

**ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS
DE BESANÇON et de FRANCHE-COMTÉ**

Siège : 20, rue Chifflet, BESANÇON

**FONDÉE en 1752 sous le règne de Louis XV
Par lettres patentes du 23 juin 1752**

« Reconnue » par ordonnance royale du 14 juin 1829

**PROCÈS-VERBAUX ET
MÉMOIRES**

Volume 200

**ANNÉES
2009 - 2010**



2011



Académie des Sciences de Besançon - Tous droits réservés 2001 - Informations légales

Site réalisé par *Amenothès* Conception

Le site internet de l'Académie
www.acadsciences-besancon.asso.fr
est hébergé par la Mairie de Besançon

Il a été composé en 2001 par la société
Amenothès conception
courriel : contact@amenothès.com
11, rue Christiaan Huygens, Besançon
et tenu à jour depuis cette date à titre gracieux

Avertissement

Le présent volume contient le texte des communications présentées aux séances publiques et privées de notre Compagnie.

Nous y évoquons le souvenir des Confrères décédés au cours des années écoulées.

Nous donnons la liste des Membres de l'Académie et des Associés correspondants.

L'impression de cet ouvrage a été rendue possible grâce au mécénat du Conseil Régional, du Conseil Général du Doubs, de la Ville de Besançon, de la Direction Régionale de l'Action Culturelle et grâce aussi aux cotisations et dons de nos membres.

L'Académie leur exprime toute sa gratitude en même temps qu'elle adresse ses vifs remerciements aux auteurs des communications insérées dans le présent volume, sans oublier les personnes qui nous ont confié de précieux documents.

Les auteurs ont exprimé librement leurs idées sur les sujets traités et les textes insérés ne sauraient, en aucune manière, engager la responsabilité de la Compagnie.

Le Professeur Jean Uebersfeld et sa sœur Madame le Professeur Anne Uebersfeld-Maille ont attribué, en mémoire de leurs parents, un prix destiné à une étudiante de médecine méritante. Le prix a été remis pour la première fois en juin 2009.

La Commission des Publications

Tableau d'Activité 2009

Séance privée, lundi 19 janvier 2009

- **Rapport moral**

- **Rapport financier**

- **Communication de M^{me} Eveline Toillon**, Membre associé correspondant, avec la collaboration de M. Joël Decorbez, Comédien : *Evocation de Georges Colomb*.

- **Communication de M. Jean-Gérard Théobald**, Secrétaire perpétuel : *Le livre de leçons de choses de Georges Colomb*. (archives de M. le Professeur Jean Bernard, Doyen honoraire de la Faculté des sciences, membre associé correspondant)

lundi 16 février 2009

Sous la conduite de Henry Ferreira-Lopez. **Visite du Cabinet de Pierre Adrien Paris** (Musée des Beaux-Arts de Besançon.)

Séance privée, lundi 16 février 2009

- **Communication de M. le Professeur Francis Weill**, Membre associé correspondant : *En quoi le Coran diffère des autres textes fondateurs du monothéisme*.

Séance privée, lundi 16 mars 2009

- **Communication de M. le Professeur Pierre Chauve**, Académicien titulaire : *Du temps biblique au temps géologique.*
- **Communication de M. Jean-Claude Dubos**, Membre associé correspondant : *Deux Comtois méconnus, le chirurgien Pierre-Joseph Desault (1738-1795) et sa petite nièce Clarisse Vigoureux (1789-1866).*

Séance privée, lundi 6 avril 2009

- **Communication de M. Jean-Gérard Théobald**, Secrétaire perpétuel : *Les dépêches de Talleyrand à Bonaparte jetées à la mer, les aventures de Samson Cerf-Berr.*
- **Communication de M. le Professeur Claude Roland Marchand**, Membre associé correspondant : *Le ver, la mouche et la souris, trois animaux d'intérêt pour la biologie du développement.*

Samedi 9 mai 2009

Sous la conduite de M. André Besson, Visite de la « Tuilerie » (maison de Marcel Aymé) et de l'Etang de la Vouivre, départ à 15 heures à l'école communale de Villers-Robert.

Séance privée, lundi 11 mai 2009

- **Communication de M. le Professeur Alain Pugin**, Membre associé correspondant : *Les plantes transgéniques, enjeux et risques.*
- **Communication de M. Henry Tournier**, Membre associé correspondant : *La poésie à tire d'aile.*

Séance publique de printemps, mercredi 10 juin 2009

Conseil Régional (4, square Castan, Salle Edgar Faure)

- **Remise du prix Hélène Zweig et Léo Uebersfeld.**
- **M. le Professeur Maxime Schwartz**, Directeur de l'Institut Pasteur : *L'Institut Pasteur, de la rage au chikungunya.*
- **M. le Professeur Richard Moreau**, Académicien titulaire : *Pasteur oublié.*

Séance privée, lundi 28 septembre 2009

- **Communication de M. le Colonel Guy Scaggion**, Membre associé correspondant : *Le 400^e anniversaire du Miracle de Faverney.*

- **Communication de M. Jean-Gérard Théobald**, Secrétaire perpétuel : *Phys bis 50'. la physique à Besançon il y a cinquante ans.*

Séance privée, lundi 12 octobre 2009

- **Communication de M. Jean Defrasne**, Académicien titulaire : *Proudhon : itinéraire d'un anticléréal.*

- **Communication de Maître Josph Barthen**, Membre associé correspondant : *Aspect sociologique des conséquences de la guerre de 1870 sur les œuvres de Theodor Fontane, René Bazin, Maurice Barrès.*

Séance publique, lundi 18 novembre 2009

Salle du Conseil Municipal

- **M. le Président Yvon Michel-Briand** :

Hommage aux académiciens disparus

- **Communication de M. le Professeur Osmo Pekonen (Finlande)** : *La vie et l'œuvre de Johan Ludwig Runeberg (1804-1877), le poète national de la Finlande.*

- **Discours de réception de M. André Badot** : *10 mai 1939, un drame dans le ciel franc-comtois.*

- **Communication de M. le Professeur Philippe Humbert**, Membre associé correspondant : *Les peaux reconstruites : quels modèles et intérêts ?*

Tableau d'activité 2010

Séance privée, lundi 18 janvier 2010

- **Rapport moral**
- **Rapport financier**
- **Communication de M. le Président Michel Woronoff**, Académicien titulaire : *Les cavaliers grecs.*
- **Communication de M. Michel Demenge**, Membre associé correspondant : *L'architecte et le philosophe.*

Séance privée, lundi 1^{er} février 2010

- **Communication de M. le Colonel Guy Scaggion**, Membre associé correspondant : *Le Souvenir Français.*
- **Communication de M^{me} Marie-Madeleine Mesny**, Membre associé correspondant : *Les eaux, source d'énergie.*

Séance privée, lundi 15 mars 2010

- **Communication de M. le Docteur Claude Ponsot**, Académicien titulaire : *La Huesca en Franche-Comté.*
- **Communication de M. Jacky Theurot**, membre associé correspondant : *Construction et financement d'un château comtal au début du XIV^e siècle, Montmirey-le-Château (Jura).*

Lundi 29 mars, visite de l'archevêché

- **Communication de Mgr André Lacrampe** : *L'encyclique Caritas in Veritate*

Séance privée, lundi 26 avril 2010

- **Communication de M. Paul Delsalle**, Membre associé correspondant : *Paysages, villages et maisons de Franche-Comté au XVII^e siècle à travers le témoignage des lettres de rémission.*
- **Communication de M. Manuel Tramaux**, Membre associé correspondant : *Membra disjecta bisuntina, quelques fragments de nos manuscrits disparus.*

Séance privée, lundi 17 mai 2010

- **Communication de M. le Colonel Robert Dutriez**, Académicien honoraire : *A propos de la campagne 1939-1940 en Franche-Comté, des faits à rectifier, plusieurs vérités à réviser, quelques légendes à détruire.*
- **Communication de M. Joseph Pinard**, Académicien titulaire : *Que découvre un historien qui devient politique ?*

Séance publique, mercredi 16 juin 2010

- **Communication de M. le Professeur Francis Python**, Université de Fribourg (Suisse) : *Charles de Montalembert et les catholiques suisses 1845- 1852.*
- **Communication de M. Vincent Petit**, Membre associé correspondant : *Montalembert en Franche-Comté : Dieu ou liberté.*

Séance privée, lundi 27 septembre 2010

- **Communication de M. le Professeur Claude Colette**, Académicien titulaire : *La gynécologie et les féministes.*
- **Communication de M. R.P. Bernard de Vregille**, Membre d'honneur : *Le père Laurent Chifflet.*

Séance privée, lundi 18 octobre 2010

- **Passation des pouvoirs de M. le Président Yvon Michel-Briand à M^{me} le Président Jeanine Bonamy.**
- **Communication de M. le Général Jean-Louis Vincent** : *Modernité de la pensée de Vauban.*

Séance publique d'automne, 17 novembre 2010

- **M^{me} le Président Jeanine Bonamy** : *Hommage aux Académiciens disparus*
- **Discours de réception de M. le Professeur Jean-François Robert** : *Le vieillissement et son accompagnement en Franche-Comté.*
- **Discours de réception de M. Bernard Olivier** : *Culte et iconographie de Saint Bénigne.*

Les deux visages de Georges Colomb

M^{me} Eveline Toillon

**Les textes de Georges Colomb / Christophe
ont été lus par M. Joël Decorbez**

Séance du 19 janvier 2009

Georges Colomb a été professeur de sciences naturelles et sous-directeur du laboratoire de Botanique à l'Ecole des Hautes Etudes, mais il est surtout connu comme écrivain et dessinateur, et reconnu comme un des premiers grands précurseurs de la bande dessinée.

Le petit Georges est le dernier d'une famille de quatre enfants, il est né le 26 mai 1856 en Haute-Saône, à Lure où son père, principal du collège, sut rendre florissant un établissement à demi à l'abandon, dont le nombre des internes passa en vingt ans de 8 à 120.

Voici l'enfant à l'école primaire. L'école formait alors ses élèves sans indulgence aucune mais, par la suite, Georges Colomb se montra reconnaissant à son maître, et avoua avoir malgré tout profité de ce sévère enseignement.

« Il avait du bon, le maître d'école ! Ses méthodes étaient bien un peu rudes, comme sa férule qui se présentait à nous sous la forme d'une baguette de coudrier, mince et flexible, et qu'il maniait, je dois le reconnaître, avec une grande habileté. Ses raisonnements et ses arguments étaient, comme sa férule, peut-être un peu trop... frappants, mais s'il avait la main un peu leste, les résultats étaient excellents, car lorsque nous sortions de ses mains, nous savions à peu près tout ce qu'il savait lui-même, c'est-à-dire lire, écrire et calculer...

« En géographie, la grande affaire était d'apprendre par cœur les 89 départements français, avec leurs sous-préfectures et, pour arriver à cet enviable résultat, on commençait par nous faire chanter, en marchant au pas et marquant fortement la cadence avec nos sabots, des couplets du genre de celui-ci :

Du Doubs la ville première
Est Besançon sur le Doubs
Puis sur la même rivière,
Pontarlier tout près de Joux.
Je cite sans retard,
Avec Baume, Montbéliard.

« En voulez-vous un autre ? Celui-là, je vais vous le chanter en y mettant l'accent du terroir :

Dans la Haute-Saône est Lure,
Sur la Saône on y voit Gray,
Vesoul est la préfecture,
On y trouve aussi Jussey !

Je veux citer enfin
La vill' d'Luxeuil et ses bains !

« Ce n'est pas tout à fait du Victor Hugo, mais l'intention était excellente et elle a porté ses fruits puisque, à l'heure qu'il est, je puis encore réciter, sans broncher, tous les départements français, avec leurs anciennes sous-préfectures, celles d'avant le décret, rangées par ordre alphabétique. »

En même temps qu'il administrait le collège, Monsieur Eugène-Nicolas Colomb enseignait les mathématiques et rédigeait également des manuels. Il y avait alors, dans les établissements scolaires, des contraintes que nous imaginons difficilement aujourd'hui :

« Le mois d'avril me rappelle un homme, un homme terrible et bon : le cardinal Mathieu (Jacques-Marie-Adrien-Césaire), qui fut archevêque de Besançon pendant quelque chose comme vingt-cinq ans et mourut, si j'ai bonne mémoire, en 1877.

« Ce prélat était, ai-je dit, terrible : il était ferme dans ses convictions et ne transigeait pas avec sa conscience. J'ai, dans mon enfance, dû obéir aux règles strictes qu'il imposait à tout son diocèse, relativement à l'obligation du maigre. Dans les établissements scolaires qui, tant que dura le Second Empire,

n'avaient pas le droit de se soustraire aux prescriptions du diocèse auquel ils appartenaient, on faisait maigre le vendredi et le samedi de chaque semaine.

« Je parle, bien entendu, du diocèse de Besançon. Mais quand venait le Carême, c'était bien autre chose : le vendredi s'étendait au mercredi. Il y avait donc, de par la volonté du Cardinal, trois jours pleins, par semaine, où l'on était condamnés aux œufs et au laitage, car le poisson de mer était rare dans nos départements de l'Est, les trains les plus rapides mettant quatorze heures pour aller de Paris à Belfort.

« Mais quand arrivait le temps pascal, la chose tournait à la tragédie, car on devait faire maigre tous les jours, vous m'entendez bien : *tous les jours*, depuis le mercredi qui précédait les Rameaux jusqu'au samedi saint inclusivement, sans oublier le dimanche des Rameaux lui-même. Et il ne fallait pas songer à s'émanciper, sinon les foudres cardinalesques se mettaient à tonner, éveillant les sanctions gouvernementales.

« D'ailleurs comment élever en pareil cas des réclamations dans une Académie dont le recteur s'appelait Carême ? Mon père, principal du collège, ne savait littéralement plus que donner à manger à ses élèves pendant la semaine fatale.

« C'était l'époque où mon père commençait ses cours de mathématiques à 5 h ½ du matin en été, et à 6 heures en hiver... et les externes y venaient, sans barguigner, et les cours se prolongeaient, sans interruption, jusqu'à midi, le dimanche jusqu'à 9 heures seulement. »

N'oublions pas qu'en toute circonstance Monsieur le Principal du collège doit montrer une grande dignité :

« Il y a une montagne, au nord de Lure, le Mortare, qui est couronné par une sombre forêt qui aurait pu rester vierge, si telle avait été sa fantaisie ; mais elle ne l'a pas voulu, afin de n'humilier personne. J'en ai souvent violé les solitudes, lorsque j'allais taquiner le goujon qui pullulait et pullule peut-être encore dans le bief du moulin de Froideterre. Mon père, ce grave principal, avait une passion violente pour la pêche à la ligne, passion soigneusement cachée, comme indigne de ses fonctions universitaires, et à laquelle il ne consentait à se livrer qu'en temps de vacances, époque où il quittait son professionnel haut-de-forme pour lui substituer un panama de forme sévère. Il ne quittait pas pour cela son imposante redingote noire, qu'il dai-

gnait égayer cependant par un gilet de piqué blanc.

« Ainsi vêtu, nous partions ensemble pour le bois de Mortare ; mais c'était moi, bien entendu, qui, pour traverser la ville, portait les lignes, le filet, les boîtes de vers, car, pour rien au monde, mon père n'aurait voulu qu'on sût que le « Principal » se livrait à un plaisir aussi futile que la pêche à la ligne.

« On avait de la tenue, dans ce temps-là ! »

A Lure, le petit Georges est fasciné par des personnages pittoresques, un marchand de poissons, des soldats du premier Empire, et en particulier un sapeur, avec son bonnet en poil d'ours, son tablier en cuir blanchi et sa hache...

Le sous-officier qui commandait le détachement de sapeurs du régiment était surnommé *Jésus-Christ* car il précédait douze sapeurs qui avaient l'insigne honneur de défiler en avant de la musique. Quelle joie pour les enfants de les voir ! Ils se précipitaient dans la rue lorsqu'ils entendaient les clairons et les tambours, et ils écarquillaient les yeux devant ces géants barbus coiffés du bonnet à poil.

Mais voici la guerre. En 1870, Georges a quatorze ans. Les prisonniers français blessés sont amenés au collège par les Prussiens, et madame Colomb va sa dévouer sans compter :

« La grande étude était pleine : à la fin de la nuit, il y avait au collège deux cents blessés, grelottant de fièvre, et pas un médecin, pas un infirmier, pas un médicament, pas un linge de pansement ! C'était complet !

« C'est à ce moment que ma mère, frêle et délicate, mais soutenue par une volonté de fer, entra en scène, simplement. Elle avait fait des ballots de charpie et découpé des kilomètres de bandes de toile, et toujours elle avait refusé de s'en dessaisir en faveur de ces sociétés de secours aux blessés qui avaient surgi de toutes parts, au début de la guerre, et qui ne lui inspiraient qu'une médiocre confiance. Elle se félicitait maintenant de sa prévoyance.

« Aidée de ma sœur enceinte, puis de deux filles publiques dont j'ai malheureusement oublié les noms et qui furent admirables de dévouement, aidée aussi du bon Mitton et de nous autres, les collégiens qui, plus vigoureux que les femmes, soulevions les blessés au moment du pansement, ma mère, à genoux dans la paille, les manches retroussées et munie d'une éponge,

lavait, sans même sourciller, comme sans fausse pudeur, les plaies les plus hideuses. Puis on lui passait la charpie, et puis les bandes, et elle pensait. Elle pensait l'âme en même temps que le corps, car, pour chacun, elle avait un sourire et de maternelles paroles.

« Ma mère avait commencé ses pansements le 16 janvier à dix heures du soir ; le 17, à trois heures de l'après-midi, elle pansait le dernier blessé. Elle n'avait pas mangé depuis dix-huit heures !

« Qu'on me cite un plus bel exemple d'énergie !

A la fin de la guerre, Monsieur Colomb est nommé principal du collège de Montbéliard. Son fils Georges poursuit ses études à la faculté de Besançon, ce sera ensuite Paris, au lycée Saint-Louis, tandis que son père, en retraite, s'est retiré à Asnières. En 1878, Georges Colomb entre à l'Ecole Normale Supérieure, dans la section « sciences ». Cette année-là, en lettres, se trouvent Henri Bergson et Jean Jaurès. Georges Colomb avoue avoir eu une toute autre vocation que celle des sciences :

« J'ai toujours dessiné, mon ambition était de devenir peintre. Mais je ne voulais pas faire de peine à papa et je suis entré à l'Ecole Normale. J'ai donc fait, à Normale, de l'histoire naturelle parce que je me suis aperçu que, dans cette branche, il y avait beaucoup à dessiner. »

Georges Colomb va collectionner les licences : mathématiques, physique, sciences naturelles... Il se marie, à vingt-six ans, avec Hélène Jacquet, qui en a dix-huit. Elle est la fille d'un professeur de lettres du lycée Henri IV. Quant à Colomb, il est nommé professeur de sciences naturelles au lycée Fontanes, aujourd'hui Condorcet. Il a Marcel Proust parmi ses élèves de 5^e, et celui-ci obtient même avec lui un deuxième prix de sciences naturelles ! Les cours de Colomb sont bien notés, *il parle de manière intéressante*, écrit son proviseur, *il sait éveiller la curiosité des élèves et leur donne le goût de l'observation*.

Un fils, Pierre, naît en 1883 et Colomb, pour augmenter les revenus du foyer, donne des cours particuliers :

« J'ai appris l'arithmétique à Lugné-Poe et les mathématiques à Tristan Bernard... Et c'est une belle histoire que celle de mes leçons au jeune Bernard !... Mais quelle diable d'idée avait eue M. Bernard père de demander à un professeur d'his-

toire naturelle d'apprendre les mathématiques à son fils !...

« J'habitais alors au-dessus de l'appartement du grand Henri Poincaré. Ne manquez pas, disais-je à mon élève, de gratter un peu en passant la porte de l'appartement du dessous, vous récolterez peut-être quelques effluves mathématiques.

« Avant de prendre sa leçon le jeune Bernard me demandait invariablement la permission de lire un poème de sa composition qui lui paraissait être, disait-il, d'un beau sentiment... Il le lisait : il y avait de quoi faire rougir un régiment de singes.

« Comme je lui avais fait part de mon intention de ne pas continuer à voler l'argent de son papa, Tristan m'amena un sien cousin auquel il me demanda de donner les leçons dont il ne profitait pas : *Ecoute le monsieur*, conseilla-t-il à son remplaçant, *il paraît qu'il explique très bien...* Ma conscience était à l'abri, ainsi que l'agrément de Tristan Bernard qui, pendant la leçon, faisait des cocottes en papier. Si je n'ai pas appris les mathématiques à Tristan Bernard, en revanche, lui, m'a appris l'humour. Comme on lui racontait que Pascal combattait les maux de tête en faisant des problèmes de géométrie, il a lancé : *Eh bien, moi, je combattais la géométrie en faisant semblant d'avoir des maux de tête.* »

Colomb est nommé à Lille, cette ville où passe la rivière La Deûle, dont on reparlera... Le proviseur du lycée, qui vient d'écrire *Leçons d'histoire naturelle à usage des écoles primaires*, lui propose d'illustrer le manuel, qui sera édité par Garnier en 1886. Le jeune professeur est toujours fort bien noté, on apprécie sa pédagogie : *M.Colomb a de l'entrain, un peu trop peut-être ; dans certain moment on doit avoir quelque peine à suivre son exposition. Il intéresse ses élèves et, ayant le goût des sciences qu'il enseigne, il communique ce goût à ses jeunes auditeurs.*

Et voici Colomb de nouveau à Paris, où il prépare une thèse, et devient docteur en sciences naturelles :

« *L'étude complète qu'il a faite de la ligule des Monocotylédones, de la stipule axillaire et des stipules ordinaires des Dicotylédones a fourni à l'auteur l'occasion de présenter des homologies très frappantes qui permettent de formuler une définition nette de la stipule.*

« *M. Colomb a procédé à ses investigations au moyen d'une*

technique spéciale par laquelle il a mis en évidence la structure des faisceaux libéro-ligneux les plus ténus. Ses coupes sont faites avec beaucoup d'habileté et les nombreux dessins intercalés dans le corps même de la thèse en rendent compte d'une façon très évidente.

« En somme, la thèse de M.Colomb est un excellent travail ; et l'auteur a montré, à la soutenance, qu'il savait exprimer ses recherches en professeur habitué à la parole. »

Comme toujours, on a apprécié la précision de Colomb et sa façon vivante de traiter les sujets... Il devient préparateur de botanique à la faculté des Sciences mais aussi il illustre un livre sur le duel et donne des pages d'histoires en images à *Mon Journal*, un hebdomadaire pour la jeunesse. Il en publie également dans *Le Petit Français Illustré*, des éditions Armand Colin :

« Je fus remarqué par Armand Colin, qui était un homme étonnant. Il me commanda quelque chose pour l'exposition de 1889 ; je lui donnai *La Famille Fenouillard à l'Exposition...* Les gosses en redemandèrent ; ils voulaient savoir ce que devenaient les Fenouillard. J'avais passé mes vacances à Saint-Malo, j'y conduisis les Fenouillard. Il me fallut leur faire faire le tour du monde... J'obéissais à ma clientèle. Je dois vous dire que je m'amusais follement. Le premier étonné du succès de mes dessins, c'était moi. »

Georges Colomb va signer *Christophe*, et innover en présentant six dessins dans une page. Il n'utilise pas de « bulles » pour les dialogues, mais il écrit, sous les images, des légendes, descriptives et détaillées.

« M.Fenouillard (Agénor), négociant parisien retiré des affaires à Saint-Rémy-sur-Deule, mourait d'envie de voir l'Exposition ; malheureusement son épouse le désirait également. Or, depuis qu'il n'a plus rien à faire, M.Fenouillard, bon homme au fond, était devenu insupportable. Aussi, aux premières ouvertures que lui fit M^{me} Fenouillard, il répondit par un refus net et catégorique. Ces demoiselles se mirent à glousser comme des dindes, mais M^{me} Fenouillard, philosophe, se dit : « Bon ! il y viendra. » – Et en

effet, à huit jours de là, l'excellente dame avait si bien manœuvré, qu'elle et ses deux filles, (M^{lles} Artémise et Cunégonde) montèrent en train de plaisir, suivies de M.Fenouillard, grognant, maugréant, ronchonant, bien décidé à trouver tout idiot, quitte à n'en pas penser le premier mot. »

On a pu remarquer que M.Fenouillard vit à *Saint-Rémy-sur-Deule*, cité imaginaire, et que Colomb a vu couler la Deûle à Lille...

Par la suite, Christophe va utiliser certains épisodes de *La Famille Fenouillard* à l'*Exposition* pour son album *La Famille Fenouillard* dont, il dit :

« Histoire aussi véridique que vraisemblable des voyages de la famille Fenouillard, où l'on verra comme quoi, à la suite de plusieurs crises gouvernementales et intestines, M.Fenouillard perdit successivement de nombreux chapeaux mais conserva son parapluie. Ouvrage destiné à donner à la jeunesse française le goût des voyages et écrit pour les enfants de 5 à 95 ans. » ...5 à 95 ans, c'est plus que le 7 à 77 ans repris par Hergé pour ses albums de Tintin !

La famille Fenouillard va faire, contre son gré, le tour du monde, et l'on sent que Christophe a bien lu Jules Verne, son *Tour du monde en quatre-vingts jours* ainsi que *Les enfants du capitaine Grant*. Il n'a pas oublié non plus *Le voyage de M. Perrichon*, que Labiche a souvent fait jouer, et on relève un clin d'œil à Rabelais avec les « *Sur ce, vivez joyeux !* » et « *Sans compter les femmes et les petits enfants.* »

En 1891, Madame Colomb meurt des suites d'une typhoïde, son petit garçon n'a que huit ans... Quelques années plus tard, Colomb se remarie avec Laure Bourdoncle, la fille d'un médecin français et d'une Anglaise. Pour Christophe qui a souvent parlé de la « perfide Albion », c'est un comble ! En vacances en Angleterre, dans sa belle-famille, il écrivit un jour à l'un de ses amis :

« Imagine-toi qu'à côté de mon domicile il y a un grand bâtiment sur lequel est écrit en lettres grandes comme ça *boats to let*. Moi j'avais traduit ça par *boîte aux lettres*, en déplorant la façon méprisante dont les Anglais traitent l'orthographe. Il paraît que cela signifie *bateaux à louer* mais je n'en savais rien de sorte que, m'en tenant à ma première version, j'attendais toujours qu'on voulût bien placer la boîte annoncée et comme on ne le faisait pas je ne pouvais pas jeter la présente dans la boîte toujours absente ».

L'album *La Famille Fenouillard* paraît en 1893. *Le sapeur Camember* est édité en 96 et *Le savant Cosinus* en 1899, tandis que *Plick et Plock* verront le jour en 1904. Et puis, petit à petit, Georges Colomb se détacha de Christophe... Il commença à publier des manuels de sciences naturelles et, à partir de 1902, les cours de sciences de *Colomb et Houlbert* parurent avec régularité. Ils étaient destinés à l'enseignement secondaire. Par la suite, Colomb, seul, en présenta pour l'enseignement primaire. En tout, cela représente une quarantaine de manuels scolaires, qui rencontrèrent un très grand succès. De plus, tout au long de sa vie, Colomb publia des articles de vulgarisation scientifique, dans *La Revue pour les Jeunes Filles*, dans *Le Soleil du Dimanche*, également dans *Ric et Rac*. De plus, de 1924 à 1939, il fut le conseiller scientifique de « Radio-Paris », et quelques unes de ses causeries ont été réunies sous le titre *En flânant à travers la science*. Un journaliste écrivit même :

« Lorsque Radio-Paris a demandé à M. Colomb, maître de conférences honoraire à la Sorbonne, qui faisait déjà des causeries scientifiques, de faire une chronique hebdomadaire qu'il signa « Christophe », les auditeurs s'aperçurent qu'il s'agissait de la même personne : ils adressèrent des lettres à Monsieur Christophe Colomb ! »

En 1933, Georges Colomb fut proclamé « Prince du Micro », et pourtant, « Lorsque je me suis vu dans ce milieu lugubre, débitant, à peu près sans notes, – suprême imprudence, – un discours qui, bien que mûrement réfléchi, n'en était pas moins improvisé, l'angoisse, ou pour l'appeler par son nom, le trac, ce trac dont, vieux conférencier, je n'avais jamais subi l'étreinte, s'empara de moi : il me semblait qu'un être invisible et méchant me serrait à la gorge, et si le speaker n'avait pas eu la bonne, l'excellente idée de pénétrer dans l'auditorium au moment où la situation commençait à devenir critique, et de me donner, par sa présence, la certitude qu'il y avait au moins deux oreilles qui m'écoutaient, je ne sais pas si j'aurais, jusqu'au bout, exécuté mon programme. »

Georges Colomb a quatre-vingts ans en 1936 ; et il enseigne encore les sciences naturelles, au collège Sévigné, pour la plus grande joie et le plus grand intérêt de ses élèves. Il était connu

pour son sens très rare de la vulgarisation imagée et vivante. Les dessins qu'il faisait au tableau noir étaient précis et souvent divertissants. Pour lui, l'enseignement ne devait pas être rébarbatif, et il préférait une tête bien faite à une tête bien pleine :

« Il y a des jeunes gens qui, préparant un examen, s'imaginent s'instruire en prenant un livre et en cherchant à retenir tout ce qu'ils lisent. Ils apprendront par cœur, comme ils feraient d'un extrait de tragédie classique ou d'oraison funèbre de Bossuet, les caractères distinctifs des oiseaux et des mollusques. Mais il ne leur viendra jamais à l'idée de regarder un moineau ou un escargot. Ils répondront peut-être aux questions qui leur seront posées à l'examen et si, par bonheur, leur mémoire est fidèle, s'ils ne commettent pas de lourdes erreurs, s'ils ne font pas de confusions de caractères par trop regrettables, il leur arrivera peut-être d'être reçus et, par conséquent, de s'imaginer qu'ils sont désormais des gens cultivés.

« Eh bien ! tout diplômés qu'ils sont, ils ont perdu leur temps et n'ont tiré aucun profit de leurs études. Ils ne savent rien, puisqu'ils ne connaissent que des mots que parfois ils ne comprennent pas. Ils s'en rendront compte eux-mêmes, plus tard, quand il s'agira pour eux de construire sur la base de leurs études antérieures et de leur éducation première, et ils s'apercevront que cette base est bien fragile et bien chancelante. »

Georges Colomb a inauguré à Myon, dans le Doubs, un buste qui le représentait. A quel titre ? Parce qu'il avait été un farouche défenseur de l'Alésia franc-comtoise :

« Je vais vous dire pourquoi j'ai repris la question d'Alésia et comment je suis arrivé à penser que cette ville, sous les murs de laquelle sombra la liberté de la Gaule, occupait l'emplacement du petit village d'Alaise, dans le Doubs.

« Mes « humanités » n'avaient pas encore eu le temps, à cette époque, de se perdre dans la brume d'un passé lointain et j'avais encore présents à la mémoire les développements historiques et géographiques dont notre professeur de troisième avait coutume d'illustrer la traduction des Commentaires.

« La plupart des professeurs de ce temps-là avaient été formés dans des établissements universitaires du Second Empire et, pour beaucoup d'entre eux, la *Vie de César* par Napoléon III se composait d'une suite de dogmes qu'ils ne songeaient même pas à discuter. D'ailleurs, un dogme ne se discute pas.

« J'entrepris aussitôt, simplement pour me distraire, de rechercher où était l'erreur. Cette recherche m'entraîna plus loin que je ne l'avais projeté car, huit ans plus tard, en 1898, je condensais mes recherches dans un court mémoire auquel la *Revue archéologique* consentit l'hospitalité et dans lequel, transportant en Franche-Comté le champ de bataille que Napoléon III affirmait être en Alsace, je plaçais ce champ de bataille sur le plateau d'Arcey, entre Villersexel et Montbéliard. »

Bien sûr, Colomb ne réussit pas à convaincre tout le monde et il eut de nombreux détracteurs. Certains affirmaient même avec ironie que Christophe Colomb avait découvert Alésia !

En 1940, pendant la débâcle, Georges Colomb et sa femme quittent Paris pour la Drôme. Ils vivront à Buis-les-Baronnies, puis à Nyons, dans un hôtel dont le nom, Hôtel Collombet, les amuse. Ils sont âgés, malades et, comme tout le monde à cette époque, souffrent de la faim. Lui en particulier, qui a toujours eu un solide appétit. On raconte qu'un rôti pour famille nombreuse, bien entouré de flageolets ou de pommes rissolées, constituait en temps de paix son modeste repas du soir !

Voici les combats de la libération, et Georges Colomb raconte, le 29 septembre 1944 : « Ici, ce fut chaud et surtout angoissant. Imaginez-vous que nous étions occupés par les FFI et que les Allemands, à moins d'un kilomètre, n'attendaient qu'une occasion favorable pour rentrer dans la ville et *mettre à feu et à sang ce nid de francs-tireurs*. En attendant cet heureux moment, ils nous lapidaient quelques obus. Une nuit, nous assistons à un déménagement complet et hâtif des FFI, qui n'avaient plus de cartouches ! Désarmés, ils regagnaient le maquis. Heureusement que quelqu'un (le sous-préfet, dit-on) porta un S.O.S. des plus pressants à l'armée américaine qui passait à Gap, sur la route Napoléon. Et le lendemain à sept heures, les Nyonnais voyaient arriver toute une armée, magnifiquement armée et outillée, devant laquelle les boches s'enfuirent à toute vitesse jusqu'à Montélimar, d'où ils étaient chassés quelques jours plus tard.

« Voilà en gros ce qui s'est passé. Mais surtout dans la lacune entre la disparition des FFI et l'arrivée inattendue et insoup-

çonnée des Américains, nous eûmes plutôt chaud. Nous nous sommes bien tirés de l'affaire, sans bobo, ni dommage, et *Vercingétorix* qui, pendant ces heures pénibles, ne quittait pas mon bras ni celui de ma femme, a, depuis, regagné son tiroir dans la sécurité et la paix. Et ce fut pour moi un grand soulagement !

« Si vous êtes septuagénaire, ce que mes souvenirs contestent énergiquement, je serai, moi, le 25 mai prochain, nonagénaire. Je ne m'en aperçois pas trop encore quand je consulte mon cerveau alésien et mon estomac solide, mais on se fait parfois des illusions et il faut penser à tout ».

Mais oui, « on se fait parfois des illusions et il faut penser à tout »... A la fin de l'année 1944, les Colomb reçurent un superbe cadeau, un sac de haricots ! Hélas, lorsque le plat fut préparé, Georges Colomb y fit tellement honneur qu'il en tomba malade et qu'il mourut le 3 janvier 45, à quatre-vingt-neuf ans...

François Caradec a consacré un livre à Georges Colomb, il a écrit :

« Si Christophe peut être comparé à nos grands classiques, c'est parce-qu'il a créé des types immortels – Camember, Fenouillard, Cosinus – qui ne doivent rien à personne : ils les a personnellement connus et il a su, avec toute la rigueur scientifique requise, les observer pour en écrire, comme il le disait, *l'histoire naturelle, véridique et compilatoire* ».

Le livre de leçons de choses de Georges Colomb

**Archives de Monsieur le Professeur Jean Bernard,
Doyen honoraire de la Faculté des Sciences.
Présenté par Jean-Gérard Théobald, Secrétaire Perpétuel**

Séance du 19 janvier 2009

Georges Colomb n'était pas que l'aimable père du sapeur Camember, de la famille Fenouillard ou du savant Cosinus. C'était aussi un enseignant. Inspecteur de l'Instruction publique, à ce titre, il avait publié un livre de leçons de choses. Le Professeur Jean Bernard a bien voulu me confier l'exemplaire qui lui vient de sa mère.

L'éditeur, Armand Colin, est le même que celui des trois séries célèbres.

L'ouvrage, édité en 1896 comporte 148 pages et 650 gravures, l'auteur faisant remarquer l'intérêt des enfants pour les représentations imagées.

Destiné au cours moyen, il traite des sujets suivants : les pierres, les métaux, l'eau, les aliments, le chauffage, les vêtements, les végétaux, nos ennemis et nos alliés (animaux), les matières industrielles, l'homme. Les notions sont introduites à partir de la vie courante.

Cet ouvrage rappelle un enseignement que les plus âgés d'entre nous ont connu. On reste confondu devant la variété des connaissances qui nous ramènent à une vie proche de la nature

et des efforts que nécessitait la simple survie. On y apprend à reconnaître les pierres, les différents métaux ... En contemplant la gravure représentant des vigneron (encouragés par un violon) foulant le raisin, on se souvient que Charlemagne avait promulgué une loi obligeant les paysans à se laver les pieds avant cette opération. On réalise aussi l'origine du mot marc (de marcher). Plusieurs adultes se souviennent d'avoir foulé le raisin dans leur enfance. Il y a à peine dix ans, Hippolyte Gaudillat, le dernier vigneron du vallon des Mercureaux, cru autrefois le plus réputé aux environs de Besançon, faisait son vin en pressant le raisin entre deux planches. Les forgerons ont retenu l'attention de bien des garçons pendant des heures. Certaines de nos grand-mères ont encore habillé entièrement leur famille de vêtements filés, tissés ou tricotés (pendant la guerre 1914-18). Sur une figure, on peut voir deux femmes filant : l'une (debout) comme cela se pratique depuis les débuts de l'humanité, et encore en Europe orientale, le fil étant enroulé au fur et à mesure sur le fuseau, bloqué par le fusaïole (qui piqua la belle au bois dormant) ; l'autre utilisant un rouet, introduit en Europe vers le 15^e siècle (un bel exemple d'embrayage à friction, puisque la poulie fait tourner deux petites roues à des vitesses forcément différentes). En 1956, il y avait des cardeurs de laine dans la rue des Frères Mercier.

A cette époque (1896), un titulaire du certificat d'études écrivait un français impeccable, et un(e) titulaire du brevet était capable de devenir instituteur (en classe unique) ou d'être embauché comme précepteur à l'étranger dans des familles aisées.

Cours moyen.

L'ENSEIGNEMENT PAR L'IMAGE

Leçons de Choses

en 650 gravures

Les pierres. — Les métaux. — L'eau et l'air.

Les matières alimentaires. — L'éclairage et le chauffage.

Les vêtements. — Les végétaux. — Nos ennemis et nos alliés.

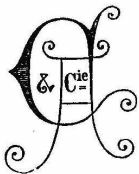
Les matières industrielles. — L'homme.

PAR

G. COLOMB

Ancien élève de l'École normale supérieure, Docteur ès sciences.
Sous-Directeur du Laboratoire de Botanique à la Faculté des Sciences de Paris.

TROISIÈME ÉDITION



ARMAND COLIN ET C^{ie}, ÉDITEURS

5, RUE DE MÉZIÈRES, PARIS

1896

Tous droits réservés.

LES MATIÈRES ALIMENTAIRES.

67

Le vin.

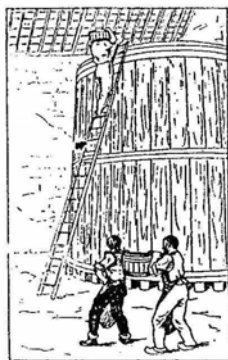
Le vin se fait avec du *raisin* ou fruit de la vigne.



104. On commence par *vendanger*, c'est-à-dire faire la *cueillette*, et on transporte les grappes dans le *cellier**. La vendange se fait au commencement de l'automne.



105. On *foule* le raisin pour en faire sortir le jus qui coule dans une cuve. Ce jus ou *mout* est très sucré. Il a un goût agréable.



106. Le *mout* est transporté dans de grandes cuves où il *fermente* et devient le vin.



107. Puis on le *soutire* pour séparer le vin des débris de grappes (*marc*) qui ont été versés dans la cuve avec le *mout*.



108. Enfin on *colle* le vin (pour le rendre clair) en versant dans le tonneau des blancs d'œufs battus. Les blancs d'œufs tombent lentement au fond du tonneau, entraînant avec eux toutes les impuretés qui troublent le vin.

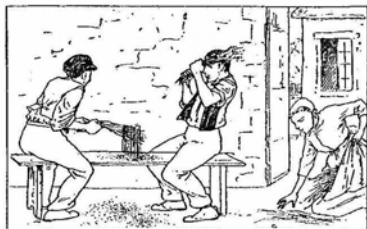
TEXTE A APPRENDRE

Le vin provient du *raisin*. — On *vendange*. — On *foule* le raisin. — On *encuve* le *mout* pour le faire *fermenter*. — On *soutire* le vin. — On le *colle*. — Puis on le boit avec modération.

Comment on met en œuvre le chanvre et le lin.



6. Le chanvre *mûr* est coupé, et on le laisse sécher en le disposant en toits.



7. On l'*égrène* (on enlève les graines) en le faisant passer entre les dents d'un peigne de fer.



8. On le *rouit* : on le laisse un peu pourrir dans l'eau; les fibres se détachent alors facilement.



9. L'opération qui consiste à détacher les fibres est le *teillage*. On obtient ainsi de la *filasse*.



10. On *peigne* la filasse. Ce qui reste après le peigne est l'*étoupe*.



11. On tord la filasse au moyen du *rouet* ou du *fuseau*, et on a un fil de chanvre.

TEXTE A APPRENDRE. — Quand le chanvre est mûr, on l'*arrache*, on l'*égrène*, on le *rouit*, on le *teille*. Avec la filasse on fait du fil.

Ce que l'on retire du lin.



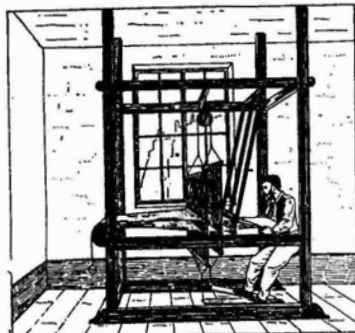
16. La graine de lin pulvérisée (farine de lin) sert à faire des cataplasmes*.



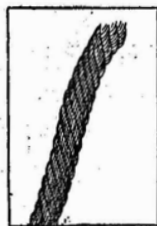
17. La graine infusée* dans l'eau tiède donne une excellente tisane.



18. La graine écrasée donne une huile siccativ (qui sèche à l'air) employée en peinture pour délayer* les couleurs.



19. Avec le fil de lin, le tisserand tisse des toiles. La batiste est une toile de lin très fine.



20. Avec les étoupes on fait des cordes (voir p. 83).



21. Avec les étoupes on rembourre* les meubles.

TEXTE A APPRENDRE

La graine de lin sert à faire des cataplasmes, de la tisane, de l'huile siccativ.

Le fil de lin sert au tisserand à faire des toiles.

Les étoupes servent à faire des cordes et à rembourrer les meubles.

Le Cabinet de Pierre Adrien Pâris

Musée des Beaux-Arts de Besançon.

Visite sous la conduite de Henry Ferreira-Lopez

Le 16 février 2009

P. A. Pâris (1745- 1819) a passé une partie de son adolescence à Porrentruy, où son père était au service du Prince-évêque de Bâle . Puis il a travaillé à Paris pour les architectes Lefèvre et Trouard. Ce dernier a fait sa carrière en lui procurant des commandes. Il a dessiné l'Opéra, la Salle des Etats-Généraux... Il quitte Paris fin 1792 ,s'installe à Vaclusote, où il acquiert un domaine, puis fuit en Normandie , où il s'incruste pendant 13 ans chez des amis. Napoléon le charge de rapatrier la collection Borghese (1806). Il est finalement de retour à Besançon en 1817.

Sa collection comporte des antiques(étrusques, grecs...), des dessins de Fragonard, Hubert Robert, des tableaux de Boucher, des livres anciens, des décors de théâtre, des maquettes et plans des tours de la cathédrale d'Orléans à laquelle il a travaillé.

Une caractéristique de cette collection est qu'elle n'a pratiquement pas été dispersée.

Jean-Gérard Théobald

En quoi le Coran est-il différent des autres textes sacrés ?

M. le Professeur Francis Weill

Séance 16 février 2009

Introduction : pourquoi le Coran ?

Par intérêt et par respect pour un texte qui régit la foi, l'organisation sociale et souvent l'organisation politique de plus d'un milliard d'hommes et de femmes : ne pas s'intéresser au Coran relèverait de l'indifférence, sinon du mépris.

Une raison complémentaire, politique, émane du spectacle médiatique donné par certaines foules musulmanes protestataires : elles défilent en présentant ostensiblement le texte sacré : c'est là une invitation de plus à s'interroger sur le contenu de ce texte.

Par intérêt personnel enfin : celui d'étendre notre propre horizon théologique après avoir étudié les textes du judaïsme et du christianisme, et avoir écrit plusieurs livres sur ces sujets. Notre intérêt pour ce texte sacré a débouché sur la rédaction d'un monumental "Dictionnaire alphabétique des sourates et versets du Coran", basé sur quatre traductions différentes¹.

1. L'Harmattan, Paris 2009.

Qu'est-ce que le Coran ?

C'est la révélation divine (« ce qui est descendu »), en « langue arabe claire », à un Prophète élu, socle de la révélation : Verbe divin transmis par l'archange Gabriel, Verbe divin devenant verbe prophétique, directement matérialisé en parole humaine. Le mot Coran lui même signifie l'Appel. La sainteté du Verbe divin est projetée sur son vecteur humain : la foi est la foi en Dieu **et** en Son Prophète, l'obéissance à Dieu est obéissance à Dieu **et** à Son Prophète.

Coran créé et Coran incréé

Voici des siècles que les érudits musulmans discutent de la nature théologique du texte : **Créé ou incréé ?** :

CRÉÉ : c'est alors un texte d'inspiration divine, mais sujet aux aléas de la vie de son récipiendaire et aux conditions historiques et politiques de son époque.

INCRÉÉ : au contraire le texte est alors la matérialisation inaliénable du Verbe divin en un récipiendaire inspiré, touché d'une grâce divine le rendant réceptif : dès lors ce Coran incréé est invariable, tout et partie, sourate et versets, phrases, mots et lettres.

La distinction est importante. Le Coran contient en effet des versets d'une grande violence, violence exercée par Dieu et attendue de Ses serviteurs (les versets "terribles"). Si le texte est *créé*, il devient possible de rapporter ces passages aux conditions guerrières locales lors de la lutte du prophète pour faire reconnaître l'islam ; elle est alors en grande partie simplement humaine ; le texte peut alors faire l'objet de commentaires et d'interprétation. Au contraire, si le texte est *incréé*, alors sa violence impitoyable caractérise l'essence divine au même titre que la miséricorde, et elle fait partie d'un texte dont le fidèle ne peut en aucun cas atténuer le sens.

Nous avons choisi, pour une grande part de notre exposé, de traiter, comme le fait l'immense majorité du monde musulman, le Coran comme *incréé*, donc possédant une sacralité absolue et intangible. Ce caractère le met à l'abri de toute critique humaine, mais réclame que sa lecture soit complète, sans rien laisser au bord de la route. Dès lors que le Coran est considéré comme *incréé*, chaque verset possède la même valeur de vérité transcendante.

L'islam : soumission, appropriation

Le Coran, la Révélation, et son récipiendaire humain, devenant le "croyant" ou le "fidèle", c'est l'islam, où s'inscrit cette équation : Islam = Coran = Appel, l'Appel divin auquel il doit être répondu par *soumission* ou *pacification*.

La racine sémitique SLM ou CHLM a donné aussi salam-chalom, la plénitude, la paix (d'où le terme *pacification*, choisi pour traduire *islam* par André Chouraqui). Abraham, nous dit-on, n'était ni juif ni chrétien (3 :67), il était *soumis-pacifié*, "*muslimani*" : Abraham était donc musulman, il appartenait à la religion de Dieu : *ce processus de transmutation et d'appropriation* est une constante dans le Coran ; elle en constitue une première originalité vectrice de différence ; elle s'inscrit dans une théologie de la substitution. Car l'islam est la « religion de Dieu » :

« Aujourd'hui J'ai rendu votre Religion parfaite ; J'ai parachevé Ma grâce sur vous ; J'agréé l'Islam comme étant votre Religion (Ch. : pour créance, Je veux pour vous la pacification, *al-islâm*) » 5 :3².

Ce processus d'appropriation est-il vraiment original ? L'introduction dans le christianisme du concept créationnel de consubstantialité du Christ est en fait un processus psychologique et théologique apparenté.

Le Coran monument de la foi

Avant de traiter plus à fond des différences, un mot des similitudes : le Coran est un impressionnant monument de la foi monothéiste ; Dieu est créateur, tout puissant, omniscient, omniprésent ; s'il fallait ne retenir que quelques similitudes à cet égard, on les trouverait dans le livre des Psaumes, dont le Texte fait d'ailleurs l'éloge à plusieurs reprises (3 :177-181, 181-183 ; 9 :161, 163 ; 17 :56-57, 55-56)³, ou dans l'Évangile de Jean.

2. Traduction Kasimirski ; "Ch" signifie : traduction Chouraki.

3. Le premier chiffre est la référence dans l'édition de Kasimirski ; le second la référence des éditions actuelles du Coran.

Les différences

La soumission, principe intangible des relations de l'homme avec Dieu.

Cette soumission se retrouve-t-elle dans les autres textes sacrés ? Oui et non.

°°°Oui bien sûr, car la soumission de l'homme à la puissance divine est le principe même de la foi.

°°°Non, parce que la noblesse de l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu exige qu'il sache se rebeller. C'est ce que fait Jésus dans le jardin de Gethsémani, en demandant, un instant au moins, au Père d'éloigner la coupe de ses lèvres (Mt 26 :39) ; c'est ce que fait **Sara**, en riant, ce qui est une insolence à l'égard de la toute puissance divine, devant la perspective de la grossesse d'une centenaire. C'est ce que fait **Abraham** en plaidant, non sans courage et sans impertinence, pour les éventuels justes de Sodome menacés par un châtement collectif aveugle : (Gn. : 25 :23+) : « Anéantirais-Tu, du même coup , l'innocent et coupable ? »... S'il y a dans cette ville 50, 30, 10 justes.... C'est ce que fait **Jacob** en luttant avec l'ange. Cet épisode biblique revêt un caractère sacrilège pour les lecteurs musulmans de la Bible hébraïque. Or pour le Bibliste il représente un épisode rédempteur ; le patriarche en gardera une séquelle physique, car on ne lutte pas sans dommage contre la puissance divine. Mais son nom, Jacob, le talon (*eyquév* en hébreu) devint *Israël*, celui qui lutte. On peut ajouter à ces exemples de rébellion de personnages bibliques celui de **Moïse** quand Dieu lui impartit sa mission près du buisson ardent (Gn. 4 :1+) : Moïse trouve toutes sortes de raisons pour refuser sa mission - et pourtant il reste agréé comme l'exécutant privilégié de Dieu, avec son frère comme soutien.

"Voici l'homme devenu comme l'un de nous", dit Dieu (Gn. 3 :22) après la faute d'Adam : oui, l'homme biblique se dresse devant son créateur parce qu'il a été créé noble et raisonneur "à l'image et à la ressemblance de Dieu", même si Dieu l'emporte toujours comme Jonas en fera l'expérience. A l'homme, si sa noblesse et son raisonnement l'ont entraîné trop loin, de se livrer à une "*techouvah*", un retour sur soi générateur de repentir et de rédemption. Il y a là dans la conception même de la nature et du rôle de l'homme, une différence fondamentale entre la tradition musulmane et la tradition judéo-chrétienne, une dif-

férence qu'on pourrait presque qualifier d'anthropologique.

Le Coran a repris, à sa manière il est vrai, nous y reviendrons, nombre de passages bibliques. L'omission de la définition de l'homme, *créé à la ressemblance et à l'image de Dieu* est donc très signifiante : soumis par essence, l'homme doit toujours obéir à ce qu'il **croit** être l'ordre de Dieu ; on ne discute pas, on ne réfléchit pas, on ne se rebelle pas.

Le Coran et l'Homme : ingratitude et apocalypse

« Oui, Nous avons créé l'homme dans la forme la plus parfaite (Ch. : la plus merveilleuse) ; puis Nous l'avons renvoyé au plus bas des degrés (Ch. : au fond de toute bassesse) ». 95 :4-5.

Non, l'homme n'a pas été créé à l'image du Créateur, il n'est pas "l'un de Nous", il est infime et misérable : le texte entier retentit d'un désespoir devant l'ingratitude de l'homme face aux bontés du Créateur ; devant son incapacité à réfléchir, à discerner, à comprendre les Signes de Dieu, pourtant évidents, ce qui marque l'immense distance séparant l'homme de Dieu.

L'homme n'est, par la volonté divine, qu'une goutte de sperme et de sang : peu de chose. Comme nous l'avons déjà souligné, à aucun moment n'est avancé l'équivalent du verset : « Il le créa à Son image, à Sa ressemblance » (Gn. 1 :27). Dans le Coran, l'homme est donc très éloigné de la perfection divine sauf s'il emprunte le chemin de la rédemption. L'homme, la vie humaine, sont loin de représenter le précieux but de la création comme ils le sont dans la bible hébraïque qui couronne le récit de la création par la création d'Adam. L'humilité de l'homme, exprimée par Abraham qui, en plaidant, déclare être "poussière et cendre", sa nature éphémère (Ps. 90) appartiennent à un concept différent : ces attributs n'enlèvent en rien à l'homme sa dignité fondamentale tirée de sa "ressemblance" avec le plérome divin.

L'acmé de la distance séparant l'homme musulman de Dieu est exprimée par son incapacité à comprendre les Signes de Dieu ; elle s'exprime dans le rejet des prophètes, alerteurs ou avertisseurs, qui sont envoyés aux différents peuples à chaque époque. Les hommes raillent, nient, rejettent ; dès lors le Créateur, le Seigneur des univers **se venge**, les efface, **les extermine** (ce sont les termes mêmes, répétitifs, du texte) : le *Cri* ou le *Fracas* les saisit, au matin, et le lendemain ils sont "comme s'ils n'avaient jamais existé". Cités et générations détruites, celles des 'Ad, des Thamoud, des

Sodomites et de bien d'autres peuplades émaillent le texte sacré de catastrophes inéluctables et imparables. Nulle part ne se lève un Abraham pour implorer le pardon divin. Nulle part il n'est fait état des reproches adressés par Dieu à Noé, comme dans la tradition midrachique, pour ne pas avoir plaidé pour l'espèce humaine condamnée à la noyade. Si l'on refuse de croire le prophète, tout est perdu : le discernement devait venir auparavant. Nul ne peut ni retarder ni annuler l'échéance fixée. Le prophète n'a qu'une fonction : *avertir* ; il ne peut *intervenir*. Et si chaque homme doit s'attendre à être soumis au Jugement dernier, le texte accorde une très grande place au châtement collectif des peuples et des sociétés (on peut compter plus de quarante versets annonciateurs de destruction). Toutes les cités humaines seront détruites à la fin des temps, avant le Jugement : le Coran est un texte largement apocalyptique. Si détruire le monde est une volonté divine, pourquoi l'homme *soumis* ne contribuerait-il pas à l'apocalypse ?

Vie terrestre et vie future

A de nombreuses reprises le Texte insiste sur le peu de valeur de la vie terrestre comparée à la vie future ; cette dernière est décrite en détail, de façon très physique. Ses perspectives sont bipolaires : le **paradis ou la géhenne**, où l'on sera immortel ; pas de passage de la géhenne au paradis ; pas d'état intermédiaire comme le purgatoire chrétien. Pas de pardon après le Jugement, alors que dans la pensée talmudique la durée du séjour en Géhenne est d'un an au maximum, et que les sanctions géhenniques s'interrompent le chabat - du moins pour ceux des docteurs du Talmud qui admettent une Géhenne : en fait, la tradition talmudique et Jésus (qui lui appartient) optent pour une vie future désincarnée « où l'on ne boit pas, on ne mange pas, on ne se reproduit pas ». Paradis et Géhenne sont absents de la Tora et à peine présents dans le Talmud. Jésus dit : « A la résurrection on ne prend ni femme ni mari, mais on est comme des anges dans le ciel » (Mt. 22 :30).

Le Texte détaille au contraire de façon très imagée les beautés physiques du Paradis et les affres de la Géhenne, avec parfois un réalisme tragique comme la peau régénérée pour qu'elle puisse brûler sans cesse (4 :54-59, 52-57). Un réalisme parallèle existe à l'égard des joies de paix, d'alimentation et de plaisir sexuel réservé aux habitants des Jardins - ce qui n'est pas sans conséquence sur la position du croyant sincère face à la vie

terrestre et à la mort : cette vie est dédaignée et méprisée, la mort est attendue, souhaitée, si possible en martyr. Il faut noter que toutes ces qualités physiques de l'autre monde, les bonnes comme les mauvaises, relèvent directement de la volonté et du pouvoir de Dieu et constituent l'un des articles de la Foi : ***Dieu est maître de la vengeance***, répète le texte : « Mais celui qui retombe dans le péché encourra la vengeance de Dieu ; et certes Dieu est puissant et vindicatif » 5 :96 (5 :95).

Comment obtient-on l'admission dans les Jardins du Paradis ?

Par la foi et les bonnes actions. Mais la foi prédomine, un croyant sans bonnes actions peut être racheté, mais pas un incrédule agissant comme un juste.

L'identité par la Foi : les relations avec l'Autre

On trouve dans le Coran des accents très pauliniens sur la prédominance de la foi, en fait sur l'exclusivité de la foi dans le processus de rédemption. Pas d'issue pour l'incroyant : « Pas de pardon pour l'incroyant » (4 :18), et :

« Demande pardon pour eux ou ne demande pas pardon pour eux ; si tu demandes pardon pour eux soixante-dix fois, **Dieu ne leur pardonnera pas, parce qu'ils sont absolument incrédules envers Dieu et Son Prophète**. – Dieu ne dirige pas les gens pervers » – 9 :80.

Innombrables sont les versets consacrés au châtiment divin des incrédules, injustes, infidèles, apostats et pervers.

Or, en théologie, de façon générale, la prédominance de la Foi introduit un jugement en tout ou rien : la prédominance d'un Jugement par les oeuvres permet une appréciation tempérée du Juge : on peut être un peu malhonnête mais généreux, et se racheter ; un peu avare mais pieux. Mais en matière de foi l'équation est simple : on croit ou on ne croit pas. Et dès lors existe une certitude, la punition divine ou même la punition par les hommes.

Beaucoup d'exégètes chrétiens attribuent à la théologie paulinienne du salut par la foi les dérives persécutrices comme celles de l'Inquisition - alors que Paul de Tarse n'aurait pas tué une mouche.

Le châtement humain des incroyants, qui fait partie du Jihad, le combat, fait partie du message divin :

2.

Combattez dans le chemin de Dieu ceux qui luttent contre vous. – Ne soyez pas transgresseurs (Ch. : ne transgressez rien : Dieu exècre les transgresseurs) – Tuez-les partout où vous les rencontrerez (Ch. : tuez-les là où vous les rencontrez) ; chassez-les des lieux d'où ils vous auront chassés ; - la sédition est pire que le meurtre (Ch. : que le combat) -. Ne les combattez pas auprès de la Mosquée sacrée, à moins qu'ils ne luttent contre vous en ce lieu même. S'ils vous combattent, tuez-les : telle est la rétribution des incrédules. S'ils s'arrêtent, sachez alors que Dieu est Celui qui pardonne, IL est miséricordieux. Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition et que le culte de Dieu soit rétabli ; S'ils s'arrêtent, cessez de combattre, sauf ceux qui sont injustes (Ch. : l'hostilité ne se poursuivra que contre les fraudeurs). 2 :190-193.

4.

Vous trouverez d'autres gens qui désirent la paix avec vous et avec leur propre peuple. Chaque fois qu'ils sont poussés à la révolte ils y retombent en masse (Ch. : chaque fois qu'ils voudront la sédition, ils échoueront). S'ils ne se retirent pas loin de vous, s'ils ne vous offrent pas la paix, s'ils ne déposent pas leurs armes (Ch. : s'ils ne baissent pas les mains), saisissez les ; tuez les partout où vous les trouverez, nous vous donnons tout pouvoir sur eux. (Ch. : prenez-les et combattez-les là où vous les acculerez. Contre eux, Nous mettons en vous un pouvoir évident). 4 : 91.

66.

Ô Prophète ! Combats les incrédules et les hypocrites ; sois dur (Ch. : implacable) envers eux. Leur refuge sera la Géhenne : quelle détestable fin ! 66 :9.

En lisant ces textes violents il ne faudrait pas oublier certains écrits terribles du Premier testament, notamment le chapitre 31 des Nombres, qui rapporte l'anathème porté sur les cités à conquérir lors de l'entrée en Terre promise, ou encore le dernier verset du Ps. 137 ; certains passages aussi des Evangiles : Jésus dit qu'il ne vient pas apporter la paix, mais le glaive (Mt 10 :34). Il dit encore dans Jean, 15 :5-6, : « Hors de moi vous ne pouvez rien faire. Si quelqu'un ne demeure point en moi, il est jeté dehors comme les

sarments , et il se dessèche. Puis on les ramasse et on les jette au feu et ils brûlent » : ce verset a dû hanter les inquisiteurs allumeurs de bûchers. Il faut aussi se rappeler une dizaine de versets coraniques qu'à l'opposé des "versets terribles" on peut qualifier de "versets conciliants", comme celui-ci : « Pas de contrainte en religion ! La voie droite se distingue de l'erreur ». 2 :256.

La dhimmitude

Le Texte dit que le non croyant doit être humilié, ce qui est à l'origine de la dhimma ou dhimmitude, ce statut social d'inférieur conféré au non-musulman, qu'a su créer aussi, de façon absolument parallèle, le christianisme médiéval :

2.

Croyez-vous (les fils d'Israël) donc à une certaine partie du Livre et restez-vous incrédules à l'égard d'une autre (càd : croirez-vous à la Bible et non au Coran ?) Quelle sera la rétribution de celui d'entre vous qui agit ainsi, sinon d'être humilié (Ch. : sinon l'opprobre) dans la vie de ce monde et d'être refoulé vers le châtiement le plus dur (Ch. : le supplice le plus inexorable), le Jour de la Résurrection ? - Dieu n'est pas inattentif à ce que vous faites - 2.85.

9.

Combattez ceux qui ne croient pas en Dieu et au Jour dernier ; ceux qui ne déclarent pas illicite ce que Dieu et son Prophète ont déclaré illicite, ceux qui, parmi les gens du Livre ne pratiquent pas la vraie religion (Ch. : ne pratiquent pas la Créance de Vérité). Combattez-les jusqu'à ce qu'ils payent directement le tribut après s'être humiliés (Ch. : jusqu'à ce qu'ils donnent, humiliés, le tribut de leurs mains). 9 :29. / Ô Prophète ! Combats les incrédules et les hypocrites. Sois dur avec eux (Ch. : sévis contre eux) ! Leur refuge sera la Géhenne. Quelle détestable fin (Ch. : le pire devenir) ! 9 :73.

48.

Muhammad est le Prophète de Dieu. Ses compagnons sont violents (Ch. : implacables) envers les impies et bons et compatissants entre eux. 48 :29.

Le salut par la foi, architecte d'une division du monde

Le salut par la foi, institué sans nuance par le texte sacré aboutit à une division du monde entre les bons, ceux qui croient

en D. et en Son Prophète, et les autres - qu'il ne faut pas prendre pour amis, leur seule pensée étant de détourner les croyants de leur foi (3 :28).

Le monde est donc divisé en deux : le monde réformé d'une part, celui où la Religion, celle d'Abraham, celle de Dieu s'est répandue, se répandra grâce au Jihad, le combat, et le reste du monde d'autre part : le « Dar el Salam », le monde de la paix, celui qui est déjà converti, et le « Dar el Harb », celui qui devra nécessairement l'être :

5.

Telle sera la rétribution de ceux qui font la guerre contre Dieu et contre son Prophète (Ch. : et Ses Envoyés), et de ceux qui exercent la violence sur la terre (Ch. : semant sur terre la violence) : ils seront tués ou crucifiés, ou bien, leur main droite et leur pied gauche seront coupés, ou bien ils seront expulsés du pays (Ch. : bannis de la terre). Tel sera leur sort : la honte en ce monde et le terrible châtement (Ch. : le supplice grandiose) dans la vie future – sauf pour ceux qui se sont repentis avant d'être tombés sous votre domination (Ch. : avant que vous ne les conquériez) –. Sachez que Dieu est Celui qui pardonne ; IL est miséricordieux. 5 :33-34.

8.

Il n'appartient pas à un prophète de faire (Ch. : de faire lui-même) des captifs tant que, sur la terre, il n'a pas complètement vaincu les incrédules (Ch. avant que la terre n'ait été vaincue). 8 :67.

21.

Ne voient-ils pas que Nous intervenons dans les pays infidèles pour en diminuer l'étendue ? Sont-ils donc vainqueurs ? (Ch. : Nous, Nous venons sur terre, Nous l'investissons par ses extrémités : pourraient-ils vaincre ?) 21 :44.

Le bon choix repose sur le libre arbitre qui peut conduire à la vraie foi. Mais même cela n'est pas certain : « Si Dieu l'avait voulu, tous les hommes seraient croyants » (10 :99). Il n'en reste pas moins que le Coran traite de façon extrêmement sévère les fidèles des anciennes religions, nous y reviendrons : si Jésus est respecté en tant que prophète, la foi en Jésus fils de Dieu est un

scandaleux blasphème : « Loin de Sa gloire qu'il ait eu un fils. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieus et sur la terre. Son patronage suffit ; il n'y a pas besoin d'un agent ». 4 :169 (4 :171).

D'autre part Dieu a maudit les juifs qui "ont tordu leur langue pour la corrompre (l'Ecriture) et dire ce que Dieu n'avait pas dit". (3 : 187). Dieu en a fait "des singes et des porcs" (5 :59-60).

L'éthique

L'éthique coranique s'inscrit dans cette approche dichotomique du monde. Il s'agit d'une éthique fermée :

"Muhammad est l'envoyé de Dieu. Ses compagnons sont terribles (Ch. : implacables) aux infidèles et tendres entre eux-mêmes". 48 :29⁴.

Les dix commandements n'apparaissent pas dans le texte sacré. Certaines recommandations éthiques sont ambiguës. Ainsi l'interdiction du meurtre :

4.

Pourquoi un croyant tuerait-il un autre croyant, si ce n'est involontairement ? Celui qui tuera involontairement sera tenu d'affranchir un esclave croyant, et de payer à la famille du mort le prix du sang fixé par la loi, à moins qu'elle ne fasse convertir cette somme en aumône. Pour la mort d'un croyant d'une nation ennemie, on donnera la liberté à un esclave croyant. Pour la mort d'un individu d'une nation alliée, on affranchira un esclave croyant, et on payera la somme prescrite à la famille du mort. Celui qui ne trouvera pas d'esclave à racheter jeûnera deux mois de suite. Voilà les expiations établies par Dieu savant et sage. Celui qui tuera un croyant volontairement aura l'enfer pour récompense et il y demeurera éternellement. Dieu irrité contre lui le maudira et le condamnera à un supplice terrible. 4 :94-95 (4 :92-93).

17.

Ne tuez point l'homme, car Dieu vous l'a défendu, sauf pour une juste cause ; celui qui serait tué injustement, Nous avons donné à son héritier le pouvoir d'exiger une satisfaction ; mais qu'il ne dépasse point les limites en tuant le meurtrier, car il est déjà assisté (Ch. : il sera secouru). 17 :35 (17 :33) ».

4. Verset déjà cité plus haut.

Les grands principes éthiques du Coran concernent le croyant. Rappelons-nous au contraire le quatrième commandement, celui qui institue le repos hebdomadaire : il s'adresse à la famille, au bétail, et "à ton étranger qui est dans tes murs" (Ex. 20 :8). Paul enfin nous dit "qu'il n'y a plus ni juif ni Grec ni maître ni esclave".

La substitution

La théologie de la substitution, qui conduit à l'opposition à la foi antérieure, puis à son mépris, puis à sa condamnation, puis à sa persécution est une constante ou presque dans les religions nouvelles ; elle ne peut donc être considérée comme une différence propre à l'islam. Mais elle y revêt parfois un aspect très particulier : la substitution islamique est, nous l'avons déjà dit "consubstantialisante". Ainsi le Coran s'est-il approprié nombre d'épisodes bibliques, comme le sacrifice d'Isaac, le déluge ou l'histoire de Joseph en Egypte. Le texte coranique diffère du texte biblique. Or il est, par définition, la Parole de Dieu. Ce sont donc les Ecritures antérieures qui se trompent, elles ont été corrompues par leurs dépositaires, les juifs.

Les Psaumes sont salués, mais non retenus : la révélation coranique est totalement substituante. L'idée qu'une révélation puisse se faire à différents moments successifs, et se matérialiser dans des textes dont la succession composera un canon, est étrangère à l'islam. Le Coran, révélation nouvelle et unique efface tout ; c'est comme si Les Prophètes avaient effacé le Pentateuque, et Saint Jean les synoptiques. L'islam est réparacionniste.

Les autres religions monothéistes

La connaissance des Livres antérieurs, l'appartenance à la famille des "gens du Livre" constituent un apparemment ; mais cet apparemment s'inscrit dans le monde de la dhimmitude et non sur un pied d'égalité ; en effet cette connaissance a été dévoyée. Elle eût dû conférer à ses bénéficiaires une clairvoyance supérieure, débouchant naturellement sur une reconnaissance illuminée de l'apport de l'islam. Le refus de la conversion est donc plus grave encore pour les "gens du Livre" que pour des païens ignorants des révélations antérieures.

Conclusion

Voici donc, pour les tenants d'un Coran incréé, une façon très particulière de concevoir le monde : l'homme est peu de chose, sa vie terrestre est méprisable ; la mort, porte du paradis, est désirable. L'humanité est destinée à la destruction ultime, et de toute façon au sévère jugement de son Créateur ; en attendant ce jugement, le monde dans lequel vit le croyant est un monde divisé, où le non croyant n'a pas sa place. Il peut être toléré pour un temps comme inférieur ou dhimmi, racheté par une taxe spéciale de soumission ; mais, à défaut de conversion son éradication s'inscrit dans un idéal de combat, le jihad, mené au service de Dieu et de Sa religion, l'Islam.

On peut donc comprendre qu'après une éducation moulée par le texte coranique appris par cœur de sa première à sa dernière lettre, des fanatiques puissent trouver dans ces paradigmes la justification d'une violence à laquelle l'actualité nous confronte trop souvent. A l'opposé, pour les tenants d'un Coran créé, beaucoup de ces propositions peuvent être discutées, atténuées, interprétées. Ainsi le combat, le jihad, loin d'être l'agression de l'Autre, peut-il n'être que combat intérieur vers la perfection. Force hélas ! est de constater que les tenants de cette approche sont très minoritaires dans le monde.

Bibliographie

Traductions du Coran :

Kasimirski, Charpentier, libraire et éditeur à Paris, 1841.

et : Jacques Berque, Albin Michel, Paris, 2002.

André Chouraqui. Robert Laffont, Paris, 1990.

D. Masson, Gallimard, Paris, 1967

Ouvrage personnel

Francis Weill, Dictionnaire alphabétique des sourates et versets du Coran, 676 p., L'Harmattan, Paris, 2009

Du temps biblique au temps géologique ou la conquête progressive d'un temps long

M. Pierre Chauve

Séance du 16 mars 2009

Pendant presque deux millénaires les civilisations occidentales se sont appuyées sur la Bible pour expliquer l'histoire de la terre et celle de ses habitants. Le développement de la géologie à la fin du XVIII^e siècle a permis de s'en affranchir. Par une approche purement naturaliste, faite d'observations et de comparaisons avec les phénomènes actuels, des principes de base ont été établis. Ils permettent de situer les événements géologiques les uns par rapport aux autres et d'établir une chronologie relative des dépôts sédimentaires, calés sur l'évolution des fossiles qu'ils contenaient. Mais, les géologues se sont heurtés au problème de la durée des temps géologiques, incompatible avec les calculs réalisés à partir de l'addition des durées de vie des personnages de la Bible. Des tentatives ont été effectuées, basées sur le refroidissement de la terre ou sur la salinité des mers. Les temps trouvés étaient sans commune mesure avec les 4004 ans calculés, au début du XVIII^e siècle par l'évêque Ussher. La découverte de la radioactivité et des éléments radioactifs à l'aube du XX^e siècle ont permis, au cours de la première moitié de ce siècle, de proposer des chronomètres géologiques.

Qu'est ce que le temps ? Le temps, comme la vie, se constate mais il est difficile à définir. Saint Augustin disait déjà :

Qu'est-ce donc que le temps ? Si personne ne me le demande, je le sais ; mais si on me demande de l'expliquer, je ne sais plus (St Augustin).

Plus prosaïque, cette définition du dictionnaire Robert : *le temps, milieu indéfini où paraissent se dérouler irréversiblement les existences dans leur changement, les événements et les phénomènes dans leur succession.*

Le temps vécu est une dimension que nous expérimentons tous les jours avec impatience ou avec résignation : des minutes semblent durer des heures, inversement des heures semblent passer avec une grande rapidité. « Il y a des moments qui durent longtemps » dit Arletty dans Hôtel du Nord . Il y a donc une différence entre le temps physique qui se mesure et le temps subjectif, celui de la conscience.

Le temps vécu implique une durée. La durée de la vie d'un être humain, celle de l'éruption d'un volcan peuvent être mesurées ; le temps nécessaire à la formation d'un sol, au creusement d'une vallée peut être appréhendé. Le temps court est celui d'une génération. Le médaillon : le triomphe du temps avec le vieillard sur un char entraîné par un homme mûr et un adolescent illustre ce temps court et vectoriel dirigé de la naissance à la mort et renouvelé à chaque génération. Le temps long est un temps historique. C'est aussi le temps du géologue.

Déjà Aristote, dans les Météorites, voyait dans l'action incessante des forces de la nature de très lents changements : « *Si la mer abandonne certains endroits et en envahit d'autres, il est évident que, sur toute l'étendue de la terre, ce ne sont pas toujours les mêmes endroits qui sont mers ou continents, et que tout change avec le temps.* » Or ce temps géologique long, dont les philosophes Grecs avaient déjà une idée n'avait pas la même signification que celle de nos civilisations occidentales.

Pour les Grecs qui vivaient au siècle d'or, l'histoire de la terre et celle de l'univers n'avaient pas de sens. Elles n'avaient ni l'une, ni l'autre, de commencement ou de fin. L'homme vivait alors dans un monde immuable, éternel, sans commencement ni fin. Le temps peut être qualifié de cyclique.

C'était aussi la conception des Egyptiens. Le jour succède à la nuit, qui elle-même succède au jour, les saisons se renouvellent, la lune et les planètes se meuvent avec régularité sous la voûte céleste, la mer est sujette aux marées, le Nil inonde chaque année sa vallée, l'eau coule régulièrement des sources à la mer...



Le triomphe du temps.

Médaille de Dierick Vellert, Bruxelles, Musée du Cinquantenaire

C'est aussi un temps éternel. C'est pourquoi le calendrier égyptien se renouvelait à l'avènement du nouveau pharaon.

Cette conception d'une terre immuable en état stationnaire, était incompatible avec la notion d'histoire et de chronologie qu'elle sous-tend.

Avec le développement du christianisme dans les sociétés occidentales, le temps devient vectoriel. La Bible et le récit de la création assignent une origine au temps. Dieu crée le monde et le peuple. Le judaïsme a une conception linéaire du temps ayant naturellement la Création pour origine et une durée, celle de l'histoire du peuple choisi. Pour les Chrétiens, le temps va de la naissance du Christ, à la passion, à la résurrection pour aboutir au jugement dernier, cette trajectoire est symbolisée par l'alpha à l'oméga.

Jusqu'à l'essor de la géologie, au XIX^e siècle, le problème de la durée ne se posait pas. L'histoire de la terre trouvait naturellement son explication dans le cadre biblique. Des phénomènes géologiques y étaient décrits (le déluge, la source de Moïse, ...) et les durées s'appréciaient en fonction de l'histoire de l'humanité.

Ainsi un pasteur anglican, Thomas Burnet, publie en quatre volumes, entre 1680 et 1690, la *Théorie sacrée de la terre*. C'est une des premières reconstitutions de l'histoire de la terre faisant appel aux écritures et à la raison. La terre naît du chaos pour donner par rassemblement des particules « la terre de l'époque du Paradis ». L'intérieur de la terre est constitué de l'extérieur vers l'intérieur par une fine croûte superficielle et lisse, puis par les eaux, puis par une partie centrale faite de matériaux plus denses. De même, Snider-Spinelli explique par le déluge la naissance de l'Atlantique.

Le développement de la géologie va faire évoluer notre conception de l'histoire de la terre. Le cheminement est long. Les philosophes grecs avaient déjà pressenti que la terre avait une histoire. En plus d'Aristote cité plus haut, on peut citer Xénophane de Colophon qui avait pensé que la mer avait recouvert l'île de Malte, puisqu'on trouvait des coquilles marines dans les roches de ses falaises. Au Moyen Âge, cette vision avait été abandonnée et il faut attendre Bernard de Palissy, en 1580, pour expliquer clairement la signification des fossiles. Au milieu du XVII^e siècle, le Danois Sténon démontre par l'étude détaillée des fossiles et de leur gangue rocheuse que les fossiles avaient une origine organique. Il en déduit que les roches n'étaient pas dures originellement, mais étaient des sédiments mous (contenant les fossiles) qui avaient été consolidés par la suite. Il regarde alors, avec un œil nouveau, les séries plissées de Toscane et en tire les trois lois fondamentales de la stratigraphie : les principes d'horizontalité originelle, de continuité dans l'espace et de superposition.

L'horizontalité originelle et la continuité sont bien illustrées par la continuité des falaises qui bordent le premier plateau et les reculées du Jura externe. La superposition des couches dans les reculées se marque dans la morphologie. A la base, le versant en pente douce recouvert de prairie correspond aux marnes du Lias (Jurassique inférieur). La corniche calcaire, plus récente, qui borde la reculée, est datée du Jurassique moyen. Elle repose normalement sur les marnes plus anciennes.



La reculée de Baume-les-Messieurs

L'étude des fossiles contenus dans les roches permet de caractériser les couches et surtout de les dater les unes par rapport aux autres. Ainsi les Ammonites permettent de reconnaître, dans les marnes, le Domérien à la base et le Toarcien en haut, tandis qu'à la base de la corniche calcaire se rencontrent les Ammonites de l'Aalénien. Près du village de l'Étoile, on trouve aussi des articles de crinoïdes étoilés (des Pentacrines) de forme pentagonale distincte des formes pentagonales plus pointues que l'on trouve sur le plateau. Les premières caractérisent le Toarcien (Jurassique moyen), les secondes l'Oxfordien (Jurassique supérieur).



Pentacrines du jurassique inférieur

Pentacrines du jurassique supérieur

Un très bel exemple de superposition des couches géologiques est celui du Grand Canyon du Colorado avec une succession s'étendant sur plus d'un milliard d'années.

Ainsi la géologie est une histoire, l'histoire de la terre dont les archives sont les roches. Le temps et la durée s'expriment dans les roches. C'est ce que traduit la carte géologique. Chaque couleur représente une tranche de temps, l'étage géologique. Une série stratigraphique peut être établie. Elle représente les différentes couches déposées successivement.

Les grands travaux de génie civil du XIX^e siècle (canaux, voies ferrées) vont dégager les couches géologiques permettant de reconnaître les successions stratigraphiques, de reconnaître les déformations des couches géologiques (les plis, les failles...) et de lever les premières cartes géologiques.

La terre a donc une histoire, faite d'événements successifs. Un exemple peut être donné par l'analyse de la clive de Prégauré. La géologie permet de reconstituer l'histoire de la terre. Une chronologie relative faite d'événements successifs peut être établie, mais on ne peut pas dater les événements. Les géologues sont à la recherche d'une chronologie absolue permettant de dater roches et événements.

Mais, au début du XIX^e siècle, la seule référence temporelle est la Bible. L'histoire de la terre se déroule depuis la création (en 7 jours) jusqu'au XIX^e. Aussi essaie-t-on de calculer l'âge de la terre. Parmi les nombreux essais, le plus célèbre est celui de l'évêque anglican Ussher, au milieu du XVIII^e siècle. En additionnant l'âge des rois, des prophètes et des patriarches cités dans la Bible, Ussher déclara que la Création avait eu lieu dans la soirée du 22 octobre de l'an 4004 av J.C. Cette conception d'un temps court était très largement admise. Même Voltaire ne l'avait pas remise en cause !

Si certains phénomènes sont brutaux (éboulement, inondation, séisme,...) d'autres sont lents. Ainsi la formation d'une couche sédimentaire par apports répétés de matière ne peut guère se concevoir à l'échelle humaine surtout si on considère certaines formations litées de plusieurs centaines de mètres ou de plusieurs kilomètres d'épaisseur. Le renouvellement des faunes d'un étage à l'autre, soit par évolution progressive soit par extinction catastrophique suivie d'un renouvellement rapide, ne pouvait se satisfaire d'un temps court.



Le grand Canyon du Colorado. Le fond du canyon est creusé dans les formations antécambriennes et les couches horizontales qui les surmontent représentent la totalité de l'époque primaire soit environ 400 Ma



La clue de Préouré, au nord de Digne.

Buffon va apporter une contribution essentielle à la conquête d'un temps long. Supposant que la terre et les planètes étaient à l'origine des portions de matières incandescentes expulsées du soleil à la suite du choc d'une comète, il en déduisit que l'histoire de la terre et des planètes était celle de leur refroidissement. La vie n'était alors possible que pendant le court temps où la température de surface n'était ni trop chaude ni trop froide. Il fit alors mesurer le temps de refroidissement de boulets, de différentes natures et de différentes tailles, chauffés au rouge. Par extrapolation à la taille de la terre il en déduisit un âge de 75 000 ans.

En étudiant la vitesse de sédimentation dans des mares de Bourgogne et en extrapolant aux sédiments des falaises des côtes normandes, il consigna dans ses carnets des durées de 100 millions d'années qu'il n'osa publier, non par crainte de censure mais simplement par peur de ne pas être compris par ses contemporains : « mais quoiqu'il soit très vrai que plus nous étendrons le temps et plus nous approcherons de la vérité et de la réalité de l'emploi qu'en a fait la nature, néanmoins il faut le raccourcir autant qu'il est possible pour se conformer à la puissance limitée de notre intelligence ».

Au milieu du XIX^e siècle, sur la base d'arguments physiques et mathématiques, Kelvin calcula le temps nécessaire pour que depuis la formation de la première croûte terrestre, le gradient géothermique atteigne la valeur de 37° C. Il obtint une fourchette de 10 à 400 Ma, due aux incertitudes sur la température initiale, la conductivité thermique en profondeur, ...

La découverte de la radioactivité par Becquerel en 1898 et celle des éléments responsables du phénomène par P. et M. Curie quelques années plus tard vont permettre au physicien Rutherford de proposer l'utilisation de la radioactivité comme chronomètre géologique. Un élément radioactif appelé père se désintègre en donnant naissance à un élément fils généralement stable et en produisant des rayonnements. Le temps nécessaire pour diminuer de moitié par désintégration une quantité quelconque d'un élément radioactif est appelé période T ou temps de demi-vie. Chaque isotope radioactif est caractérisé par une constante de désintégration indépendante des facteurs extérieurs (température, pression, environnement chimique). Pour chaque intervalle de temps, la quantité d'élément radioactif qui disparaît ou d'élément fils qui apparaît ne dépend que de la longueur de ce laps de temps.

La mesure de la quantité d'isotope père qui subsiste et du nombre d'isotopes fils permet de mesurer l'intervalle de temps qui nous sépare du début du phénomène, un peu à la manière d'un sablier qui laisse s'écouler son sable au cours du temps.

On peut ainsi dater des roches cristallines et les corrélérer aux échelles stratigraphiques établies antérieurement. Les roches les plus anciennes du Précambrien sont vieilles de plus de trois milliards d'années alors que le début des temps phanérozoïque (les temps fossilifères) est vieux de seulement 570 millions d'années. Enfin l'âge de la terre peut être fixé par la datation des météorites. Plusieurs méthodes ont été utilisées, elles s'accordent pour lui donner un âge de 4,55 milliards d'années

On peut ainsi parler de durées géologiques pour qualifier des durées immenses que la courte durée de la vie humaine empêche de voir. Le temps maintenant est parfaitement mesuré. Il ne varie pas mais le rythme des événements, lui varie et notre perception est toute relative.

Deux comtois méconnus, Le chirurgien Pierre-Joseph Desault et sa petite nièce Clarisse Vigoureux, première femme disciple de Fourier

M. Jean-Claude Dubos

Séance du 16 mars 2009

« La France, l'Europe entière vient de perdre le citoyen Desault, officier de santé de l'Hospice de l'Humanité, le premier dans la pratique comme dans l'enseignement de l'art qu'il a professé. Son nom est depuis longtemps célèbre dans tous les pays du monde où la chirurgie est en honneur ; son nom ne périra point ». Ainsi s'exprimait le 16 prairial an III le Moniteur, journal officiel de la République, trois jours après la mort de Desault, survenue le 13 prairial – 1^{er} juin 1795.

Deux siècles plus tard, on peut se demander si le Moniteur avait raison : aucune grande biographie ne lui a été consacrée, aucun hôpital ne porte son nom, et la ville de Paris s'est contentée de donner le nom de rue Desault à un passage inhabité du XIII^e arrondissement. En 2004 un important colloque a salué Desault, inventeur de la néphrologie, mais c'était à Cassino en Italie avec un seul participant français, M. le professeur Gabriel Richet. Ici même, à l'Académie de Besançon, aucune communi-

cation ne lui a été consacrée, quoique deux de ses arrière-petits-neveux, en aient été membres : le premier, Jules Sauzay, titulaire de 1867 à sa mort en 1899 avait épousé une arrière-petite-fille de Claude-Joseph Dussaux le frère préféré de Pierre-Joseph. Le second, Jean Girardot, associé correspondant de 1935 à 1996 descendait, comme nous-même, de la sœur aînée de Desault, Claude-Françoise Dussaux, épouse Vuillemin. Jean Girardot a cependant consacré deux importants articles à notre arrière-grand-oncle, le premier où il publiait pour la première fois l'acte de baptême de Desault le 6 février 1738 à Vouhenans, dans la revue « Franche-Comté, Monts Jura » en 1924 .article publié sous une signature qui n'était pas la sienne, mais celle du journaliste Georges Jobert ce dont il était mortifié à juste titre. Le second, paru dans le bulletin de la SALSA à Vesoul en 1935 a été repris dans celui de la SHAARL à Lure en 1983. Il faut ajouter que deux autres petits-neveux ont consacré à Desault leurs thèses de doctorat devant la Faculté de médecine de Paris. Le premier, Charles Dussaux, né à Thieffrans en 1814 signe Charles Desault en 1849. Le second (1889) est Emile Sauzay, fils de Jules Sauzay. Sa famille ne l'a donc pas oublié si l'on en excepte Clarisse Coignet, femme de lettres, nièce de Clarisse Vigoureux qui ne le cite pas dans ses « Mémoires » publiés entre 1895 et 1899. Fervente républicaine, Clarisse Coignet, a certainement lu les « Souvenirs » de la duchesse de Tourzel, gouvernante des enfants de France publiés en 1883 et conclu, du vibrant éloge qu'elle y fait de Desault pour ses visites à l'Enfant du Temple, que Desault était royaliste et ne méritait donc pas d'être mentionné : « Desault, écrit M^{me} de Tourzel, n'avait qu'une pensée en l'esprit ; celle de rappeler à la vie cet auguste et malheureux enfant. Son imagination s'échauffa tellement que ses humeurs s'enflammèrent et il fut atteint d'une dysenterie qui le conduisit au tombeau ». De son côté le républicain Marie-Joseph Chénier le saluait ainsi à la tribune de la Convention : « La patrie a perdu en la personne de P.-J. Desault un sincère ami de la République » En fait, indifférent aux combats d'idées, Desault était certainement pour le régime qui lui permettait de faire la meilleure médecine...

La carrière de Desault a été souvent retracée. Selon Bichat, son élève, il aurait été élève des Jésuites, mais ne serait-il pas allé tout simplement au collège de Lure ? Avoir été élève des

Jésuites paraissait au XVIII^e siècle un label d'excellence, et le principal disciple de Fourier, Just Muiron écrit aussi que celui-ci avait été élève des Jésuites alors que ceux-ci avaient été chassés du collège de Besançon dix ans avant sa naissance.

Ce qui est certain, c'est que Desault est l'un des rares, peut-être même le seul savant du XVIII^e siècle à être né d'un père illettré, Claude Dussaux – c'est le patronyme exact transformé par Desault après son établissement à Paris en 1764 – né en 1679, à La Neuville-les-Lure, meunier au Moulin-Rouge à Vouhenans, puis à partir de 1740 laboureur à Magny-Vernois où il est mort en 1765 était pourtant le fils d'un notaire- mais lui-même se déclare illettré lors du baptême d'une petite-nièce à Vouhenans. On ignore la date et le lieu de son mariage avec Jeanne Varin, née en 1702, et ceux de la naissance de leurs trois premiers enfants : Charles-François-Joseph, Charles-Joseph, meunier à Gondenans les Moulins et à Cuse et Claude-Françoise, née sans doute en 1729 épouse de Claude-François Vuillemin, sableur aux forges de Magny-Vernois dont elle eut 5 enfants, 17 petits-enfants et 120 arrière-petits-enfants dont 106 ont atteint l'âge adulte. Parmi eux, notre trisaïeule Justine Petolat épouse Beltzer, Elisabeth Vigneron, arrière-grand-mère de Jean Girardot, et sa sœur Sophie, grand-mère du capitaine Robert Guédon (1902-1978), co-fondateur avec Henri Frenay du mouvement de Résistance Combat.

Le quatrième enfant, Claude-Joseph, est le premier dont nous connaissions la date et le lieu de naissance : le 2 décembre 1735, au Moulin-Rouge à Vouhenans. De Paris, Pierre-Joseph correspond assidûment avec lui, comme en fait foi la lettre publiée en 1867 par le docteur Labrune dans son « Eloge de Desault ». Le docteur Labrune avait demandé au curé de Magny-Vernois de faire une enquête sur les souvenirs laissés par Desault ». Il n'y avait plus alors au Magny qu'un descendant de Claude-Joseph, Constant Bierer et il accepta de communiquer cette lettre, mais non de s'en dessaisir.

Desault avait aussi envoyé à Claude-Joseph son portrait et heureusement il n'est pas passé en héritage à sa seconde fille Madeleine Bierer, mais à la dernière, Jeanne-Elisabeth épouse Tholomier. Il est maintenant conservé par ses descendants, la famille Sauzay, que nous remercions de nous en avoir communiqué une magnifique photographie.

Ce portrait, exécuté certainement vers 1770, est celui d'un homme jeune, sûr de lui, au visage volontaire quoique encore poudrin, bref d'un Rastignac décidé à conquérir Paris. Et c'est bien tel qu'il apparaît à travers la lettre adressée à Claude-Joseph.

Celle-ci est datée de Paris le 2 juillet 1775 et Desault commence par reprocher à son frère de se plaindre car, dit-il, « j'ai fait réponse à toutes vos lettres ». Il parle ensuite de l'état de santé de leur plus jeune frère, Michel Dussaux, né en 1742, laboureur au Magny-Vernois, mais c'est la troisième partie qui est la plus intéressante car Desault y donne l'état de sa fortune : « Je jouis ici de la première réputation dans l'enseignement. Je gagne déjà 6 à 7000 livres par an sans y comprendre mes 4 pensionnaires qui me payent chacun 1200 livres. Mais je n'en ai pas encore profité parce que je viens de dépenser 12000 livres pour me meubler une maison. Dans peu, je pourrai gagner 12000 livres sans les places dont je serai bientôt revêtu » Et d'ajouter avec une certaine inconscience : « Je ne suis pas marié, ni ne me marierai, ainsi c'est pour vous ou pour vos enfants que je travaille. »

Lorsqu'elle arriva à Vouhenans, cette lettre dut produire l'effet d'un astéroïde venu d'une autre planète. Nous avons retrouvé l'inventaire après décès de Michel Dussaux, dressé un an plus tard, le 10 novembre 1776. Sa succession se monte à 337 livres, comprenant notamment trois vaches et un cochon estimés 88 livres. Nous sommes dans deux univers que séparent des années-lumière.

Pour ce qui est du mariage, Desault, oublieux de sa promesse, épousera à Paris le 8 janvier 1782, à 44 ans, Marguerite Thouvenin, née à Lunéville le 28 mai 1752, fille de Mathias Thouvenin, chef de la pâtisserie du roi Stanislas et de Jeanne Niclot. Elle lui donnera un seul fils, Pierre-Alexis-Mathias, mort jeune avant sa mère, décédée en 1830. Il existe un portrait de Marguerite Thouvenin qui a fait partie de la collection Goncourt et elle figure avec M^{mes} Suard, Buffon, Lavoisier et bien d'autres dans un opuscule publié vers 1790 : « Hommage aux plus vertueuses et aux plus belles femmes de Paris ». C'est elle qui publia avec Bichat les œuvres de son mari après la mort de celui-ci. Malgré cela, elle n'était pas en odeur de sainteté dans la famille Desault : si les grand-tantes de Jean Girardot se contentaient de la traiter de gourmandine, l'accusation portée dans la famille Sauzay était beaucoup plus grave. Soudoyée par un



Pierre Joseph Desault (collection particulière)

agent royaliste, elle aurait elle-même empoisonné son mari, qui se serait aperçu de la substitution d'un faux dauphin au vrai Louis XVII et aurait menacé de la dénoncer. « Les vaches, aurait-il dit, ils me l'ont changé. »

Claude-Joseph avait eu un fils, Antoine , né en 1764. C'est certainement lui le neveu mort jeune en étudiant sous la direction de Desault dont parle le docteur Labruné, d'après les indications de Constant Bierer.

Si, après sa lettre à Claude-Joseph, la notoriété de Desault ne fait que croître, on ne peut en dire autant de l'état de sa fortune. Le chirurgien de la haute société grassement payé a cédé la place au chirurgien des pauvres, d'abord à l'Hospice des Ecoles, puis en 1782 il devient chirurgien-chef de l'Hôpital de la Charité et en 1785, il est nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, en survivance du sieur Moreau, mais il est précisé que « le sieur Desault ne pourra prétendre à aucun appointement pendant la vie du sieur Moreau, il sera seulement nourri, chauffé éclairé et logé dans l'Hôtel-Dieu où il sera tenu de coucher toutes les nuits ».

Moreau meurt en 1788, mais la situation de Desault ne s'améliore guère. Le 12 novembre 1791, il écrit un mémoire présenté à l'Assemblée Nationale contre une pétition d'élèves en chirurgie – en fait il s'agit de barbiers-chirurgiens, survivance médiévale de chirurgiens au rabais – qui l'accusent de pratiques « immorales, odieuses et meurtrières pour la Science ». « Un homme, s'écrie -t-il, qui depuis vingt-cinq ans s'est sacrifié tout entier à l'instruction des étudiants en chirurgie, qui, placé à la tête d'un grand hôpital, a procuré à ces mêmes étudiants l'entrée des salles destinées aux maladies les plus graves qui leur avait toujours été interdites, un homme, qui a lutté pendant quatre ans pour établir une école jusqu'alors unique en son genre, cet homme devait-il s'attendre qu'il serait un jour forcé de faire son apologie ? » Il s'agit ici de la clinique, cette méthode maintenant universellement pratiquée qu'il a inventée et qui consiste à faire venir les étudiants au pied du lit des malades et assister aux opérations. Ce fut l'objet d'un long combat qu'il mena durant quatre années contre les religieuses qui administraient l'Hôtel-Dieu de Paris et qui se plaignaient que « le sieur Desault faisait apporter au milieu de son amphithéâtre les malades qu'il jugeait bon d'opérer et 200 à 300 personnes étrangères y sont admises ». L'affaire monta jusqu'à Necker, qui donna raison à Desault.

Dans ce même document, Desault donne l'état de sa fortune et l'on voit qu'elle n'est pas aussi brillante qu'il l'espérait seize ans plus tôt : » Les émoluments de ma place sont par an de deux mille

vingt cinq livres – on est loin des douze mille livres escomptées en 1775 – dont j'emploie la plus grande partie en instruments et machines nécessaires au bien des malades et pour une somme aussi modique, je suis séparé de ma famille, obligé de résider à l'Hôtel-Dieu, d'y coucher tous les jours sans exception et de me lever la nuit toutes les fois qu'il arrive une hémorragie ».

Parmi les signataires de la pétition contre Desault, y avait-il Chaumette qui, avant la révolution avait, quoique sans diplômes, exercé la chirurgie à Moulins et qui devint en 1792 procureur de la Commune de Paris. En tout cas, il poursuivit Desault d'une haine inexpiable, l'accusant, au lendemain du dix-aôût d'avoir refusé de donner des soins aux blessés. Indignés, 140 élèves de Desault firent imprimer une pétition dans laquelle ils déclaraient : « Le 10, il fut le premier dans les salles (de l'Hôtel-Dieu) et y resta toute la journée, occupé à recevoir tous ceux qu'on apportait. Il fut la nuit entière à leur prodiguer tous les secours dont il était capable. Nous attestons ces faits parce que nous en avons été les témoins et nous venons prier le Conseil Général de la Commune de ne pas priver les malades de l'Hôtel-Dieu d'un chirurgien qui réunit à une expérience consommée, le zèle, le désintéressement et toutes les qualités qui font d'un grand homme un citoyen vertueux ».

Chaumette se le tint pour dit mais le 28 mai 1793 Desault fut arrêté en plein cours devant ses élèves et conduit à la prison du Luxembourg d'où son ami le conventionnel et chimiste Fourcroy put le faire sortir au bout de trois jours. Dans cette prison aristocratique, Desault s'était lié avec un couple de détenus, le marquis et la marquise d'Armaillé qu'il continua à fréquenter après leur libération. Selon leur belle-fille, la comtesse d'Armaillé née de Ségur, auteur d'une Vie de Desault restée manuscrite, Desault aurait ainsi raconté à M^{me} d'Armaillé sa première visite au Temple : « Oui madame, j'ai vu un pauvre enfant, épuisé, à moitié idiot, répondant à peine à mes questions. Il est malade, gravement malade. J'ai voulu présenter un rapport à la Convention. Ce rapport est fait, on m'empêche de le communiquer ».

Il est certain que ce rapport ne nous est pas parvenu et le témoignage de M^{me} d'Armaillé est le seul que nous ayons sur les visites au Temple de Desault. Celui-ci est mort le 1^{er} juin 1795 exactement une semaine avant Louis XVII le 8 juin et cette coïn-

cidence a fait couler beaucoup d'encre. Cependant l'autopsie pratiquée par Corvisart a établi qu'il mourut d'une méningite cérébro-spinale ou d'une fièvre typhoïde, écrit Jean Girardot

Mort à 57 ans, Desault, à l'exception de sa sœur Claude-Françoise, décédée à 79 ans en 1808, avait survécu à tous ses frères. Claude-Joseph et sa femme Anne Praieur sont morts tous les deux en 1781 à 45 ans. En plus des enfants que nous avons cités, ils avaient eu une fille, Jeanne-Claude dite Claudinette, née le 28 juin 1761 au Magny-Vernois, où elle eut un fils Guillaume, né en 1777. En 1780 elle est à Fallon et le 30 mars 1781 elle épouse en la chapelle des Capucins de Lure, Jacques-Nicolas Gauthier, fils d'un sous-brigadier des Fermes et commis de son oncle Jacques-Antoine Praieur au fourneau de Fallon. Jacques-Nicolas Gauthier a lié sa fortune à celle de Thomas-Ferréol Lombard (1739-1793) neveu et héritier de la puissante famille Bouchet qui avait le monopole de la fourniture d'armes et de munitions aux arsenaux. De 1781 à 1784 Gauthier est le commis de Thomas Lombard à Conflandey, chargé de surveiller l'embarquement sur la Saône et le transport des munitions jusqu' à Toulon. Il devient alors directeur de la forge de Conflandey, mais en 1786 celle-ci doit déposer son bilan et Gauthier se trouve pendant un an commis chez un négociant bisontin nommé Moutrille. En 1787, il retrouve un poste de directeur de forge, celle de Neufchâtel, près de Pont-de-Roide. C'est là que naît le 4 octobre 1787 son fils Joseph Gauthier, le futur « Napoléon des forges » qui sera durant quelques années le troisième sidérurgiste de France, exploitant de 1835 jusqu'à sa faillite en 1841, 25 forges situées dans les trois départements comtois.

Nous ne suivrons pas la carrière de Joseph Gauthier, que nous avons présentée en 1984 dans le bulletin de la SALSA, mais nous vous parlerons de sa sœur Claire-Charlotte-Dorothée, née le 11 juin 1789 aux forges de Montagney près de Rougemont dans la maison du directeur, ancien relais de chasse des Choiseul-La-Baume qui existe toujours.

Clarisse Vigoureux passa son enfance dans le cadre harmonieux du château de Loulans-les-Forges, construit pour le marquis d'Ormenans et qui servait de résidence aux maîtres de

forge. Jacques-Nicolas le fut, après Montagney de 1791 à 1802 et c'est là que naquirent ses deux fils, Claude-François en 1793 et Constant en 1797.

Claire-Charlotte-Dorothée qui avait changé ses prénoms contre celui de Clarisse, mis à la mode par un roman anglais de Richardson, fut certainement élève d'un pensionnat de Besançon, où elle se lia avec Aimée Beauque qui fut aussi ardente fouriériste. En 1802, Jacques-Nicolas devint directeur de la forge de Châtillon-sur-Lison et c'est là que le 29 octobre 1808 elle épousa Pierre-François Vigoureux, de huit ans son aîné, marchand drapier à Besançon, 26 Grande rue. Son enseigne ou plutôt celle de son père, existait toujours en 1897 et a été reproduite par Gaston Coindre dans « Mon vieux Besançon ». C'est là que le couple s'installe et que naissent leurs trois enfants : Claire, qui fut le premier amour de Victor Considerant le 30 septembre 1809, Paul-Emile le 20 février 1811 et Julie le 30 mars 1812. C'est donc une vie banale et aisée, une vie monotone de bourgeoisie provinciale qui semble toute tracée pour Clarisse Vigoureux mais le destin devait en décider autrement.

La catastrophe qui s'abat sur elle en 1817, nous est connue, grâce à trois passages du journal de Charles Weiss, le bibliothécaire de Besançon : 1817 est l'année d'une grave crise de subsistances dans l'est de la France. A Besançon, on a prétendu que Vigoureux avait conseillé à un voiturier de doubler le prix du décalitre de blé. Cette « rumeur d'Orléans » avait pris une consistance étonnante, et, en juin, il avait disparu de chez sa sœur, mariée à un M. Juif, de Lyon. Trois semaines plus tard, on retrouvait son corps dans les bois de Charbonnières près de Lyon : « Il paraît que le malheureux s'est empoisonné. Il avait la face contre terre et ses vêtements étaient déchirés », écrit Weiss.

« A la suite de ce drame, écrit Clarisse Coignet, nièce de Clarisse Vigoureux, ma tante, terrassée par cet horrible événement voit ses cheveux blanchir en quelques semaines. Elle les teint en noir, leur couleur naturelle ». Cédant la part de son mari dans le commerce de draperie à son beau-frère François Colin, elle se retire avec ses enfants, 14 rue du Collège. Elle place tout son avoir y compris le patrimoine de ses enfants dans les affaires de

son frère Joseph Gauthier, qui sont en pleine expansion. Il a établi le centre de son empire qu'il agrandit chaque année par la prise à bail de nouvelles forges, à Montagney, là même où était née Clarisse trente-et-un ans plus tôt.

Des soucis se font jour cependant pour l'éducation de son fils Paul, enfant difficile, peut-être caractériel. A Pâques 1821 elle le met en pension chez Jean-Baptiste Considerant, professeur de rhétorique au collège de Salins dont le fils Victor allait devenir le meilleur ami de Paul, de deux ans son cadet.

Cependant les inquiétudes de Clarisse ne s'apaisent pas, et, en 1822, lors d'un séjour à Montagney, elle en fait part à l'ami de son frère, Just Muiron, chef de bureau à la préfecture du Doubs et le premier disciple de Charles Fourier. Mais laissons-lui la parole : Il est un sujet qui me préoccupait alors, c'était celui de l'éducation des enfants... Je demandai à M. Muiron s'il aurait rencontré quelqu'un qui sut mieux et plus que ce que je ne voyais nulle part écrit ni pratiqué.

« Il me fut répondu qu'à Besançon même, à l'heure présente, il s'imprimait un livre dans lequel je trouverai avec la réponse à toutes mes questions, la loi de toutes les satisfactions. Grande assurément était la promesse, mais la réalité dépassa l'espérance ».

Il s'agissait du « Traité de l'Association domestique-agricole », le deuxième ouvrage de Charles Fourier, qui s'imprimait en effet chez la veuve Daclin. Clarisse Vigoureux le lut en feuilles que Muiron lui apportait chez son frère et sa réaction fut immédiate. Ce qui frappe avant tout dans ce document dont voici quelques extraits, c'est l'intensité de sa ferveur religieuse.

« Ce fut comme l'horizon d'un monde nouveau où le but de la vie m'était révélé que ce grand livre ouvrait pour moi. Ce fut une nouvelle arche sainte. Là était établi comment les facultés constitutives dont l'harmonique essor doit faire de l'homme le miroir de l'univers et l'image de Dieu avaient toutes et chacune leur destination propre... Là était établi comment les facultés qui sont en lui des forces vives sont dans le présent par le fait de sa chute des éléments de souffrance, de troubles et de mal. Là était établi comment ces éléments primordiaux, méconnus et

calomniés sous le nom de passions mauvaises pouvaient recevoir une transformation soudaine par le retour de l'homme à la loi divine... Tout cela était clair, évident, certain. Ainsi l'homme fut créé bon, le bonheur est sa vraie destinée, il en a gardé l'espérance dans son cœur. Oh, ces choses-là ne sont pas un jeu de l'imagination ; la source en est divine et le génie qui a su les découvrir en est le Révéléateur ».

La première fois qu'on lit ce texte, on se dit qu'on est en train de rêver. Et puis on se demande si notre connaissance de Fourier n'est pas trop étriquée et fondée sur un malentendu car, comme le disait en 1847 un critique, Louis de Loménie « les disciples de Fourier excellent dans l'art d'atténuer la pensée du maître. Tout en parlant sans cesse du caractère grandiose de sa conception, ils commencent toujours par la présenter par son plus petit côté ». « Ce petit côté c'était la réforme sociale ».

Le 8 décembre 1831, au lendemain de la révolte des canuts lyonnais, Saint Marc Girardin publie dans le « Journal des Débats » un article célèbre. « Les Barbares qui menacent nos sociétés ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie. Ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières ». Et il ajoute : « Ils souffrent. La misère les écrase. La société moderne périra par ses prolétaires si elle ne cherche pas à leur faire une part dans la propriété ». Or faire aux prolétaires une place dans la propriété, c'est précisément ce que propose Fourier avec l'association « Capital, travail, talent » ce dernier terme désignant les inventeurs et les ingénieurs. Ce programme séduit de nombreux bourgeois de talent – ingénieurs, médecins architectes, polytechniciens qui se retrouvent dans le fouriérisme – le mot apparaît alors, et l'on peut dire, avec l'économiste Paul Leroy-Beaulieu en 1891 que c'est « Fourier et non Marx qui est le grand homme fondateur du socialisme ». Mais le sens du mot a évolué et, si Fourier répond à la définition donnée par Pierre Leroux en 1847 : « On appelle socialistes tous ceux qui s'occupent des réformes sociales, et de la solidarité qui unit ensemble l'espèce humaine toute entière », il n'en est plus de même à la fin du XIX^e siècle et, en 1901, dans son « Histoire du socialisme » le militant Paul Louis met les choses au point : « Fourier est pleinement religieux (Proudhon l'appelait un bigot

pornocrate). Il n'entend pas spolier les possédants : dans son phalanstère, il réserve une place, et non infime, au capital. » Certes, mais alors où classer Fourier ? Puisqu'il ne peut plus être considéré comme étant, avec Hegel, l'un des derniers précurseurs de Marx, il faut bien constater qu'il existe par lui-même, qu'il a son identité propre. La publication par M^{me} Simone Debout en 1967 du « Nouveau monde amoureux » est venue tirer les fouriérologues d'embarras. Tel qu'en lui-même enfin M^{me} Debout le change, « voici le vrai Fourier, caché par ses méchants disciples » s'écrièrent-ils. Mais des problèmes se posent toujours, et comme l'écrit pertinemment Michel Onfray : « Les défenseurs d'un Fourier libérateur de la sexualité et maître à penser de 1968 laissent de côté les passages dans lesquels le philosophe attaque violemment les athées et défend l'existence d'un Dieu à l'origine de toute chose et surtout de l'attraction passionnée ». et ce ne sont pas les chrétiens qui prendront la défense de Fourier, malgré les nombreuses références à Jésus qui parsèment ses ouvrages et dont il se dit « le prophète post-curseur qui remplit toutes ses vues ». Fourier intéresse beaucoup moins les chrétiens que Proudhon et Marx : ceux-ci se sont contentés de nier l'existence de Dieu. Fourier a organisé la subversion de la morale qui constitue – au XIX^e et au XX^e siècles, l'ossature même des églises chrétiennes. Certes chaque époque est différente et le XVI^e par exemple ne leur ressemble pas. Mais, comme le disait pertinemment Benoite Groult en 1977 dans le chapitre consacré à Fourier de son ouvrage « Le féminisme au masculin » : « Des théoriciens peuvent prôner la destruction des races dites inférieures ; ils ne susciteront jamais autant d'indignation et de scandale qu'en s'en prenant à l'institution du mariage et de la famille, en préconisant de nouveaux rapports amoureux, la liberté sexuelle ou le droit au plaisir. La volonté de bouleverser le monde a toujours paru moins inquiétante que la négation de la morale traditionnelle ».

Clarisse Vigoureux, elle, a foi dans son prophète et elle proclame que « quiconque porte en soi une étincelle du feu divin doit travailler au grand œuvre de régénération universelle annoncée par le Christ et dont Fourier a découvert et donné la loi d'application ». Comme son manuscrit n'est pas daté, nous ignorons si elle avait lu ou non – mais cela paraît probable – l'article de

Balzac dans la Revue parisienne du 25 août 1840 dans lequel il affirmait : « Il (Fourier) continue la doctrine de Jésus : Réhabiliter les passions qui sont les mouvements de l'âme. Jésus a révélé la théorie, Fourier invente l'application ». La formule est reprise le 5 septembre par Toussenel : « Jésus a formulé la loi d'Amour, Fourier a découvert les moyens d'application ». De tous ses contemporains, c'est Balzac qui a le mieux compris Fourier qui nous oblige à choisir entre deux thèses celle selon laquelle Dieu a créé l'homme pour le bonheur (c'était aussi la thèse de Hugo et elle ne choque plus personne aujourd'hui) et celle qui affirme qu'il a été créé pour la souffrance. C'est la thèse de l'immense majorité des chrétiens au XIX^e siècle, héritiers du jansénisme du siècle précédent. Nous n'en citerons que deux, membres de l'Académie de Besançon. En 1833 Charles Weiss (qui n'est nullement un dévot) invité par deux confrères académiciens, Auguste Demesmay et le docteur Pécot à participer à un banquet fouriériste, refuse et écrit dans son Journal : « Les disciples de Fourier partent de ce point que l'homme a été mis sur la terre pour donner à ses passions le plus grand essor, c'est-à-dire pour jouir, et moi je crois que l'homme est là pour souffrir, et lors même que la religion ne me l'apprendrait pas, mon expérience ne m'en aurait que trop convaincu ». Quant à Montalembert, il proclame à la tribune de la Chambre des Députés en 1850 : « Le rôle de l'Eglise est de dire à l'homme - entendez aux pauvres, que sa vie doit être une vie de souffrances dont le prix n'est pas ici-bas. Avec cela, ajoutait-il vous pourrez avoir des peuples gouvernables ». On comprend de ce fait - Dieu considéré comme le gendarme de la richesse et de la propriété - que la théodicée de Fourier ait intéressé peu de monde. Il se situe cependant dans la longue lignée, qui commence avec les gnostiques de ce que Michel Onfray - qui le qualifie d'ailleurs de gnostique licencieux perdu en plein siècle industriel - appelle l'hédonisme chrétien. Ce qualificatif de chrétien est généralement refusé à Fourier et pourtant dans le chapitre « Confirmation tirée des saints évangiles » du « Nouveau monde industriel » (1829), il écrit : « Deux Révélations sont nécessaires à l'humanité pour la guider : celle qui touche au salut des âmes a été faite par J-C et par les prophètes. Elle n'est point objet d'étude, mais de foi pure et simple. Celle qui touche au destin des sociétés est objet d'étude » - et c'est cette étude que Fourier a entreprise. Et,

plus loin : « La mission de Jésus se bornait au salut des âmes. C'est pour cela que Dieu confia cette fonction sublime à son fils bien-aimé, réservant pour la raison humaine la branche subalterne, le salut politique des sociétés ». Ces phrases ne peuvent se comprendre que dans une perspective véritablement chrétienne. Quant à Clarisse Vigoureux, elle écrit à la fin du manuscrit que nous venons de citer : « Ainsi se dévoilaient à mes yeux les lois de l'Eternel. Comment, en face de tant de merveilles, quelques tableaux relatifs aux mœurs de l'avenir auraient-ils pu jeter le trouble dans mon esprit ? Je n'avais pas à m'inquiéter ».

En 1824, Victor Considerant, l'ami de Paul Vigoureux, vient préparer Polytechnique au collège de Besançon. La maison de Clarisse lui est ouverte et elle le convertit rapidement au fouriérisme avant son départ pour Paris en 1826. Elle-même y séjourne en septembre 1827 et y fait la connaissance de Fourier qu'elle invite à venir résider chez elle à Besançon pour surveiller l'impression de son troisième ouvrage « Le Nouveau monde industriel et sociétaire ». Fourier y restera huit mois, du 15 juillet 1828 jusqu'en mars 1829, 14 rue du Collège. Le jeune correcteur de l'imprimerie Gauthier, Pierre-Joseph Proudhon, lui trouve l'air « d'un dilettante en extase », et déclare qu'il fut « prisonnier six semaines de ce bizarre génie » – qu'il devait accabler d'invectives tout en le pillant copieusement.

En juillet 1831 un des principaux saint-simoniens, Jules Lechevalier vient prêcher une mission à Besançon. Après de longues discussions avec Muiron et Clarisse Vigoureux, puis en novembre à Metz avec Considerant, Lechevalier se rallie au fouriérisme et il partage avec Considerant, à partir du 1er juin 1832 la direction du premier journal fouriériste « Le Phalanstère ou la Réforme industrielle » pour lequel Clarisse a fourni les premiers fonds. Le 12 juillet 1832 elle y publie un article : « La misère des peuples en opposition aux vues de la Providence » où l'on relève cette phrase toujours d'actualité : « Jamais les nations n'ont été plus éclairées qu'aujourd'hui et les hommes s'égorgent quand ils sont faits pour s'aimer. N'est-il pas évident que c'est à un moyen d'administration intégrale du globe qu'il est urgent de s'attacher ? ». A la même époque, c'est elle et non Zoé Gatti de Gamond – qui n'a connu Fourier

qu'en 1837 – qui console le jeune Pierre Joigneaux, rabroué vertement, selon ses « Souvenirs » par Fourier pour lui avoir fait part de ses convictions républicaines. Deux ans plus tard, en avril 1834 paraît un ouvrage qui, certainement en raison de la personnalité de son auteur fut l'un des plus âprement discutés du XIX^e siècle : les « Paroles d'un croyant » de Lamennais. Clarisse Vigoureux décide d'y apporter une réponse fouriériste qui paraîtra fin octobre et qui sera « Parole de Providence ». Clarisse fait deux grands reproches à Lamennais : le premier c'est de n'être qu'un demi-croyant, c'est-à-dire de ne pas adopter la loi de Régénération apportée par Fourier ; la seconde est qu'elle voit dans « Paroles d'un croyant » – comme tout le monde semble-t-il, un appel à la violence, antinomique avec l'Harmonie fouriériste. C'est dans ces passages contre la violence qu'elle trouve sa plus belle inspiration : « Le mal ne contiendra jamais le germe du bien / La liberté ne se recueillera jamais au milieu des décombres / Si plus d'une fois la liberté a animé les hommes de son souffle puissant, elle a repris aussitôt son vol vers les Cieux parce qu'au lieu d'une couronne de fleurs ils ne lui ont présenté qu'un bain de sang ». « Parole de Providence » est le seul ouvrage d'un de ses disciples que Fourier ait cité et, malgré son total insuccès en dépit d'un article très louangeur de Gustave Planche, on peut regretter que Clarisse n'ait pas persévéré dans cette voie, mais se soit contentée de quelques articles dans les journaux fouriéristes. Ainsi, en juillet 1836 une critique très sévère du Jocelyn de Lamartine : « C'est en vain, écrit-elle, que nous y avons cherché un but humanitaire, une pensée sociale ... C'est toujours le vieux dogme de la répression, la vieille loi du sacrifice qui viennent jeter sur ce poème leur lueur agonisante... »

En novembre 1834, Clarisse et Julie Vigoureux s'installent à Paris, d'abord rue des Saints-Pères, puis en 1837 rue Taranne, près de Saint-Germain-des-Prés, assez loin de Fourier qui habite rue Montmartre. C'est à cette période, avant le mariage de Julie que se situe le portrait que trace d'elle dans ses Mémoires, sa nièce Clarisse Coignet, fille de Joseph Gauthier, le maître de forges de Montagney : « Je les vois encore, écrit-elle, arrivées de Besançon ou de Paris, avec leur toilette harmonieuse et simple, leur tournure

élégante, leur langage choisi. Elles me paraissent descendre d'une autre planète. Dès leur arrivée, l'horizon s'élargit, le ton de la conversation devient plus choisi, plus délicat.

« Ma tante ressemble à mon père, en plus délicat. Elle a une de ces beautés rares, toutes de lignes, de caractère, d'expression, que l'âge respecte, affine et même élève ; des traits réguliers, de grands yeux noirs rêveurs, une taille élancée, de la dignité et même de la noblesse. C'est une âme haute, dédaigneuse des banalités et des conventions, une sensibilité inquiète. Son intelligence ouverte et hardie va droit aux choses élevées mais reste dans les affirmations vagues. Sa bonté, sincère et profonde, vient plutôt de la supériorité de l'âme que de la tendresse du cœur. L'amitié la plus intime manque toujours un peu avec elle de cordialité. Très simple d'habitudes et de goûts, elle passe la plus grande partie du jour dans sa chambre à lire écrire ou rêver ».

Fourier meurt à Paris le 10 octobre 1837 et c'est Clarisse qui vient lui fermer les yeux. Ses obsèques religieuses en l'église des Petits Pères, voulues par Clarisse et Considerant furent l'objet d'une polémique entre fouriéristes. En février 1838 Victor Considerant – qui en octobre 1831 avait publié dans la « Revue des Deux Mondes, une nouvelle, « Un Pressentiment » inspirée par la mort brutale et inexpliquée de la fille aînée de Clarisse, Claire Vigoureux, décédée à 17 ans en janvier 1827, épouse sa sœur Julie à qui Clarisse constitue une dot de 60000 francs. Mais la faillite de son frère Joseph en janvier 1841 ruine totalement Clarisse et ses enfants Julie et Paul. Celui-ci est brouillé avec sa famille après avoir essayé d'intenter un procès à son oncle. Clarisse, qui en est douloureusement affectée, publie encore dans « La Phalange » en 1842 trois grands articles : « La Foi, L'Espérance et La Charité, sublimes vertus, guides divins qui furent donnés aux hommes pour les ramener dans la voie de leur destinée ». Puis, dans « La Démocratie Pacifique », le 19 mars 1846 c'est un long appel « Aux femmes de France » en faveur de la Pologne après l'insurrection de Cracovie. En 1848 elle partage les espoirs et les déceptions de Considerant qui n'obtiendra que soient inscrits dans la Constitution, ni le droit au travail,

ni le vote des femmes qu'il propose à la Commission de Législation, le 13 juin 1848 et qu'il est le seul à défendre.

Le 13 juin 1849, Considerant prend la tête, avec Ledru-Rollin d'un mouvement de protestation contre le soutien apporté par le corps expéditionnaire français au Pape, en lutte avec la jeune république romaine. Décrété d'arrestation, il doit s'enfuir en Belgique où Julie et Clarisse le rejoignent. Là, en 1853, le chef des fouriéristes américains, Albert Brisbane, vient le trouver pour lui proposer de fonder un phalanstère au Texas. Considerant l'accompagne aux Etats-Unis et revient enthousiasmé : « La terre promise est devant nous » déclare-t-il. Et le 14 janvier 1855 il s'embarque à Ostende avec Clarisse et Julie. Pour Clarisse, c'est un voyage sans retour. La tentative de phalanstère de Réunion est un désastre, dû largement à des circonstances extérieures notamment de fortes sécheresses, mais aussi à l'incapacité de Considerant à gérer ce genre d'entreprise. Il quitte Réunion – hameau de Dallas qui a alors 200 habitants et se retire plus au sud, à San Antonio. C'est là que Clarisse Vigoureux achève sa vie à 75 ans le 13 janvier 1865. Sa tombe, dans le jardin de la propriété, ancienne mission mexicaine de la Conception, a depuis longtemps disparu.

Nous avons essayé de trouver dans la littérature française quelqu'un à qui la comparer et nous sommes remonté jusqu'à Marguerite de Navarre, qui soutint au XVI^e siècle un groupe de réformateurs, les fabristes, à mi-chemin entre catholiques et protestants. De même que « Parole de Providence » mis à l'Index en 1836, « Le Miroir de l'âme pécheresse » de Marguerite de Navarre fut inscrit en 1533 au nombre des ouvrages interdits par la Faculté de théologie de Paris (la Sorbonne) *Marguerite était très attachée à son frère François I^{er}, comme Clarisse Vigoureux à la personne de Fourier qu'elle considère comme le Messie.* On pourrait aussi évoquer la phrase de Saint-Simon à propos de Fénelon et de Madame Guyon, « leur sublime s'amalgama » si Fourier n'était un parfait égocentrique nullement mystique. « Il est en dehors de la réalité des choses, écrit en février 1833 son disciple américain Albert Brisbane à Varnaghen von Ense. Il est pétrifié dans son système et ne voit plus le monde qu'à travers ses propres idées. C'est un homme sec, méfiant, peu communicatif. Il a très peu de cœur mais

une activité sans bornes et il a fait de belles découvertes ». On comprend qu'avec un tel caractère, Fourier ait manqué de l'enthousiasme et du charisme nécessaires à un prophète : le Révéléateur de l'attraction passionnée, pour entraîner les foules à sa suite, aurait dû être beaucoup plus passionné.

Jean-Claude DUBOS.

**Les dépêches de Talleyrand à Bonaparte jetées
à la mer, et les aventures de Samson Cerf-Berr
ou
Un juif royaliste, malgré lui au service d'un tyran**

Jean-Gérard Théobald, Secrétaire perpétuel

Séance du 6 avril 2009

Un secrétaire perpétuel s'efforce de parer aux imprévus. C'est pourquoi j'ai préparé des exposés sur différents sujets, tels que la détection des mines antipersonnel par résonance quadripolaire, la recherche de la fraude sur les vins (par RMN dans le cas du sucrage et annihilation de positron, cas du millésime), les problèmes liés au bouclier antimissiles, ou le rôle des monopoles magnétiques dans la formation des gisements pétroliers. Mais pourquoi s'intéresser à l'histoire ? Quelques raisons au hasard. De part et d'autre du pays de mes ancêtres (Montenach, Moselle) étaient installés Villars et Malbrouck (s'en va-t-en guerre) lors du match qui les opposa en 1705 ; au fond du jardin de Germaine et Charles Théobald, dominant le pont de Schengen (espace), on peut voir les bornes frontières datant du congrès de Vienne (1814-1815). A l'autre extrémité de la frontière du N.E., le cimetière de Lauterbourg héberge des soldats de la Grande Armée (Duflot), ainsi que le presque franc-comtois capitaine Antoine Favet (+1875), commandant en second de la citadelle de Besançon pendant la guerre de 1870-71) ; y a été inhumée Eve Noverraz, petite-fille

de Noverraz (celui du Mémorial de Ste-Hélène), et grand-mère par alliance de ma propre belle-mère. Mais entrons dans le vif du sujet.

Le souci de la vérité s'applique aussi à l'histoire : « Voulez-vous la vérité, ou sa cousine ? » (Père Pierre Madroz, Patriarcat latin de Jérusalem).

Ses sentiments royalistes valurent à Samson Cerf-Berr des aventures extraordinaires au début du 19^e siècle. Né dans une famille strasbourgeoise de fournisseurs aux armées, il était en service au 2^e régiment de hussards à Paris, quand il apprit que Talleyrand voulait faire passer des messages à Bonaparte en Egypte. Embarqué à Gènes sur l'Isis (douze marins, deux canons) il est capturé par le Northumberland (qui emmena Napoléon à Sainte Hélène) ; trahi par le capitaine Espanet, il a toutefois le temps de jeter les dépêches à la mer. Puis il est conduit à Palerme. Il réussit à intéresser le père Diu, le confesseur de la reine de Naples, et qui avait connu sa famille à Strasbourg. Libéré avec son frère, il rentre à Toulon. Mais entre-temps, Bonaparte avait réalisé son coup d'état (Brumaire). Ses sentiments monarchistes vis-à-vis de « nos souverains légitimes » (dont le dernier représentant était Louis XVI, précise-t-il) le poussent à écrire à Bonaparte pour lui signifier qu'il participerait à toute tentative dirigée contre lui. Le résultat ne se fait pas attendre, il est arrêté et incarcéré au Temple. A la suite de l'attentat de la rue St Nicaise, il fallut de la place dans les prisons. Du coup, il est libéré sous surveillance policière. Après un séjour chez sa mère, il part en Turquie et prend du service dans l'armée. En 1809, il revient à Strasbourg, puis réussit à se faire embaucher dans l'éphémère royaume de Westphalie. De crainte d'être découvert, il passe à Vienne au moment où la guerre éclate. Sa qualité de français lui inspirant des craintes, il s'enfuit en Bosnie où il va passer quelques années, prenant le nom d'Ibrahim. A Belgrade, (il a participé à la guerre contre les Serbes), il apprend le retour de Louis XVIII et va essayer de rentrer en France.

A Istamboul, il renonce à rentrer à Marseille par bateau, par crainte des pirates barbaresques, et choisit de passer par la Russie, où on le prend pour un agent de Napoléon. Après des incidents multiples il se retrouve en Sicile, puis en Grèce, à Nauplie. Il assiste là à une manœuvre d'officiers turcs tentant de hisser un mortier au sommet de la citadelle, à grand renfort de coups de bâton sur le dos

de pauvres grecs. Faisant semblant de s'intéresser au mortier, il propose aux turcs un moyen plus commode, consistant à tirer la pièce sur des poutres graissées. L'affaire est rondement menée. Elle parvient aux oreilles d'Ali, pacha de Janina, qui le retient et le force à entrer à son service. C'est la troisième période de sa vie dans les Balkans. Il la raconte dans ses mémoires, document de première main sur la vie d'Ali Pacha, qui sont un tissu d'horreurs difficiles à imaginer : assassinat de tout un village grec pour le meurtre d'un turc, scalps, viols en série, prisonniers bouillis vivants ou livrés à un tigre, décapitations par centaines, enlèvements de femmes (jusqu'en Italie) ou de jeunes garçons... Seuls les derviches l'impressionnaient et le traitaient comme un petit garçon. Il consacre plusieurs pages au général Donzelot. En 1814, le général Donzelot, enfant de Mamirole, ayant participé à l'expédition d'Egypte, commandait à Corfou ; les archontes (grecs) de Parga avaient accepté de transporter l'aide destinée au colonel Nicole, mais la livrèrent aux Anglais ; Nicole dût évacuer la ville de Parga. Les Anglais, ne voulant pas céder Parga à la Russie bien que toute la population fût orthodoxe, l'ont vendue à Ali Pacha, ce qui entraîna le départ de toute la population (5000 personnes) après avoir déterré leurs morts. Les Parganiotes ont payé cher leur trahison. Les habitants d'autres localités, échappant à Ali Pacha, furent soulagées par le Général Donzelot, qui leur fournit le moyen de fuir Ali Pacha. Sans parler des chrétiens, les « vrais musulmans » souhaitaient à Donzelot de se convertir avant sa mort, afin de connaître le paradis d'Allah. Pendant son séjour à Janina, Samson proposa à Ali de préparer des mottes de tan pour le chauffage (comme cela se faisait dans certaines régions de France), améliora la poudre utilisée par l'armée d'Ali Pacha, mais essaya en vain d'introduire la pomme de terre.

Ali ayant toujours refusé de le laisser partir, Samson finit par s'enfuir en 1819. Rentré finalement en France, il essaya de rétablir sa situation matérielle, entre autres en publiant ses mémoires. N'y parvenant pas, il se suicida en décembre 1826.

Ces évènements suscitent quelques questions :

On ne fera pas à Talleyrand, l'injure de croire qu'il n'était pas au courant de l'attitude du capitaine Espanet (commandant l'Isis), favorable aux Anglais, au moment du siège de Toulon (1793). Pourquoi a-t-il confié le sort de ses dépêches à l'Isis ?

Pourquoi Ali Pacha bénéficie-t-il d'une telle indulgence chez les intellectuels (Alexandre Dumas, voir le « Comte de Monte-Christo » ; Lord Byron,...) ?

Ibrahim Manzour Effendi. *Mémoires sur la Grèce et l'Albanie*.
Ledoux – Langlois, Paris 1827 Bibliothèque Municipale Strasbourg,
Bibl. Nationale Paris.

André Marc Haarscher. *Un aventurier alsacien : Ibrahim Manzour Effendi* ; *Revue d'Alsace* 1992 N° 118 Fascicule 596 p. 113

Manfred Eimer. Ibrahim Mansur Effendi
Ein Strassburger Abenteuerer. Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur in Elsass-Lothringen 1916 p. 79

Robert Dutriez. *Un enfant de Mamirolle : le Général Donzelot, 1764-1843. P V M Ac Franche-Comté*, Vol 190 (1992-1993), p.341.

Biographie Hofer, Firmin Didot Paris 1852
B.U. Besançon Sciences A 4246

Grande Encyclopédie H. Lamirault B.U. Besançon Sciences LB 205372

1. Le 2^e régiment de Hussards a été, cent ans plus tard celui du futur aviateur Nungesser (Nungesser et Coli : l'oiseau blanc).

2. A l'époque où commencent les aventures de Samson Cerf-Berr, la cour de Naples était réfugiée en Sicile après la proclamation de la République Parthénopéenne (Championnet). La domination française a eu du mal à s'établir en Italie du Sud En 1806, Joseph Hugo réussit à arrêter le célèbre bandit calabrais Michaele Pozzi (Fra Diavolo, voir l'opérette d'Auber et le film de Laurel et Hardy), soutenu par une partie de la population, entre autres la famille Acton, dont un représentant avait séjourné à Besançon dans les années précédant la révolution. Fra Diavolo fut exécuté à Naples.

3. Dès 1802, Les Anglais fournirent à Ali Pacha 600 fusées Congreve (avec les conseillers militaires). Il les utilisa lors de la prise de Bérath.

4. Samson avait un serviteur embauché lors de ses tribulations en 1814-15. Ruty, chef de bataillon lors de l'expédition d'Egypte, l'avait ramené lors de l'évacuation. Ali avait fait la guerre d'Espagne. Fait prisonnier par les Espagnols, il s'était échappé de Cabrera. Samson l'avait rencontré mendiant en Sicile et s'intéressa à lui à cause de son uniforme français.

Le ver, la mouche et la souris : trois animaux d'intérêt pour la biologie du développement

M. Claude-Roland Marchand

Séance du 6 Avril 2009

La compréhension du vivant ne peut se faire qu'en observant la diversité des espèces ; leurs affinités phénotypiques et reproductrices permettant de les regrouper ; leur physiologie et leur dynamique vitale les rapprochant ou les singularisant. Au cours des siècles, l'intérêt s'est porté sur des animaux de proximité, sauvages ou domestiques, dans divers milieux, et les conclusions qu'on en tirait étaient nourries d'une logique et d'une culture très subjectives, imprégnées de croyances philosophiques ou religieuses (L'Homme faisait l'objet d'une lointaine et prudente approche, car il n'était pas considéré comme un animal !).

Le XX^e siècle a vu l'essor de l'embryologie expérimentale qui s'est intéressée au développement animal, depuis la cellule-œuf jusqu'à l'animal différencié et fonctionnel, en utilisant des Invertébrés (Hydre, Planaire, Oursin...) ou des Vertébrés (Grenouille, Poulet, Souris).

Quels sont les intérêts des modèles animaux ?

Les Unicellulaires utilisés en microbiologie nous ont renseigné sur les propriétés et les fonctions de la cellule. Mais le vivant comporte également des animaux complexes, les Métazoaires, étudiés depuis longtemps et de diverses manières. Ils demandent une approche particulière qui a évolué au cours des siècles en fonction des avancées techniques. On les a observés *in situ* mais également et différemment en laboratoire. Pour mémoire citons les plus célèbres : les Pinsons de Darwin, le Chien de Pavlov ou les Grenouilles de Rostand qui ont modifié notre vision de l'évolution, de la physiologie ou de la tératologie.

Nous évoquerons trois des principaux animaux-modèles utilisés au XX^e siècle et encore aujourd'hui : un Ver Nématode *Caenorhabditis elegans*, un Insecte, la mouche du vinaigre, *Drosophila melanogaster* et un Mammifère, la souris, *Mus musculus*.

Nous verrons en quoi leur étude a fait progresser nos connaissances fondamentales et nous évoquerons les applications possibles qui pourraient être envisagées dans de nombreux domaines.

Le ver Nématode *CAENORHABDITIS elegans* :

Les « pères » de ce modèle, utilisé depuis les années 60, Sydney Brenner, John Sulston et Bob Horvitz ont reçu le prix Nobel en 2002.

C'est un Nématode (Ascarides) de 1 mm de longueur. 20 jours de vie, une génération tous les 4 jours. Ce sont habituellement des hermaphrodites autoféconds qui contiennent 959 cellules et 1 fois sur 1000 des mâles formés de 1031 cellules. Les mâles peuvent s'accoupler avec les hermaphrodites, ce qui permet d'obtenir des lignées pures. Le séquençage de son génome, réalisé en 1998 (premier animal à être totalement séquencé) montre qu'il contient 19099 gènes dont environ 200 peuvent être rendus létaux par mutation.

550 millions d'années séparent ce Ver des Mammifères et pourtant il existe de nombreuses similitudes fonctionnelles au niveau neuronal ou au cours du vieillissement. Ces propriétés

accentuent l'intérêt de l'étude de cet animal qui se nourrit d'*Escherichia coli*, est transparent, facile à observer sous le microscope et aisé à manipuler : ablation de cellules par laser, injection de marqueurs, de séquences d'ADN ou d'ARN antisens pour clarifier la fonction de tel ou tel gène à tel moment du développement.

On a pu établir chez lui le lignage complet de toutes les cellules issues de la fécondation. Sur la carte ainsi dressée on peut retrouver l'origine de toutes les cellules constitutives de tel ou tel organe et le moment où la lignée germinale est isolée de la lignée somatique. C'était un rêve pour les embryologistes : il s'est réalisé à la fin du siècle dernier !

Outre le criblage génique, on a noté chez *Caenorhabditis* qu'une cellule sur 8 mourait au cours du développement normal. C'est une mort cellulaire programmée appelée apoptose qui se réalise grâce à l'action de protéines appelées caspases. Elle est contrôlée par les gènes *ced3*, *ced4* qui, lorsqu'ils sont mutés, provoquent un excès de survie cellulaire. L'apoptose est une étape incontournable dans les processus d'organogenèse du vivant ; on en verra un exemple, plus loin, avec le développement des doigts chez les tétrapodes. A l'inverse le gène *ced 9* favorise la survie des cellules.

L'établissement du plan corporel, la symétrisation et l'organogenèse sont commandés par un jeu complexe et subtil de gènes qui s'expriment dans le temps et dans l'espace en étroite synergie. On a en particulier isolé les gènes *egl5* et *CePhox2/ceh17* qui participent à l'établissement de l'axe antéro-postérieur du ver, et de la mise en place des cellules nerveuses.

En outre, le séquençage de son génome révèle la présence de gènes homologues de *ps1*, *park2* et *insr* responsables respectivement des maladies d'Alzheimer, de Parkinson et du diabète de type 2 chez l'Homme.

A titre expérimental 3 millions de *Caenorhabditis* ont été placés dans une navette spatiale Columbia en 2003 afin d'observer le déroulement des différentes étapes du développement en apesanteur. Après l'accident de cette navette, on a retrouvé des vers vivants parmi les débris, dans leurs boîtes d'élevage, révélant de manière inattendue la relative résistance de ces vers.

Deuxième animal-modèle :

La mouche des fruits, *DROSOPHILA melanogaster*.

Tout a commencé, pour cette Mouche aux yeux rouges, avec le naturaliste américain Thomas Morgan (1866-1945), prix Nobel 1933, qui a voulu vérifier avec elle, les lois de Mendel redécouvertes au début du XX^e siècle. Elle est très fertile, facile à élever, facile à observer et présente souvent des mutations. Son génome comporte 13000 gènes dont plus de 75% sont homologues aux gènes humains.

Dès 1927 C. Bridges observe des Drosophiles mutantes présentant 4 paires de pattes, ou deux paires d'ailes. En 1954 E. Lewis observera d'autres mutations. Ces deux chercheurs leur donnent des noms évocateurs : *bithoraxoid*, *bithorax*, *postbithorax*, *ultrabithorax*. Et lorsque des antennes sont transformées en pattes Lewis parle d'*Antennapedia*. Dès lors la notion d'homéose est proposée : elle désigne, selon Bateson, en 1894, la transformation d'un organe en un autre. Lewis et ses collaborateurs parleront désormais de gènes homéotiques, ou homéogènes à l'origine de ces transformations spectaculaires.

Lewis localisera ces homéogènes sur le chromosome 3 de la Drosophile. Chaque homéogène comporte une séquence de 180 paires de bases, l'homéobox, qu'on retrouve également chez le Xénope, la Souris et chez l'Homme.

De 1983 à 1990 E. Lewis et ses collaborateurs, Christiane Nüsslein-Volhard et Eric Wieschaus, affineront leurs découvertes. Ce qui leur valut le Prix Nobel en 1995. Cette découverte montre que des gènes majeurs, conservés au cours de l'évolution, contrôlent le schéma corporel de base de chaque zootype ; c'est un paradigme qui s'avère valable pour le règne végétal.

Quelques images nous permettent de suivre les différentes étapes du développement de la Drosophile et de localiser les gènes architectes qui contrôlent l'organogenèse, dans l'espace et dans le temps.

1 = Les polarités dorso-ventrale et antéro-postérieure sont esquissées dans les ovarioles de la femelle et confirmées après la fécondation. Un grand nombre de gènes (dont nous ne donnerons pas la longue liste) participent à l'établissement de l'identité des territoires, comme par exemple *dorsal*, *nanos*, *toll*, *torpedo*, *cactus*...dont l'activité produit une combinaison de facteurs de trans-

cription morphogénétiques. Sur ces schémas on peut noter la répartition, selon un gradient, des produits des gènes *bicoid*, *torso* et *nanos*. Leur mutation conduit à des larves transformées : sans abdomen, sans tête, sans telson... Grâce aux anomalies on peut localiser le moment et la région où s'expriment les gènes d'intérêts.

2 = L'identité segmentaire se réalise progressivement, en s'affinant peu à peu, pour aboutir à une zonation conforme au plan de l'Insecte : tête, thorax, abdomen. On ne peut manquer d'être surpris par ce qui peut paraître comme une certaine logique dans le déroulement de ces étapes : du simple au complexe et de l'avant vers l'arrière.

Trois groupes de gènes, les gènes *gap**, *pair-rule***, de *polarité segmentaire* interagissent et construisent le plan corporel segmentaire. (* *gap* en anglais signifie qu'il y a un espace entre les domaines d'expression ; ***pair-rule* signifie que seuls les segments pairs sont concernés).

La mise en évidence de leurs interrelations et de leurs domaines d'expression, parfois chevauchants, est le résultat d'un travail minutieux de biologie moléculaire, intéressant pour la *Drosophile*, mais aussi au plan fondamental.

3 = Les homéogènes : Attardons-nous un peu sur ce que l'étude approfondie des mutations de la *Drosophile* a apporté à la connaissance des gènes architectes.

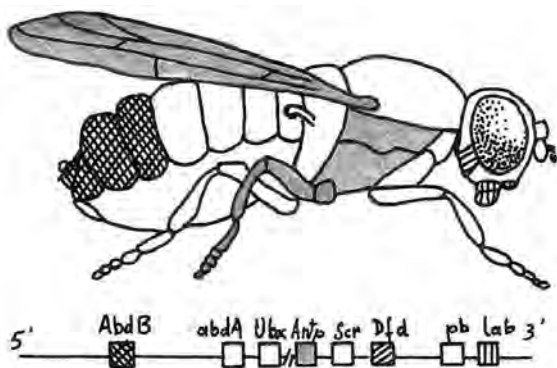
Les plus spectaculaires sont des mouches porteuses de 4 ailes (mutation appelée Ultrabithorax) et des mouches dont les antennes sont transformées en pattes (mutation appelée Antennapedia).

Le mérite de Lewis a été de localiser, en 1978, les gènes responsables de ces mutations. Ils se trouvent tous sur le chromosome 3. En 1983 il parvient avec son équipe à isoler et séquencer ces gènes qu'il range désormais dans le groupe des gènes homéotiques. Car, nous le répétons, leur expression ectopique construit un organe conforme mais qui n'est pas à sa place : des ailes à la place des balanciers ou une patte à la place de l'antenne.

Voici le schéma qu'il propose, sur le même chromosome 3 (colinéarité), de l'avant à l'arrière 8 homéogènes regroupés en deux ensembles : 5 dans l'ensemble ANT : *lab*, *pb*, *Dfd*, *Scr*, *Antp*.

3 dans l'ensemble BX : *Ubx*, *abd-A*, *Abd-B*.

Les abréviations correspondent à la caractéristique d'une mutation du gène concerné.



**Les domaines d'expression de quatre gènes
(*lab*, *Dfd*, *Antp* et *Abd B*) sont localisés sur le corps
de la *Drosophile* adulte**

(Abréviations : *lab* = labial ; *pb* = proboscipedia ; *Dfd* = deformed ; *Scr* = sex comb reduced ; *Antp* = antennapedia ; *Ubx* = ultrabithorax ; *abdA* = abdominal A ; *Abd B* = abdomibal B)

Si on délimite sur le plan du corps de l'animal les domaines d'expression des principaux gènes identifiés, on s'aperçoit que l'identité segmentaire est souvent, sauf pour l'extrémité antérieure, le résultat d'une action conjuguée de plusieurs produits géniques. Cette synergie notée chez la *Drosophile* existe également chez les autres métazoaires, y compris les Mammifères comme on le verra plus loin.

Voyons maintenant les mutations concernant les yeux de la *Drosophile*.

En 1915 M. Hoge observait déjà des mouches sans yeux ou avec des yeux réduits. Cette anomalie provenait d'un gène défaillant appelé *Eyeless* isolé en 1993, deux ans après qu'un homologue appelé *Small Eye* / *Aniridia* eût été identifié chez la Souris. Bien que l'œil simple de Mammifères ait peu de ressemblances morphologiques avec l'œil composé d'un Insecte, il semblerait que sa construction utilise des procédés similaires, avec probablement la mise en jeu de plus de 2000 gènes ! C'est en 1995 que W. J. Gehring et son équipe parviennent à activer *Eyeless* et à obtenir une mouche avec des yeux sur les pattes et sur les antennes.

Finalement ces différents gènes ont été placés dans le groupe *PAX 6*, en raison de leur structure. Nous n'omettrons pas de mentionner la réussite d'une expérience inattendue : si on introduit le gène *PAX6* de la Souris dans une larve de *Drosophile* on induit la formation d'un œil supplémentaire de type Insecte. Ce qui signifie que le code du gène architecte de la Souris est « compris » par la Mouche et est ensuite « traduit » en organe de mouche. Voici donc levé un tabou qui posait problème à Darwin : il n'osait pas imaginer la construction de l'œil à partir d'un même prototype soumis ensuite à la sélection naturelle. La biologie moléculaire démontre donc l'existence de mécanismes identiques, malgré la distance phylogénétique ; ceci est d'autant plus vrai que l'équipe de Gehring a trouvé des homologues de *Eyeless* et de *Small eye* chez un Ver Némerte, une Planaire et le Calmar !

Après ce survol des résultats obtenus en biologie moléculaire expérimentale, nous pressentons qu'au-delà du Ver ou de la Mouche nous allons vers une universalité de certains processus, de certains signaux qui s'accompagnent d'une conservation de leurs patrons d'expression et des mécanismes qui les initient et les régulent.

Voyons avec le troisième animal de laboratoire si nos concepts seront confirmés ou infirmés.

La souris : *MUS musculus*.

Voici le Mammifère le plus facile à élever, véritable « cobaye » de la recherche mondiale : de petite taille, un cycle toutes les six semaines, une gestation courte de 21 jours, 6 à 12 petits par portée. La sélection a permis d'obtenir d'elle des lignées pures qui permettent de réaliser de manière reproductible, des manipulations génétiques comme des transferts, des suppressions, des amplifications de gènes ou une modélisation de maladies humaines. La transgénèse est effectuée sur des œufs prélevés juste après la fécondation. L'ADN injecté peut être inséré dans tous les noyaux et sera exprimé dans la descendance.

La biologie moléculaire a séquencé la totalité des 40 chromosomes de la Souris en 2003 ; il en ressort que 98 % de ses gènes sont homologues à ceux de l'Homme, ce qui constitue un matériel propice à l'étude des maladies génétiques, de certains cancers, mais aussi de la régulation des étapes-clés de l'embryogénèse. Parmi les découvertes spectaculaires dues à cette tech-

nique mentionnons le repérage, le séquençage et la localisation de 41 homéogènes répartis sur 4 chromosomes et présentant de nombreuses homologies avec les 8 homéogènes de la *Drosophile*.

Sur le schéma suivant on peut voir leur position et quelques uns de leurs domaines d'expression. Ces homéogènes sont désignés par les termes *Hox a, b, c, d*, suivis d'un numéro qui fait référence à leurs positions respectives sur les chromosomes 6, 11, 15, 4.

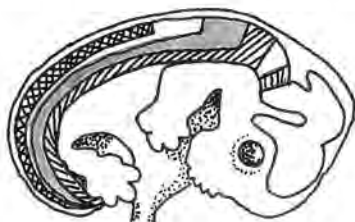
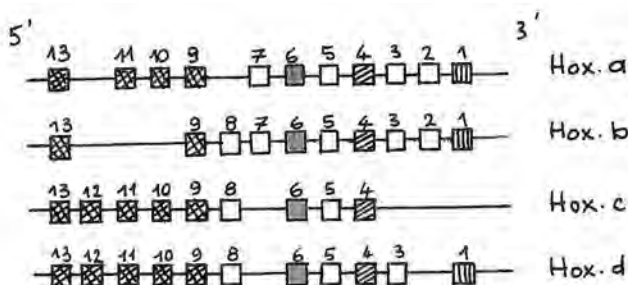
Hox a1, Hox b1 et Hox d1 sont des homologues de *lab* de la *Drosophile*.

Hox a9, Hox b9, Hox c9 et Hox d9 sont homologues de *abdB*.

Ils commandent, en synergie, en interactivité, l'identité de certaines portions de l'embryon comme le montre le schéma simplifié d'un jeune fœtus.

Hox a13, b 13, c 13, d 13 sont des gènes paralogues. Ils peuvent agir de manière coordonnée, ou isolément, laissant supposer une certaine redondance, sorte de mémoire-secours.

Au plan évolutif on pense que ces gènes proviennent de plusieurs duplications à partir d'un gène ancestral dont ils ont conservé des séquences pendant des millions d'années.



Domaines d'expression de quelques homéogènes
chez la Souris

Mêmes figurés que ceux utilisés dans le schéma de la *Drosophile* présenté plus haut permettant d'établir les homologies. (N.B. : La transcription se fait toujours de 3' vers 5')

On pourrait présenter la même répartition des homéogènes localisés sur 4 des 46 chromosomes humains :

11 sur le chromosome 7 = *HOX A*

10 sur le chromosome 17 = *HOX B*

9 sur le chromosome 12 = *HOX C*

11 sur le chromosome 2 = *HOX D*

Ces gènes sont activés à un moment précis du développement embryonnaire par des signaux complexes et multiples ; comme chez la *Drosophile* les plus antérieurs s'expriment les premiers et s'appliquent à une zone antérieure ; les suivants leur succèdent, chevauchant ou non. Et cette combinatoire a pour résultat un segment, une zone, une ébauche qui se différenciera progressivement par la suite. On notera que les frontières antérieures d'expression sont toujours très nettes et qu'elles s'estompent vers l'arrière (sur la figure projetée on a l'exemple de *Hox b1*, *b4*, *b5*). Logiquement la redondance n'est pas exclue.

Exemple de l'implication des homéogènes dans la morphogénèse du membre : A partir de quatre bourgeons s'édifient les membres de la Souris dont les orientations antéro-postérieure, dorso-ventrale et proximo-distale s'établissent grâce à l'action combinée de plusieurs gènes, qui imposent également la mise en place des ébauches osseuses. La formation des espaces interdigitaux est réalisée grâce à la mort cellulaire programmée (apoptose) qui s'exerce sur des territoires précis de la palette distale.

Examinant les domaines d'expression de *Hox d 1* à *Hox d 13* à la fois sur le corps entier du fœtus et sur les bourgeons des pattes, on confirme la hiérarchie de la répartition des gènes et une certaine synergie entre eux. (L'extrémité du membre résulte d'une addition des produits d'au moins cinq gènes).

La mise en évidence de cette combinatoire a constitué un grand pas pour la biologie du développement ; elle a permis d'expliquer l'origine de plusieurs anomalies (amélie, phocomélie... adactylie, acheirie...) et de prendre des mesures de prévention.

Ces avancées moléculaires ouvrent des perspectives intéressantes, dans la mesure où ce qui est possible chez la Souris pourrait bien être, à terme et avec toutes les précautions qui s'impo-

sent, tenté chez l'Homme.

Citons quelques exemples de modifications obtenues chez la Souris par transgénèse : inhiber l'expression d'un gène à la base d'un bourgeon de membre, ajouter des vertèbres cervicales, transformer une vertèbre lombaire en vertèbre thoracique, ajouter une paire de côtes... Dernières images de cette capacité à modifier le vivant : si on empêche l'expression de *PAX 6* chez la souris : pas d'œil ou œil atypique.

Si on place *Hox d9* dans la mouche : l'antenne est transformée en patte (d'insecte).

*
* *

Ces résultats illustrent les possibilités de la biologie moléculaire et peuvent éveiller de réels espoirs pour la thérapie génique régulièrement évoquée lorsque des résultats prometteurs sont obtenus sur des souris transgéniques exprimant des maladies humaines comme certains cancers, la maladie d'Alzheimer, de Parkinson, le diabète ou les myopathies.

*
* *

La lignée de souris Tg2576 constitue un modèle de référence pour la maladie d'Alzheimer, alors que les souris *NOD* (Non Obese Diabetic) ou *knock out Glut4* le sont pour le diabète.

Nous n'avons pas pu aborder les innombrables recherches effectuées sur les cellules-souches et sur le clonage dont les retombées ouvrent des perspectives prometteuses pour la santé humaine. Cela mériterait un exposé particulier, long et détaillé.

Et si l'on prolonge l'exploration moléculaire chez d'autres Vertébrés on peut comparer chez le Poulet et chez la Couleuvre les domaines d'expression d'*Hox c 6* (homéogène de Souris !).

Les frontières entre espèces semblent s'estomper et ceci nous amène à conclure.

CONCLUSIONS

Sans l'étude de ces trois animaux nous n'aurions pas pu accéder à plusieurs processus cellulaires fondamentaux comme l'apoptose ; nous n'aurions pas pu connaître la combinatoire génique qui commande la morphogénèse embryonnaire.

Nous disposons donc de nouveaux concepts applicables à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée, compte tenu de l'universalité du fonctionnement cellulaire, et des similitudes des processus de l'organogenèse.

Les homologies structurales et fonctionnelles nous permettent de vérifier que l'ontogenèse rappelle la phylogenèse, et que le génome des espèces a conservé une part de l'héritage d'un ancêtre commun. ...Du temps de Darwin il était inconvenant d'imaginer que l'Homme descendait du Singe.... Qu'en serait-il aujourd'hui si on évoquait une lointaine filiation Homme/Insecte ?

L'étude d'animaux « modèles » nous paraît indispensable à la connaissance du fonctionnement cellulaire et organique, à la mise au point de thérapies innovantes et efficaces, sans oublier le positionnement de chaque espèce dans la chaîne évolutive.

Professeur Claude-Roland MARCHAND

Besançon le 6 avril 2009

Au Pays de Marcel Aymé

Le 9 mai 2009

Sur la proposition de notre confrère André Besson, une quarantaine de participants se sont retrouvés à l'école communale de Villers-Robert, où Marcel Aymé a vécu une partie de son enfance et de son adolescence.

André Besson a retracé la vie de Marcel Aymé. Né en 1902, il perdit sa mère très jeune. Son père, militaire de carrière, assez désespéré, le confia à son grand-père, tuilier à Villers-Robert. Le jeune garçon connut la vie d'un petit campagnard, marquée par les veillées, au cours desquelles il entendit les contes et légendes du pays, entre autres celle de la vouivre, fréquenta l'école du village, et même l'école buissonnière. A la mort de son grand-père, il habita au moulin. Quand vint l'âge du collège, il habita chez sa tante Léa, à Dole. Il fit son service militaire en Rhénanie (Ruhr), s'inscrivit sans conviction à des études de médecine, fit nombre de petits boulots, journaliste, figurant de cinéma avant de percer comme écrivain. Il retourna de temps en temps à la « Tuilerie ». Notre confrère A. Besson bénéficia de ses conseils.

Puis nous nous rendîmes à l'étang de la vouivre, endroit propice à la rêverie et au mystère.

Enfin nous avons été reçus par M. et M^{me} Jacques Sennepin ; M^{me} Sennepin est la fille de Suzanne, sœur de Marcel Aimé. Ils nous ont fait visiter la « Tuilerie » qui renferme des souvenirs de Marcel Aymé et offert un sympathique cocktail qui clôtura la journée.

Jean-Gérard Théobald

Les plantes transgéniques, enjeux et risques

M. Alain Pugin

Séance du 11 mai 2009

Depuis 1983 des techniques de transgénèse offrent de nouvelles perspectives pour l'amélioration des plantes et pour la compréhension de leur fonctionnement. Le système de transformation le plus utilisé repose sur un mécanisme naturel de transfert de gènes par une bactérie du sol, *Agrobacterium tumefaciens*. La présence de 3 génomes (noyau, mitochondrie, chloroplaste) d'origines différentes (en particulier procaryotique) dans la cellule végétale et, le transfert de gènes établi entre ces 3 génomes au cours de l'évolution est une autre évidence du caractère naturel du transfert de gènes. Il en est de même chez l'homme dont les cellules contiennent 2 génomes (noyau, mitochondrie). Ainsi, avant de servir à fabriquer des plantes transgéniques pour l'usage de l'homme, le transfert de gènes a permis, dès l'origine de la vie, la création de nombreuses espèces dont la nôtre.

Les plantes transgéniques représentent un des moyens pour développer une agriculture « durable », économiquement viable, utilisant moins d'intrants avec des produits diversifiés et de grande qualité sanitaire pour l'alimentation humaine (1). Les applications concernent : – la limitation des pertes et l'augmentation des rendements (résistances aux pathogènes, aux stress abiotiques tels que la sécheresse ou la teneur en sel des sols, aux herbicides...), – l'amélioration des produits (enrichissement en

vitamines, en huiles et acides aminés essentiels, - la production de substances à usage industriel (carburants, détergents, vernis, emballages biodégradables...) et celle de produits pharmaceutiques (vaccins, anticorps, hormones et autres protéines thérapeutiques). Les plantes transgéniques occupent plus de 90 millions d'ha dans le monde et sont rejetées par l'Europe bien que *« avec un recul de plus de 15 ans, il n'a pas été relevé un seul incident sanitaire imputable à la consommation de plantes transgéniques ou de leurs dérivés. Toutes les critiques formulées contre les OGM peuvent être en grande partie écartées sur des critères strictement scientifiques. Il n'y a aucune raison objective de prolonger un moratoire sur les autorisations de commercialisation des OGM »* (2). Les risques sanitaires et écologiques sont évalués cas par cas par la Commission du Génie Biomoléculaire, chaque couple plante transformée-transgène constituant un cas particulier. Par exemple, le risque de transfert de gènes de résistance aux herbicides des espèces cultivées à des « mauvaises herbes » a conduit la communauté scientifique à émettre des réserves sur ce type d'application alors que de nombreuses autres plantes transformées sont jugées très bénéfiques. A partir de 1997, le (faux) débat « pour ou contre les plantes transgéniques » ainsi présenté par les média devient passionné, irrationnel et polémique et jette le trouble dans l'opinion publique.

L'utilisation des OGM soulève des questions d'ordre scientifique (position du transgène, effets toxiques, allergiques, impact sur la biodiversité) et d'ordre sociologique (liberté de choix, contrôle de l'agriculture par des multinationales...). L'absence d'une exploitation publique de la transgénèse végétale est à l'origine de l'appropriation par les firmes des applications de cette technologie. De même, les opposants aux OGM ont conduit à un durcissement de la législation et à un coût très élevé des demandes d'homologation qui a exclu les PME de la compétition, en faveur des multinationales. En retardant la culture/commercialisation de plantes transgéniques les états de l'UE prennent le risque d'une dépréciation de nos variétés cultivées, d'un arrêt de tout échange commercial de semences et de produits agricoles avec les pays du globe utilisateurs dont les pays pauvres qui en sont demandeurs, d'une dépendance de brevets américains, d'un coût de production plus élevé avec perte de compétitivité. Ainsi

à tous niveaux, recherche, agriculture, industries de transformation, le blocage des plantes transgéniques favorise aujourd'hui l'économie nord-américaine et bientôt indienne et chinoise. Plus grave, des campagnes anti-OGM ont conduit au rejet du « riz doré (golden rice) » produit par des collègues Suisses et Allemands grâce à des crédits publics européens alors que ce riz enrichi en vitamine A devait permettre de sauver 3000 enfants par jour en Asie. En conclusion cette réponse aux opposants aux OGM du Professeur Ingo Potrykus responsable de la création du golden rice: *« il est évident que ce riz est destiné aux populations crevant de faim ne sachant pas de quoi sera fait demain. Il n'est pas destiné à nous-mêmes qui avons des problèmes dus pour partie à une suralimentation. Il ne faut pas que nous, pays nantis, ayons une attitude négative vis-à-vis de populations dans un état de pauvreté extrême ».*

Références

- 1 - Plantes transgéniques : faits et enjeux. A. Gallais, A. Ricroch ; Synthèses éditions QUAE, 2006
- 2 - Les plantes génétiquement modifiées. Académie des Sciences, Rapport sur la Science et la Technologie n° 13 ; Editions TEC et DOC, 2002

Professeur Alain PUGIN

Université de Bourgogne
Unité Mixte de Recherche
CNRS/INRA/UB :
Plantes-Microbes-Environnements

La Poésie à tire d'aile

M. Henry Tournier

Séance du 11 mai 2009

Contrairement à ce que son titre pourrait laisser à penser, l'ouvrage La Poésie à tire d'aile n'est pas une Anthologie de la poésie française mais bien plutôt un florilège de citations empruntées à nos Poètes depuis Ronsard, le poète des Amours, jusqu'à Henri Meschonnic, l'auteur contemporain d'un Manifeste pour un parti du rythme.

En parcourant une dizaine de chapitres de cet essai nous tenterons donc de résumer et d'illustrer ce que sont l'écrivain, le poète, l'art poétique, la poésie contemporaine... Et nous concluons par une absence de... conclusion possible.

La Poésie à tire d'aile

Il me faut faire preuve de beaucoup d'audace pour oser parler Littérature et Poésie devant l'aréopage de gens savants et lettrés qui composent l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté.

En effet, ma formation initiale ne m'a guère préparé à un exercice du genre, mes études universitaires ayant été circonscrites aux domaines spécifiques du Droit et de la Finance.

En conséquence de quoi, ma profession a consisté à exercer des fonctions de management dans l'entreprise privée puis celles d'Expert-Comptable et de Conseil en gestion : des activités a priori très éloignées des Belles Lettres, a fortiori de la Poésie.

Mais c'est précisément l'exigence de rigueur de ma profession qui m'a amené à rechercher dans la littérature une forme d'antidote nécessaire à mon équilibre. Quant à l'écriture à laquelle je me suis essayé, c'est la réalisation tardive d'une vocation première, contrariée par la nécessité d'occuper très jeune un emploi à temps partiel pour subvenir aux besoins matériels de mon existence ; ce qui laissait peu de disponibilité pour fréquenter l'université, si ce n'est la faculté de Droit.

J'en viens au sujet qui nous occupe aujourd'hui : La Poésie à tire d'aile, depuis Pierre de Ronsard, le poète des Amours, jusqu'à Henri Meschonnic, auteur contemporain d'un Manifeste pour le parti du rythme.

Pourquoi cet ouvrage ou plutôt dans quelles circonstances a-t-il été conçu ?

Il y a quelques années, j'ai fait éditer un recueil de poèmes sous le titre Glane de Blés d'Or¹ composé de quatre parties : Au fil des jours, Au rythme des saisons, À fleur de peau, À fleur de l'âme. Cette publication m'a valu des demandes de professeurs de lycées et de collèges qui ont exprimé le désir que je vienne parler Poésie devant leurs élèves. Si j'ai spontanément accédé à leurs sollicitations, encore fallait-il que je prépare et structure mes exposés. Je ne pouvais valablement parler de ma seule conception personnelle de la poésie durant une heure ou deux devant des centaines de potaches. C'est pourquoi j'ai été amené à développer la substance de mes interventions en milieu scolaire, en puisant dans la littérature française des références mieux autorisées que la mienne.

1. Éditions Atelier du Grand Tétrás.

Conforté par l'expérience d'exposés littéraires aux élèves, j'ai décidé ensuite de poursuivre mes recherches et ma réflexion pour finalement concevoir un traité au titre volontairement elliptique : La Poésie à tire d'aile.

Contrairement à ce que cet intitulé pourrait laisser à penser, il ne s'agit pas d'une anthologie de la poésie française, quand bien même j'emprunte des citations à plus d'une centaine d'auteurs qui vont, je le rappelle, de Ronsard à Meschonnic.

Le contenu de mon essai transparaît aisément au travers des titres donnés à chacun des chapitres qui le composent, parmi lesquels je retiendrai pour les résumer devant vous :

- L'Écrivain*
- Le Poète*
- La Poésie*
- L'Art poétique*
- Le Poème*
- La Prose poétique*
- La Poésie contemporaine*

Faute de pouvoir conclure sur l'Art de la Poésie qui, selon Pascal, est éternel comme le sentiment amoureux, et, de plus, se renouvelle sans cesse, le dernier chapitre de mon essai s'intitule justement À défaut de conclusion.

L'Écrivain

Selon Émile Littré, l'écrivain est celui qui écrit pour d'autres ou un homme qui compose des livres.

La meilleure définition de l'écrivain est celle que quelques-uns de nos grands auteurs en donnent eux-mêmes :

Un écrivain véritable ne trouve pas ses mots. Alors il les cherche. Et il trouve mieux.

Paul Valéry

Ce n'est qu'en écrivant que je me sens bien. J'oublie alors toutes les vexations de la vie, toutes les souffrances, je me plonge dans la pensée et je suis heureux.

Kierkegaard

Le Poète

Le Poète est l'écrivain qui s'adonne à la poésie et donc s'exprime dans le langage poétique, à la manière de Ronsard, Lamartine, Musset ou Hugo. Mais on peut aussi attribuer le nom de poète à Chateaubriand, même si des ouvrages tels que Les Martyrs ou Atala sont écrits en prose.

Ici encore, ce sont les poètes eux-mêmes qui définissent de la façon la mieux appropriée leur rôle et leur condition :

Ils errent par les bois, par les monts, par les prés
Et jouissent tout seuls des nymphes et des fées.

P. de Ronsard

Le poète est réputé fou :

Il écrit ce qui ne devrait pas être exprimé

Et il navigue exprès loin des sécurités permises.

Marcel Jullian

Et c'est Pascal qui dans Passions de l'amour décrit le poète comme le chanfre éternel de l'amour :

L'amour n'a point d'âge : il est toujours naissant ; les poètes nous l'ont dit ; c'est pour cela qu'ils nous le présentent comme un enfant.

Dés le IV^e siècle avant notre ère, Platon, dans l'Apologie de Socrate, écrit à propos des poètes :

Ce n'est pas en vertu d'un savoir qu'ils composent ce qu'ils composent, mais en vertu d'une disposition naturelle et d'une possession divine à la manière de ceux qui font des prophéties et de ceux qui rendent des oracles.

Plus tard, Vigny définira le poète comme étant le détenteur d'un don et aussi un héros du malheur. Et, en effet, Musset identifiera le poète au pélican souffrant, tandis que Baudelaire le comparera à l'albatros incompris et impuissant.

On ne saurait célébrer les poètes sans faire référence à certains cercles qui réunissent des auteurs ayant de la poésie une conception commune et qui ont édicté certains principes et certaines règles dont

ils se font les promoteurs. Citons en premier lieu La Pléiade qui avec Ronsard réunit, comme chez les Grecs anciens, sept auteurs illustres.

Vient ensuite l'École Baroque qui développe le poème lyrique et épique. Suivra Boileau qui, à la suite de Malherbe, édicte les principes de la versification et du beau langage.

Si le XVIII^e siècle a mis dans l'ombre la poésie lyrique, il a permis l'émergence de la poésie engagée d'un Voltaire dans Le Mondain ou Le Poème sur le désastre de Lisbonne.

Avec le Romantisme (Mme de Staël, Chateaubriand) on assiste à un réveil de la poésie lyrique dont Le Parnasse entendra se libérer.

Le Symbolisme survient en réaction au Parnasse avec Mallarmé qui en sera le législateur et Verlaine qui en sera le maître.

Après la guerre 14-18, André Breton publie en 1924, le Manifeste du Surréalisme.

La beauté sera convulsive ou ne sera pas écrit Breton, tandis que Lautréamont nous laissera, en forme de slogan, la définition la mieux imagée du surréalisme :

beau comme la rencontre fortuite d'une machine à coudre et d'un parapluie sur une table de dissection.

Le Surréalisme est en effet à l'écriture ce que le dadaïsme ou le cubisme sont à la peinture.

À propos des vers libres on ne saurait oublier le poète Jacques Prévert et la poésie ludique de l'Ou.Li.Po (Ouvroir de Littérature Potentielle), forme littéraire expérimentale créée en 1960 par Queneau le poète, avec le mathématicien Le Lionnais. Nous aborderons plus tard la poésie contemporaine ou post-surréaliste.

La Poésie

Pour Larousse, la poésie est une forme d'expression littéraire caractérisée par une utilisation harmonieuse des rythmes du langage et par une grande richesse d'images.

Mais qu'en dit Pierre de Ronsard :

Le don de poésie est semblable à ce feu

Lequel aux nuits d'hiver comme un présage est veu

Ores dessus une fleur, ores sur une pré

Ores dessus le chef d'une forêt sacrée.

Pour Voltaire dans son Dictionnaire philosophique :

La poésie est la musique de l'âme et surtout des âmes grandes et sensibles.

Et pour J.-J. Rousseau, son contemporain, dans son Essai sur l'origine des langues :

Les premières histoires, les premières lois furent en vers ; la poésie fut trouvée avant la prose, cela devait être.

Quant à Henri Michaux, il aurait écrit :

La poésie est un cadeau de la nature, une grâce, pas un travail. La seule ambition de faire un poème suffit à le tuer.

Selon Max-Pol Fouchet,

La poésie dit l'amour lointain, la misère, le rêve, la nostalgie des paradis innocents, la révolte, ... les temps forts de la vie humaine tels que la rencontre de l'être aimé, l'abandon, l'appréhension de la mort, l'appel du lointain... autant de cris du cœur.

Et en effet les poètes exaltent la beauté, les saisons, Dieu, le désir, l'amour, la mélancolie, la mort, la nuit, le rêve, le souvenir, la misère, la révolte. C'est Pierre Reverdy, apparenté aux Surréalistes, qui écrit à son tour :

La poésie n'est pas plus dans les mots que dans le coucher du soleil ou l'épanouissement splendide de l'aurore. Elle est dans ce que deviennent les mots atteignant l'âme humaine quand ils ont transformé le coucher du soleil ou l'aurore, la tristesse ou la joie.

Thierry Maulnier dira de la poésie :

La poésie oppose aux définitions une résistance particulière, parce qu'elle se résigne mal à n'être qu'essence et, possédant son existence la plus certaine au cœur même de l'ineffable, s'évanouit dans la clarté.

La seule ambition de faire un poème suffit à le tuer, disions-nous plus haut en citant Henri Michaux. La preuve nous en est donnée par ce texte savoureux et plein d'humour de Raymond Queneau en mal d'inspiration. Je vous le livre, en guise de récréation :

Bon dieu de bon dieu, dire que j'ai envie d'écrire un petit poème...
...Tiens, en voilà justement un qui passe...

Petit, petit, petit...

La vache !

Il a foutu le camp !

L'Art poétique

On peut définir l'art poétique comme étant l'art et la manière d'écrire dans une langue rythmée d'après le nombre et l'accentuation des syllabes en suivant des règles plus ou moins variables.

Dès l'Antiquité, de nombreux auteurs, tels qu'Horace, se sont attachés à définir l'art et la manière de pratiquer la poésie.

Au XVII^e siècle, Vauquelin de la Fresnaye et surtout Boileau ont écrit et décrit l'art poétique. Boileau, que Sainte-Beuve qualifia de contrôleur général du Parnasse, a codifié avec une certaine rigueur les règles classiques et a montré lui-même sa verve pittoresque et caustique dans ses Satires et ses Épîtres. Nombreux sont ses vers passés à l'état de proverbes :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

À son tour, Verlaine a tenté d'exprimer ce qu'on entend par Art poétique. Il l'a fait notamment dans un quatrain célèbre dont chaque vers comporte neuf pieds ou syllabes dans une lettre à Ch. Morin :

De la musique avant toute chose,
Et pour cela préfère l'Impair,
Plus vague et plus soluble dans l'air,
Sans rien en lui qui pèse ou qui pose.

L'art poétique distingue plusieurs genres de poésie :

*le genre lyrique tels l'ode, l'épigramme, le sonnet,
le genre épique, vastes poèmes comme L'Iliade et L'Odyssée
de Homère ou encore L'Énéide de Virgile,
le genre didactique qui développe des principes
philosophiques comme De Natura rerum de Lucrèce.*

Parmi les formes de la poésie au regard du nombre de pieds ou de syllabes qui composent le vers, on recense principalement le quadrisyllabe, l'hexasyllabe, l'octosyllabe, le décasyllabe, l'alexandrin ou dodécasyllabe. Pratiquement il existe douze sortes de mesure de vers. En voici un spécimen mnémotechnique assez curieux qui va de l'alexandrin au vers unisyllabique :

— Ô mort, viens terminer ma misère cruelle
S'écriait un jour dans un sombre transport
Le pauvre Charles accablé par le sort ;
S'empressant à la voix qui l'appelle
La faux en main, accourt la mort :
— Me voilà prête dit-elle,

Or ça, de par Pluton
 Que demande-t-on ?
 – Je veux dit Charles...
 – Tu veux ? Parle.
 Eh bien !
 – Rien.

Par-delà le genre ou la forme de la poésie, laquelle est avant tout rime, mesure, cadence, rythme et harmonie, nous devons insister sur le style poétique. En effet, la poésie est faite de figures de rhétorique, c'est-à-dire de métaphores, comparaisons, analogies, allitérations, assonances, enchaînement d'images :

Que tout y fasse aux yeux une riante image
 nous disait Boileau.

Quant à l'harmonie, il s'agit d'un heureux arrangement des sons tel qu'on le rencontre chez Hérédia, qui est aussi un maître dans l'art du rejet, du contre-rejet et de l'enjambement.

La foudre au Capitolin

Tombe. Le bronze sue et le ciel rouge est terne.

La métaphore est une figure du langage qui consiste à donner à un mot un sens qu'on ne lui attribue que par une comparaison ou une analogie implicite ; à titre d'exemple : la fleur des ans, le soir de la vie, le vert paradis des amours enfantines (Baudelaire).

La comparaison est introduite par les locutions tel, comme, pareil...

Tu fuis comme un faon qui tremble (Ronsard)

Un bel obus semblable aux mimosas en fleurs (Apollinaire)

La figure ou allégorie s'apparente parfois à la comparaison :

Je vis cette faucheuse... (V. Hugo)

L'allitération est la répétition de consonnes ou de groupe de consonnes dans une phrase en vers :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur nos têtes (Racine)

Non il n'est rien que Nadine n'honore (Voltaire)

La litote a trait à une figure de rhétorique consistant à dire moins pour faire entendre plus. Ainsi Chimène s'adressant au Cid :

Va, je ne te hais point (Corneille)

Pour être complet, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité en matière de procédés stylistiques, il convient d'ajouter les figures d'insistance que sont l'anaphore, la gradation, le parallélisme et aussi les figures de rupture telles que l'ellipse ou l'anacoluthie.

Le Poème en prose

La Prose poétique ou le Poème en prose consiste en une forme poétique débarrassée de la contrainte du vers et de la rime. Baudelaire en est en France le promoteur avec Spleen de Paris (1855-1862).

Au début du vingtième siècle, les Surréalistes abandonnent presque totalement le vers. Mais déjà avant eux, non seulement Baudelaire mais aussi Mallarmé, Lautréamont, Verhaeren ont exploré une forme inédite et paradoxale du poème qui se fonde alors sur une absence de règles et donc apparaît comme la forme typique de la recherche littéraire et poétique, dans le style et l'exploration de la langue. La prose poétique renonce donc au vers traditionnel et à la rime en particulier. Elle s'exprime par le rythme, c'est-à-dire la cadence, la mesure, les sonorités. Dans Œuvres en prose (1909-1914), Ch. Péguy écrit ainsi :

Ce n'est pas la rime seulement, ce n'est pas le rythme seulement, c'est tout ce qui concourt à l'opération de l'œuvre, toute syllabe, tout atome, et le mouvement surtout, et une sonorité générale... C'est cette sonorité générale qui fait la réussite profonde d'une œuvre.

Un poète contemporain, Henri Meschonnic, nous offre, de son côté, des poèmes dont la forme et le style illustrent magnifiquement une nouvelle forme de littérature, affranchie de la rime, mais riche de résonances :

mes mots sont faits pour nous voir
pour nous tenir et retenir
serrés dans le lit du temps
à ne plus rien savoir d'autre.

ou aussi
chaque mouvement je recommence
le désert
je marche chaque douleur un pas
et j'avance
de monde en monde

L'École du Surréalisme qui a totalement libéré la poésie de ses pesanteurs traditionnelles nous conduit sans transition marquée vers la poésie contemporaine.

La Poésie contemporaine

On l'a déjà souligné et illustré, le poème d'aujourd'hui est avant tout une œuvre de liberté dans laquelle on privilégie l'émotion. Et le vers libre va jusqu'à couper, en fin de vers, pour faire la rime, l'intégralité d'un mot, ou à utiliser l'article. Ainsi chez le poète bisontin Bertrand Degott :

nous nous aimions pourtant, souviens-toi, les
brasiers comme autant de sapins brûlés

La poésie contemporaine est souvent faite d'alinéas plutôt que de vers, d'absence de ponctuation, de blancs, de typographie particulière, quand elle ne se réduit pas à des onomatopées.

Comme la peinture qui a cherché son renouvellement dans le non-figuratif, la poésie a cherché le sien dans le refus des rythmes traditionnels et dans la rime. (G. Pompidou)

La libération du vers ne laisse plus guère place dans la poésie en prose qu'à la notion de rythme, facteur constructif du vers, écrit Henri Meschonnic dans son Manifeste pour un parti du rythme. Nous avons plaisir à citer à nouveau cet auteur contemporain dans un extrait de Et la mer coule :

et nous avons mis le temps sous nos pieds
et nous avons
marché marché plus d'une vie
une vie une vie plusieurs vies

les visages se transforment
si vite
que les yeux mangent les lèvres
je me rendors le visage...

Un autre poète contemporain mérite d'être nommé. C'est François Migeot, un universitaire bisontin qui dans Moires nous livre le poème Rivages dont la modernité s'exprime aussi dans la graphie et jusque dans les blancs :

Le jour
à petits coups de vagues
respire
contre les rives

il lâche prise sur les pentes
à tâtons
il baisse

Le ciel s'égare au reflet du lac
 le présent vieillit
 les rides de l'eau
 avril au bout des branches

On remarquera le décalage et non l'alignement des strophes et le décalage des vers dans la dernière strophe.

Dans L'Année poétique 2007 éditée par Seghers et présentée par Patrice Delbourg et Jean-Luc Maxence, il est recensé pas moins de 125 contemporains. Faute de temps, je n'en citerai que deux :

De Bernard Delvaille, mort à Venise en 2006 :
 Il y eut les brouillards des quais les appels des bateaux
 Les ports et les néons qui cinglent au visage
 Les longues digues de verglas s'avancant dans la mer
 Le froid la neige au long d'interminables rails
 Où coule le genièvre dans l'odeur des jacinthes

Tout fut comme un fatal été qui se consume

Nous terminerons ce chapitre avec Aline Karnauch et cet extrait de Via l'horizon, à la ponctuation rare :

On a posé notre lit au bord des routes et j'ai décroisé
 mes jambes. Au motel motus on habille l'après-midi d'une
 petite nuit légère tout le monde au turbin nos nudités en paren-
 thèses d'enfances on a fait rouler le volet. Mille siestes bruissent
 entre nos doigts semailles de virgules sept fois bouches cousues
 avant de nous taire. Un étroit sentier de neige sépare mes deux
 seins on y voit la trace de tes pas entre mon est et mon ouest un
 ruisseau marque la frontière tu y laisses choir la feuille du
 pêcher. Il paraît qu'au plus obscur un autre sillon me partage.

À défaut de conclusion

Conclure, c'est souvent choisir. Choisir, c'est parfois trahir.

Il n'y a pas de conclusion possible, me semble-t-il, sur un sujet aussi vaste et aussi riche que la Poésie dont l'histoire aurait précédé la prose et dont les évolutions n'ont pas fini de nous surprendre. Je renonce à me prononcer sur l'avenir de la Poésie dans

laquelle semblent vouloir interférer aujourd'hui les mathématiques et l'informatique...

Vous me permettrez simplement, pour finir, d'adresser un clin d'œil aux auteurs de prose poétique et de poésie contemporaine avec ce texte hilarant tiré d'un petit livre rouge édité par Garnier frères au début du siècle dernier sous la signature d'un certain P.-M. Quitard :

Les Velches² prétendront-ils qu'il ne faut chanter que la prose sans cadence et sans rime, la leur peut-être ? Ils sont bien capables d'ajouter cette nouvelle ineptie à celles qu'ils ne cessent de répéter. Mais on ne les écouterait pas. Il y a longtemps que Voltaire a dit que les Velches ne savent pas ce qu'ils disent.

Voilà des propos peu amènes qui, Dieu merci, gisent au tréfonds des nécropoles littéraires. Ils datent, il est vrai, d'une époque pourtant récente, où l'homme, fût-il cultivé, n'avait pas encore réalisé et reconnu le pouvoir irréductible et la puissance souveraine de l'imagination créatrice des poètes.

Henry TOURNIER
Académie de Franche-Comté

2. De l'allemand Welsch = gaulois. Selon Voltaire, les Velches étaient des êtres ignorants et sans goût, incapables d'apprécier les beaux-arts.

Remise du prix Hélène Zweig et Leo Uebersfeld

Allocution de M. le Président Yvon Michel-Briand

Séance publique du 10 juin 2009

Madame Anne Uebersfeld-Maille et Monsieur Jean Uebersfeld,
donateurs du prix Hélène Zweig et Léo Uebersfeld

Madame Anne Uebersfeld-Maille, vous êtes née à Besançon. Bachelière à seize ans, vous êtes lauréate du concours général en allemand. A vingt ans, vous êtes reçue à l'école normale supérieure mais n'êtes pas autorisée à vous présenter à l'agrégation en 1941, sous le prétexte que le statut des juifs promulgué en 1940, vous interdit toute activité d'enseignement public. Vous partez alors à Lyon où, entre autres, vous développez une grande activité de résistance dans le réseau MUR, le Mouvement Unifié de la Résistance. En 1945, vous êtes reçue à l'agrégation. Nommée assistante à la faculté des lettres de Besançon, vous êtes passionnée de théâtre et passez une thèse d'état sur le théâtre de Victor Hugo. En 1975, vous êtes nommée professeur à l'Université Paris III Sorbonne nouvelle et nommée en 1979, à la chaire d'esthétique et sciences de l'art. Vous publiez de nombreux ouvrages, dont un ouvrage de référence, *Lire le théâtre*, traduit en une trentaine de langues.

Monsieur Uebersfeld, vous êtes né à Besançon, vous êtes diplômé de l'Ecole supérieure de Physique et de Chimie de Paris, vous avez passé votre thèse de doctorat sous la présidence du professeur Alfred Kastler, sur la résonance paramagnétique électronique, la RPE, et avez construit le premier spectromètre pour RPE en France, vous avez construit en 1960, la première horloge atomique française, alors que vous veniez de créer à Besançon, dans le cadre du CNRS, le laboratoire de l'horloge atomique qui deviendra le réputé Laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs, le LPMO, qui constitue aujourd'hui l'élément essentiel de L'Institut de Femto-physique, commun au CNRS et à l'Université de Besançon. Demandé à Paris, vous créez l'UFR des applications de la physique. En 1976, vous êtes vice-président de l'Université Paris 6. Plus de vingt de vos élèves sont devenus professeurs d'Université. Vous avez reçu des honneurs et des distinctions en France et à l'étranger.

Mais vous n'êtes pas là, Madame Uebersfeld-Maille, Monsieur Uebersfeld, pour parler de vos travaux et de vos mérites, vous êtes là, pour manifester votre piété filiale, celle d'une fille, celle d'un fils, qui ont beaucoup reçu de leurs parents, nés dans un pays qui a toujours été cher à la France, la Pologne.

Cracovie est la terre de naissance de votre père, Léo Uebersfeld et de votre mère Hélène Zweig. Tous deux sont venus en France, parce que, vous nous l'avez dit, la France est la patrie des droits de l'homme. Mais c'est à Besançon, en 1910, que vos parents se sont connus. Votre père, à force de travail et de persévérance, avait monté un magasin de fourrure *A la martre de France* dont les plus anciens d'entre nous, se souviennent. Votre mère, amoureuse de la langue et de la culture françaises, passionnée par les problèmes de santé, commence en 1910 des études de médecine à Besançon, qu'elle achèvera brillamment à Lyon en 1916. Tous deux, votre père et votre mère, contribueront à l'effort de guerre. Votre père est engagé volontaire alors qu'il n'était même pas encore naturalisé, votre mère exerce à l'hôpital militaire de Besançon. Ils ont deux enfants, vous Madame, vous, Monsieur. Dans l'entre-deux-guerres, vos parents développent une importante activité sociale en faveur des plus démunis, puis à partir de 1933, s'investissent dans l'ac-

cueil des réfugiés juifs, victimes du pouvoir nazi, en Allemagne et en Autriche. Durant cette période, votre mère n'exerce pas volontairement sa profession pour se consacrer à l'éducation de ses deux enfants pour lesquels elle est exceptionnellement dévouée et vous lui en êtes profondément reconnaissants.

La deuxième guerre mondiale est une nouvelle épreuve, mise sous séquestre du magasin, crainte de représailles, Annecy accueille un temps la famille. En septembre 1944, vous retrouvez Besançon, nouvelle vie faite de retrouvailles mais aussi de deuils, votre mère aide les victimes de la guerre et tout particulièrement les rescapés des camps de concentration.

En 1956, Monsieur Uebersfeld, puis en 1962, Madame Uebersfeld-Maille, vous êtes nommés à l'Université de Besançon, vous retrouvez pour un temps, l'accueil et la chaleur de la maison familiale. Et c'est pour honorer vos parents que vous avez créé ce prix.

Nous vous en sommes vivement reconnaissant et l'académie a souhaité manifester sa gratitude en vous décernant la médaille de l'académie.

Remise du prix Hélène Zweig et Léo Uebersfeld à Mademoiselle Justine Cuinet

M. le Président Yvon Michel-Briand

Séance publique du 10 juin 2009

Mademoiselle Justine Cuinet, vous venez d'avoir juste vingt ans. Vous faites partie d'une famille d'agriculteurs, enracinée dans le Haut-Doubs, dans les parages de Dompierre-les-Tilleuls. Vous avez deux frères qui poursuivront le sillon tracé par vos parents. Vous êtes allée au Collège de Frasnne, puis au lycée Xavier Marmier de Pontarlier, et vous êtes reçue au baccalauréat scientifique avec la mention très bien. Vous vous êtes alors inscrite en médecine en 2007, vous faisiez partie des 760 candidats postulant pour quelque 150 places, vous êtes reçue neuvième et maintenant vous avez terminé votre deuxième année. Et durant les deux mois et demi qui viennent, vous travaillez à l'hôpital de Pontarlier comme aide-soignante. Voilà un bout de vie déjà bien rempli.

Mais Justine, vous étiez déjà engagée dans le monde de l'assistance et du dévouement à autrui. A treize ans vous vous inscrivez à l'école des jeunes sapeurs pompiers de Frasnne (vous ne pouviez pas en faire partie avant cet âge) et à seize ans vous intégrez le corps des sapeurs pompiers volontaires : de jour, de nuit, vous répondez aux urgences, médicales souvent. Et puis,

en 2009, alors que vous êtes en médecine, vous participez au projet *Hôpital des nounours*, projet initié en 2000 par deux universités allemandes, vous réunissez des enfants des classes maternelles avec leur nounours, sur lesquels sont pratiquées de petites interventions pour démystifier l'hôpital et les soins que l'on y donne.

Madame Ubersfeld-Maille et Monsieur Uebersfeld souhaitent que l'on donne le prix dont ils ont eu l'initiative à une étudiante méritante : c'est vous !

Voici le chèque de deux mille euros correspondant à ce prix et l'académie tient aussi à vous remettre la médaille de l'académie.

Réponse de la récipiendaire du Prix de Médecine Hélène Zweig et Leo Uebersfeld

M^{le} Justine Cuinet

Séance publique du 10 juin 2009

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je souhaite tout d'abord remercier Madame le Professeur Anne Uebersfeld-Maille et Monsieur le Professeur Jean Uebersfeld pour ce prix en l'honneur de leurs parents, Madame Hélène Zweig et Monsieur Léo Uebersfeld. Je suis très flattée d'être la première attributaire de ce dernier.

J'ai pu apprécier succinctement la biographie de vos parents et ainsi me rendre compte de leur courage et de leur dévouement tout au long de leur vie. Ils ont vécu durant les années difficiles de la France et ont fait preuve de comportements exemplaires. Je suis donc très fière de pouvoir participer à l'hommage que vous leur rendez.

Les études de médecine sont des études très contraignantes, surtout pour une femme, mais néanmoins passionnantes. Votre mère a réussi à concilier sa carrière professionnelle et sa vie familiale avec grand succès. Je ne peux qu'admirer la réussite de son parcours.

Ma passion m'a conduit dès mon plus jeune âge sur cette voie. J'ai donc beaucoup travaillé pour atteindre mes objectifs et mes efforts ont été récompensés. Même si c'est un investissement personnel, il est toujours valorisant de se voir remettre un prix récompensant le mérite. Ce prix va ainsi m'aider à mener à bien mes études.

Comme l'a dit Monsieur le Professeur Michel-Briand, je partage aussi une passion pour les pompiers, qui oriente ainsi mon choix de carrière dans le secteur de l'urgence.

Pour finir, je remercie l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon pour l'attribution de ce prix. Et merci encore une fois à Madame le Professeur Ubersfeld-Maille et à Monsieur le Professeur Uebersfeld pour l'attribution de ce prix.



La 1^{re} lauréate du prix de médecine et les deux donateurs

Présentation du professeur Maxime Schwartz

M. le Président Yvon Michel-Briand

Séance publique du 10 juin 2009

Un livre d'hommage à Jaques Monod parut en 1980 et je m'empressai de le lire. Trente-deux scientifiques relataient leurs travaux et leur relation avec le Maître, le Seigneur de la biologie moléculaire, qui nous avait quittés en 1976 et vous avez apporté votre témoignage.

Nous sommes très honorés d'accueillir le Professeur Maxime Schwartz, directeur général de l'Institut Pasteur pendant douze ans, mais aussi et cela est important pour moi, nous sommes heureux d'accueillir un des pionniers de la biologie moléculaire. Il est difficile d'imaginer ce que fut le déferlement de cette nouvelle biologie, surtout pour ceux, éloignés du creuset pastorien. Nous étions engoncés dans la chimie traditionnelle, celle des substrats et des produits, baignant nonchalamment dans le cytosol, la chimie des flèches bien sages reliant substrat et produit. Puis, de gènes oubliés surgirent des protéines régulatrices ; des enzymes, une autre structure spatiale. Les tableaux dans les colloques scientifiques, se couvrirent de courbes, d'arcs surgissant de gènes, de protéines qui venaient se ficher sur d'autres gènes, d'autres protéines pour moduler la synthèse ou l'activité des enzymes. La chimie entraînait dans la vie palpitante de la cellule. Vous y étiez.

Vous êtes né à Blois, le 1^{er} juin 1940. A dix-neuf ans vous devenez élève de l'Ecole Polytechnique (tiens, notre compatriote jurassien, Chamberland, fidèle collaborateur de Pasteur, avait été admis à polytechnique en 1871) et en 1963, vous entrez dans le laboratoire de Jacques Monod pour y préparer une thèse et vous manifestez déjà une certaine indépendance, en ne vous soumettant qu'à peine, à l'épreuve des enzymes allostériques (c'était la mode, je n'y ai pas échappé, ma deuxième thèse portait sur *Les caractéristiques des enzymes allostériques*). Vous vous engagez alors résolument dans la voie du métabolisme du maltose et vous démontrez un nouveau mécanisme de régulation. Contrairement à la régulation *négative*, impliquant un répresseur, de François Jacob et Jacques Monod, vous démontrez l'existence d'une régulation *positive* due à un gène dont le produit devait s'appeler *provocateur* selon Monod et qui ne fut qu'*activateur*, pour complaire à un collègue américain, si j'ai bien compris.

Votre thèse soutenue en 1967, vous effectuez ensuite un stage post-doctoral à l'université de Harvard (USA), puis vous revenez à l'Institut Pasteur où vous poursuivez l'essentiel de votre carrière scientifique. Vous êtes nommé Professeur en 1984 et Directeur de recherche au CNRS en 1986.

L'essentiel de vos travaux scientifiques est donc consacré à la biologie moléculaire des bactéries. Plus précisément des membranes bactériennes : structure et fonction, biogénèse des protéines membranaires. Vous dirigez en effet de 1975 à 1987, l'Unité de Génétique moléculaire de l'Institut Pasteur.

Votre compétence, votre autorité naturelle, vous conduisent à des responsabilités de direction. De 1985 à 1987 vous assumez les fonctions de Sous-Directeur de l'Institut Pasteur puis de Directeur, ceci pour deux mandats de six ans, de 1988 à 1999, ce qui n'est pas une mince affaire dans ce bouillant Institut. Dans les années qui suivent (2001-2006) vous exercez des fonctions de direction scientifique à l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments et y présidez un comité d'experts chargé de donner des avis sur la mise sur le marché des plantes génétiquement modifiées (OGM).

Toutes ces activités ont été reconnues : vous avez reçu la Médaille d'or S.A. Waksman de l'Académie des sciences et le Prix Richard Lounsbery de l'Académie des sciences et de la National Academy of Sciences. Vous êtes chevalier des Palmes académiques, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre national du mérite.

Vous avez publié plusieurs livres chez Odile Jacob : *Comment les vaches sont devenues folles* ; avec François Rodhain, *Des microbes ou des hommes, qui va l'emporter ?* et enfin, en 2009, avec Jean Castex, *La vérité sur la découverte du virus du SIDA. La controverse franco-américaine*.

Tout ce parcours témoigne des liens qui vous unissent à l'Institut Pasteur et de la pertinence de vos réflexions sur l'histoire de l'Institut qui a fêté ses 120 ans d'existence en 2008. Nous sommes impatients de vous écouter sur *L'Institut Pasteur, de la rage au chikungunya*.

L'Institut Pasteur hier et aujourd'hui, de la rage au Chikungunya

M. Maxime Schwartz

Directeur général honoraire de l'Institut Pasteur

Séance publique du 10 juin 2009

LA CRÉATION

Pour la plupart de nos contemporains, Pasteur fut l'homme du vaccin contre la rage. Même si ce ne fut là que sa dernière découverte dans une carrière riche et multiple, c'est bien elle qui fit la gloire de Pasteur et lui donna la possibilité de créer l'Institut Pasteur.

Cela fait un peu plus d'un an que Pasteur expérimente avec succès son vaccin sur les chiens lorsqu'il décide, le 6 juillet 1885, d'appliquer le traitement à Joseph Meister, jeune garçon alsacien âgé de 9 ans. Gravement mordu par un chien enragé deux jours auparavant, le petit Meister est en principe condamné. Après avoir subi une série d'injections du vaccin préparé par

Pasteur, il survit. Le 20 octobre, Pasteur traite à nouveau un enfant gravement atteint, un jeune berger du Jura, Jean-Baptiste Jupille, mordu par un chien enragé six jours avant de venir. Nouveau succès. Le retentissement de ces traitements est considérable. Les « mordus » encomrent rapidement les laboratoires que Pasteur occupait alors à l'Ecole Normale.

Le 1^{er} mars 1886, devant l'Académie des Sciences, Pasteur fait état de 350 personnes traitées avec un seul échec et conclut : « La prophylaxie de la rage après morsure est fondée. Il y a lieu de créer un établissement vaccinal contre la rage. »...et l'Académie lance une grande souscription internationale en vue de la création de l'Institut Pasteur.

Le 14 novembre 1888, l'Institut est inauguré en grande pompe en présence du Président de la République, Sadi Carnot. Devant l'ampleur de la souscription, Pasteur est conduit à élargir ses objectifs. L'Institut ne sera plus seulement un établissement vaccinal contre la rage mais, comme Pasteur l'écrit dans le discours d'inauguration :

« Notre Institut sera à la fois un dispensaire pour le traitement de la rage, un centre de recherche pour les maladies infectieuses et un centre d'enseignement. »

Un siècle plus tard, en 1987, François Jacob, pasteurien lauréat du prix Nobel de médecine en 1965, commente ainsi la création de l'Institut :

« ...dans l'ivresse d'une victoire sur l'une des plus dramatiques, des plus insaisissables maladies, la rage, le monde entier se conjugait pour édifier ce qui apparaît bien comme la première des institutions entièrement consacrée aux sciences de la vie et à la santé des hommes. »

Dans un premier temps, nous allons rappeler les principales découvertes faites à l'Institut Pasteur durant le premier siècle de son existence. Nous examinerons ensuite ce qu'est devenu l'Institut Pasteur aujourd'hui.

1888-1988 : UN SIÈCLE DE DECOUVERTES

De très nombreuses découvertes ont eu lieu à l'Institut Pasteur depuis sa création, et il ne serait pas possible de les citer toutes dans le cadre d'une seule conférence. Rappelons donc seulement quelques unes de celles qui ont fortement contribué à établir le prestige dont jouit l'Institut.

La diphtérie

A l'époque de Pasteur, la diphtérie était l'une des causes majeures de décès chez les enfants. En France, on comptait plusieurs dizaines de milliers de cas chaque année, et les enfants mouraient dans des conditions d'étouffement horribles. En 1888, année de l'ouverture de l'Institut Pasteur, Emile Roux et Alexandre Yersin découvrent le premier « poison » bactérien, la toxine diphtérique, sécrétée par le bacille et cause de la maladie.

Peu après, von Behring et Kitasato, en Allemagne, démontrent que l'injection de toxine à un animal induit l'apparition dans le sang de celui-ci d'un antipoison, l'antitoxine. Cette antitoxine, on le saura plus tard, était constituée d'anticorps produits par le système immunitaire des animaux. En 1894, Roux et ses collaborateurs montrent que l'on peut protéger les enfants atteints de diphtérie en leur injectant du sérum de chevaux préalablement inoculés avec la toxine. Grâce à cette découverte, la mortalité des enfants atteints de diphtérie tombe de 52 à 24 pour cent en quelques mois. C'est la découverte de la sérothérapie.

Quelques années plus tard, en 1922-1926, un autre pasteurien, Gaston Ramon, découvre que l'on peut vacciner préventivement les enfants contre la diphtérie, ainsi d'ailleurs que contre le tétanos, en leur injectant une toxine préalablement rendue inactive par un traitement au formol. Ces « anatoxines » comme on les appelait, forment encore la base des vaccins anti-diphtérique et antitétanique actuels. Ces vaccins ont permis de faire pratiquement disparaître la diphtérie des pays développés et de réduire considérablement les cas de tétanos.

La peste

Chacun sait ce que la peste a représenté pour l'humanité au cours de son histoire. Pendant des siècles on crut que la peste était un châtement divin. C'est à deux pasteuriens que revint le mérite de découvrir la cause de la maladie, la façon dont elle est transmise et de mettre au point les premières méthodes de lutte efficace.

Le bacille de la peste fut découvert par Alexandre Yersin, en 1894. Yersin était un jeune médecin d'origine suisse, qui fit la rencontre de Pasteur en 1886, peu après la découverte du vaccin contre la rage. Il travailla avec Pasteur et Roux pendant 4 ans, puis partit pour une mission en Indochine. C'est alors qu'éclata une très grave épidémie de peste dans le sud de la Chine, menaçant de se répandre en Indochine. Yersin se rendit à Hong Kong, où sévissait l'épidémie, pour tenter d'isoler le microbe responsable. Il y parvint en une semaine, dans un laboratoire de fortune et en dépit des bâtons que le microbiologiste Kitasato tenta de lui mettre dans les roues. Avec l'aide de l'Institut Pasteur, Yersin prépara alors un sérum antipesteux, avec lequel il parvint à sauver de nombreuses personnes. Cela lui valut d'être honoré comme un dieu en Indochine, aujourd'hui le Vietnam, où il est encore l'objet d'une profonde vénération.

Après Yersin, un autre pasteurien, Paul-Louis Simond, démontra à Bombay, en 1898, le rôle de la puce dans la transmission de la peste. Il donnait ainsi une explication à l'apparition brutale de la maladie dans des ports où accostaient des navires provenant de régions endémiques. C'étaient les puces véhiculées par des rats contaminés provenant du navire qui introduisaient la maladie.

Dans le courant du XX^e siècle, la découverte de traitements antibiotiques et le renforcement des mesures d'hygiène ont réduit très fortement la morbidité et la mortalité dues à cette maladie. Mais celle-ci n'a pas pour autant disparu.

Près de 40 000 cas humains de peste ont été déclarés à l'OMS par 24 pays au cours des quinze dernières années. L'Afrique est le continent le plus touché, suivi par l'Asie. Sur le continent américain, le principal foyer se trouve au Pérou mais les Etats-

Unis ne sont pas épargnés : des cas autochtones de peste humaine sont rapportés chaque année dans ce pays. En France, les derniers cas survenus datent de 1945 en Corse.

A l'Institut Pasteur, l'Unité des *Yersinia* étudie les facteurs de pathogénicité, l'évolution et la résistance aux antibiotiques de ce genre bactérien et a entrepris la mise au point d'un vaccin contre la peste.

La tuberculose

La tuberculose est un autre des grands fléaux de l'humanité. En France, au début du XX^e siècle, c'était la « grande faucheuse » ; elle causait en effet la mort d'environ 150 000 personnes chaque année. Ce n'est pas un pasteurien qui découvrit le microbe de la tuberculose en 1881, mais le grand microbiologiste allemand rival de Pasteur, Robert Koch. D'où le nom de « bacille de Koch », encore souvent donné à ce microbe.

La grande découverte pasteurienne dans le domaine fut celle du vaccin contre la tuberculose, le BCG, faite par Calmette et Guérin (1908-1921), en partie à l'Institut Pasteur à Paris et en partie à l'Institut Pasteur de Lille. Rappelons que Pasteur avait démontré la possibilité d'atténuer des bactéries, c'est-à-dire de leur faire perdre leur virulence, en leur laissant la propriété d'induire une immunité protégeant ensuite contre la bactérie virulente. Suivant cet exemple, Calmette et Guérin ont entrepris d'atténuer le bacille de la tuberculose en le cultivant sur des tranches de pomme de terre imprégnées de sels biliaires. Au bout de 13 ans, et après 230 passages, ils sont parvenus à obtenir une souche ayant perdu le caractère pathogène, mais capable d'induire une immunité protectrice chez le nouveau-né. Cette souche, le BCG, a été le vaccin vivant le plus utilisé au monde.

Grâce au BCG, mais aussi à l'utilisation des antibiotiques et surtout à l'amélioration de l'hygiène, la tuberculose est devenue rare dans les pays développés (environ 7 000 nouveaux cas et 700 décès chaque année en France, à comparer aux 150 000 décès par an au début du XX^e siècle) au point que les habitants de ces pays en avaient pratiquement oublié l'existence. Et pourtant...

Et pourtant, la tuberculose n'a pas cessé de tuer dans les pays en voie de développement (environ 9 millions de nouveaux cas et 2 millions de morts par an).

Et pourtant elle se réinstalle lentement dans les pays industrialisés du fait du développement de la précarité et parce qu'elle constitue l'une des maladies dites opportunistes liées au Sida.

Et pourtant l'on voit apparaître partout des souches du bacille de Koch résistant aux rares antibiotiques efficaces dans le traitement de cette maladie. Selon les dernières statistiques, environ 5 % des nouveaux cas de tuberculose observés chaque année, soit 500 000 cas, sont dus à des bacilles multirésistants aux antibiotiques.

Une des raisons de l'échec dans le contrôle de cette maladie est le caractère très relatif de la protection apportée par le BCG. Il n'est vraiment efficace que chez le nouveau-né et a surtout pour effet de réduire l'apparition des formes graves et contagieuses de la maladie.

Cette situation justifiait que l'Institut Pasteur se mobilise à nouveau sur le sujet. En 1998 il a contribué de façon déterminante au déchiffrement complet des gènes de la bactérie. Ce déchiffrement a permis, d'une part, d'aborder la recherche de nouveaux vaccins plus efficaces et d'autre part d'identifier des cibles possibles pour de nouveaux antibiotiques.

La biologie moléculaire

La biologie moléculaire est, pour une bonne partie, née à l'Institut Pasteur. Cette discipline, qui a par la suite envahi l'ensemble des sciences du vivant, vise à expliquer les phénomènes biologiques en termes de structure et d'interactions de molécules. Les travaux de l'École pasteurienne, qui ont valu le prix Nobel à André Lwoff, Jacques Monod et François Jacob en 1965, ont porté sur les mécanismes d'expression des gènes, et notamment sur les mécanismes de régulation qui font que certains gènes et pas d'autres sont exprimés dans telle ou telle cellule. Ces travaux, qui concernaient au départ les bactéries, ont conduit à des concepts applicables à une multitude de processus biologiques comme la différenciation cellulaire et la cancérogénèse.

Si ces développements ont eu lieu à l'Institut Pasteur, ce n'est pas tout à fait par hasard. En effet la biologie moléculaire est née de la microbiologie, dont l'Institut était le berceau.

Les travaux précurseurs de Jacques Monod, réalisés juste avant la guerre, le montrent bien. Ils concernaient l'étude quantitative de la croissance des bactéries. Constatant des irrégularités dans les courbes de croissance de bactéries mises en présence d'un mélange de deux substrats (sucres, par exemple) il postula que ces irrégularités étaient dues à la nécessité, pour les bactéries, de « s'adapter » à l'utilisation du deuxième substrat après avoir épuisé le premier. Cette analyse devait le conduire à démontrer les mécanismes de l'« adaptation enzymatique », cette faculté qu'ont les bactéries de produire « à la demande » les enzymes qui leur sont nécessaires pour dégrader les substances nutritives qu'elles trouvent dans le milieu.

C'est principalement en tentant de comprendre cette adaptation enzymatique, que l'école pasteurienne a élaboré le modèle de l'« opéron », maintenant dans tous les livres de biologie du monde.

Le sida

Le sida est aujourd'hui un fléau qui ne cesse de s'étendre, notamment en Afrique et en Asie. C'est la maladie infectieuse qui fait le plus de victimes dans le monde, environ trois millions chaque année. Et pourtant, même si ce n'est qu'une maigre consolation, on se doit de reconnaître que, grâce à l'Institut Pasteur, l'épidémie a pu être freinée, surtout dans les pays développés.

Le nom de sida, Syndrome de l'Immuno-Déficience Acquise, date de 1982 mais le syndrome avait été reconnu comme entité pathologique l'année précédente, aux Etats-Unis. Pendant plusieurs mois, et parce que la maladie paraissait affecter seulement certains groupes de personnes, notamment les homosexuels, les théories les plus folkloriques furent proposées sur son origine. La notion que cette maladie pouvait être transmise par un virus émergea durant l'été 1982, lorsqu'il apparut qu'elle pouvait être transmise par le sang, ou des produits du sang. La recherche du virus fut alors engagée aux États-Unis, sous la direction de Robert Gallo, puis en France. Et l'on se souvient comment il fut isolé en 1983 par l'équipe de Luc Montagnier, à l'Institut Pasteur.

La découverte du virus VIH-1 puis celle, en 1985, d'un deuxième virus, VIH-2, rendirent possibles la mise au point de tests de diagnostics. Ceux-ci permettent de détecter, chez un patient, la présence d'anticorps synthétisés par lui en réponse à l'infection, c'est-à-dire la séropositivité. Grâce à ces tests la transmission du virus lors de transfusions ou d'administration de produits du sang a pu être réduite pratiquement à zéro, au moins dans les pays développés. Malheureusement l'épidémie a continué de se propager, surtout dans les pays en développement, par la voie sexuelle, la transmission mère-enfant et l'usage de drogues injectables.

La découverte du virus a eu d'autres conséquences que la seule mise au point des tests de diagnostics. Elle a rendu possible, au plan mondial, un immense effort de recherche sur ce virus et les moyens de le combattre. Certains de ces efforts, comme la mise au point de médicaments antiviraux ont été au moins partiellement couronnés de succès. D'autres, comme la recherche d'un vaccin efficace n'ont toujours pas abouti. A ces efforts, l'Institut Pasteur, qui y a consacré de très importants moyens, n'a cessé de contribuer de façon très active.

L'INSTITUT PASTEUR AUJOURD'HUI

Le campus 120 ans plus tard

Au moment de son ouverture, l'Institut Pasteur comportait un unique bâtiment, devenu le Bâtiment historique, hébergeant cinq laboratoires. Aujourd'hui, il comporte une quinzaine de bâtiments. La plupart des bâtiments construits depuis l'époque de Pasteur ont pu l'être en tout ou partie grâce à la générosité de mécènes. Actuellement, certaines installations ne satisfaisant plus aux normes modernes de sécurité, plusieurs anciens bâtiments doivent être complètement rénovés. De plus, la construction d'un nouveau bâtiment est prévue. C'est donc un nouveau programme immobilier de plusieurs années qui est engagé.

Durant les premières années de son existence, le personnel travaillant à l'Institut ne devait guère dépasser la cinquantaine. Aujourd'hui, environ 2 600 personnes y travaillent, sans compter le personnel des instituts du réseau international. Les chercheurs et techniciens sont répartis dans 10 départements scientifiques regroupant un total d'environ 130 unités de recherche.

Quelques orientations de la recherche actuelle

Il est évidemment impossible de passer en revue tous les thèmes de recherche poursuivis dans ces 130 unités. Quelques uns de ces thèmes ont été évoqués plus haut comme poursuite de travaux engagés depuis de très nombreuses années. A part cela, il n'est guère possible, dans le cadre d'une conférence, que de donner des indications, choisies de façon un peu arbitraire, sur quelques orientations importantes de cette recherche.

Pour beaucoup, l'Institut Pasteur est avant tout une institution où l'on met au point des **vaccins**. C'est effectivement un domaine de recherche qui est resté particulièrement développé à l'Institut, même si cette activité reste au stade de la recherche et ne va pas jusqu'à la production, qui est du ressort des industriels. Parmi les recherches en cours dans ce domaine, on peut, par exemple, citer des travaux sur des vaccins contre le sida, la tuberculose, le paludisme, la dysenterie à *Shigella*, et le charbon.

Depuis quelques années, l'Institut s'intéresse à l'utilisation des **vaccins dans la lutte contre le cancer**. Cette démarche prend deux formes différentes et complémentaires.

La première est fondée sur la découverte, relativement récente, que certains cancers ont une origine infectieuse. C'est le cas, par exemple, pour le cancer primaire du foie, qui résulte souvent d'une infection ancienne par un virus de l'hépatite (B ou C) et l'un des grands succès de l'institut Pasteur dans ce domaine a été la mise au point, en 1985, en faisant appel au génie génétique, d'un vaccin contre l'hépatite B qui a été commercialisé et diffusé dans le monde entier.

La seconde, plus récente, est la recherche de vaccins thérapeutiques. Les recherches actuelles visent à identifier des motifs spécifiques – des étiquettes – présents à la surface des cellules

cancéreuses et à apprendre au système immunitaire à détruire les cellules porteuses d'un tel motif. Il ne s'agit pas là de prévenir tous les cancers, ni même un type de cancer particulier, mais dès lors qu'une personne est atteinte, de la traiter de manière à éviter les métastases et si possible, de faire régresser la tumeur. Des résultats prometteurs ont d'ores et déjà été obtenus en vue du traitement du cancer du col de l'utérus, l'un des cancers les plus fréquents et les plus meurtriers chez la femme.

Dans le domaine des maladies infectieuses, une approche nouvelle et très prometteuse concerne la **génétique de la prédisposition aux maladies infectieuses**. Tous les individus d'une même espèce n'ont pas nécessairement la même capacité à contracter une maladie donnée lorsqu'ils en rencontrent l'agent infectieux. Une des raisons de cette différence de sensibilité est d'origine génétique. C'est là un sujet très actuel et d'un grand intérêt, car la compréhension des mécanismes qui font que certains individus sont résistants à une maladie pourrait apporter de nouvelles idées pour combattre celle-ci chez les individus qui y sont sensibles. A la fin des années 1990, des chercheurs de l'Institut ont contribué à identifier des gènes intervenant dans la sensibilité au virus du Sida. Plus récemment, des résultats ont été obtenus concernant la tuberculose, la dengue, les papillomavirus et le paludisme.

L'épidémiologie des maladies infectieuses s'est également beaucoup développée à l'Institut, bénéficiant en particulier des connaissances acquises sur les génomes des agents infectieux. Un exemple récent des travaux dans ce domaine a concerné la grave épidémie de 2004-2005 due au virus Chikungunya à La Réunion. Trois ou quatre mois après l'épidémie, des chercheurs de l'Institut Pasteur ont pu retracer l'origine et l'évolution du virus dans l'Océan Indien grâce au séquençage total du génome de six souches virales isolées chez des malades de La Réunion et des Seychelles, ainsi qu'au séquençage partiel du virus chez 127 patients de La Réunion et des îles voisines. Ces données ont conduit à une hypothèse permettant d'expliquer l'apparition brutale de cette maladie dans cette région où elle était inconnue auparavant.

Même si l'Institut Pasteur est surtout connu pour ses travaux dans le domaine des maladies infectieuses, il s'est aussi

illustré dans d'autres domaines de la biologie, et cela depuis les travaux de biologie moléculaire conduits par l'école pasteurienne dans les années 1950-60.

En **biologie du développement**, des travaux concernent diverses maladies génétiques telles que des myopathies. Une unité particulièrement active dans l'étude du système auditif publie régulièrement d'importantes découvertes sur l'origine de surdités et ne propose des solutions destinées à corriger ces défauts.

En **neurobiologie**, les mécanismes de la douleur font aussi l'objet de recherches intensives, une sorte d'hormone susceptible d'agir sur celle-ci ayant notamment été identifiée (la sialorphine). Une unité étudie une maladie psychique bien connue, l'autisme et a identifié des gènes impliqués dans la prédisposition à cette maladie, ce qui peut être important pour le diagnostic mais aussi peut ouvrir des voies sur la thérapeutique. Enfin, des résultats ont été obtenus, indiquant que certains neurones seraient susceptibles de régénération, alors que le dogme, jusqu'à récemment, était que cette catégorie de cellules ne pouvait que mourir.

Ces quelques exemples montrent le dynamisme de la recherche pasteurienne actuelle, tant dans la continuité des activités traditionnelles de l'institut que dans des domaines nouveaux et prometteurs.

L'Institut Pasteur et la santé publique

Lors de l'inauguration de l'Institut, Pasteur avait souhaité que celui-ci soit non seulement un centre de recherche sur les maladies infectieuses, mais également « un dispensaire pour le traitement de la rage » et « un centre d'enseignement ».

Qu'en est-il du « dispensaire » ?

Très rapidement le « dispensaire » a étendu son activité à d'autres maladies infectieuses que la rage. Cette activité a pris une ampleur croissante après la création de l'hôpital Pasteur, au début du XX^e siècle. Hôpital modèle pour le traitement des maladies infectieuses, respectant à la lettre les règles d'asepsie édictées par Pasteur, cet hôpital a malheureusement dû fermer ses portes en 2000, pour des raisons d'économie. Cet hôpital a laissé place à un

Centre médical, qui ne fait plus d'hospitalisation, mais propose des consultations spécialisées essentiellement en pathologie infectieuse, et des vaccinations. Ce centre dispose d'un laboratoire de biologie médicale et d'un service de conseils aux voyageurs.

A l'interface entre la recherche et la santé publique, on trouve les Centres Nationaux de Référence (CNR) et les Centres Collaborateurs de l'OMS. Désignés par Arrêté du Ministère de la santé, les CNR ont pour mission d'être à la fois des sentinelles, des conseillers, des experts, particulièrement en ce qui concerne la surveillance épidémiologique et le diagnostic. L'Institut Pasteur héberge une vingtaine c'est-à-dire environ la moitié des CNR existant en France et 8 Centres Collaborateurs de l'OMS. Périodiquement, les CNR sont conduits à jouer un rôle central dans le contrôle d'une épidémie. Par exemple, dans les années récentes, c'est le CNR des *Listeria* qui a constaté la présence d'une même souche chez plusieurs patients atteints de listériose, ce qui a permis à l'INVS de lancer des enquêtes épidémiologiques qui ont conduit à l'identification de l'aliment contaminé et à la mise en place de mesures adéquates. Ce qui fait la qualité et l'efficacité de ces CNR, c'est qu'ils sont en contact étroit avec les activités de recherche dans le domaine et donc au fait des développements les plus récents en matière de diagnostic, d'épidémiologie et de traitements.

Les Enseignements

Dès sa création, l'une des missions de l'Institut Pasteur a consisté à former, enseigner et partager les connaissances. En effet, 4 mois seulement après l'inauguration de l'Institut Pasteur, Emile Roux y dispensait son premier cours de « Microbie technique ». Ce premier cours ne dura que 6 semaines et réunit 15 élèves. Actuellement, environ 350 élèves suivent au moins l'un de la trentaine de cours du Centre d'enseignement, chaque cours durant d'une quinzaine de jours à deux mois. La nature des cours dispensés et leur contenu évoluent avec la progression de la recherche, les principes de base étant que ces cours doivent relever des spécialités pasteurienne et ne pas dupliquer des enseignements donnés ailleurs. Plusieurs de ces enseignements sont dispensés en collaboration avec les univer-

sités parisiennes. L'enseignement s'effectue aussi par l'intermédiaire de stages effectués par des jeunes chercheurs dans les laboratoires de l'institut. Environ 800 stagiaires sont été accueillis chaque année au sein de ces laboratoires, participant ainsi à l'effort de recherche tout en acquérant une formation. Ces élèves et stagiaires proviennent de nombreux pays, de telle sorte qu'environ 60 pays sont représentés à tout moment à l'institut.

Le Réseau

« Il est donc certain que, pour la France, un seul établissement (l'Institut Pasteur) peut suffire. Pour l'Amérique du Sud, le Chili, le Brésil, l'Australie...il faudra évidemment former, dans l'établissement de Paris, de jeunes savants qui iront porter la méthode dans ces lointains pays. »

Ainsi s'exprimait Louis Pasteur.

Pour ces « jeunes savants », les Calmette, Loir, Yersin qui, les premiers, allèrent porter au loin la méthode pasteurienne et créer des instituts en Indochine, en Australie, à Tunis ou à Saint-Petersbourg, il s'agissait d'abord de faire bénéficier les populations de ces lointains pays des découvertes de la science. A l'expérience cette action, de type humanitaire, devait à son tour faire progresser la science. Ainsi, par exemple, c'est en voulant protéger les paysans indochinois contre les effets des morsures de serpents que Calmette découvrit la sérothérapie antivenimeuse ; et c'est en soignant les malades du typhus que Charles Nicolle, dans l'Institut créé par Loir à Tunis, élucida le rôle du pou dans la transmission de cette maladie. Cette dualité entre recherche et activités de service, illustration du lien étroit, maintes fois souligné par Pasteur, entre la science et ses applications, est demeurée la caractéristique fondamentale des instituts du réseau international des instituts Pasteur et instituts associés.

Ce réseau constitue une interface privilégiée entre les pays du Nord et ceux du Sud. Ses instituts, dont beaucoup sont des avant-postes dans des pays ravagés par le paludisme, la tuberculose, ou le sida, acquièrent une connaissance intime de la réalité de ces fléaux. Pour lutter contre ceux-ci, ils s'efforcent de

faire bénéficier les populations locales des avancées les plus récentes de la science mondiale. De plus, ce réseau est devenu un réseau sentinelle qui permet de détecter l'émergence de maladies infectieuses sur tous les continents et donc d'aider à prévenir leur expansion. Un tel rôle, complémentaire de celui joué par l'OMS, a été particulièrement apparent lors des épidémies récentes de SRAS et de grippe aviaire.

Conclusion

Cette conférence aura montré, je l'espère, que, tout au long des 120 années de son existence, l'Institut Pasteur est resté fidèle aux missions que lui a assignées son Fondateur. Il a apporté et continue d'apporter des contributions nombreuses et de premier ordre dans les domaines qui sont les siens, principalement dans la lutte contre les maladies infectieuses. Même s'il reste très attaché à la mémoire de Pasteur et de ses élèves, il ne se complait pas seulement à évoquer son passé. Dans toute la mesure de ses moyens, il s'efforce de rester à l'avant-garde de la science et à y demeurer, selon l'expression de François Jacob, l'une des plus performantes « des institutions entièrement consacrées aux sciences de la vie et à la santé des hommes ». En dépit des grandes victoires remportées par le passé ce sont là des domaines où de nombreux défis restent à relever.

Pasteur oublié (extrait)

M. le Professeur Richard Moreau

Séance publique du 10 juin 2009

En 1923, le président de la République, Alexandre Millerand, visita le Jura et le Doubs à l'occasion du centenaire de la naissance de Pasteur : le 26 mai à Dole et à Lons-le-Saunier, le 27 et une partie du 28 mai à Arbois, Salins et Besançon. Plusieurs discours remarquables abordèrent des aspects oubliés ou méconnus de la vie de Pasteur. Ils furent édités en 1928 en un beau volume¹ : on y trouvera les références de ce qui suit. La place m'étant comptée, je citerai quelques-uns de ces discours seulement et d'abord le discours prononcé le 17 mai 1923 à Arbois, devant la statue de Pasteur, par le sénateur et helléniste Victor Bérard, enfant de Morez : *Quand, au seuil de la nouvelle Sorbonne, la France du XIX^e siècle voulut personnifier les sciences et les lettres, elle érigea devant la chapelle de Richelieu les deux statues de Pasteur et de Victor Hugo. C'est de notre terre comtoise que, depuis un siècle, se sont élevées les deux plus grandes voix de la poésie et de la pensée françaises. Mais c'est le vent du hasard et des guerres qui jeta le berceau du poète dans notre Besançon, vieille ville espagnole. Celui que*

1. *Livre d'Or de la Commémoration nationale du centenaire de la naissance de Pasteur, célébrée du 24 au 31 mai 1923*. Imprimerie nationale, paru en 1928

nous célébrons aujourd'hui est vraiment l'enfant de notre terre, le fils de notre sang, la pensée de notre esprit, le témoin devant la France de notre caractère et de notre idéal, le répondant de notre mémoire devant les siècles à venir.

Soulignant l'universalité du génie de Pasteur, Victor Bérard voyait en lui, *par ses plus lointaines origines et ses fibres les plus profondes, par le tempérament de tout son être, par ses conceptions et ses règles de vie, par le ton, par l'allure et par le geste, (un homme) de chez nous et le plus Comtois des Comtois qu'ait jamais connu notre histoire. Elle nous l'avait préparé durant des siècles ; pour donner aux ancêtres de Louis Pasteur toutes les qualités diverses et parfois contraires qu'elle inculque aux enfants de ses divers finages, elle les avait conduits, étape par étape, sur cette route coutumière qui, des forêts et des granges de là-haut, amena toujours nos rudes « montagnons » vers les douceurs et vers les villes du « bon pays », dont ils épousaient les filles à mesure qu'ils descendaient de plateau en plateau. Ainsi se rencontrèrent en Pasteur ceux de là-haut qui, comme c'est naturel, voient souvent d'un peu trop haut : juchés sur leurs falaises ou plongés dans les cluses, ils planent ou rêvent, imaginant la réalité bien plutôt qu'ils n'apprennent à la connaître, et leurs horizons infinis ou fermés tantôt les replient trop sur eux-mêmes et tantôt leur donnent l'envol des oiseaux migrateurs : nous sommes le pays des grands moines, mais aussi de Rouget de l'Isle, de Proudhon, de Courbet et de Considerant. Le Comtois du bas, le compatriote de Bichat, de Cuvier et de Guillaume de Saint-Amour, voit les choses de plus près ; il les regarde, il les étudie ; sa vigne l'oblige au dos courbé vers le sol, aux yeux fixés sur le cep, à la vie réglée par les mêmes travaux, par les mêmes soins minutieux que ramènent les saisons.*

A Lons-le-Saunier, se saisissant de l'histoire des ancêtres de Pasteur, le président de la République posa les questions de la ruralité, du maintien des paysans dans les campagnes et du grave problème de la dépopulation française. Pour y pallier, il préconisa la réforme des mœurs, qui rendrait à la mère de famille la place d'honneur qui lui revient dans la cité et dans la nation (on voit qu'en 1923, la trilogie *Travail, Famille, Patrie* n'était pas loin d'émerger dans le discours politique), et le combat contre la mortalité infantile, ce qui ramenait à Pasteur.

A Arbois, Victor Bérard brossa également la descente des aïeux du savant depuis les hautes terres de Mouthe et de Reculfoz jusqu'à Salins, pour finir avec l'arrière-grand-père du savant qui y fit souche dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : *Au XVI^e siècle, la famille des Pasteur vivait là-haut, sur le faite des monts, dans les pâturages de Reculfoz, sous les sapins de la Haute-Joux. Au XVII^e et au XVIII^e, elle descendait au large et clair Val de Miège, dans les labours de Plénisette et de Nozeroy, puis au rebord du plateau, dans les jardins et prairies de Lemuy. En 1763, le bisaïeuI Claude-Etienne entrait enfin dans ce refuge de Salins, qui fut si longtemps la porte de la vie franche pour nos gens de la montagne que la mainmorte maintenait encore dans le servage.* Claude-Etienne Pasteur épousa Jeanne Lambert, de Cernans, village proche de Salins, perché sur le bord des pentes du Premier Plateau. A la fin du siècle des Lumières, la ville des Pasteur était donc Salins. De la lignée de Claude-Etienne Pasteur dans la cité « *tant aimée de nos princes* », disait d'elle Loys Gollut, descendirent Mgr Paul Rémond (1873-1963), archevêque-évêque de Nice, qui fut déclaré Juste des Nations pour la protection qu'il donna aux juifs dans son diocèse pendant la Seconde Guerre mondiale, et l'historien René Rémond, académicien français (1918-2007).

En 1788, Jean-Henry, aîné de Claude-Etienne Pasteur, partit à Besançon s'engager au régiment d'Artillerie de Metz qui y stationnait. Il épousa Gabrielle Jourdan, dont il eut un fils Jean-Joseph, né en 1791, rue d'Arènes : la branche maternelle du père de Pasteur était donc bousbotte. Devenu veuf à la suite du deuxième accouchement de sa femme, Jean-Henry épousa en secondes noces Thérèse Saint, dont, en 1793, il eut une fille Jeanne-Antoine Pasteur qui épousa Jean-Humbert Vichot, d'Aubertans (Haute-Saône). De cette seconde lignée descendit Louis Vichot qui fut marin, puis député de Morlaix ; il avait été un habitué d'Arbois dans sa jeunesse. Ses deux petit-fils, petits-cousins de Pasteur, méritent d'être cités. Le capitaine de vaisseau Jacques Vichot, très doué sur le plan artistique comme Pasteur et son père Jean-Joseph, créa le Musée de la Marine à Paris et fut à l'origine des autres musées maritimes de France. Son frère aîné Jean, président de la Société des Grands Travaux de l'Est, mit toujours un point d'honneur à faire affecter à l'Institut Pasteur une part non négligeable de la taxe d'apprentissage de sa société en souvenir de sa parenté avec le savant.

A Besançon, le 27 mai 1923, le président de la République prit l'exemple des années de collège de Pasteur dans la métropole comtoise pour évoquer, déjà, la régionalisation : *Pasteur vécut (à Besançon) des années importantes. Paris était trop éloigné, trop différent de sa chère Comté pour qu'il pût tout de suite s'y acclimater ; une courte expérience l'en avait convaincu. Il viendrait donc au collège de Besançon préparer ses baccalauréats et l'examen de l'Ecole normale. Ce pays de Franche-Comté est assez riche, assez pittoresque, assez varié pour justifier l'amour et la fidélité de ses enfants. Aussi bien ai-je toujours pensé que le culte de la petite patrie ne fait pas tort à l'amour de la grande. L'unité française est fondée sur le roc. Les provinces mêmes qui comme celle-ci ont résisté avec le plus d'acharnement à leur entrée dans une patrie nouvelle, ont été vite conquises par sa douce influence : elles lui ont donné à plus d'une époque, et hier encore, les preuves éclatantes d'un attachement allant jusqu'au don total de soi. Pourquoi donc repousserait-on de parti pris le concours qu'apporte une vie locale savoureuse et forte au développement de la prospérité et de la grandeur nationales ? C'est un lieu commun de déplorer la lenteur des administrations centrales, voire du Parlement. N'est-il pas des décisions administratives, même des lois d'intérêt local dont on pourrait sans inconvénient reporter la charge et la responsabilité à des organes régionaux ?* Ces vues étaient prémonitoires, surtout concernant une province qui avait été presque indépendante jusqu'à sa conquête et son annexion par Louis XIV. Néanmoins, le centralisme jacobin dura encore longtemps et il n'est même pas sûr que la régionalisation actuelle soit acceptée à tous les niveaux de la République française, au contraire de ce qui se passe en Suisse voisine et en Allemagne.

Pasteur était viscéralement comtois et les acquis médicaux de son oeuvre eurent pour origine des travaux de terrain qui permirent d'établir les bases de l'oenologie, de la science brassicole et de la microbiologie. De la minéralogie, il était passé aux fermentations qui l'amènèrent aux générations spontanées et ce fut grâce aux certitudes acquises à ce sujet qu'il fit l'analogie entre les maladies des vins, de la bière et les maladies infectieuses de l'homme et des animaux, comme Charles Dumont l'a exprimé à Dole : *Pasteur a observé des cristaux, du lait, des vins,*

des bières, des vinaigres, des cocons de soie, des troupeaux et des basses-cours décimés par la maladie. Son imagination a évoqué les hôpitaux remplis de la douleur des membres gangrenés, les tortures des victimes de la rage, les cités dévastées par les épidémies. La concentration continue de son esprit, l'impeccable probité de son observation, l'ingéniosité de son expérimentation, l'audace de ses hypothèses, la puissance de son intuition l'ont conduit à révéler un monde nouveau : l'infinie multitude des vivants invisibles dont le pullulement enveloppe et pénètre tout ce qui naît, grandit et meurt, fait fermenter la matière organique, désagrège, transforme et restitue à l'air et à la terre tous les éléments de ce qui a vécu. L'homme, au sortir de l'animalité, avait, pendant des millénaires, cherché le silex éclaté, la pierre taillée, la pointe forgée au feu qui devaient défendre sa hutte ou sa caverne contre les fauves. Il avait trouvé. Il avait bâti les cités, les palais et les temples. Il était civilisé. Il ignorait, jusqu'à Pasteur, ses plus redoutables ennemis et qu'ils étaient mêlés à l'air qu'il respire, à l'eau qu'il boit. Pour cela, il fallait toucher terre et ce fut en cela que les recherches arboisiennes de Pasteur sur le vin débouchèrent sur l'amélioration de la condition humaine.

A Lons-le-Saunier, Charles Dumont consacra son discours à la « campagne » de Pasteur, en 1876, pour les élections sénatoriales du Jura. Qu'en aurait-il été de ses travaux s'il avait été élu ? Dumont nota avec humour : *Sur 650 délégués, Pasteur eut 62 voix. Au nom des maires du Jura, présents dans cette salle, dois-je, pour le vote de leurs anciens, faire amende honorable ? Au contraire, Messieurs, jamais le bon sens jurassien ne fut plus avisé qu'en cette circonstance. Jamais maires de bourgades et de villages n'ont eu l'occasion de rendre à la science plus grand service.* En effet, observa l'orateur, un an après l'échec de Pasteur au Sénat, l'étude de la bactériodie charbonneuse ouvrit la voie à la vaccination anti-charbonneuse, puis à la guérison de la rage. *Aurait-elle été aussi vite, aussi largement ouverte si Pasteur avait été en 1876, élu sénateur ?... Une élection au Sénat (...) c'était le laboratoire peu à peu abandonné.* Dumont nota également que le discours même de Pasteur au Congrès sénatorial (avait) montré que la méthode expérimentale et la politique s'accordent mal parfois. A Dole, le président du Conseil général du Jura avait analysé ce qui avait été l'originalité de Pasteur pour la vie de la cité. Certes, le savant prit des brevets mais, quand ses découvertes

avaient un intérêt général, il rendit *sa doctrine communicable à tous et à tous profitable* : la doctrine pasteurienne donne des raisons nouvelles, précises et diverses, à l'enfant d'être propre, à l'adolescent d'être sobre et chaste, aux mères de devenir plus attentives à l'hygiène des berceaux et des foyers. Le chirurgien a connu que sa main contaminait ce que le tranchant de son bistouri voulait guérir. Pasteur a fondé l'édilité nouvelle. Faisant allusion aux moyens de guérison recueillis par la médecine dans l'héritage de Pasteur, Dumont rappela le début de la Grande Guerre et la flambée de fièvre typhoïde dans l'armée. En deux semaines, l'épidémie fut arrêtée, au contraire de ce qui se passa dans les rangs ennemis. En peu de jours en effet, l'Institut Pasteur réussit à fabriquer 5.000 ampoules de vaccin anti-typhoïdique et 10.000 troussees de sérodiagnostic. Fin septembre 1914, il produisit 670.000 doses de vaccin anti-typhoïdique tandis que la production de sérum anti-tétanique était intensifiée². Entre août 1914 et la fin 1918, l'Institut fournit en France six millions de doses de sérums divers. Dumont termina par une invocation : *Gloire donc et reconnaissance à Pasteur le bienfaisant ! Gloire et reconnaissance à un génie, sublime et populaire, qui instruit, préserve et guérit, c'est semer des pensées pour récolter la vie.*

Le film de Sacha Guitry sur Pasteur a insisté sur le caractère ombrageux du savant. Le 28 mai 1923, à Besançon, le président de la République n'évita pas la question : *Ses adversaires scientifiques – et sa carrière n'en manqua pas – éprouvèrent à maintes reprises dans les débats des académies et des sociétés savantes la rudesse de ses coups de boutoir. Mais cette ardeur, disons le mot, cette violence qu'il apportait à défendre ses idées – surtout lorsque d'aventure il croyait démêler dans l'argumentation opposée quelque habileté de mauvais aloi – s'expliquait et peut-être se justifiait par une sincérité et une bonne foi sans tache.* Alexandre Millerand montra l'analogie entre ce « laborieux tendre », comme il qualifiait Pasteur, et les anciens Comtois : *Son opiniâtreté à soutenir des thèses, qu'il ne s'était décidé à produire qu'après avoir multiplié les expériences et éliminé toutes les chances d'erreur, était cousine de celle des Franks-Comtois, ses ancêtres, luttant pour la défense de leur sol, dont le marquis de Montglat disait qu'il fallait abattre le dernier de cette nation pour en être le maître.* Le sénateur Victor Bérard était dans le même

2. Albert Delaunay (1962) *L'Institut Pasteur, des origines à aujourd'hui*. Editions France-Empire, Paris, pp. 170 et la suite.

registre : *Nul n'accomplit plus tenacement, plus courageusement le devoir d'exposer, de défendre, de démontrer, de prouver ce qu'il croyait, ce qu'il voyait être le vrai. Jamais aucune considération de sentiment, de tranquillité ou d'intérêt ne lui fit ménager ses attaques contre l'erreur ou l'ignorance. Jamais Comtois ne respecta plus fidèlement la consigne que les vieux défenseurs de Dôle nous crient toujours du fond de leur cave d'Enfer : Comtois, rends-toi ! nenni, ma foi !* Tous deux rappelèrent ces aveux de Pasteur³ : *Modération, je me sers là d'un mot qu'on m'applique rarement. Cependant, je suis le plus hésitant des hommes, le plus craintif devant les moindres responsabilités quand la preuve me fait défaut. Nulle considération, au contraire, ne m'empêche de défendre ce que je tiens pour vrai quand j'ai pour garant de mes convictions de solides preuves scientifiques.*

Sur le plan religieux, Georges Goyau, de l'Académie française conclut son discours à Dole par ces mots : *Qu'on ne nous parle donc plus de je ne sais quels conflits entre l'idée de patrie et l'idée d'humanité, non plus qu'entre les méthodes d'observation et les connaissances métaphysiques, non plus qu'entre les sciences expérimentales et la foi religieuse. Louis Pasteur, par son propre exemple, nous enseigne avec éclat comment tous ces conflits apparents se pacifient par le réalisme même de la vie intellectuelle et morale ; il nous enseigne comment ces conflits se résolvent, dans une exacte hiérarchie des connaissances et des valeurs ; dans une claire et nette démarcation entre les divers domaines qui ne doivent jamais empiéter l'un sur l'autre ; dans un élan de tout l'être humain vers toutes les sources de la vérité et vers toutes les promesses de l'idéal. J'ai trouvé la vérité sur les rapports de Pasteur avec la religion catholique dans un mot inédit du savant à Maxime du Camp⁴ : *Nous qui sommes déistes*, écrivait-il. On dira : Pasteur allait à la messe à Arbois, mais il ne cachait pas que c'était dans un but d'exemplarité. A Paris, il n'y allait pas. De l'avis de ses proches, Pasteur ne fut jamais un savant chrétien. Sa grande tolérance, l'impossibilité d'expérimenter dans ce domaine et son désintérêt pour tout ce qui n'était pas la science positive le firent « *mal juger* » dans les deux*

3. L. Pasteur (1882) « Discours prononcé le 6 mai 1882 aux fêtes d'Aubenas ». *J. de l'Agric.*, 13 mai 1882, II, pp. 249-251. *Oeuvres*. VII, *Mélanges scientifiques et littéraires*, p. 353.

4. R. Moreau (1992) « Les expériences de Pasteur sur les générations spontanées. Le point de vue d'un microbiologiste. 1^{re} partie : la fin d'un mythe ». *C. R. Acad. Sci. Paris, Série générale, La Vie des Sciences*, 9, n° 3, pp. 231-260, citation p. 257.

sens. Elie Metchnikoff l'a bien exprimé⁵ : *On a beaucoup parlé de ses sentiments religieux. Lui-même évitait les conversations sur ce thème et manifestait toujours une tolérance extrême. Quand je l'avais entendu par hasard parler de religion, c'était toujours en termes très généraux sur l'infini, sur l'impossibilité actuelle de résoudre scientifiquement maints problèmes de haute importance.*

Le nerf de la guerre enfin : Pasteur rechercha l'argent même si, en apparence, il l'ignorait, disait de lui son neveu Adrien Loir⁶, mais sa position s'explique en termes de liberté du savant. A Dole, en 1923, Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique, reprit sa pensée dans un passage qui s'achève sur un vers de Baudelaire : *C'est un sujet d'étonnement bien touchant que l'homme qui a renouvelé l'art de guérir n'eût jamais appris la médecine. Il y aurait là un thème de méditation fort propice à développer en ces jours de fêtes jubilaires. Nous y trouverions une occasion heureuse de réfléchir sur la valeur de la science et la fonction du savant. Pasteur ne se proposait pas plus de guérir des maladies lorsqu'il a commencé ses travaux sur les fermentations, qu'Ampère ne songeait à éclairer des villes et à mouvoir des machines quand il s'est mis à étudier l'électricité. Il est infiniment rare que le savant, lorsqu'il fait une grande découverte, se soit donné pour but un résultat pratique. Il cherche le vrai pour le vrai, et non pour l'utile. Et cependant, il n'est guère d'amélioration importante dans l'industrie ni de progrès matériel notable qui ne soient les fruits de la science pure. Il est véritable que la prospérité et le pouvoir des hommes sont, pour une grande part, aux mains de ce rêveur profond et austère : le savant, de qui la démarche intellectuelle ressemble beaucoup à celle du poète ou de l'artiste. Ils ont l'un et l'autre la même hantise du mystère qui les entoure, la même curiosité désintéressée et ardente, le même besoin de descendre « au fond de l'inconnu pour trouver du nouveau ». A l'heure où des voix estiment insuffisantes « les retombées socio-économiques » de la recherche française⁷, le moins que l'on puisse dire est que les temps ont bien changé, les mentalités politiques aussi, mais certainement pas au profit de la science⁸.*

5. E. Metchnikoff (1933) *Trois fondateurs de la médecine moderne : Pasteur, Lister, Koch*. Alcan, Paris, pp. 93-94.

6. A. Loir (1938) *A l'ombre de Pasteur (Souvenirs personnels)*. Le Mouvement sanitaire, Paris, p. 171.

7. « Une feuille de route quadriennale. Le gouvernement veut définir les « priorités » de la recherche », par Pierre Le Hir. *Le Monde* du 22 août 2008, p. 8.

8. Voir R. Moreau, « *Pro natura* », in Yves Delange (2009), *Plaidoyer pour les Sciences naturelles*. L'Harmattan, Paris, pp. 16-19.

400^e anniversaire du miracle de Faverney, le trésor de la Sainte chapelle

M. le Colonel Guy Scaggion

Séance du 28 septembre 2009

Monsieur le Président, monsieur le Secrétaire Perpétuel,
mes chers confrères,

Parlant de miracles, Henri Bergson, académicien, et non catholique, dit un jour : *« Comme il serait désirable qu'on étudiât ces questions si importantes, avec un esprit neuf, sans parti pris, en décidant d'oublier toutes les spéculations anciennes en se bornant à la constatation pure et simple des faits »*.

Dans notre communication concernant le 400^e anniversaire du miracle de Faverney sous le titre «Le Trésor de la Sainte-Chapelle » il s'agira bien de constater des faits, que l'on ne peut pas nier car ils sont témoignés.

Trois heures du matin, le lundi de Pentecôte 25 mai 1608, à Faverney tout dort sauf Jean Garnier, le sacristain. Il se presse vers l'église abbatiale. Il lui faut sonner matines. Il entre dans l'édifice.

« Au feu ! Au secours ! Ah mon Dieu, toute ma chapelle est brûlée ! » Se lamente-t-il, ameutant ses frères et la population.

C'est l'alarme ! On accourt. On fouille. Qu'est devenu le Saint-Sacrement ?

Les ombres s'agitent dans la fumée.

« Là ! Il est suspendu ! Il n'a pas brûlé » ! S'exclame Frère Antoine, montrant l'ostensoir flottant près des grilles du chœur.

« Il n'a pas brûlé ? » s'ébahissent les religieux.

Dans un incendie relativement violent, un modeste reliquaire, contenant deux hosties consacrées, venait d'échapper à la destruction.

Que se passa-t-il ? Supercherie ? Les faits constatés figurent consignés officiellement sur documents authentiques. Ils deviendront :

PREMIERE PARTIE : « LE MIRACLE DE FAVERNEY ».

Notre histoire ne s'arrêta pas là. L'une des deux hosties sera offerte à Dole qui lui bâtit un écrin de toute beauté :

DEUXIEME PARTIE : « LA SAINTE-CHAPELLE ».

A la conjonction de situations et de remises en question capitales, l'ambiance du moment était relativement sensible. Procédons à un bref éclairage sur la Franche-Comté et les villes de l'action : Besançon, Dole et Faverney.

LA FRANCHE-COMTE

En 1598, à la mort de Philippe II, sa fille Isabelle assura la tutelle de la Comté. En 1599, elle épousa Albert, archiduc d'Autriche, Vice-roi du Portugal, gouverneur des Pays-Bas. Si bien, qu'en 1608, sous le règne de Philippe III, Albert et Isabelle étaient les souverains particuliers de Franche-Comté. Même si le Cardinal de Rye assumait l'administration par délégation.

BESANÇON, petite république indépendante ne relevait que de l'Empereur. La plus peuplée, la plus centrale, elle souffrait de n'être que la capitale religieuse.

DOLE, vivait une période d'intense activité surnommée « Le siècle d'or ». En 1606 Anne de Xainctonge y fonda la Compagnie de Sainte Ursule.

A FAVERNEY, Saint Colomban construisit une abbaye au 6^e siècle. Détruite par les Sarrasins, un nouveau sanctuaire dédié à Notre-Dame Sainte Marie la remplaça.

Les Bénédictines s'y installèrent durant quatre siècles. Les Bénédictins leur succédèrent.

Mai 1608, les Religieux organisèrent les fêtes de Pentecôte. Comme chaque année, la vénération portée à Notre-Dame la Blanche, l'exposition du Saint-Sacrement et l'indulgence papale attirèrent de nombreux pèlerins.

Personne n'imaginait qu'il s'agissait d'une Pentecôte dont on parlerait encore quatre siècles plus tard. Car tout-à-coup bousculant un équilibre incertain, à temps et à contre temps, dans cette minuscule abbaye à la ferveur variable, un petit ostensor échappa à la violence d'un incendie. «Là ! Il est suspendu ! Il n'a pas brûlé » ! Ils furent des milliers, ils constituèrent autant de témoins, à le constater.

Définissons les contours de cet événement, avant de décrire l'enquête qui suivit.

ELEMENTS DE LA SCENE

Sur son rapport au diocèse, le Prieur de Faverney consigna le récit de la scène.

Il décrivit des éléments entrant dans la préparation des fêtes de Pentecôte.

Il relata les faits survenus depuis la nuit du lundi 25 mai 1608.

La veille de Pentecôte, les religieux aménagèrent un reposoir devant les grilles dans la partie gauche de l'église. Il se composait d'une table de bois en forme d'autel. Ils l'ornèrent de nombreux draps et autres linges de valeur, ainsi que d'un tapis de satin rouge. Le dais de l'église fit office de chapiteau.

Face aux fidèles, ils dressèrent un tabernacle de bois, revêtu de plusieurs draps, tant de soie que d'autres étoffes. Sur une planche surélevée par des pièces de bois, s'appuyait un marbre entablé dans une autre pièce de bois, lui aussi recouvert de drap de soie et de plusieurs corporaux. Le Prieur disposa le Reliquaire d'argent doré au milieu du tabernacle ainsi paré.

Le sacristain compléta le décorum. Sur l'arrière, il disposa une longue pièce de satin rouge. Il ajouta une grande pièce de

lassis derrière le satin, et trois custodes de toiles blanche derrière le lassis.

Pour donner plus d'éclat à la lueur des cierges et des lampes, il multiplia la disposition des tissus jusqu'à obtenir cinq cloisons de différentes étoffes. Il ajouta deux custodes sur les flancs et quelques lassis pour servir de rideaux. Il revêtit le dais d'autres pièces de lassis à franges et mouchiers.

Sur la table, il posa deux lampes sur deux chandeliers d'étain.

L'ostensoir était un petit reliquaire d'argent doré, d'une hauteur de 27 centimètres. Sa base rappelait celle des calices. Deux branches soutenaient un petit tube de cristal contenant un doigt, communément attribué à Sainte Agathe. Au-dessus du porte-relique, deux petites volutes de métal tenaient en surélévation une bague d'argent maintenant serties deux vitres transparentes entre lesquelles l'on disposait les hosties consacrées. Une petite croix du même métal surmontait le cercle d'argent.

Ils épinglèrent le bref papal à la nappe. Le tout demeura en l'état, jusqu'à la nuit du dimanche, après le service. Les religieux fermèrent les portes de l'église.

Le lundi 25 mai 1608, vers trois heures du matin, le sacristain trouva le reposoir embrasé et consumé par le feu.

Antoine Hudelot le jeune novice, aperçut l'ostensoir, suspendu en l'air, sans apparence manifeste d'aucun support.

Un autre événement considérable arriva le mardi 27 mai vers dix heures. Nicolas Aubry, curé de Menoux, célébrait la messe en présence de plus de mille personnes. Au cours de l'office, le cierge placé devant l'ostensoir en suspension s'éteignit deux fois. Il s'éteignit une troisième fois au cours de l'élévation. A ce moment-là, après trente-trois heures de suspension, l'Ostensoir vint de lui-même se poser doucement sur le corporal disposé sous lui.

Conscient de l'émotion populaire, l'Archevêque ordonna aussitôt une enquête pour information.

Le Conseil archiépiscopal diligenta trois de ses officiers : Pierre Cheuroton, Jean Morelot, Bon Monnier, aux fins de dresser procès-verbal ; et de mettre sous scellés la pièce à conviction.

Les enquêteurs citèrent et entendirent 53 témoins dont le premier fut Nicolas Noirot, lui qui venait d'apporter la requête à son Archevêque.

LE TEMPS DE L'ENQUETE

Nicolas Noirot raconta l'érection du reposoir. Il précisa que deux hosties se trouvaient dans le reliquaire. Deux cierges brûlaient aux extrémités, ainsi que deux lampes de verre sur deux chandeliers d'étain.

Le sacristain ferma les portes, laissant l'église totalement vide de toute garde. Deux lampes continuèrent à éclairer le tabernacle.

Le lendemain jour de Pentecôte, le Saint Sacrement demeura exposé. Et comme la veille, le sacristain referma les portes de l'église.

Sur les lieux de l'incendie, il remarqua la table brûlée à plus des deux tiers, ainsi que le bois qui entourait le marbre. Il retira le marbre à l'aide d'une nappe, tant la pierre brisée en trois demeurait extrêmement chaude. Il vit le reliquaire intact, à la même hauteur que lorsqu'il se trouvait posé sur la table.

Il lui sembla que l'un des croisons de la petite croix d'argent touchait les grilles. Après vérification, il s'aperçut qu'il s'agissait de la cendre de linges brûlés. L'ostensoir n'était en rien soutenu par ces grilles, mais suspendu en l'air. Tous les témoins présents, tant religieux que citadins aboutirent au même constat.

Afin de parer à toute chute, ils disposèrent une planche recouverte d'un corporal, sous le reliquaire.

Le Prieur dépêcha Nicolas Noirot à Vesoul auprès des Pères Capucins. Le Père Vincent, avec deux de ses confrères et une vingtaine d'habitants de Vesoul se rendirent à Faverney. Une centaine d'autres personnes suivirent. Tous constatèrent les faits.

Le Père Vincent vérifia soigneusement le reliquaire. Il s'aida d'un cierge ardent pour observer le petit croison. Il estima la distance entre la planche et l'ostensoir trop importante. Il fit ajouter un missel ouvert entre la planche et le corporal.

Nicolas Noirot n'en savait pas plus.

Le vendredi 30 mai, les enquêteurs quittèrent Besançon. Ils parvinrent in situ le lendemain samedi vers dix heures.

L'ENQUETE IN SITU

Ils retranscrivirent minutieusement la description des pièces à conviction, et notèrent scrupuleusement les auditions des nombreux témoins.

LES PIECES A CONVICTION

Les enquêteurs s'intéressèrent en priorité au Saint Sacrement. Il se composait de deux hosties dont ils observèrent l'intégrité quoi qu'un peu rousses ou jaunes du fait de la fumée.

Ils notèrent que le pied du reliquaire leur apparaissait fort terni et noirci par la force du feu. Ils donnèrent aussi une description de la table brûlée. Ils notèrent la présence d'un tronc sur lequel ils trouvèrent le bref papal et l'autorisation archiépiscopale initialement épinglés sur la nappe de l'autel.

Ils constatèrent que les grosses pièces de bois servant de base et soutenant les grilles se trouvaient très endommagées par le feu. De ce fait, les grilles se mouvaient et branlaient, à peine les touchait-on.

Revenant au reliquaire, ils déclarèrent la croix fort petite, à peine un peu plus grosse qu'un fil d'argent ordinaire. Sa fragilité ne lui aurait pas permis de maintenir le reliquaire attaché auprès de grilles branlantes.

Ayant voulu voir les os reliques que contenait le marbre, ils ne virent que cendres et poussière.

Sur cette dernière constatation, ils se firent une opinion plus précise quant à l'importance de l'incendie. Ils procédèrent alors à l'audition des témoins.

L'AUDITION DES TEMOINS

Nous ne répéterons pas l'ensemble des déclarations. Nous indiquerons les éléments nouveaux ou les confirmations importantes que chacun apporta.

La présence de deux hosties dans le reliquaire se confirma comme un procédé habituel car la «lunette» était trop large.

Pierre Rouhier, les Frères Nicolas Brenier et Antoine Hudelot cherchèrent le Saint Sacrement.

Alors qu'il fouillait, Antoine Hudelot l'aperçut comme suspendu. Frère Nicolas Brenier confirma la déclaration de l'autre novice.

Des personnes de la ville se trouvaient sur place. D'autres accouraient. Le Prieur et les religieux arrivèrent. Un grand peuple se pressa dans l'église. Les gens défilèrent et l'un après l'autre, ils constatèrent la réalité des choses.

Le Père Vincent et ses confrères s'employèrent à tout inspecter minutieusement. Ils soufflèrent les cendres déposées sur le croison. Ils vérifièrent à l'aide d'un cierge, puis le Prieur fit de même, enfin des gens du peuple s'y employèrent, tous virent du jour apparent entre le croison et les grilles. Ils déclarèrent que le reliquaire se maintenait suspendu en ne tenant à rien.

Pierre Royer appréhendait le branlement des grilles. Mais, malgré une grande affluence de peuple, les nombreuses allées et venues ainsi que les heurts de ceux qui se pressaient contre les grilles, à aucun moment, le reliquaire ne bougea.

Lors de la construction de la barrière, l'un des ouvriers, gesticula maladroitement. Alors qu'il manipulait une pièce de bois, il heurta les grilles, suffisamment fort, pour les ébranler. Là aussi, le reliquaire demeura immobile.

Le mardi vers dix heures, à la célébration de la Messe que disait Nicolas Aubry, curé de Menoux, une grande foule put voir le reliquaire se poser sur le corporal.

Sur le fait que l'un des cierges allumés devant le Saint Sacrement s'éteignit trois fois, Mathieu Cocisse déclara que le sacristain le ralluma la première fois et Bénigne Godichard les deux autres.

Sitôt le cierge rallumé pour la troisième fois, le reliquaire descendit de lui-même, et se coula doucement sur le corporal. Jeanne Compaigne, Catherine Argent, Simon Raison, Isabeau Bourrelier, Gaspard Berion, Laurent Maignien déposèrent dans les mêmes termes.

Claude Lesvolay (juge de la seigneurie de Faverney), Guillemain Jacquotte, Estienne Damisey, Jean Miredondel (praticien), Benigne Roussel, Nicolas Cheulin, Bartholomey Caboz, Claude Bourrelier, Jean Bolangier, Pierre Darc, Nicolas Fert, Georges Bolangier, Benigne Cheulin, Antoine Fournier, Claude Gidichard, dirent et déposèrent unanimement. Ils figuraient parmi les tout premiers témoins de l'événement. Ils furent même contraints d'éteindre les braises avec de l'eau bénite, n'en ayant point d'autre. Ils revinrent diverses fois dans l'église, tant de jour que de nuit. Ils se retrouvèrent parmi une grande multitude de peuple, tant du lieu que de l'étranger. Les grilles furent maintes fois grandement ébranlées, surtout lors des cinq processions de : Pusil les Vesoul, Amoncour, Fleurey, Menoux et Cubry.

Le reliquaire demeura imperturbablement dans sa position.

Dès le lendemain, les enquêteurs se transportèrent en d'autres lieux. Toutes les dépositions contiennent les mêmes éléments.

Les officiers enquêteurs estimèrent suffisantes les dépositions des témoins parmi le nombre très grand de peuple tant de Faverney que de celui accouru de tous les endroits circonvoisins.

Ils dressèrent procès verbal, à Vesoul, le 4 juin 1608, à l'intention de Monseigneur l'Archevêque et des Messieurs de son Conseil, aux fins des suites à ordonner.

CONSIDERATIONS ET CONCLUSIONS

L'enquête terminée, la procédure se poursuivit. Le Conseil archiépiscopal rendit un jugement préalable.

Le Conseil se réunit au palais archiépiscopal, le lundi 9 juin 1608. Il s'entoura d'un grand nombre d'experts.

Ils analysèrent, commentèrent, point par point les éléments de l'enquête. Ils soulignèrent le très grand nombre de témoins.

Tout ce qui pouvait engendrer doute ou soupçon ayant été débattu et examiné, ils conclurent que conformément aux décrets du Concile de Trente, l'archevêque pouvait et devait faire publier et reconnaître ce miracle, promptement et sans dilation, afin de retenir l'ardeur et la fervente dévotion du peuple qui concourait déjà de lui-même à la créance de ce grand miracle.

Ce que fit Monseigneur de Rye en sont mandement du 10 juillet 1608.

L'annonce officielle du miracle et sa reconnaissance par la vénération populaire suffirent à la conclusion de notre premier tableau.

Dans un sens matérialiste, reconnaissons qu'il paraît ahurissant d'accepter de telles vérités. Pourtant, la nouvelle a drainé immédiatement la venue de milliers de personnes, les transformant aussitôt en autant de témoins. Tous conclurent au phénomène extraordinaire, au miracle. Le feu avait bien épargné le ciboire contenant le Saint Sacrement. Oui, le reliquaire se main-

tenait en l'air de lui-même. Tous attestent avoir soigneusement vérifié. Les forts ébranlements des grilles, n'ont pas fait bouger le reliquaire.

Enfin, de nombreux témoins confirment la descente et la pose en douceur du reliquaire durant la messe, sans que quiconque ne l'ait approché.

Alors où en sommes-nous en notre vingt et unième siècle, des miracles, du mystérieux, du ressenti, en sommes nous devenus si éloignés ?

Soyons persuadés que le traitement de cette affaire, en 1608, devait aussi comporter de grands questionnements et commander une rigueur irréprochable dans le suivi des procédures. Dès la déclaration du miracle, les tractations commencèrent.

DEUXIEME PARTIE

LA SAINTE CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE DOLE

(Chapelle « du Saint-Sacrement de miracle »)

Sitôt la cession de l'une des deux hosties obtenue, Dole entreprit sa translation.

Par l'entremise de la Confrérie de Saint Yves, elle lui édifia un écrin à sa mesure : la Chapelle « du Saint-Sacrement de miracle » ou communément nommée : « La Sainte-Chapelle ».

Arrêtons-nous un instant sur quelques-uns des termes du traité de cession, du procès-verbal de prise de possession, du témoignage de Jean Boyvin ainsi que de celui de Jean Lejeune, présent le jour de l'arrivée de l'Hostie.

Au traité de cession du 18 décembre 1608, l'abbé précise : que le Saint Sacrement serait plus en sûreté en la capitale de la province et qu'il accordait l'une des Hosties de sa pure et bonne volonté.

D'autre part, Dole promet que l'Hostie s'appellerait toujours Hostie miraculeuse de Faverney ; qu'elle apposerait un marbre commémoratif tant à Faverney qu'à Dole; qu'elle fonderait une messe qui se dira chaque année le jour auquel l'Hostie Miraculeuse aura été délivrée.

Le procès verbal nous apprend que la prise de possession s'effectua : environ les dix heures du matin, jeudi 18^e jour du mois de décembre, l'an 1608.

Pour sa part Jean Boyvin écrivit : « *Les députés accompagnèrent le doyen Boutechoux qui reçu des mains de l'abbé en habits pontificaux, le coffret de velours cramoisi, bordé de galons d'or, avec les ferrements, serrures, clefs et clous dorés qui contenait la sainte Hostie. Puis on déposa le coffret sur une litière de damas cramoisi surmonté d'un dôme à l'impériale portée par deux chevaux vêtus d'écarlate et accompagnés de quatre estafiers vêtus de longues casaques d'écarlate et portant des lanternes* ».

Le 21 décembre, l'Hostie arriva à l'entrée de Dole. Jean Lejeune écrivit : « *Les habitants de Dole lui firent une entrée solennelle où tout le pays accourut, le Parlement lui alla bien loin au devant en robes rouges et toute la ville, avec beaucoup de pompe, de magnificence, de joie et d'applaudissements ; que si le Roy eut fait son entrée après une glorieuse victoire. On fit des arcs de triomphe dans les rues par où elle devait passer* ».

De fait, bien avant le passage sous les arcs de triomphe, les Dolois projetèrent la construction d'un écrin, à l'instar des reliques de la Passion du Christ conservées à la Sainte Chapelle érigée par Saint-Louis.

La confrérie de Saint Yves des avocats ne disposait pas d'oratoire dans la Collégiale. Elle allait y remédier.

LA CONSTRUCTION

Pour construire la nouvelle chapelle, il fallut d'abord démolir deux sacristies, les reconstruire ailleurs, obtenir la concession du sol de ces sacristies et d'une partie du cimetière à l'extérieur de l'église, ouvrir le mur de l'église, convenir d'un accord avec les Confrères de la Conception.

Le 9 décembre 1608, le Magistrat donna son consentement, avant même l'arrivée de l'Hostie. Le 5 mars 1609, la confrérie, la ville et les Maîtres maçons signèrent le protocole d'une construction aux canons Renaissance.

Enfin, le 19 mai 1614, lundi de Pentecôte et jour de Saint Yves, le peuple assemblé assista à la consécration de la Sainte

Chapelle, dédiée sous le nom de «*Monsieur Saint Yves*».

Plusieurs coffrets et boîtes continrent l'Hostie, mais l'on travailla à la confection d'un ostensor spécifique.

Les Dolois témoignèrent une véritable dévotion, à leur Sainte Hostie. Au cours des siècles, la construction initiale, avec ses meubles et ornements, ne se figea pas dans l'espace et dans le temps ainsi que nous pouvons le découvrir à travers son évolution, traduite des différentes pièces d'archive.

EVOLUTION ET AMENAGEMENTS

Comme le prévoyait le plan d'Hugues Le Rupt, l'édifice comprenait deux ouvertures, l'une donnant sur le chœur, l'autre vers le midi. Le portail méridional s'offre, encore intact, à nos regards. Il apparaît en forme d'arc triomphal.

Nous pouvons admirer quatre colonnes romaines de marbre gris supportant un entablement surmonté d'un fronton en marbre rouge de Sampans, vestiges de la chapelle de la confrérie de l'Immaculée Conception. En avril 1614, le maître d'œuvre disposa dans le fronton, à l'intérieur d'un édicule, deux statues en bois doré : la Vierge à l'Enfant et Saint Joseph, représentant la Sainte Famille de l'ancienne chapelle.

Notre relation n'a pas prétention d'exhaustivité. Nous avons souhaité souligner l'intérêt que suscita la présence de la Sainte relique.

Malgré tous les efforts, des uns et des autres, nous verrons que tout au long de leur histoire, tant la chapelle que l'Hostie qu'elle renferma, connaîtront les plus graves aléas comme les plus belles résurgences.

VICISSITUDES ET RENOUVEAU

En effet, les Comtois du XVII^e siècle cumulèrent une somme impressionnante d'aléas. Turpitudes, fléau des guerres, pandémies, disettes, mais aussi courage, foi, espérance et renaissance, toujours.

Ainsi, en 1613, année programmée de la consécration de la chapelle, le conseil de ville, interdit la procession de la Pentecôte, en raison du danger de peste.

Une constante peut aussi être soulignée : l'état précaire et récurrent de la trésorerie. Il fallait donc : « *que les sieurs du Magistrat voulussent bien s'incorporer et s'unir à eux* ». En 1902, André Pidoux écrivit : « *Les dettes, que la ville de Dole dut alors acquitter, étaient encore assez considérables. Mais la confrérie avait laissé une œuvre mémorable et un témoignage impérissable de son zèle pieux et du goût artistique et délicat de ses membres* ».

Alors qu'aucune anomalie de conservation physique ne se posait à Faverney, il s'en déclara à Dole du fait de l'humidité.

Douze ans après le Grand Siègle, le 21 juin 1648, le doyen invita les différents corps de la ville à examiner l'état de la Sainte Hostie : « *ledit doyen aperçut un vermisseau roulé en spirale, ... Ont pu alors constater tout le dommage que ce misérable petit animal avait causé aux espèces sacrées dont les débris ici tombaient en poussière, là se trouvaient rongés et lacérés, de telle sorte que l'Hostie n'avait presque plus rien de sa forme circulaire, et présentait de profondes découpures partout où le vermisseau s'était livré à ses sinueuses évolutions* ».

Malheur, bonheur, des séquences moins définitives quoique désastreuses ponctuèrent la marche en avant de notre miraculeuse aventure.

GUERRE RENAISSANCE REVOLUTION ET PERENNITE

Une première renaissance se situe peu après les guerres que conclut le traité de Nimègue.

La deuxième s'établit après la Révolution prolongée de la ségrégation antichrétienne du début du XX^e siècle.

LES CICATRICES DE LA GUERRE

Pidoux de la Maduère écrivit : « *La Franche-Comté est une des dernières venues dans l'unité nationale française. Elle y est entrée la tête haute après de rudes combats pour son indépendance et pour ses libertés* ». Hélas pour les Comtois, avec l'après Nimègue, la paix et la tranquillité publique ne leur furent pas acquises pour autant.

Cependant, de grands travaux de réparations et d'aménage-

ments s'effectuèrent tout au long du XVIII^e siècle : le gros œuvre, la toiture, le pavement, les vitraux, les fonds baptismaux, les bancs, le chœur avec le maître autel, l'orgue de Riepp, le luminaire et l'orfèvrerie.

LA REVOLUTION ET L'IRREPARABLE

Les réparations du chœur s'achevèrent pour la Pentecôte de 1789. Le 4 mai 1789, l'on célébra une messe solennelle avec exposition du Saint Sacrement de miracle. Les Dolois prièrent pour appeler les bénédictions de Dieu sur les Etats Généraux.

Nous savons les événements qui surgirent de cette convocation royale. Certains versèrent mémorablement en tragédies et en particulier lors des différentes « terreurs ». En attendant aux consciences, les constituants allumèrent aussitôt la guerre religieuse. La résistance s'organisa à Faverney comme à Dole. Arrêtons-nous sur celles relatives à notre sujet.

A FAVERNEY

Selon l'abbé Eberlé, le 1^{er} janvier 1792, dans la chapelle du «Saint Sacrement de Miracle », le vicaire Maugras plaça l'ostensoir contenant l'Hostie miraculeuse dans le tabernacle au-dessus de l'autel. Il enferma dans une boîte, les souvenirs témoins du miracle dont le petit ostensor sauvé des flammes. Il plaça la boîte dans le tabernacle le plus bas. Il confia les clés au maire.

Le 25 juin 1794 les Sans-culottes fêtèrent la onzième journée thermidorienne dans le sang. En écho, à Faverney, le conseil municipal, le comité de surveillance et les membres de la Société populaire décidèrent d'envoyer les objets du culte à la Représentation nationale.

Une troupe d'exaltés se livra au plus fanatique des pillages. Le maire Jean-Nicolas Bourgeois s'interposa. Se saisissant de l'ostensoir contenant l'Hostie, il le confia au greffier-secrétaire Battandier. Il saisit encore la boîte de carton et les objets du culte entreposés à la sacristie.

En cours de route, Battandier s'amusa du grand ostensor. Consternés, les habitants fermèrent les portes sur son passage.

Quatre ou cinq municipaux s'emparèrent de la lunette contenant l'Hostie et se la jetèrent l'un à l'autre. Joseph Poinsoy proposa de la jeter dans le feu afin de renouveler le miracle.

Intervint alors un conseiller municipal, Claude-François Longchamp au nom de la majeure partie des concitoyens. Saisissant l'opportunité de sortir de sa fâcheuse situation, le maire accepta de disposer l'Hostie *dans une boîte et l'emporta chez lui*.

Quelques femmes dissimulèrent la statue de Notre-Dame la Blanche.

Plus tard, le maire accepta de remettre la boîte au citoyen Longchamp.

Cependant, l'ostensoir historique, ne survécut pas à la folie des hommes. Il fut fondu et définitivement perdu.

Selon la même narration, le courageux Claude-François Longchamp devint maire. Le nouveau conventionnel Sevestre, et Saladin, le nouveau commissaire de la Convention, défirent ce que «la montagne» édifia. C'était le 28 mai 1795. La population fit part de son mécontentement. L'on décida de ramener l'Hostie à l'église.

Un procès-verbal dressé le 14 juin 1795, en présence du vicair constitutionnel et de soixante-douze notables signataires vient attester de cette cérémonie publique.

A DOLE

Le culte de la Sainte Hostie se maintint encore en 1791 et 1792. De même, pour l'année 1793, la municipalité sembla toujours bien disposée à l'égard de l'église.

Lons-le-Saunier fut girondine. Par opposition, Dole devint montagnarde. Prost, seul député montagnard, supplanta les sept autres membres de la représentation départementale. Il faudra attendre le lendemain du 9 thermidor pour que les Dolois retrouvent un quotidien plus modéré.

Entretemps, le 15 avril 1793, la Société populaire de Dole reçut des pouvoirs exorbitants. Le commissaire Bourdon annonça que les sept députés girondins du Jura seraient pendus. Alors, le Jura entra en rébellion. Le coup de force montagnard capota.

En janvier 1794, la « société dite populaire » s'aboucha d'un trio montagnard « infernal », à l'origine de nombreuses dénonciations suivies d'arrestations et d'assassinats.

Le 22 février 1794, la Société envisagea d'envoyer à la Convention, les effets d'or et d'argent qui garnissaient la sacristie de Notre-Dame.

Dans l'ombre, la résistance accomplit son œuvre. A la Sainte Chapelle, l'ostensoir, magnifique pièce d'orfèvrerie ne prit pas le chemin de Paris. Nous retrouvons sa trace 6 ans plus tard, en l'an VIII.

Qu'advint-il de l'Hostie « trésor » de la Sainte Chapelle ? Au cours de nos recherches, de nombreuses pistes s'offrirent à nos investigations : Tantôt un révolutionnaire puis Machard lui-même l'aurait mangée ; l'abbé Louis Eberlé semble défendre cette thèse : « *les officiers municipaux dolois au péril de leur tête avaient soustrait à ses profanations la Sainte-Hostie, en l'apportant secrètement dans son coffre à l'hôtel de ville. Le 8 ventôse an II, le maire Machard accomplit un forfait inouï dans l'histoire de Dole. Il saisit la Sainte-Hostie, la présenta complaisamment à l'infâme Lejeune (représentant à la Convention nationale, homme de confiance de Robespierre) pour qu'il la profanât à son aise, puis il consumma sacrilègement l'insigne relique. Ainsi disparut l'antique trésor des dolois* ».

Tantôt, quelques forcenés, voire Lejeune, se seraient emparés du vénérable coffret. Ils en auraient arraché l'Hostie et l'auraient jetée au feu ; Tantôt, un prêtre, prévenant la profanation à venir aurait avalé ce qu'il restait de la relique.

Mais, l'on sait aussi qu'il existait plusieurs «boettes », sur laquelle les profanateurs mirent-ils la main ? L'avocat M.E. Michalet précise en 1858 : « *Il y a eu au moins trois coffrets, ce qui peut accorder les prétentions de ceux qui disent posséder le véritable coffret de la Sainte Hostie* ». Le 8 ventôse an II, (26 février 1794) jour supposé de la profanation puis de la disparition de la Sainte Hostie, nous voyons Lejeune ordonner la convocation du peuple «à son de caisse et à la sonnerie de la grosse cloche » pour 16 heures à Notre Dame. «*Lejeune en profita pour assouvir sa rage de bête fauve sur les objets de la vénération de nos pères* ». En voici les circonstances d'après les écrits d'André Pidoux. « *On a déjà plusieurs fois discuté pour savoir comment elle fut détruite ; il semble que les sacrilèges n'eurent pas cette joie, et il est probable que Dieu leur enleva le pouvoir de s'en glorifier.*

Nous avons vu en effet qu'en 1649, on avait été forcé, pour empêcher la Sainte Hostie de tomber en poussière, de la placer sur une lame de cire du cierge pascal ; de plus, on avait pensé dès

cette époque que la présence réelle avait cessé par suite de la décomposition de l'espèce du pain. On pourra alors se faire une idée de ce que devait être 150 ans après la Sainte Hostie ; on n'ouvrirait plus sa lunule de peur de la faire tomber en poussière, comme font aujourd'hui encore les habitants de Faverney qui, plus heureux que nous, ont retrouvé après la tempête leur Hostie miraculeuse. Aussi, il est probable que dès que les profanateurs eurent ouvert la lunule, le contact de l'air réduisit la Sainte Hostie miraculeuse en une poussière que les révolutionnaires jetèrent au vent ».

Après Thermidor à Dole, la ferveur populaire pour le culte en général et celui de la Sainte Hostie en particulier reprit intensément. Ainsi, le 28 avril 1799, assista-t-on à la « découverte » dans la salle des archives municipales, d'un « *ostensoir de vermeil très précieux, orné de plusieurs et différentes pierres précieuses ainsi que des perles fines* ». Comme en 1794, l'on sollicita les services de Sébastien Gerdy. L'expertise conclut à la présence du reliquaire ayant contenu l'Hostie de Faverney.

Le maire Claude Bouvier, déclara que l'ostensoir estimé à 10 000 francs ne devrait pas être vendu mais rendu au culte. Le Conseil de Fabrique en sa délibération du 15 janvier 1806, décida lui de le vendre.

Le conseil a-t-il réellement « vendu » pour vil argent ce précieux reliquaire ? Pouvons-nous espérer revoir ce joyau un jour, comme ce fut le cas pour d'autres pièces des trésors de l'Ancien Régime ?

Revenons au sanctuaire et à notre observation des éléments restaurés.

En bon intendant, l'abbé Vaulchier, curé de Dole de 1857 à 1864, se soucia en priorité du clos et du couvert. Dès 1858, il procéda à la réparation des voûtes et au remplacement des vitres.

La grande restauration de la Sainte Chapelle s'effectua sur les années 1859 et 1860.

Vers la fin du Second Empire et au début de la Troisième République, des vitraux à thèmes historiques remplacèrent à tour de rôle, les vitres blanches.

Toutes ces réfections, ces signes de retour aux racines, ne sauraient faire passer sous silence les soubresauts de déchristianisation qui déchirèrent la fin du 19^e siècle et le début du 20^e.

Jamais totalement éteintes, les attaques antichrétiennes reprirent dès les dernières décennies du 19^e siècle. Elles aboutirent en 1905 à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

LES TRACES DU XX^e SIECLE

Il nous revient, témoins du XX^e siècle, d'apporter quelques éclairages tant sur le continuum du sujet stricto sensu que sur celui du cheminement religieux et chrétien.

SUR LE SUJET AU SENS STRICT.

Que subsiste-il en ce quatre centième anniversaire, des éléments tangibles et quels signes visibles alimentent le passage du XX^e siècle à Faverney, Dole et en d'autres lieux ?

A FAVERNEY

Il subsiste quelques fragments de l'Hostie. De nombreux pèlerins viennent toujours vénérer la relique.

La Confrérie créée en 1609 s'est perpétuée elle aussi jusqu'à nos jours.

En 1908, malgré le déchaînement des passions, le 3^e centenaire du Miracle fut célébré, lors d'un congrès eucharistique national, par près de 100 000 pèlerins.

En 1912, Rome érigea l'église abbatiale en basilique mineure.

A DOLE

Si l'Hostie est perdue, la Sainte Chapelle ravit toujours les yeux et les cœurs.

Les Ursulines conservent pieusement le coffret brodé par Anne de Xaintonge.

Le classement de la collégiale comme monument historique aboutit le 19 novembre 1910.

En juin 1950, Monseigneur Roncalli, honora la cité de sa présence. Il proposa l'érection de la collégiale au rang de basilique mineure.

Le Pape Pie XII accorda cette promotion le 14 mai 1951.

La Sainte Chapelle, fut restaurée à compter du 1^{er} octobre 1990.

Pour Pentecôte 2009, commémorant son 500^e anniversaire, après plusieurs années de travaux, la basilique Notre-Dame nous parut aussi belle qu'au XVI^e siècle.

EN D'AUTRES LIEUX

Le corporal est conservé à Notre-Dame de Besançon.

Datant de 1613, une croix de cuivre repoussé, dite « Croix reliquaïre de Gendrey » contient des débris de l'autel de Faverney.

Les éléments matériels ne présentent qu'un intérêt secondaire au regard de l'essentiel qui fonde la foi en cours de déchristianisation dans notre pays.

SUR LE CHEMINEMENT RELIGIEUX ET CHRETIEN

Au plan local, la procession de 1889, réunit un nombreux clergé et une affluence considérable de fidèles venus de tous les horizons.

Le Chanoine Xavier Guichard, curé de Dole s'adressa ainsi à ses paroissiens aux fêtes de Pentecôte 1894 (Centenaire de la profanation de la Sainte Hostie) : « *Il faut, d'une façon plus durable et plus efficace, réparer le passé et préparer l'avenir... Le présent nous apporte chaque jour bien des tristesses et personne ne saurait dire ce que ménage le mystérieux et redoutable avenir* ».

Avec le recul du temps qui est le nôtre, nous pouvons mesurer combien fut effectivement redoutable le siècle qui suivit ces paroles. Nous pouvons aussi méditer sur leur actualité dans nos prévisions pour le siècle prochain.

Il convient pourtant de reconnaître que les travaux herméneutiques et exégétiques ont progressé considérablement. Sur le long terme, depuis l'adoption de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, le climat de tension extrême qui endeuilla cette époque, s'apaisa notablement jusqu'à la fin du 20^e siècle.

Le Gouvernement français rétablit ses relations diplomatiques avec le Saint-Siège en 1921.

EN GUISE DE CONCLUSION

Si l'homme de la fin du XX^e siècle développa toujours plus ce qu'il avait en perdant ce qu'il était, il a, semble-t-il aussi, commencé à s'apercevoir de son néfaste fourvoiement.

Jean-Paul II réussit à engager la résistance à l'athéisme moderne. Il renoua avec la grande tradition chrétienne en mettant au cœur de toutes les actions, la primauté pour l'Amour et la dignité de l'Homme en tant que personne dans sa dimension sacrée, faite à l'Image de son Créateur.

A tel escient, que nous pouvons comme lui sans avoir peur, librement ouvrir la chapelle, le trésor nous attend.

Phys'Bis' 50
La physique à l'université de Besançon,
il y a un demi-siècle

M. Jean-Gérard Théobald

Impromptu du 28 septembre 2009

Le mot impromptu a deux significations :-1) improvisé –2) pièce de musique, littéraire ou autre, construite en dehors des règles du genre. Les deux acceptions du terme peuvent s'appliquer à ma causerie.

Je me suis inscrit il y a plus de cinquante ans à la Faculté des Sciences pour y apprendre la physique. J'y ai ensuite passé de longues années, mon activité essentielle étant la physique.

Pourquoi ai-je choisi cette voie ?

Au départ il y a ces jouets réalisés par mon père et qui ont enchanté mon enfance. D'abord un petit établi de menuisier avec presse avant, valet, etc., ensuite un « mécano », une simple boîte de débutant qu'il avait complétée de plusieurs centaines de pièces (certaines fraisées), bénéficiant des avis de M. Tissier, garagiste à Châteauroux (en face du Lycée Bertrand). Mes enfants et maintenant petits-enfants s'en sont eux-mêmes servi . Puis il y a eu mon grand-père Julien Louis. Passionné

d'orgue, il m'emmenait dans les années 1945, lorsqu'il se rendait (à bicyclette, bien sûr) dans les villages d'Alsace où il conseillait (gratuitement) les paroisses pour la réfection des orgues détruits ou endommagés par la guerre ; les orgues sont en général sous les clochers, observatoires et donc cibles de l'artillerie. Quand les réparations étaient en bonne voie, il jouait Bach, comme tout le monde, mais aussi Pierné, Guilmant, Boëllmann, pour jouer « français ». Souvent la séance se terminait à l'auberge du village, où une belle tranche de jambon était suivie d'une tarte aux quetsches. Ensuite, ce baptême de l'air avec un étudiant de l'Université de Sarrebruck, ancien pilote. Insensiblement, une préférence s'installa, entretenue par les expériences de cours de M. Bareth, au lycée Maréchal Ney, puis de M. Joseph Dickely au collège d'Obernai : une « Math.-élem » de six élèves au Collège Freppel, un rêve. Comme pris d'une inspiration subite, Dickely préparait du méthane de a à z, pesée du carbone, de l'aluminium, fabrication du carbure d'aluminium à l'arc électrique (grosses lunettes, etc...), réaction avec l'eau, et c'était bien du méthane : mélangé à l'air, ça pétait. Je l'ai retrouvé à l'oral du bac : en l'absence de l'examineur prévu, j'avais été interrogé par mon propre professeur de physique M. Joseph Dickely, désigné au pied levé et qui m'avait dit après les résultats : tu as donné des réponses impeccables, mais comme je suis ton professeur, je ne peux pas te donner plus de 16. Sa tombe est voisine de celle de ma famille au cimetière d'Obernai. On peut rapprocher l'anecdote de mon interrogation de physique, (puisqu'il va s'agir de l'université de Besançon), de l'aventure de M^{lle} Haag, fille du mathématicien bien connu, auteur de la théorie de la synchronisation ; elle n'avait dû son succès au certificat de mécanique rationnelle... qu'à la guerre, qui avait fait que, en septembre 1944, Jules Haag, parti dans les Vosges, n'ayant pas pu rentrer à Besançon pour la 2^e session, un autre collègue avait assuré l'examen et reçu enfin M^{lle} Haag.

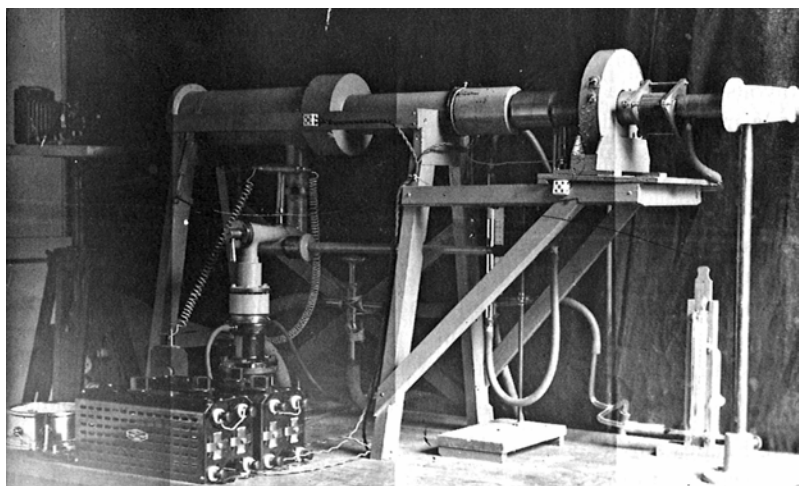
Je n'aurais garde d'oublier M. Vuillame professeur de Mathématiques à Sarrebruck (il termina sa carrière à Besançon) qui nous apprenait à rédiger un texte scientifique, ni M. Duss (à Obernai) qui nous a appris à souffrir en travaillant.

Me voilà donc étudiant à l'université de Besançon. En 1954, le corps enseignant de physique se composait de Pierre-Michel Duffieux, titulaire de la chaire de physique générale (dans

laquelle lui succédera plus tard son élève Jean-Charles Vienot), de Mlle du Marache, de Rémi Fritz, chef de travaux et de Burtin, assistant. Mlle Jeanne Gauthier du Marache, de famille limousine était fille d'un capitaine au long cours, cap-hornier. Elle nous faisait des expériences de cours magnifiques en électrostatique et optique, elle préparait aussi des expériences de cours pour P.M. Duffieux. Elle avait à l'époque une cinquantaine d'années ; elle n'hésitait pas à monter sur mon scooter pour aller à Beure où elle faisait faire par M. Wirth des pièces de mécanique pour ses expériences d'optique. Duffieux assurait le cours de mécanique, de thermodynamique classique. Mr Burtin les séances de problèmes, aujourd'hui, on dirait TD. Un souvenir marquant fut son problème sur l'arc-en-ciel qui me donna du fil à retordre. J'en parlai à mon père qui me dit : tu devrais regarder dans Bouasse. C'est ainsi que je découvris cet auteur prodigieux et atypique, dont le père, imprimeur rue St Sulpice, avait produit entre autres images pieuses les souvenirs de première communion de ma mère et de ma grand-mère. Reprenant récemment son livre « Cordes et membranes », j'y ai appris comment fonctionnait un rouet, outil introduit en Europe au 16^e siècle et qui comporte un des premiers exemples d'embrayage à friction.

Une des habitudes de P.M. Duffieux était de poser son béret sur la table de l'amphi, et dans celui-ci son fume-cigarette taillé dans un sarment de la vigne qui poussait contre le mur de l'atelier de mécanique dans la cour du 32 rue Mégevand ; ceci provoquait de temps à autre l'intervention de sa fille (étudiante), qui s'écriait en plein cours : papa, ton béret prend feu. Madame Duffieux venait de temps en temps faire un tour à la faculté (rue Mégevand). Un jour j'étais avec M. Duffieux dans l'atelier de mécanique, elle me dit : le jour où vous vous marierez, il faudra qu'on prévienne votre femme qu'elle épouse un physicien. Effectivement, la physique devint peu à peu une sorte de maîtresse. La veille du jour où ma femme devait subir à Paris l'oral du CAPES, une expérience cruciale se mit à marcher à six heures du soir. Serrant les dents, nous l'avons terminée à trois heures du matin, j'ai heureusement été pardonné et l'oral se termina par un succès.

Les travaux pratiques de physique étaient assurés par Rémi Fritz. Ce dernier avait commencé une thèse sous la direction de Trillat et avait construit la première lentille électronique en Europe (cité par J.-J. Trillat dans « Louis de Broglie, 1988 p. 231 »).



Microscope électronique Trillat Fritz (1931)

En juin 1940, devant la menace allemande, son matériel avait été chargé sur un camion en direction de la Suisse, mais le camion avait échoué dans un fossé, et Rémi Fritz ne put jamais terminer sa thèse. Les appareils un peu lourds (générateurs HT) étaient restés à Besançon, ils ont été déménagés à la Bouloie en 1965 ; vers 1985, ils ont été poubellisés. Dans le bureau de M. Duffieux se trouvait une cheminée surmontée d'une immense glace, devant laquelle Trillat, fraîchement nommé titulaire de la chaire de physique générale répétait ses premiers cours. Aujourd'hui, cette place est occupée par des W.C. : on ne devrait pas laisser les architectes faire n'importe quoi.

En chimie, officiait M. Jacquemain : un des premiers cours portait sur les travaux de Pasteur (isomérisation des acides tartriques), aux vacances de Noël qui suivirent, j'obtins de mon grand-père la permission de démonter un de ses meilleurs tonneaux pour récupérer le tartre. M. Perrot, lui aussi faisait de belles expériences de cours et ne reculait devant rien (fabrication de HCN sur la pailleasse). Les TP étaient assurés par M^{me} Goguely (agrégée) et consistaient en analyse de "sauces", exercice poursuivi en chimie générale sous l'autorité de M. Jacob qui s'occupait aussi d'électrotechnique (par ailleurs organisateur de talent).

Le nombre des reçus était réduit, le jour des résultats du MPC, nous tenions tous assis sur le banc devant l'atelier de mécanique de la cour, rue Mégevand. Derrière l'atelier de physique, au niveau du hall de l'Amphi Donzelot se trouvaient des baraques où Sainte-Claire Deville avait réalisé ses expériences sur les équilibres chimiques. On commençait à l'époque à agrandir les locaux, construction de la salle Jules Haag, à l'inauguration de laquelle les étudiants furent convoqués. Un souvenir de cette séance : le doyen, qui n'avait pas préparé son discours commença à meubler le temps, selon une méthode ultraclassique, en excusant, un tel, puis tel autre etc., jusqu'au moment où du public monta une protestation indignée : ah !, mais je suis là. Eclats de rire.

L'année suivante (1955-56), j'ai préparé les certificats de physique et de minéralogie. En physique, les enseignants étaient P.M. Duffieux, P. Mesnage pour les cours, et R. Fritz pour les travaux pratiques. Il n'y avait plus de séances de problèmes, mais P. Mesnage acceptait de corriger des problèmes. Il faisait un cours lumineux dans le tout nouveau système Giorgi, ce qui me permit, deux ans plus tard, étant auditeur libre à l'EN rue d'Ulm d'épater les normaliens en refaisant sans préparation la démonstration de quelques résultats assez délicats. Cette année là, M. Duffieux fut affligé d'un deuil affreux, la mort de sa fille unique Monique. Ce fut aussi l'année où je débutai dans la "recherche". Le CEA avait proposé des bourses, la seule condition était de faire deux demi-journées de laboratoire par semaine. M. Duffieux m'avait accepté dans son laboratoire. J'entamai alors les expériences qui m'ont permis de préparer un DES, à l'époque condition pour s'inscrire à l'Agrégation. Je faisais mes expériences dans la petite salle située juste au dessus du porche 32 rue Mégevand. Je fus aidé dans mes expériences par Obert. En novembre 1955, nous nous sommes retrouvés tous les deux, nus comme des vers, au Kursaal pour le conseil de révision, moi parce que j'avais 18 ans, et lui parce qu'il demandait la nationalité française. Son passé militaire pendant la seconde guerre mondiale le dispensa de service. Le récit de son duel au sabre avec un commissaire du peuple était assez impressionnant. J'avais aussi bénéficié de l'aide des techniciens Charles Monrichard et André Ligier ; ce dernier, engagé très jeune dans la Résistance avait eu la Légion d'honneur.

Cette année-là aussi je découvris les difficultés existant entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Huit jours avant l'examen de physique générale, nous vîmes arriver à Besançon les étudiants de physique de la faculté catholique de Lyon, qui venaient passer à Besançon l'examen de physique générale. Certains d'entre nous les aidaient et les mettaient au courant des habitudes de nos professeurs, ce fut pour moi une occasion de reviser les cours. J'eus aussi l'occasion de le faire en enregistrant les cours pour un camarade aveugle, Colomb-Clerc qui réussit brillamment. P.M. Duffieux se plaisait à dire que c'est lui qui avait vu le plus clair dans son problème d'optique. M. Duffieux m'avait un jour signalé le cours de Physique de Daguin, professeur à Toulouse ; un jour, chez un bouquiniste, j'ai eu entre les mains l'exemplaire qu'il avait dédié à M. Desains, patron de thèse d'Edouard Branly, et qui envisageait de lui faire épouser sa fille. Branly ne s'étant pas laissé faire, n'avait plus eu comme issue que de se faire embaucher à l'Institut Catholique de Paris. Encore une anecdote sur M. Duffieux : son grand-père avait été conducteur de diligence, il a pleuré en voyant arriver la course automobile Paris-Bordeaux : les changements de civilisation n'étaient pas plus faciles autrefois qu'aujourd'hui. Cette année-là aussi j'avais commencé à suivre les cours de mécanique rationnelle. Le professeur ayant déclaré qu'au Moyen-Age la mécanique n'avait pas progressé (et les cathédrales ?), je le trouvai borné et abandonnai ce cours; le professeur, me rapporta-t-on, ne comprit pas pourquoi j'étais parti. Je m'inscrivis en minéralogie, qui est restée une de mes passions ; une partie du corpus consistait en « essais à la flamme », j'ai découvert depuis que la base de cet enseignement n'était autre que le livre de chimie du Suédois Berzelius traduit en français vers 1820 par Fulgence Fresnel (le frère d'Augustin), qui un beau jour avait abandonné la chimie pour devenir un orientaliste réputé, consul de France à Djedda ; sa mésaventure conjugale a sans nul doute inspiré son cousin germain Prosper Mérimée pour sa nouvelle « La double méprise ». Dans un des épisodes, un secrétaire d'ambassade en Thessalie (alors turque) avait délivré une femme que son mari s'appêtait à noyer dans la mer pour infidélité et qui protesta de vouloir subir sa peine. Fulgence Fresnel avait acheté sur un marché d'Arabie une femme Gala qu'il avait tenté en vain d'élever à l'européenne.

En 1956-57, je préparai Chimie Générale. Le cours se faisait sur 2 ans, étant entendu qu'on pouvait être interrogé sur l'ensemble du cours. Cette année-là aussi, je terminai mon diplôme. Cette année-là encore fut nommé à Besançon Jean Uebersfeld, mon futur patron. Bien qu'ayant décroché le certificat de physique générale, je suivis son cours de thermodynamique, remarquable. Uebersfeld était redouté de certains étudiants qui ne suivaient pas son cours, et donc n'avaient en principe rien à craindre pour leurs examens, mais qui avaient l'outrecuidance de mettre leurs pétrolettes en route dans la cour du 32 rue Mégevand, car alors, jaillissant de l'amphi, M. Uebersfeld les "invitait" fermement à rentrer dans l'amphi et à suivre son cours. Cela en a calmé plus d'un.

Une réflexion sur la façon dont se passaient les examens à cette époque : on savait ou on ne savait pas. Il y avait même des examens de travaux pratiques, et on pouvait bien passer les quatre heures de la séance à regarder un spot de galvanomètre se balancer, sans savoir l'arrêter, c'était le comble du désespoir ; dans les autres matières, en lettres, par exemple, on était jugé à la même aune : votre dissertation sur George Sand était bonne, mais vous avez écrit George avec un s, vous serez collée (Strasbourg 1962).

Je passai l'année 1957-58 comme auditeur libre à Normale Sup, je mesurai, par comparaison, la profondeur de mes lacunes. Je réussis néanmoins l'agrégation de physique et chimie avec un rang honorable pour un petit étudiant de province (28^e/55). En me donnant mes notes M. Cessac (inspecteur général) me dit : prenez donc mon adresse (18 rue Alexis Lepère à Versailles), si cela ne va pas à l'Université (j'allais devenir assistant), vous m'en parlerez, je vous trouverai une taupe. Je n'ai pas eu besoin de recourir à cette issue. Un autre souvenir de cette année-là : lors de mon inscription au concours, je dus signer une déclaration que "je n'étais ministre d'aucun culte". En apprenant par la suite qu'un chanoine d'un chapitre luthérien était lui aussi agrégé, je me dis que la laïcité était à deux vitesses ; mais en découvrant qu'un collègue (Université de Franche-Comté) dont les propos font pleurer ses collègues femmes, est aussi imam de la mosquée, on passe à la surmultipliée.

En 1958, je devins donc assistant agrégé à la Faculté des Sciences de Besançon. J'entrai dans l'équipe du Professeur Uebersfeld. Ce fut l'époque grandiose du maser à ammoniac, qui

fit beaucoup pour la réputation de Besançon. Femto-Sciences n'en est que la suite. Pendant 4 ans je préparai ma thèse sur la résonance électronique. Avec l'aide de Robert Prétot et Régis Grand, je construisis un spectromètre des plus sensibles et réalisaï parmi les premières expériences au monde de résonance électronique impulsïonnelle. La remise de l'exemplaire de thèse (1962) à M. Kastler m'a laissé un souvenir marquant, son oeil vif m'observait tandis qu'il me faisait très gentiment des remarques cruciales. M. Grivet avait une façon directe d'aller au fond des choses, de poser les questions décisives et dont certains thésards ne se sont pas remis. Quant à M. Néel, qui a eu à connaître par la suite les activités de notre laboratoire, il posait gentiment la petite question à laquelle personne n'avait pensé. Mais ceci est d'une autre époque. Depuis j'ai vu des jurys complimenter un candidat pour sa concoillote, au menu du repas qui précédait la soutenance.

Peu après ma soutenance, je devins patron, avec les responsabilités que cela comporte, en particulier la définition de sujets de thèse qui tiennent la route. Un problème lancinant est celui des crédits de recherche. Ici je tiens à honorer la mémoire de ma collègue Madame Rozis qui m'aida lors de fins d'années difficiles. Monsieur Jean Bernard, notre confrère m'a aussi parfois tiré d'affaire. Je suis bien certain de n'avoir pas dilapidé l'argent du contribuable. Il y a aussi eu des moments fastes, comme ce samedi après-midi (vers 1971) où nous avons successivement cassé le vide et remonté trois expériences différentes.

Il y eut le fameux mai 68, avec au départ la réforme Fouché, voulue surtout par les physiciens. Il a été dit que De Gaulle l'avait acceptée parcequ'il tenait à l'énergie atomique et que certains détails manquant au savoir-faire avaient été obtenus des Américains, entre autres par Aigrin. J'oserai dire que j'ai vu arriver les choses. Pendant les années qui ont précédé, je voyais bien que le nombre des étudiants augmentait, que leur niveau baissait. Mais de nombreux collègues étaient ravis d'avoir des postes, des postes, encore des postes. En 1968 nous étions 4 titulaires en physique, en 2004 nous étions une trentaine, peut-être plus, puisque nous n'étions plus tenus au courant des nominations. Le 22 mars 1968, nous avons inauguré notre installation

de liquéfaction. Le même jour, Cohn-Bendit lança son “mouvement du 22 mars”, en attendant de lancer des pavés. Je me souviens d'avoir ce jour-là averti le Doyen Jacquemain qui ne m'a pas cru. Le gouvernement fut dépassé. Depuis, M. Messmer m'a expliqué que le Général avait lui aussi été surpris.

Dans les années qui ont précédé 1968, les enseignants étaient très considérés. M'étant fait arrêter par les gendarmes à Roppe (90), car je roulais un peu trop vite, ayant constaté que j'étais enseignant – de quoi ? – de physique, je m'entendis répondre qu'on avait bien besoin de gens comme ça, allez-y, mais roulez moins vite. M'étant fait arrêter 45 ans plus tard pour le même motif à Samson (25), je peux vous dire que la conclusion ne fut pas tout à fait la même.

En 1966 je demandais à M. Uebersfeld l'autorisation d'utiliser les techniques des jets moléculaires. Je construisis alors ce spectromètre à jets qui fut « un joli coup », vu le nombre de thèses d'état auxquelles il donna lieu. Je pense, et je ne suis pas le seul, qu' Uebersfeld aurait pu avoir le prix Nobel ; sa découverte de l'effet solide (Fourth Conference on Carbon 1960 U.P. Belfast p.267) fait encore référence 40 ans après, servant, par exemple à expliquer certains phénomènes en spectroscopie tels que la non-symétrie des spectres suivant le sens de balayage (Didier Gourier, Colloque OHD, Le Mans, 2001, p.19 ; Phys.RevB, 57,p. 2679 1998), phénomène découvert en 1956 par R. Gabillard (Archives des Sciences Vol 10 Genève 1957, p 107), par ailleurs l'inventeur du métro automatique.

Un mot pour terminer. Ma fin de carrière a été plus difficile, n'ayant pas suffisamment cultivé les virages à 180° ; exemples : un secrétaire général téléphonait le vendredi soir à cinq heures à mon bureau, en vérité pour voir si j'étais bien là, et me reprochait huit jours plus tard de faire passer trop de thèses ; catalogué noir réactionnaire, j'ai été critiqué pour avoir fait passer la première thèse d'état marocaine à Besançon. Mais j'ai eu à la fin une certaine satisfaction : lors de l'envoi de mon dernier papier, le rapporteur a été jusqu'à corriger mes erreurs de style sans me faire les commentaires habituels sur le « poor english ». Je dois rendre hommage à Alain Chambaudet, qui a compris que la physique était ma raison d'être. Ayant bien potassé les nouveaux

règlements, il me fit profiter de son expérience en matière administrative, ce qui me permit de « faire de la physique » jusqu'au bout. Alain Chambaudet est décédé brutalement le 4 août 2002. Sa mémoire méritait d'être rappelée.

Dans cette causerie, je n'ai pas évoqué les sujets qui fâchent, car, comme on dit en Syldavie : honni soit qui mal y pense (Hergé, le sceptre d'Ottokar, Casterman).

J.G. Théobald

Note : Dans une communication antérieure sur le Père Boscovich (Mai 2006), j'ai présenté son expérience consistant à mesurer l'aberration des étoiles (Bradley) avec une lunette remplie d'eau, et expliqué pourquoi le résultat devait être le même qu'avec une lunette vide. Boscovich avait commencé une telle série de mesures dans les derniers mois de sa vie. Il s'attendait, (avec les idées de l'époque) à un résultat différent. Je suis aujourd'hui persuadé que la perspective du résultat a hâté sa fin en 1787 (une série de mesures complètes dure un an, mais au bout de quelques mois, on peut entrevoir le résultat). Comme je l'ai dit, Airy a repris ces mesures en 1871 (Proceedings of the Royal Society of London, Vol XX 1871 p.35), il y a démontré que des physiciens du continent avaient obtenu quelques années auparavant des résultats insoutenables.

Proudhon, itinéraire d'un anticlérical

M. Jean Defrasne

Séance du 12 octobre 2009

I

Pierre-joseph Proudhon est né le 15 janvier 1809 à Battant et il a été baptisé à l'église de la Madeleine. Au cours de ses jeunes années il a été très marqué par l'atmosphère religieuse de la Restauration.

Sa famille était chrétienne mais non dévote pourtant sa mère veilla à ce qu'il fut assidu à l'église. Il entra au collège grâce à une bourse que lui procura l'abbé Sirebon. Pauvre, il se sentit humilié au milieu de ses camarades plus aisés et il en souffrit malgré ses succès scolaires.

C'est à l'occasion des fastes liturgiques consacrant l'alliance du trône et de l'autel qu'il connut ses premiers doutes. A propos de la mission tapageuse de 1825 il dira : « A partir de ce moment ce n'est plus religion, c'est hypocrisie et bêtise ». L'année suivante, pour le jubilé de 1826, il écrit : « toute la France devint cagote, jésuite, marguillière, fit acte en un mot de contre-révolution ». Il s'indigna d'être obligé par le règlement du collège de participer à une procession qui, plus qu'un acte religieux, affirmait les prétentions du « parti prêtre ».

En 1827, ayant dû interrompre ses études pour des raisons financières, il devient ouvrier imprimeur et il connaît les difficultés de son nouveau métier. Il est d'ailleurs en chômage en 1830 lorsque se déroulent des manifestations anticléricales à Besançon comme ailleurs.

Il ironise : « J'ai vu en 1830 nos honnêtes bourgeois qui avaient porté sur leurs épaules chrétiennes la croix de mission, travestis en garde nationale, aller démolir cette croix, coyonner les prêtres et chanter la Marseillaise ».

Alors qu'il va de ville en ville à la recherche d'un emploi, il reste attaché à la religion de ses pères. « En fait de religion, écrit-il à Muiron, on n'imprimera jamais de moi une ligne qui ne tende, de près ou de loin, à détruire le christianisme, tel que l'ont fait les théologiens. Le déisme pur, que je crois avoir été professé par Moïse et Jésus-Christ, me paraît suffire aux besoins du cœur de l'homme, à toutes les exigences de sa raison ».

Mais il note sur un carnet : « Influence cléricale incompatible avec la dignité humaine. Delenda Cartago ». A ses yeux l'Eglise est « la grande force antidémocratique et antisociale ».

En 1838, candidat à la pension Suard et, affirmant son attachement à la classe ouvrière, il note : « Tout ce qu'il y a de dévots, de têtes bigotes et de prêtres dans l'Académie est opposé à mon élection ». Ce n'est pas tout à fait exact car il a eu la voix du futur cardinal Mathieu.

Peu après il présente à l'Académie son Discours sur la célébration du dimanche où il appelle à une réconciliation de la foi et de la raison et à une reconnaissance par l'Eglise de « l'égalité des conditions ». L'accueil du clergé bisontin est partagé entre l'éloge de l'abbé Doney et les réticences de nombreux prêtres rebelles à toute innovation.

Lorsqu'il rédige ses Mémoires sur la propriété, sa passion pour la justice le conduit à s'opposer à l'Eglise catholique.

Il faut dire que l'Eglise est alors fidèle à la conception traditionnelle qui veut que l'inégalité des conditions soit voulue par Dieu. Les mandements épiscopaux soulignent « l'éminente dignité des pauvres » et les appellent à la résignation. Proudhon en conclut : « l'Eglise n'aime pas les pauvres ».

Avant de rédiger son Mémoire au début de 1840 Proudhon note : « J'ai cru longtemps que le catholicisme pourrait se reformer

et se mettre au niveau de la science, des mœurs et des besoins du siècle : je suis entièrement revenu de cette opinion. Je ferai ma première escarmouche contre l'Eglise dans mon traité de la propriété ». Et il conclut : « Gloire à Jésus-Christ, honte à Rome et au clergé ».

Parfois il se persuade que la religion a fait son temps. A Lyon il note une baisse de la pratique religieuse. Il écrit à Bergmann : « Nos archevêques jouissent de leur reste. Ils ne savent pas qu'il est trop tôt pour le peuple ignorant d'en finir avec l'Eglise. Mais il se trouvera pour la religion comme pour la propriété un homme qui lui portera le dernier coup ».

La monarchie de juillet, qui semblait à l'origine moins favorable au clergé, le déçoit. « Rien ne change, dit-il, l'Université caresse les prêtres, le pouvoir les favorise et notre gouvernement, bourgeois d'origine voltairienne, se fait jésuite à robe courte ».

Comme Michelet il s'en prend plus particulièrement à la société de Jésus. « Les jésuites, dit-il à Bergmann nous désolent et je préviens qu'il faudra recommencer sur nouveau frais la guerre de Voltaire et de Rousseau. Tu peux compter sur moi pour cela ». Et il ajoute : « A quoi tend la société de Jésus ? A l'asservissement de l'humanité par la combinaison de l'ignorance, de la superstition, de la force et de la corruption des cœurs ». Et il leur reproche aussi d'avoir introduit trop de fioritures, trop de clinquant dans les offices religieux.

En lançant la formule provocante : « la propriété c'est le vol », il dénonce l'opposition de l'Eglise à l'égalité des conditions et aussi les liens avec le pouvoir, le fanatisme imbécile, l'intolérance sacerdotale. « Pour restaurer la religion, Messieurs, il faut condamner l'Eglise ».

Proudhon, anticlérical, reste attaché à la religion, mais son esprit polémique l'emporte dans les Contradictions économiques (1846) où il analyse les rapports entre l'homme et Dieu. Et c'est le passage célèbre : « L'idée de Dieu a suscité les trois obstacles majeurs que l'humanité rencontre sur sa route : la Religion, l'Etat et la propriété. Vive l'enfer ! A bas Dieu. Dieu c'est le mal ! »

Au début de 1847, lors d'un passage à Besançon il est reçu à la loge maçonnique. Il dira plus tard qu'à la question : Que doit l'homme à Dieu ? Il aurait répondu : la guerre. Le Vénérable Melchior Proudhon, son cousin, dévot convaincu se montra très choqué. En fait Proudhon ne fut pas un maçon bien fidèle.

La révolution de 1848 va marquer durablement la personnalité de Proudhon. D'abord il est surpris par le ralliement du clergé à la République. Les affinités ne sont-elles pas évidentes entre les aspirations à l'égalité et à la fraternité libérées par la Révolution et l'Evangile ? Comme Renan Proudhon reste sceptique : « La révolution qui vient de s'accomplir pourrait bien être une mystification de plus. »

Ensuite, député de Paris, indigné par la répression des journées de juin, il défend ses idées socialistes au grand scandale de l'Assemblée. C'est alors qu'il voit des adversaires chevronnés de l'Eglise comme M.Thiers se montrer les défenseurs de la Religion garante de l'ordre social. Proudhon comme Victor Hugo ne cessera de dénoncer ces « athées de la nuance catholique ».

Dans le Peuple, le journal républicain, il n'hésite pas à attaquer le Prince-Président, incarnation du pouvoir personnel et de la réaction cléricale. Il est condamné à trois ans de prison et interné à Sainte-Pélagie le 6 juin 1849.

II

Proudhon en prison bénéficie d'un régime assez libéral et il aura pendant ces trois années une activité prodigieuse. Il va être conforté dans son anticléricalisme.

A la fin de 1849 il se marie avec une jeune femme qu'il connaît depuis deux ans. Il dira en 1851 : « J'ai commencé en me mariant la guerre sérieuse que je me propose à soutenir contre le clergé : j'ai obtenu de ma femme que nous ne passions pas par l'église : ma fille n'est pas baptisée : le second enfant sera traité de même, et, si je vis, je me flatte de leur donner des principes tels qu'ils n'auront rien à craindre des séductions détournées ».

Proudhon, à propos de la loi Falloux, ne peut que constater les liens entre l'Eglise et l'Assemblée. Il pense sans doute comme Victor Hugo dénonçant le parti cléricel : « Vous êtes les parasites de l'Eglise. Vous êtes la maladie de l'Eglise ». Mais il espère encore que le Prince-Président défendra les principes de 1789.

Il doit déchanter lorsque dans son message du 12 novembre 1850 le Président, qui a pris la défense de la Papauté, tend la main aux catholiques, sollicite l'appui des cléricaux les plus acharnés comme Veuillot et son journal l'Univers. Il redoute une nouvelle alliance du trône et de l'autel et même une nouvelle inquisition.

« Quel respect puis-je avoir pour des prêtres qui, au nom de Dieu et de la Religion, se servent du bras séculier pour convertir de force les incrédules, exterminer la liberté, faire taire le murmure de la raison et de la conscience, endoctriner les femmes, empoisonner l'enfance et corrompre la jeunesse ».

Le 2 décembre, il note « le crime est consommé » mais ce qu'il redoute le plus c'est la réaction cléricale. Aussi curieusement il sollicite une entrevue avec le ministre de l'Intérieur, Morny, et il lui propose un singulier marché : « Laissez-moi faire la guerre aux Jésuites et je vous pardonne le premier tiers de votre coup d'Etat ».

Devant le ralliement de plus en plus spectaculaire du clergé, il note le 10 janvier 1852 : les mandements d'Evêque pleuvent comme les Te Deum. Cette exécration prêtreille, qui, en 48, adhéra, préconisa la République, lui offrit ses bénédictions et ses messes, cette prostituée de Babylone comme eut dit Luther, dont l'encens et les caresses appartiennent à tous les triomphateurs, dont les anathèmes sont pour tous les vaincus, accumule sur sa tête la plus inexorable vengeance. Il n'y a pas un honnête homme qui ne se dise aujourd'hui : Est-ce que je mourrai sans voir tué un prêtre ? »

Lorsqu'il sort de prison le 4 juin 1852, Proudhon, et on le lui reprochera vivement, garde des contacts avec l'entourage du Président, notamment avec le très libéral prince Jérôme : « Il faut que nous culbutions le capitalisme, dit-il, dussé-je pour cela faire un marché avec l'Eglise ».

Il compte aussi sur une réaction populaire contre l'emprise du clergé. A l'été, lors d'un voyage à Burgille il constate avec satisfaction : « la haine du paysan contre le clergé éclate de toutes parts ; on ne parle déjà plus que de chasser les prêtres et de supprimer les cures ».

Autant d'illusions. L'Empire, proclamé le 2 décembre 1852, a les faveurs du clergé et l'Eglise accroît son influence politique et morale.

Proudhon a bientôt l'occasion de conforter son anticléricalisme. Un libraire bisontin avait eu l'idée de mettre en vente un ouvrage que Proudhon avait publié sans succès en 1837 et dont il avait bradé le stock. Il s'agissait d'un essai de grammaire inspiré par l'abbé Bergier et qui exaltait la transcendance divine.

Proudhon, qui désavouait cette œuvre de jeunesse et qui supportait mal les sarcasmes que lui valaient ce retour vers le passé,

porta plainte et il fut débouté. Il supposa l'influence de l'Eglise sur les juges : « C'est le clergé qui m'a fait perdre mon procès... c'est une guerre à mort entre la prêtraille et moi ».

Il pensa à répondre à ses détracteurs : Il écrit à Mathey : « Je travaille sans relâche à la publication de mon travail philologique. Je n'ai jamais fait qu'escarmoucher avec le catholicisme, laissant la théologie et me bornant à attaquer l'Eglise. Cette fois j'y vais de tout cœur. Oui, il faudra que le procès du catholicisme s'instruise sérieusement à la face des nations ».

Mais foin de la théologie ! Pour dénoncer le catholicisme et ses méfaits, il fallait un ouvrage qui posât à fond le problème de la justice.

III

Proudhon travaillait à son traité de philosophie morale lorsqu'un obscur écrivain, Eugène Mirecourt, publia une biographie assez malveillante sur Proudhon et assortie d'un jugement sévère du cardinal Mathieu : « Proudhon n'est donc pas un athée, c'est un ennemi de Dieu ».

Proudhon répondit : « l'Eglise est un instrument d'oppression pour le pouvoir qui est un instrument de domination pour l'Eglise ». Il écrivit à son ami Mathey : « Puisque le clergé s'est découvert, je ne veux pas manquer l'occasion, je poserai nettement la question de l'Eglise ».

Lors d'un bref séjour à Besançon en 1856 il constate : « J'ai assisté dans cette ville aux derniers jours de la vie chrétienne : il n'y a plus à cette heure que l'hypocrisie cléricale ». Et il a plaisir à rencontrer le cousin Melchior, « modèle de fermeté révolutionnaire », qui le décevra bientôt.

Malgré des ennuis de santé il achève son grand ouvrage (1675 pages) intitulé après mûre réflexion : « De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise », qui paraît le 22 avril 1858 et qui est dédié non sans ironie, au cardinal Mathieu.

Il s'agit d'un traité de morale théorique et pratique, bourré de référence et de commentaires, dont l'idée de base est qu'il faut substituer à la morale religieuse, autoritaire, inégalitaire, absolutiste, une nouvelle spiritualité fondée sur les principes d'égalité, de liberté, de progrès, de respect de la personne humaine.

Proudhon veut prouver à force d'arguments que l'incompatibilité est totale entre la justice et l'Eglise.

Malgré l'âpreté des critiques le ton est mesuré et la conclusion est curieuse. Proudhon offre ce qu'il appelle un concordat au cardinal Mathieu : « que l'Eglise accepte de prêcher la morale de la Révolution et on ne lui refusera pas considération et avantages ».

D'ailleurs on est frappé par une attitude nouvelle à l'égard du clergé. Rappelons-nous, en 1849, Proudhon s'écriait : « Frappez dur sur les hommes de Dieu, les prêtres vindicatifs, inquisiteurs, féroces. Je veux prouver l'immoralité de leur religion et le sacrilège de leur foi ».

Désormais il lance un appel : « O prêtres, ne pourrez-vous jamais jeter les yeux sur vous-mêmes, descendre dans vos consciences et dans le silence de votre religion, faire l'examen de votre foi ? Vous êtes hommes aussi et je n'en fais aucun doute, car je n'accuse pas vos intentions de vie, bon nombre parmi vous sont gens d'honneur et de vertu. C'est donc à ce qu'il y a de meilleur en vous que je fais appel. Considérez dans quelle épouvantable situation vous place votre dogme. Sous le couvert d'un Evangile de paix, de fraternité et d'amour vous êtes pour l'asservissement des peuples ! »

L'autorité ne voulut voir dans l'ouvrage qu'un outrage à la morale publique et religieuse et tournure en dérision d'un culte légalement reconnu par l'Etat. Proudhon fut condamné à trois ans de prison, à 4000 F d'amende et à la suppression de son ouvrage. La peine fut confirmée en appel.

Proudhon s'exile en Belgique. Exclu de l'amnistie de 1859 il sera gracié en décembre 1860, grâce sans doute à l'intervention du prince Jérôme, mais il ne rentrera en France qu'en 1862.

A partir de 1860, si Proudhon continue à amasser des notes pour une histoire du christianisme, l'Eglise catholique n'est plus au cœur de ses préoccupations. A l'été 1861 il est reçu par les frères maçons de Namur. Loin de s'attaquer à Dieu comme en 1847, il se contente de rendre hommage à la Franc-maçonnerie qui « a tenu en respect la superstition ». Dans son discours il parle de la tolérance, des droits de l'homme, de la paix.

En fait, et jusqu'à sa mort, il s'intéresse surtout à la guerre et à la paix, à l'impôt, à la propriété, à l'émancipation de la clas-

se ouvrière. Il met au point sa théorie de la Fédération. Et à ce sujet il en arrive à défendre la Papauté, principe spirituel et pouvoir temporel contre le danger d'une Italie unifiée.

L'anticléricalisme de Proudhon s'estompe au moment où dans le pays il connaît un véritable renouveau. Les circonstances sont favorables : c'est d'abord l'Empire qui entre en conflit avec le Pape à propos de la question romaine et qui voit des ministres Rouland, Duruy, dénoncer l'enseignement donné par les congrégations. Ce sont aussi les divisions de l'Eglise entre ultramontains et gallicans.

La polémique contre l'Eglise est attisée par les tenants de la libre-pensée Jules Simon, Nefftzer, Vacherot, défenseurs de la morale laïque, Peyrat qui lancera le cri : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi, Littré refusé par l'Académie ».

Le Monsieur Homais de Flaubert constate : « Les prêtres ont toujours croupi dans une ignorance turpide où ils s'efforcent d'engloutir avec eux les populations ». Edgar Quinet, proscrit comme Hugo, écrit : « Il faut que le catholicisme tombe. Cette religion est un danger, le ciment de tout ce qui reste de servitude sur terre. Le catholicisme ne sera mort que lorsque nous l'aurons tué ».

Sainte-Beuve, avec lucidité, annonce de futures luttes contre le parti clerical « parti funeste, parti envahissant, dévorant, insatiable, ingrat de sa nature parce qu'il croit que tout lui est dû ».

Proudhon, lui, ne retrouve plus les accents vengeurs d'autrefois. Il ne commente pas les miracles de Lourdes, qui font pourtant question, ni l'affaire Mortara, cet enfant juif enlevé par l'Eglise. Il n'apprécie guère les libres-penseurs, « ces libertins pour qui le sacrilège est l'assaisonnement de l'immoralité ». Il n'approuve pas les critiques d'Edmond About contre la « prêtraille » : « On ne détruit pas, dit-il, une religion, une Eglise, un sacerdoce, par des persécutions et des diatribes ».

Lorsque Renan publie la « Vie de Jésus » il lui reproche, comme il le fit pour Lamennais, d'être « un mielleux renégat ». Il l'accuse d'avoir dégradé la personne de Jésus en oubliant son rôle de réformateur social.

Alors qu'il s'affaiblissait, il se rappelait avec nostalgie ses émois chrétiens. Il se disait fasciné par l'absolu qui fait partie de la condition de l'esprit humain, mais il restait ferme dans son refus des sacrements.

A sa femme qui lui demandait s'il fallait aller quérir le curé de Passy pour l'extrême onction, il répondit simplement : « C'est à toi seule que je demanderai l'absolution ». Il mourut le 19 janvier 1865.

L'anticléricalisme de Proudhon est bien une constante de sa personnalité, mais il a évolué avec le temps. Il est avant tout la projection sur la religion de sa rancune accumulée contre l'Eglise et les régimes de droit divin qu'il associe sans cesse dans son esprit. Il a toujours cru à la possibilité d'une évolution de l'Eglise qui se réconcilierait avec les principes de 1789.

Alors que quelques semaines avant sa mort Pie IX publiait l'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* condamnant le monde moderne, Proudhon semblait nourrir un espoir impossible.

Il était prêt : « Que la justice, notre commune foi, triomphe et je n'aurai nul regret de voir le monde retomber aux pieds du crucifix : je n'éprouverai ni regret ni amertume ».

L'Alsace-Lorraine annexée dans les œuvres de Théodor Fontane, René Bazin et Maurice Barrès

Maître Joseph Barthen

Séance du 12 octobre 2009

Les préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février 1871 entre la République Française et l'Empire allemand et le traité de Francfort du 10 mai 1871 ont amputé la France des départements du Bas-Rhin, augmenté d'une partie des cantons vosgiens de Saales et de Schirmeck, du Haut-Rhin, à l'exception du territoire de Belfort et de la Moselle, démembrée de l'arrondissement de Briey, mais bonifiée par l'apport des arrondissements de Sarrebourg et de Château-Salins qui faisaient partie du département de la Meurthe. Ces territoires ont été annexés par l'Empire allemand.

Les habitants de ces territoires devaient faire le choix entre la nationalité allemande qui allait leur être attribuée d'office ou opter pour la nationalité française.

L'article 2 du Traité de Francfort a précisé les conditions de cette option. « *Les sujets français, originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française, jouiront, jusqu'au 1^{er} octobre 1872, et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France*

et de s'y fixer, sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire, auquel cas la qualité de citoyen français leur sera maintenue. Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur le territoire réuni à l'Allemagne. Aucun habitant des territoires cédés ne pourra être poursuivi, inquiété ou recherché, dans sa personne ou dans ses biens, à raison de ses actes politiques ou militaires pendant la guerre. »

Le traité de Francfort, dans son article 1^{er} précise en ce qui concerne la ville de Belfort et ses fortifications :

Le gouvernement allemand est disposé à élargir ce rayon de manière qu'il comprenne les cantons de Belfort, de Delle et de Giromagny, ainsi que la partie occidentale du canton de Fontaine, à l'ouest d'une ligne à tracer du point où le canal du Rhône au Rhin sort du canton de Delle, au sud de Montreux-le-Château, jusqu'à la limite nord du canton entre Bourg et Félon, où cette ligne joindrait la limite est du canton de Giromagny.

Cette concession faite à la France sur les frontières convenues dans le texte des préliminaires de Paix du 26 février 1871 est néanmoins consentie sous les conditions suivantes :

Le gouvernement allemand, toutefois, ne cédera les territoires sus indiqués qu'à la condition que la République française, de son côté, consentira à une rectification de frontière le long des limites occidentales des cantons de Cattenom et de Thionville qui laissera à l'Allemagne le terrain à l'est d'une ligne partant de la frontière du Luxembourg entre Hussigny et Redingen, laissant à la France les villages de Thil et de Villerupt, se prolongeant entre Errouville et Aumetz, entre Beuvillers et Boulange, entre Trieux et Lomeriingen, et joignant l'ancienne ligne de frontière entre Avril et Moyeuvre.

Le fait de laisser à la France les communes de Crusnes, Tiercelet, Thil, Hussigny et Villerupt est dû à l'insistance d'Auguste Pouyer-Quertier, ministre des finances de la République française auprès de Bismarck, qui fut séduit par son robuste appétit. Quand on connaît l'appétit légendaire de Bismarck, ce n'est pas un mince compliment ! Toujours est-il que le chancelier Bismarck a accepté la requête du ministre des finances français, au cours ou à l'issue d'un bon repas. Cette demande pour obtenir que Villerupt restât français n'était pas uniquement fondée sur un intérêt national, mais aussi et pour ne pas dire surtout, sur un intérêt personnel, car Pouyer-

Quertier était actionnaire des forges de Villerupt¹.

Ce légendaire appétit de Bismarck et son art de négocier au cours des repas, nous le trouvons déjà dans les discussions des préliminaires de paix de la guerre franco-allemande quand Jules Favre est venu le voir une deuxième fois après Ferrières. Ce jour-là, Bismarck a laissé entendre à Favre qu'il était devancé par un émissaire de Napoléon III et qu'il ne demandait qu'à traiter avec ce dernier qui se trouvait, selon lui, dans une pièce attenant à celle de leurs discussions.

Nous lisons dans la biographie de Bismarck d'Emil Ludwig, dans la traduction française de A.Lecourt (Ed.Payot, Paris, 1984) page 360 :

Favre : - Eh non ! N'imposez pas à la France, après tant de malheur, la honte d'avoir encore à subir un Bonaparte !

Cinq minutes plus tard la retraite et l'indemnité de guerre sont acceptées en principe ; là-dessus dîner, pendant lequel tout le monde observe l'envoyé de la ville affamée (faisant là allusion au siège et à la disette de la ville de Paris) pour voir tout ce qu'il va manger. Ensuite on commence à discuter les préliminaires, et Bismarck offre des cigares, le Français refuse.

« Vous avez tort, dit l'Allemand, quand on entame une conversation qui peut mener à des explications assez vives, il faut fumer. Pour ne pas ébranler le cigare, on évite tout mouvement brusque, d'ailleurs il vous met de lui-même dans un état d'agréable tranquillité, cette fumée bleue qui s'élève vous charme et vous rend plus conciliant, l'œil est occupé, la main retenue, l'odorat satisfait, on est heureux ». Quelques minutes plus tard, il s'empare au sujet de Garibaldi ; le comte français qui accompagne Favre lui offre alors les cigares en souriant.

Des conventions additionnelles au traité de paix de Francfort, signé le 10 mai 1871 interviennent jusqu'en 1873 pour régler certains points particuliers².

1. cf. François Roth – La Lorraine annexée (1870-1918) – Thèse de doctorat ès lettres soutenue devant l'Université de Nancy II le 5 juin 1973 – Annales de l'Est publiées par l'Université de Nancy II – Mémoire n°50- Nancy 1976 – p.38.

2. cf. Frédéric Barbier – Distribution géographique des émigrés d'Alsace-Lorraine en France (1870-1872) in Annales de l'Est n°2-1979- revue trimestrielle publiée avec le concours du CNRS par l'Université de Nancy II et la Fédération Historique Lorraine- p.119-120.

La convention additionnelle du 12 octobre 1871 permet moyennant accélération du paiement de l'indemnité de guerre d'obtenir de l'Allemagne la rétrocession des communes de Raon-sur-Plaine (Vosges), Raon-les-Leau (Meurthe), Igney (Meurthe) et la moitié de la commune d'Avricourt (Meurthe), ainsi que l'évacuation de six départements (Aisne, Aube, Côte d'Or, Doubs, Haute-Saône et Jura) et la diminution des frais d'occupation³.

L'occupation prussienne de Lons-le-Saunier et de Dole (Jura) a donc pris fin le 27 octobre 1871.

La particularité de l'arrondissement de Brier

Avant la signature du Traité de Francfort, l'arrondissement de Brier faisait partie du département de la Moselle.

Les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg, en partie francophones, dépendaient du département de la Meurthe.

Le minerai de fer exploité bien avant 1870, à cause de son importante teneur en phosphore était peu rentable. Les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg présentaient un intérêt économique certain dans le domaine agricole et des forêts, mais aussi par leur proximité de Strasbourg, ville que le peuple allemand convoitait depuis longtemps. Le rattachement de Strasbourg à la France par Louis XIV, sans coup férir et sans demander l'avis de personne, a été très mal vécu en Allemagne. Quant à la ville de Metz, elle n'a été convoitée que depuis peu : elle était considérée comme une ville de garnison ayant un intérêt stratégique, l'intérêt économique et culturel étant relégué au second plan.

Si Bismarck avait su que le procédé Thomas et Gilchrist allait permettre quelques années plus tard de tirer l'acier de la fonte phosphoreuse et donnerait ainsi un développement extraordinaire à l'industrie sidérurgique lorraine, aurait-il gardé l'arrondissement de Brier, en laissant à la France les arrondissements de Sarrebourg et de Château-Salins ? Il n'est pas exclu qu'il aurait conservé le tout.

Cet arrondissement de Brier, francophone, posait un problème sur le plan géographique. Le rattacher au département de la

3. François Roth – La guerre de 70 – Ed. Fayard, Collection Pluriel – 1990 p.530.

Meurthe éloignait Longwy, situé à l'extrême nord est, de près de 130 kilomètres de Nancy, chef-lieu et de près de 150 km de Badonviller et de Baccarat, extrême sud. Longwy aurait eu seulement trois fois la visite d'un préfet de Nancy en 40 ans. A un moment donné, il fut question de faire de l'arrondissement de Briey avec une partie du nord de la Meuse un nouveau département dénommé département de la Chiers, du nom de la rivière traversant Longwy et Longuyon pour se jeter dans la Meuse dans les Ardennes.

Pourquoi pas ? Le Territoire de Belfort, n'est-il pas devenu un département français ?

Finalement l'arrondissement de Briey a été rattaché au département de la Meurthe auquel on a ajouté le nom de Moselle pour devenir le département de Meurthe-et-Moselle.

Ceux qui ont opté pour la France.

Au total, le chiffre des options s'élève finalement en Alsace-Lorraine à 160.878, et en France à 388.150, ces dernières toutes enregistrées dans le Bulletin des Lois⁴.

Les premières statistiques fiables sont celles établies en 1901, année où la population de la France s'élève à 38.964.035 habitants, sur lesquels on compte 195.059 Alsaciens-Lorrains ayant effectivement changé de domicile avant le premier octobre 1872.

C'est Paris et les départements de la Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise qui ont accueilli la moitié des émigrés.

Viennent ensuite par ordre décroissant :

La Meurthe-et-Moselle, les Vosges, la Marne, le Territoire de Belfort et la Meuse. Tous les autres départements ont aussi accueilli des Alsaciens-Lorrains, mais dans une faible proportion. C'est ainsi que les départements de Franche-Comté (du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura) comptaient dans leur population ensemble 2,831% de la totalité des habitants français originaires d'Alsace-Lorraine, alors que le Territoire de Belfort en comptait à lui seul 2,878% ce qui donne respectivement les chiffres de 5.522 et 5.613 habitants⁵.

4. Frédéric Barbier – op.cit. p.121 (citant notamment A.Wahl : L'option des Alsaciens-Lorrains en 1871-1872 – actes du colloque à Metz 1972 et François Roth : La Lorraine annexée, op.cit.).

5. sources : Frédéric Barbier op.cit.

Ceux qui sont allés à Nancy.

Si Paris et la région parisienne ont connu une immigration massive d'Alsaciens-Lorrains à partir de 1871, c'est Nancy qui est la ville de province qui a connu l'immigration la plus importante. D'abord par l'afflux de la bourgeoisie de Metz et ensuite de celle de Strasbourg : avocats, notaires, avoués, architectes, médecins, pharmaciens, professeurs d'université, magistrats, fonctionnaires de l'enseignement, des impôts, des Ponts et Chaussées, etc. Certains commerçants ont gardé dans un premier temps leur commerce à Metz et ont ouvert une succursale à Nancy, en attendant d'y transférer la totalité de leur activité. Avec l'arrivée d'industriels qui ont délocalisé leur production à Nancy et dans sa banlieue, la ville a vu arriver aussi un nombre important d'artisans et d'ouvriers. Si la bourgeoisie a pu se loger au centre ville, les artisans et les ouvriers se sont installés dans les quartiers populaires existants et ceux qui furent créés.

La population de la ville de Nancy a pratiquement doublé entre 1872 et 1901 passant de 53.000 à 103.000 habitants.

La revue trimestrielle des Annales de l'Est, déjà citée, a publié dans son numéro 2-1979, une remarquable étude de D.H.Barry sur le sujet, sous le titre « *L'immigration des Alsaciens-Lorrains à Nancy après la guerre de 1870*. Nous y lisons notamment :

Nancy devint un centre intellectuel de premier ordre, siège d'une grande université de province, un foyer industriel où s'implantèrent beaucoup d'entreprises nouvelles (page 133).

Et d'expliquer la raison principale qui a poussé la plupart des Alsaciens-Lorrains à émigrer :

Les premiers Alsaciens-Lorrains arrivèrent au printemps 1871 ; le mouvement de population s'est poursuivi pendant des décades au-delà du 1^{er} octobre 1872, terme de l'option, c'est-à-dire du choix de la nationalité française. La raison qui pesait peut-être le plus chez ceux qui quittèrent l'Alsace-Lorraine après 1872 c'était l'horreur qu'ils avaient de voir leurs fils « porter le casque à pointe », c'est-à-dire faire leur service militaire dans l'armée allemande. D'autres, tels les parents de l'auteur Jean Schlumberger, envoyaient leurs fils en France pour les faire bénéficier d'une scolarisation française. On a calculé que 81.000 jeunes gens quittèrent les pays annexés entre 1871 et 1875 pour se soustraire au service militaire en Allemagne (pages 139-140).

Si Nancy a vu l'arrivée de beaucoup de Messins et de Strasbourgeois, elle a connu peu d'immigrants originaires de Mulhouse. Ces derniers, compte tenu de sa proximité, se sont installés à Belfort.

La Meurthe-et-Moselle nouvellement créée, est le département qui a connu le plus d'immigrés alsaciens-lorrains et pas seulement à Nancy.

Les agriculteurs des territoires de langue française de la Moselle annexée, notamment ceux de la région de Metz, s'ils en avaient les moyens, ont acheté des terres en Meurthe-et-Moselle et dans la Meuse, en attendant de vendre ceux dont ils étaient propriétaires en Moselle. Comme à cette époque commença le dépeuplement des campagnes au profit des villes et des centres industriels, par suite du développement de l'industrie sidérurgique et minière, de la construction des chemins de fer et de celle des cités ouvrières, les terres abandonnées par les partants se négociaient à des prix très abordables.

Les ouvriers des forges, des aciéries et fonderies de Hayange, de la vallée de la Fensch et du territoire allant jusqu'au Luxembourg, passaient la frontière pour se fixer dans l'arrondissement de Briey qui a bénéficié de l'apport de Villerupt et de quelques villages d'alentour.

Ceux qui sont partis en Algérie.

Tous les émigrés d'Alsace-Lorraine n'avaient pas de fortune personnelle, même minime. Certains n'avaient pas un sou vaillant. Que faire et où aller dans ce cas, si on n'est pas accueilli dans la famille ou chez des amis qui sont souvent dans la même situation financière ?

Les journaux faisaient alors grand état des dispositions de la loi Belcastel (du nom du député ayant déposé le projet de loi) du 21 juin 1871 qui concède 100.000 hectares de terres en Algérie aux Alsaciens-Lorrains. Les conditions d'attribution sont les suivantes :

Tout arrivant qui possède 5.000 francs devient propriétaire de 40 hectares sans conditions. Mais comme la plupart des postulants ne possédaient pas cette somme et souvent rien du tout, un décret du 16 octobre 1871 a élargi les conditions d'attribution :

Tous les Français (et pas seulement les Alsaciens-Lorrains) peuvent être concernés, quelle que soit leur origine, avec ou sans argent. Dans ce dernier cas, l'Etat exige d'eux, pour obtenir des titres de propriété définitifs, outre une mise en culture effective,

qu'ils résident sur leur concession au moins pendant 9 ans, ramenés par la suite à 5 ans, et même 3 ans s'ils justifient d'une dépense moyenne de 100 francs par hectare. En attendant, ils seront redevables d'un loyer annuel symbolique d'un franc par hectare.

Malgré la sélection faite dans deux centres organisés l'un à Nancy et l'autre à Belfort, on s'aperçoit vite que dans la masse des candidats-colons, seuls 10% sont des agriculteurs.

Parmi les nombreux ouvrages qui relatent l'arrivée des Alsaciens-Lorrains en Algérie, citons deux livres :

D'abord celui écrit par Pierre Laffont *Histoire de la France en Algérie* (Librairie Plon-1980) . Pierre Laffont est l'arrière petit-fils d'Adolf Perrier, imprimeur républicain lorrain, originaire de Gorze (Moselle), déporté en Algérie par Louis-Philippe qui y fonda, en 1844, *l'Echo d'Oran*. Pierre Laffont dirige ce journal de 1945 à 1963. Député d'Oran-campagne, il donne en 1961, sa démission en signe de double protestation contre la montée de la violence en Algérie et l'inutilité de sa mission à Paris.

Nous lisons page 244 :

En fait, l'arrivée des Alsaciens-Lorrains calme, pour un temps, les besoins du pays en hommes.

Ici va naître une légende assez largement répandue que la construction de l'Algérie sera, en grande partie, l'œuvre des réfugiés de l'est de la France. La vérité est assez différente. Selon une enquête faite en 1899 par Peyerimoff, 1183 familles sont arrivées en Algérie. On les a installées dans la Mitidja, en Kabylie et quelques-unes en Oranie. Souvent logées sous la tente en attendant la construction des villages, la dureté du travail de la terre et l'âpreté du climat auxquels elles ne sont pas préparées font que plusieurs abandonnent et regagnent la France (277).

Plus nombreuses sont celles qui gagnent les villes (519) : on le voit l'importance du peuplement alsacien-lorrain n'est pas considérable.

La meilleure colonisation va venir du midi de la France.

Ensuite celui de Jacqueline Baylé *Quand l'Algérie devenait française* (Fayard-1981). Elle se présente comme journaliste, née à Burdeau, dans le Sersou, de parents alsaciens, mahonnais, bourguignons et franc-comtois.

Jacqueline Baylé décrit page 335 comment a été financé la réinstallation des Alsaciens-Lorrains *qui devient l'affaire de tous les Français*. : elle cite les dons des villes de France, des quêtes et souscriptions ayant rapporté des sommes considérables mises à la dis-

position du gouverneur général pour venir en aide aux arrivants.

On expédie des vêtements pour les femmes et les enfants, l'armée se chargeant de vêtir les hommes.

C'est que la situation des pauvres transplantés n'est pas brillante. Ceux qui ont accepté de venir sont les plus misérables, souvent des ouvriers de fabriques atteints par le chômage. On trouve de tout parmi eux.... On signale au gouverneur général des enfants de quinze ou seize ans venus sans leurs parents. Ils ont obtenu la traversée à titre de colon. Ils tombent, dès qu'ils sont repérés, à la charge de l'Assistance publique de la colonie qui s'en passerait.

Et de citer l'avis des gens du pays, et aussi celui de ces colons amateurs que l'on voit plus dans les cafés que dans les champs, dénommés *les planteurs de queues de billard* : *Eh ben, la Prusse doit être bien satisfaite d'être débarrassée de tant de gens malingres, sans force, sans courage, sans sou ni maille.*

Tout s'est arrangé dans les années 1880, après la pacification militaire et la construction des villages. C'est à cette époque aussi que l'Algérie a vu arriver des colons plus fortunés. Mais tous, Alsaciens-Lorrains compris, ont donné cette prospérité à l'Algérie dans le domaine agricole et viticole que nous avons connu par la suite.

Et tous ceux qui sont restés et qui sont devenus allemands.

C'est l'immense majorité.

Comment pourrait-il en être autrement ?

Tout le monde n'a pas l'esprit d'aventure et pour la plupart, il valait mieux vivre sa misère – si misère il y a – sur place, dans son pays, que d'aller chercher une aléatoire fortune ailleurs avec le risque de tomber encore plus bas dans les degrés de la pauvreté.

Et puis, il y avait la langue.

Les Alsaciens étaient dans la quasi-totalité germanophones, en exceptant le canton de Saales, nouvellement rattaché où les habitants parlent français. Il en est de même pour le canton de Sainte-Marie-aux-Mines. Le dialecte alsacien est d'essence germanique et appartient à l'alsacique. Belfort et sa région étaient franco-phones. Or, le Territoire de Belfort est resté à la France.

En Moselle, les habitants de Metz et des nombreux cantons alentour étaient francophones. Ils ne parlaient que le français

ou un dialecte français propre à la région. Il en est de même pour les communes de l'arrondissement de Château-Salins. Pour celles de l'arrondissement de Sarrebourg, c'était plus mitigé. Telle commune était francophone, telle autre germanophone. Nous trouvons la même situation dans la vallée de la Moselle et de la Fensch en allant vers le Luxembourg. Le dialecte allemand, dans cette région, se rapprochait du luxembourgeois. Dans l'est du département et tout le long de l'ancienne frontière avec l'Allemagne, les habitants ne parlent que l'allemand ou le dialecte allemand qui appartient au francique. Ce dialecte est à très peu de nuances près, celui que l'on parle à Sarrebruck.

Pourquoi rester ?

Imaginons qu'après le traité de Nimègue du 17 septembre 1678, aux termes duquel la Franche-Comté est devenue française par la cession consentie par l'Espagne à Louis XIV, les Franc-Comtois ou du moins ceux des villes comme Dole, Salins et Gray soient partis en Espagne, si ce pays avait bien voulu les accueillir ;

Imaginons encore que les Lorrains, après que François III, le dernier des Ducs eut cédé en 1736 et 1737 ses droits au Duché de Lorraine et de Bar à Stanislas Leszczynski, beau-père de Louis XV pour devenir grand-duc de Toscane, aient quitté leur pays pour aller en Italie, sachant que la Lorraine allait revenir à la France ;

Plus près de nous, imaginons enfin qu'en 1940, tous les habitants de la France occupée soient partis en Angleterre, en Espagne, en Amérique ou ailleurs,

Que serait-il resté de la Franche-Comté, de la Lorraine et de la France ? Un territoire sans âme auquel on aurait arraché ses racines.

Un pays quoique conquis conserve son identité par la présence de ses autochtones. Ce sont eux qui sont les gardiens de sa culture. Sans autochtonisme, il n'y a ni nationalisme, ni résistance.

Ce principe étant affirmé, essayons de le retrouver chez les auteurs ayant connu la guerre de 1870/71 et qui ont observé, chacun avec sa sensibilité propre, les incidences sociologiques qui s'en suivirent.

Theodor Fontane

Du côté de l'ennemi, nous avons Theodor Fontane, un écrivain prussien.

Il est prussien par son éducation, son respect des autorités et de l'ordre établi, pour sa culture et certainement aussi pour sa religion et la reconnaissance de l'accueil fait à ses aïeux par la Prusse à l'époque, si difficile, de l'exode. Mais il a aussi du sang français dans les veines qui a réveillé en lui les fibres le rattachant au pays de ses ancêtres, au moment où il a marché sur le sol français. Sa double sensibilité lui permet de décrire la France, son histoire, sa culture et l'esprit des Français dans ses deux ouvrages *Journal de captivité*⁶ et *Aus den Tagen der Okkupation*⁷, parus fin 1871, avec la même maîtrise qu'il le fait pour la Prusse dans ses *Wanderungen durch die Mark Brandenburg*⁸.

Dans son ouvrage *Aus den Tagen der Okkupation*, il distingue avec beaucoup de justesse l'esprit lorrain de l'esprit alsacien. Il flaire la rivalité ambiante des deux provinces qui s'accroîtra avec la durée prolongée de leur annexion par l'Allemagne et qui laissera longtemps des traces, même après le recouvrement par la France en 1918 des trois départements annexés. Alors qu'en tant que descendant huguenot, il aurait dû avoir une préférence pour l'Alsace, pays où la religion protestante est très présente et qui a subi l'annexion par la France sous Louis XIV, et, à l'apogée de sa gloire, la mainmise par ce roi sur la ville de Strasbourg en 1681, quatre années avant la révocation de l'Edit de Nantes, entraînant l'exode forcée de ses aïeux du Languedoc en Prusse, sa cote d'amour pencha pour la Lorraine. Il explique que la Lorraine a toujours été intimement française de par ses racines et sa culture, tout en ayant conservé son particularisme. Le culte de Theodor Fontane pour Jeanne d'Arc – Jeanne la Lorraine – qui a redonné par son action son auréole à la royauté de France, n'est pas étranger à ce sentiment.

Mais aussi, malgré son amour affirmé et affiché pour sa patrie la Prusse, Theodor Fontane ne laisse-t-il pas filtrer à travers ses propos sur les deux provinces, une certaine nostalgie pour un pays depuis longtemps quitté, sans espoir ni volonté de retour, alors que la Lorraine, province ayant changé plusieurs fois de maître, est toujours vivante ?

6. *Journal de captivité*, de Domrémy à l'île d'Oléron, Voyage dans la France de 1870 (Bueb et Reumaux, Strasbourg 1986).

7. *Aus den Tagen der Okkupation*, Eine Osterreise durch Nordfrankreich und Elsass-Lothringen 1871 (La période d'occupation, sous titré : Voyage de Pâques dans le Nord de la France et en Alsace-Lorraine) – Aufbau Taschenbuch Verlag AtV Berlin 2000 – d'après l'édition initiale Berlin 1871 de Rudolf von Decker).

8. (Pérégrinations à travers la Marche de Brandebourg) Nymphenburger Verlagshandlung – Munich 1979.

Voyage d'un esthète en France occupée.

Ce culte de Jeanne d'Arc (pour ne pas dire son amour platonique), Theodor Fontane ne tardera pas à l'assouvir en allant sur les traces de l'héroïne à Reims d'abord et à Rouen ensuite. Sa captivité à Besançon et à l'île d'Oléron ne lui a pas permis d'écrire son troisième livre de guerre portant sur la guerre franco-allemande de 1870-1871 pour lequel il avait touché un à valoir de son éditeur Rudolf von Decker qui lui a donné les moyens de profiter pleinement de sa condition d'*officier supérieur* et d'être généreux envers autrui. Il l'écrira plus tard. *Der Krieg gegen Frankreich (La guerre contre la France)* paraîtra en deux volumes, le premier en 1873 et le deuxième dans les années 1875/76.

Ne voulant pas rester redevable envers son éditeur d'un livre commandé, mais non écrit, Theodor Fontane lui proposa d'écrire une suite à son *Journal de captivité* qui, selon lui, devait enthousiasmer le lecteur. Pour ce nouveau livre, il n'a pas demandé d'à valoir. *Aus den Tagen der Okkupation*, sous titré *Eine Osterreise durch Nordfrankreich und Elsass-Lothringen (De la période d'occupation, sous titré Voyage de Pâques à travers le Nord de la France et l'Alsace-Lorraine)* est l'ouvrage, dont il n'existe à ce jour aucune traduction française, qui est paru fin 1871, en même temps que *Journal de captivité*.

Tout en ayant su décrire avec une grande maîtrise les monuments, églises, cathédrales et lieux qu'il a lui-même découverts, car c'était son premier voyage en France, (en exceptant celui de sa captivité), en mettant l'accent sur ses impressions d'esthète, d'historien et d'érudit dans l'art et la littérature qui auraient dû faire de ce livre un merveilleux guide de voyage pour le lecteur allemand qui trouve là l'inventaire de toutes les richesses culturelles des endroits dont le peuple allemand s'est rendu maître par la guerre, le succès n'était pas vraiment au rendez-vous. On peut même dire que le lecteur a boudé l'auteur pour les raisons qu'il est intéressant d'analyser brièvement.

Du 9 avril au 15 mai 1871, il parcourt les champs de batailles et visite les villes et villages ayant subi les opérations de guerre, en évitant les départements de la Meurthe, des Vosges, dont Domrémy et Neufchâteau, ainsi que la Bourgogne et la Franche-

Comté, car ne sait-on-jamais ? Les préliminaires de paix étaient signés, mais le traité de Francfort ne le sera que le 10 mai 1871. En attendant les hostilités pourraient bien reprendre. L'expérience d'une captivité lui a suffi ; il est devenu plus prudent.

Ce voyage le mène à Belfort, St. Denis, Epernay, Reims, Amiens, Rouen, Dieppe, St. Quentin, Sedan pour revenir à Metz et à Strasbourg et se terminer en Allemagne à Kassel au château de Wilhelmshöhe, lieu de captivité de Napoléon III après sa capitulation à Sedan.

A part *l'adoration du veau d'or* qu'il continue d'attribuer aux Français, comme il l'a déjà fait dans *Journal de captivité* en écrivant qu'il avait la conviction que tout était vénal, les qualités des Français, ennemis héréditaires, sont plutôt flatteuses.

Il ne se prive pas de critiquer l'attitude de ses compatriotes affichant avec ostentation en Alsace-Lorraine annexées leur comportement de vainqueurs, en qualifiant de blancs-becs les jeunes militaires et fonctionnaires, notamment ceux occupant un poste subalterne. L'inexpérience et l'immaturité des jeunes gens se situent aux antipodes de l'esprit de réussite de l'annexion. Il en a honte.

Il précise à ce sujet :

Das allerbeste, was Deutschland hat, wird gerade genug sein für Elsass-Lothringen (ce que l'Allemagne a de meilleur dans ses attributs, sera tout juste suffisant pour l'Alsace-Lorraine).

Ces considérations rejoignent ce que Gotthard Erler exprime dans sa postface de l'ouvrage édité en 2000 par AtV(Aufbau Taschenbuch Verlag GmbH.Berlin) intitulée *Wider den Zeitgeist* (contre l'esprit de l'époque) en résumant que ce livre est un hommage au pays, à ses habitants et à sa culture (*Hommage an Land, Leute und Kultur*).

Ces quelques aperçus, entre beaucoup d'autres, de *Aus den Tagen der Okkupation* expliquent suffisamment pourquoi l'ouvrage a été accueilli fraîchement à sa sortie en Allemagne en pleine gloire militaire après la proclamation du deuxième Reich. Comme le précise Gotthard Erler, cet ouvrage est vraiment à contre courant.

Pour ce qui concerne les Alsaciens-Lorrains annexés, Theodor Fontane perçoit déjà en 1871 les prémices de la prédominance de l'Alsace sur la Lorraine qui est toujours restée en

retrait de sa rivale. Il indique page 293 de l'ouvrage édité en 2000 par AtV, cité ci-dessus, que les Lorrains se sentaient corps et âme français et qu'ils se considéraient donc comme les habitants d'une province conquise ; ils ont perdu et sont devenus une composante du butin attribué au vainqueur, leur imposant de se soumettre à ses lois. Ils sont, d'après lui, conscients de n'avoir aucune revendication particulière à soulever auprès du vainqueur ; ils étaient ennemis depuis toujours et doivent par conséquent supporter en tant que pays frontalier les conséquences de cette hostilité. C'est une des raisons qui fait dire à Theodor Fontane que les Lorrains sont dans l'ensemble d'un commerce plus agréable et plus amicaux que les Alsaciens. Il estime par contre que l'Alsacien, quoique devenu politiquement totalement français, reste de par son sang et ses racines plus ou moins allemand et qu'en cette qualité il se comporte désormais comme un frère ennemi. Il observe que tant que dura la prédominance, il mit l'accent sur l'hostilité et laissa tomber la fraternité ; maintenant, après une longue superbe, enfin vaincu et soumis, il cherche le frère partout où il trouve son avantage, et laisse éclater sa hargne d'être maltraité comme frère. Et de préciser : Oui, il va si loin qu'en tant que frère ennemi, il devrait être tout particulièrement distingué et mis en avant, car dans les questions du toi et du moi, il réunit les vertus des deux nations.

Nous trouvons dans ce livre un détail curieux : Lors de son séjour à Metz, il fait une excursion à Gorze, agréable localité dominant le val de Metz, non loin des champs de bataille de Gravelotte, Rezonville, Vionville et Mars-la-Tour, tout près de la nouvelle frontière. Il décrit avec humour et force détails son déjeuner dans un restaurant et sa conversation avec l'aubergiste. Nous sommes en 1871. Plus de trente ans plus tard, dans son roman *Colette Baudouche*, Maurice Barrès a fait faire à son héroïne, sa grand-mère et le professeur prussien, amoureux de la jeune fille, la même excursion à Gorze, un dimanche avec déjeuner dans un restaurant de la localité. Analogie troublante.

LA GLOIRE DE THEODOR FONTANE

Theodor Fontane est devenu un romancier célèbre en Allemagne au commencement des années 1880. Il avait déjà soixante ans. Les vingt dernières années de sa vie furent une période d'activité et de création littéraire féconde, malgré son état de santé déficient. *Schach von Wuthenow*, *Errements et tourments*, *Frau Jenny Treibel*, *Effi Briest*, *Mathilde Möhring*, entre autres, décrivent avec beaucoup de justesse les moeurs prussiennes, notamment celles de l'aristocratie, les Junker, dont Theodor Fontane était un admirateur et un serviteur zélé. Pourtant sa condition sociale modeste aurait dû le rapprocher de la bourgeoisie, mais il exérait cette classe sociale, l'argent n'étant pas pour lui une valeur en soi, quoique lui-même fût pauvre et totalement démun. La vieille tradition du maître et du sujet, avec pour chacun les devoirs dus à son rang, lui semblait plus noble que la réussite financière imputable au paternalisme bourgeois. Aussi bien qu'à la fin de sa vie, il a écrit de 1895 à 1898, année de sa mort, un roman *der Stechlin* dans lequel il s'identifie à un vieux Junker, Dubslav von Stechlin, pas le Junker décadent de son époque, mais le Junker, tel qu'il aurait dû être dans la tradition prussienne. Ce roman peut être considéré comme le testament de sa vie littéraire.

Thomas Mann était un disciple de Theodor Fontane. Il l'appela affectueusement « Der alte Fontane » (le vieux Fontane). Naturellement il s'agit du Thomas Mann des *Buddenbrook*, bien avant celui de *la Montagne magique*.

Dans son essai sur Theodor Fontane dans *Profils prussiens* (Gallimard 1983 pour la traduction française et la préface), Sebastian Haffner conclut :

C'est une parabole inconsciente de ce que Fontane a fait lui-même pour la Prusse avec son Stechlin. Sa main continue elle aussi à répandre des bénédictions. Grâce à Theodor Fontane, la Prusse disparue connaît aujourd'hui en bien des endroits ce que la Prusse réelle n'avait jamais rencontré : l'amour.

Depuis la chute du Mur de Berlin, nous assistons en Allemagne à une vraie résurrection de Theodor Fontane.

Ainsi, Günter Grass, l'auteur du *Tambour*, prix Nobel de littérature, dans son roman *Toute une histoire (ein weites Feld)*, réincarne Theodor Fontane, en en faisant un de ses personnages principaux, observateurs critiques de l'histoire récente de l'Allemagne avec en toile de fond la chute du Mur de Berlin.

René Bazin

Son roman *Les Oberlé*, publié en 1901 chez Calmann-Levy est devenu un classique du genre.

René Bazin situe l'action de son roman en Alsace quelques décennies après l'annexion par l'Allemagne, vers la fin du 19^e siècle.

Dans un bourg, situé au pied du Mont Sainte-Odile, Joseph Oberlé, propriétaire d'une grande scierie a développé son établissement grâce à son travail et ses grandes qualités de chef d'entreprise, mais aussi avec l'appui des autorités allemandes qui lui facilitent l'obtention des marchés. Il est devenu un notable alsacien influent qui avait ses entrées à Strasbourg, capitale de l'Alsace-Lorraine, dans les milieux des plus hautes personnalités politiques et administratives.

Monique Biehler, sa femme, ne peut oublier la France ; son cœur est français, comme c'est le cas des Alsaciens de la précédente génération qui sont restés au pays, mais qui souffrent de la blessure causée par l'annexion. Il en est ainsi de Philippe Oberlé, le père de Joseph, âgé et handicapé, d'Ulrich Biehler, le frère de Monique Oberlé, du père Bastian et d'autres encore, lesquels, tout en reconnaissant l'obligation de continuer à vivre au quotidien dans leur pays annexé, gardent leur fierté et leurs convictions et supportent mal le comportement ostentatoirement collaborateur de Joseph Oberlé qui, selon eux, a tourné la page et joue inconditionnellement la carte allemande.

Jean et Lucienne, les enfants de Joseph et Monique Oberlé ont fait leurs études en Allemagne. Jean qui a fait son droit dans plusieurs universités, vient de terminer ses études à Berlin et doit faire son volontariat dans l'armée allemande, avant d'opter pour une carrière que son père souhaiterait dans la haute administration ou la magistrature.

Lucienne a fait ses études à Baden-Baden.

Dans les nombreuses réceptions où ses parents sont invités, elle est tombée amoureuse d'un officier prussien, un Junker, qui s'apprête à demander sa main. Ils seront bientôt fiancés.

Malgré son long séjour en Allemagne, Jean est resté corps et âme français, influencé en cela par sa mère. Lucienne, quant à elle, vit parfaitement la civilisation et les mœurs allemandes et ne voit que par l'Allemagne.

Ne pouvant supporter la vie militaire prussienne, Jean déserte au début de son volontariat et émigre en France, passant la fron-

tière dans les Vosges avec l'appui de son oncle Ulrich.

Wilhelm von Farnow, le fiancé de Lucienne, rompt ses fiançailles :

Oh ! si, je vous aime Lucienne !.. Seulement l'honneur ne me permet plus de vous épouser... Je ne peux pas être le beau-frère d'un déserteur, moi officier, moi Farnow !

René Bazin a su parfaitement décrire la différence de mentalité entre la génération qui a subi l'annexion et celle qui la vit depuis maintenant trente ans. Citons un extrait de l'entretien entre l'oncle Ulrich et Jean, son neveu :

Cela lui aura fait plaisir, mon petit. Il (ton grand-père) est de la très vieille Alsace, lui, de celle qui vous paraît, à vous fabuleuse, et à laquelle je me rattache, bien que je sois plus jeune que M. Oberlé. Elle était toute française, celle-là, et pas un homme de ce temps-là n'a varié. Vois ton grand-père, vois le vieux Bastian. Nous sommes la génération qui a souffert. Nous sommes la douleur, nous autres. Ton père est la résignation.

Mais aussi la décision de rester au pays, quoique annexé. Un entretien de Philippe Oberlé avec son fils Joseph en 1872 :

Mon industrie est devenue allemande par la conquête. Je ne peux pas laisser périr l'instrument de ma fortune et de ton avenir. Je déteste le Prussien, mais je prends le seul moyen que j'ai de continuer utilement ma vie : j'étais un Français, je deviens un Alsacien. Fais de même. J'espère que ce ne sera pas pour longtemps.

Maurice Barrès

Le 13 octobre 1870, Theodor Fontane était prisonnier à la citadelle de Besançon. Le même jour, les Prussiens ont occupé Charmes (Vosges), ville de naissance de Maurice Barrès et tué le pharmacien Mariotte. Bien que n'étant pas à Charmes, ce jour-là, son père et sa mère l'avaient confié quelques jours auparavant à des parents habitant Nancy – il n'avait que huit ans -, il revient souvent dans ses écrits sur cette journée, comme s'il l'avait personnellement vécue. Le récit par ses proches des exactions commises par l'occupant l'avait profondément marqué.

Néanmoins, Maurice Barrès oriente son œuvre littéraire vers la lutte pour le retour de l'Alsace-Lorraine à la France à partir du début du 20^e siècle seulement dans *les Bastions de l'Est* regroupant les romans *Au service de l'Allemagne*, publié chez Fayard en 1905 et *Colette Baudoche*, paru aux Editions Juven

en 1909. Etant un auteur connu depuis 1888, notamment par sa trilogie du *Culte du moi*⁹ et la plus grande partie du *Roman de l'énergie nationale*, dont *les Déracinés*¹⁰, tout en poursuivant une carrière de parlementaire, suite à son élection de député à Nancy, dans la mouvance du Boulangisme, le roman *les Oberlé* de René Bazin paru en 1901, lui aurait-il donné mauvaise conscience ? René Bazin, né à Angers en 1853, et y vivant durant la guerre de 1870/71, n'avait donc pas connu l'occupation prussienne, alors que Maurice Barrès, quoique enfant en est un témoin oculaire et qui plus est lorrain, ayant ses racines dans cette province amputée dont une partie, tout comme l'Alsace a été annexée par l'ennemi. Même si dans *l'Appel au soldat*, paru chez Fasquelle en 1900 et notamment dans *la vallée de la Moselle – Sturel et Saint-Phlin recherchent leurs racines nationales* la nostalgie de la Lorraine perdue est très présente avec la critique de la génération précédente ayant laissé perpétrer ce « crime », c'est seulement à partir de cette époque-là que Maurice Barrès a eu ce sursaut de nationalisme et de patriotisme l'engageant à tout mettre en œuvre pour contribuer activement à la lutte pour le retour à la France des provinces perdues comme butin de guerre de l'Allemagne.

Examinons ces trois ouvrages et notons quelques propos se rapportant au devoir de rester dans un pays conquis quand les circonstances de propriété ou de fonction l'exigent, mais aussi aux conséquences pour ses habitants d'avoir à subir l'annexion.

La vallée de la Moselle

Avant le départ de leur voyage à bicyclette dans la vallée de la Moselle de Bussang à Coblenz, Sturel (dans lequel Maurice Barrès s'identifie) et son ami Henri Gallant de Saint-Phlin se retrouvent quelques jours chez ce dernier au domaine des Gallant Saint-Phlin (Saint-Phlin, lieudit), château et ferme situé entre Clermont en Argonne et Varennes en Argonne aux confins de la Lorraine, de la Champagne et du département des Ardennes. Le domaine est habité et exploité par Henri et Madame Gallant, sa

9. Le culte du moi – t. I, Sous l'œil des Barbares – (Lemerre 1888).

Le culte du moi- t. II, Un homme libre (Perrin 1889).

Le culte du moi – t. III, le Jardin de Bérénice (Perrin 1889).

10. Fasquelle 1897.

grand-mère. Henri a perdu il y a quelques années, son père, colonel dans l'armée française et devant la nécessité de la gestion du domaine, a renoncé à entrer à Saint-Cyr.

Ils viennent de visiter Varennes en Argonne, ville où Louis XVI et sa famille ont été arrêtés dans leur fuite et ramenés ensuite à Paris. Une vive discussion suivit le dîner entre les deux amis et Madame Gallant :

Ecoute ma grand-mère, dit Saint-Phlin. Elle ne pardonne pas l'anarchie, mais elle n'est pas de ces personnes qui s'attendrissent sur le roi, la reine, les petits-enfants.

- Comment ! dit la vieille dame, peux-tu croire que j'approuve la guillotine ?

- Enfin, vous auriez ramené Louis XVI à son poste ?

- Je ne comprends pas des autorités sociales qui désertent leur devoir. Mon pauvre père, ton aïeul, disait toujours que nos ducs, en quittant leur Lorraine pour la Toscane, avaient commis un crime contre la nation lorraine.

- L'aïeul d'Henri regrettait la nationalité lorraine ! s'écria Sturel surpris. Ainsi il n'aimait point la France ?

La vieille dame parut à la fois mécontente et désorientée.

- Ton point de vue nous semble un peu simple, dit Saint-Phlin à son ami. Ma grand-mère est attachée à la terre : c'est une féodale. Elle a l'idée d'un système de droit et de devoirs reliant les gens du pays et l'administration. Le pouvoir qui assure l'ordre, la moralité, du bien-être autour de Saint-Phlin est légitime...

Le voyage des deux amis comprenait une étape à Sierck-les-Bains en Moselle annexée. Dans l'hôtel où ils sont descendus, ils participent à une discussion avec des dîneurs portant sur la ville de Sierck qui a perdu la moitié de ses habitants depuis l'annexion, ceux qui ont opté pour la France et ceux qui n'ont pas pu ou voulu opter dans les délais légaux et qui passent la frontière et se présentent dans les bureaux de recrutement français. *On les enrôle dans la Légion étrangère, on les envoie se détruire au Tonkin*, dit en ricanant un fonctionnaire allemand. Sturel intervint pour contredire ce dernier et avancer qu'une loi de juillet 1889, votée sur l'initiative de Charles Keller (Maurice Barrès cite Charles Keller ; ne s'agit-il pas plutôt de Emile Keller ?), député de Belfort, permettait aux Alsaciens-Lorrains de recouvrer par une simple déclaration leur nationalité française, et d'entrer dans les régiments et dans les écoles militaires françaises.

A ce sujet l'auteur précise dans une note : *Sturel avait raison. Mais le gouvernement ne s'est jamais préoccupé de l'application de cette loi sur laquelle on fait le plus complet silence. On l'ignore aux pays annexés. Les jeunes réfractaires qui, par amour pour notre pays, passent la frontière et viennent dans nos bureaux de recrutement, n'apportent point les papiers exigés et l'on continue à les expédier sur la Légion étrangère. On a relevé une proportion formidable d'Alsaciens-Lorrains parmi les morts de Madagascar.*

L'hôtelier a raconté aux deux amis sa propre expérience vécue en France où il a dû cacher ses origines chez le pâtissier-traiteur qui l'a employé et qui lui a dit après trois années de bons et loyaux services : « Je ne vous aurais pas pris si je vous avais su Prussien ».

Dans ce chapitre, Maurice Barrès laisse éclater sa colère et sa honte contre notre pays où les Français rejettent les Alsaciens-Lorrains avec la bénédiction du gouvernement. Et de s'exclamer : *Trahison ! Nous les avons livrés et nous ne voulons plus les reconnaître...*

Au service de l'Allemagne

Ne voulant pas être en reste de l'Alsace, après la parution du roman *les Oberlé* de René Bazin, Maurice Barrès a travaillé à cet ouvrage où il a exalté les vertus alsaciennes de ceux qui n'ont pas opté et qui sont restés pour devenir notables dans leur province annexée, même au prix d'un service militaire ou pour les étudiants d'un volontariat dans l'armée allemande et d'une soumission à la méthode militariste prussienne, mais en prouvant par leur comportement irréprochable leur supériorité de dominé par rapport aux pouvoirs du dominant.

Pour le développement de son sujet, il prend pour exemple un jeune Alsacien type : Paul Ehrmann, étudiant en médecine à l'Université de Strasbourg. Paul Ehrmann raconte à l'auteur ses doutes dans les décisions à prendre avant de faire son volontariat dans l'armée allemande. Ne vaudrait-il pas mieux passer en France ? S'il décidait d'y aller, il sait qu'il devra passer les baccalauréats français et refaire toutes ses années de médecine. Comment serait-il accueilli en France où on a fini par oublier ceux qui sont restés dans les départements annexés ? En restant en Alsace, il sera médecin dans son pays et utile à ses compatriotes. C'est donc de cette dernière solution qu'il fera son choix.

Formé par un jeune lieutenant prussien qui s'évertue à lui rendre la vie de caserne impossible avec l'emploi d'une méthode de formation poussée à l'extrême, Paul Ehrmann endure toutes les brimades avec stoïcisme, mais en sachant faire remarquer à son formateur les propos dépassant les normes de la dignité.

C'est ainsi qu'il finira par obtenir l'estime et le respect de ses supérieurs et de ses camarades allemands.

Et Maurice Barrès de conclure : « Est-il au monde une tragédie plus noble et plus éducatrice que ces mouvements d'un instinct qui s'arrête et raisonne les obstacles ? La vue claire et le respect du fait, voilà ce qui, en s'alliant à la magnanimité intérieure, constitue le véritable héros ».

Colette Baudouche

Dans ce roman qui est une histoire toute simple, Maurice Barrès a voulu rendre hommage à la ville de Metz, au Val de Metz et au patriotisme de ses habitants qui subissent l'occupation prussienne depuis plus de trente ans. Metz et sa région restent francophones. Nous sommes déjà au 20^e siècle et nous approchons de la fin de la première décennie. Le roman, rappelons-le, a été publié en 1909, époque où les relations franco-allemandes étaient des plus tendues laissant entrevoir l'imminence d'une guerre. L'auteur raconte comment le Docteur -il tient à son titre- Frédéric Asmus, jeune professeur prussien, originaire de Königsberg (11) et enseignant au Lycée Fabert, locataire d'une chambre meublée dans un appartement habité par une veuve et sa petite-fille Colette, se laisse bercer par l'ambiance française d'une grand-mère, Madame Baudouche et de sa petite-fille, jusqu'à demander la main de cette dernière. Quoique amoureuse du jeune professeur, elle refuse par patriotisme.

Citons l'altercation entre M. Asmus et deux de ses jeunes compatriotes à la gare d'Ancy-sur-Moselle, au retour de leur excursion un dimanche à Gorze. Les jeunes Allemands ont manifesté leur mécontentement en entendant les gens autour d'eux parler français :

C'est insupportable, ce qu'on se permet ! Voilà trente-sept ans que nous sommes dans le pays, ces voyous auraient eu le temps d'apprendre l'allemand...

11. Ancienne capitale de la Prusse orientale, aujourd'hui Kaliningrad (Russie), patrie du philosophe Immanuel Kant.

Le bonhomme messin, rouge de colère et repoussant sa prudente épouse, riposta :

- Je parle la langue que je veux. Et ce n'est pas vous, jeune freluquet...

Le freluquet bondit, la main levée. Alors M. Asmus n'y tint plus et il cria en allemand, d'un ton que les dames Baudoche ne lui connaissaient pas, le ton rogue des officiers :

N'avez-vous pas honte ? De quel droit voulez-vous régenter ici leur langue ? Des êtres comme vous sont la honte de notre race. Apprenez d'abord à vous conduire dans la vie avant de vouloir gouverner celle des autres...

Et la discussion entre la grand-mère et sa petite-fille :

La pauvre Colette dormit très mal.

Le matin venu, elle dit la chose à sa grand-mère.

- Il t'a embrassée...mais il est fiancé ! s'écria Mme Baudoche.

Puis elle reprit :

-...Et Prussien !

Et la réponse de Colette Baudoche à la demande en mariage du jeune professeur :

- Monsieur le docteur, dit la jeune fille, je ne peux pas vous épouser. Je vous estime, je vous garderai une grande amitié ; je vous remercie pour le bien que vous pensez de nous. Ne m'en veuillez pas... Le Prussien s'incline sèchement, et s'éloigne ; il va réfléchir, des mois et des mois, pour savoir s'il doit admirer ou détester cette réponse.

Similitudes.

Si les romans *les Oberlé* et *Colette Baudoche* ont des similitudes certaines dans l'expression des convictions et du patriotisme des Alsaciens et des Lorrains, la différence réside dans la langue. Metz est une ville francophone, alors que Strasbourg et la quasi-totalité de l'Alsace sont germanophones. Si René Bazin n'a pas eu à évoquer cette particularité, comme l'action de son roman se situe entièrement en Alsace, Maurice Barrès l'a marquée, il faut le dire, avec justesse et réussite. Par contre, la symbolique du Mont Ste-Odile est présente et affirmée avec force tant par René Bazin que par Maurice Barrès dans *Au service de l'Allemagne*. Sur le plan strictement littéraire, on peut s'interroger sur la nécessité de Maurice Barrès d'en parler, alors que René Bazin l'avait fait quelques années plus tôt en traitant le même sujet.

On peut aussi s'étonner de certaines analogies dans les trois ouvrages de Maurice Barrès que nous venons de citer avec des faits, circonstances et lieux que nous trouvons dans celui de Theodor Fontane *Aus den Tagen der Okkupation – Eine Osterreise durch Nordfrankreich und Elsass-Lothringen*¹², paru plus de trente ans plus tôt. Ainsi, on peut se demander si le voyage dans *la vallée de la Moselle* n'est pas la réplique de celui effectué en France par l'écrivain prussien ? L'altercation entre de jeunes freluquets allemands et un bourgeois français à la gare d'Ancy dans *Colette Baudoche* et la honte du professeur prussien et sa colère sont à rapprocher de celles de Theodor Fontane dans *Aus den Tagen der Okkupation*, de même que cette excursion par Colette Baudoche, sa grand-mère et le jeune professeur prussien à Gorze et le déjeuner dans un restaurant de cette localité. Enfin dans le récit de Paul Ehrmann dans *Au service de l'Allemagne*, il précise en ce qui concerne ses camarades faisant leur service militaire : « Le premier était un Prussien de vingt-trois ans, d'une famille originaire de Neu-Ruppin, là-bas, dans la Marche brandebourgeoise ». Theodor Fontane est justement originaire de Neuruppin.

Il s'agit peut-être là d'une simple coïncidence, mais cette analogie est néanmoins curieuse.

Le destin de ceux qui sont restés.

Ceux qui sont restés sont devenus allemands et ont été soumis aux lois allemandes.

Le service militaire avec le drill prussien était certainement ce qui a été le plus dur pour les jeunes gens. Mais avec le temps s'est établie une certaine résignation et pour quelques uns, avoir servi l'empereur Guillaume devenait une référence et même une fierté, notamment ceux qui ont fait leur service dans la garde de l'empereur. On n'est pas devenu prussien, mais à défaut de se dire français, on était lorrain ou alsacien et fier de l'être.

Les ouvriers ont suivi leurs employeurs. Il en est ainsi notamment en Moselle des sidérurgistes de Stiring, de Hayange, de Moyeuvre et des mineurs des houillères de Petite-Rosselle, le tout appartenant à la maison de Wendel. *Quand Charles de Wendel s'éteint en 1870, quand la nuit de l'annexion tombe sur la Moselle, le capital de la Maison de Wendel est de 23,5 MF, le chiffre d'affaires de 31,6 MF, la*

(12. op.cit.

*production de fonte est de 134.500 t., celle de fer et d'acier : 112.500 t. Ce qui fait de Wendel la première entreprise de France devant Le Creusot et Marine*¹³. Devant une situation aussi prospère, inutile et impossible d'émigrer. Pour rester en étroite collaboration avec la France, les de Wendel construisent une usine à Joeuf, premier village après la nouvelle frontière, resté à la France avec l'arrondissement de Briey. Cette usine deviendra opérationnelle en 1882. Joeuf connaîtra un développement extraordinaire, comme l'a connu Hayange et les mines de Petite-Rosselle. Au temps de l'annexion, nous relevons une situation cocasse : Charles de Wendel, resté en Moselle fut député au Reichstag et François de Wendel est devenu député français.

Bismarck n'a pas aboli le concordat de 1801 et laissait subsister les lois Guizot et Falloux à la grande satisfaction du clergé.

Les écoles continuaient à être des écoles confessionnelles et l'enseignement était prussien. Il s'agissait d'un enseignement dont la valeur morale essentielle consistait à se satisfaire de ce qu'on a, de savoir garder le juste milieu et de vénérer Dieu, l'Empereur et l'Eglise. Cet enseignement donnait pleinement satisfaction à l'autorité politique et au patronat, qu'il soit allemand ou annexé. En fait, le paternalisme continuait comme par le passé.

Le statut scolaire et religieux n'a pas été modifié dans les trois départements à leur retour à la France en 1918 et est resté inchangé en 1945, avec le retour à la France après la réannexion par l'Allemagne nazie.

La loi du 1er juin 1924 qui a introduit les lois françaises dans les trois départements recouvrés, a laissé subsister toute l'organisation judiciaire allemande, notamment le Livre Foncier tenu par les tribunaux cantonaux devenus depuis les tribunaux d'instance sous le contrôle d'un juge du Livre Foncier, la compétence des tribunaux pour établir les qualités héréditaires par le certificat d'héritier, la procédure des saisies, ainsi que le statut des officiers publics et ministériels. Est également restée en place la législation des mineurs et de la tutelle. La France a d'ailleurs introduit dans le code civil les caractéristiques de cette loi, en 1964. Les institutions de sécurité sociale introduites en Allemagne et en Alsace-Lorraine dans les années 1880 sont restées en place. On peut donc dire que l'Allemagne était en avance dans ce domaine sur la France de plus de soixante années.

13. cf. Wendel, une aventure lorraine – Le Républicain Lorrain- Metz. Supplément au journal du 3 mai 2005 – R.L.Mag.

Les relations entre les Alsaciens et les Lorrains.

Nous avons vu ce que Theodor Fontane a écrit en 1871 sur le particularisme alsacien et celui des Lorrains.

Dans son ouvrage *la Lorraine annexée*¹⁴, François Roth écrit :

L'annexion avait contraint la Lorraine à cohabiter avec l'Alsace dans le cadre administratif du Reichsland. Quarante ans de vie commune les avaient un peu rapprochées. Si d'assez nombreux Alsaciens avaient fait une carrière administrative en Lorraine, la réciproque était plus rare. La fierté lorraine souffrait de dépendre de Strasbourg...

Dans notre essai *Trois de 37 ou la pérennité de l'inégalité des chances*¹⁵, nous lisons page 54 pour ce qui concerne les Mosellans germanophones de l'est du département, frontalier avec l'Allemagne :

L'annexion par l'Allemagne de la partie actuelle de la Moselle avait été subie pour finalement être tolérée, voire acceptée par les Lorrains, sauf par ceux habitant les régions francophones. En quarante-sept années d'annexion, la culture dans cette région frontalière avec l'Allemagne, n'était plus française, mais allemande. Cette culture allemande était celle de l'Allemagne impériale, mais nuancée par la diversité des régions. Malgré l'unité allemande, enfin réussie par Bismarck en droit, mais pas vraiment dans les faits et les esprits, chaque région de l'Allemagne avait conservé son identité culturelle. L'enseignement en Lorraine annexée, était de nature prussienne, sans que l'on puisse la marquer d'une connotation péjorative. La discipline et le respect de l'autorité politique, n'étaient-ce pas des vertus lorraines ?

Et page 77, sur la réalité et la continuation de la prédominance des Alsaciens :

A Forbach, dans les années d'après-guerre, la quasi-totalité des fonctionnaires, des membres des professions libérales et des professeurs étaient des Alsaciens. En 1948-1949, même le maire était un Alsacien.

14. François Roth – *La Lorraine annexée* – op.cit.

15. Joseph Barthen – Ed.J.Barthen- Dole 2000. Diffusé par les Editions Aréopage, 39000 Lons-le Saunier, 23 rue de la Comédie.

A propos de la guerre de 1870 (J.G. Théobald)

La conférence de Maître Barthen a réveillé des réminiscences sur cette guerre de 1870, vécue par mes arrière-grands-parents. Céline Dardar a vécu suffisamment longtemps pour que je la côtoie jusqu'à l'âge de treize ans. Mais je souhaite rappeler des faits « historiques » :

– En 1866, Mélanie de Pourtalès, qui avait épousé un ministre de Napoléon III se trouvait, lors d'un repas à Prague à côté du ministre des affaires étrangères de Prusse qui lui déclara qu'il espérait bien que l'Alsace rejoindrait bientôt la famille allemande. (conférence de Robert Grossmann, Académie d'Alsace 9 septembre 2009). Sur sa protestation, il rétorqua : hé bien, s'il faut une guerre nous la ferons et nous la préparons. De retour en France elle fait part de ceci à Napoléon III, qui prend un air surpris. Quelques semaines après c'était Sadowa.

On ne peut que trouver étonnante la surprise de Napoléon III : un de nos membres, maître Randot, avait exposé que, cherchant des fonds pour ses menées politiques, le futur empereur était allé voir le duc de Brunswick (il a son mausolée à Genève) qui lui en a accordé, moyennant la promesse de tout faire pour l'unité allemande (PVM t.184, p. 283).

Le problème de l'unité des Germains s'est posé la première fois avec Arminius (Hermann).

Sur l'organisation politique de l'Allemagne dans les siècles passés, on peut relire la fable de La Fontaine (livre I n° 12), Le dragon à plusieurs têtes et le dragon à plusieurs queues.

– Le président des Etats-Unis, Grant félicita Bismarck pour la victoire sur la France. La reine Victoria s'en tint à l'indifférence (les rois de Prusse étaient ses cousins). On peut se rappeler que ni l'Angleterre, ni d'ailleurs les Pays-Bas, n'ont accepté que la France ait ses « frontières naturelles ». Après la victoire de 1918, les Etats-Unis firent des difficultés pour admettre le retour de l'Alsace-Lorraine (il en fut de même en 1944-45, pensons à l'AMGOT). Ils firent pression pour que la France renonce aux réparations de l'Allemagne en 1918, mais exigèrent le remboursement du « cash and carry ». Dans sa jeunesse, le Chancelier H. Kohl enlevait les bornes frontières entre la Lorraine et le Palatinat.

– La défaite de 1870 a eu aussi des répercussions dans le domaine de la culture, p.e. la loi d'Ohm aurait tout aussi bien pu s'appeler loi de Pouillet.

– Sur les déplacements de populations : on a beaucoup discuté des torts et mérites des optants et non-optants. Toujours est-il que de nombreuses familles restées en Alsace-Lorraine annexée envoyèrent leurs rejetons recevoir une éducation française, p. e. pour les filles chez les sœurs de Pont-à-Mousson... et là elles purent avoir comme condisciples les enfants de certaines familles originaires de Sarrelouis, et autres territoires perdus après les Cent-jours (deuxième congrès de Vienne 1815). Sur les cheminées de certaines fermes d'outre-Lauter, on pouvait voir encore au milieu du 20^e siècle des mesures de capacités calibrées en français.

– Quant aux penchants morbides de certains de nos compatriotes : en 2005 certains marins français éprouvèrent le besoin d'aller à Southampton pour le bicentenaire de Trafalgar. La tv (été 2009) nous a appris que certains français avaient déjà fait tailler leur uniforme et répétaient pour le bicentenaire de Waterloo.

Je me suis fait répéter, car je craignais d'avoir mal compris, que certaines villes d'Alsace-Lorraine allaient recevoir des garnisons allemandes, entre autres Bitche qui s'était illustrée lors de la guerre franco-prussienne en tenant un siège de 7 mois et demi. [Depuis, le 291^e Jägerbataillon s'est installé à Graffenstaden (D.N.A. décembre 2010)]. A quoi bon avoir appris à chanter « Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine », « L'oiseau de France », etc... ?

Je me permets aussi de recommander la lecture du livre de P. Bertin, Désillusions dans l'Est (Chez Cêtre), qui insiste sur le côté précurseur de cette guerre.

Certes, la réconciliation franco-allemande est une des conditions de la paix en Europe, et personne ne veut revoir les horreurs passées. Il faudrait aussi que les dirigeants français aient un peu de plomb dans la cervelle. Ou alors, c'est qu'on nous cache quelque chose, et ce ne serait pas la première fois.

J.G. Théobald

Présentation de M. André Badot

M. le Président Yvon Michel-Briand

Séance publique du 18 novembre 2009

Monsieur André Badot, né en Bourgogne, est un franc-comtois d'adoption. En effet, il intègre en 1950 l'école normale de Besançon en formation professionnelle et suit en même temps les cours à la faculté des lettres. Il est d'abord instituteur dans un petit village du Haut-Doubs où, au sein du groupe de l'Ecole Moderne, il participe à la recherche pédagogique, ce qui lui donne l'occasion de rédiger un ouvrage à l'intention des élèves du premier degré, dans la série des *Bibliothèques de Travail* chères à Celestin Freinet.

En 1961, il participe à la création du Cours Complémentaire du Valdahon où il enseigne l'Allemand, et est ainsi à l'origine des échanges scolaires entre le Lycée de Maulbronn en Bade-Wurtemberg et le Collège du Valdahon ce qui conduira au jumelage entre les deux villes en 1987. C'est au cours d'un de ces échanges que se présente l'opportunité de faire une recherche sur l'implantation, dans la région de Maulbronn, de colons d'origine française, suite à la révocation de l'Edit de Nantes. Le livre rédigé suite à cette enquête, *Les Vaudois, un peuple à la recherche d'une patrie*, reçoit en 1977 le prix de la Fondation de France et en 1980, le prix de la Société d'Histoire du Protestantisme français.

En 1994, Monsieur Badot est lauréat de notre académie, suite au concours ouvert à l'occasion du cinquantième anniversaire de la libération de la Franche-Comté, pour l'ouvrage *Le pays qu'on enchaîne et les chaînes qu'on abat* (récits sur la vie du village de Valdahon et de sa région entre 1937 et 1945).

Monsieur Badot publiera ensuite plusieurs ouvrages. *Amours et larmes*, quatre cents ans de la vie de la famille Le Bœuf, reçoit le prix Louis Pergaud en 1997 ; *L'agonie du village de La Villedieu*, rayé de la carte du fait de l'agrandissement du camp militaire de Valdahon ; une monographie en trois volumes *Le Valdahon, 1850-2000, son Histoire*. Monsieur Badot a donné également, entre 1994 et 2008, plusieurs conférences à l'académie, à la société d'émulation, à l'Université ouverte et à l'Armée dans le cadre de séances d'instruction.

Chercheur passionné, Monsieur Badot met à profit son sens relationnel pour avoir accès à toutes les archives privées des familles du Haut-Doubs et de nombreux pays étrangers, Allemagne, Etats-Unis, Mexique, Argentine, Uruguay. Travailleur infatigable, il ne laisse rien au hasard et ses interventions sont toujours soigneusement préparées, illustrées.

Notre compagnie, qui a admis Monsieur Badot comme membre associé-correspondant en 2001 a pu apprécier son talent, son assiduité et son dévouement. Elle l'a élu académicien titulaire fin 2008.

Monsieur Badot va nous entretenir, sous le titre *10 mai 1939, un drame dans le ciel franc-comtois, une énigme à résoudre*, d'un événement survenu dans notre région quelques mois seulement avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale.

Un drame dans le ciel Franc-Comtois, énigme à résoudre

M. André Badot

Séance du 18 novembre 2009

Discours de réception

UN ENVIRONNEMENT DIPLOMATIQUE INQUIETANT

Mai 1939. Quelques mois auparavant, on a frôlé la guerre, la France a mobilisé mais Daladier et Chamberlain ont, à Munich, capitulé devant Hitler afin de gagner du temps ; la Chambre des Députés a approuvé les accords par 525 voix contre 75... Mais en mars l'Allemagne a étendu son hégémonie sur la Bohême-Moravie, la Slovaquie et réclaté la restitution de Dantzig ; le mois dernier, l'Italie a occupé l'Albanie ; Hitler et Mussolini sont en pourparlers pour conclure une étroite alliance politique et militaire : Le Pacte d'Acier ; à la fin de ce même mois de mai va être signé le Pacte Germano-Soviétique... On sait déjà de nouveau la guerre toute proche...

UN TRAGIQUE ACCIDENT

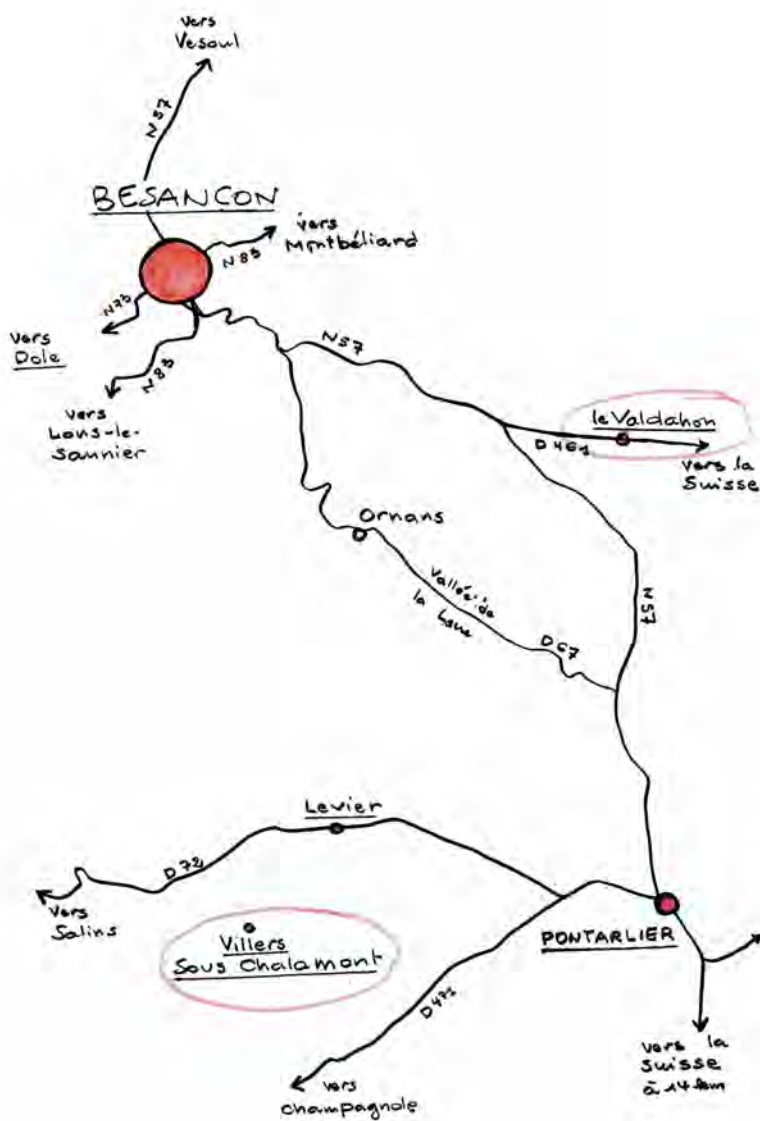
Il est 18 h - 18 h 30 ce mercredi 10 mai 1939 ; un épais brouillard comme souvent en apporte la fin d'un hiver qui s'attarde sur les plateaux du Haut-Doubs au climat rude et que le soleil ne parvient pas à percer, recouvre la région de Villers/Sous/Chalamont, petit village situé dans le canton de Levier, à 70 km de Besançon, 30 km de Pontarlier et à 35 km à vol d'oiseau de la frontière suisse.

La nuit est loin d'être tombée ; quelques personnes, au lieu-dit « Petit Communal » en bordure de bois non loin de la route Villers/Sous/Chalamont- Villeneuve d'Amont à 1500 m environ du village, sont dans les parages au hasard de leurs occupations, quand ils entendent un bruit de moteur qui s'amplifie au point de devenir assourdissant... C'est un avion qu'ils ne distinguent pas à cause du brouillard, mais ils le savent pas très éloigné; ils suivent, d'après le son, son évolution ; il vient de l'Est ; il leur semble qu'il pique vers le sol mais le voilà qui se redresse brusquement et reprend de la hauteur... Un moteur a des ratés... C'est peut-être une panne ou un manque de carburant...

L'avion se rapproche à nouveau, il perd de la hauteur comme s'il voulait atterrir. A plus de 300 km à l'heure, il touche le sol qu'il laboure; il éclate bientôt à quelques centaines de mètres des témoins effarés. Un effrayant vacarme de ferrailles se tordant au contact de la terre les terrorise, suivi d'une énorme explosion ; les réservoirs sautent ; de tous côtés, des flammes s'élèvent ; on peut voir maintenant la carlingue à la faveur du brasier, mais ils ne peuvent s'en approcher... Ils ne seraient d'ailleurs d'aucun secours pour les passagers dont les cadavres, éjectés sous le choc hors de l'habitacle, gisent comme deux pantins désarticulés sur l'herbe à vingt ou trente mètres, les crânes défoncés, les troncs et les jambes broyés, à droite et à gauche de l'appareil.

Une odeur de caoutchouc brûlé prend à la gorge ; de la fumée monte en volutes des tôles embrasées, les gens se rapprochent néanmoins ; ils aperçoivent de loin une croix gammée peinte sur la face d'un gouvernail déformé sous le choc ; pas de doute possible, il s'agit d'un appareil militaire allemand.

Des débris jonchent le sol, ici des bouteilles d'oxygène pour le vol en haute altitude, là une hélice tripale ; deux mitrailleuses



Carte des lieux dans le Doubs

jumelées gisent au sol, assez bien conservées, une troisième est tordue. A plusieurs mètres les uns des autres deux énormes moteurs à demi fichés en terre, tandis qu'au fond de l'entonnoir creusé par la percussion de l'appareil, se trouve la seconde hélice, complètement brisée...



L'épave du ME 110, 974 à Villers-sous-Chalamont le 11 mai 1939

UNE ENQUETE COMMENCE

La Brigade de Gendarmerie de Levier, immédiatement prévenue par le Maire de Villers/Sous/Chalamont, se rend sur les lieux ; elle rend compte par télégramme au Commandant de la 2^e Subdivision Aérienne à Dijon : *“10 mai. 18 h. Accident aviation deux hommes équipage trouvés morts vingt mètres appareil détruit par le feu – parmi débris avion n° 974, une aile porte croix gammée noire entourée filet blanc. Débris mitrailleuses trouvés proximité – cadavres : 25 - 30 ans environ, vêtus effets civils... porteurs papiers écrits Allemand.”*

C'est en effet sur les occupants de l'avion que l'enquête s'est penchée tout d'abord; les restes de vêtements, effectivement civils, avaient été fouillés; dans une poche du modeste veston porté par un des passagers, un petit mouchoir de soie soigneusement plié, divers papiers privés, une feuille de paye d'une usine d'aviation, des lettres, un agenda, un "Wehrpass", livret militaire prouvant que son possesseur, en dépit des vêtements civils qu'il portait, faisait (ou avait fait) partie de la Luftwaffe avec le grade d'Obergefreiter (à peu près caporal-chef). L'examen des documents divers, permis de conduire, feuille de paye d'une firme de Munich découverts sur l'autre victime font soudain apparaître qu'il s'agit de deux frères Franz-Xaver et Johann Oettil. Une fouille un peu plus poussée autour de l'habitacle déformé permet de découvrir des bagages légers, trousse de toilette, linge de rechange, photos, livres, mais aucune trace, ni d'appareil-photo ni de parachute... Le mystère est vraiment des plus complets...

A ce moment de l'enquête, qui est au courant ? La Gendarmerie française, on l'a vu et, par son intermédiaire, les autorités militaires du Valdahon (la base la plus proche), de Dijon et par là le Ministère de l'Air et celui de l'Intérieur à Paris.

Les Allemands seront mis au courant dès le 11 au matin via le **Consulat d'Allemagne à Strasbourg**, mais Berlin était déjà au courant quasiment au même moment comme l'atteste le texte des informations diffusées par deux agences de presse (traduction):

– « **Agence Havas** : Bureau de Besançon : avion allemand s'est écrasé mercredi soir 18 h, 1500 m du village de Villers/Sous/Chalamont et a brûlé ; les deux occupants sont morts, étaient en civil ; pas de papiers » (renseignement faux).

– « **Associated Press** Londres : avion équipé de deux mitrailleuses a brûlé 40 milles (= 64 km) au Sud-est du Quartier Général du VII^e Corps d'Armée Français (Besançon). Sur certains papiers il était question de Bavière. »

Ces deux informations jugées extrêmement importantes furent diffusées par les services allemands à une bonne dizaine de destinataires et pas des moindres, comme au Commandant en Chef de la Luftwaffe, celui de la Wehrmacht et de l'Abwehr (contre-espionnage).

L'accident était devenu une affaire d'Etat...

DES QUESTIONS SANS REPONSE

Revenons en France où les gens s'intéressent sur ce que pouvait bien faire à cette époque un appareil militaire allemand lourdement armé avec des passagers en civil, sans parachute et dotés d'un bagage léger...

Ne disposant pas d'éléments officiels, la presse, comme les lecteurs, étaient contraints à se limiter à des hypothèses plus ou moins solides :

– Sans doute ces aviateurs sont-ils venus en France survoler notre pays pour y prendre des photos ? Mission très improbable car on aurait retrouvé un appareil photo ou au moins ses débris, ce qui n'est pas le cas.

– Cet avion aurait pu être envoyé en Suisse (distante on le sait d'une trentaine de km, à cette vitesse, c'est l'affaire d'environ trois minutes) par la firme constructrice pour une démonstration en vue d'une vente à l'Armée de l'Air suisse, ce qui justifierait les vêtements civils. L'avion se serait alors égaré dans le brouillard et, à court de carburant, aurait tenté d'atterrir...

– Il a été également supposé que cet avion ait pu avoir une panne alors qu'il se trouvait, soit sur son trajet aller, soit sur le chemin du retour, en route pour une mission à l'étranger: les journalistes pensèrent à une mission en Italie, mais cette solution ne tenait pas non plus, car cet avion étant, on l'a vu, équipé pour le vol en altitude, pouvait fort bien passer sans problème au dessus des Alpes et n'avait donc rien à faire au dessus des plateaux du Jura.

Les arguments étaient par contre un peu plus solides si l'on prenait comme but du voyage l'Espagne du Général Franco ; parti d'Allemagne, l'avion aurait pu, pour économiser du carburant et éviter le passage au-dessus des Alpes vouloir passer par la Forêt Noire, le Jura, la Plaine de la Saône et du Rhône, le Languedoc avant de gagner le territoire espagnol en profitant du temps particulièrement brumeux pour essayer de passer inaperçu. En effet, le surlendemain de l'accident, devait avoir lieu à Madrid sur l'aéroport de Barajas (à 10 km de cette ville) une grande manifestation aérienne... Participèrent au meeting 675 appareils divisés en trois groupes d'importance à peu près égale : l'aviation allemande (représentée en majeure partie par les formations du Général Von Richtoffen), l'aviation italienne, et bien sûr l'aviation espagnole ; le

Général Franco passa en revue les différentes unités avant d'assister aux démonstrations qui lui furent faites... l'avion accidenté à Villers/Sous/Chalamont aurait-il dû, lui aussi, participer à cette manifestation ? Cette hypothèse ne tient pas non plus car le trajet Allemagne-Madrid via Villers/Sous/Chalamont représente plus de 1.500 km, ce qui est bien supérieur au rayon d'action des avions de cette époque.

– Cet avion aurait pu s'égarer à la suite de mauvaises conditions climatiques et d'une erreur d'orientation au cours d'un vol d'entraînement ou d'instruction ; ce sera la raison invoquée par les autorités allemandes ; c'est celle qui les arrangeait le mieux ou plutôt le moins mal... Mais alors, comment justifier les habits civils, les bagages, le manque de parachute ?

– Personne n'osa envisager qu'il pût s'agir de déserteurs, le Maréchal Goering ayant fait épingler la Croix de Fer sur le ruban de l'énorme couronne qu'il fit envoyer d'Allemagne à l'intention des deux aviateurs... où était la vérité ? La saurait-on un jour ?

DES CONSEILS TRES APPUYES DE DISCRETION

La presse locale avait été mise au courant de l'accident par ses correspondants mais le sujet fut jugé important par les rédactions parisiennes qui firent couvrir l'affaire par des envoyés spéciaux qui ont semblé pouvoir évoluer sans restrictions sur les lieux du sinistre ; les Services préfectoraux et ceux du Ministère de l'Intérieur les invitèrent cependant à “ *limiter le retentissement que pourrait avoir l'évènement en le présentant avec discrétion et sans préciser la qualité militaire de l'appareil* ” ; des articles furent écrits du 11 au 20 mai ; après cette date, c'est le silence le plus complet, et tous de rester sur leurs doutes et leurs interrogations...

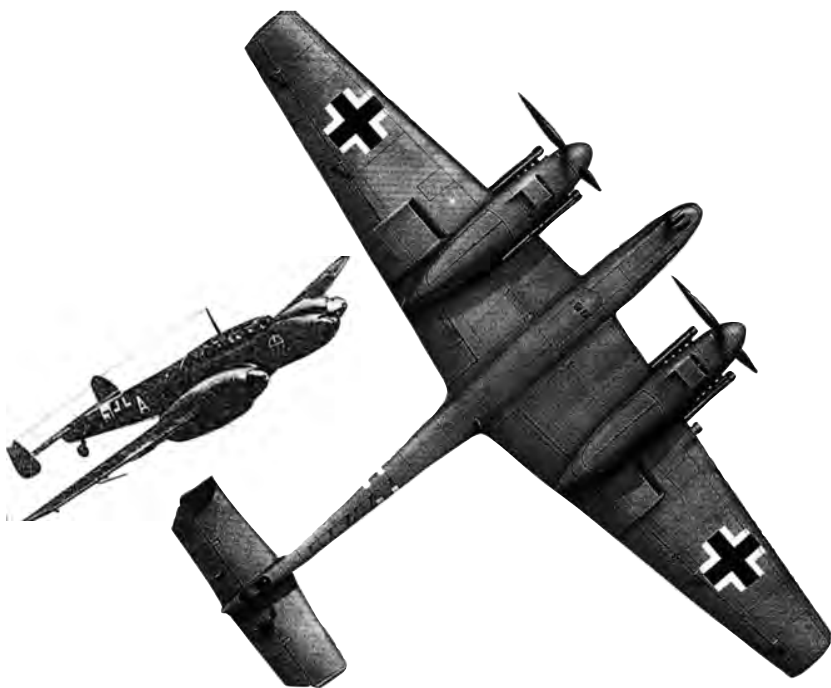
LE BF 110, UN AVION AUX PERFORMANCES ETONNANTES

Ce n'est pas sans une grande et désagréable surprise que les spécialistes envoyés par l'Autorité Militaire de Paris, Dijon et le Valdahon découvrirent, par l'examen de ce qu'il en restait, les possibilités de cet avion jusqu'alors inconnu : dans l'habitacle,

gravé sur une plaque, ils découvrirent un conseil adressé au pilote (traduction) “*Ne pas dépasser 700 km à l’heure en piqué*” ; le badin lui-même qui indique la vitesse de l’avion, a un cadran gravé 500 km -550- 600 km à l’heure, vitesse astronomique pour l’époque que les avions français étaient bien loin d’approcher...

Quel était cet engin redoutable?

Il s’agissait d’un appareil **Messerschmitt** appelé **BF 110** au cours de sa conception et de sa mise au point et **ME** (Messerschmitt) **110** après sa mise en service. Les études destinées à concevoir un avion bimoteur, pourvu d’un armement pouvant tirer vers l’arrière, doté d’une grande provision de carburant et pouvant être utilisé comme chasseur lourd ou chasseur bombardier commencèrent fin 1934. Des trois firmes mises en compétition, Henschel, Focke-Wulf et Messerschmitt, ce fut cette dernière qui l’emporta.



Le ME 110, une arme redoutable

Le 12 mai 1936 commença le premier vol d'essai, le prototype atteignit 510 km à l'heure; à partir d'août 1937 fut lancée une présérie de 4 appareils dont les moteurs ne donnèrent pas satisfaction ; ce n'est donc qu'à partir de janvier 1939 que commença, après la mise au point de propulseurs plus puissants, la fabrication en série du BF 110 C1, appareil ultra perfectionné d'une envergure de 16 mètres 80, d'un poids de 6.650 kg que produira la firme bavaroise à plus de 5.760 unités en 67 versions différentes de janvier 1939 à la fin de la guerre.

Le ME 110, héritier du BF 110, biplace, conçu entièrement en métal, équipé pour voler en haute altitude, était doté de deux moteurs turbopropulsés Daimler-Benz DB 605 (601 pour celui tombé à Villers/Sous/Chalamont) de 1.475 CV ; son armement était variable selon les versions, ici deux canons et deux paires de mitrailleuses jumelées. vitesse à 4.000 m : 585 km/h ; vitesse de croisière : 550 km/h, rayon d'action : 1.200 km... Un monstre qui allait faire des ravages dans nos rangs quelques mois plus tard...

CEREMONIES ET COMMISSIONS D'ENQUETE

Depuis cinq jours il y avait eu beaucoup d'agitation dans le petit village de Villers/Sous/Chalamont ; de nombreuses personnalités s'étaient rendues près de l'épave, le Sous-préfet de Pontarlier, le Chef de Cabinet du Préfet du Doubs, le Juge d'Instruction et un commissaire spécial. Le Ministère de L'Air avait dépêché en Franche-Comté un Commandant-mécanicien de l'Armée de l'Air chargé d'un travail d'observation et de recherches à effectuer sur l'épave ; il fallait faire vite, c'est-à-dire devancer l'arrivée de la Commission d'enquête qu'allait envoyer Berlin et qui n'allait pas tarder à réclamer la restitution de l'avion, du moins de ce qu'il en restait... Cet officier n'était pas bavard mais, pressé de questions par un officier de la base de Valdahon qui l'accompagnait pendant ses investigations, il finit par avouer *“qu'il attendait déjà depuis un certain temps la livraison de cet avion à la suite d'une commande passée par les Services Spéciaux Français* “mais cette confidence fut considérée comme *“des propos hâbleurs lâchés par pure vantardise”* ; l'idée d'une trahison, surtout venant de deux sous-officiers d'active - c'est ce qu'on croyait savoir à l'époque - ne parvint jamais à s'imposer et le propos ne fut pas divulgué.

Comme prévu, la Commission d'enquête allemande ne tarda pas à intervenir ; ce fut d'abord un représentant du Consulat d'Allemagne à Strasbourg qui se déplaça ; pour justifier la présence de cet avion au dessus du territoire français, le diplomate ne manqua pas de dire qu'il s'agissait de pilotes à l'instruction qui s'étaient égarés à cause de mauvaises conditions météo. La Commission elle-même arriva le vendredi 12 mai, composée de fonctionnaires venus de Berlin et de militaires attachés à l'Ambassade d'Allemagne à Paris. L'enquête effectuée, elle quitta la région, laissant cependant deux observateurs jusqu'aux obsèques des victimes fixées au mardi 16 à 9 h 30.

Les corps des malheureux aviateurs avaient été transportés le soir de l'accident à côté de la mairie du village, dans la salle des pompes aménagée pour la circonstance en chapelle ardente.



Chapelle ardente dressée le 10 mai 1939
dans le local des pompes
à la Mairie de Villers-sous-Chalamont



Levée des corps des deux victimes le 16 mai en présence des autorités

Une infirmière de Levier était venue procéder à une toilette sommaire ; les dépouilles, recouvertes d'un drap blanc étaient veillées par les conseillers municipaux. La mise en bière eut lieu le samedi 13.

Le 16, comme il en avait été décidé, eut lieu la levée des corps en présence de la population du village, des autorités allemandes (un officier attaché à l'Ambassade d'Allemagne), des autorités françaises notamment le représentant du Général commandant la VII^e Région militaire et trois officiers de la base d'aviation du Valdahon. Parmi les nombreuses gerbes posées sur les cercueils, outre la couronne envoyée par le Maréchal Goering, s'en trouvait une de l'Ambassade d'Allemagne barrée d'un ruban rouge où se détachaient les insignes de la Croix de Fer et la Croix Gammée, avec l'inscription (traduction) : "Ambassade d'Allemagne - Paris - L'Attaché à l'Air".

Après cette courte cérémonie, les deux cercueils furent chargés dans deux fourgons des Pompes Funèbres de Dole qui prirent la direction de l'Allemagne; on était le 16 Mai à 10 heures.

Dés le 20, on l'a dit, la presse se tait ; n'a-t-elle plus rien à dire ou bien a-t-elle reçu instruction de ne rien dire ? Les événements internationaux vont d'ailleurs se précipiter en cet été 1939 et faire l'objet des préoccupations de tous... Et l'accident tomba dans l'oubli jusqu'à ce que, il y a peu de temps...

COMMENT LES CHOSES SE SONT PASSEES

Après une recherche opiniâtre dans les archives allemandes déposées dans plusieurs centres, notamment ceux de Fribourg-en-Brisgau et à des contacts établis sur place, il nous fut permis d'apprendre la vérité.

Transportons-nous le 10 mai 1939 sur le terrain de l'usine Messerschmitt N° 3 à Augsburg (Bavière) ; il est environ 12 h 30. La première équipe vient de déjeuner, la seconde se rend au réfectoire. Le ME 110 N° 974 est en bord de piste ; juste avant le repas, un pilote, Willy Stoehr a effectué avec, un vol de mise au point.

Profitant de l'abandon relatif où se trouve le terrain pendant le changement d'équipe, un homme monte à bord de l'avion, met

les moteurs en marche, décolle et part direction Nord ; il vire ensuite de bord et, contournant la base, prend la direction du Sud. La surprise est totale, tous les pilotes d'essai en vol sont là... Qui peut donc bien être aux commandes ? C'est Franz-Xaver Oettil... Tout ne marche d'ailleurs pas comme souhaité car le train d'atterrissage gauche n'est rentré qu'à moitié ; qu'importe, l'avion s'approche de la petite ville de Türkheim, décrit quelques cercles autour de l'agglomération pour repérer la prairie où il était prévu qu'il atterrisse ; le 974 se pose sans encombre...

Le frère de Franz, Johann est là ; il a entreposé dans une petite cabane, de l'essence contenue dans des bouilles à lait ; les deux jeunes gens se hâtent d'approvisionner l'avion en carburant ; bientôt l'avion décolle à nouveau et met le cap à l'Ouest, direction la France ... On connaît la suite...

Mais pendant tout ce temps, la plus grande effervescence régnait, on s'en doute, à Augsburg et dans sa région : « On a volé un avion ! Mais qui ? Qui était aux commandes de l'avion puisque tous les pilotes sont là ? Un monteur ? » Vite, on les rassemble ; en effet, il en manque un, c'est lui qui est parti avec le 974 !

Le Capitaine d'aviation Willy Stoehr, responsable des essais en vol, les ingénieurs Piel et Gerstenmacht sautent en catastrophe dans l'automobile de permanence ; Stoehr aurait préféré se lancer tout de suite à la poursuite du Messerschmitt avec un ME 109, mais il n'y en avait alors aucun prêt à partir ; alors ils foncent jusqu'à la tour de contrôle local de trafic aérien ; l'ingénieur en chef de la Luftwaffe qui y est de service accueille l'information du rapt d'un avion avec un sourire ; « voler un avion, c'est une plaisanterie ! », il ne veut pas prendre le risque de se rendre ridicule en lançant une information aussi peu crédible ; les autres insistent, l'officier-contrôleur refuse et le temps passe ... ce n'est qu'une demi-heure plus tard qu'il consent enfin à rendre compte par télescripteur, mais il présente l'information sous forme de supposition et en précisant même que c'était Stoehr qui en prenait la responsabilité.

L'alerte est donc enfin donnée, mais il est trop tard pour réagir, l'avion est déjà loin ; les services de contrôle aérien rendent compte cependant du passage effectué par un ME 110 au Nord du Lac de Constance et volant en direction de l'Ouest ; l'avion avait ensuite disparu dans les nuages... Le rapt était réussi !



Carte partielle de la Bavière on remarque :

- München (Munich) la capitale siège de la société Messerschmitt (aujourd'hui Aerospace)
- Augsburg : où se trouvait l'usine Messerschmitt n° 3 et où a eu lieu le rapt de l'avion
- Türkheim, lieu de naissance des 2 pilotes et l'avion fit le plein d'essence
- Deux rivières, la Werlach passant à Türkheim et la Lech bordant le terrain de Lechfeld.

QUI ETAIT DONC CE FRANZ OETTEL ?

Franz-Xaver Oettel était né le 2 janvier 1914 à Türkheim, localité située à 40 km d'Augsburg ; c'est là qu'habitait son père. Il avait 25 ans à l'époque, les services de gendarmerie français ne s'étaient donc pas trompés. Il était bien pilote, ou plutôt l'avait été.

Il avait été pilote d'une unité de la Luftwaffe stationnée sur la base de Lechfeld à 25 km au Sud d'Augsburg après avoir appris à piloter à l'école aéronautique de Schliessheim.

Il avait eu l'occasion de voler sur FW 44 Stieglitz ; cet avion était un biplan à double commande développé par la firme Focke-Wulf de Brême et était destiné surtout à l'instruction et à l'entraînement des pilotes militaires. C'est avec un appareil de ce type qu'un jour Franz Oettel survola la maison de son père à Türkheim et il s'approcha si près du pignon qu'il l'accrocha avec son plan inférieur ; l'avion fut lourdement endommagé mais il put cependant rentrer à sa base et y atterrir.

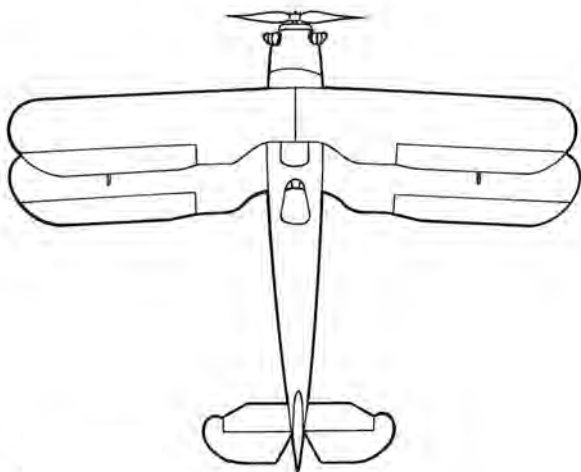
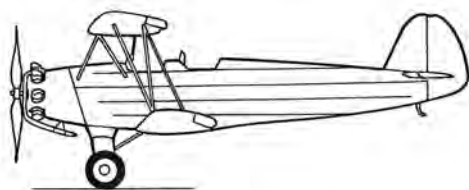
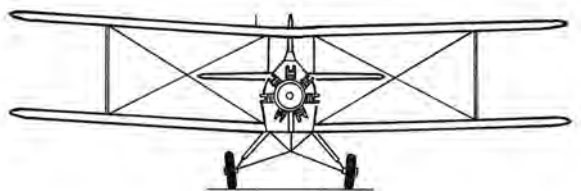
Un autre témoignage d'un habitant de sa ville natale rend compte, qu'un jour, il aurait tenté de passer avec son avion à Türkheim sous le pont de la Werlach, la rivière qui arrose la ville. Son indiscipline caractérisée entraîna son renvoi de l'Armée de l'Air, tous ses brevets lui furent retirés, il perdit naturellement son grade...

Dès lors sans emploi, Franz tenta de retrouver une activité dans l'aéronautique, en vain, il demanda même à s'expatrier, mais cela lui fut refusé.

Le 27 avril 1939, il déménagea pour Augsburg où il avait trouvé un emploi à l'usine 3 de Messerschmitt comme monteur de bord dans la section chargée des essais en vol. Oettel put donc, mais dans un laps de temps assez court, se familiariser un peu avec le ME 110 ; il est même possible qu'il ait participé à des essais en vol.

Son complice, son frère Johann Oettel était né le 31 janvier 1912 ; il était manœuvre de profession, donc sans qualification spéciale et surtout pas sous-officier aviateur comme on l'a cru en France.

C'est le 20 mai que les deux voitures corbillards transportant les dépouilles des deux jeunes gens arrivèrent à l'usine Messerschmitt d'Augsburg, au grand étonnement des employés déjà au courant de l'accident survenu, mais qui n'en attendaient qu'un...



Le Focke-Wolf 44 Stieglitz

Certains se souviennent très bien de l'évènement, d'une couronne avec l'inscription en français " *A nos camarades morts, l'Aviation Française* " (non citée au départ), une autre avec l'inscription " *l'Attaché Militaire à l'Air* ", aucune mention de la gerbe adressée par Goering, dont le seul rôle en France était de faire penser que les aviateurs étaient en situation régulière, mais égarés par une erreur de navigation.

Les cercueils furent conduits au Cimetière Ouest d'Augsburg où le père des jeunes gens vint reconnaître les cadavres qui furent mis en terre champ n° 35, rangée n° 11, tombe n° 220 dans une concession achetée le 19 mai. On comprend facilement que le père ait désiré, vu les circonstances de leur décès, ne pas faire enterrer ses enfants au cimetière de son domicile à Türkheim ; la famille Oettil comptait d'ailleurs une assez nombreuse parenté à Augsburg.

La tombe 220 existe toujours, l'administration du cimetière peut justifier que les deux corps n'ont jamais été relevés ; cependant les noms des deux jeunes gens ne figurent pas sur la pierre tombale rénovée en 1956, ou n'y figurent plus... La parenté a donné comme raison à cette omission que chaque inscription sur la pierre coûtait relativement cher, c'est sans doute vrai mais...

Il faut absolument noter la plus complète discrétion des journaux locaux allemands ; les quotidiens d'Augsburg ont été épluchés jusqu'à fin mai 1939, aucune relation de l'accident survenu, ce qui n'est pas surprenant. Ce n'est certainement pas un hasard si, dans les tables de décès où il est habituellement fait part



Tombe de la famille Öttil, cimetière ouest d'Augsburg

de tous les enterrements dans les divers cimetières de la ville, il n'y ait aucune mention des frères Oettil, pas d'avis de décès non plus. Il faudra attendre le 15 novembre 1951 pour qu'on trouve trace de leur décès dans un document (Einwohnermeldeamt) avec cette mention : *"mort depuis le 15 mai 1939"* "... pourquoi le 15 ?

Si on avait désiré faire part de l'affaire du ME 110 et de l'enterrement des deux jeunes gens, il faut dire que ce jour, 20 mai 1939, aurait été mal choisi ; ce jour là se déroulait en effet à Augsbourg, tandis qu'on enterrait en catimini les Oettil, la visite officielle d'Adolf Hitler ; les journaux consacrèrent à l'évènement de pleines pages remplies de photos.

Cet incident hors du commun tombait encore plus mal pour la firme aéronautique Messerschmitt, à qui dix jours auparavant, le 1^{er} Mai 1939, Adolf Hitler avait décerné la distinction d'« Entreprise Modèle du National Socialisme »...

COMMANDE-LIVRAISON ?

On se rappelle la confidence faite par l'officier mécanicien envoyé par le Ministère sur les lieux de l'accident à Villers/Sous/Chalamont. C'est donc bien lui qui avait raison. Il est bien évident que la "livraison" d'un avion dont la fabrication en série venait tout juste de commencer, n'avait pu être tentée qu'à la suite d'une "commande" d'un service étranger, en l'occurrence, des Services Secrets Français. Pas de trace à notre connaissance dans les archives françaises, la grande muette reste muette. C'est dans les archives allemandes qu'on apprend que le rapt avait été organisé par l'officier des Services Secrets le Colonel (en réalité Capitaine seulement) André Sérot, chef des services Renseignements Air à Belfort : *"à l'étranger, y lit-on (traduction) on ne savait que peu de choses sur le ME 110 et les Français avaient pensé que le mieux était d'enlever un avion et de le faire atterrir sur un camp d'aviation français"* (sans doute celui de Pontarlier).

Il est possible que des contacts avec un membre des Services Spéciaux ou un membre de l'Ambassade aient eu lieu en Yougoslavie entre le 5 et le 15 janvier 1939 durant un séjour qu'aurait effectué Franz Oettil à Belgrade...

LES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS FRANÇAIS

Le Capitaine Sérot était effectivement en mai 1939 en résidence à Belfort avec mission de surveillance des fabrications aéronautiques du III^e Reich. Avec l'affaire du ME 110, Sérot n'en était pas à son coup d'essai, – fin 1934 déjà, cet officier du SR avait été mis sur la trace d'un jeune officier allemand "criblé de dettes et de besoins", appartenant à l'Etat Major encore clandestin de la Luftwaffe – à cause de sa parfaite connaissance de l'allemand, (il était d'origine alsacienne), ce fut le Lieutenant Stehlin depuis peu au Deuxième Bureau, qui fut chargé de traiter le problème ; il rencontra l'officier allemand à plusieurs reprises à Saarbrück et reçut de lui contre argent le plan détaillé du programme de réarmement allemand. Au moment du rapt du ME 110 en mai 1939, Stehlin se trouvait à Berlin comme attaché militaire à l'Air à l'Ambassade de France. C'est lui, il l'a relaté dans ses mémoires, qui, à ce propos, fut convoqué pour entendre les protestations allemandes. Il n'est malheureusement plus question de contacter les gens qui auraient été mêlés de près ou de loin à ce rapt :

– Le Général Stehlin est mort, écrasé par un autobus Avenue de l'Opéra à Paris

– Le Capitaine Sérot resta au même poste à Belfort jusqu'en juin 1940 ; on le retrouve ensuite en zone libre ; quand en novembre 1942 les Allemands envahissent cette zone, il passe en Afrique du Nord, démasquant les agents allemands et établissant des liaisons avec les agents en France occupée. On dira du travail réalisé par lui, qu'il s'était "*consacré à l'ingrat travail du renseignement sur l'ennemi où il avait remporté de ces réussites sensationnelles qui équivalent à des victoires*".

En 1948, avec le grade de Colonel, il est en mission comme chef des observateurs français de l'ONU en Palestine; il y devint le conseiller militaire le plus écouté du comte Folke Bernadotte officier et neveu du Roi de Suède. Mais les deux furent assassinés en septembre en territoire occupé par les juifs, sous les coups d'une organisation extrémiste sioniste du groupe Stern.

– Une enquête a bien été confiée au Colonel Rônin et au capitaine Pépin.

Le Capitaine René Pépin avait en effet été détaché en qualité d'Officier-adjoint auprès du Colonel Rônin au Ministère de la

Défense et de la Guerre à compter du 15 mars 1937. Il y est resté jusqu'en mai 1940, date à laquelle il prit le commandement d'un groupe de chasse ; on ne peut hélas s'adresser à lui car il est décédé au cours d'une mission aérienne le 17 juin 1940.

Son chef, le Colonel Rônin, un ancien de 14-18 créa en 1936 le Service du Renseignement de l'Armée de l'Air, il y rassembla une foule d'informations qu'il devait regretter de voir peu ou mal exploités ; c'est pourquoi, dès l'entrée en guerre en 1939, il demanda un poste au combat et commanda la 11ème escadre de bombardement. A l'armistice il devint chef de cabinet du secrétaire d'Etat à l'Air du Gouvernement de Vichy mais en profita pour communiquer des renseignements aux alliés. En novembre 1942, lui aussi passa à Alger, il y fut nommé Général mais choisit de servir Giraud plutôt que De Gaulle ; il paiera sa loyauté à l'égard de son chef et s'enfonça dans une retraite forcée avec dignité et tristesse. Il est mort le 8 mai 1954.

Comme, par charité, il n'est pas question d'importuner davantage les membres proches ou lointains de la famille Oettl qui désirent, et on le comprend, ne plus entendre parler de cette lamentable affaire, il faudra vraiment en rester là puisque le commandant-mécanicien peu bavard n'a pu être identifié.

CETTE AFFAIRE A-T-ELLE EU CEPENDANT DES RETOMBÉES POSITIVES POUR LA FRANCE ?

La livraison d'un avion intact avait échoué, certes, mais les détails étaient cependant là, à disposition ; deux spécialistes de la base aérienne de Dijon étaient venus dès le 12 mai pour procéder à une expertise. Un des moteurs avait été emporté le 13 sur un camion et l'on a supposé qu'il avait été dirigé sur Paris ; l'autre était resté là jusqu'à ce qu'il soit, avec le reste, chargé le 17 sur des camions militaires à destination de Dijon.

L'examen de ces pièces a-t-il donné quelque chose ? Dans le livre de la collection dirigée par J.B. DUROSELLE "La politique extérieure de la France", au chapitre XIV du tome consacré à la "Décadence 1932-1939, une phrase peut constituer une réponse à cette question ; on y lit "*quelques avions allemands... puis un*

qui tombe dans le Jura fin mai nous fournissent des renseignements qui constitueraient une avance d'un an pour notre technique de fabrication de moteurs".

Certes, entre mai 1939 et mai 1940 les moteurs de notre ME 110 ont pu être démontés, étudiés, mais il est bien certain que le temps a manqué aux ingénieurs pour pouvoir en tirer un avantage décisif qui aurait pu être intégré dans un prototype et encore moins dans un cycle de fabrication en série.

LES DEUX FRERES OTTIL SONT-ILS EN DEFINITIVE MORTS POUR RIEN ?

Il faut bien le craindre, tout cela parce qu'en lisière de la forêt de la Joux ce 10 mai 1939 au soir, un brouillard épais recouvrait toute la campagne de son voile épais.

Quelle était la motivation du geste des deux frères ?

Il est bien clair que Johann n'était qu'un complice ; le rapt effectué et après avoir apporté à son frère l'aide que l'on sait, il ne pouvait rester sur place ; sans doute aurait-il partagé la récompense ou trouvé du travail à l'étranger, peut-être en France. Franz-Xaver était un casse-cou comme le sont certains pilotes de toutes nationalités. A cause de son tempérament fougueux et irréfléchi, il avait eu de la peine à se plier à la discipline absolument nécessaire dans un grand corps militaire. Il aimait voler, le retrait de ses licences l'avait donc profondément mortifié ; il avait des problèmes d'argent ; le rapt du ME 110 lui permettait de les résoudre, mais surtout de se venger de la Luftwaffe.

Les deux frères Oettil étaient-ils des traîtres à leur patrie ?

Sans aucun doute, à moins que... N'ont-ils pas, par leur geste, affaibli le potentiel national socialiste et ainsi le totalitarisme, rendant service au monde libre et au pays qui deviendra plus tard la République Fédérale d'Allemagne ? C'est bien ce qu'ont pensé certains membres de la famille Oettil qui ont déposé en 1964 une demande d'indemnisation, en justifiant cette démarche par la raison selon laquelle les deux jeunes gens appartenaient à un réseau de résistance anti-nazi. Mais la démarche en question, qualifiée "*d'impudence sans pareil*" par un de nos interlocuteurs, n'a pas connu la suite désirée.

Présentation de M. Osmo Pekonen

M. le Président Yvon Michel-Briand

Séance publique du 18 novembre 2009

Monsieur Osmo Pekonen est né à Mikkeli, Saint Michel, en Finlande en 1960. En parcourant son curriculum vitae, très dense, on est impressionné par les nombreuses activités qu'il a menées, activités concernant deux grands pôles : les mathématiques et la littérature.

Il est en effet docteur en mathématiques (1988), éditeur de la revue américaine *The Mathematical Intelligencer*. Ces titres font suite, à des études poursuivies en particulier à l'université Paris VII de 1984 à 1988 et à un stage à l'école polytechnique en 1988-1989, ainsi que dans plusieurs pays étrangers.

Il est docteur ès lettres, il vient en effet de passer en 2009 une thèse sur *L'expédition du mathématicien Pierre Louis Moreau de Maupertuis en Laponie finlandaise en 1736-37 et les récits littéraires qu'elle a inspirés*. Thèse rédigée en français. Car Monsieur Pekonen est polyglotte (suédois, français, anglais, allemand) mais a peut-être noué une amitié un peu plus étroite avec notre pays, puisque, très lié avec Orléans, il a édité une anthologie de la poésie de Charles Péguy en traduction finnoise et organisé deux colloques de l'Association des amis de Jeanne d'Arc et de Charles Péguy en Finlande en 2002 et 2006. Un troisième colloque est prévu en 2011.

Il a été honoré de nombreuses distinctions (en France, chevalier des Palmes académiques). Il est membre de nombreuses sociétés (membre correspondant de l'académie d'Orléans, de l'académie européenne des Sciences, des Arts et des Lettres) et a reçu de nombreux prix.

Monsieur Pekonen va nous entretenir de la *Vie et l'œuvre de Johan Ludwig Runeberg (1804-1877), le poète national de la Finlande*. Il a deux raisons pour nous entretenir de ce poète : la Finlande commémore en 2009 le bicentenaire de la guerre et de la paix de 1809 qui a donné naissance à la nation finlandaise, événements qui ont inspiré le poète et Runeberg fut un des correspondants finlandais de Xavier Marmier.

Johan Ludvig Runeberg (1804–1877) le poète national de la Finlande

M. Osmo Pekonen

Séance du 18 novembre 2009

Johan Ludvig Runeberg (1804–1877), le poète national de la Finlande, est surtout connu pour être l'auteur des paroles de l'hymne national finlandais *Vårt land* (« Notre pays ») et pour le cycle épique « Le Porte-Enseigne Stole » qui rassemble des tableaux de la guerre de 1808–1809. En 2008–2009, on a commémoré un peu partout en Finlande le bicentenaire de certaines batailles immortalisées par Runeberg.

Paradoxalement, le poète national de la Finlande n'a rien écrit en finnois. Toute son œuvre est en suédois, sa langue maternelle. Très apprécié dans toute la suédophonie, Runeberg est aussi considéré comme un grand poète en Suède, même s'il a passé toute sa vie en Finlande.

Bien connu dans son temps dans les pays de l'Europe du Nord, en Russie, en Allemagne etc., Runeberg est resté méconnu en France, même s'il existe quelques traductions. Ici nous présentons un aperçu de sa vie, de son œuvre, et de son influence et rayonnement posthume.

I. La vie du poète

Johan Ludvig Runeberg est né à Pietarsaari (Jakobstad en suédois), en Finlande, au bord du Golfe de Botnie, le 5 ou le 7 février 1804 ; on célèbre sa fête le 5 février. Ses parents furent le capitaine au long cours Lorens Ulrik Runeberg et Anna Maria Malm, issue d'une famille bourgeoise.

Johan-Ludvig est né, premier enfant de ses parents, alors que son père était en mer. Le père ne vit son fils qu'à l'âge de trois ans. L'enfant, maladif, souffrait des écouelles. La maladie ralentit son développement de telle manière qu'il n'apprit à marcher qu'à l'âge de 3-4 ans.

Un drame de l'enfance du poète fut la guerre de 1808–1809 entre la Suède et la Russie, une conséquence de l'accord de Tilsit entre Napoléon Bonaparte et Alexandre 1er, qui fit passer la Finlande de la domination suédoise à celle des Russes. La guerre traversa la petite ville de Pietarsaari sans trop y faire de dégâts. Plus tard, le petit Johan-Ludvig se ferait le chantre de cette guerre.

En 1821, Lorens Ulrik devint paralysé et dut cesser son métier. La famille se trouva en faillite et fut contrainte de vendre sa maison en 1823. Les Runeberg, désormais démunis, furent locataires ici et là, à Pietarsaari. Malgré la pauvreté, leur vie familiale était marquée par le bonheur. Leurs enfants avaient des dons artistiques : une sœur de Johan Ludvig, Ulrika Carolina Runeberg, devint la première femme finlandaise à publier un recueil de poèmes.

Au-dessus de tout le monde brillait Johan-Ludvig qui, selon la légende, écrivait des hexamètres à l'âge de 14 ans. En 1812, Johan-Ludvig fut envoyé à Oulu (Oleåborg en suédois) qui possédait une école de grammaire enseignant les rudiments de latin. Il put continuer ses études à l'école de grammaire de Vaasa (Vasa en suédois), de 1815 à 1822. Cette institution faisait porter l'accent sur l'enseignement des langues : grec, latin, allemand, russe et français. La langue maternelle de Runeberg étant le suédois, il se lança à la découverte de la poésie suédoise (Bellman, Franzén).

Désormais rattachée à la Russie comme un grand-duché autonome, la Finlande pouvait sauvegarder ses institutions, ses anciennes lois suédoises et sa religion luthérienne. En septembre 1822, Runeberg fit le voyage à Turku (Åbo en suédois),

capitale du grand-duché, pour passer son baccalauréat et pour s'inscrire à l'Université de Turku, berceau et bastion de la civilisation finlandaise. À l'époque, la langue d'enseignement était le suédois et la langue des thèses, souvent, le latin. Runeberg approfondit sa connaissance des langues et littératures anciennes et pratiqua la philosophie. Il écrivit sa thèse sur une comparaison du



Johann Ludwig Runeberg

thème de Médée chez Euripide et chez Sénèque. Pour gagner les frais de sa scolarité, il servit comme précepteur chez plusieurs familles bourgeoises de la ville. Il découvrit les poètes romantiques suédois Atterbom, Stagnelius et Tegnér. Ses autres auteurs modernes préférés étaient Cervantès et Shakespeare, Goethe et Schiller, Jean-Paul pseudonyme de Johann Paul Friedrich Richter (1763-1825) et Sir Walter Scott.

À l'Université de Turku, Runeberg faisait partie d'un cercle d'amis dont les membres Elias Lönnrot et Johan Wilhelm Snellman allaient devenir, avec Runeberg, les fondateurs spirituels de la Finlande. Lönnrot, médecin par sa formation, réunit en 1835 l'épopée nationale, le *Kalevala*, à partir des chants folkloriques anciens qu'il avait collectionné en faisant des longs voyages, souvent à pied, en Carélie et en d'autres parties reculées du pays, tandis que Snellman, philosophe hégélien, posait les fondements de la construction d'un État finlandais dans son ouvrage *Läran om staten* (« La Doctrine d'État ») paru à Stockholm en 1842. Lönnrot et Runeberg contre Snellman, c'était Herder contre Hegel, la Nation contre l'État.

En 1823, après avoir obtenu un premier grade universitaire, Runeberg fut obligé, pour des raisons financières, de chercher un poste de précepteur en dehors de Turku. Il s'installa quelque temps chez des notables de Saarijärvi, petite paroisse rurale éloignée des villes, dans une partie encore peu développée de la vaste Finlande. À Saarijärvi, Runeberg fit pour la première fois la découverte de la Finlande profonde et de la vie quotidienne, dure et primitive, du paysan finlandais. Le jeune intellectuel rencontra des gens dont l'existence dépendait entièrement de la nature et qui vivaient dans la misère, souvent menacés par la famine. En fréquentant ce milieu populaire, il a acquis une certaine connaissance de la langue finnoise.

L'attitude des classes cultivées, le plus souvent suédophones, vis-à-vis du peuple finnophone était un mélange de pitié, de mépris et d'amusement. Runeberg, inspiré par le romantisme à caractère national, renouvela l'image du peuple. Pour ainsi dire, il trouva à Saarijärvi le « noble Sauvage » finlandais dont il dressa un portrait idéal, surtout dans son poème bien connu *Bonden Pavo* (« Le pay-

san Paavo », 1830), histoire d'un paysan pieux et généreux qui, frappé par la famine, n'hésite pas à partager son pain avec son prochain. Humble, patient, persévérant, taciturne, content de peu, laboureur infatigable, il ne cesse de prier le Très-Haut. Ce poème idéaliste est devenu la nouvelle lecture obligée des classes aisées dans les salons, dans les manoirs et surtout dans les presbytères. Selon les critiques, le poème de Runeberg contribua à susciter un paternalisme bienveillant chez les puissants, qui n'ont pourtant rien fait pour soulager les ravages de la terrible Grande Famine qui a frappé la Finlande pendant les années 1866–1868. Les paysans affamés étaient obligés de mélanger dans leur pain des farines faites de l'écorce du pin (*pettu*) ; la contribution de Runeberg fut d'élever cette nourriture d'urgence au rang de symbole du patriotisme finlandais, surtout chez ceux qui n'en mangeaient pas. Runeberg, certes, offrit une partie de son revenu de poète pour aider les pauvres mais il ne se lança pas dans l'action politique pour améliorer leur condition. Il n'avait rien d'un révolutionnaire. C'était un homme de Biedermeier, un bourgeois tranquille qui faisait confiance à l'ordre établi par Dieu et par les Souverains. La passivité politique de Runeberg fut une source de conflits avec son camarade Snellman qui, lui, travaillait pour changer la société et reprochait à son camarade son manque de zèle politique et sa conception du monde purement esthétique.

En 1825, Runeberg continua d'enseigner comme précepteur à Ruovesi, une autre contrée quasi déserte, puis en 1827 à Parainen (Pargas en suédois) où il fut chargé d'enseigner les petits-enfants de l'archevêque luthérien Jakob Tengström. Tengström s'était vite rallié aux nouvelles autorités russes après la défaite de 1809. Il était un homme cultivé et un grand amateur de poésie. Ce personnage puissant était étroitement lié à la famille Runeberg et devint le patron du jeune poète. Sa bibliothèque personnelle était l'une des mieux fournies de la Finlande et Runeberg y puisa nombre de nouvelles lectures. L'archevêque réunissait autour de lui les beaux esprits de l'époque. C'est sous l'influence de son cercle littéraire que naquit le premier poème imprimé de Runeberg, une ode au soleil parue dans le journal *Åbo Tidningar* le 16 décembre 1826.

Un incendie anéantit une bonne partie de Turku le 4 septembre 1827. Les conséquences politiques de la catastrophe furent considérables : l'université fut transférée à Helsinki (en suédois

Helsingfors), devenue la nouvelle capitale par l'ordre de l'Empereur. Le siège de l'archevêque resta cependant à Turku – jusqu'à nos jours.

Un chapitre souvent mis entre parenthèses dans l'écriture hagiographique de la vie de Runeberg concerne ses nombreuses escapades et liaisons amoureuses avec des filles de campagne. Poète érotique, il dédia de ses poésies à des muses et maîtresses bien réelles qu'il connut à Saarijärvi, à Ruovesi et à Parainen. Il était le poète de la passion inconditionnelle qui s'exprime notamment dans *Svartsjukans nätter* (« Les nuits de la jalousie »), un recueil de jeunesse. L'archevêque voyait, sans doute, tout cela d'un œil désapprobateur. En 1828, le poète avait un temps envisagé de s'évader en Espagne mais préféra rester chez les Tengström parce qu'il avait fait la connaissance de mademoiselle Fredrika Charlotte Tengström (1807–1879), nièce de l'archevêque et jeune femme hautement cultivée. Elle devint en janvier 1831 l'épouse du poète.

Fredrika était surdouée, comme Johan-Ludvig : elle devint la première femme romancière de la littérature finlandaise. Les héroïnes de ses romans sont des femmes exceptionnelles qui cherchent leur place dans un univers dominé par les hommes. Elle mériterait un essai indépendant mais, de son vivant, elle fut complètement éclipsée par la gloire de son mari, le poète bientôt proclamé national. Son rôle de femme fut de donner naissance à huit enfants, de s'occuper d'une grande maison, et de constater, parfois avec amertume, que son mari n'avait pas complètement abandonné les habitudes galantes de sa jeunesse.

La tradition est de camper Fredrika en épouse idéale d'un grand homme. Bien rangée, sage et parfaite en tout, elle réussissait aussi bien à la cuisine – il existe un livre de cuisine de Fredrika qui continue à mieux se vendre que ses romans – qu'au jardin (son jardin était célèbre pour ses épices et pour ses roses). Sa carrière plutôt avortée d'écrivain a été longtemps sous-estimée dans les histoires de la littérature finlandaise. Son autobiographie posthume *Min pennas saga* (« L'histoire de ma plume ») n'a été imprimée qu'en 1946 en suédois, et seulement en 1984 en traduction finnoise. On redécouvre aujourd'hui Fredrika Runeberg et on célèbre les deux époux ensemble.

Les époux Runeberg s'installèrent tout d'abord à Helsinki, nouvelle capitale, où Johan-Ludvig poursuivit ses études des langues et des littératures anciennes. Runeberg fit partie, avec les autres intellectuels en vue de l'époque, de la « Société des Samedis », un club de discussions qui se réunissait souvent chez les Runeberg. Certains des membres du club fondèrent de nouvelles institutions culturelles, comme le Lycée d'Helsinki (1831) ou la Société de la Littérature Finlandaise (1831). Selon Fredrika, cette période conviviale et intellectuellement stimulante fut la plus heureuse de leur vie. Les deux Runeberg se lancèrent aussi dans journalisme en contribuant des articles au nouveau journal *Helsingfors Morgonblad*. Ils traduisaient des articles de journaux étrangers et informaient de l'actualité européenne les lecteurs de la capitale finlandaise.

Pour Johan-Ludvig, l'intérêt des études classiques était les valeurs esthétiques et morales de la littérature ancienne. Il voulait faire renaître les grandeurs gréco-romaines en Finlande et non pas consacrer sa vie à l'érudition scolaire conçue comme un but en soi. La poursuite d'une carrière universitaire, avec ses contraintes, ne l'intéressait pas. Il fut même un virulent critique du milieu universitaire qu'il estimait stérile et dépourvu d'idées nouvelles.

En 1837, les Runeberg déménagèrent à Porvoo (Borgå en suédois) où Johan-Ludvig avait obtenu un poste de professeur de littérature grecque, puis romaine dans un lycée de haut niveau, qui fonctionnait de manière presque universitaire. Comme enseignant, il était redouté pour sa discipline spartiate ; ses élèves se plaignirent parfois de sa dureté. Il cherchait à inculquer les vertus masculines de l'Antiquité comme la virilité et le patriotisme dans les têtes et les cœurs de ses élèves.

Le déménagement coupa les Runeberg de la vie sociale de la capitale, ce que Fredrika surtout ressentit durement. Son mari préférait la tranquillité de la campagne finlandaise à la vie mondaine de la capitale, et trouva son bonheur en se plongeant dans la création poétique, tout en touchant un salaire de professeur relativement confortable. C'est à Porvoo qu'il écrivit la plupart de ses œuvres. De 1847 à 1850, il fut directeur du lycée ; en 1857, dès l'âge de 53 ans, il bénéficia d'une retraite avec plein salaire. À ses heures libres, Runeberg s'adonnait à la chasse et à la pêche.

Comblé de toujours plus d'honneurs, Runeberg fut couronné comme le poète national et ce dès son vivant. À partir de son 50^e anniversaire, un véritable culte se développe.

Runeberg vendait beaucoup aussi en Suède. Les revenus considérables en provenance du marché suédois lui ont permis une existence bourgeoise aisée. À Porvoo, les Runeberg acquièrent en 1851 une maison spacieuse à dix pièces (qui est aujourd'hui leur musée) ; ils acquièrent aussi une résidence secondaire pour l'été. Ils eurent jusqu'à cinq domestiques.

Parfois ils hébergeaient comme locataires des étudiants – dont le jeune Zachris Topelius, un futur grand écrivain lui aussi.

Reconnu comme le plus grand poète finlandais de son temps, Runeberg fut chargé de la révision du livre de cantiques de l'église luthérienne finlandaise ; l'ancienne version remontait à 1695. Le travail était considérable ; Runeberg remania 347 vieux cantiques et en produisit 66 nouveaux. Il réussit si bien qu'il laissa là une contribution durable à la spiritualité finlandaise et même aux autres pays luthériens d'Europe du Nord. Runeberg siégea aussi au chapitre du diocèse de Porvoo ce qui demanda son ordination au sacerdoce luthérien. Dans les portraits officiels, on voit ainsi Runeberg habillé en pasteur luthérien, en manteau noir, ce qui lui conférait une position d'autorité aux yeux du peuple.

Au printemps 1846, à Porvoo, un scandale éclate au grand jour quand Runeberg fait la connaissance d'Émilie Björkstén, une beauté de la haute société, vingt ans plus jeune que lui. Lors d'une réception chez l'évêque Ottelin, on voit le couple s'embrasser tendrement. Malgré les protestations de sa fidèle épouse Fredrika, Johan-Ludvig a continué à recevoir Émilie à Porvoo jusqu'à sa mort. Les nombreuses lettres d'amour de Runeberg adressées à Émilie n'ont été publiées qu'en 1940, encore en odeur de scandale. La même année, leur liaison a fait l'objet d'un film à succès *Runon kuningas ja muuttolintu* (« Le roi de la poésie et l'oiseau migrateur »). De nombreuses personnalités académiques et ecclésiastiques avaient fait appel pour empêcher sa diffusion.

En hiver 1863, pendant une partie de chasse, Runeberg a subi une apoplexie qui l'a contraint au repos pour les 14 dernières années de sa vie. Pendant ces longues années de douleur, la fidèle Fredrika est devenue son infirmière, sa secrétaire et

son éditeur. Johan Ludvig Runeberg s'est éteint à Porvoo le 6 mai 1877. Fredrika a survécu deux ans à son mari. C'est à elle que l'on doit la publication de son œuvre posthume en trois tomes, dont le dernier est sorti l'année de sa propre mort. L'œuvre de Fredrika, non moins volumineuse que celle de son mari, en revanche, est restée largement inédite jusqu'à une mise en valeur assez récente.

Des huit enfants des Runeberg, on connaît surtout son fils Walter Runeberg (1838–1920). Sculpteur, il a créé le monument en bronze, fondu à Paris, de son père qui domine le Parc de l'Esplanade à Helsinki.

II. Son œuvre

Johan Ludvig Runeberg est un classique de la littérature finlandaise et fait véritablement partie du patrimoine littéraire de l'Europe. Son œuvre est vaste. L'édition scientifique de son œuvre complète, entamée en 1930, continue encore et devrait comporter 20 volumes et inclure ses publications académiques, ses lettres, essais, critiques littéraires et polémiques. Or Runeberg est tout d'abord un poète. Il est connu pour ses vastes cycles poétiques, dont trois épopées en hexamètres : *Elgskyttarne* (« Les chasseurs d'élan », 1832), *Hanna* (1836) et *Julkvällen* (« La Veillée de Noël », 1841). On retient aussi la tragédie sur un thème scandinave *Kung Fjalar* (« Le Roi Fjalar », 1844) et surtout son œuvre la plus connue *Fänrik Ståls sägner* (« Le Porte-Enseigne Stole », en deux parties, 1848; 1860).

Dans sa poésie lyrique *Dikter*, parue en plusieurs cahiers à partir de 1830, Runeberg combine, d'une manière heureuse, les aspirations d'un poète classique, nourri à la fois des modèles de l'Antiquité et du courant du romantisme de son temps. Il décrit l'émotion amoureuse subjective, chez les jeunes gens en particulier, mais toujours en cherchant la clarté classique et la validité psychologique générale. Il évite toute démesure et refuse de devenir une « âme malade » ou un « poète maudit ».

Examinons quelques-uns des chefs-d'œuvres de Runeberg plus en détail.

« Les chasseurs d'élans » est une épopée agraire en hexamètres, très nettement inspirée par les *Géorgiques* de Virgile. L'épopée se situe à Kuru et Soini, dans les contrées désertes de la Finlande centrale, où le poète a passé une partie de sa jeunesse. Il donne une description vivace et humoristique de la condition humaine des paysans qui vivent dans la pauvreté mais en conservant toute leur dignité. Curieusement, l'épopée se déroule en intérieur et ne contient finalement aucune description de la chasse à l'élan à laquelle on se prépare.

« Hanna » est aussi une épopée en hexamètres. Son action se situe au foyer d'un pasteur luthérien. En Finlande, où l'aristocratie a toujours été peu nombreuse et où, au début du XIXe siècle, la bourgeoisie est encore peu développée, c'est surtout le clergé luthérien qui est la classe culturellement privilégiée et c'est lui qui suscita une certaine vie de salon. Les pasteurs ont de familles nombreuses : on lit et on discute chez eux, et c'est pour cette audience cultivée que Runeberg écrit. L'héroïne Hanna est la fille d'un pasteur de campagne ; elle vivra son grand amour avec un jeune étudiant pendant la nuit blanche de la fête de Saint Jean-Baptiste. Runeberg est le premier à faire des nuits blanches du Grand Nord un thème romantique qui désormais revient partout dans la littérature finlandaise. « Hanna » est une idylle pastorale qui appartient à la littérature reflétant le génie de Biedermeier. « Hanna » a été traduit quatre fois en allemand, une fois en italien, mais jamais en français. Il contient de sublimes pages sur la nature finlandaise au cours d'une nuit lumineuse d'été qui enveloppe la passion des jeunes amoureux.

La troisième épopée en hexamètres de Runeberg, « La veillée de Noël », se situe dans un manoir. Son thème est tragique : lors d'une veillée de Noël, une famille aristocrate attend le retour de deux jeunes gens partis à la guerre contre les Turcs ; un seul revient, l'autre est tombé au combat. L'épopée décrit les attitudes de chaque membre de la famille face à l'annonce d'une mort héroïque.

« Le roi Fialar » est un des sommets de la poésie de Runeberg ; c'est sa réponse à la « Saga de Frithiof » (1825) de son rival suédois Tegnér. Cette fois-ci, le poète quitte la Finlande et s'aventure dans la mythologie suédoise au temps des Vikings. Le roi suédois Fialar n'a plus le goût des guerres et veut proclamer un âge d'or de paix

universelle. Un messenger des dieux, Dargar, intervient et lance une malédiction contre lui parce que le roi, en voulant recréer l'âge d'or, rivalise avec les dieux. Selon la malédiction, la famille royale périra dans l'inceste. Or, le roi Fjalar n'a que deux enfants : Gerda et Hjalmar, une fille et un garçon. Pour déjouer les dieux, Fjalar décide de mettre à mort sa fille et la lance à l'océan du haut d'une falaise. Cependant, Gerda se sauve et est adoptée par le roi Morannal. Comme l'on ignore son origine, on l'appelle désormais Oihonna, la princesse surgie de l'Océan. Bien entendu, Hjalmar tombera amoureux d'elle et l'épousera.

Plus tard, le frère et la sœur se reconnaissent. Gerda choisit de se suicider. Hjalmar vient rapporter les événements à la cour de son père et, coupable d'inceste, se donne la mort. Fjalar reconnaît maintenant que personne n'échappe à l'autorité des dieux. Pour se plier à leur volonté, il se jette sur son épée. Par pitié, les dieux l'accueillent en leur compagnie. Le thème devient ainsi celui de la grâce tragique.

« Le Porte-Enseigne Stole » est l'œuvre de Runeberg qui, pour la plupart des lecteurs finlandais, avec l'hymne national et les cantiques religieux, résume toute sa poésie. Il s'agit d'un vaste cycle d'une geste héroïque qui rassemble des tableaux de la guerre de 1808–1809. Le poète réussit à interpréter cette guerre malheureuse, où les armées suédoises-finlandaises ont, après tout, subi une défaite, comme une grande victoire morale. Dans cette poésie, Runeberg crée les archétypes des patriotes finlandais : le fils d'un soldat tombé qui, à l'âge de 15 ans, rêve de partir lui aussi au champ d'honneur ; Sven Dufva qui, seul, refoule tout un bataillon russe en défendant un pont ; le jeune Wilhelm, un enfant prodige qui promettait beaucoup et qui trouve son accomplissement dans la mort héroïque ; le lieutenant Zidén qui ne regardait jamais en arrière pour voir si les troupes le suivaient et qui, un jour, croit qu'on l'avait abandonné alors que, en réalité, tout le monde est déjà tombé, et il tombera à son tour, fier de la fidélité de ses troupes ; la jeune vierge qui désire la mort parce qu'elle ne trouve pas son fiancé parmi les tombés, etc. Autant de thèmes typiques de la poésie nationaliste d'un petit pays qui a souvent traversé des guerres. L'influence des chants folkloriques serbes que Runeberg avait étudiés et traduits se fait sentir.

La singularité de Runeberg comme poète nationaliste, c'est qu'il ne diabolise pas l'adversaire : le Russe. Il chante aussi les prouesses et les exploits des héros russes.

Chez Runeberg, la lutte séculaire entre les Finlandais et les Russes revêt les aspects d'un formidable tournoi aux couleurs médiévales digne des récits de Sir Walter Scott.

Runeberg a habilement manipulé l'opinion finlandaise pour créer un fort sentiment national finlandais, en premier lieu chez les élites suédophones qui, autrefois, s'identifiaient au royaume de Suède. Sans Runeberg, la nation finlandaise n'aurait sans doute jamais pris forme comme une nouvelle entité spirituelle, culturelle et politique en Europe. Le dessein de Runeberg n'est pas passé inaperçu des nouvelles autorités russes. Pour eux, le souci immédiat était d'éloigner les Finlandais de la Suède et frustrer tout rêve de reconquête suédoise du pays. Ainsi, les Russes ont choisi de favoriser la naissance d'un nationalisme finlandais. Runeberg a été vite récupéré pour le panthéon intellectuel de l'empire russe. Bientôt comparé à Pouchkine, il est devenu très connu et apprécié aussi en Russie, surtout grâce à une œuvre romantique *Nadeschda* qu'il a écrite pour le public russe. Peu importe s'il chante une guerre qui a opposé les Finlandais et les Russes : l'Empereur lui offre une tabatière en or et, à partir de 1839 déjà, une bourse annuelle de 1.000 roubles.

Certes, Runeberg exalte la guerre, mais il cherche aussi à la transcender. Entre les héros finlandais et russes, il veut faire passer un message de fraternité universelle qui, en temps de guerre, hélas, est souvent bafouée. Son héros le plus sympathique est, sans doute, le gouverneur Wibelius, ce vieux fonctionnaire finlandais auquel l'occupant russe veut dicter sa loi mais qui obéit sa conscience et choisit la résistance. Dans une scène célèbre, un général russe entre dans le bureau de Wibelius en exigeant qu'on punisse les familles des hommes de la résistance. Wibelius répond : « Monsieur, vous avez vaincu. Vous avez le pouvoir maintenant. Faites de moi ce que vous voulez. Mais les anciennes lois qui sont nées avant moi resteront en vigueur après moi. » Le général russe en est fort ému, serre la main du vieux Wibelius, fait sa révérence et quitte le bureau sans dire un mot. Un rayon de soleil éclaire et transcende la scène. Audessus des lois de guerre, le poète veut parler du patrimoine commun de l'humanité qui, même au milieu des hostilités, permet de songer à une réconciliation.

Les héros de Runeberg sont parfois des personnes réelles (tels les généraux Adlercreutz, Döbeln, Sandels, etc.), parfois fictives (tel le porte-enseigne Stole, qui est le narrateur des gestes). Or, dans l'imaginaire populaire, les héros de Runeberg sont devenus plus réels que la réalité historique. Les anciens combattants de 1808–1809 se sont immédiatement reconnus dans « Le Porte-Enseigne Stole » et, déjà en 1854, lors de la parution de la première partie, ils ont offert un pichet en argent au poète. Encore de nos jours, un peu partout en Finlande, on continue à montrer des endroits où telle ou telle célèbre scène des gestes aurait eu lieu. Le poète lui-même prétend avoir tout entendu, jeune étudiant, de la bouche du vieux porte-enseigne Stole : « Ces chansons que j'ai composées, je les ai entendues, de la bouche de ce noble vieillard, les nuits au clair des copeaux. Ce sont des récits sans parures : reçois les, ô Patrie ! »



Le Général Döbeln

Un poème célèbre contenu dans « Le Porte-Enseigne Stole » est « Le cinq juillet ». C'est cette date, celle de la mort de Joachim Zachris Duncker, un héros tombé en 1809, que Runeberg aurait voulu célébrer comme la fête nationale de la Finlande. (Aujourd'hui, la fête nationale est le 6 décembre, date de la proclamation d'indépendance du pays en 1917.) « Le cinq juillet » évoque la mort de Duncker mais exalte plus largement, avec des accents panthéistes, la nature finlandaise. Vu du haut d'une colline, le beau paysage des milliers de lacs reflétant le soleil, est transfiguré et devient un presque paradis où s'épanouira le génie finlandais.

Le 13 mai en 1848, le jour de Flore, à l'occasion d'une fête du printemps, une foule d'étudiants entonna pour la première fois ce qui sera l'hymne national finlandais *Vårt land* (« Notre pays »), le poème sublime de Runeberg, dont l'air a été composé par Fredrik Pacius. Le moment est dangereux parce que c'est l'année de toutes les révolutions en Europe. En Finlande, les autorités russes, mais aussi les chefs étudiants, redoutent un dérapage nationaliste et un bain de sang. Pour éviter le pire, on trouve une solution bien à la finlandaise : tout le monde se soûle et l'on chante la première mondiale de l'hymne national finlandais dans un allègre état d'ivresse qui garantit une ambiance détendue envers les Russes. Nageant contre la marée de l'Europe révolutionnaire, Runeberg le poète national n'appelle pas la jeunesse agitée à la révolution mais au sang-froid et à la fidélité envers l'Empereur. Runeberg veut bien donner une identité à la nation finlandaise mais en évitant une confrontation avec les Russes. Quand les Polonais se révoltent, Runeberg n'invite pas à suivre leur exemple. Les Russes finissent par comprendre l'utilité de Runeberg pour maintenir le calme dans le pays et reconnaissent son rôle de leader culturel modéré qui abhorre la révolution malgré ses chants martiaux. Une étude récente par Matti Klinge (2004) révèle d'ailleurs combien Runeberg a été habile comme diplomate dans son rôle pivotale entre des aspirations politiques diverses, pro-suédoises et pro-russes.

L'hymne national est l'apogée de la poésie de Runeberg. Plus aucune allusion à la guerre dans ce poème limpide, mais une grande confiance dans une évolution pacifique qui atteindra, un jour, les plus hautes valeurs spirituelles de l'humanité. La Finlande, nouvelle nation européenne, est comparée à un bourgeon qui s'ouvre irrésistiblement et, le jour du printemps venu, fleurira : « Ton épa-

nouissement encore contenu dans le bouton / éclatera un jour délivré de toute contrainte. / Vois ! Ta lumière, ton espoir, ta splendeur, ta joie / surgiront de notre tendresse. Et notre hymne filial / Retentira alors plus haut que jamais. »

III. L'actualité de Runeberg

Johan Ludvig Runeberg, sa poésie et tout ce qui touche à sa vie constituent un lieu de mémoire finlandais de la première importance. Pour comprendre son rôle, il faut le comparer avec Pouchkine en Russie, Adam Mickiewicz en Pologne, Petöfi en Hongrie, ou peut-être Victor Hugo en France. Le poète a fait l'objet d'un véritable culte et, comme a bien témoigné l'ampleur des festivités de son bicentenaire en 2004, continue à le faire.

De nos jours, le 5 février, date de naissance du poète, on pavoi-se, on dépose une gerbe aux pieds de son buste, et on mange des « tartes de Runeberg » – de petits gâteaux sucrés couronnés de confiture aux framboises. Jusque dans les années 1950, le 5 février fut un jour férié pour les écoliers.

C'est surtout grâce à la musique de Jean Sibelius que certains textes de Runeberg font partie du patrimoine universel. Vingt-quatre de ses poèmes ont été mis en musique par Sibelius. Douze de ces poèmes appartiennent au recueil « Idylles et épigrammes » qui est disponible en traduction moderne en français par Jean de Faramond (1984) ; citons notamment les nombreux poèmes d'amour, tel *Flickan kom ifrån sin älsklings möte* (« La jeune fille venait de rencontrer son amoureux »). Un exemple bien connu est aussi *Norden* (« Le Nord »), qui décrit le séjour des cygnes migrants aux pays du Sud où ils regrettent leur patrie du Nord. Le cygne qui revient souvent dans la mythologie finlandaise est un motif central à la fois pour Runeberg et pour Sibelius. Le mal du pays des cygnes migrants, qu'ils ressentent aux pays chauds et paradisiaques du Sud, symbolise l'aspiration surnaturelle de l'homme que rien de terrestre ne peut contenter.

Fredrik August Ehrström a composé le très populaire *Vid källan* (« À une source ») que chaque Finlandais connaît par cœur dans sa traduction par Lönnrot. La fontaine devient chez

Runeberg un miroir de l'âme. Le poète n'y plonge pas son regard à la manière d'un Narcisse mais laisse la fontaine refléter les nuages, le ciel et l'univers : toute la création est contenue, ou du moins reflétée, dans le microcosme de l'âme humaine. Dans plusieurs endroits en Finlande, on montre la « fontaine de Runeberg » ; la plus connue se trouve à Ruovesi. Une cérémonie y est organisée chaque année le 5 juillet. Bien d'autres compositeurs finlandais, suédois et norvégiens ont travaillé sur les poèmes de Runeberg ; on compte plus que 1000 compositions !

L'œuvre-phare de Runeberg, celle qui ait le mieux traversé les temps, est « Le Porte-Enseigne Stole », dont nous avons déjà parlé. Jusqu'à nos jours, on en a imprimé plus d'un million exemplaires, on le trouve dans presque chaque foyer finlandais, souvent à côté de la Bible, et il continue à être réédité. Les illustrations par Albert Edelfelt (connu en France pour son portrait de Pasteur) ont fait beaucoup pour former l'image visuelle généralement admise des héros de Runeberg. Plusieurs films, hélas, assez médiocres, ont été produits d'après l'œuvre. Le livre a atteint son apogée comme un grand symbole de la résistance finlandaise pendant la Seconde Guerre mondiale. Pendant des générations, chaque enfant finlandais apprenait les gestes de Runeberg par cœur ; et ceci dura jusqu'à la révolution culturelle des années 60. Bien des Finlandais qui ont été scolarisés avant cette date connaissent encore leur « Porte-Enseigne Stole » et regrettent son absence du programme scolaire d'aujourd'hui. Aujourd'hui, on redécouvre et revalorise Runeberg de plus en plus mais ce n'est pas forcément le même Runeberg patriotique et religieux qu'on retiendra. Une récente pièce de théâtre, écrite par Panu Rajala, veut faire revivre Runeberg surtout comme un auteur érotique.

Runeberg fut le premier grand poète à magnifier le sentiment national finlandais. Pour lui, la Nation avait priorité sur l'Etat, d'où un conflit idéologique avec son contemporain hégélien, le philosophe Snellman. Si Runeberg a découvert la Nation, c'est Snellman qui a fondé l'Etat. Dans la situation actuelle de l'Europe où les Etats seraient voués à fusionner dans une Fédération, c'est sans doute la vision de Runeberg qui a tendance de gagner du terrain.

IV. Runeberg et Marmier

Quel lien finalement avec la Franche-Comté ? On trouve un portrait de Runeberg par Charles Giraud au musée de Pontarlier dans les collections de Xavier Marmier, membre de l'Académie de Besançon. Runeberg était un ami et correspondant de Marmier. Le portrait date de l'expédition du capitaine Gaimard en Finlande en 1839 à laquelle Marmier participa mais sans avoir rencontré Runeberg cette fois-là ; il le rencontra lors de son troisième voyage en Finlande à Helsinki en 1842. Marmier contribua à faire connaître Runeberg en France. Il lui consacra un essai dans la *Revue des deux Mondes* en 1839 (t. 19) et publia quelques traductions de ses poèmes. On trouve les éditions suivantes de cinq ouvrages de Runeberg dans la bibliothèque de Marmier au musée de Pontarlier : *Elgskytterne* (1832), *Nadeschda* (1850), *Dikter* (1851), *Fänrik Ståls sägner II* (1860), *Kan ej* (1862). Plusieurs de ces ouvrages ont été offerts par Aurore Karamzin, une liaison sentimentale de Marmier en Finlande.

Pour conclure, citons une appréciation de Marmier sur Runeberg (1839) :

Mais qui pourrait dire combien d'ardentes émotions ont traversé cette existence posée et régulière, combien de douces rêveries ont entouré le poète dans l'isolement de sa demeure, combien de fois, le soir, au milieu de ses veilles silencieuses, il a vu passer devant lui la troupe ailée des sylphes qui venaient murmurer à son oreille des chants mystérieux, car c'est là le privilège et la gloire du poète. Souvent sa vie extérieure ressemble à l'eau paisible d'un lac dont nul vent ne ride la surface, et ce lac cache dans son onde les plantes vivaces qui ne germent pas sur la terre, les nénuphars aux corolles sans taches et les branches de corail étincelant; souvent, à voir passer le poète, on le prendrait pour un homme de la foule, et l'on ne sait pas qu'il a, comme Aladdin, la lampe merveilleuse qui évoque les esprits, et qu'il peut, comme Hoffmann, faire mouvoir devant lui toutes les créations de sa pensée. [...]

Les poésies lyriques de Runeberg dénotent la même influence et partout la même empreinte. Ce qui n'est souvent dans d'autres pays que l'expression d'une pensée éphémère, quelque-

fois un rêve, et quelquefois une erreur, est malheureusement ici une réalité. Ces poésies sont vraies par cela même qu'elles sont tristes. Il semble que ce jeune écrivain ait été saisi de bonne heure par la mélancolie de ses bois de sapins, de ses lacs solitaires, de son ciel brumeux.

Adresse de l'auteur : Osmo Pekonen
Agora Center, PL 35, FI-40014
Université de Jyväskylä
Finlande

La peau humaine reconstruite, principes et applications

M. Philippe Humbert et M^e Céline Viennet

Séance du 18 novembre 2009

INTRODUCTION

Dans les années 70, les peaux reconstruites font leur apparition, servant de modèles d'étude *in vitro* mais aussi d'outils thérapeutiques. Les premiers modèles de culture ont eu pour but d'isoler un type cellulaire donné et de s'affranchir des interactions multiples qui existent dans le tissu *in vivo*. De nos jours, les modèles tendent à se complexifier afin de recréer un environnement cellulaire se rapprochant de l'*in vivo* et de comprendre les relations de la cellule avec son environnement matriciel et cellulaire.

1 - STRUCTURE DE LA PEAU *IN VIVO*

La peau est un organe complexe qui remplit des fonctions multiples (barrière, immunologique, mécanique, thermorégulation...), et qui est composé de plusieurs types de cellules (kératinocytes, mélanocytes, fibroblastes, cellules endothéliales, cellules de Langerhans, cellules dendritiques). Trois couches superposées constituent la peau (cf figure 1) : l'épiderme, le derme et l'hypoderme.

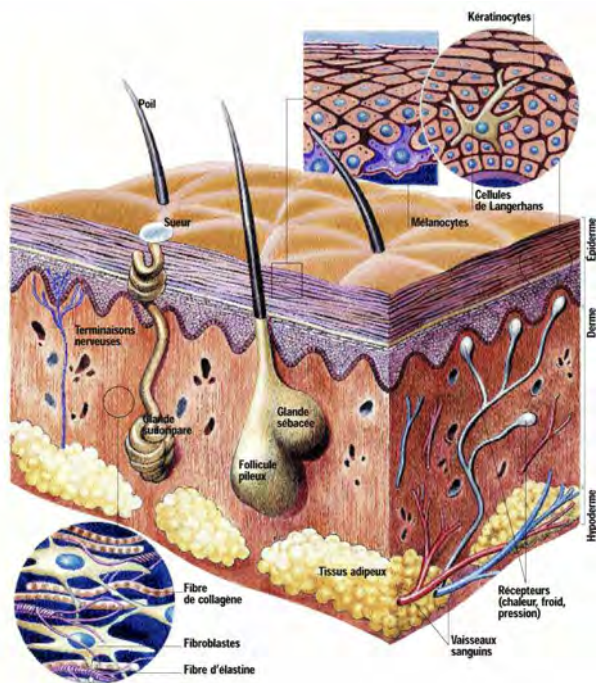


Figure 1 : Structure de la peau

L'épiderme est la couche la plus superficielle de la peau. Cet épithélium stratifié formé en majorité de kératinocytes, contient également des mélanocytes qui produisent le pigment et des cellules de Langerhans qui jouent un rôle majeur dans la défense immunitaire cutanée. L'épiderme est constitué de quatre couches : la couche basale, la couche spinieuse, la couche granuleuse et la couche cornée.

Le derme est le tissu épais, relativement souple, qui constitue la couche intermédiaire de la peau. Il participe à la protection et à la réparation des tissus endommagés. Le derme est essentiellement constitué de fibroblastes synthétisant le collagène.

L'hypoderme est la couche profonde de la peau. Il est rattaché au derme sous-jacent par des fibres de collagène et d'élastine. Facilement déformable, il est composé de tissus adipeux et conjonctif et, a pour rôle de servir d'interface entre le derme et les structures mobiles sous-jacentes (muscles, tendons).

2 - LES MODELES CUTANES *IN VITRO*

2.1 - Cultures de cellules cutanées

Des fragments de peau sont prélevés aseptiquement ; les cellules sont individualisées par des moyens enzymatiques ou mécaniques et placées dans un milieu de culture approprié à 37° C sous 5 % de CO² (cf figure 2).



Figure 2 : Isolement de kératinocytes à partir d'un prélèvement de peau

Les cellules isolées vont s'étaler sur leur support ; certaines se multiplient jusqu'à devenir confluentes et former une monocouche (kératinocytes, mélanocytes, fibroblastes, cellules endothéliales) (cf figure 3), alors que d'autres ne se multiplient pas (cellules de Langerhans, cellules dendritiques).

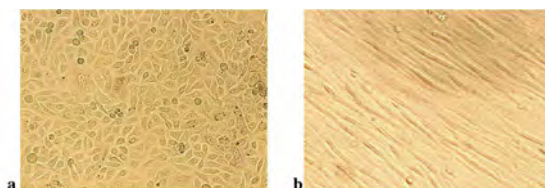


Figure 3 : Monocouche de kératinocytes (a) de fibroblastes (b)

Le milieu de culture doit apporter les éléments nutritifs et maintenir les conditions physico-chimiques de la cellule. Il permet la survie et la multiplication des cellules pendant plusieurs jours. Aujourd'hui, des milieux de composition définie sont utilisés afin de maîtriser les différents paramètres pouvant agir sur les cellules.

2.2 - Cultures tridimensionnelles

Les techniques du génie tissulaire cutané permettent la reconstitution de modèles tridimensionnels : l'épiderme, le derme équivalent et la peau totale.

a) Les épidermes reconstruits *in vitro*

Les kératinocytes sont cultivés sur un support approprié : couche nourricière de fibroblastes (1975), derme mort désépidermisé (1981), support synthétique inerte (1990), film de collagène (1991) ou matrice de fibrine (2000). Les cellules sont maintenues immergées dans le milieu de culture pendant 3 à 6 jours puis sont exposées à l'interface air-liquide pendant 10 à 15 jours pour induire la différenciation pluristratifiée de l'épiderme. Plus récemment, les mélanocytes et les cellules de Langerhans sont intégrés aux épidermes reconstruits (1997).

b) Les équivalents dermiques

En 1979 à Boston, Eugène Bell montre la possibilité de créer un derme équivalent *in vitro* appelé lattice de collagène. Il associe des fibroblastes obtenus par culture classique en monocouche et du collagène. Les fibroblastes, emprisonnés à l'intérieur de ce gel et répartis dans des plans différents sont bien séparés les uns des autres, réalisant un système de culture tridimensionnelle. Progressivement en quelques jours, les fibroblastes provoquent la rétraction du gel en adoptant une organisation similaire à celle observée *in vivo* et conduisent à la formation d'un véritable tissu manipulable. Il existe différents modes de fabrication des lattices de collagène aboutissant à la formation de lattices à rétraction libre et de lattices sous contrainte où la rétraction est inhibée mécaniquement (cf figure 4).

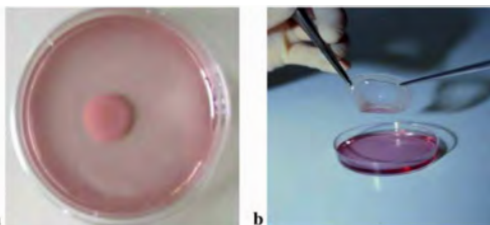


Figure 4 : Lattices de collagène à rétraction libre (a) et sous contrainte (b)

La peau étant physiologiquement un organe tendu dont les propriétés mécaniques conditionnent son aspect morphologique et sa fonctionnalité, l'équipe du Professeur Philippe Humbert à Besançon développe des lattices de collagène tendues en disque ou rectangulaire (cf figure 5).



Figure 5 : Lattices de collagène tendues rectangulaires dans le système GlaSbox®

c) Les peaux reconstruites

La culture de peau reconstruite dite organotypique consiste à reconstruire *in vitro* la peau à partir de cellules en culture et d'éléments matriciels. Dans un premier temps, le derme équivalent est réalisé puis les kératinocytes sontensemencés sur ce support et cultivés pendant 7 jours en condition immergée dans le milieu de culture. Cette phase permet aux kératinocytes de se multiplier et de recouvrir entièrement le derme équivalent afin de reformer l'assise basale épidermique. Dans un deuxième temps, la culture est placée à l'interface air-liquide pendant 7 jours. Les cellules sont alors nourries par capillarité par le milieu de culture. Cette phase d'émersion est responsable du processus de différenciation des kératinocytes permettant d'obtenir une organisation épidermique correcte avec formation d'une couche cornée (cf figures 6 et 7).

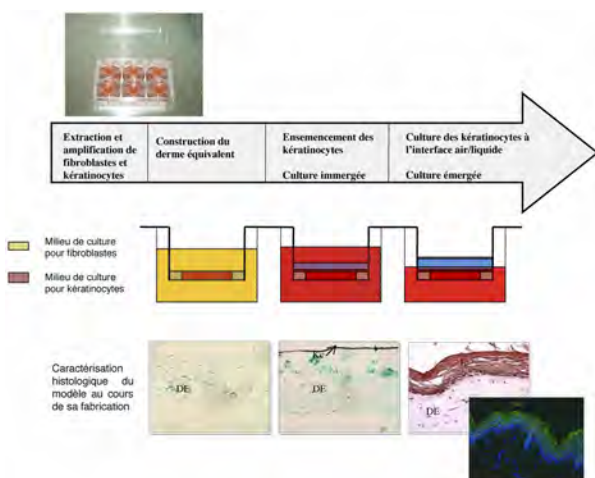


Figure 6 : Protocole de fabrication d'une peau reconstruite (DE=derme équivalent ; E= épiderme ; Kc=kératinocytes)

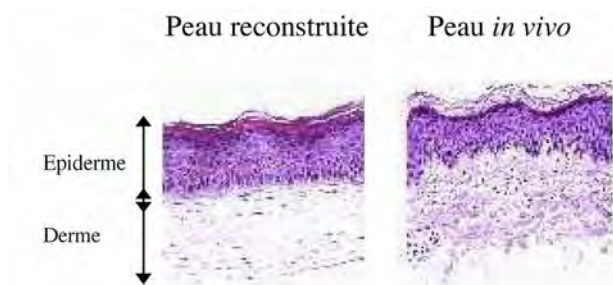


Figure 7 : Histologie d'une peau reconstruite versus peau *in vivo*

Des modèles plus complexes intégrant différents types cellulaires sont également reconstruits :

- Peau reconstruite endothélialisée (1998)
- Peau reconstruite intégrant des cellules nerveuses (2004)
- Peau reconstruite intégrant des cellules de Langerhans et des dendrocytes dermiques (2004)

3 - APPLICATIONS DE LA PEAU RECONSTRUITE

La peau reconstruite est un outil performant pour mieux comprendre les mécanismes complexes de la peau normale ou pathologique, mais aussi pour faciliter les études en pharmacotoxicologie et améliorer la réparation cutanée en thérapeutique.

3.1 - En recherche : compréhension de la peau normale ou pathologique

a) Modèle d'étude physiopathologique

La peau reconstruite permet une approche expérimentale de la physiologie et des réactions cutanées (vieillesse, cicatrisation...). Les interactions cellulaires épidermiques, dermiques et dermo-épidermiques peuvent être appréhendées ainsi que l'implication de chaque type de cellules dans la prolifération, la différenciation, la pigmentation, l'irritation et l'inflammation.

b) Modèle d'étude des dommages induits par les rayonnements UV

Une exposition UV de type simulation solaire (UVA + UVB) permet de mettre en évidence simultanément les effets caractéristiques des UVB au niveau de l'épiderme et ceux des UVA dans le

derme équivalent. Les effets directs observés se caractérisent par la formation de lésions spécifiques à l'ADN dans les kératinocytes et les fibroblastes. Pour assurer le maintien de l'intégrité du patrimoine génétique, les lésions à l'ADN induites par les UV sont normalement réparées par des systèmes enzymatiques spécialisés. Il existe des maladies génétiques de la réparation de l'ADN comme le xeroderma pigmentosum (XP). Une peau hypersensible aux UV a été reconstruite en utilisant des kératinocytes et des fibroblastes issus de patients XP (2001). Des études tentent de réintroduire le gène sauvage dans les cellules de malades XP ; elles pourront déboucher sur des perspectives de thérapie pour ces patients.

c) Modèle d'étude des cancers cutanés

Les cancers cutanés (carcinomes et mélanomes) sont les plus fréquents des cancers humains. Le facteur causal le plus couramment évoqué dans leur apparition est l'exposition solaire qui est capable d'altérer le génome des cellules soit directement par le biais du rayonnement UVB soit indirectement par la génération de radicaux libres (rayonnement UVA). Une bonne connaissance des facteurs favorisant l'apparition des cancers cutanés est indispensable en termes de prévention et de traitement de ces pathologies.

Des modèles de peau reconstruite incorporent des lignées cancéreuses de kératinocytes ou de mélanocytes afin de modéliser respectivement le cancer basocellulaire et le mélanome.

3.2 – En immuno-pharmaco-toxicologie : valorisation industrielle

Les modèles de peau reconstruite permettent dans les domaines de l'industrie cosmétique, pharmacologique et chimique, l'évaluation du potentiel sensibilisant de nouveaux produits, l'efficacité protectrice des écrans solaires contre les ultraviolets, l'étude d'antiviraux. La présence de la couche cornée à la surface de l'épiderme autorise les applications topiques de composés, mimant ainsi les traitements réalisés sur la peau humaine. Par exemple, une modification morphologique des cellules de Langerhans est observée après application d'allergènes. Un filtre solaire appliqué sur une peau reconstruite pigmentée contenant des cellules de Langerhans montre d'une part une inhibition de la pigmentation UV induite et d'autre part une inhibition de l'altération morphologique des cellules de Langerhans observée suite à l'irradiation.

Spécialités	Sociétés	Caractéristiques
Apligraf CryoCeal Dermagraft OrCel TransDerm	Novartis Innogenetics Smith/Nephew Ortec International Innogenetics	Allogénique (F + Kc/collagène bovin) Allogénique (feuillets Kc) Allogénique (F/vicryl) Allogénique (F + Kc/collagène bovin) Allogénique (feuillets Kc)
BioSeed-S Epibase Epidex Hyalograft 3D Laserskin autograft Polyactive Epicel	BioTissue Genévrier Modex Therapeutics Fidia Advanced Biopolymers Fidia Advanced Biopolymers IsoTis Genzyme Tissue Repair	Autologue (suspension Kc/colle de fibrine) Autologue (feuillets Kc) Autologue (Kc + gaine pileaire) Autologue (F/ac hyaluronique) Autologue (Kc/ac hyaluronique) Autologue (F + Kc/matrice copolymères) Autologue (feuillets Kc)

Figure 8 : Différents substituts cutanés cellularisés mis sur le marché
(F=fibroblaste ; Kc=kératinocytes)



Figure 9 : Dépôt d'un substitut cutané suite à une exérèse

CONCLUSION

Les cultures tridimensionnelles de peau reconstruite demeurent proches des conditions physiologiques de la peau *in vivo* (différenciation épidermique, environnement matriciel des fibroblastes dermiques, interaction dermo-épidermique).

La recherche permanente d'amélioration, notamment par l'incorporation d'autres types cellulaires et des annexes cutanées (follicules pileux, glandes sudoripares) devrait permettre de rendre ces modèles encore plus performants dans les années à venir.

Laboratoire de Biologie Cutanée
Faculté de Médecine et Pharmacie
Université de Franche-Comté
INSERM U645 IFR133 Besançon

Les cavaliers grecs

M. le Président Michel Woronoff

Séance du 18 janvier 2010

Le cheval sauvage, chassé pour sa viande, existait en Europe et en Asie mineure dès les 4^e et 5^e millénaires, comme en Asie centrale et en Mongolie. Actuellement, on admet que d'autres civilisations ont pu domestiquer le cheval très tôt, ainsi la Chine au début du 2^e millénaire ou Sumer au début du 3^e millénaire. Le nom du cheval est mentionné dans un hymne de la fin du 3^e millénaire av. J.-C. de la III^e dynastie d'Ur, en Mésopotamie, Mais on s'accorde généralement pour mettre en rapport la diffusion du cheval domestiqué avec l'arrivée des populations indo-européennes, au début du II^e millénaire. Ayant fait étape en Ukraine et en Russie du Sud, depuis leur lointain et discuté lieu d'origine, elles passent sans doute le Bosphore, s'installent d'abord en Asie mineure et y introduisent la pratique du cheval attelé. En effet c'est bien chez les Indo-Européens que l'on peut observer les premières traces d'une domestication systématique du cheval et de son utilisation pour tirer un char.

Le cheval fait son apparition au XV^e siècle av.J.-C. dans l'art du monde gréco-romain. L'empreinte d'un char marque un sceau de 1500 av. J.-C. trouvé à Vaphio, au sud de Sparte; sur une fresque

de Tirynthe du XIII^e siècle, deux jeunes gens se présentent sur un char de parade, une hydrie d'Ugarit, du XIV^e siècle, représente un bige, un vase cypro-mycénien trouvé à Enkomi, à Chypre, reproduit une scène de chasse en char, enfin, au même endroit, on a découvert un char de terre cuite du XIII^e siècle. Il va sans dire que ces premiers témoignages marquent seulement le début des images préservées et que le cheval est connu bien plus tôt.

Dans la tradition grecque, c'est Poséidon qui aurait créé le cheval et Athéna qui aurait inventé char et bride. Les chevaux sont petits, 125 à 135 cm. au garrot, ce qui les rapproche de la taille d'un poney. On théorise le dressage et les hommes de cheval consignent leurs remarques sur les soins à apporter aux chevaux. C'est ainsi qu'on traduira en hittite le manuel de dressage d'un écuyer du nom de Kikkuli, du pays de Mitanni. La tradition équestre s'installe donc d'abord en Asie mineure. On a retrouvé des ossements de chevaux et des pièces de harnachement dans les ruines de Troie VI (1725-1250 av. J.-C.), ce qui est sans doute à mettre en liaison avec l'installation d'une nouvelle population, d'origine indo-européenne, peut-être en relations avec les Hittites. On ne s'étonnera donc pas si la mythologie grecque comprend de nombreux mythes en rapport avec le cheval.

Les Mythes équestres

Pégase doit être considéré comme l'archétype du cheval de légende. Il apporte une aide précieuse à Bellérophon pour combattre la Chimère et les Amazones. Sur les vases proto-corinthiens Bellérophon, monté sur Pégase, affronte la Chimère et de nombreuses monnaies corinthiennes anciennes (640 av. J.-C.) sont frappées à son image. Une statuette de terre cuite de Mélos (450 av. J.-C.) le montre attaquant la Chimère, les jambes repliées sur le dos de Pégase, représenté sans ailes. Un statère de Tarente porte sur son endroit un Pégase ailé et libre. Sur une monnaie d'Ambracie (370 av. J.-C.) un homme accroupi examine le sabot de Pégase.

Les Amazones constituent un peuple mythique de cavalières combattantes « qui valaient les hommes ». Leur habitat supposé se déplace vers l'Ouest ou l'Est, au fur et à mesure de la progression des voyageurs grecs. Il s'agit donc d'un peuple des confins qui s'éloigne avant qu'on puisse le connaître, sans que l'on puisse

savoir s'il s'agit là d'un fantasme masculin ou du souvenir, sinon d'un matriarcat, du moins d'une succession matrilineaire.

Le thème des Amazones, considérées comme représentatives de l'Orient, est abondamment traité dans l'iconographie. Le contraste entre leur beauté et leurs qualités de cavalières et de guerrières permettait de frapper l'imagination des spectateurs. Le plus ancien témoignage en est une plaque d'argile de Tirynthe (700 av. J.-C.). Les combats contre les Amazones constituent le motif de nombreux vases (amphore à fig. noires 500-490 av. J.-C.) et de sculptures, comme celles du fronton du temple d'Apollon à Erétrie (fin du 6^e siècle), comme les métopes du trésor des Athéniens à Delphes (490 av. J.-C.), celles de l'Héphaïsteion à Athènes (450 av. J.-C.), les métopes ouest du temple de Zeus à Olympie, la frise du temple d'Apollon à Bassae, les métopes du temple E à Sélinonte (470-460 av. J.-C.), la frise du Mausolée d'Halicarnasse (350 av. J.-C.), la frise du temple d'Artémis à Magnésie du Méandre (2^e moitié du II^e siècle av. J.-C.). Après la victoire des Grecs sur les Perses, le thème des Amazones prend une signification plus actuelle et constitue, pour les Athéniens, comme un paradigme du triomphe sur la menace perse. C'est le sens qu'il faut donner aux métopes ouest du Parthénon (447-440 av. J.-C.) et aux fresques du Théseion et de la Stoa Poikilè. Les statues des Amazones exécutées par Phidias, Polyclète, Crésilas et Phradmon pour l'Artémision d'Ephèse entre 440 et 430 av. J.-C. ont donné lieu à d'innombrables copies romaines. Le motif apparaît, dans le monde romain, sur des mosaïques, des monnaies, des frises et sur plus de soixante sarcophages, en particulier le sarcophage dit « attique » de Thessalonique de 170 ap. J.-C., où les Amazones armées de leur bouclier en croissant affrontent les Grecs.

Parmi les nombreuses légendes qui entourent le thème du cheval, l'une des plus étranges concerne les Centaures, ces êtres mi-chevaux, mi-hommes, issus d'Ixion et de la « Nuée ». Ils sont présentés de façon duale, soit comme des êtres très sages, soit comme proches de la bête : les Centaures ivres violent les lois de l'hospitalité aux noces du roi des Lapithes, Pirithoos et tentent de ravir l'épousée. Il faut l'intervention de Thésée, aidé par Apollon pour réfréner leurs ardeurs bestiales. La scène est représentée sur le fronton ouest du temple de Zeus à Olympie. Un *skiphos* corinthien de 590-580 av. J.-C. a pour thème l'ivresse des Centaures.

Ce goût de la violence est une constante dans la présentation des Centaures, de même que leur appétit sexuel : le centaure Nessos tente de violer Déjanire, épouse d'Héraclès, lors du passage d'un fleuve, mais il est abattu par Héraclès. La scène est peinte sur une coupe d'Aristophanès, qui montre Nessos enlevant Déjanire et le jeune Héraclès le frappant de la massue. Le centaure mourant confie à la crédule Déjanire une tunique où se mêlent son sperme et son sang, comme un talisman de « retour d'affection ». Par la suite, Déjanire désireuse de retrouver l'amour de son époux, remet la tunique à Héraclès. Brûlé par la tunique maudite, le héros incapable de l'arracher de sa peau, préfère monter sur le bûcher de l'Oeta.

Les premières représentations de Centaures sont une statuette d'argile d'Erétrie, datant de la fin du X^e siècle av. J.-C., soit un bon siècle avant l'ultime composition de l'*Iliade*, en 750 av. J.-C., un vase géométrique rhodien un peu postérieur et une statuette. Les Centaures y sont dotés de jambes humaines et d'un arrière-train chevalin. Le vase « François » (570 av. J.-C.) représente les Centaures dans une Centauromachie, thème repris à l'infini. On retrouve les Centaures, devenus quadrupèdes, mais toujours hostiles, sur les métopes Sud du Parthénon, sur la frise Ouest de l'Héphaïsteion à Athènes, sur la frise Est du temple de Phigalie-Bassae et sur celle du mausolée d'Halicarnasse. Le peintre Zeuxis (V^e siècle av. J.-C.) fut le premier à peindre une Centauresse. Par la suite, la bestialité des Centaures se marquera par une chevelure en désordre, une barbe hirsute, un nez retroussé et des oreilles de cheval. Le Peintre de Florence peint ainsi un centaure brandissant un grand vase contre un Lapithe qui le frappe à coups de poing. Le thème sera repris sans grand changement à l'époque romaine.

L'habitat des Centaures est la forêt thessalienne ; ils représentent pour les Grecs, puis pour les Romains, un modèle de sauvagerie. Ils apparaissent toujours comme écrasés par les héros civilisateurs comme Thésée, qui les repousse et Héraclès, qui les extermine. Le Vase François à figures noires (V^e siècle) met bien en valeur ce combat des guerriers civilisés et de la violence sauvage. Ces récits rappellent peut-être le souvenir de luttes menées contre des cavaliers thessaliens avides de butin et de chair fraîche, si tant est que l'on puisse toujours déceler une origine historique dans des mythes qui reflètent des peurs anciennes et des pulsions inavouées.

Les chevaux de l'épopée

Cinq cents ans après la destruction de la cité de Troie, Homère réunit les diverses traditions sur la guerre de Troie et compose l'*Illiade*. Au VIII^e siècle, la guerre en chars a depuis longtemps laissé place à la cavalerie montée, pourtant le poète prend soin de mettre en scène des batailles de chars, en décrivant avec attention les chevaux, leurs origines, leurs maîtres, l'esprit cavalier demeurant inchangé.

Les récits relatifs à l'origine des races chevalines troyennes font écho à l'émerveillement des populations devant les exploits des coursiers de race. La valeur de l'élevage troyen renvoie naturellement à une origine divine. Deux récits merveilleux, distincts mais probablement compatibles, en relatent l'histoire. Les juments d'Erichthonios, une manade de trois-mille têtes, paissant dans la camargue du nord de la Plaine de Troie, furent couvertes par le Vent du Nord, Borée, sous la forme d'un étalon. Quant aux étalons, ils ont été donnés à Trôs par Zeus, en rançon de son fils Ganymède. Un cratère corinthien à colonnettes, à figures noires, (640-620) du Musée du Louvre, représente le départ d'Hector. Le héros est sur son char, escorté de cavaliers. Les robes des chevaux sont toutes différentes ; ils sont pourvus d'une abondante crinière, gage de bonne santé équestre.

L'attelage est en général composé de deux chevaux, qu'un joug réunit au timon. On peut y ajouter un bricolier, relié au char par de longues courroies et surtout utilisé en course. Le collier de cou ne gêne pas trop les chevaux, car le char est léger. Toutefois il étrangle assez les animaux pour les empêcher, jusqu'au Moyen-Âge, de tirer de lourdes charges. La nacelle du char (hydrie à figures noires attique 560-550) est très légère, bordée d'une rampe en bois de figuier. L'essieu est en chêne, les roues sont composites, à rayons, avec cercle de peuplier et jante de bronze. Les traits sont soigneusement graissés, ce qui implique un entretien attentif d'éléments essentiels. L'ensemble est fragile et les accidents, nombreux. En général le point faible se situe à l'extrémité du timon, là où le joug est fixé. On retrouvera ce type de char sur toutes les représentations, jusqu'à l'époque romaine. Il sera assez vite pourvu d'un attelage de quatre chevaux.

Art géométrique, vases à figures noires

Les chars et les chevaux constituent un thème de prédilection pour l'art géométrique et les vases à figures noires. Il est impossible d'en donner un inventaire complet. On se bornera à évoquer les grandes lignes de l'évolution de ces représentations. Après l'époque mycénienne, les plus anciennes figures apparaissent sur des vases proto-géométriques du IX^e siècle où la représentation des chevaux se caractérise par une extrême stylisation. Au VIII^e siècle les images des chevaux sont comme découpées et sans épaisseur, ainsi sur le cratère du Dipylon du Musée National d'Athènes ou celui du Metropolitan Museum of Art de New York, contemporains ou peu s'en faut, de la composition de l'*Iliade*. Le vase d'Athènes représente un cortège funéraire. Sur le vase du Metropolitan, il s'agit d'une *prothesis* ou exposition du corps. Des pleureuses entourent l'estrade sur laquelle repose le défunt. Tout autour défilent des meneurs de chars, équipés du bouclier et de deux lances. Sur un loutrophore proto-attique du début du VII^e siècle, on peut observer une évolution vers le naturalisme : les chars sont tirés par des attelages de robes de couleurs différentes, bais brûlés et alezans. Les artistes se dégagent peu à peu des conventions géométriques : une aryballe de Thèbes (700-675 av. J.-C.) et l'aryballe Mac Millan (650 av.J.-C.) manifestent des progrès dans la restitution du cheval, proportions, galop suspendu (et non volant).sur le vase Chigi (635 av. J.-C.) ; les muscles sont rendus par des lignes.

Clitias (570-560 av.J.-C.) et Exékias (550-530 av. J.-C.) sont les principaux peintres du style attique à figures noires (600-480 av. J.-C.). Le vase de Clitias, dit « François », continue l'évolution amorcée avec le cratère d'Amphiaraios et mène vers les chevaux du Trésor des Siphniens. L'œil est protubérant ; les incisions soulignent la musculature de l'avant-train, le grand muscle oblique de l'abdomen et les côtes. Les amphores d'Exékias (départ d'une course) manifestent un raffinement certain dans le rendu anatomique (amphores du Vatican, d'Orvieto, de Vulci et du Metropolitan) et indiquent la structure osseuse des membres.

Les bronzes

En ce qui concerne l'art du bronze, on s'attardera sur un groupe inhabituel, datant de l'époque géométrique, de moins de 10 cm de haut, représentant une jument et son poulain à la mamelle, provenant d'Olympie. De même taille, un cheval de Dodone, de style



Dodone, 550 av. J.-C.

corinthien, d'environ 550 av. J.-C. semble au pas relevé. Il est harnaché, le mors est visible, son cavalier le retient (place des mains) tout en le pressant du talon et fait passer l'impulsion vers le haut.. Comme on a retrouvé sur le même site un autre cheval et un cavalier sans monture, il s'agit peut-être d'un groupe représentant les Dioscures. On observera que la technique de la terre cuite est en décalage chronologique par rapport à celle du bronze : une figurine béotienne archaïque datant de la même époque représente deux personnages sur un char à deux chevaux ; mais ces derniers sont découpés en silhouettes, les membres joints et leur corps n'est représenté que par des triangles inversés.

L'objet le plus marquant de cette période est le grand cratère de Vix, conservé au nouveau musée de Châtillon-sur-Seine, datant du dernier quart du VI^e siècle, probablement donné en paiement de droits de passage à des dynastes gaulois dont on vient de découvrir le palais. Fabriqué en Grande-Grèce, peut-être à Rhégion, et transporté en pièces détachées, puis ressoudé sur place, c'est le plus grand cratère du monde occidental (1,64 m, 1200 litres). Le col est orné d'une frise d'hoplites et de quadriges. Les chevaux sont de petite taille, ce qui correspond à la taille du cheval « occidental » et le char ne porte qu'un guerrier. Les quatre chevaux sont parfaitement individualisés : le cheval extérieur tourne la tête vers le spectateur, son toupet est brossé en arrière et sa crinière bien peignée. Son voisin est, comme lui « aux ordres », les oreilles attentives, pointées vers l'avant. Au contraire les deux chevaux du fond « battent à la main » et tentent d'échapper aux rênes, la tête relevée vers l'arrière et les oreilles couchées. Leurs crinières sont différentes, organisée en tresses pour l'une, coupée raide pour l'autre.

La sculpture

La destruction de l'Acropole d'Athènes par les Perses, en 480, provoqua le bris de nombre des sculptures qui ornaient les temples. Après leur victoire à Salamine, les Athéniens ensevelirent *korai* et éléments de frontons dans la roche, c'est ce qu'on appelle la « couche perse », et édifièrent dessus nouveaux bâtiments et murailles, en les utilisant parfois comme matériel de remploi. Ce fut le sort d'une base de *kouros*, utilisée en 478 dans la construction du mur de Thémistocle et qui présente un bige où un héros prend place, accompagné d'hoplites. Le cavalier dit « Rampin » (560-550 av. J.-C.) en est un magnifique exemple ; il fait partie d'un ex-voto peut-être consacré aux deux fils de Pisistrate. Le calme et la douceur du cavalier, bien placé près de l'encolure, supposent un cheval parfaitement « aux ordres ». Nulle violence dans cette relation de l'homme au cheval. On retrouve la même maîtrise dans une offrande de 570 av. J.-C., un quadriges de marbre blanc où les deux timoniers se font face, tournant la tête l'un vers l'autre avec tranquillité. Les deux autres chevaux dirigent leur tête vers l'extérieur. L'oreille petite et pointée vers l'avant est signe d'attention, les yeux sont fortement marqués, pour appeler l'intérêt du spectateur sur ce

face-à-face. Des incisions légères évoquent les harnachements et des trous, aux commissures des lèvres, indiquent la présence de mors en métal. Sur une amphore à figures noires, du peintre du Louvre, de la fin du VI^e siècle, les chevaux d'un quadriges observent la même attitude. Une amphore attique à figures noires, du Peintre de Princeton, également du VI^e siècle, montre trois cavaliers de face, les deux chevaux extérieurs la tête tournée de côté. Les cavaliers ont une attitude parfaitement relâchée, leurs jambes écartées du flanc de leur monture.

Les figures rouges

Entre 540 et 480 av. J.-C., le style des vases à figures noires est concurrencé par le style à figures rouges, apparu en 530, avec Epiktétos. Dans la nouvelle technique, les figures sont « réservées » sur le fond d'argile et apparaissent en rouge, délimitées par le vernis noir qui couvre le reste du vase. Les détails sont tracés au pinceau fin. Les deux styles vont cohabiter jusqu'en 480. Pendant un certain temps les deux techniques sont utilisées conjointement, comme sur la loutrophore funéraire du Louvre, mais le style à figures rouges permet une plus grande finesse dans les détails, peints et non plus incisés. De l'atelier d'Euphronios, une coupe datée de la première moitié du V^e siècle, montre un jeune cavalier drapé dans un grand himation, pourvu de deux lances qui lui servent de longue cravache, le pétase dans le cou, les pointes de pied tombant vers le sol. Mais son allure désinvolte ne doit pas faire illusion car les rênes sont au contact et les pieds sont rassemblés « dans l'auge à avoine ». Le cheval est au « piaffer », dans un de ces airs de haute école dont les cavaliers athéniens étaient parfaitement capables, malgré l'absence d'étriers..

Les chevaux des vases à figures rouges sont manifestement influencés par les statues de chevaux des temples de l'Acropole, avant sa destruction par les Perses, en 480. Ils reproduisent les conventions anciennes, dessin des épaules, grand oblique, muscles de l'encolure. Toutefois entre 500 et 480, le peintre du potier Kléophradès échappe à ce stéréotype et les proportions de ses chevaux sont très différentes. Le cheval a le dos plus court, il est ramassé, sa tête est plus carrée. Toutes ces caractéristiques le rapprochent du type du « cheval du Parthénon », tel qu'il apparaît sur la frise des Panathénées.

La frise des Panathénées

La frise des Panathénées (447-422) est l'hymne le plus exaltant consacré par Phidias à la cavalerie athénienne. Lors de la Fête, c'est toute la cité d'Athènes qui montait pour offrir au *xoanon* d'Athéna, vieux fétiche en bois, l'immense *péplos* tissé par les petites filles d'Athènes. Le cortège se déployait le long du côté nord du Parthénon pour aboutir à l'autel d'Athéna, près de la façade est. La frise reproduit ce mouvement, la procession partant du fronton ouest, se divisant sur les côtés nord et sud, pour aboutir au fronton est, où l'attendent les dieux. Les sculpteurs sous les ordres de Phidias ont fait la part belle à la cavalerie athénienne : sur environ 360 personnages, 143 sont des cavaliers. Ces derniers atteignent à la perfection de l'art équestre. Les sculpteurs ont réussi à harmoniser la technique du bas relief avec la profondeur du haut-relief en jouant sur trois ou quatre plans. Le premier cavalier de la frise ouest tourne violemment son torse, dans une attitude de commandement et sort ainsi du cadre. Il s'agissait en effet, pour les artistes qui travaillaient sous les ordres de Phidias, de représenter de façon linéaire des escadrons de cavalerie, rangés en fait de front. La présentation virtuelle du British Museum, en reconstituant les rangs de cavaliers, démontre parfaitement que lorsque l'officier de la plaque XXVI (frise nord) se retourne pour retenir son escadron, il s'adresse à l'ensemble de sa troupe et pas seulement au cavalier qui le suit. De même, on comprend que le nombre des escadrons provoque des étirements dans la colonne et des allures différentes, les uns retenant leurs chevaux pour attendre les suivants, — certains sont « au piaffer » — les autres pressant leurs montures au galop pour rattraper l'échelon précédent. Tandis que le rythme s'accélère vers le centre, certains cavaliers en sont encore à préparer leurs montures et à les travailler « aux longues rênes ». Les chevaux présentent des caractéristiques semblables, même si aucun n'est identique à l'autre. L'œil est rendu de façon exacte, les crinières sont peignées ou tressées en boucles. La plupart des chevaux ont les postérieurs « engagés » dans le premier temps du départ au galop, la conjugaison des éperons et d'un mors sévère les poussant à ramener leur chanfrein vers l'encolure ; celle-ci est gonflée et puissante. Le corps est équilibré et comme inscrit dans un cercle. Nulle impression de vitesse, mais d'une puissance maîtrisée, d'un mouvement immobile.

Sur le fronton Est, les têtes des chevaux d'Hélios et de Séléné répondent aux mêmes critères. Elles ont été sculptées vers la fin de l'achèvement de la frise. Les proportions de la tête des deux chevaux, comme celles des chevaux de la frise, sont respectées. Leur place dans les angles du fronton donne l'impression que le cheval d'Hélios émerge de l'Océan tandis que celui de Séléné s'y enfonce, naseaux dilatés, orbite creusée, oreilles couchées en arrière. Une violence extraordinaire s'en libère.

Les cavaliers athéniens.

La frise des Panathénées précède le *Traité d'équitation* de Xénophon de près de 60 ans et de 80 ans son *Manuel du commandant de cavalerie*. Mais l'ouvrage de ce « Grand dieu » offre de la frise un magnifique commentaire, les techniques n'ayant pas évolué entre son époque et celle de Périclès.

Le cavalier athénien ne possède pas de selle à l'arçon bien formé, même si une bonne matelassure rend son assiette plus confortable. Mais il ne peut s'assurer sur des étriers. Cette absence, sans interdire totalement le risque d'un combat à la lance, empêchera jusqu'au Moyen-Âge, au IX^e siècle, les charges lourdes de rupture du front adverse, tout choc violent jetant le cavalier à bas de son cheval. Faute d'étriers, on saute à cheval, au besoin en empoignant la crinière ou en s'aidant de sa lance. Un vase attique à figures rouges du British Museum montre un jeune cavalier que son maître d'équitation doit pousser sur le dos de sa monture. On saute à terre, comme de nos jours on le fait en quittant les étriers.

On serait dans l'erreur si l'on jugeait de l'attitude du cavalier d'après les peintures de vases. Sur plusieurs d'entre eux, en effet, le cavalier est assis trop loin, presque sur la croupe de sa monture. Mais il n'y a là que maladresse de l'artiste. En effet Xénophon rappelle ce précepte connu de tous les cavaliers modernes : « on n'est pas assis à cheval, mais debout, les jambes écartées » et il faut que la jambe tombe librement.

On pouvait, à pied, avec une longue cravache, indiquer au cheval l'attitude à prendre pour un pas en extension. Un vase d'époque étrusque, mais d'influence corinthienne, du Musée du Louvre, montre bien deux écuyers munis d'un long bâton qui font étendre l'antérieur à deux chevaux tenus en bride. Dans la phase suivante, on poussera le cheval à reproduire l'attitude d'un étalon se pavant devant des juments. Il travaillera alors avec plaisir et on le ren-

dra « magnifique, fougueux, étincelant ». Xénophon songe, en décrivant une telle figure, aux peintures de chevaux : « c'est bien chevau-chant de tels chevaux que les dieux et les héros sont peints » écrit-il.

À la fin de son traité, Xénophon évoque le cheval de parade, propre aux défilés militaires, à condition que l'officier commandant songe moins à faire briller son propre cheval qu'à imprimer à l'ensemble de son escadron une allure qui fasse impression sur le public, « par les battues multipliées, les hennissements et les ébrouements ». La frise des Panathénées nous offrait, à la génération précédente, un exemple remarquable de tels défilés.

Les chevaux de sport

On ne s'étonnera pas si ces cavaliers se révèlent aussi passionnés par les concours et les jeux équestres. On ne distingue pas, dans l'épopée, entre chevaux de course et chevaux de guerre. La course en char est un entraînement à la guerre, tout comme le concours complet actuel tire ses origines du championnat du cheval d'armes. L'*Illiade* décrit tout au long une course de chars, organisée par Achille lors des Jeux funèbres en l'honneur de Patrocle et qui est manifestement l'épreuve reine de ces Jeux.

Au chant XXIII, nous sommes plongés dans l'univers des courses, tel que nous pouvons encore le connaître. Achille place Phénix à côté de la borne, comme commissaire de piste, pour contrôler la régularité du tournant. Sur cette piste naturelle, les chars cahotent et sont malmenés. On ne s'étonnera pas alors qu'incidents et accidents surviennent, toujours mis au compte des dieux. Des disputes éclatent entre parieurs, les concurrents arrivent. Un *dinos* de Pharsale, peint par Sophilos, représente cette course en l'honneur de Patrocle. Le cheval de droite du quadriges est blanc ; une foule de spectateurs, assis sur une estrade, manifeste son plaisir.

Le texte de l'*Illiade* pourrait être parfaitement transposé comme compte-rendu des courses de chars organisées lors des Jeux Olympiques et des autres Fêtes, de Némée, Delphes ou Corinthe. Il est comme le paradigme de toutes les compétitions équestres. Seule la piste a évolué, elle est maintenant longue de 385 mètres, continue, matérialisée par deux bornes ; on boucle sept tours avant l'arrivée. Sur une Amphore à figures noires du Peintre du Louvre l'attelage est aux ordres, de face, et attend. Un *psyktèr* (rafranchisseur), vase à figures noires du peintre d'Antiménès représente, non

pas un départ de guerrier, mais celui d'une course. Le cocher est vêtu d'un long himation blanc, comme celui du cocher du Peintre du Louvre. Une *oinochoé* (carafe à vin) à figures noires du Louvre montre l'instant dangereux du passage de la borne. Le peintre a su utiliser la courbe de la panse du vase pour accentuer l'inclinaison de l'attelage dans le virage. C'est à ce moment que se produisent les accidents. Sophocle, dans son *Electre* raconte comment Oreste a brisé sa roue sur la borne et a trouvé la mort, traîné par son attelage. Deux fresques de Paestum, celle de la tombe « au mur blanc » et celle de la tombe 10, montrent le franchissement de la borne, sans doute au dernier tour, car les rênes sont relâchées. La céramique et la sculpture offrent de nombreux exemples de quadriges victorieux. Sur un décadrachme de Syracuse de 478, la victoire va couronner le quadrigue, calme, au pas.

Mais les courses de chevaux montés étaient également prisées. Elles pouvaient constituer à elles seules le spectacle. Lors des Jeux, elles précédaient sans doute les courses de char. Un *dinos* à figures noires du Louvre représente une course de chevaux au corps démesurément étiré. Les jockeys sont renversés en arrière, comme dans les gravures anglaises du XVIII^e siècle, et, derrière le juge-arbitre, les trépieds attendent les vainqueurs. Un vase béotien du milieu du VI^e siècle reproduit deux instantanés de la chute d'un jockey. Un cratère en cloche à figures rouges du Peintre des Niobides (V^e siècle) montre le vainqueur, les rênes souples, mais c'est le cheval qu'une victoire ailée va couronner. Sur un vase à figures rouges attique (vers 380), la victoire récompense le cavalier. Les simples particuliers se ruinaient pour obtenir une victoire, pour leur gloire et celle de la cité. Pindare a chanté, dans la I^{re} *Olympique*, la victoire de Hiéron de Syracuse à la course de chevaux montés. On sait que Lysippe avait exécuté la statue de bronze d'un cheval vainqueur.

L'art du mouvement.

La fin du V^e siècle laisse entrevoir, avant même l'époque hellénistique, une véritable osmose culturelle entre les sociétés orientale et grecque. C'est ainsi que, dans ce qu'on appelle « l'art des satrapes », les monuments lyciens sont ornés d'éléments helléniques conçus par des sculpteurs grecs ioniens. Le sarcophage dit « lycien » de Sidon en offre un parfait exemple. Deux scènes se répondent : l'une montre une chasse au sanglier, où deux groupes

de cavaliers affrontent la bête à l'épieu. Les plans sont distincts, les chevaux du premier rang se détachent bien du fond. Sur l'autre face une chasse au lion met en scène deux quadriges, mais les chars sont à peine esquissés, les attelages semblent parfaitement libres et l'attention se concentre sur leurs têtes frémissantes. On retrouve la même technique ionienne dans le traitement du cheval du Mausolée d'Halicarnasse (350-353) ; la bouche entr'ouverte sous l'action du mors, le chanfrein ramené, le cheval donne l'impression d'une puissance domptée, mais prête à se déchaîner.

ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE

Alexandre est avant tout un roi cavalier. Il est représenté à cheval, à la bataille d'Issos (ou de Gaugamèle), sur une mosaïque de la maison du Faune à Pompéi, d'après un tableau que Philoxénos d'Erétrie avait peint pour Cassandre, roi de Macédoine, à la fin du IV^e siècle av. J.-C. Alexandre, tête nue, attaque à la tête de ses cavaliers, la longue lance pointée horizontalement et enfoncée dans le corps d'un cavalier dont le cheval gît à terre. Un Perse, à pied, tente de calmer son cheval, vu en raccourci, la croupe tournée vers le spectateur. Les chevaux noirs de Darius, peints de trois-quart, emportent le char vers la droite du tableau, selon la diagonale tracée par les piques perses. On songe à la Bataille de San Romano, peinte par Ucello. Sur le sarcophage de Sidon dit « d'Alexandre » (325-311), conservé au Musée d'Istanbul, Alexandre, monté sur un cheval cabré, casque à tête de lion, charge à la bataille d'Issos ; le cheval d'un Perse agonise, antérieurs pliés et souligne la défaite de son cavalier. On retrouve ici le thème du cheval mourant du temple de Bassae.

Au III^e siècle av. J.-C., un peintre grec a exécuté une grande fresque pour la coupole de la tombe d'un prince thrace. Elle contient un quadriges vu de trois-quart, en contre-plongée. Le calme des timoniers qui se regardent, comme ceux du quadriges de l'Acropole, fait contraste avec la nervosité des chevaux extérieurs qui piaffent. Un palefrenier tente de maîtriser un cheval, la cravache à la main. Les colliers de cou sont ornés de pendeloques, comme les *horse-brasses* anglais. Les quatre robes sont de couleurs différentes. Le char, léger avec son avant en vannerie, apparaît en perspective. Le Musée National d'Athènes conserve une grande statue de cheval en bronze, repêchée près du cap Artémision, datée du II^e siècle av. J.-C.. Le cheval est saisi dans son élan, en appui sur ses postérieurs, antérieurs étendus. La musculature se laisse deviner sous la peau, les oreilles

sont couchées, la queue est déployée. La tête est fine et fait penser à un pur-sang arabe. Le jeune jockey est tendu dans l'effort, sa main gauche tient la rêne haute, la droite est placée légèrement en arrière, comme s'il utilisait une cravache. Ses sandales sont munies d'éperons. Le bronze est magnifique mais pose plus de questions qu'il n'en résout. En effet on ne sait si le jockey faisait partie du groupe ; de plus l'attitude du cheval est curieuse : il ne saute pas d'obstacle, puisque ses antérieurs ne sont pas troussés sous lui. Sauf à supposer une maladresse du bronzier, on doit donc supposer qu'il adopte l'allure imaginaire du « galop volant ».

On ne sait exactement à quel monument rapporter les quatre chevaux de la place Saint-Marc à Venise qui présentent un magnifique exemple d'attelage de quadriges. On s'interroge sur leur provenance et leur date. Rapportés à Venise par le doge Dandolo, ils proviennent du sac de Constantinople en 1204. On les a attribués à Lysippe, au IV^e siècle av. J.-C., en raison de leur qualité esthétique. En réalité on s'oriente plutôt maintenant vers une datation basse, en raison de détails dans le traitement des oreilles, du toupet et des yeux. On les rapproche de la tête de cheval des I^{er}-II^e siècles ap. J.-C., conservée au Musée de Naples, de la statue équestre en bronze de Marc-Aurèle, et des panneaux de marbre des monuments de cet empereur. L'encolure et le poitrail sont puissants, les oreilles attentives, la crinière taillée court, avec un toupet retenu par un lien.

Conclusion

Le cheval fait partie intégrante de la civilisation grecque, que ce soit dans ses mythes, dans sa structure sociale, dans son art. D'abord simples silhouettes de l'art géométrique, les chevaux prennent formes et couleurs dans les vases à figures noires et rouges. Bronzes du VI^e siècle, sculptures enfouies de l'Acropole, tout converge et s'épanouit dans le long cortège de la Frise des Panathénées. Au IV^e siècle chevaux et cavaliers sont unis dans une véritable osmose des sentiments. Cavalier et monture ne font qu'un au combat. L'effondrement du cheval dit la blessure du cavalier, le galop de charge est métaphore de victoire. Le monde grec connaît une sorte de jubilation dans le rapport au cheval, d'admiration pour ses capacités musculaires, de vrai plaisir à pratiquer l'équitation. Cela se traduit, dans l'art, comme dans la littérature équestre, par une attention portée à l'anatomie équine, par une approche admirative de la beauté, de la rapidité et de la puissance du cheval.

L'architecte et le philosophe

M. Michel Demenge

Séance du 18 janvier 2010

L'architecture, formé du grec *archè*, commencement, principe, et de *tektnikos*, charpentier, bâtisseur, n'est pas que la simple bâtisse seulement utilitaire, l'*archè* lui confère une origine, "un déjà là", une ordonnance, un caractère esthétique. Cette signification est présente dans le premier texte d'importance sur l'architecture de l'auteur romain Vitruve (premier siècle AC) où le caractère harmonieux doit provenir de la *proportio*, chaque partie devant être à l'égard des autres comme une partie du corps humain. Selon Hegel, l'architecture en tant que telle viendrait des anciens grecs, alors que les égyptiens, ne sachant aucune langue claire et nette, ne savaient que se dépenser en un travail gigantesque de construction. Le rapport des philosophes à l'architecture peut être philosophie de l'architecture ou philosophie se référant à l'architecture pour édifier des systèmes. Chez Platon, l'architecture est Art de production. L'exécution, la tecture, obéit au commandement, l'*archè*. Saint Augustin oppose l'architecte, le fabricant ayant rapport avec l'initial et le technique incapable de remonter la hiérarchie des causes. Descartes se compare à un architecte qui creuse jusqu'au roc

pour construire sur un bon fondement. Kant rédige une véritable architectonique de la raison pure. Pour Hegel, l'architecture est déjà liée à l'esprit, mais elle n'est que "un pas encore", qui s'accomplit dans la sculpture. Dans Heidegger, *Bâtir, Habiter, Penser*, faut-il pour penser déjà bâtir et habiter ? Ledoux voulut concevoir une architecture devant favoriser une société meilleure, une cité idéale. Selon Gropius, l'architecture peut se passer de philosophie, l'ingénieur supplée l'architecte. Le Corbusier dira "le plan procède du dedans au dehors, l'extérieur est le résultat d'un intérieur" et la philosophie ?

Le souvenir français

M. le Colonel Guy Scaggion

Séance du 1^{er} février 2010

Monsieur le Président, monsieur le Secrétaire Perpétuel,
mes chers confrères, Mesdames, Messieurs,

La communication de ce jour concerne l'une des plus anciennes des associations françaises : Le Souvenir Français.

Erigé en association nationale, il est l'un des partenaires principaux des Elus, de l'Education Nationale, et de la Défense Nationale dans leur mission de mémoire et de civisme.

Il s'assigne pour mission :

1) De conserver la mémoire de ceux et de celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par de belles actions, notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger.

2) De transmettre le flambeau aux générations successives en leur inculquant, par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs.

Il est né en 1872, en Alsace Moselle annexées. Comment et surtout pourquoi. Afin de comprendre, nous ouvrirons dans une première partie, une page historique de la plus grande importance, fin de toute une époque, mais aussi cause immédiate des futurs bouleversements mondiaux. Il sera tout aussi intéressant dans notre deuxième partie, de savoir de quelle manière et dans quels buts il trouve un écho grandissant de nos jours.

(I) UN HISTORIQUE DE PREMIERE IMPORTANCE

Il nous faut remonter à la fin du Second Empire et à la naissance de la III^e République.

Nous trouvons à cette articulation historique, l'une des causes qui présidèrent aux destinées calamiteuses du XX^e siècle (11). Le Souvenir Français naquit dans la tourmente. La force des circonstances commanda sa pérennité (12).

I 1. L'UN DES LIENS AUX GRANDS DESASTRES DU XX^e SIECLE

Deux clés principales constituèrent le lien de causalité au regard des grands désastres. La première provint de l'inadéquation entre les prétentions politiques françaises et les moyens consentis.

La deuxième naquit des agissements d'un homme, Bismarck, Chancelier de Prusse, dans sa volonté de réaliser la Grande Allemagne.

Napoléon III attaché à ses vues européennes et internationales, se fit le champion des nationalités. L'unité allemande dut beaucoup aux erreurs de l'Empereur qui aida longtemps Bismarck contre les Habsbourg et les Etats d'Allemagne du Sud, hostiles à l'unification et notamment à la Prusse des Hohenzollern.

Renouant avec les campagnes de la Révolution et du 1^{er} Empire, la France combattit à nouveau en Italie, face aux Autrichiens.

Certes, la France s'agrandit de Nice et de la Savoie. La campagne se termina sur une note victorieuse, Magenta, Solferino. Mais de graves manquements y présidèrent. L'armée n'était pas préparée à une guerre européenne durable et de grande envergure. Les équipements et les approvisionnements manquèrent de manière criante. Les munitions ne furent distribuées qu'avec parcimonie. A défaut d'autres moyens les lignards chargèrent souvent à la baïonnette. Les éléments sanitaires d'évacuation et de soins furent tenus à la portion congrue.

Le haut commandement ne s'intéressa que de loin au problème de l'encadrement et plus particulièrement à celui d'un corps d'état-major à la mesure des enjeux modernes. Les Parlementaires se montrèrent rébarbatifs à la prolongation du temps de service et à la conscription. Dès 1865, les régiments furent ramenés à trois

bataillons. Les réserves ne trouvèrent leur place que sur le papier.

Napoléon III malade, laissa glisser le régime vers plus de libéralisme et de parlementarisme, foyer permanent des luttes partisans. Le Maréchal Niel apostropha les députés le 12 décembre 1867 : *“Vous ne voulez pas faire de la France une caserne ; prenez garde d’en faire un cimetière !”*

En effet, non loin, se tissait la trame d’un drame terrifiant. Victime d’une vieille rancune, le régime impérial allait s’effondrer d’un bloc, sur un simple contentieux entre la France et la Prusse.

Sous le 1^{er} Empire, au cours de la quatrième coalition, la France infligea de sérieuses défaites à la Prusse alliée de la Russie, Auerstedt, Iéna. Berlin occupé, l’humiliant traité de Tilsit en 1807, amputa la Prusse de la moitié de son territoire. La revanche se prépara aussitôt : redressement moral, reprise en main de l’armée. Les premiers effets se firent sentir rapidement avec la participation victorieuse de Blücher à Waterloo et la part prépondérante tenue au traité de Vienne en 1815. L’œuvre n’était pas achevée pour autant. Il fallait un prétexte pour la parachever.

Sans entrer dans les détails du simple élément déclenchant, rappelons pour mémoire, qu’en 1870, un différend porta sur une affaire de succession au trône d’Espagne.

Bismarck travestit la traduction d’une dépêche envoyée par le roi de Prusse connue sous l’appellation de “dépêche d’Ems”. Le chancelier réécrivit la dépêche, sous une tournure indiquant que le roi avait été offensé. Aussitôt, les Allemands, saisis d’un nationalisme exacerbé, se soulevèrent contre la France. S’estimant atteints dans leur honneur, les Français crièrent : *“à Berlin”*. La mobilisation décrétée, la guerre fut déclarée le 19 juillet 1870.

Face à face, l’armée française, sous-dimensionnée, affaiblie moralement, et la puissante armée prussienne, émanation de la volonté de Guillaume 1^{er} de mettre en œuvre le génie militaire de Von Moltke relayée par le gouvernement de Bismarck. Nous savons ce qu’il advint.

Le 2 septembre, dans Sedan assiégée, Napoléon III capitula. Il partit en captivité avec les cent mille hommes qui l’accompagnaient. Dans Paris, prise à partie de toutes parts, la situation se dégradait dangereusement. Les extrémistes favorisèrent l’agitation révolutionnaire. Partout ils firent circuler l’appel à l’instauration de la “Commune”.

Pendant ce temps en Lorraine, même si Bazaine rendit la Place de Metz, bien d'autres chefs menèrent la vie dure à l'envahisseur. Nous pouvons citer par exemple les batailles de : Freschviller, Strasbourg, Thionville, Terville, Koenigsmacker, Longwy, Arrancy, Reichshoffen. Malgré de nombreuses passes d'armes favorables localement, l'ensemble du front recula.

Plus près de nous, le 9 janvier 1871, les premiers affrontements d'envergure de l'année se déroulèrent à Moimey et Villersexel. Le choc opéré par l'armée française, obligea les Prussiens à l'abandon de leurs positions. L'ennemi se replia derrière la Lizaine, à Héricourt, Luze et sur le Mont Vaudois. Malheureusement, l'armée de l'Est en proie à une lutte sans merci devant Héricourt n'obtint pas les renforts nécessaires, pour prémunir ses arrières d'une autre armée prussienne qui menaçait de l'envelopper. De succès en replis, le 20 janvier, les nôtres se retrouvèrent, à l'Isle-sur-le-Doubs.

L'ennemi se fit de plus en plus agressif. Il fallut dégager les avant-postes à la baïonnette. Nos troupes se replièrent sur Saint-Hippolyte, Maïche, Morteau, Pontarlier, Mouthe, Fonceine-le-Haut. Dans ce pays montagneux, dans la neige, par un froid excessif, commença une retraite semblable à une épouvantable débandade.

À Paris, Bismarck savait que les groupuscules révolutionnaires se chargeaient eux-mêmes de lui faire gagner la victoire de la capitale. Intra muros, au lieu de combattre le Prussien, les régiments français devaient maintenir l'ordre et protéger le gouvernement.

Guillaume 1^{er} qui assista enfant à la fuite devant Napoléon 1^{er} et au démembrement du royaume, pouvait enfin laver l'affront de Tilsit infligé à son père Frédéric-Guillaume III.

Le 17 janvier 1871, dans son journal personnel, le colonel Bronsart von Schellendorff, du Grand Etat-major prussien écrivit : *"Demain, on organise une grande mascarade. Le roi sera proclamé empereur d'Allemagne"*. Le lendemain 18 janvier : *"La proclamation a eu lieu...L'autel improvisé se trouvait juste en face d'une Vénus nue, dans la Galerie des Glaces, ... ce rituel, je dois reconnaître qu'il avait quelque chose d'édifiant. Il gagnait en signification historique pour la simple raison qu'on fondait le premier Reich allemand à Versailles, dans le temple de Louis XIV"*.

A l'Est, certains pourtant s'évertuaient encore à sauver ce qui pouvait l'être. Ainsi, le colonel Denfert-Rochereau soutint avec succès le siège de Belfort. À Dole, le 21 janvier, tous ceux qui savaient tenir une arme, freinèrent l'ennemi par des actions retardatrices. Il en fut de même dans tous les passages obligés, jusqu'à la frontière.

Les actions collectives ou individuelles furent nombreuses. En voici deux à titre d'exemple. Le 44^e RI, régiment franc-comtois se tint constamment en arrière-garde, il permit aux débris de l'armée de l'Est, de passer en Suisse. Dans cette terrible affaire, le chef de corps, le lieutenant-colonel Achilli, perdit la vie au combat de la Cluse, le 21 janvier, alors qu'il chargeait à la tête de ses hommes.

Le 25 janvier à Montigny-les-Arsures, un brave Zouave, Léopold Coco, natif de Chesne-Populeux dans les Ardennes, décida seul d'une attitude à la Bayard, on ne pouvait plus chevaleresque. Une tour de pierres sèches fut son pont du Garigliano, son chassapot fit office d'épée. Hélas, il n'eut que sa poitrine pour bouclier. Nous connaissons l'issue de ce noble fait d'armes. Il tint tête à plus de 300 assaillants. Un grand nombre d'entre eux mordirent la terre jurassienne avant que, à cours de munitions, la baïonnette au canon, il succombât avec panache.

A Paris, les Allemands défilèrent en vainqueurs, sur les Champs-Élysées. Ils déclenchèrent chez les Français un fort sentiment patriotique et la haine attisée par l'amertume. Mais surtout, ils firent le lit de l'un des plus terribles spectacles de l'histoire intérieure de la France. Ils permirent l'émergence de la "Commune".

L'insurrection démarra le 18 mars. Rapidement, l'émeute se transforma en guerre civile, dans son horreur la plus profonde. Elle se produisit sous les yeux des occupants qui assistèrent, goguenards, aux péripéties françaises. De combats en exécutions sommaires, la fin de la Commune dévoila toute l'étendue de la dévastation. L'on ne dénombra pas moins de dix-sept mille morts. Des quartiers entiers n'étaient qu'amas de ruines. Les cinq milliards de dommages de guerre dus aux Allemands ne représentèrent plus qu'un tiers du montant des dommages. En quelques mois, le désastre de 1870-1871 s'estima à plus de quinze milliards de francs (Paris y compris).

Quelles furent les conséquences immédiates sur le plan politique et sur le plan militaire ? Légitimistes et orléanistes dispo-

sant de la majorité parlementaire, la restauration monarchique ne faisait pas de doute. Mais nous connaissons tous la position prise par le comte de Chambord, qui tout en admettant une monarchie constitutionnelle, n'accepta pas une constitution imposée. Il préférerait ne pas régner plutôt que d'être "le roi légitime de la révolution". Le 27 octobre 1873 il écrivit : *"Je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain"*. Il indiqua ainsi qu'il désirait : *"garder intact le principe monarchique plutôt que de le compromettre dans une restauration éphémère"*.

Thiers parti, le courant majoritaire remit le pouvoir à Mac-Mahon. Gambetta entraînant la gauche, se joignit aux monarchistes et aux modérés. Le 30 janvier 1875, à une voix de majorité, par l'amendement Wallon, il fut adopté que le nom de "République" s'inscrirait dorénavant officiellement dans les lois.

Sur le plan militaire, après tous ces événements durant lesquels l'Etat manqua de sombrer, une loi de 1872 porta le service militaire obligatoire à cinq ans. Une autre du 13 mars 1875 instaura une nouvelle organisation reposant sur des régions militaires permettant des recrutements locaux propices au sentiment d'attachement des régions à leur régiment. Ce fameux lien entre l'armée et la nation, tant sollicité de nos jours, se tissa déjà de manière très forte, dès la fin du 19^e siècle. En effet, un peu partout des corps de soldats avaient été enterrés sommairement. Beaucoup s'en émurent.

Dès 1870, en Moselle, prolongeant leur dévouement manifesté dans les ambulances de la capitale Lorraine, les «Dames de Metz», avec à leur tête Madame Bezançon, la femme du Maire, s'évertuèrent à donner une sépulture décente à tous ces corps jonchant les trop nombreux champs de bataille. Chaque année elles firent célébrer un office religieux pour les soldats Morts pour la France.

A la Toussaint, en Alsace pareillement annexée, les jeunes filles en costume traditionnel fleurissent les tombes des soldats de leur commune. Rapidement rejointes par toute la population qui silencieusement disposa sur les tombes des compositions florales tricolores. En 1872, un enseignant, Xavier Niessen, pensa que le culte des morts pour la France et l'entretien de leurs tombes pouvaient et devaient constituer le trait d'union capable de conserver dans les esprits le sentiment d'unité nationale et maintenir le souvenir des provinces perdues, en France de l'intérieur.

Les deux organisations finirent par fusionner. Xavier Niessen déclara officiellement la nouvelle association en 1887 à Neuilly-sur-Seine, sous le nom de Souvenir Français.

Ce nom traduisit bien la volonté de constituer un trait d'union entre tous les Français, autour des valeurs de la France, pour laquelle 100.000 de ses soldats se sacrifièrent.

Aussitôt, le rayonnement de l'association diffusa au-delà du souvenir des seules Alsace-Lorraine. Le champ devint international. Ainsi en 1889, l'on vit les membres du Souvenir Français entretenir les tombes de ceux qui reposaient sur le sol de France et à l'étranger, comme le tombeau de Waterloo, les sépultures des marins tombés aux Pescadores, à l'île de Cabrera. Partout dans le monde l'on éleva des monuments. Ainsi, les circonstances entraînèrent-elles la pérennité de la jeune association.

I 2. LA PERENNITE DU SOUVENIR FRANCAIS

Le 1^{er} février 1906, en France de l'intérieur, présent dans 81 départements, son action fut reconnue d'utilité publique. L'organisation pyramidale put alors s'effectuer. Jean-Pierre JEAN, imprimeur et futur député de la Moselle créa en 1907 le premier comité du Souvenir Français dans le petit village de Vallières. En moins d'un an, il lança une souscription et érigea un monument de mémoire dédié aux «soldats français morts au champ d'honneur », qu'inaugurèrent 120 000 personnes sous les plis du drapeau tricolore.

L'Alsace s'inscrit dans le même élan. A Wissembourg, Monsieur Spinner prit l'initiative d'ériger un monument à la mémoire des soldats morts pour la défense de la Patrie en Alsace : ceux du maréchal de Villars en 1705-1706, ceux du général Hoche en 1793, ceux du général Douay en 1870. Plus de quatre cents communes y souscrivirent. Le jour de l'inauguration, le 17 octobre 1909, une foule de 80 000 personnes chanta la Marseillaise.

L'essor du Souvenir Français inquiéta les autorités prussiennes. Ses manifestations publiques furent interdites puis il fut dissout en janvier 1913. Dès le début de la guerre de 1914, les membres du Souvenir Français en Alsace et en Lorraine, sont arrêtés, incarcérés ou déportés. L'association survit dans l'ombre. Là où les adhérents furent mobilisés, le Souvenir Français se diversifia. Des femmes et des hommes plus âgés assurèrent la relève.

Ils n'abandonnèrent pas les soldats décédés dans les hôpitaux de l'intérieur. Ils s'efforcèrent, en l'absence des familles, d'accompagner leur enterrement, et de veiller sur leurs sépultures. Plus de deux cents cimetières militaires furent ainsi édifiés ainsi que l'organisation de trois cent cinquante pèlerinages patriotiques. Ils rendirent les mêmes hommages aux soldats alliés. De nouveaux groupements se créèrent dans les Pays de l'Empire mais aussi en Suisse, en Egypte, en Grèce, en Italie, en Russie.

Lorsqu'avec la victoire vinrent s'ajouter les 1 700 000 tombes aux 88 000 de 70-71, les besoins s'avèrent trop importants. Si bien que la loi du 31 juillet 1920 créa le Service National des sépultures. L'Etat prit à sa charge les cimetières militaires de l'ancienne zone des armées et organisa les nécropoles nationales. L'entretien des carrés militaires communaux fut confié aux municipalités qui, dans de nombreux cas, demandèrent au Souvenir Français de se substituer à elles. L'association porta son effort, sur l'entretien des tombes, l'organisation des cérémonies patriotiques en liaison avec les associations d'anciens combattants et l'érection de monuments du souvenir, à l'exception des monuments aux morts communaux à la charge des municipalités.

Dès le début des années 1930, la transmission du souvenir devint un sujet de préoccupation. L'on suggéra au Souvenir Français qui comptait alors environ 100 000 membres, de s'investir dans cette tâche, notamment auprès des écoliers. Mais il était déjà un peu tard.

Rappelons-nous que la paix signée à Versailles le 28 juin 1919 ne dura que vingt ans.

Profitant de la faiblesse des démocraties et de l'apathie générale, Hitler remit le feu au Monde.

Le 2 septembre la France mobilisa et déclara la guerre à l'Allemagne. Nos troupes ne déméritèrent pas. Les pertes prouvent que les fils des "Poilus" se montrèrent dignes de leurs anciens.

Même s'il nous faut bien reconnaître des défaillances, seuls des moyens souvent insuffisants au bon endroit et au bon moment, donnèrent l'avantage à l'adversaire.

Hélas, le courage et la combativité ne suffirent pas. La leçon de 1870 avait été oubliée. Le 14 juin 1940, les troupes allemandes entrèrent dans Paris. Aussitôt, des voix s'élevèrent. La résistance commença.

La Seconde Guerre mondiale prit fin, 6 ans, jour pour jour après son commencement.

Dès le début de la guerre, les Allemands cherchèrent à désorganiser le Souvenir Français et notamment ils s'en prirent aux 43 000 adhérents d'Alsace-Lorraine dont ils expulsèrent les dirigeants. Nombreuses furent les arrestations suivies de déportation. Mais les membres tinrent bon. Ils continuèrent à veiller sur les tombes. Surtout ils recherchèrent, entretenirent et établirent des fichiers pour les 100 000 sépultures de soldats morts durant les combats de 1940.

A partir de 1943, la tâche devint de plus en plus difficile. Il s'agit alors de veiller sur les sépultures des résistants et des victimes de bombardements.

Au jour de la libération l'on recensa 120 000 membres dont tous les Alsaciens et les Lorrains réfugiés et anciens adhérents, qui avaient rejoint les comités de l'intérieur. Le Général de Gaulle salua leur action : « *Le Souvenir-français poursuit une œuvre admirable. C'est la vie de la France qu'il défend en s'occupant de ceux des siens qui sont morts pour elle. Leur exemple, dont la mémoire est grâce à vous perpétuée, permet en effet aux générations nouvelles de mesurer la valeur de la liberté et le prix dont il faut savoir la payer. C'est donc avec le plus grand plaisir que j'accepte de donner mon patronage à votre association.* »

Dès la fin de la guerre, l'association connut un développement important. En particulier, outre ses missions habituelles d'entretien des tombes et des monuments, elle organisa et participa aux cérémonies patriotiques mais surtout, elle veilla à ce que l'oubli ne fit son œuvre ni en France, ni dans les pays étrangers où nos soldats combattirent. Souvenons-nous qu'en plus des morts déjà évoqués, la France perdit 100 000 hommes en Indochine, Madagascar, Corée, Maroc, Tunisie, puis Algérie avec 25 000 soldats, 120 000 harkis et leurs familles.

La tâche devint immense. Vers la fin des années 1970 il apparut nécessaire d'établir la chaîne de responsabilité de l'association et d'en préciser les règles de fonctionnement. Il s'agit tout d'abord d'une prise de conscience pour l'avenir : les anciens combattants ne sont pas éternels et le Souvenir Français, à terme, sera la seule association privée existante, pour garder la mémoire et transmettre l'héritage aux générations successives.

Approuvés par le décret du 29 août 1979, modifié par arrêté du 28 mai 2009, les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur précisent que le Souvenir Français n'est pas une association d'Anciens Combattants. Mais qu'il s'agit d'une œuvre inspiratrice d'énergie morale et de solidarité, en dehors de toute préoccupation politique philosophique ou confessionnelle, ouverte à tous, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes.

Ils insistent sur le fait que si les anciennes missions demeurent, la transmission de l'héritage est maintenant la mission essentielle.

Tout en définissant les contours du Souvenir Français d'aujourd'hui, ces textes s'avèrent fondamentalement innovants en décentralisant les responsabilités au niveau des délégués généraux. C'est-à-dire des départements.

(II) LE SOUVENIR-FRANÇAIS AUJOURD'HUI

Placé sous le haut patronage du Président de la République. Le Souvenir Français est couronné par l'Académie française et l'Académie des Sciences morales et politiques.

Il poursuit sa marche séculaire et son histoire s'écrit encore activement à travers l'accomplissement de ses missions tant au plan national qu'international. Mais ici, devant notre auditoire Franc-Comtois, il semble intéressant qu'à la suite d'une rapide approche générale (21), nous puissions observer en un bref éclairage, la situation jurassienne que nous côtoyons journallement (22).

II 1. SUR LE PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL ORGANISATION

EN FRANCE

De forme pyramidale, l'association compte 200.000 membres actifs, regroupés dans 1.600 comités qui recouvrent la totalité du territoire national, départements et territoires d'Outre Mer.

Les comités sont constitués à l'échelon des arrondissements dans les grandes villes, des villes et des cantons. Outre ces membres, de nombreuses associations locales sont affiliées au Souvenir Français au niveau départemental (associations d'anciens combattants, de jeunes, scouts, sportives etc.) ; elles représentent environ 100.000 personnes au total.

Les présidents de comité sont élus, l'élection étant ratifiée par le président national.

A l'échelon départemental, un délégué général, nommé par le président national, administre l'association dans son département.

A l'échelon national, un conseil d'administration nommé par l'assemblée générale désigne un comité directeur, dont le président national. Ce comité directeur administre l'association.

HORS DE FRANCE

Le Souvenir Français est présent dans 62 pays étrangers où la France a eu une action. Les 62 délégations maintiennent, dans leur pays respectif, la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, qu'ils soient Français ou étrangers. Elles organisent des cérémonies d'amitié avec les pays dans lesquels elles résident.

LES ACTIONS ANNUELLES

EN FRANCE

- Réalisation ou réhabilitation d'une cinquantaine de monuments,
- Rénovation de 20.000 tombes et de 100 stèles commémoratives,
- Entretien de 100.000 tombes,
- Organisation de voyages éducatifs sur les lieux de mémoire pour 40.000 scolaires environ,
- Actions d'information, etc.

HORS DE FRANCE

- Rénovation ou entretien de tombes et de monuments, par exemple dans les années récentes :
- Rénovation du cimetière de tirailleurs sénégalais de Saint Louis du Sénégal, du cimetière Français de Dong-Mo, près de Lang Son (Vietnam), en encore d'Erfurt (R.F.A.),
- Restauration du monument de La Tour d'AUVERGNE en Haute Bavière,
- Entretien de tombes et de monuments en Suisse, en Autriche, en Belgique, en Norvège, au Sri Lanka, en Equateur etc.

Manifestations d'amitié : (exemples)

- Aux Etats Unis, cérémonies annuelles au long de la route Rochambeau,
- Au Maroc, aide aux anciens combattants handicapés,
- Au Burkina Faso, aide à la restauration de la maison du combattant,
- Au Sénégal, aide à la réalisation du Musée des forces armées sénégalaises,
- En Suisse, contribution à la restauration du mémorial de l'armée de la Loire de 1871.

RESSOURCES

Annuellement, les ressources s'établissent à hauteur de 4.200.000 Euros.

Elles proviennent pour l'essentiel des cotisations versées par les adhérents et de la quête effectuée annuellement aux portes des cimetières le 1^{er} Novembre.

Les legs sont exonérés d'impôts, l'association étant reconnue d'utilité publique.

Après ce rapide survol général, arrêtons-nous si vous le voulez bien, sur un point particulier. Un bref éclairage sur la situation du Souvenir Français du Jura contemporain.

II 2. *POINT DE SITUATION DANS LE JURA*

Concrètement, dans le Jura, les 32 comités cantonaux s'investissent dans chacune des 544 communes du département, pour que l'indifférence ne porte, insidieusement, à l'oubli.

La Délégation générale du Jura peut exprimer une relative satisfaction dans la mesure où les paramètres d'appréciation de son action pour le cycle 2009 s'inscrivirent dans la continuité de tendance ascendante depuis de nombreuses années. Nos missions de mieux en mieux connues et partagées, bien comprises et exécutées, emportèrent un ralliement élargi.

Le nombre total des adhérents des comités progressa. Il passa ainsi à 3131. En plus des adhérents à titre individuel, nous eûmes à nous réjouir de l'enregistrement de 56 associations et de 215 collectivités territoriales. Les Jurassiens soutinrent nos missions à hauteur de 1,22 % de sa population. Soit plus de trois fois la moyenne nationale.

Le nombre des travaux réalisés dépassa nettement la moyenne annuelle. D'innombrables actions de transmission de la mémoire furent menées à bien. L'organisation et la participation aux cérémonies s'amplifièrent et s'améliorèrent notablement.

En s'appuyant sur ces différents aspects, abordons brièvement deux des tenants de l'exécution de nos missions en 2009 d'une part le domaine de la mission de conservation de la mémoire (a) et d'autre part celui de la mission de transmission du flambeau (b).

a) MISSION DE CONSERVATION DE LA MEMOIRE

La Délégation du Jura traita 33 dossiers de travaux sur l'ensemble du département, pour une moyenne de 26 par an sur les 10 dernières années. 19 comités cantonaux conduisirent ces actions.

b) MISSION DE TRANSMISSION DU FLAMBEAU

Le bilan de cette mission devenue prioritaire auprès des générations futures, se révéla riche en réalisations, mais aussi gratifiant pour les organisateurs.

Il se traduisit par 17 actions : douze voyages sur des lieux de Mémoire, le Concours de la Résistance et de la Déportation (CRD), deux spectacles, une opération de formation des formateurs et une initiative nouvelle.

Douze comités avec leurs collègues respectifs s'impliquèrent dans 12 voyages sur des lieux de Mémoire. Au total ce sont 876 jeunes et 82 adultes, de 17 établissements scolaires, qui en bénéficièrent. Certains jeunes, ensuite, s'investirent dans les comités : quêtes de la Toussaint, dépôt de gerbes, lecture de messages lors des cérémonies et même porte-drapeau.

Le concours national de la Résistance et de la Déportation pour l'année 2008-2009 se plaça sous le signe de la rupture et de la continuité.

Au plan départemental, il convient de souligner le sauvetage de ce concours. Les membres de l'ancien comité du concours affichaient une moyenne d'âge largement octogénaire. Soit le concours s'arrêtait, soit il fallait le confier à une autre entité. Les responsables optèrent pour le Souvenir Français.

Cette année le thème du concours porta sur les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi. 814 élèves concoururent.

45 jeunes doctes furent les acteurs d'une grande fresque historique évoquant la période 1933-1945 dans un spectacle, « *Cela n'arrive pas qu'aux autres* », monté par les Loisirs Populaires en partenariat avec de nombreuses associations dont le Souvenir Français. Plus de 1 000 spectateurs assistèrent à ce spectacle son et lumière.

Les professeurs du collège Gustave Eiffel de Fraisans organisèrent une pièce de théâtre tirée du journal intime d'Henriette Bloch de confession juive, qui vécut à Belfort en 1942 avec son fils Julien âgé de 15 ans. Plus de 100 collégiens des classes de

troisième suivirent ce témoignage très émouvant interprété par trois comédiens Belfortains.

Avec le sauvetage du concours de la Résistance et de la Déportation, l'action la plus marquante depuis deux ans, demeura sans conteste la création d'un module « civisme-défense » à l'IUFM, dans lequel figura en bonne place l'aspect mémoire.

Dans ses activités nouvelles, la Délégation du Jura supporta un forum du civisme-mémoire. Les Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP). Passèrent avec succès l'épreuve d'essai. Ils s'investirent sur un projet alliant : le civisme, le lien défense-nation et la mémoire.

Le prix consista en un voyage regroupant une destination en rapport avec l'avenir professionnel de ces jeunes et un lieu de mémoire. Les résultats augurèrent bien de la suite à donner à ce projet.

Pour longue encore, que se révélerait la liste des initiatives et des réalisations si nous devions en chercher l'exhaustivité, elle ne serait que le reflet de la somme de reconnaissance, d'opiniâtre labeur, d'abnégation, que déploient sans cesse les bénévoles du Souvenir Français. Tirant leur substrat des racines de l'Histoire forgée par le sacrifice de leurs aînés, ils représentent la volonté de continuité et de sens.

Ainsi, de par le monde comme dans notre plus petit village, se trouvent des femmes et des hommes qui en dehors de toute autre considération croient en une certaine idée de la France, en une certaine idée de l'Humanité, qu'il faut aimer et défendre.

« On nous oubliera, le temps inexorable fera son œuvre, les soldats mourront une seconde fois » a écrit Roland Dorgelès.

Pas tant que durera le Souvenir Français. Aussi, lorsque le soldat tombé sur cette terre de France ou à l'étranger pour l'honneur du drapeau et de la liberté demandera : *« Qu'as-tu fait de ma mort ? »* Il sera alors possible de répondre : *« J'ai entretenu ta tombe comme celle de tes frères connus ou inconnus, français, indochinois, ou africains morts pour la France et le monument sur lequel ton nom est gravé. Mais aussi et surtout, je me suis efforcé de transmettre l'héritage de valeurs que tu m'avais légué, don de soi pour défendre le droit, volonté de servir en toutes circonstances les valeurs de la France marquées dans sa devise nationale : Liberté, Egalité, Fraternité ».*

Colonel Guy Scaggion



Pour illustrer la conférence sur le Souvenir Français, voici la

Cheminée de la Marseillaise : (collection particulière)

C'est celle du salon du maire de Strasbourg Frédéric Dietrich, devant laquelle Rouget de L'Isle présenta le Chant de guerre pour l'Armée du Rhin. Rappelons que Dietrich fut guillotiné ; on n'osa pas guillotiner l'auteur du Chant National des Français.

Pendant la guerre 1939-45, les propriétaires ayant été déportés, des officiers allemands dînèrent devant cette cheminée, sans savoir ce qu'elle représentait.

La famille Dietrich était une lignée de maîtres de forges du Nord de l'Alsace. Plusieurs rames de trains de cette marque fabriquées à Niederbronn sont encore en fonctionnement. Pendant la 2^e guerre mondiale l'entreprise aida des filières d'évasion.

Dans une vallée voisine exerçait un autre maître de forges, Arndt Krupp ; catholique, il émigra au 16^e siècle pour « cause de religion ». Par la suite ses descendants se firent protestants. Ils s'illustrèrent en construisant les premiers canons à culasse (Sadowa, guerre de 1870), la grosse Bertha (Guerre de 1914) et Gustave (2^e guerre mondiale). (J.G.T.)

L'énergie au fil de l'eau. De la force hydraulique à l'hydroélectricité

M^{me} Marie Madeleine Mesny

Séance du 1^{er} Février 2010

L'eau est indispensable à la vie des humains, des animaux, des végétaux... Elle peut déclencher des catastrophes : par des inondations, des sécheresses. Elle peut transporter sur les fleuves, sur les océans des passagers, des marchandises grâce à des navires de plus en plus grands. Elle est une source d'énergie qui a évolué au cours des siècles pour passer de la force hydraulique à sa transformation en force hydroélectrique.

Au début, le temps des moulins

L'eau qui descend une pente représente un potentiel d'énergie mécanique qui sera utilisé dans les moulins à eau. Peu nombreux, quelques dizaines durant le Bas-Empire romain, ils assurent la fourniture de la farine aux grands domaines, en coexistence avec les bras des domestiques. Un essor a lieu à partir du 10^e siècle, quelques centaines de moulins puis au 11^{ème} siècle : plus de 10.000 moulins pour le seul royaume de France. Enfin, suivant la croissance démographique, on trouve en France, au début du 12^e siècle, 20.000 moulins pour 5 millions d'habitants.

Les performances des moulins se développent et leur technologie va s'appliquer à toutes sortes d'industries. Au mouvement rotatif des meules, s'ajoute le mouvement alternatif grâce à des cames entraînées par l'arbre moteur qui soulèvent des masses qui peuvent écraser, fouler, mélanger...

Le développement de l'industrie, Grâce à l'énergie hydraulique

L'industrie du textile, l'industrie du papier et bien sûr les industries métallurgiques, les forges et les scieries se disputent l'eau des vallées.

Des siècles durant, l'installation des forges est intégrée au réseau hydrographique, dont l'énergie est utilisée à des usages multiples : broyer le minerai, animer les soufflets de la roue à aubes, soulever des martinets pour battre la fonte, entraîner les cylindres des laminoirs et des fonderies.

Ces moulins à vocation artisanale sont les moteurs d'une industrialisation qui va s'appuyer massivement au 17ème et au 18ème siècle sur l'énergie hydraulique, par augmentation du nombre et de la taille des roues : fin du 18ème siècle on compte 500.000 moulins en Europe pour une puissance de 2.500.000 de chevaux.

Le 19^e siècle, tout un siècle d'innovation pour passer de l'énergie hydraulique à l'hydroélectricité

En 1824, un professeur de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, Monsieur Burdin, invente le terme de « turbine » qu'il donne à des roues hydrauliques immergées, tournant autour d'un axe horizontal, vertical ou incliné... mais avec un rendement médiocre.

Un brillant élève, Benoît Fourneyron (1802-1867) est admis, avec dispense à moins de 15 ans à l'Ecole de Saint-Etienne (actuellement Ecole Normale Supérieure des Mines de Saint-Etienne) très tôt il se voit chargé de mission aux mines du Creusot, au bassin d'Alès, on lui confie l'installation d'une ligne de fabrication de tôles aux forges de Pourtalès. C'est alors que Benoît Fourneyron va inventer en 1827 « la roue à pression universelle et continue » qui porte son nom, il a 25 ans.

Un maître de forges franc-comtois, Maurice Caron, lui confie alors le projet d'industrialisation des **Forges de Fraisans** (Jura).

Il va alors implanter un bureau d'études à Besançon en 1827 et installera ses deux premières turbines pour les forges de Fraisans en 1832. Benoît Fourneyron va alors prendre un brevet pour sa roue en 1832 et installera des turbines en Autriche, des filatures à Trieste, Venise et Milan. En 1850, il décide de créer sa propre usine, pour construire des turbines, des moteurs hydrauliques, des machines à vapeur. Il choisit Chambon-Fougerolles comme implantation, il aménage la chute d'eau sur les bords du Valcherie en laboratoire d'essai, puis adjoint une petite fonderie et un atelier d'usinage expérimental.

Ses turbines rendent son nom célèbre de Russie au Mexique. S'il échoue dans sa tentative d'élection à l'Académie des Sciences à Paris, l'Académie de Boston le nomme membre correspondant en 1846 et ses turbines perfectionnées lui valent une médaille d'honneur à l'Exposition de 1855.

Si Fourneyron a été le premier à réaliser une « turbine hydraulique » grâce à la poursuite des travaux de son maître, Monsieur Burdin, il fallut ensuite parvenir à transformer l'énergie mécanique dégagée par sa turbine en énergie électrique.

Le 19^e siècle a été une période de grandes innovations accompagnant la révolution industrielle et l'occasion d'un rapprochement entre techniques et sciences.

La turbine hydraulique consiste à contraindre l'eau à entrer dans une enceinte cylindrique étanche et à entraîner à grande vitesse une roue mobile à axe vertical, le rotor, qui délivre de l'énergie mécanique.

La conversion de cette énergie mécanique en énergie électrique se fait grâce au couplage de la turbine, machine motrice rotative avec une machine réceptrice, également rotative, l'alternateur.

Ainsi pour passer de l'énergie hydraulique à l'hydroélectricité, il a fallu plusieurs inventeurs tous contemporains :

1. En 1827, le plus jeune **Benoît Fourneyron (1802-1867)** invente la turbine hydraulique. De 60 tours par minute caractérisant les roues anciennes, on passe avec la turbine de Fourneyron, qui a une roue horizontale très plate, à une vitesse de 2.500 tours par minute. La masse par unité de puissance qui était de 200 kg /CV n'est plus que de 1 kg/CV.

Le rendement des turbines va encore être amélioré :

La turbine Francis (1850) pour les moyennes chutes de 30 à 300 mètres de hauteur.

La turbine Pelton (1880) conçue par un ingénieur américain dont le matériel est adapté aux hautes chutes de plus de 300 mètres. Jusqu'à 1.500 mètres de dénivelé.

La turbine Kaplan (1920) pour les basses chutes, au fil de l'eau.

2. Puis « l'inventeur de l'exploitation de la houille blanche » intervient. Il s'agit d'**Aristide Bergès (1833-1904)**, ingénieur de Centrale, il installe une papeterie en Isère et c'est là qu'il eut l'idée d'utiliser les hautes chutes des montagnes dauphinoises. Il y consacre une vie d'efforts hardis, de travail persévérant, et de volonté tenace. Il réussit à capter des chutes de hauteurs et de débits variés allant de 500 à 4.000 chevaux.

3. Dans le domaine de l'électricité, entre en scène, l'inventeur belge **Zénobe – Théophile Gramme (1826-1901)**. Il commence ses travaux de découverte par l'invention en 1867 des machines à courants alternatifs, en 1869, il imagine le collecteur des machines à courant continu et construit en 1872 sa dynamo industrielle.

4. Et pour finir, l'invention de **Marcel Deprez (1843-1918)** rend possible le transport de l'énergie électrique par des lignes aériennes ou souterraines qui permettent ainsi l'injection de l'hydroélectricité produite sur le réseau électrique et son transport sur de longues distances. Sans cette invention, l'électricité ne se stockant pas, seules des productions d'électricité utilisées immédiatement et sur place étaient possibles. Marcel Deprez était professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, Membre de l'Académie des Sciences.

5. Sans parler d'invention, il y a lieu de citer ici **les techniques des barrages** qui vont évoluer en fonction de types de centrales, de leur situation géographique, de leur hauteur de chute.

Le 19^e siècle, siècle des inventeurs pour la conception de la production d'électricité à partir de la force hydraulique, va céder sa place au 20^e siècle, siècle des bâtisseurs et des réalisateurs des grands équipements.

Le 20^e siècle, le siècle des réalisations, Un effort d'équipement hydroélectrique en France.

Au 20^e siècle, l'hydroélectricité constitue une technique désormais mature et de nombreuses centrales vont voir le jour. L'équipement hydroélectrique de la France est mis en place après la première guerre mondiale. Cinquante et un barrages sont édifiés entre 1920 et 1940.

Les techniques de construction et notamment celles des barrages ont beaucoup évolué.

On classe les centrales en 3 grandes catégories :

1. Les centrales de haute chute ou de lac :

Dans les sites de haute montagne, avec un débit faible, un dénivelé très fort : chute supérieure à 300 mètres, et jusqu'à 1.420 mètres, lac de Portillon dans les Pyrénées, record français de hauteur.

Le barrage s'oppose à l'écoulement de l'eau. Il forme un lac de retenue, alimenté par l'eau des torrents, la fonte des neiges et des glaciers. L'eau peut être dirigée vers la centrale par « conduite forcée » au moyen de grosses tuyauteries fixées au flanc de la montagne ou enterrées.

Les centrales de haute chute sont équipées de turbines Pelton, conçues par un ingénieur américain.

2. Les centrales de moyenne chute ou d'écluse :

Situées en moyenne montagne, avec un débit moyen, un dénivelé assez fort, une chute de 30 à 300 mètres de hauteur, les centrales sont équipées de turbines Francis.

Il existe en Franche-Comté, une importante centrale de moyenne chute (130 mètres) au lac de **Vouglans** (Jura), elle est implantée en vue de régulariser les crues de l'Ain, rivière très capricieuse.

Cette centrale est mise en service en 1968, après cinq ans de travaux, démolition de deux villages, création d'un lac artificiel de 1.600 ha. La réserve d'eau, à l'amont du barrage est de 425 millions de m³, soit 3^e réserve d'eau de France. La centrale sera équipée de 3 turbines Francis de 68.000 kW chacune, la production d'électricité annuelle est de 300 millions de kWh.

Le lac de Vouglans est devenu un centre touristique très fréquenté. Bénéficiant d'un environnement verdoyant, cette magnifique étendue d'eau turquoise de 35 km de long entourée de forêts, peut-être admirée depuis plusieurs belvédères. De plus ce lac permet la pratique de multiples activités sportives : trois ports de plaisance, des plages aménagées, des zones de ski nautique, de voile, de camping.

Ainsi la création de cette centrale aura permis tout à la fois de régler le problème des crues de l'Ain, de produire de l'électricité en « juste à temps » par prélèvement dans la retenue et d'implanter un pôle touristique important dans le Jura.

3. Les Centrales de base chute, au fil de l'eau :

Elles sont implantées sur le cours de grands fleuves avec un débit très fort ou de rivières. De faible dénivelé, moins de 30 mètres, sans retenue d'eau, l'électricité y est produite en temps réel, et ces centrales sont équipées de turbine Kaplan. Il existe deux types de centrales au fil de l'eau :

a. Les équipements des fleuves à gros débit : Rhône et Rhin, comportent des unités de production très importantes (50% de la production d'hydroélectricité française).

On peut citer en exemple l'équipement du Rhône par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) qui va procéder à l'édification de 1946 à 1986 des centrales hydroélectriques qui ont permis de réguler les crues tout en produisant de l'énergie renouvelable, non polluante, plus de 15 milliard de kWh en 2007.

Actuellement le Rhône est utilisé par 19 centrales en France. La centrale de Donzère-Mondragon (1952) est la plus puissante : 22 mètres de hauteur de chute, 354.000 kW de puissance installés, 2 milliards de KWh/an de production.

b. Les centrales qui constituent « la petite hydraulique » :

Elles sont elles aussi au fil de l'eau : 1.704 sites recensés en France qui représentent 10% de la production française d'électricité hydraulique. Quatre-vingt-dix-neuf sites sont en activité en Franche-Comté.

A ces 3 catégories de centrales hydroélectriques de type classique, il convient d'ajouter les « **S.T.E.P. » Station de Transfert d'Energie par pompage.**

Ces équipements comportent deux bassins :

- Un bassin de retenue en amont du barrage
- Et un autre à l'aval.

L'eau stockée à l'aval est remontée dans le bassin supérieur et sera « returbinée » lorsqu'il y aura une demande pressante d'électricité, 3 à 5 minutes suffisent à remettre en exploitation et à fournir le secteur.

E.D.F. exploite actuellement 4 unités de ce type qui produisent 5 TWh/an (5 milliards de KWh) d'une électricité qui permet d'assurer la fourniture d'énergie en période de « pointe », ce qui est essentiel pour l'équilibre du réseau de distribution.

C'est ainsi que, si l'électricité ne peut se stocker, l'eau peut elle être stockée... et même recyclée...

Sur le Doubs et la Loue : Les microcentrales au fil de l'eau

Dès 1900, Monsieur Jules Japy, industriel à Beaucourt, a su réunir des responsables d'entreprises exerçant leur activité le long du Doubs ou de la Loue et soucieux de la régularisation des eaux du Doubs, car les périodes de sécheresse d'été les privaient de la force hydraulique nécessaire. De plus les pertes du Doubs en direction de la Loue les préoccupaient.

Après une forte sécheresse en l'été 1900, le 11 août 1901 l'incendie de l'usine Pernod de Pontarlier met en évidence de façon irréfutable la présence d'anis dans la source de la Loue, trois jours après l'incendie.

Un ingénieur suisse Mr. Butticaz proposait de relever le niveau du lac Saint-Point de 7 m 50 afin de créer une réserve d'eau et de lutter contre les pertes du Doubs. C'est alors que Monsieur Jules Japy demande **un rapport sur « les pertes du Doubs et la capture progressive du Doubs supérieur par la Loue »** au professeur de géologie de la faculté de Besançon, Monsieur Fournier.

Ce rapport remit le 18 octobre 1907 met en évidence l'origine des pertes importantes dans les zones où le Doubs est au contact avec les calcaires du jurassique supérieur et principalement du

Portlandien plus soluble et fissuré. Au contraire, quand le lit est constitué de Néocomien calcairéo-marneux, il peut être considéré comme étanche.

Les conclusions du rapport Fournier :

Relever modérément le niveau du lac Saint-Point.

Boucher les fissures du saut du Doubs et des bassins et en relever légèrement le niveau dans le but de régulariser le débit.

Le projet Butticaz n'a pas été réalisé et il existe encore des fuites dans le Doubs.

A l'occasion de ces travaux, un inventaire très précis des industriels concernés a été publié par Monsieur Jules Japy et nous donne beaucoup de renseignements sur les industries alors en activité sur le tracé du Doubs et de la Loue.

Sur les 87 établissements recensés, on notera :

22 scieries-moulins

21 moulins-meunerie

17 forges/usines métallurgiques/mécanique

13 électricité/éclairage

5 papeteries

4 filatures/tissages

2 horlogeries

1 distillerie à Pontarlier

1 fabrique de soude

1 distribution d'eau à la ville de Dole

Après 102 ans, il est intéressant de recenser à nouveau en 2009, le parc des microcentrales.

Une étude vient d'être réalisée à la demande de l'A.R.I.D. (Association des Riverains Industriels du Doubs) par le Cabinet Reilé sur les microcentrales de Pont de Roide à Dole, linéaire plus réduit qui comportait en 1907 : 62 sites sur le recensement global de 87 entreprises ;

Des monographies ont été réalisées sur trente-trois sites :

15 sont encore exploités

18 sites ayant un barrage sur le Doubs n'ont plus d'activité de production d'électricité.

Il y a, pour ces 15 sites en activité, une production annuelle moyenne de 52.440.000 kWh/an, soit la consommation de 20.984 équivalents foyers (80.000 habitants). En ajoutant les centrales EDF hors champ de cette étude, il y a un doublement de la production soit 100 millions de kWh.

Sur cette partie du Doubs, du fait de disparition de nombreuses activités artisanales, il y a des barrages abandonnés et l'augmentation de production de cette zone pourrait venir de la rénovation de ces anciens barrages et de leur équipement en matériel moderne.

Certains sites ont été complètement rénovés de 1999 à 2009. C'est ainsi qu'à Deluz où il existait un moulin depuis 1584 qui fut ensuite transformé en huilerie, puis en papeterie, une augmentation de puissance importante a été faite.

Ce site disposait à l'origine d'un droit d'eau fondé en titre de 268 kW. A la suite d'une demande d'autorisation pour une rénovation avec installation de 5 turbines Kaplan, la centrale rénovée dispose actuellement d'une puissance installée de 2.300 KW et produit annuellement 13 millions de kWh.

Les monographies faites sur les centrales en activité comportaient la description des installations et leur production actuelle. De plus une dizaine de propriétaires ont donné les grandes lignes de leur projet de développement.

Si ces réalisations se concrétisent, la puissance installée des microcentrales étudiées augmenterait d'environ 7.000 kw.

Pour les sites abandonnés, il est plus difficile de juger des possibilités de remise en exploitation, mais il y déjà 5 projets initiés pour 2.000 kW de puissance installée.

Lors d'une récente réunion sur la régionalisation des projets de développement de l'énergie renouvelable dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il avait été annoncé, par le Directeur Régional de l'ADME, que les productions actuelles pourraient être doublées.

L'énergie hydraulique : une énergie renouvelable Qui a un long passé et un bel avenir

Les énergies renouvelables sont des énergies inépuisables, car fournies par :

- L'eau : énergie hydraulique
 - Le vent : énergie éolienne
 - Le soleil : énergie solaire
 - La chaleur de la terre : énergie géothermique
 - Les marées : énergie marine
 - La croissance des végétaux : énergie de la biomasse
- on les appelle aussi les **ENERGIES DE FLUX**

Par opposition aux **ENERGIES DE STOCK** constituées de gisements fossiles limités.

Pétrole, charbon, gaz : énergie thermique classique

Uranium : énergie thermique nucléaire

Rappelons les caractéristiques de l'hydroélectricité :

- La plus importante des énergies renouvelables :
 - L'hydroélectricité est une énergie propre
 - Elle n'émet pas de CO², ni aucun autre gaz à effet de serre.
 - Elle ne crée pas de déchets.
- Elle ne consomme pas d'eau :
 - Dans les microcentrales au fil de l'eau, la presque totalité des installations locales, l'eau est restituée immédiatement après utilisation de la force motrice. Les flux solides et les impacts hydrauliques sont mineurs et mesurables.
- Elle n'influence pas la qualité chimique des eaux, avec même parfois une augmentation de la concentration en oxygène.
- Le réchauffement de la lame d'eau est limité.
- Volet piscicole : hormis les ouvrages franchissables, une passe à poissons techniquement bien implantée compense les effets du cloisonnement des biefs. Le respect du débit réservé participe à la qualité des habitats piscicoles.
- Elle est autochtone :

Elle ne pèse donc pas négativement sur la balance commerciale comme les énergies fossiles : pétrole et gaz.

Un atout de l'hydroélectricité est de permettre la modulation de la production électrique en mobilisant l'eau stockée par les barrages de retenues :

- Pour un démarrage rapide et une montée en puissance en quelques minutes (3 à 5 minutes)
- Assurant une bonne stabilité de fonctionnement dans les situations perturbées que peuvent connaître les réseaux électriques.

L'énergie hydraulique, deuxième source de production d'électricité en France après le nucléaire, représente 12% de la production totale d'électricité, avec une capacité de production de **70 Twh** (70 milliards de KWh) en année moyenne. La production varie en effet selon les aléas de l'hydraulicité.

Le potentiel hydroélectrique techniquement exploitable est évalué à environ :

98 Twh/an. Selon un rapport du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire, la France pourrait produire :

+ **23 Twh** par an en renforçant ses installations actuelles entre 10 et 50 mW

+ **4 Twh** par an grâce aux petites unités de 1 à 10 mW

+ **1 Twh** supplémentaire en rénovant les anciens moulins installés sur les rivières.

Construite au fil de l'eau, la petite centrale hydroélectrique ne demande ni retenue, ni vidanges ponctuelles susceptibles de perturber l'hydrologie, la biologie ou la qualité des eaux. Cependant la construction de nouveaux barrages hydroélectriques sur les cours d'eau n'est pas exempte d'impact sur les écosystèmes.

L'augmentation de la production devra donc favoriser l'optimisation des centrales existantes et l'équipement des barrages abandonnés.

L'énergie hydraulique

Une énergie renouvelable

Pour une politique de développement durable

Le bouquet énergétique français : Evolution des productions électriques par type d'énergie.

Les consommations d'électricité sont en augmentation constante et la production évolue et comporte de nouvelles énergies.

Il existe de nombreuses statistiques sur la production, la consommation, les exportations, les importations d'électricité

publiées par le très officiel Service de l'Observation et des Statistiques.

J'inclus à mon texte un petit tableau qui donne de 10 ans en 10 ans, de 1950 à 2000, les productions totales de la France en TWh (soit en milliards de KWh) à travers lequel se dessine la politique énergétique de notre pays.

PRODUCTION ELECTRIQUE TOTALE EN FRANCE (en TWh)

Année	Total	Nucléaire	Thermique : pétrole - charbon	Hydraulique
1950	33	-	17	16
1960	72	0.13	31.57	40,4
1970	141	5.15	79	56,85
1980	245	57.8	118.1	69,1
1990	399	297.0	45	57
2000	517	395.0	50	72

d'après Quid 2003 p.1753

Les nouvelles énergies renouvelables :

Eolienne: valeur significative à partir de 2005 = 1 Twh

2007 = 4 Twh

Photovoltaïque: surtout consommée par les particuliers

En 1950

Production TWh

L'énergie thermique et l'électro hydraulique

Sont les 2 seules sources d'énergie : 17 TWh – 16 TWh **33**

En 1960

En 10 ans, l'énergie hydraulique a plus que doublé

Suivi par l'énergie thermique

L'énergie nucléaire fait une timide apparition = 0.13 TWh **72**

En 1970

L'énergie thermique reprend la tête X 2.5

L'énergie hydraulique augmente + 40%

Le nucléaire atteint déjà 5 TWh **141**

En 1980

L'énergie thermique s'affirme N° 1

L'énergie hydraulique N° 2, en hausse

Le nucléaire est multiplié X 10 en 10 ans 57.8 TWh 245

En 1990

Le nucléaire devient le n° 1 triomphant x 5 297 TWh

L'énergie hydraulique n° 2 en baisse

L'énergie thermique n° 3 en baisse importante 399

En 2000

Le nucléaire prend encore de la hauteur 395 TWh

L'énergie hydraulique n° 2 en hausse

L'énergie thermique n° 3 en hausse 517

PRODUCTION – CONSOMMATION - ECHANGES**En TWh (= milliards de kWh) année 2000**

PRODUCTION	517.0
+ Importation	3.7
	= 520.7
- Exportation	- 73.2
	447.5
- Pompage	= - 6.6
CONSOMMATION INTERIEURE	440.9

Perspectives énergétiques au 21^e siècle**Avec une nouvelle exigence : l'Environnement**

Si la prise de conscience, par les opinions publiques, du besoin de protéger la planète fut longue à s'imposer, les grands sommets internationaux montrent l'émergence d'une conscience **mondiale** sur le sujet et la recherche de politiques coordonnées.

En France, dans le cadre du **Grenelle de l'Environnement**, il a été arrêté la règle des 3 fois 20 à l'horizon 2020 :

- Réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre
- Baisse de 20 % de consommation d'énergie
- Proportion 20 % (ou mieux 23 %) des énergies renouvelables dans les productions d'électricité.

Pour l'Europe des 27, un paquet « **énergie-climat** » a été approuvé par le Parlement Européen, sur des thèmes voisins du Grenelle de l'Environnement, en arrêtant des proportions d'énergies renouvelables variables suivant les Etats Membres.

Sous l'égide de l'ONU, le sommet de Copenhague s'est tenu du 7 au 18 décembre 2009, ayant réuni 192 pays dont les U.S.A. et la Chine pour la première fois. Il est à regretter qu'une politique relayant les accords de Kyoto, après 2012, n'ait pas été arrêtée lors de cette rencontre. Un accord sans ambition... sans contraintes, affirme la nécessité de limiter le réchauffement climatique, sans engagement chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il y aura lieu de rechercher « en concertation » des objectifs applicables aux pays à économie développée comme aux pays émergents... ce qui sera bien difficile !

Si la France a su arrêter sa politique à l'horizon 2020, il est à noter que les productions d'hydroélectricité se trouvent confortées par les objectifs retenus : une énergie sans rejets de CO² ni de gaz à effet de serre et le besoin affirmé de l'augmentation des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, la Franche-Comté pourra développer ses productions d'énergie hydraulique par rénovation de ses micro-centrales et rééquipement des barrages abandonnés.

A noter que la politique de baisse des consommations d'énergie est une nécessité et que des comportements « citoyens » doivent entraîner de nouvelles habitudes de transport, de chauffage, de construction de maisons à énergie positive.....

La France, qui a su développer des filières d'excellence tant dans l'énergie nucléaire que dans l'énergie hydraulique, saura « *mobiliser les filières les plus matures (bois combustibles, hydraulique, éolien, solaire thermique) et développer les filières prometteuses (solaire photovoltaïque, géothermie à moyenne profondeur, biocarburant de 2^e génération)* ».

Ce texte issu des travaux du Grenelle de l'Environnement cite, à juste titre, de nombreuses énergies renouvelables... **rappelons que la seule hydroélectricité représente en France 88% des énergies renouvelables et que, grâce à elle, la France est le 1^{er} pays producteur européen d'énergies renouvelables en volume...**

La Huerta en Franche-Comté

M. le Docteur Claude Ponsot

Séance du 15 mars 2010

Le parcours de Jean de la Huerta s'écrit en pointillé, on ne connaît en effet rien de ses origines ni sa date de naissance, ni celle de son décès. On le pense originaire de Daroca en Aragon. Sa formation est aussi mystérieuse. Sa participation à la réalisation du retable de « la Capilla de los Corporales », à la collégiale de Daroca ne semble pas être chronologiquement possible. On date ce retable des années 1430-1450, il se trouvait alors à Dijon. Le premier document incontestable confirmant sa présence à Dijon est un extrait des registres de justice daté du 22 août 1431 car une affaire l'oppose à un orfèvre. Par ailleurs les comptes du receveur général de Bourgogne où sont inscrits les loyers des diverses maisons qu'il occupa permettent de le suivre avec précision, ainsi en 1433 un certain Jehan de la Horuate alias de la Houarte, imageur, est domicilié sur la paroisse Saint-Médard. En 1448 il habite rue de la Parcheminerie en même temps que sa servante, logée dans une maison voisine de la sienne, mais bien distincte, est-il encore précisé. On peut penser que durant les premières années de son séjour à Dijon il y fréquentait les ateliers de sculpture pour se perfectionner et acquérir la « manière » bourguignonne.

Après la mort de Claus de Werve en 1439, le duc Philippe le Bon cherchait un « imagier » pour réaliser le tombeau de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière. C'est à l'occasion d'un voyage à Chalon-sur-Saône qu'il devait apprécier le talent et la qualité du travail de La Huerta, et ratifier avec lui le marché pour le tombeau de son père, le 11 août 1443. Le sculpteur exécutait alors au couvent des Carmes de Chalon des travaux importants et d'une qualité assez exceptionnelle, pour que le prieur et les religieux accordent un anniversaire perpétuel à « Johannes de Orto alias de Daroca, operator et factor ymaginum ». Le tombeau ducal devait contenir, sous des arcatures flamboyantes, quarante et un personnages. La Huerta n'en exécuta qu'une partie. Quant aux gisants, après deux tentatives infructueuses dans de l'albâtre de Salins il abandonna son projet et quitta définitivement Dijon en 1456. C'est à Antoine le Moiturier qu'incomba l'achèvement de cet important chantier.

Durant son séjour à Dijon La Huerta reçut plusieurs commandes qui constituent des jalons très importants pour la reconnaissance de sa « manière ». Ainsi en 1444 il passa un contrat pour la réalisation d'un groupe de la Visitation pour l'église Saint-Jean. Il est précisé dans le marché que l'image de Notre-Dame aura « son poil bien estincellé », ce qui correspondait à une mode de l'époque, retrouvée dans plusieurs statues attribuées à l'Aragonais.

Le retable de la collégiale de Rouvres-en-Plaine (fig.1,2,3,4.) est également un élément incontournable, à la fois chronologique et stylistique dans l'œuvre de La Huerta. Il résulte d'une commande de Philippe Machefoing, châtelain de Rouvres, conseiller du Duc et maire de Dijon, au sculpteur. Les papiers de Justice nous apprennent qu'une altercation opposa publiquement le commanditaire et l'artiste : l'un reprochant à l'autre un retard dans l'exécution du retable, l'autre reprochant au premier un retard dans le versement des honoraires. L'imagier proféra toutes sortes d'injures et menaça son interlocuteur de sa dague. Ceci se passait le 9 décembre 1448. La Huerta fut condamné à des excuses publiques et à sculpter une « belle ymaige de Notre Dame » pour la porte de l'Hôtel de Ville.

Mais il ne réalisa que deux des trois statues du retable : la Vierge et Saint Jean-Baptiste. La statue de l'Évangéliste est de la main d'un de ses élèves.

L'activité de La Huerta ne se limita pas à Dijon. Louis de Chalon, prince d'Orange, imitant les ducs de Bourgogne, voulut faire élever des sépultures pour lui-même et les membres de sa



fig. 1



fig. 2,3,4

famille dans sa chapelle de l'église abbatiale de Mont-Sainte-Marie. Chaque tombeau devait comprendre deux gisants, avec coussin pour la tête, lion et chien, deux anges porte-heaume et seize pleurants. Tels étaient les termes du contrat passé avec le sculpteur en 1448. Mais en 1457 rien n'était achevé, ce qui valut à l'Aragonais de comparaître devant l'Official de Besançon pour non respect du contrat. La chapelle ayant été détruite à la Révolution il ne reste de l'œuvre de La Huerta qu'un lion conservé au musée de Besançon et une abbesse en figure de pleurant au musée du Louvre. (Un lion assez semblable a été signalé par Mr. Locatelli dans la maçonnerie d'un mur à Labergement Sainte Marie).

Les historiens attribuent le lion de Besançon à notre imagier, il est par contre impossible de retrouver sa main dans la statuette du Louvre, beaucoup trop fruste, relevant soit d'un collaborateur, soit d'un talent local.

Nous le retrouvons à Autun, besognant pour le cardinal Rolin, grand mécène de la cathédrale Saint Lazare. Ceci à partir de 1450. Le musée Rolin d'Autun conserve plusieurs de ses œuvres dont nous reparlerons ultérieurement.

La fin de la carrière de Jean de La Huerta semble un peu floue, il avait en effet obtenu la concession de mines dans la région d'Avallon, à la recherche « d'or, d'argent, de plomb, et d'azur » A partir de là on perd sa trace, on ne connaît ni le lieu ni la date de sa mort, certains la situeraient vers 1462.

Il convient à présent d'étudier les réalisations Comtoises formellement attribuées à La Huerta.

La Vierge à l'Enfant dite Vierge des Capucins, (fig. 5) est conservée dans l'église Saint-Hilaire de Pesmes. Elle est en albâtre, haute de 96 centimètres. Elle a été classée Monument Historique le 4 mars 1903.

« Cette statue d'albâtre est incontestablement la plus belle des Vierges du milieu du XV^e siècle, on ne peut douter qu'elle soit l'œuvre de Jean de La Huerta ». Ces propos enthousiastes sont les premiers mots d'une notice de Pierre Quarré dans le catalogue de l'exposition de 1978.

Ce qui confère à cette statue une originalité remarquable c'est l'importance et l'agencement très particulier du vaste manteau qui habille la Vierge. Rejeté loin en arrière, il tombe des épaules jusqu'au sol, où il s'épanouit en un bouillonnement moelleux. Il dessi-

ne latéralement, et de façon symétrique, deux bourrelets qui forment un ove parfait, inscrivant la Vierge comme dans une mandorle. Les remous du tissu, à partir de l'avant-bras gauche, provoquent une série de V imbriqués, d'importance croissante. Cette disposition était déjà rencontrée, au vêtement du Saint Jean-Baptiste de Rouvres (cf.fig.3). À droite, une succession de plis en cornets, emboîtés les uns dans les autres, descendent à la terrasse.

La chevelure de la Vierge (fig. 6), bien dégagée, s'ordonne à partir d'une raie médiane en de longues mèches ondulées. Dans le creux des ondulations se détachent quelques bouclettes en crochets. Cette disposition représente la « chevelure



fig. 5



fig. 6

estincellée ». On la retrouve pratiquement à l'identique dans d'autres œuvres : comme la Sainte lisant (fig 7), du musée de Dijon, d'un anonyme proche de La Huerta, ou la Sainte Marguerite (fig.8) du musée Rolin à Autun attribuée à l'Aragonais.

Le visage de Marie est celui d'une femme jeune aux traits fins et bien dessinés. Son regard se porte au loin, une moue très légère dans le bas du visage apporte une petite touche de mélancolie, détail bien présent au visage de Sainte Marguerite.

L'Enfant se présente de profil, assis sur le bras droit de sa mère. Il est souriant, il a des joues bien pleines, une chevelure courte et bouclée. Il est vêtu d'une grande robe dont émergent deux petits pieds nus. Il tient une fleur dans sa main droite et pose sa main gauche sur la poitrine de sa mère. La réunion des mains de la mère, (fig 9) de celles de l'enfant et des petits pieds, est construite avec un naturel admirable qui donne beaucoup de vie à cette statue. Les mains de la Vierge sont superbes, jeunes, avec de longs doigts fuselés, aux ongles bien dessinés, sculptées avec le soin et la minutie très caractéristiques du travail de La Huerta.



fig. 7



fig. 8



fig. 9

Cette statue est habituellement désignée sous le nom de Vierge des Capucins. Un couvent de religieux de cet ordre a bien existé à Pesmes. Sa fondation fut autorisée en 1617. Les frais de construction furent en partie assumés par l'infante Claire Isabelle Eugénie, fille de Philippe II. La chapelle du couvent fut consacrée en 1623. Nous ignorons tout du parcours de la statue entre la date probable de sa réalisation, vers 1450, et son entrée chez les Capucins, au plus tôt en 1623.

La Vierge à l'Enfant, dite Vierge des Cordeliers (fig. 10), conservée dans la basilique Notre-Dame de Dole est en pierre, polychrome, haute de 168 cm. Elle a été classée Monument Historique le 10.07.1919.



fig. 10

Les origines de cette grande, et belle statue restent inconnues. La localisation au couvent des Cordeliers, avancée par Pidoux de la Maduère, ne repose sur aucun document vérifiable. Au milieu du XIX^e siècle, une lithographie d'Alexandre Fragonard la représente au portail de la collégiale Notre-Dame. Situation confirmée par des cartes postales du début du XX^e siècle. En 1915 elle quitte le portail pour être installée dans la nef. Enfin c'est sous le rectorat du père Boillon (1949-1962), qu'elle est placée dans le chœur, contre le pilier sud.

La Vierge, couronnée, est vêtue d'une robe décolletée et d'un grand manteau « en tablier ». Elle porte l'Enfant sur son avant-bras gauche et le serre contre elle de sa main fléchie. L'ampleur du manteau est soulignée par l'étagement des longs plis courbes transversaux. La largeur de la silhouette, accentuée par les deux pans de chute au-delà des bras, participe à la majesté du personnage.

Le visage (fig. 11), encadré par les ondulations de la chevelure, a une expression de douceur mélancolique. Le regard des yeux en amande n'est pas tourné vers l'Enfant mais vers les fidèles qu'elle semble accueillir du geste de sa main droite.

L'Enfant sourit et semble jouer avec son petit globe. Ses traits sont finement dessinés ainsi que sa chevelure bouclée. Il porte une grande robe avec un col fermé par un bouton, les longues manches sont serrées aux poignets par des fronces bien marquées. Le soin minutieux apporté par La Huerta dans l'exécution des plus petits détails se retrouve dans les ornements de la couronne, dans les broderies de l'encolure de la robe de Marie, dans le col et les fronces des poignets de la robe de l'Enfant, et dans les très belles mains de la mère aux longs doigts soignés jusqu'au bout des ongles.

Les mérites de cette imposante Vierge de Dole suggèrent un rapprochement avec la Vierge du retable Machefoing de Rouvres-en-Plaine (cf. fig 2). Ce qui permet de la dater du milieu du XV^e siècle et de l'attribuer à La Huerta..

Les qualités de cette sculpture ont été révélées par le travail de restauration conduit par l'atelier de Vesoul qui, en la dégageant d'un épais badigeon uniformément gris, a permis de retrouver la polychromie et la finesse des origines. Ce travail a été effectué en mai 2007.

Le Priant de Philippe Courault, abbé de Saint Pierre de Gand (fig 12.), installé dans la chapelle de Tournai de la collégiale Saint Hippolyte de Poligny, est une grande statue de pierre, polychrome, haute de 163 cm. Elle a été classée Monument Historique le 25.02.1897.



fig. 11



fig. 12



fig. 13

L'identité de ce prélat fut longtemps une énigme. Albert Chatelet, en 1989, étudiant minutieusement le triptyque des Sept Sacrements conservé au musée d'Anvers (fig. 13), paraît avoir résolu le problème. Ce problème d'identité ne présente qu'un intérêt chronologique. Le tableau a été peint par van der Weyden entre 1440 et 1445 sur commande de Jean Chevrot évêque de Tournai, pour la chapelle de Poligny. Albert Chatelet souligne la ressemblance existant entre le prélat de Poligny et le personnage vêtu de noir, représenté à la droite de l'évêque (fig. 14) et qui serait son ami Philippe Courault, alors chanoine de Saint Etienne de Dijon. Courault fut nommé abbé de Saint Pierre de Gand en 1445. La statue qui le représente, en abbé mitré, est donc postérieure à cette date. À cette époque précise il n'y avait en Bourgogne qu'un artiste capable de réaliser un tel chef-d'œuvre : Jean de la Huerta. Nous pouvons le dater aux alentours de 1450-1460.

Quelle était la situation exacte de cette statue dans la chapelle ? Cette question reste sans réponse car la chapelle fut dévastée en 1638 par les soldats du duc de Longueville et réhabilitée seu-



fig. 14



fig. 15

lement en 1735. La statue de l'abbé était certainement appuyée contre un mur car tout son côté droit n'est pas sculpté mais simplement épannelé. Elle était probablement installée sur une console, à une certaine hauteur.

Le retable de van der Weyden quitta la chapelle en 1638, effectua un parcours compliqué pour aboutir dans les collections d'un notable d'Anvers qui le légua au musée de cette ville en 1841.

Cette statue exécutée par La Huerta est un véritable portrait. Le visage (fig. 15) et (fig. 16) est traité sans indulgence, les traits sont empâtés, le nez retroussé, mais l'expression très vivante dégage une conviction certaine et un profond recueillement.



fig. 16



fig. 17



fig. 18, 19

Le sudarium de la crosse abbatiale partiellement brisée, est appuyé contre la joue droite.

La prestance et l'autorité du personnage s'imposent à travers la sobre élégance de son vêtement. Ce vêtement est un pluvial (fig.17) garni d'une bordure de passementerie brodée en alternance de croix de Saint André et de losanges pointés. Son drapé est à la fois ingénieux, avec sa grande ouverture oblique, et en même temps très naturel. Ce pluvial recouvre une tunique dont les vastes manches en

cornets sont celles d'une coule bénédictine. Ce détail permet d'affirmer qu'il s'agit bien de l'abbé mitré d'un ordre régulier et non d'un évêque séculier. Les mains sont protégées par des gants souples, brodés et ornés de glands perlés.

La mitre et ses fanons (fig.18) ont un décor très riche. On y remarque de nombreux petits trous de trépan qui devaient contenir des émaux ou des perles de verre teinté. Enfin un dernier élément, en faveur de l'attribution de cette statue à La Huerta, réside dans l'extrême minutie apportée à l'exécution des plus petits détails (fig.19) comme les broderies des gants ou la ganse torsadée qui borde la chape.

La grande statue de la Vierge (fig.20), haute de 173 cm, classée Monument historique le 31.01.1974, installée au trumeau du portail de la collégiale de



fig. 20

Poligny, soulève plusieurs problèmes. Elle aurait fait partie du mobilier de la chapelle de Tournai fondée en 1445 et saccagée en 1638. Elle fut retrouvée, en 1960 par l'abbé Gabriel Sage, curé doyen de Poligny, dans la chapelle de la Congrégation construite en ville, en 1737. Elle avait été entièrement dorée, probablement au XVIII^e siècle. L'abbé la fit décaper ce qui permit de mettre à jour l'actuelle polychromie. Mais est-ce la polychromie originale ?



fig. 21



fig. 22

A qui attribuer cette statue ? Pour essayer de répondre à cette question comparons la à des œuvres dont l'auteur est bien identifié. La Vierge du Fondateur : Claus de Werve 1429 (fig. 21), la Vierge de Rouvres : La Huerta 1450 (fig. 22)

Si l'on s'appuie sur la chronologie, Claus de Werve, mort en 1439 ne peut être retenu. Pourtant le sculpteur de la Vierge de Poligny a repris des éléments initiés dans la Vierge du Fondateur, comme le manteau en tablier, mais il ne l'a pas écarté de l'axe du corps ce qui lui retire son caractère d'élégante majesté. Il a, comme à Rouvres, posé une couronne sur la tête de Marie et reproduit les enroulements du pan de chute du manteau, au-delà du bras gauche,



fig. 23

mais sans en restituer l'exceptionnelle virtuosité. Cette analyse un peu succincte permet d'écarter une attribution de cette statue à Jean de La Huerta. On doit la donner à un sculpteur de mérite, très au fait de la manière bourguignonne, mais qui reste anonyme.

L'église St. Désiré de Lons-le-Saunier abrite un ensemble particulièrement rare (fig. 23) Il est installé à la manière d'un retable, sur un autel, au sommet du collatéral sud.

De dimensions relativement modestes (133x76 cm), ce groupe est sculpté dans une pierre calcaire très blanche et homogène, on ne relève aucune trace de polychromie. Il a été classé Monument Historique le 12.10. 1906. Malgré de nombreuses recherches, on ignore toujours ses origines. L'hypothèse, avancée par certains, selon laquelle il aurait fait partie du tombeau de Jeanne de Montbéliard, épouse de Louis de Chalon, ne repose sur aucun document.

Un examen un peu rapide pourrait suggérer qu'il s'agit d'une « Mise au Tombeau ». L'analyse permet d'écarter cette interprétation, car la scénographie en est totalement différente. Le tombeau n'est pas représenté, le corps du Christ au lieu d'être allongé dans le linceul tenu par les ensevelisseurs repose sur les genoux de sa mère, en attitude de *Pieta*. Les autres acteurs :

Saint Jean et les Saintes Femmes sont groupés derrière Marie, manifestement très concernés et émus. Les gardes, indifférents à la scène, sont en retrait.

Marie en Pieta, l'absence de tombeau et les personnages éplorés sont caractéristiques d'une « Lamentation sur le corps du Christ ».

Le sculpteur qui a réalisé cette œuvre remarquable a su créer une atmosphère d'émotion intense et recueillie en évitant toute gestulation théâtrale et artificielle. Tous les acteurs de cette scène sont dans leurs réflexions et dans leurs pensées, mais ils sont tous unis, comme les membres d'une même famille entourant la dépouille mortelle d'un des siens. Cette union est rendue palpable, et de façon très subtile, grâce au linceul dont les plis se confondent avec ceux du manteau de la Vierge, et dont les angles sont tenus par Nicodème et Joseph d'Arimathie, par Madeleine et une des Marie. Le linceul constitue un lien matériel qui soude tous les protagonistes.

Qui est l'auteur de cette Lamentation ? Un début de réponse à cette interrogation nous sera donné en comparant le visage de Saint Jean (fig. 24) avec celui du Saint Jean du retable de Rouvres (fig. 25). Les deux visages sont pratiquement superposables. Nous savons que l'Evangéliste de Rouvres fut exécuté par un des collaborateurs de La Huerta dont on ignore évidemment l'identité. En sculptant cette Lamentation de Lons-le-Saunier l'élève a su conserver la manière de son maître dans l'expression des visages et l'abondante élégance des drapés. Mais il y a des faiblesses dans l'exécution des mains et des bras incompatibles avec le talent du maître qui soignait tout spécialement les mains de ses personnages.

Malgré ces petites réserves, la Lamentation est une sculpture du plus haut intérêt à la fois, par sa qualité, par son originalité, et par sa rareté : l'exemplaire le plus proche de celui-ci se trouve dans une église d'Indre et Loire. Rareté inexplicable, car cette scène si intime et si chargée d'émotion aurait dû inspirer les artistes et être fréquemment représentée.

Pour ne pas alourdir cet exposé je n'irai pas plus loin dans la présentation d'œuvres relevant de l'influence de La Huerta, conservées en Franche-Comté. Mon intention était de réunir les trois sculptures majeures qui lui sont indiscutablement attribuées, avec deux réalisations de qualité dans lesquelles on



fig. 24



fig. 25

retrouve sa « manière » sans retrouver sa main. Cette confrontation rend perceptible le problème des attributions. À défaut de documents historiques c'est l'analyse des « symptômes » qui permet le diagnostic. Cette démarche est commune à tous les chercheurs.

Ce besoin de l'attribution n'est-il pas un peu futile, n'est-ce pas un peu la dispute sur le sexe des anges ? Dans le cas précis de notre sculpteur, on ignore son patronyme exact. L'examen des archives délivre quatre manières de le nommer. Phonétique hasardeuse, orthographe imprécise, tout cela est vrai, mais de peu d'importance. En outre on ignore ses dates de naissance et de mort, on sait peu de choses concernant sa formation, ce qui eut été plus intéressant.

Le seul élément de valeur est de savoir qu'un sculpteur de grand talent exerçait son art à Dijon au milieu du XV^e siècle, et qu'en 1448 il réalisait le retable de Rouvres. Ne pourrait-on pas le désigner sous le nom de « Maître de Rouvres », à l'instar de ce génial sculpteur connu sous le seul nom de « Maître de Chaource », parce qu'il réalisa en 1515 l'exceptionnel tombeau de l'église de ce lieu ?

En dehors d'un très petit cercle d'initiés, qui peut répondre à la question : qui était Gislebert ? Ce nom est pourtant celui de la

seule signature connue remontant au 12^e siècle, elle est apposée au linteau du portail de la cathédrale Saint-Lazare d'Autun : Gislebertus hoc fecit. Même parmi les initiés les plus érudits, personne ne sait qui était ce Gislebert. Ne serait-il pas plus simple de le désigner sous le vocable de « Maître d'Autun », ce qui aurait au moins le mérite de le localiser facilement ?

Bien peu connaissent Jean Hey alors que le « Maître de Moulin » est mondialement connu. Lorsque l'érudition bute sur l'insoluble, on entend parler alors de « gothique international ».

Ne devrait-on pas dire « gothique européen » ? Sans être plus explicite, cette formule serait plus d'actualité !

Les photographies sont d'Henri Bertrand,
Sauf n° 7 : copyright mba.d photo François Jay.
Et n° 8 : site internet musée Rolin

Mahaut d'Artois et le domaine Comtal : la transformation et le financement du château de Montmirey (Jura), entre 1306 et 1310

M. le Professeur Jacky Theurot

Séance du 15 mars 2010

Ainsi que nous l'avons déjà montré, dès Otton IV et jusqu'à sa mort, plus encore après celle-ci, le secteur de Montmirey, zone anciennement humanisée où les toponymes antiques et haut-médiévaux coexistent dans cette zone de passage au sud de l'Ognon, cœur d'une seigneurie châtelaine attestée dès le XII^e siècle, apparaît comme une châteltenie convoitée entre Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, et bientôt Mahaut d'Artois ¹. Les années 1261-1322 constituent un temps de prise en main de cet espace, non loin de l'abbaye d'Acey ; et c'est Mahaut d'Artois qui en l'acquérant en partie d'Eudes de Fouvent en 1306 ², et en profitant de l'endettement de la petite noblesse, par des prêts et des reconnaissances de fiefs, en fit une véritable châteltenie, et enrichit ainsi le domaine comtal avant de le transmettre à sa fille Jeanne et son gendre Philippe, fils de Philippe le Bel.

1. Hugues de Montmirey et ses fils, vassal du comte, est cité dans Arch. dép. Jura, 15 H 8, avant 1136; René LOCATELLI et col., *L'abbaye Notre-Dame d'Acey*, Besançon, Cêtre, 1986, évoque la famille châtelaine de Montmirey pp. 34, 54-56. Dans Arch. dép. Jura, 15 H 25 (fonds d'Acey), juillet 1267, Aymé dit Têtehardie, chevalier, est dit « sire de Mimiré ». Voir également les pages consacrées à Mahaut d'Artois et au domaine comtal par René LOCATELLI et Nicole BROCARD dans *L'Enfant oublié*, Besançon, Musée des Beaux-arts et d'archéologie de Besançon, 1997, pp. 4-31. Surtout, Jacky THEUROT, « La prise en main de la châteltenie de Montmirey (1261-1322) », *Travaux 2007 de la Société d'Emulation du Jura*, 2008, pp. 211-238.

2. Archives départementales du Doubs, B 3, f°70v° et B 4 f°62r°.

Aussitôt l'acquisition de la châtelainie effectuée, peut-être en raison des craintes qu'elle avait quant à la conservation de celle-ci – Jean de Chalon-Arley apparaissant alors comme un rival – Mahaut engagea en effet de très importants travaux au château acquis – reconstruction ou agrandissement ? – dont on a conservé la comptabilité sous forme d'un rouleau conservé à Arras³. Outre d'autres informations évoquées dans la publication précédente⁴, le compte rendu par Lambert de Chantrans, désigné comme châtelain du lieu - il sera aussi châtelain de Scey en 1309, puis bailli de Mahaut en 1311, et châtelain d'Ornans en 1319⁵ - offre essentiellement de nombreux détails sur ces travaux que la comtesse fit engager à Montmirey. Elle manifeste par là l'intérêt qu'elle confère à ce site castral et le prix qu'elle attache à sa transformation et son renforcement pour affirmer son autorité en ces lieux, non loin du duché à l'ouest, des terres comtales d'amont au nord de l'Ognon, de la châtelainie de Rochefort aux Chalon, et de la châtelainie de Dole qu'elle tient vers le sud.

I – LA PROVENANCE DE L'ARGENT ENGAGÉ.

L'argent engagé provient certes de menues recettes comme les amendes infligées lors des assises du prévôt de Montmirey (53 livres 15 sous), de la poursuite des mésusants au bois des Clées (21 livres 7 sous), de la vente d'écorces tirées des mille chênes utilisés pour le chantier du château (9 livres 100 sous), ainsi que ce compte l'indique, au total 89 livres et 2 sous. Mais pour l'essentiel il est fourni au châtelain par «monseigneur Odes», Eudes de Lielle, chapelain de la comtesse, par maître Guillaume de Salins, son procureur, souvent cité par ailleurs comme son «receveur en Bourgoine», ainsi que par Symonat de La Loye, prévôt de ce site domanial, lieu de perception du péage

3. Le document essentiel : Archives départementales du Pas-de-Calais, A 271, 1306-1310 (rouleau original).

4. Note 1, La prise en main..., *op.cit.*

5. A propos de Lambert de Chantrans, Jean-Pierre REDOUTEY, «Le comté de Bourgogne de 1295 à 1314, problèmes d'administration», dans Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit, 33, 1975-1976., pp.7-65 (note 18 p.30) ; pour 1319, Archives départementales du Pas-de-Calais, A 369, 16 avril 1319, compte de Lambert de Chantrans dit Petit Maire (alors châtelain d'Ornans).

d'Augerans, soit 4064 livres 2 sous et 4 deniers. Ces sommes sont attribuées de 1307 à 1311, en divers lieux, Bracon, Santans, Dole, à partir sans doute des recettes effectuées par les agents de Mahaut d'Artois, et au fur et à mesure des besoins nécessités par l'avancement des « ovres de Montmirey ». C'est sous le contrôle d'Escaglie de Florence, un lombard⁶, que les comptes sont vérifiés et en présence également du chevalier Hugues de Cromary, un proche.

Au total furent déboursées 4099 livres 9 sous et 4 deniers, sur 4 années environ, Lambert de Chantrons indiquant dans un autre texte qu'au total il avait engagé 4206 livres 9 sous et 8 deniers⁷. Ceci est à mettre en balance avec les 28658 livres évaluées lors de l'état de 1295⁸, et surtout avec les 10 à 15000 livres estimées pour le revenu annuel de Mahaut, et les 3600 livres⁹ que la Comtesse tire par exemple de sa part sur Salins en 1309. Il est à noter toutefois que l'intégralité de la somme ne servit pas seulement à la reconstruction ou au renforcement du château: les frais liés aux travaux se montent à un peu plus de 3947 livres et 2 deniers, mais seulement 3908 livres et 8 deniers si on exclut de ce montant le pressoir et la halle (installés au village), somme à rapprocher de ce que Mahaut tire en une année de ses revenus sur Salins. La somme est importante mais n'hypothéquait pas l'avenir !

6. Lombards dans la Comté aux XIII^e et XIV^e siècles: Jacky THEUROT et Sylvie BEPOIX, «Lombards et autres italiens dans le comté de Bourgogne entre XIII^e et XVI^e siècle », dans *Bourguignons en Italie, Italiens dans les pays bourguignons (XIV^e-XVI^e s.)*, colloque de Rome 2008, Neuchâtel, Centre européen d'études bourguignonnes, 2009, pp. 159-204.

7. Dans un document des Archives départementales du Pas-de-Calais, A 287, 1^{er} octobre 1311, il est dit que « L'an mil trois cent et unze, lou vanredi apres feste Saint-Michiel (29 septembre) » à Besançon, Lambert de Chantrons a reçu pour les œuvres de Montmirey 4099 livres 9 sols 4 deniers et dépensé 4206 livres 9 sols et 8 deniers jusqu'à la Pentecôte 1311, et que jusqu'à la Madeleine suivante il avait payé « es ovriers pour parfaire acunes ovres ou dit Montmirey par lou commandement mon siegnour Hugues de Bourgoine qui voulut que on i meist » 10 livres par semaine, soit 80 livres estevenans - 60 pour « en murs fait en pierre traité et taillié et les vint livres que li ovriers avoient plus ahues ». Au total Lambert indique que les « ovriers de maçonnerie, soit maitre Guillaume de Ronchaux et Perrin son frère » reçurent 109 livres de plus, ce que les contrôleurs semblaient ne pas vouloir payer, bien que le curé de Pointres ait confirmé ce surcoût, laissant Mahaut apprécier.

8. A ce propos Jean-Pierre REDOUTEY, *Le domaine, op.cit.*, p.18, note 18.

9. René LOCATELLI et Nicole BROCARD, *L'Enfant oublié, op.cit.*, p. 24. note 19.

SOMMES ENGAGEES POUR LE CHÂTEAU DE MONTMIREY

Travaux au bourg :

Pressoir :	18 livres		8 deniers
Halle :	19 livres	2 sous	
Frais de personnel :	19 livres	7 sous	
Fours à chaux :	181 livres	14 sous	5 deniers

Extraction de la pierre :

Tranchées :	895 livres	66 sous	16 deniers
Outillage métallique, corde, suif :	34 livres	2 sous	10 deniers
Engin de levage :	18 livres		

Construction de pierre :

Taille du cellier :	229 livres	19 sous	6 deniers
Toises de murs construits, de tours construites, alées :	1238 livres	12 sous	
Taille de la pierre :	297 livres	16 sous	4 deniers

Charpenterie :

Chêne et sapin :	126 livres	11 sous	
Tranchage :	31 livres	17 sous	8 deniers
Installation :	130 livres	10 sous	
Pièces métalliques : (gonds, paumelles...) :	29 livres	11 sous	3 deniers
Charrois (chevaux, tombereaux, entretien...) :	631 livres	18 sous	10 deniers

Autres travaux au château :

Pont-levis et pont (vers Brans) :	8 livres	14 sous	
Chaffaut :	21 livres		7 deniers
Maison pour les serviteurs :	12 livres	4 sous	9 deniers

Total	3 947 livres		2 deniers

II – LE RENFORCEMENT OU RECONSTRUCTION DU CHÂTEAU : LE DEROULEMENT DES TRAVAUX ET LEUR COÛT

Pour suivre le chantier, Mahaut eut recours à son maître des œuvres – maître Jean de Ronchaux, un maçon – au curé de Pointres gardant les ouvriers, qui reçut 5 agneaux de marbre et une « penne blanche ». Les perriers - Perrin, Guiot et Hugues - chargés des tranchées reçurent 3 « corset de saye », Jean Vauthier en reçut un car il s'occupa de la taille des murs et de la membrure du donjon, le maître maçon « gouvernant » l'oeuvre de maçonnerie reçut aussi une robe, soit 19 livres et 7 sous. Dans cette construction, la pierre est en effet largement utilisée nécessitant une importante quantité de chaux, des outils adaptés, mais aussi du bois pour les couvertures, huisseries, fenêtres..., des pièces ouvrées de métal.

A - La construction des fours à chaux (annexe 1).

Le compte indique les paiements en commençant par la construction des fours à chaux. Ceci montre que les travaux utilisèrent abondamment la pierre et la chaux comme liant, et qu'il ne s'agit pas d'une construction sommaire. Toutefois on ne connaît pas la chronologie de ces établissements.

Un premier « fournel », simple fourneau à chaux fut élevé, la construction étant surveillée par Hugues le Clerc d'Ornans et payée par lui: il fallut couper du bois et le charroyer afin de l'approvisionner, la chaux ainsi produite servant aux maçons oeuvrant à la forteresse: il ne coûta que 8 livres et 18 sous.

Un « chaffour » fut ensuite établi dans les tranchées même de Montmirey (les fossés) par Baral de Besançon. Le chevalier Gérard de Scey le mesura: il avait 35 pieds de large (plus de 12 mètres) et 14 pieds de haut (près de 5 mètres) et coûta 37 livres 6 sous et 9 deniers. Baral reçut 46 sous et 8 deniers de plus car le four mesurait 3 pieds de plus qu'il était prévu (environ un mètre). Au total on engagea donc 39 livres 13 sous et 5 deniers. Il fonctionna pendant 304 jours, 6 deniers par jour étant donnés aux conducteurs qui l'alimentaient, soit 7 livres 15 sous et 2 deniers; 592 charrettes amenèrent le bois, les conducteurs étant pourvus de pain pour un montant de 7 livres et 14 sous ; ceux qui mirent le feu reçurent 5 sous en vin. Ce second four coûta au final 55 livres 7 sous et 7 deniers, somme réglée par Hugues le Clerc.

Enfin on construisit un troisième et gros « chaffour » près de l'église du Tomboy, église que l'on ne sait où situer: c'est le curé de Montmirey, le châtelain et le maître Jean de Ronchaux, le maître des oeuvres de Montmirey, qui confièrent sa confection aux frères Gollenay de Dole (90 livres et 10 sous). On creusa le terrain, on leva les murs et les voûtes: ce four comptait quatre bouches. Il était placé sous une toiture charpentée, lattée et couverte d'aisseules (12 000 = plus que la toiture de la maison du pressoir), que confectionna Othenin de Chaux, charpentier bien connu par ailleurs dans la comptabilité de Mahaut, comme lors de travaux aux moulins de Fontanoy près de Chamblay (vallée de la Loue), en 1312¹⁰. On fracassa de la pierre à chaux pour l'alimenter, on amena du gros bois et des fagots (22 000), une charrette de l'abbaye d'Acey étant louée pour 8 jours à cet effet, ainsi que bien d'autres. Hugues le Clerc et Jean le Chapelain fournirent au total 117 livres 8 sous et 10 deniers pour la réalisation et la cuite de cet ouvrage.

B - La taille des tranchées et l'extraction de la pierre.

D'abord fut faite une première tranchée (fossé encore visible) quand Montmirey fut acquis, afin de se protéger d'un éventuel coup de main du comte d'Auxerre, pour 4 livres 18 sous et 6 deniers; il semble qu'alors aussi pour réaliser un mur vers la porte, trois perriers aient tiré de la pierre d'une première perrière pour 8 livres 33 sous et 10 deniers. Le compte nous détaille ensuite le nombre de toises réalisées pour creuser les tranchées, et en extraire la pierre, soit 757 toises et demi à 23 sous et 4 deniers la toise, effectuées sous la direction de maître Jean de Ronchaux, par Hugues et Perrin d'Ornans, perriers, payées par Jean le Chapelain pour 883 livres et 15 sous.

Pour extraire cette pierre des tranchées il fallut divers outils pour les perriers et les ouvriers les accompagnant durant tout ce temps. On se procura à Salins, Rans, Chantrans et Saregnes (peut-être Sarroгна, au sud d'Orgelet ?), 5 « presses », 12 « rouelles », 45 « cuens » (coins) gros et menus que Jean le Chapelain paya 26 livres et 12 sous.

10. Jacky THEUROT, « Les moulins de la basse vallée de la Loue : La Loye et Fontanoy d'après les archives du Pas-de-Calais (1311-1320) » dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, Travaux 2004*, Lons-le-Saunier, 2006, pp. 225-244.

Afin de tirer la pierre des tranchées de Montmirey et l'amener auprès des murs, on demanda à Othe de Chaux de construire un engin, sans doute en bois qui coûta 18 livres. Cela nécessita aussi des pièces métalliques (trois anneaux de fer, un « turillon » de fer, une palette de fer, des chevilles de fer, 35 bandes de fer pour les roues, des clous, un crochet de fer), ainsi qu'une grosse corde et du suif pour les axes (150 sous et 10 deniers), soit un total de 25 livres 10 sous et 10 deniers.

C - Les oeuvres de maçonnerie et de charpenterie, la petite métallurgie.

1 - La construction en pierre.

Sont d'abord énoncées les toises de murs construits (salle, cellier, escaliers du cellier et de tours...), soit 222 toises et demi et un pied qui coûtèrent 445 livres; puis il est question des toises des tours construites (une donnant vers Brans, une près de la salle, une vers la chapelle, la tour de la porte du donjon), soit 250 toises et 6 pieds qui se montèrent à 753 livres et 12 sous ; puis les alées de la tour vers la chapelle et les trois tunnels, 5 chambres, soit 40 livres.

A cela s'ajoute la taille des murs des tours accomplie par Jean Vauthier d'Ornans (fenêtres de la salle, cheminées de la salle, galeries, chambres, cadre de la porte de la tour de Brans, porte du cellier, cheminée du troisième étage, fenêtre croisée du second étage et la cheminée, tour de la porte et les petites chambres du portier, soit 395 « pieds bonez de taille » pour 29 livres 12 sous et 6 deniers, 244 livres 12 sous et 6 deniers de taille simple et « chanfrainée », 20 livres pour la porte du donjon « a cissel et laye », le manteau de la cheminée de la salle pour 71 sous et 4 deniers.

Le cellier. Le compte mentionne aussi la taille du cellier à même la roche par les perriers Hugues de Mongesoie et Perrin d'Ornans (50 livres), le façonnage de l'entrée (4 livres 8 sous), mais surtout la confection de 14 voûtes par le maître des oeuvres Jean de Ronchaux (74 livres 18 sous 10 deniers). Le tout fut payé par Jean le Chapelain pour un montant de 229 livres 19 sous et 6 deniers.

L'« aroinne » (sable et gravier) utilisée pour tout ce temps pour les murs de Montmirey coûta 10 livres 6 sous et 6 deniers. Il fut donné aussi 5 sous « pour domage fait a une povre femme en son champ a tirer la laive ».

2 - La part du bois et la «charpenterie».

Le bois utilisé vient pour l'essentiel du bois de Scey fourni par monseigneur Guillaume d'Arguel¹¹, seigneur du lieu, soit 1140 chênes (100 livres), de Pesmes et des environs - 74 chênes fournis par des Lombards de Pesmes (7 livres) - des plateaux du Jura sous forme de 600 planches de sapin achetées à Arbois à Guiot de Fontenois - agent de la comtesse que l'on retrouve en d'autres circonstances - pour la confection des portes et fenêtres (19 livres et 11 sous), au total 126 livres et 11 sous que Jean le Chapelain régla.

Ce bois qui servit à la «charpenterie» nécessita d'être tranché, dégrossi à partir de 60 gros plots pour faire des cintres pour les voûtes du cellier, de la porte du donjon, pour les bancs de l'aule, les manteaux de la cheminée, le travement de la salle, la « coiffe » de la tour confiée à Othenin de Chaux, pour 12 livres et 13 sous. On trancha à la scie 714 planches à partir des plots pour un montant de 12 livres 4 sous et 8 deniers. Il fallut trancher «filières» et pilier du fond de la tour, du second étage de la tour et de la chapelle pour 60 sous. Il fallut aussi confectionner une filière au long de la salle, un pilier..., pour 4 livres. Le total se monta à 31 livres 17 sous et 8 deniers.

Maître Richard, autre charpentier, fut chargé d'asseoir la ramure de la salle, les cintres des 18 voûtes du cellier, 6 poutres au premier étage de la tour pour 69 livres. Maître Othe de Chaux fit les huisseries et fenêtres, le travement et le plancher de la salle, la ramure de la tour, le plancher et la galerie pour 61 livres et 10 sous. Au total cela coûta 130 livres et 10 sous.

11. A deux reprises, en 1300 et 1305, Guillaume d'Arguel prête hommage à Mahaut d'Artois et effectue le dénombrement de ses biens: Archives départementales du Doubs, B 416. En 1305, Jean de Chalon-Arly demande à Mahaut d'Artois de lui assigner jour afin de reprendre d'elle en fief le château d'Arguel - une part ? - que lui avait cédé Girard d'Arguel. Archives départementales du Doubs, B 416.

3 - Les pièces métalliques.

A ces frais il faut encore ajouter, afin d'équiper portes, fenêtres, cellier, 26 gros gonds (grandes portes), 83 plus petits (huisseries et fenêtres), des paumelles, 46 pour les huisseries et 72 pour les fenêtres, 7 verrous et 12 grands anneaux aux voûtes du cellier, des grappes de métal et des chevilles de fer en la cheminée de la salle et pour les manteaux, une coupe de fer et des chandeliers à fixer aux piliers de la salle, 38 fers de fenêtres doubles pour les fenêtres ferrées, quatre serrures de fer et 5 de bois pour mettre aux huisseries de la maison de la tour et du cellier de Montmirey, soit un coût de 29 livres 11 sous et 3 deniers, sans que nous sachions d'où proviennent ces pièces de métal, peut-être de Rans et de Fraisans¹².

4 - Les transports (annexe 2).

Il fallut bien sûr avoir recours à de nombreux charrois pour réaliser ces divers travaux. En plusieurs rubriques, le compte évoque les achats de chevaux (4 achetés en 1306, 6 ensuite) et leur entretien (toile, harnais, longues..., avoine, foin, fers), les achats de tombereaux, de chars et de charrettes et leur entretien (roues et bandages, essieux, suif), les frais nécessités par le travail des charrettons (2 en 1306-1307, 3 en 1307-1308, 3 en 1308-1309) les accompagnant (habits, chaussures, nourriture, dépenses diverses). Ces animaux et ces hommes étaient chargés de transporter les divers matériaux (membrures de pierre, bois...). Cela représenta un coût de 631 livres 18 sous et 10 deniers.

12. En collaboration avec Pierre Gresser, « Les forges de Fraisans aux XIV^e et XV^e siècles » dans *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit, Travaux 1984*, Dijon, 1985, pp. 175-196.

III – UNE TRANSFORMATION RADICALE DU CHÂTEAU ET DU BOURG CASTRAL

Les travaux engagés en maçonnerie et charpenterie évoquent les différents éléments du château. La porte d'entrée du château, voûtée, était surmontée d'une tour. Il y avait une grande salle centrale pourvue de cheminées, ouverte par de nombreuses fenêtres, et pourvue de nombreuses portes, avec des chambres, une galerie les desservant, couverte de lauzes. La chapelle se trouvait semble-t-il en une tour surmontée d'une flèche dont le pommeau est couvert d'étain et pourvu d'une « anyele doree » ; les murs de la tour étaient protégés par de la « laive » et la toiture - carrée puisqu'il est question d'«ongles» - d'«esseles». Il est question d'un donjon. On mentionne aussi une poterne derrière le château, diverses galeries. L'ensemble était ceint d'un manteau de pierre pourvu de tours.

Pour compléter l'équipement du château, on eut recours à un « chaffaut » se trouvant à la Vieille Loye – du douaire de Mahaut¹³ – et il fut « depecier par chapux » (26 sous et 8 deniers) ; le bois en fut conduit à Montmirey (55 sous et 2 deniers). On amena aussi deux grandes portes qui y attenaient pour mettre « a l'entree dou chastel » (5 sous). Le chaffaut fut remonté par des charpentiers (102 sous et 7 deniers), on installa un pont-levis et deux ouvertures au chaffaut (6 sous), on acheta des planches pour faire 16 fenêtres, les huisseries et le pont (13 sous et 8 deniers), on confectionna les 16 fenêtres (13 sous et 4 deniers), on « trava » et l'on fit trois planchers au chaffaut (6 sous), on « torcha » les murs du chaffaut (24 sous), on en blanchit les murs (12 sous et 8 deniers), on acheta une cheville de fer et on lia le pommeau du chaffaut (6 sous et 8 deniers), on acheta des clous pour lacter (10 sous et 3 deniers), toiture que l'on couvrit de tuiles achetées à Saint-Léger (30 sous et 8 deniers); afin de le protéger, le chaffaut fut muré du côté du vent (6 sous); enfin on acheta des gonds, des paumelles, des serrures et des verrous ainsi qu'une chaîne pour le pont-levis (22 sous et 2 deniers). L'opération s'éleva à 21 livres et 7 deniers réglées par Jean le Chapelain et le clerc Hugues d'Ornans.

13. Otton IV comte de Bourgogne et sire de Salins, céda à son épouse en mars 1288, le château et « la villev » de la Vieille Loye (en forêt de Chaux), et tout ce qui en dépendait: Archives départementales du Doubs, B 363, 1288, mars (n.st.). A ce propos Jacky Theurot, « Eclats d'histoire : le bourg comtal de La Loye, entre XIII^e et XVI^e siècle », *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura* 2008, Lons-le-Saunier 2009, pp. 63-99.

Mais dès 1306, des travaux furent engagés à Montmirey, afin de « retraire les gens Madame quant on vient premierement a Monmirey » : il fut acheté une maison à Moissei, maison de bois que l'on démonta, pour un montant de 6 livres 6 sous et 8 deniers. Il fallut la transporter au château (49 sous et 4 deniers), l'asseoir (53 sous et 4 deniers), acheter de la terre et 15500 aisseules pour la couvrir, relater le tout en 1307 (39 sous et 8 deniers), faire des murs de clayonnage enduits de terre (19 sous et 33 deniers), scier et installer « une filere », un pilier pour les fenêtres, mettre un « tref » en la maison, installer un plancher (25 sous et 8 deniers), faire une cheminée de bois (25 sous et 8 deniers), faire un râtelier et une mangeoire – pour l'écurie sans doute - fabriquer deux « tailles », deux « formes », un escalier (12 sous et 8 deniers). Le tout coûta 12 livres 4 sous et 9 deniers.

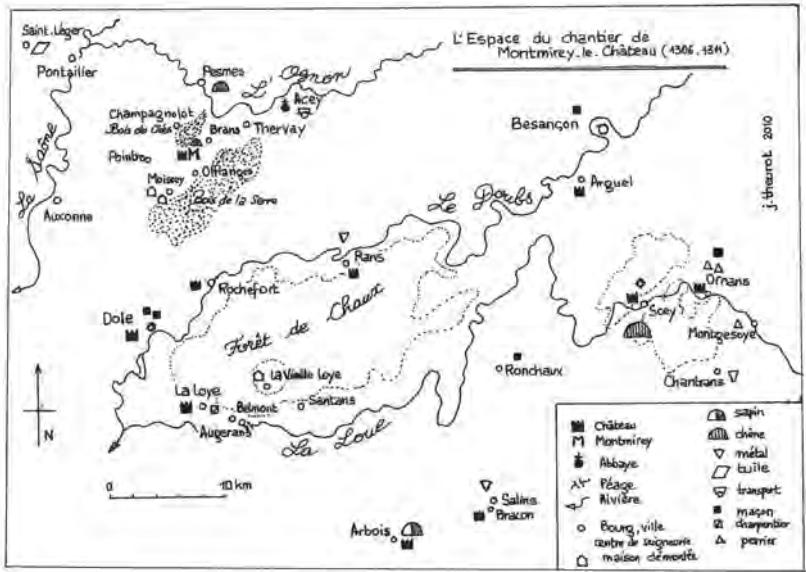
La construction d'un pont-levis, et d'un pont franchissant les tranchées du côté de Brans, pourvu de quatre chevilles de fer et de bandes de fer également, coûta 8 livres et 14 sous.

La répartition du financement énoncé dans le compte indique qu'il ne servit pas seulement à remodeler le château, mais également à équiper le bourg castral, centre de la châtellenie, par la construction d'un pressoir et l'établissement d'une halle¹⁴. Après la prise de possession de Montmirey, tandis que les travaux engagés sont fort avancés – d'autres tâches seront conduites de la Pentecôte à la Madeleine 1311 sur l'ordre de monseigneur Hugues de Bourgogne, frère du comte – en 1310, après qu'elle eût accompagné les restes de son mari à Cherlieu, en grande pompe, moyen de s'affirmer, Mahaut vint à Montmirey - en provenance de Gray et d'Apremont - avec, entre autres intentions, celle de visiter cette nouvelle forteresse, centre de sa châtellenie. A cette occasion, afin de les remercier, elle fit distribuer du vin aux maçons qui oeuvraient (pour un montant de 20 sous). Elle séjourna ensuite à Dole, Gevry, Lavans..., non loin de Montmirey, et en d'autres villes relevant de son douaire¹⁵.

En tout cas, à la lecture de ce compte, il est évident que le château de Montmirey ne devait plus beaucoup ressembler à ce qu'il devait être avant 1306. L'usage important de la pierre, minutieusement taillée et assemblée, le rendait solide et digne d'un

14. Jacky THEUROT La prise en main, op.cit. note 1, pp. 227-228, 236-238 (texte publié).

15. A propos de Gevry, Jacky THEUROT, « Le séjour de Mahaut d'Artois en son domaine comtois (mai-octobre 1327) » dans *Mémoires de l'Académie de Besançon et de Franche-Comté, Travaux 2003-2004*, Besançon, 2005, pp. 83-105, et « Eclats d'histoire: la châtellenie de Gevry, entre XIII^e et XIV^e siècle », *Travaux de la Société d'Emulation du Jura 2009*, Lons-le-Saunier, 2010 pp. 41.68.



grand prince qui pouvait s'y retirer avec un certain confort ; il pouvait aussi résister à un assaut. Aujourd'hui encore, la montée au sommet du site permet de mesurer l'intérêt de cette position. En contrebas, du côté nord-est, en direction de Brans, la profondeur des «tranchées» qui rendaient sans doute le château très difficile d'accès, apparaît encore impressionnante.



3 - La colline de Montmirey, cl. J.Theurot



4 - Les ruines de Montmirey :
dessin XVIII^e de Fleury-François RICHARD (1777-1852).
Cl. Musée des Beaux-Arts de Lyon (fourni par Sylvie de VESVROTTE).

CONCLUSION

Dans le premier tiers du XIV^e siècle, au temps de Mahaut d'Artois, comtesse douairière de Bourgogne, la châteltenie de Montmirey n'offre pas une documentation abondante permettant de cerner toute l'histoire de celle-ci. Cependant celle qui subsiste nous montre que la comtesse a cherché à poursuivre la politique de son époux en acquérant Montmirey et diverses autres possessions, à s'attacher divers petits nobles du lieu afin de renforcer le domaine comtal. Ces frais engagés par Mahaut d'Artois seule ne sauraient occulter l'action poursuivie par le comte Philippe, fils de Philippe le Bel, et Jeanne son épouse, fille d'Otton IV et de Mahaut, ainsi que par leurs successeurs, tel le duc-comte Eudes IV comme l'atteste d'autres comptes et d'autres documents postérieurs ¹⁶.

Ce compte particulier, fort détaillé, destiné à Mahaut d'Artois, offre en tout cas le grand intérêt de retracer les efforts engagés pour la reconstruction ou le renforcement du château, mais aussi l'équipement du bourg castral et son coût. Il décrit minutieusement les travaux conduits, énonce les corps de métiers engagés, les matériaux utilisés, leur provenance et leur coût, montre aussi comment la comtesse puise dans son propre domaine matériaux - parfois de récupération - et savoir-faire de ses sujets. Ainsi surgissent les relations existant au sein de la Comté du fait de ce seul chantier. De plus, ce précieux document permet d'imaginer l'allure de cette puissante forteresse princière qui aujourd'hui encore dresse quelques vestiges de murs bien menacés, mais sans doute postérieurs. Non loin du duché de Bourgogne et des possessions des Chalon (Rocheftort entre autres), cette forteresse exerça à la porte du futur bailliage d'Amont, non loin de Pesmes, à proximité d'une route importante, un rôle essentiel. Il constitue l'un des jalons essentiels de l'approche de cette nouvelle châteltenie qui demeura dans le domaine comtal tout au long du Moyen Âge.

16. En particulier, Archives départementales du Doubs, B 79 A et B, compte de Richard des Bans, 1332-1333. Voir Jacky THEUROT, « Au cœur des chantiers du domaine comtal en 1332-1333 », colloque de la *Fédération des Sociétés savantes de Franche-Comté* (Montbéliard, 4-5 avril 2009), à paraître en 2011.

ANNEXES

Archives départementales du Pas-de-Calais, A 271, 1306-1310 : extraits (rouleau original).

1 - La construction des fours à chaux. « Premièrement ung fournel fut fait par chacun (...) lou maicon es taichies en tausche pour VI lb./
Item pour bois copper a cuire celui fournel XVII s. VI d./
Item pour charroier celui bois a fournel XLVI s. VI d./
Item pour porter la chaux de celui fournel vers les ovres es maicons XII s. IIII d./
Item pour vin donné es ovriers quant li feufs i fut boutez XX d./

Somme dou premier fournel fait a Montmirey VIII lb. XVIII s. Et fust paieiz / cest argent par Hugue lou Clerc d'Ornens qui gouvernoit les ovriers /

Li secund chaffour fut fait es trenchies de Montmirey par Baral de Besançon. Et fut musurez quant il fut ars par monseigneur / Girart de Ceyz chevalier envoiez pour cou de part madame.

Et ot li dit fornell XXXV piez de large et XIII piez / de haut, desquels XIII pie en haut chescuns piez costai pour faire lou dit fornell brissier et pour / cuire de touz point LIII s. IIII d. vailent li diz piez en musuranz lou hauz XXXVII lb. VI s. IX d. /

Item pour troiz piez que cil chaffour fut plus larges que li mastres ne lou promit li dona lon XLVI s. VIII d./
Item pour boys tranchier pour celui chaffour cuire en IIIc IIII jornees VI d. par jornee VII lb. XV s. II d./
Item pour pain donné. C'est asavoir pour Vc IIIIxx XII charreutes qui charroierent celui boys VII lb. XIII s./
Item pour liou vin es ovriers qui mirent lou feu V s./

C. Somme dou second chaffour LV lb. VII s. VII d. paies par Hugue d'Ornens lou clerch dessuz dit./

Item pour lou chaffour fait vers l'eglise dou Tomboy li quels est a quatre boiches et a voutes, li quels / fut donez en thasche par lou curez de Montmirey, par lou chestelain et par mastre Jehanz de Ronchautz, mastre des / ovres de Montmirey, a Jehanin et Girart freres enfant Gollenay de Dole, pour faire lou cruef, murer / faire les voutes, pierre brissier et pour cuire de toz point IIIIxx X lb. X s./

Item pour C ovriers VI d. par jornee que firent grox bois pour cuire L s./
Item pour XXII milliers de faguoz a cuire XII s. lou millier par tasche donee XIII lb. IIII s./
Item pour lou despens de la charraite de Eccey l'abbaye qui demoura par huit / jours a Montmirey pour charroier bois tant quez li dit chaffour

fut ars et par autres charraites CXIII s. VI d./
Item pour les despens a feu bouter XX s./
Item pour les boiches boichier quant il fut ars III s. III d./
Item pour faire une ramehure sus celui fornél par Othenin de
 Chauz en tasche L s./
Item pour IIIIm de laittes a latter cele ramehure III s./
Item pour XII m d'esseles II s. VI d.
 lou millier pour covrir XXX s./
Item pour trois jornees a latter et covrir celui chaffour II s./

C. Somme dou dit chaffour CXVII lb. VIII s. X d. paies par
 Hugue lou Clerc et par monseigneur Jehan chapelain /
 Et encour i est la plus grant partie de la chaux./ »

2 - Le coût des charrois du chantier.

« C'est la mission de toz lou cherrois pour les ovres de
 Monmirey / Pour quatre chevaux achetez en la feste Saint-Pere
 en la chayere / par lou chastelain XXIII lb. V s. /
Item pour lour harnay acheter III lb. XVII s. III d. /
Item pour chers, charraites, tonberels en cele annee et pour
 lou maintenir en piez pour toute l'annee VI lb. IX s. III d. /
Item pour avoine pour un anz pour ces quatre chivalx feinz a
 la / feste Saint-Pierre mil CCC VII XXXVI lb. X s. /
Item pour foin pour ces quatre chivalx
 en la dite annee XXIII lb. VI s. VIII d./
Item pour feorge en un anzæ III lb. XVIII s. VII d. /
Item pour oing sy en un anz XV s. III d. /
Item pour les despens de doux charretons en un anz,
 pour chescun VIII d. lou jour, XXIII lb. VI s. VIII d. /
Item pour lou vestir et chacier en un anz VIII lb. /

Somme des chivalx achetez de toute la mission des dites
 charraites et des charretons /en une annee feine a la feste Saint-
 Pierre CCC VII VI xx XIII lb. VIII s. VIII d. /

C'est la mission et li despens de Vi chivalx qui ont charroiez
 a Monmirey / en l'an comencant a la feste Saint-Pere CCCVII et
 fenissant a la feste Saint-Pere CCCVIII /

Pour foin es VI chivalx pour une annee XXVII lb. /
Item ont ahu li siex chivalx et les ont despenduz

LX bichet IIII mines / d'avoine, mesure de Dole,
 c'est pour chescun chivalx une quarterenche / lou jour
 et la nuit, lou bichet XX s. vaillent LX lb. XIII s. IIII d. /
Item pour XXVII dozaines et quatre
 fers de chivalx XI lb. IIII s. /
Item pour hernex de cuefz achetez
 en cela annee VI lb. VIII s. VIII d. /
Item pour longues, cingles, troiz levres XVII s. /
Item pour un cher, une charraite,
 I tomberel nuef XXXVI s. /
Item pour chaceure en cele annee XXVI s. /
Item pour essiz et corgon XVII s. /
Item pour rapalloier les chers, charraites, tomberes /
 en la dicte annee IX lb. XV s. /
Item pour fers de essiz, brides, oing pour fers pour toille pour
 les chivalx / pour une annee VII lb. XV s. IX d. /
Item pour les despens de trois charretons
 de l'annee feine/a la feste Saint-Pere mil trois cent et VIII,
 de leur boiches XXXVI lb. X s. /
Item pour lour loyer de l'an feniz
 a la dicte feste XII lb. /
 Somme pour les despens et missions de Vi chivalx charroiant
 et des trois char - /- retons et pour toutes les missions faites
 en l'an feinz a la Saint-Pere en la chaye - / - re en CCCVIII
 VIIIxx XVI lb. II s. IX d. /
 Cou sunt li despens et les missions pour VI chivalx
 charroiant a Monmirey /en l'an mil CCCVIII
 jusquez a la feste Saint-Pere en la chayere m CCCIX /
 pour avoine pour les diz Vi chivalx LX bichet IIII mesres
 pour chescune une quar -/-terenche jour et nuit vaillent
 LX lb. XIII s. IIII d. /
Item pour foin pour cele annee XXV lb. /
Item pour XXVII douzaines
 et V fers de chivalx XI lb. IIII s. VI d. /
Item pour borrelx testieres manchenes et prenant pour /
 seles subseles pour une annee fenie au dit jour CX s. III d. /
Item pour longues, cingles, trait cordes,
 lovres XXXVI s. VIII d. /
Item pour une nueve charraite achetee
 en cele annee XII s. /

Item une paire de roues de chers nueve achetees V s. /
Item pour un charretiz III s. /
Item pour une paire de roues de charraite achetees VIII s. /
Item pour LXIII paires de chacehure,
 IIIs. la douzaine XXI s. III d. /
Item pour VI douzaines d'essiz VI s. /
Item pour I de corgon pour faire freppes
 pour les roues X s. /
Item pour LXIII jornees de ovriers qui refist l'ouvrage
 pour /une annee des chars, charraites pour une annee,
 XVIII d. sa jornee III lb. XVI s. /
Item pour acaut de jornee son valet LXIII s. /
Item pour XXVI lb. de sy en cele annee,
 X d. la livre XXI s. VIII d. /
Item pour oing en une annee XIII s. II d. /
Item pour does pieces de toille pour les chivalx X s. /
Item pour XII douzaines de fert d'essiz LXXII s. /
Item pour lou loyer de III charretons
 en la dicte annee XII lb. /
Item pour lour despens de boiches XXXVI lb. X s. /
 Somme pour lou despens de Vi chivalx et des valet et des /
 missions devant dictes de l'an fein a la Saint-Pere M CCC IX
 / en la chayere VIIIxx X lb. /
Item cil VI chivalx furent charroiant a Monmirey
 en jusquez a la feste Saint- / Bartholomier M CCC X,
 dois la dicte feste Saint-Pere M CCC IX ou quel ter /
 me est demi anz, et adonc ou furent li duy oster.
 Et demourerent / charroiant li quatre dois la feste
 Saint-Bartholomier jusquez a la feste Saint-Andrey /
 ensuigant
 Somme de VI chivalx demi anz et de quatre chivalx XIII
 semaines / pour toutes les missions et despens de lour
 et des charretons CXV lb. /
 Somme de la dicte mission pour charroil es chivalx
 madame / V c IIII xx XV lb. XI s. V d. /
Item pour pain donné es charraites qui ont aidiez charroier
 la menbrure de l'ovre de Monmirey pour les dictes annees /
 XX lb. IX s. XI d. /
 Et i sunt enclos LXXI s. pour charroier par tasche III m de pierre /
Item pour charroil de bois par tout lou temps dessus dit

qui ay ester luyez avoc celui madame CXVII s. VI d. /
Somme dou dit charroil de pierre
et de bois luyez XXVI lb. VII s. V d. /
Somme de tout lou dit charroil des chivalx achetez
et des missions / pour lou charroil faites a Monmirey
VI c XXI lb. XVIII s. X d. »

Résumé de la communication du lundi 15 mars 2010

Celui qui voyage par la route joignant Pesmes à Dole ou inversement, verra sur l'un des derniers avant-monts couronné de bois et précédant le massif de la Serre - de l'automne au printemps - se dresser quelques pans de murs. Il s'agit de l'ancien site castral de Montmirey-le-Château. Ayant acquis cette châ-tellenie d'Eudes de Fouvent, en 1306, craignant peut-être pour sa conservation en raison des menaces que le sire de Rochefort Jean de Chalon-Arlay pouvait faire peser sur elle, Mahaut engagea de très importants travaux pour cette forteresse de pierre – reconstruction ou agrandissement – dont on a conservé la comp-tabilité dans les archives du Pas-de-Calais. C'est le moment où Montmirey et les villages constituant sa châ-tellenie entrent dans le domaine comtal. Mahaut d'Artois manifeste ainsi l'inté-rêt qu'elle confère à ce site et le prix qu'elle attache à son ren-forcement pour affirmer son autorité en ces lieux.

J. THEUROT

La pensée sociale de l'église : l'encyclique de Benoît XVI « L'amour dans la vérité »

**M^{gr} André Lacrampe
Archevêque de Besançon**

Réunion du 29 mars 2010 à l'Archevêché

La première encyclique sociale du Pape Benoît XVI « Caritas in veritate » sur le développement humain intégral dans l'amour et dans la vérité, a été publiée le 7 juillet 2009. Elle a été écrite trois ans après sa première encyclique « Deus Caritas » qui oriente les esprits et les cœurs sur le caractère central de l'amour dans la foi chrétienne.

Elle paraît un an après son encyclique « Spe Salvi », qui est un hymne à l'espérance. Elle vient rejoindre l'humanité de notre temps dans ses attentes comme dans ses déceptions et même ses désespoirs.

Elle est divulguée à la veille de la rencontre des Chefs d'Etat et de Gouvernement à l'Aquila, la cité italienne durement frappée par un tremblement de terre.

Par ce nouveau texte, le Pape a tenu à lier à l'enseignement social catholique, le vaste champ des problèmes contemporains tels que la dégradation de l'environnement, l'émigration de masse, la question d'une autorité politique internationale, les différents désordres observés tant dans le marché mondial que dans le monde du travail. Ainsi, il apporte sa contribution à la réflexion

sur la situation mondiale actuelle. Se référant à la crise économique et financière qui vient de secouer le monde, il invite à faire de cette crise brutale, soudaine et imprévue, l'occasion d'une réflexion générale en vue de l'élaboration de nouveaux projets pour nos sociétés (N° 21).

Proposant à celles-ci un véritable examen de conscience (N° 30), l'encyclique « L'amour dans la vérité » peut être reçue comme une contribution de l'Eglise catholique à un meilleur fonctionnement de la société humaine.

La pensée sociale de l'Eglise

Cette encyclique se présente sous la forme d'un livre de plus de 100 pages. Longue et dense, elle s'adresse à tous les « hommes de bonne volonté » des cinq continents, en invitant à faire preuve d'ouverture et de discernement à sa lecture.

Elle s'attache à approfondir la pensée sociale de l'Eglise qui repose sur une anthropologie, une conception naturelle et chrétienne de l'homme, dans ses dimensions économique, sociale, éthique, culturelle et spirituelle (N° 75).

Elle se situe dans la grande tradition de la doctrine sociale de l'Eglise qui remonte à Léon XIII, et à son encyclique « *Rerum novarum* », publiée en 1891.

Elle explicite et développe aussi l'apport de l'encyclique « *Populorum Progressio* » de Paul VI diffusée en 1967.

Si elle invite à la réflexion et à la méditation, elle engage surtout à l'action pour que l'homme soit placé au centre de la vie sociale, politique, économique et culturelle, ce qui suppose que l'on s'entende sur l'essence même de l'humanité et sur son destin.

L'encyclique de Benoît XVI propose notamment aux chrétiens un nouvel outil de réflexion pour leur permettre d'analyser la société contemporaine et de fonder leur engagement au service de l'homme sur la base des sources profondes que sont la Parole de Dieu et la tradition de l'Eglise. Au rendez-vous de la mondialisation, au cœur de la crise mondiale, le Pape leur indique une voie : celle de la charité dans la vérité.

Une encyclique sociale a pour but de nourrir la réflexion des catholiques sur l'évolution de la société du moment.

Ainsi, les Papes ont-ils publié diverses encycliques sociales afin de réactualiser régulièrement la doctrine sociale de l'Eglise.

1891 : *Rerum Novarum* de Léon XIII sur la Révolution industrielle du 19^e siècle et la condition ouvrière

1931 : *Quadragesimo Anno* de Pie XI sur les nouveaux rapports au travail et la reconstruction de l'ordre social

1961 : *Mater et Magistra* de Jean XXIII sur le christianisme et le progrès social

1967 : *Populorum Progressio* de Paul VI sur l'émergence du tiers monde et la prise en compte de l'universalité des problèmes dus à la mondialisation

1981 : *Laborem Exercens* de Jean Paul II sur la justice sociale et les droits du travail

1987 : *Sollicitudo Rei Socialis* de Jean Paul II sur le développement humain authentique

1991 : *Centisimus Annus* de Jean Paul II sur la chute du communisme, le libéralisme économique

2009 : *Caritas in Veritate*, de Benoît XVI sur une voie nouvelle face à la mondialisation

La tonalité de l'encyclique « Caritas in veritate »

Cette encyclique est un formidable message d'espérance et de confiance dans l'avenir de l'humanité qui a :

- La mission et les moyens d'améliorer les conditions de vie de tous les hommes,
- La possibilité d'y parvenir à condition de mettre en œuvre les moyens appropriés

A cette fin, Benoît XVI insiste sur l'anthropologie et l'éthique.

S'agissant de l'anthropologie, le Pape affirme que « la question sociale est devenue radicalement une question anthropologique » au sens où elle concerne, non seulement la conception de la vie, mais aussi les manipulations de celle-ci de plus en plus pratiquées par les mains de l'homme au moyen des biotechnologies qu'il développe.

Dans ces domaines, le Pape cite les questions fortes de notre temps : l'avortement, l'euthanasie, la bioéthique, la recherche sur les embryons, le clonage (N° 75).

S'agissant de l'éthique, valeur qui pénètre profondément tout le texte, le Pape indique que la crise financière, économique, sociale actuelle, est d'abord une crise de la morale.

« Pour fonctionner correctement, l'économie a besoin de l'éthique », dit-il. (N° 45).

Et il ajoute qu'il faut œuvrer « pour que toute l'économie et toute la finance soient éthiques et le soient non à cause d'un étiquetage extérieur, mais à cause du respect d'exigences intrinsèques à la nature même ». (N° 45).

Dans l'introduction, Benoît XVI affirme l'importance de la vérité :

- En soulignant la nécessité de conjuguer l'amour avec la vérité (N° 2),
- En précisant que la vérité libère l'amour de l'émotivité (N° 3),
- En insistant sur le fait que la vérité offre une dimension universelle à l'amour (N° 4),
- Il y évoque aussi :
- La charité et la justice (N° 6)
- La charité et le bien commun (N° 7)
- Et plus loin, la charité éclairée par la lumière de la raison et de la foi (N° 57).

Le Pape affirme que c'est le contenu de la révélation chrétienne qui permettra à l'humanité créée par Dieu à son image et appelée à l'éternité, de répondre à sa vocation au développement dans le respect de la dignité des individus (N° 25).

« L'amour dans la vérité », c'est une encyclique sociale et théologique. Son introduction exige beaucoup d'attention. Elle constitue l'axe théorique et théologique de l'ensemble que nous allons appréhender chapitre par chapitre.

Les destinataires de l'encyclique

Cette encyclique s'adresse aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux personnes consacrées, aux fidèles laïcs et à tous les hommes de bonne volonté.

La seule fois où le Pape parlera de la collaboration avec les autres religions, c'est pour préciser à quelles conditions cela peut se faire (N° 56).

S'agissant des questions sociales, Benoît XVI fait appel à la foi mais aussi à la raison. Il rappelle que tous les hommes ont accès à la loi naturelle, aux droits universels, pour construire une société plus humaine. (N° 57 et 59).

Le message dépasse donc le cadre des seuls catholiques. Il concerne l'ensemble des communautés chrétiennes et tous les hommes qui sont intéressés par des réflexions inspirées par la foi chrétienne, par la révélation et qui sont disposés à les accueillir, sans a priori négatif.

L'Eglise Catholique étant attachée à une laïcité ouverte et positive, le Pape lance son appel à tous dans le respect de tous. (N° 52 et 74).

L'objet des divers chapitres

L'encyclique est divisée en six chapitres.

Dans le 1^{er} chapitre, Benoît XVI rend hommage à Paul VI et à son encyclique «*Populorum Progressio* » sur le développement des peuples. Dans la continuité de ce texte, il s'appuie sur les données théologiques retenues par Paul VI qui avait compris et montré que la question sociale était devenue mondiale.

Mais Benoît XVI indique qu'en 40 ans la situation a beaucoup évolué.

Des difficultés nouvelles ont surgi (N° 37) :

- L'écart entre riches et pauvres s'est accru,
- Les effets pervers du mal-développement, du sous-développement se sont aggravés,
- L'exploitation anarchique des ressources de la terre s'est intensifiée,
- Les droits élémentaires et fondamentaux d'une grande partie de l'humanité sont violés.

Dans le chapitre 2, le Pape aborde la question du « développement humain aujourd'hui ». Il fait un inventaire des problèmes qui se posaient il y a 40 ans, qu'ils soient résolus en toute ou partie ou pas du tout.

Il fait un inventaire de l'évolution des situations et énumère les nombreux dysfonctionnements constatés :

- L'inégale répartition des richesses,
- La spéculation financière,
- Les conditions de travail,
- La croissance démographique,
- Le respect de l'environnement.

Il rappelle que la dimension intégrale du développement inclut, sans fanatisme religieux ou idéologique, la référence à la transcendance de Dieu (N° 29) et la juste place de l'homme, de tout homme, celui des pays riches et celui des pays pauvres.

Le développement intégral concerne toute la famille humaine sur tous les continents : adultes et enfants, résidents et migrants.

L'alimentation, l'accès à l'eau, l'éducation, une vie, un travail et un logement décents sont autant de droits universels qui concernent tous les êtres humains (N° 28).

S'agissant du développement intégral, Benoît XVI affirme que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais qu'il a droit à la culture, à l'écologie, à la satisfaction de ses besoins incompressibles y compris dans les domaines spirituels et religieux.

Le chapitre 3 s'intitule « la fraternité - développement économique et société civile ».

Benoît XVI y souligne la nécessité du don et de la gratuité dans les échanges humains, y compris économiques (N° 36).

Il fait également valoir qu'à défaut du bien commun, le marché risque d'avoir les pires conséquences pour l'homme.

Il insiste sur la solidarité et la réciprocité (N° 38) et sur l'agir économique qui ne peut être séparé de l'agir politique (N° 34).

S'il n'est pas possible de se défendre contre la toute puissance du marché (N° 35), il faut que celui-ci soit orienté, régulé, voire contrôlé par le pouvoir politique.

En abordant la question du don, Benoît XVI ouvre une piste de réflexion.

Comment intégrer don et gratuité dans l'économie et la politique ?

« Aussi bien le marché que la politique ont besoin de personnes ouvertes au don réciproque » (N° 39), préconise le Pape.

Cela peut prendre des formes institutionnelles et aux côtés des entreprises dont le profit est le moteur, le Pape songe à « des organisations à but non lucratif » (N° 46) dont certaines existent

déjà qui utilisent le profit comme moyen de financer des objectifs à but humanitaire, éventuellement dans le cadre de structures institutionnelles (N° 46).

Il y a là un champ énorme ouvert à la réflexion des chefs d'entreprise et des hommes politiques.

Le chapitre 4 concerne « le développement des peuples, droits et devoirs, environnement ».

Le Pape y affirme que la reconnaissance et le partage des devoirs réciproques importent davantage que la simple affirmation des droits (N° 43). « Pour fonctionner, l'économie a besoin de l'éthique » ; non pas d'une éthique quelconque, mais d'une éthique amie de la personne (N° 45).

Cette encyclique est imposante par la multiplicité des sujets qu'elle aborde. Cependant, elle trouve son unité dans une perspective générale sur la responsabilité dans l'action économique et sociale.

Le chapitre 4 insiste aussi sur l'aptitude à la responsabilité qu'il faut permettre à chacun de développer.

La collaboration humaine est au centre du chapitre 5 dans lequel le Pape appelle l'humanité à découvrir qu'elle est une (N° 53).

Il développe l'importance de la relation, autre thème majeur qui fait la trame de l'ensemble de l'encyclique.

Il invite à considérer la coopération entre les peuples comme une dimension capitale d'un véritable développement dont le principe de subsidiarité serait le moteur. Benoît XVI en appelle aussi à l'urgence d'une réforme de l'organisation des Nations Unies (N° 67).

Le chapitre 6 est intitulé : « Le développement des peuples et la technique ».

Le Pape démontre là qu'une aspiration légitime à la liberté doit être le facteur du développement de l'individu.

Mais on ne saurait parler de doctrine sociale sans réfléchir à la nature de l'homme (N° 75).

La question « que devient l'homme » dans toutes ses dimensions est au cœur de toute la réflexion.

La mondialisation au service de tous les hommes et de tous les peuples ne saurait se limiter à l'économie et à la finance. Elle interagit sur l'ensemble des activités de la famille humaine.

Plusieurs domaines concrets sont susceptibles d'application.

Personnellement, je relève dans l'encyclique des lignes directrices d'une avancée vers un monde vraiment humain dans la justice et la paix. Je retiens donc quelques orientations concrètes applicables par la plupart d'entre nous. En effet, comme citoyens, nous sommes tous en première ligne dans la bataille pour l'homme, dans nos associations, dans la vie politique, économique, sociale, culturelle, spirituelle, ce pour quoi, dans sa conclusion, Benoît XVI nous invite à nous tourner vers Dieu. C'est la grandeur des petits pas.

a - L'exigence de la fraternité

A la suite de Paul VI qui dénonçait le manque de fraternité entre les hommes et entre les peuples, Benoît XVI insiste sur l'urgence d'une authentique fraternité (N° 19-52-53) en faisant apparaître dans son encyclique un très grand nombre de fois ce mot si riche de sens.

Nous sommes pétris de Dieu, nous sommes reliés les uns aux autres, nous sommes impliqués dans le devenir de nos frères en humanité, la fraternité est le meilleur facteur du développement de tout homme et de tout l'homme, y compris dans sa dimension spirituelle.

Cet éclairage de l'encyclique met en relief l'une des orientations essentielles de nos organismes de solidarité : « Oser vivre la fraternité avec les pauvres en Eglise et partager ensemble la recherche de sens », car en l'absence de fraternité, chacun est à même de constater combien « l'exaspération des droits conduit à l'oubli des devoirs » (N° 43).

b - L'appel à la conversion

« Caritas in veritate » est un formidable appel à la conversion de chacun d'entre nous. Le chemin indiqué pour y parvenir est celui du renouvellement de l'intelligence.

Ce renouvellement a sa source dans la contemplation du mystère de Dieu et dans la méditation du mystère de l'homme.

Après Paul VI, Benoît XVI souligne que le développement de chacun ne peut être qu'unifié et doit prendre en compte toutes les facettes de sa personnalité (N° 11).

C'est bien beau de vouloir aller toujours plus vite, de s'étourdir dans les excès du progrès et de la consommation mais au final, sait-on où l'on va ? L'encyclique est un appel au sens de la vie. A cet égard, l'opération « Noël autrement » est une invitation à amorcer un changement de nos modes de vie, un appel à mieux respecter la planète, à réfléchir sur nos achats qui ne sont pas neutres au regard des besoins dans le monde et des droits de l'homme. « Noël autrement » est un temps privilégié pour réfléchir à notre consommation dans nos pays riches et redécouvrir la place de l'autre, notre prochain, dans nos vies.

c - L'entreprise et le sort des travailleurs

Il y a longtemps que l'Eglise s'intéresse à l'entreprise, au sort des travailleurs et aux instances représentatives du personnel dans les entreprises (N° 25-64).

Benoît XVI aborde ici le thème de l'entrepreneur.

Qu'est-ce qu'un entrepreneur dans les grandes entreprises au capital dispersé ?

La crise actuelle pose la question (N° 40 - 41).

Le message du Pape peut nous aider à réfléchir à la nature et au rôle de l'entreprise. A ce sujet, Benoît XVI propose un ensemble de critères simples pour évaluer les effets induits par les délocalisations et les investissements étrangers, et précise l'attitude à tenir à l'égard des préjudices causés aux personnes par leur non emploi dans les lieux où le capital a été produit. L'objectif à atteindre qui est de permettre à chacun, partout dans le monde, d'accéder à un « travail décent » et clairement explicité dans le N° 63.

La recherche systématique du « profit pour le profit » provoque dans trop d'entreprises une dégradation généralisée des relations entre les personnels et une augmentation inquiétante de la souffrance dans le monde du travail.

Benoît XVI met donc en garde contre « une vision de l'existence purement productiviste et utilitariste » qui ne peut que nuire à l'entreprise et altérer les relations humaines, tant en interne qu'à l'extérieur.

d - Le protectionnisme

Au sujet du protectionnisme qui apparaît comme une question sensible et une source de divisions, le pape propose de nom-

breux éclairages sur la mondialisation, le rôle des échanges dans le développement, la question des droits de douane, l'attitude par rapport aux produits du Tiers Monde.

L'Eglise n'a pas de solutions techniques à offrir dans ces domaines (N° 9). Elle ne cherche pas à prendre la place des autres acteurs. Elle ne dit pas ses préférences pour tel ou tel système économique mais elle doit aider les chrétiens à réfléchir à ce sujet en ayant à l'esprit ce que Paul VI appelait déjà le « développement solidaire de l'humanité » (N° 38). Notre monde est invité à sortir de visées égoïstes, trop étroites pour retrouver les bases d'une nouvelle « synthèse humaniste ».

Théologien et enseignant comme on le sait, Benoît XVI, en ce temps de mondialisation en crise, souhaite de nouvelles manières modestes de sentir et d'agir.

e - Le profit

Le Pape estime que le profit est certes utile mais qu'il doit être orienté (N° 21). Le profit à n'importe quel prix humain ou pour faire n'importe quoi est condamnable. Il doit avoir pour but ultime « le bien commun ». Benoît XVI interpelle la conscience de chacun et montre ses propos sur le don et la gratuité, comment moraliser nos comportements.

Pour reprendre confiance, il importe de ne pas vivre l'économie mondialisée comme une fatalité ni oublier qu'existe aussi « la logique du don sans contrepartie » (N° 39). La gratuité, ce peut être, par exemple, se donner les moyens d'être attentif à la « personne » présente en chaque salarié.

f - Le système de vie en société

Dans ce registre, trois sujets sont mis en évidence : le marché, l'Etat et la société civile (N° 38).

La société a besoin de contrats, de lois justes et d'esprit de don (N° 37).

Ce rappel de l'éthique souligne que l'économie et la politique doivent être conduites dans le souci de la responsabilité sociale. Benoît XVI condamne l'hédonisme et le consumérisme comme opposés à la solidarité (N° 51). Comment ne pas penser aux campagnes lancées par plusieurs mouvements au moment des fêtes de Noël ?

L'encyclique évoque aussi l'intérêt des coopératives, des mutuelles, des entreprises de l'économie solidaire, de la microfinance.

Les entrepreneurs chrétiens peuvent-ils ignorer cette invitation pressante à des formes économiques solidaires ? Les cadres chrétiens pourront-ils renforcer « l'économie civile et de communion » plutôt que « la classe cosmopolite de managers » (N° 40) dont l'encyclique dénonce l'avènement ?

g – Le développement de l'homme

Benoît XVI approfondit le thème du « développement intégral de l'homme » déjà abordé par ses prédécesseurs.

Ce développement englobe toutes les dimensions humaines et pas seulement économiques.

Que l'Eglise, dans son souci du développement durable, y ajoute la dimension religieuse ne surprendra personne. Certes, le développement économique est indispensable, mais il ne peut se suffire à lui-même, car l'homme ne vit pas seulement de pain. Il a d'autres besoins. Dans les paragraphes 48 à 49 sur le développement durable, la question posée est simple : quelle terre voulons-nous laisser à nos enfants ? C'est moins le développement de l'économie pour l'économie qui importe, que le développement de l'homme en toutes ses composantes.

h – L'environnement et l'écologie

Le Pape Benoît XVI développe la thématique de l'environnement et de l'écologie dans plusieurs numéros de l'encyclique (N° 48, 49, 50, 51).

Il évoque la nature comme expression d'un dessein d'amour et de vérité, comme don que Dieu fait à l'homme.

Les projets pour un développement humain intégral doivent donc se fonder sur la solidarité et sur la justice intergénérationnelles, y compris par la prise en considération des problèmes énergétiques.

Une maîtrise responsable de l'homme sur la nature doit renforcer l'alliance entre l'humain et l'environnement.

La façon dont l'homme maltraite l'environnement influence les modalités selon lesquelles il se traite lui-même en retour, d'où la nécessité d'une reconsidération du style de vie de nos sociétés développées et de la mise en œuvre d'une « écologie humaine ».

On relève ici un aspect directement théologique – le rôle de la création, la place de l'homme dans celle-ci – et un autre aspect plus directement opératoire – comment avancer dans la conscientisation des hommes et promouvoir de nouveaux modes de vie.

j - La gouvernance mondiale

S'agissant de la mise en place d'une « gouvernance mondiale », l'encyclique en appelle à « la grande distribution » de la richesse au niveau planétaire et à la gouvernance de la mondialisation par une autorité politique mondiale pour servir l'homme dans toutes les dimensions. (N° 42 et N° 57).

Au terme de cette analyse succincte de l'encyclique « Caritas in veritate », l'Amour dans la vérité » du Pape Benoît XVI, nous constatons que nos contemporains continuent de s'indigner des ravages causés par cette énigme du mal toujours inexpliquée qui se répand partout, chez tous et toujours.

Par delà les faiblesses des hommes et les dysfonctionnements des institutions, les comportements que révèle la période actuelle sont à resituer dans une vision propre aux Ecritures quand elles insistent sur le « péché des origines » (N° 34) qui englobe le refus de la transparence, l'avarice dans la possession, la soif de pouvoir, l'accumulation des biens.

La raison sans la foi s'égare, mais la foi sans la raison conduit à l'isolement.

Le programme de vie proposé par cette encyclique sera-t-il reçu ? Sera-t-il suivi ? A coup sûr, la face du monde en serait bouleversée.

Toutes les propositions du Pape pour « changer le modèle global de développement » conduisent à une véritable révolution suscitée par la charité et la vérité.

« Que l'amour de Dieu nous donne le courage d'agir et de persévérer dans la recherche du bien de tous. »

M^{gr} André LACRAMPE

Visite de l'archevêché

Le 29 mars 2010

Après l'exposé de son Excellence Monseigneur Lacrampe, nous avons visité l'actuel archevêché. Au cours de cette visite, nous avons pu contempler des pièces remarquables, parmi lesquelles une Vierge à l'enfant du 15ème siècle, une « Vierge du choléra » du Cardinal Mathieu, des reliques des Sts Ferréol et Ferjeux, et l'ébauche d'un musée d'art religieux dans un local décoré de copies de fresques des catacombes dues à l'Abbé Pfister.

J.G. Théobald

Paysages, villes et villages de Franche-Comté au début du XVII^e siècle, à travers le témoignage des lettres de rémission

Paul Delsalle

Séance du 26 avril 2010

Le 17 août 1614, Denis Roulet, venant du village de Busy, se trouvait à Pouilley-Français en compagnie de son maître, Perrenot Huot, de Villers-Buzon. Ce dernier lui demanda d'aller rechercher sa fille, partie danser et banqueter chez Jehan Bault. Lorsqu'il y alla, la demoiselle dansait et son cavalier, un certain François Pelletier, ne voulut pas la lâcher, souhaitant encore danser avec elle trois ou quatre danses. Denis Roulet insista et, donnant un coup de poing à Pelletier, finit par récupérer la fille et la ramena chez son père. Quelques instants plus tard, arriva le frère de Pelletier, en colère, qui s'adressa à Roulet en disant :
« Poltron, t'appartient-il de braver les enfants du village ? ! »

Et, au même instant, il lui lança un caillou au visage, dont il fut blessé « à grande effusion de sang ». François Pelletier arriva à son tour, brandissant deux épées. S'entre-poussant les uns les autres, tout le monde sortit de la maison, ceux n'ayant pas d'épées s'emparant rapidement de bâtons provenant de la cloison d'un jardin. François Pelletier reçut deux ou trois coups de bâton sur la tête, dont il mourut quelques jours plus tard.

Denis Roulet fut emprisonné à Quingey mais, considérant qu'il avait été agressé par François Pelletier, il sollicita la grâce du souverain, en l'occurrence les archiducs Albert et Isabelle, d'autant plus qu'il regrettait vivement « l'occision » de François Pelletier. Il obtint le pardon, sous la forme d'une lettre de rémission¹.

Dans une lettre de grâce ou lettre de rémission comme celle-là, le souverain accorde le pardon à l'auteur d'un homicide, considérant qu'il a des circonstances atténuantes, et moyennant des espèces sonnantes et trébuchantes. D'ordinaire, ces lettres de rémission sont utilisées par les historiens, à la recherche de précisions sur les procédures de la justice, les comportements ou les mentalités². Il me semble qu'elles sont aussi de nature à fournir une multitude de détails permettant de composer un tableau, donnant une idée du cadre de vie, des paysages urbains et ruraux de notre région au début du XVII^e siècle. Par exemple, dans l'affaire que je viens de résumer, il était question de la cloison d'un jardin, information précieuse qu'on ne retrouve jamais dans d'autres sources documentaires.

Ces lettres de rémission sont conservées à Lille, aux Archives départementales du Nord, dans la série B, et sont écrites à l'intérieur d'énormes registres où toutes les pages sont en parchemin³.

Dans chaque volume, comportant plusieurs centaines de folios, les actes sont classés par ordre chronologique (de la date de délivrance de la grâce), quel que soit le domicile du bénéficiaire. Tous les territoires gouvernés par les archiducs Albert et Isabelle sont concernés. C'est pourquoi on y trouve des actes sur Bruxelles, Lille, Namur, Tournai, Luxembourg ou Arras, mais aussi Dole, Luxeuil ou Lons-le-Saunier, et, bien évidemment sur tous les villages des provinces de Flandre, Brabant, Artois, Hainaut, etc., et de Franche-Comté.

1. Hugo de Schepper et Marian Vrolijk, « La grâce princière et la composition coutumière aux pays bourguignons, 1384-1633 », in : J. Hoareau-Dodinau et P. Texier (eds), *Anthropologies juridiques, Mélanges Pierre Braun*, Presses universitaires de Limoges, 1998, p. 735-758.

2. Natalie Zemon Davis, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1988 ; Robert Muchembled, *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988 ; Anne-Marie Piétrisson de Saint-Aubin, « Mœurs franc-comtoises des XV^e et XVI^e siècles d'après les lettres de rémission des Archives du Nord », *Bulletin de la S. A. L. S. A.*, 1936, p. 1-22. L'auteur a utilisé, aux Archives départementales du Nord [désormais citées ici ADN], les registres B 1684, B 1757, etc.

3. Je remercie mon ami Michel Vangheluwe qui, depuis près de quarante ans, facilite tant mes recherches lors de mes passages aux Archives départementales du Nord.

Les registres qui nous intéressent s'appellent « registres des chartes et de l'Audience ». Il y a trente-quatre volumes, pour les années 1594 à 1691, soit les cotes B 1791 à B 1824.

La présence de ces documents à Lille s'explique par une compétence exceptionnelle que les souverains avaient accordée à la Chambre des comptes de Lille, celle de la responsabilité des archives pour les comtés de Flandre, Artois, Hainaut, Namur, seigneurie de Malines et comté de Bourgogne c'est-à-dire de Franche-Comté⁴. Lorsque Louis XIV s'empara de Lille en 1668, il interdit aux officiers de la Chambre des comptes d'emporter le moindre papier⁵.

Au fil d'un dépouillement systématique que je mène depuis plusieurs années, je suis en mesure de présenter les premiers résultats. Par souci de cohérence, pour essayer de saisir le paysage à un moment donné, je me bornerai ici aux lettres de rémission de la première moitié du XVII^e siècle.

Avant toute chose, il faut dire un mot des toponymes. Assez souvent, les noms de lieux sont orthographiés d'une façon qui ne pose aucun problème d'identification, mais, parfois, le nom est éloigné de l'écriture et de la prononciation actuelles ; nous avons ainsi « Poilley Francois » mis pour Pouilley-Français. Le val se dit aussi vau et réciproquement. C'est pourquoi Clerval s'écrit aussi Clervaux sur le Doubs et que Clereval correspond à Clairvaux-lès-Lacs ! Dans la même logique, Gémonval, près d'Héricourt et Villersexel, s'écrit alors Gemonvaux et le val de Morteau se trouve sous la forme Vaulx de Moutaulr. Le village dénommé Tavel, dans le ressort de Dole, correspond à Tavaux⁶. Par ailleurs, certaines prononciations impliquent des orthographes un peu déroutantes. Dans le sud du Jura, Coligny se dit Colignya⁷.

4. Cf. l'article de Mireille Jean, « Les archives de la chambre des comptes de Lille : une source pour la recherche historique sur les Pays-Bas français », *De Franse Nederlanden*, 1977, p. 143.

5. J'ai cité Louis XIV à Lille. Sur ce point, Lille et Besançon ont une histoire commune. Sachant tout ce que je dois à Maurice Gresset, je lui dédie cette recherche et cet exposé.

6. Orthographe utilisée à l'époque médiévale et donc encore en usage au début du XVII^e siècle ; information communiquée par Laurence Delobette.

7. ADN : B 1809. Cette prononciation en A se retrouve sur une carte tibériade de la même époque. « De la Flandre à la Franche-Comté : les tibériades 1598-1633 », Colloque international, Université de Lille III, *Archives et bibliothèques de Belgique* (à paraître).

Le cadre de vie urbain

Ce qui caractérise le paysage urbain, ce sont d'abord les murailles, les fortifications.

Dole et Gray sont les villes les plus puissamment fortifiées, avec Salins et Besançon. A Gray, en 1625, Jean Febvre (ou Febure) effectue sa ronde sur la muraille « sur la courtine entre les deux boulevards ». Pour s'abriter, il dispose d'une « cahutte »⁸.

Il n'est pas toujours facile d'entrer en ville, même en temps de paix, car les portes sont fermées la nuit⁹, comme on le voit à Arbois en mai 1622¹⁰.

A Salins, Anathoille Bonbier (ou Boubier) occupe une charge de febvre, c'est-à-dire de forgeron, aux salines dans les ateliers ou bernes de Balerne et de Beauregard. A la mi-juin 1624, il se querelle avec plusieurs personnes ; cette dispute survient « dans les barrières de la Porte de Malpertuis », contre la tour Ronde¹¹.

François Matthieu, dit Freri, bourgeois de Saint-Claude, avait travaillé « une bonne partie du jour » de son métier de « tailleur d'images », c'est-à-dire de sculpteur, le lundi 13 juillet 1620. Sur le soir, « il sortit de sa maison pour prendre un peu d'air ». Il rencontra Guillaume Jaillod, dit Pesant, et l'invita « à s'aller promener jusques aux fauxbourgs » ; ils passèrent alors devant une taverne à l'enseigne du Vigneron¹².

Les petites villes aussi ont des faubourgs, qui désignent alors l'habitat édifié hors les murs des localités fortifiées. Une affaire d'adultère a pour cadre la maison d'un nommé La Plotte, sise au faubourg d'Arley¹³.

D'autres affaires se déroulent dans les faubourgs de Lons-le-Saunier, d'Arbois (Faramant) et surtout de Poligny, notamment au faubourg de Charcigny, peuplé de vigneron. On voit ainsi Claude Barthelet passer « par les fauxbourgs de ladite ville vulgairement appelé le fauxbourg Notre-Dame »¹⁴. Tout cela semble confirmer d'importance des faubourgs comtois à cette période, surtout dans les villes jurassiennes.

8. ADN : B 1811, f° 6.

9. Cf. ce que dit de Dole à ce sujet Pierre Le Monnier, *Antiquitez, mémoires & observations remarquables* (...), Lille, 1614.

10. ADN : B 1811, f° 12 v°.

11. ADN : B 1812.

12. ADN : B 1807.

13. ADN : B 1812 ; en mars 1627.

14. ADN : B 1809 ; cf. aussi B 1810 : « faubourg de Chargin » (sic).

Edifices dits publics

Comme les villes, certains bourgs ou gros village disposent déjà d'une **maison commune**. C'est la fête à Aissey, entre Baume-les-Dames et Etalans, le jour de la Conception Notre-Dame, le dimanche 8 janvier 1612. Les danses « se faisoient en la maison de ville dudit Aissey » ; une dispute violente survient entre Jean Lhamiel (?) et Claude Bouillet, ce dernier faisant preuve de mauvaise volonté : « il vint à diverses fois pisser contre et devant la maison dudit suppliant, non à autre fin sinon de le braver et se mocquer de luy »¹⁵.

Les villes et les centres de seigneuries, comme Frasn-le-Château ou Granges¹⁶, ont des **halles**. A Gy, une affaire a pour cadre les « halles du Bourg-Dessus », sans doute pour les distinguer des halles du Bourg-Dessous¹⁷. On s'abrite sous la charpente des halles pour danser et jouer. Aux halles de Vercel, on danse à l'occasion des noces ; François Gruet et d'autres habitants y jouent aux quilles le dimanche¹⁸. Les halles abritent les rencontres, constituent un espace de sociabilité. C'est ainsi que Nicolas Flory, chirurgien, visitant ses malades, rencontre Claude Gardot en passant aux halles de Château-Chalon¹⁹.

En ville et dans les villages, les **croix** monumentales ou les calvaires modestes ne sont pas rares. Il y en a une, par exemple, au milieu de la ville de Bletterans²⁰.

Le **four** banal, pour cuire le pain, est un édifice de première importance dans chaque localité. Nous voici à « Villeneuve en Montagne » (probablement Villeneuve-d'Amont), dans le ressort de Salins. Jean Melin vient de creuser une fosse pour inhumer un particulier décédé. Revenant vers son logis, il passe alors près d'une croix élevée à côté du four du village. C'est là qu'il rencontre un homme « rempli de vin », qui se met à le tabasser avec son bâton. Jean Melin se défend alors en donnant un coup de pioche sur la tête d'Anathoile Septeur qui, huit jours après, « passe de vie à mort »²¹.

15. ADN : B 1812.

16. ADN : B 1809 (à Granges) ; B 1812 (à Frasn-le-Château, en 1626).

17. ADN : B 1812.

18. ADN : B 1802 et B 1806 : 9 juillet 1617.

19. J'ignore où étaient localisées ces halles ; ADN : B 1809, f° 73 v°.

20. ADN : B 1810 ; en 1624.

21. ADN : B 1812.

D'ordinaire, les archives passent sous silence tout ce qui se rapporte aux **fontaines**, aux puits, à l'eau ; on en sait beaucoup plus sur le vin et même sur la bière ou le cidre. En août 1623, vers midi, Louis Baillon, de Bonneray, meunier au moulin de Montmirey-la-Ville, travaille de son art de rouhier (charron) audit moulin. Survint alors Claudine Courvoisier, femme de Humbert Myet (?), maréchal demeurant à Montmirey. Elle s'est volontairement « détournée du chemin de la fontaine où elle alloit avec son seau puiser de l'eau »²².

Lorsqu'on chemine, il n'est pas rare de passer à proximité d'une potence, d'un lieu de justice, Chaque seigneurie a son **gibet**, ses fourches patibulaires, qui affirment le pouvoir judiciaire. Des seigneurs justiciers demandent aux souverains l'autorisation de relever les signes patibulaires tombés ; c'est ainsi que Claude de « Trottedant » (Trestondam), co-seigneur de Percey-le-Grand sollicite un accord pour redresser le gibet tombé depuis dix-huit ou vingt ans²³.

Eglises

Les **églises** marquent bien davantage le paysage. Le dimanche 10 mars 1613, vers 9 ou 10 h. du soir, Aubin Bretin-Terrot le Jeune, fils de Claude Bretin-Terrot, d'Annoire²⁴, retourne en son logis. En « allant le long de la grande rue dudit Annoire en la compagnie de Jean Roux le Jeune, fils de Jean Roux et Jacques Lalemand, fils de Denis Lalemand, d'Annoire ». Ils rencontrèrent « en la place proche l'église du côté de la maison de feu Me Estienne Amioche un estrange travaillant de l'art de charpentier, doiz [=depuis] quelques temps audit Annoires, lequel portait un pau ou gros bâton à la main »²⁵.

22. ADN : B 1809. Nous ne trouvons, pour l'instant, aucun lavoir.

23. ADN : B 1811, f° 15 ; cf. aussi B 1812, plusieurs exemples, notamment par la baronne de Mont-Saint-Sorlin, dans le ressort de Montmorot. Voir à ce sujet : J. PETREMAND, *Recueil des ordonnances et édits de la Franche-Comté de Bourgogne*, Dole, MDCXIX, p. 15 du *Supplément* : « Les signes patibulaires tombés ».

24. Annoire correspond à Grand Noir sur les cartes tibériades, pourtant exactement contemporaines : la vue de ce village est publiée dans notre ouvrage : *Vivre en Franche-Comté au Siècle d'or*, Besançon, Cêtre, 2006, p. 9 ; AD de la Côte-d'Or : B 264-6 ; AD Doubs : 2 B 412 ; cf. aussi : « Noire et Hotelans », *Annuaire du Jura*, 1865, p. 108-120.

25. ADN : B 1805.

Le **cimetière** est toujours autour de l'église. On le voit bien à Grozon²⁶, à Champagne-sur-Loue, comme ailleurs²⁷. A Ailloncourt, entre Luxeuil et Lure, le 1^{er} novembre 1615, on sonne les cloches pour les Trépassés. C'est alors d'une dispute survient près de l'église et du cimetière qui l'entoure²⁸. Le statut du cimetière pose parfois un problème ; celui de Coligny est un « lieu tenu pour neutre entre la France et la comté de Bourgogne »²⁹.

La **maison curiale**, rarement dénommée « presbytère », apparaît moins souvent. La maison curiale de Mailleroncourt-Saint-Pancras fait l'objet d'une réparation et d'une bénédiction à la suite de violences qu'elle a subies³⁰. A Gonsans, entre Valdahon et Baume-les-Dames, il y a un « close » ou « closey » [un enclos], proche du tillot [un tilleul]» devant la maison pastorale. On y danse le 6 juin 1618³¹.

Ateliers et usines abondent dans le paysage comtois.

Un 23 avril, on fête la Saint-Georges à Vanod (= Vannoz). Une dispute se produit, provoquée par Claude Quatrepoint, de Saint-Germain, qui est éméché et brandit une épée, proférant des blasphèmes et des injures. Etienne Vuillermet, de Champagnole, est alors « dans un prel proche une forge »³².

Dans la forêt de L'Hôpital-du-Grosbois, Pierre Blanche confectonne des « fourneaux de charbon ». Pour cela, il travaille avec l'aide de Ferdinande Fornasse. En mars 1617, tandis que « les fourneaux cuisaient », ils coupaient du bois pour faire d'autres fourneaux « de même marchandise pour les répartir par ensemble, ou les vendre en commun »³³.

26. ADN : B 1805, f° 122 : « la rue vis à vis du cimetiere de l'eglize ». Il n'y a donc plus qu'une seule église à Grozon à cette époque.

27. ADN : B 1812.

28. ADN : B 1805, f° 146..

29. En 1642 (c'est la guerre) ; en réalité, une partie de Coligny était comtoise et une autre française ; ADN : B 1807, f° 105 ; cité par Robert Muchembled, *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités*, op. cit., p. 22.

30. ADN : B 1806.

31. ADN : B 1807.

32. ADN : B 1809 ; autre forge à Rochejean dans ADN : B 1806 ; les forges de Loulans, sont citées dans une lettre beaucoup plus ancienne ; cf. notre recueil : *La Franche-Comté au temps de Charles Quint. Documents choisis et présentés*, Besançon, Pufc, 2000, p. 91.

33. ADN : B 1807. Notons que le village voisin s'appelle Charbonnières-les-Sapins.

Entre Poligny et Vaux, Bartholemy Pahin et Claude Poncette, des marchands polinois, exploitent une « pierrière » ou carrière de pierre. Le 28 avril 1618, en arrivant sur le site, vers 11 h., ils trouvent Pierre Monneret, « maître machon », et son serviteur Denys Mathieu. Une dispute survient. Pahin a une règle en main ; il en « délâche » un coup sur le bras de Monneret. Poncette donne deux ou trois coups de cette règle puis lui jette un outil de fer ; il en meurt quelques jours plus tard³⁴.

La tannerie est une des principales activités urbaines, notamment à Lons-le-Saunier. Plusieurs lettres de rémission concernent des tanneurs de cette ville, dont Claude Buguierre, Désiré Vincent, Etienne et Claude Vincent³⁵.

Les moulins à eau sont nombreux aussi. Le jour de la fête de l'Exaltation Sainte-Croix (donc le 14 septembre) 1621, deux hommes se disputent, l'un exigeant de l'autre qu'il lui vende « une quarte de froment » ; la scène se déroule sur le chemin entre Breurey-lès-Faverney et Amoncourt, « proche le moulin de Fleurey » ; on est là au bord de la Lanterne³⁶.

L'habitat

L'étude de l'**habitat** suggère que l'on rencontre en Franche-Comté les deux types classiques qui subsistent aujourd'hui : l'habitat groupé et l'habitat dispersé, le premier étant typique des terroirs de vignoble, principalement.

Cependant, dans les villages d'habitat groupé, les maisons sont-elles séparées les unes des autres ou mitoyennes ? Une dispute de voisinage, survenue au milieu du mois d'août 1620, nous donne un élément de réponse concernant le village de Gennes, non loin de Besançon, sur le « premier plateau ». Jehan et Isaac Drouhin jettent des pierres, en pleine nuit, contre les portes et fenêtres de la maison de Claude Coquillot le Vieil, réveillant ainsi tout le voisinage. Jehan et Isaac profèrent des menaces contre Claude Coquillot en lui disant « que si sa maison fut esté separée des aultres ilz l'eussent [dé]ja brulée »³⁷. On est donc ici, indéniablement, en présence de bâtiments mitoyens.

34. ADN : B 1807.

35. ADN : B 1807.

36. ADN : B 1809 ; autre exemple dans B 1805, f° 132.

37. ADN : B 1812.

Bâtiments et édifices agricoles

Dans la région d'Orchamps-Vennes, les jeunes gens qui veulent faire la fête vont de porte en porte pour quêter des œufs, du lard, du fromage ou ce qu'on veut bien leur donner. Laurent Pauthier, Denys du Mont, Claude Marellier, Estienne Pauthier et d'autres garçons, accompagnés d'un joueur de hautbois, suivent cette coutume locale et, dans ce but, entrent « en une **fruitière** » à Orchamps, « dict de prelz » (probablement Les Prés, hameau actuel entre Orchamps et Flangebouché) en laquelle demeure Pierreillon Bole. Le maître de maison est absent mais il y a sa femme et une servante. Le joueur de hautbois donne une aubade. Les joyeux lurons demandent une récompense mais la maîtresse du logis refuse ; on se dispute. Laurent Pauthier en profite pour couper et dérober « un morceau de lard et un quartier [de quoi ?] qu'estoit pendu en la cheminée ». Dans la cohue, la dame du lieu reçoit quelques coups d'épées (car tous les hommes sont armés, en ce temps) et décède le soir même³⁸. Ici, rien n'indique que la fruitière soit autre chose qu'une ferme.

Le **soulier** est un grenier à foin, un fenil. En effet, on voit Jehan Trennet, de Chevroz (au nord de Besançon), monter « au soulier de la maison pour donner du foing a ses chevaux ». C'est de la haut qu'il jette sa fourche, laquelle blesse mortellement, à l'œil, sa femme Denise Serebon³⁹. De même, Claude Margaudin ou Margandin monte « sur le soulier », dans une grange où l'on danse, non loin de Pontarlier⁴⁰.

A la fin du mois de juillet 1622, à Betoncourt-sur-Amance (aujourd'hui sur Mance), Pierre Petren (ou Petrey) cherche son fils Jean dans le village « afin qu'il eut à mettre ses bestiaux dans l'**étable** dont il lui avait laissé la charge »⁴¹.

Alors qu'aujourd'hui encore, en Franche-Comté, on utilise le mot écurie pour désigner l'étable, l'inverse était parfois en usage au XVII^e siècle. C'est ainsi que Jean Tannelier, de Membrey, non loin de Dampierre-sur-Salon, et d'autres charretiers se retrouvèrent, en janvier 1624, dans une « estable pour panser leurs chevaux ». Marc Coilin s'empara alors d'un « seau dans lequel il

38. ADN : B 1809.

39. ADN : B 1810.

40. ADN : B 1811. Cf. notre *Lexique pour l'étude de la Franche-Comté des Habsbourg (1493-1674)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004.

41. ADN : B 1809.

y avoit de l'eau et le renversa sur la teste de Jean Tannelier »⁴².

On utilise le terme d'étable mais aussi celui d'étableterie. Le 5 mai 1624, à Coussey (sans doute s'agit-il de Cussey-sur-l'Ognon), alors que Claude Bugnard vient de se coucher, « vers 2 h. de nuit », il entend « du bruict qui se faisoit en l'establerie de sa maison ». Il s'y transporte « et y estant parvenu », etc. Cela laisse entendre qu'il n'y a pas de promiscuité mais une séparation nette entre logement et étable⁴³.

Le tas de **fumier** est indissociable de l'exploitation agricole. Bien qu'il s'agisse du jour de la Nativité de la Vierge, le 8 septembre, où à cause de la célébration de cette fête, un individu « rempli de vin », brandissant son épée, menace de frapper les premiers tas de fumier qu'il rencontrera devant les maisons du village de la Grande Resie, entre Gray et Pesmes⁴⁴. L'usage de l'emblématique tas de fumier, qui a si longtemps subsisté en Lorraine, est donc présent ici aussi.

Rues, routes et chemins

Les chemins paraissent très fréquentés par les paysans, les artisans, les soldats, et les marchands, de retour d'un marché ou d'une foire, par exemple celles de Champlitte, de Belvoir, de Gy, ou de La Rixouse⁴⁵. C'est ainsi que, pour aller d'un village à l'autre, à Brevans ou à Falletans, on « s'enchemine ensemble »⁴⁶. On se déplace beaucoup aussi pour les fêtes, les danses, les invitations à dîner, à souper ou à veiller chez les uns et les autres. Des habitants de Chalezeule empruntent le « sentier qui tire à Thise » le jour de la fête Sainte-Anne 1617⁴⁷.

Les noms des rues sont rarement spécifiés. Toutefois, à Marnay, il y a une rue des Tisserandes, en 1619. A Salins, on précise qu'à un endroit non localisé mais proche de la Grand'Rue, une rue est « fort étroite »⁴⁸. L'embouteillage fréquent dans les artères de cette ville s'explique par la multitude de chariots de bois et de

42. ADN : B 1811, f° 2 v°.

43. ADN : B 1810, f° 117.

44. ADN : B 1811, f° 37 v°.

45. ADN : B 1806 ; B 1805 pour le marché de Pontarlier et les foires de La Rixouse (25 juillet 1616) et de Belvoir.

46. ADN : B 1805, f° 137 v°.

47. ADN : B 1806. Autre affaire se déroulant sur un chemin, à la Combe Roussel, entre Pontarlier et Arçon, le 11 mars 1617, au moment d'une « nécessité naturelle » de Pierre Morel : B 1805, f° 97.

48. ADN : B 1807 et B 1809.

sel⁴⁹. En mai 1624, Nicolas Goulon, dit Gondard, de Villers-Farlay, dans la basse vallée de la Loue, transporte du bois pour la saline. Il ne peut même pas faire boire ses chevaux à la fontaine « car tout le large d'icelle rue estoit coppupe [occupée] par quelques chariotz et chevaux » appartenant à des habitants du village d'Ounans, gênant le passage vers la fontaine⁵⁰.

L'aspect le plus original et inattendu, concernant les chemins, est illustré par un plan de Jougne dessiné en 1595 où l'on voit la multitude des tracés d'un même itinéraire, prenant l'apparence d'un écheveau routier⁵¹.

On retrouve cette pratique dans une lettre de rémission accordée à Claude Bergerot, fils d'Etienne, à Vercel. Le 12 septembre 1625, il revient d'Ornans avec une charrette : « passant sur le territoire de Fallersans en une lieue de rouhade [= route] il suivit les rouages et vestiges d'autres chariots qui tiroient a costel d'un grand chemin, et plus droit contre ledit Vercel, et par où il avoit ja passé le jour précédent ». Il s'agit bien d'une pratique, que l'on retrouve dans certains pays aujourd'hui : lorsqu'un chemin devient impraticable, on s'en écarte à la recherche d'un passage non embourbé, plus accessible. Il se dispute alors avec un Ferjeux Guillaume, fils de Georges Guillaume, de Fallersans, qui le rudoya parce qu'il traversait son champ, voulant lui confisquer ses chevaux. Claude Bergerot répliqua qu'il n'avait pas l'intention de lui nuire mais qu'il se bornait à suivre « les vestiges des autres chariots que y avoient precedamment passez »⁵².

Ce cas n'est pas unique. En juillet 1616, à Vernois-sur-Mance, village situé « sur les frontières de France et de Lorraine », des charretiers lorrains ne se gênent pas pour quitter le chemin et endommager les prairies voisines. Il faut dire que ces six charretiers, conduisant deux chariots et trois charrettes, transportent « de bonnes quantités de vin ». Les messieurs ou garde-fruits chargés de surveiller le finage pour éviter les mesus et dégâts constatent que les charretiers « endommageaient beaucoup lesdits prés

49. Paul Delsalle, Laurence Delobette, « Les chevaux aux salines de Salins, du Moyen Age au XVIII^e siècle », *Compagnons de labeur, homme et cheval au travail, XV-XX^e siècles*, Vesoul, Archives départementales de la Haute-saône, 2006, p. 59-75. [a été publié en C.D.] 50. ADN : B 1811, f^o 76.

51. Voir la (très médiocre) reproduction de ce plan dans notre ouvrage : *L'invasion de la Franche-Comté par Henri IV*, Besançon, Cêtre, 2010, p. 43.

52. ADN : B 1812.

et rompaient la lotoille [cloison ?] d'iceux, délaissant le grand chemin d'environ un trait d'arquebuse »⁵³.

Autrement dit, à travers ces exemples, le tracé d'un chemin ou d'une route reste aléatoire et fluctuant.

Rivières, ponts, planches,

La Comté a ses rivières et ses ruisseaux. Au début du mois de mai 1624, Guillaume Rondot et Bonaventure Escaille, de Dole, s'éloignent d'un quart de lieue de la ville, « pour aller pescher et aller prendre quelque poisson en la rivière de Doubz ». Au retour, ils rencontrent deux autres jeunes gens, qu'ils ne connaissent pas. Ils se prétendent de Choisey mais il s'agit en réalité de « montagnards » ; ce mensonge provoque une rixe qui se termine par la mort de Guillaume Petit, âgé de dix-neuf ans⁵⁴.

Lors des longues périodes de sécheresse, il arrive qu'on puisse traverser une rivière à gué. C'est le cas entre Savoyeux et Mercey-sur-Saône, près de Dampierre-sur-Salon, en octobre 1623⁵⁵.

Pour traverser les rivières, on utilise des barques ou des « nefs », sorte de bacs : c'est un aspect qu'on n'imagine plus. Au village des Breullots, à côté de Chassey-lez-Montbozon, sur l'Ognon, Charles Couthon ou Couthay se querelle le 23 mai 1619 avec Pierre Rupty « qui s'en alloit à la barque pour passer la rivière ». Pour traverser le Doubs, à Falletans, à Brevans et ailleurs, il y a aussi une barque⁵⁶.

Nous retrouverons les rivières en évoquant la chasse⁵⁷. De même, on traverse en barque à la hauteur de « Moterot les Trave » : il s'agit de Mouterot en face de Traves, localités situées de part et d'autre de la Saône⁵⁸.

Les **ponts** qui permettent de traverser les rivières sont rares. Il n'y en a qu'un seul pour toute la ville de Besançon⁵⁹. A L'Isle-sur-le-Doubs, en juillet 1627, Claude Reniez rentre d'un souper

53. ADN : B 1805, f° 95. Un trait d'arquebuse correspondrait à moins de cinquante mètres mais tout dépend du type d'arquebuse.

54. ADN : B 1812, f° 122.

55. ADN : B 1810.

56. ADN : B 1805, f° 137 v°.

57. ADN : B 1809, f° 5.

58. ADN : B 1809, f° 35 v°.

59. Besançon n'est pas concernée par cette source documentaire, étant une cité impériale ; les éventuelles grâces y sont accordées par l'empereur.

chez Nicolas Perroz, avec des amis. En sortant, ils s'arrêtent « un peu sur le petit pont dudit Lille à dessein d'y prendre du frais ». Un cordonnier du bourg, Richard Perrel, vint à passer ; on se querelle, on « évagine » les épées : Perrel tombe et heurte « quelques pierres du pavé qui est mauvais sur le pont »⁶⁰. Le dimanche 17 septembre 1617, Desle Cuchet revient des vêpres et d'une petite promenade ; c'est sur le pont de Clerval qu'une dispute avec un homme pris de boisson se déclenche. Le pont est un espace de rencontre, d'autant plus facilement qu'il y a souvent aux abords des tavernes et des auberges.

En revanche, les ponts ou « planches » qui enjambent les petits cours d'eau sont très nombreux. A Lons-le-Saunier, entre le faubourg Saint-Désiré et la ville close, sur la Vallière, on passe « un pont communément appelé le pont de Pitié »⁶¹ sur lequel réside Guillaume Oeuvrard. Est-ce à dire que ce pont est bâti, comme celui de Besançon ? Ici, « sur » signifie probablement « près de ». Dans cette même ville, on mentionne aussi « le pont de Leistoille », qui est probablement de pont de L'Etoile⁶².

Que désigne alors le terme de planche ? Le 22 juillet 1616, Gaspar Letournet revient de Gray pour rentrer chez lui à Autrey. En chemin, il rencontre plusieurs personnes dont Jean Crussard, de Nantilly. Etant arrivé à « une planche proche la rivière de Saolne, comm'ilz passoyent sur icelle », ils « s'entre-poussèrent » ! Insultes et blasphèmes fusent. Gaspar Letournet se fait traiter de « viel fol »⁶³. Faut-il comprendre que la planche permet de franchir la Saône, déjà très large à cet endroit ? Sans doute s'agit-il de planches que l'on dispose lorsque les eaux sont très basses, pour aller d'île en île.

Etangs

Dans certaines parties de la province, les étangs abondent, qu'il s'agisse d'étendues naturelles ou créées par l'homme. A La Chapelle-Saint-Quillain, au mois de mai 1622, jour de la fête Saint-Jean Porte latine [ici « Paline », sic] Jehan Maroyer se trouve avec son père Claude et son frère Pasquier « près d'un

60. ADN : B 1812, en 1627.

61. Ainsi dénommé parce qu'il était surmonté de la représentation en relief d'un Dieu de Pitié placé dans une niche ; cf. Brelot et Duhem, *Histoire de Lons-le-Saunier*, Lons, Société d'Emulation du Jura, 1957, p. 141.

62. ADN : B 1810, pour les deux affaires.

63. ADN : B 1805.

petit ruisseau⁶⁴ [probablement La Petite Morte] coulant au travers de leur finage pour empêcher de mousteller [=pêcher] ». Ils y confectionnent un « estange » [étang]. Mais d'autres personnes arrivent sur les lieux et érigent un autre étang en contrebas « pour prendre les poissons ». Ils se disputent, en viennent aux mains, démolissent les digues. La querelle dégénère, on se jette des pierres et une personne est tuée⁶⁵.

Espaces publics

Les villages, plus que les villes semble-t-il, ont des **places**. A Gennes, non loin de Besançon, la place publique est appelée « L'Orme », en 1620, sans doute en raison de l'arbre exceptionnel qui s'y trouve⁶⁶.

La place publique est aussi un espace ludique. Sur une place de Dole, le jour de la Saint-Georges (23 avril) 1627, en début d'après-midi, on joue aux quilles⁶⁷.

A ces espaces publics, il faut ajouter les **biens communaux**. A la mi-octobre 1624, dès 8 h. du matin, à Mamirolle, Jean Vyenot dit de Bale, Marcelin Vyenot et Jean de Bale, reviennent d'un bois dépendant des communaux de Mamirolle, dit « Es Fougères » ou « Es Fongières » et d'une place dite « En la fin de l'Estante »⁶⁸.

Les biens communaux sont parfois mentionnés mais sans précision. Tout au plus sait-on, par exemple, que le 22 juillet 1627 lors de la fête de la Sainte-Marie-Madeleine, les jeunes gens se récréaient par des danses « en certains endroits des communaux de Bonnetage », près du Russey⁶⁹.

Bétaux, pâturages, animaux

Dans les pâturages, ce sont les chevaux qui dominent⁷⁰. A Gonsans, Jean Boillet garde les chevaux de son père⁷¹. A Frasne, un chariot est attelé d'une jument. Une prairie de Ferrière, à Ray,

64. Je n'ai pas réussi à lire le nom (qui se termine par -lotte) de ce ruisseau.

65. ADN : B 1809, f° 20.

66. ADN : B 1812.

67. ADN : B 1812.

68. ADN : B 1810.

69. ADN : B 1812.

70. A ce sujet, cf. notre étude sur les chevaux citée ci-dessus.

71. ADN : B 1806.

accueil des chevaux qui pâturent. A Citey, dans le ressort de Gray, on vole un cheval « sur poil noir d'assez bonne valeur »⁷².

On sait que les bois communaux ou domaniaux sont souvent utilisés pour le pâturage des bestiaux. Jean de La Chapelle, laboureur à Etrepigny, en bordure de la forêt de Chaux, conduit du bétail dans le bois le 16 avril 1616⁷³.

Il est rarement question de moutons ou de cochons. Curieusement, la basse-cour et les poulaillers n'apparaissent pas : est-ce parce qu'il s'agit d'espaces gérés par les femmes, rarement coupables d'homicides⁷⁴ ?

Clôtures, cloison, pâlis, bornes

Comme partout à la campagne, et en montagne, les conflits de bornage empoisonnent les rapports de voisinage. Aux Hôpitaux, on se dispute à propos de bornes mises en place, ce que contestent Jacques Vernot et Pierre Granvelle, l'un et l'autre revendiquant des espaces pour le pâturage de leurs juments⁷⁵.

Les jardins sont clos, assez souvent. A Fretigney, près de Gray, Vuillemin Laurenchet se querelle avec ses voisins, en mai 1619, à propos « de certain trage [chemin, passage] au verger et jardin ». Il s'agit de « donner ouverture à la cloison faites de bastons »⁷⁶.

Les jardins, les vergers, les champs parfois, sont clôturés, pour éviter l'intrusion du bétail. A Pouilley-Français, des villageois s'emparent chacun de bâtons provenant de la cloison d'un jardin, comme nous l'avons vu⁷⁷. Sans doute s'agit-il d'une sorte de clayonnage composé de tiges mais aussi de pieux, armes redoutables pour des paysans en colère.

En mai 1626, Claude Perrier dit L'Escoussier ou L'Esconfflier, des Bouchoux, confectionne « une barre et cloison » chez son frère Laurent, à Bonneville « rière lesdits Desbouchoux ». Ils se disputent à ce sujet avec Pierre Goy, voisin de Laurent, qui prétend « que telle cloison n'estoit assez forte ny bastante pour empescher que le bestial dudit Goy par eschappées n'entrassent par ladite barre »⁷⁸.

72. ADN : B 1809 et B 1812.

73. ADN : B 1805, f° 130.

74 Cf. notre article : « Les femmes et la violence à la maison en Franche-Comté aux XVI^e et XVII^e siècles », *Patrimoine polinois*, n° 23, 2008, p. 49-57.

75. ADN : B 1810. C'est en 1625.

76. ADN : B 1810.

77. ADN : B 1809.

78. ADN : B 1812.

Le 1^{er} octobre 1617, Jehan Lamboulez, fils de Thonnot, se promène dans le village de Lantenot, près de Lure, en compagnie de Desle Chaon. Ce dernier voit qu'on avait enclos de pâlis un héritage qui lui était commun avec Jehan Lamboulez le Vieil. Craignant que cette cloison ne procurât quelque droit à celui qui l'avait faite, il entreprend sa démolition⁷⁹.

Jardins

La faiblesse des cloisons permet le maraudage dans les jardins. Le 11 juin 1623, à Gendrey, François Verdot est chez lui, devant sa demeure. Il voit passer une femme prénommée Antoine, épouse de Claude Bonnotte. Verdot lui reproche aussitôt d'avoir commis un larcin dans son jardin, en dérobant « plusieurs pieds de choux »⁸⁰.

Au début du mois d'octobre 1616, Pierre Parent rentre chez lui, à Paroy près de Quingey ; il est allé prendre le « souppé » chez Claude Parent le Vieux. Il rencontre alors son cousin germain, Claude, et se querelle avec lui pour une sombre affaire de maraudage dans un jardin. Claude aurait trouvé dans son propre jardin trois ou quatre poireaux appartenant à Pierre Parent. L'affaire n'est pas très claire mais on croit comprendre que Claude Parent a pourchassé les maraudeurs avec un fléau. Pierre reproche à Claude de ne pas tenir son jardin clos, ce qui permet aussi aux bêtes d'y pénétrer. Claude le prend mal, bien que les paroles de Pierre « fussent par lui proférer avec toute douceur et modestie ». La dispute s'envenime, on se jette des pierres et Pierre est tué⁸¹.

Vergers

Le verger est une autre composante du paysage comtois, notamment aux abords des villes et des villages. A Ornans, des gens qui ont joué aux cartes vont « prendre l'air et se promener dans les vergers »⁸².

Entre le village de La Latette, près de Nozeroy, et celui de Centenaire⁸³, Michiel Pichoz s'arrête, le 23 avril 1617, avec ses chevaux, en un verger appelé le Reculot. Il est en effet commu-

79. ADN : B 1805, f° 144-145.

80. ADN : B 1809.

81. ADN : B 1805.

82. ADN : B 1812 ; en novembre 1626.

83. Le village de Centenaire (disparu) correspond à un lieu-dit d'Essavilly, à Mignovillard.

nément admis, dit-il, « que les chevaux peuvent y champoyer », c'est-à-dire, pâturer, d'autant que le verger « n'estoit clos ny barré », du moins est-ce la coutume jusqu'à la Saint-Georges (qui correspond précisément au 23 avril) « inclusivement »⁸⁴.

Les vergers, qui constituent une source de richesse, sont habituellement clôturés dans la mesure du possible. En février 1626, un individu se saisit d'un pieu en bois afin « de rompre une barre pour entrer au verger » appartenant à Pierre Drol dit Ladrion, du village de Pont, une localité du ressort de Pontarlier⁸⁵.

C'est évidemment dans les vergers que l'on va marauder. Au moment de la maturité des fruits, il faut monter la garde. Anathoile et Milan Bompny habitants d'un lieu nommé Tavel, c'est-à-dire à Tavaux, près de Dole, envisagent ainsi de dormir dans un verger « pour la conservation des fruicts des arbres ». Arrivent alors, « sur la minuict duquel jour qui estoit fort obscure » quatre ou cinq maraudeurs. Ils pénètrent dans le verger par un côté qui était pourtant « bien fermé de palissade et espines, à l'intention comme ils disoient de dérober lesdits fruicts ». Les gardiens veulent les chasser à coups de fourche mais les maraudeurs se défendent. L'un d'entre eux, Pierre Renoy, est transpercé et meurt quatre jours plus tard⁸⁶.

A diverses reprises, les vergers apparaissent parce qu'il s'agit d'espaces où se déroulent les fêtes et les danses. A Gémonval, entre Héricourt et Villersexel, on regarde « les danses qui se faisoient en un verger », le 10 septembre 1623. De même, à Montgesoye, le jour de la fête Saint-Jengoux 1618, « les danses se faisoient en ung vergier » au son du violon⁸⁷.

Vignoble

Les vignes sont alors beaucoup plus fréquentes que de nos jours. C'est ainsi que le paysage de Besançon est composé de vignes entrecoupées d'espaces plantés en vergers. L'aspect de ces vignes est mal connu mais il semble bien qu'elles soient parfois (ou souvent ?) encloses. Ainsi, à Villette-lès-Arbois, Pierre Bisot se jette « hors ladite vigne et sautant la closture et fosse d'une aultre joingnante »⁸⁸. Avant les vendanges, il n'est pas rare

84. ADN : B 1805.

85. ADN : B 1811, f° 15-16.

86. ADN : B 1812 ; 19 septembre 1626.

87. ADN : B 1810.

88. ADN : B 1806, f° 9. « Villette proche Arbois ».

que des voleurs cueillent du raisin dans les vignes. De ce fait, les communautés engagent des gens pour surveiller le vignoble et pourchasser les « mésusants » (délinquants). Un vigneron de Poligny, nommé Jean Leschine, évoque la coutume polinoise consistant, dès que le raisin commence à mûrir, à commettre huit hommes à la garde des vignes, et qui « s'obligent insolitement à tenir conte [compte] aux particuliers des dommages qui se feront en leurs vignes s'ilz ne savent appréhender ou denoncer ceux qui auroient faict lesdits dommages »⁸⁹.

Le 10 septembre 1623, à Beure près de Besançon, les gardes débutent leur surveillance à 10 h. du soir : « ils s'en allèrent parmy les champs pour recognoistre si quelqu'un mesusoit ausdites vignes ». Ils arrivent dans un verger qui appartient à l'un d'eux, Pierre Tissot. Ce dernier aperçoit son frère Claude, grim-pé sur un poirier et qui avait déjà cueilli « une charge de poire » (une charge étant d'environ cent kilogrammes). Ils confisquent la cueillette mais ayant pitié de Claude, le laissent s'échapper. Un peu plus tard, ils le retrouvent dans une vigne, au village de Mety⁹⁰ ; ils le pourchassent et il est tué par un jet de pierre⁹¹. Une autre affaire survenue à Grozon en septembre 1614 précise que les gardes de vignes portent ordinairement un bâton⁹².

Les alentours de Vesoul sont aussi en vignoble. Le 20 septembre 1626, Nicolas Franchois, Jehan Vinot, Anthoine Fremy, de Flagy, soldats enrôlés et sept ou huit autres compagnons s'en allaient à Vellefrie pour participer à la fête paroissiale. Ils traversèrent alors les vignes de Villeparois : « ils voulurent en passant quelques uns d'entre eux cuillir dans lesdites vignes un ou deux grappes de raisins quasi meurs ». Mais les gardes des vignes se formalisèrent, essayant de repousser les maraudeurs, « criant *Au secours !* et faisant grandes clameurs qui parvinrent audit Velleperrot tout voisin ». Les habitants de ce village, hommes et femmes, armés de fourches et d'épées, ne tardèrent pas à arriver sur place, pourchassant les maraudeurs. Dans la mêlée, il y eut un mort⁹³.

Pendant la morte saison, les vignes exigent aussi une grande attention. Ainsi, à Perrigny près de Lons-le-Saunier. Durant l'hi-

89. ADN : B 1807.

90. Je n'ai pas localisé ce village.

91. ADN : B 1812, f° 68 v°.

92. ADN : B 1805, f° 14.

93. ADN : B 1812.

ver 1619, « dez le grand matin », Girard Crecliz part au bois « pour faire des passeaux a vigne ». Pendant ce temps, sa femme se dispute avec un voisin, en l'absence de « ses enfants qui tous estoient a la vigne »⁹⁴.

Bien évidemment, le vignoble disparaît au-dessus de la limite des 500 mètres d'altitude, à peu près. Ainsi, dans « le quartier » de Saint-Bresson, dans les Vosges saônoises, « il ne croît point de vin [de vigne] tellement que lesdits habitants ne sont accoutumés d'en boire »⁹⁵. On comprend vite que l'auteur de l'homicide va bénéficier de circonstances atténuantes.

Cultures

En plaine et sur les plateaux, la vigne cède la place aux cultures en plein champ. Au mois d'août de l'année 1619, aux abords de Rioz, Philibert Monnier conduit les chariots de son maître Guillaume Rossel. Il passe au lieu-dit « En la vigne » où il prend de l'avoine pour ses chevaux. Arrive alors Jean Vallery qui possède le champ voisin et qui prétend que l'avoine prise vient de chez lui⁹⁶.

Une autre affaire, qui a pour cadre le village de Venère, entre Marnay et Gray, dévoile des pratiques agraires trop méconnues. Le 6 août 1617, Jehan Vuillemot le Vieil se promène au moment du « soleil mussant » (couchant), en compagnie de Richal Roussel. Ils font « quelques promenades par la prairie dudit Venère, tant à l'effet de reconnaître s'il serait « temps de mettre la faux es secondes herbes », mais aussi pour « se récréer après la paste » qu'ils ont pris avec d'autres amis. En retournant vers le village, Jehan Vuillemot arrive près de la maison de Claude Matheret ; il entend ce dernier qui parle des « renahans » (=regains) en disant « qu'il les failloit tenir en ban »⁹⁷. On ne s'accorde donc pas sur la pertinence de la fauche.

Quelques cultures plus particulières apparaissent. Le dimanche 9 septembre 1618, en revenant de La Rivière-Drugeon pour rejoindre Dompierre-les-Tilleuls, Thomas Rigauld propose « d'aller cueillir des pois pour en manger ensemble » mais son compère Guillaume Lhomme réplique « qu'il failloit manger autre chose »⁹⁸.

94. ADN : B 1810.

95. ADN : B 1806. Saint-Bresson est en altitude, dans le massif des Vosges, en limite de la Lorraine.

96. ADN : B 1807.

97. ADN : B 1805.

98. ADN : B 1806.

Forêts, bois, arbres

Peu d'homicides surviennent dans les espaces boisés. Jean Guillaume, de Frasne, travaille dans les bois banaux de ce village. Il s'y trouve avec ses chevaux et ses chariots pour « distraire des pièces de bois de sapin qui y estoient abattus »⁹⁹.

Les bois semblent beaucoup plus rares dans le bas pays. En janvier 1621, des individus dérobent du bois à Coligny ; ils en transportent dans des chariots, dont l'un d'eux est tiré par quatre bœufs ; cela se déroule dans un bois appelé Fugemagne¹⁰⁰.

Un arbre particulier est parfois mentionné, parce qu'il sert de borne ou de repère commode, tel ce « gros tillot », c'est-à-dire tilleul, non loin de Morteau, ou comme ce chêne à Montmirey-le-Château.

La chasse

L'évocation de la chasse, propice aux accidents, permet de mieux appréhender les différentes facettes des paysages comtois.

On chasse partout. Pierre Grandguillaume, domicilié à « Suslefourg », sans doute Les Fourgs, près de Montlebon, au val de Morteau, s'efforce d'attraper « quelques canards sur la rivière du Doubs », le dimanche 22 novembre 1620¹⁰¹.

Les montagnes du Jura sont peuplées d'animaux sauvages. On chasse « à la grand beste [ici, un sanglier] en la montaigne d'Arinthod »¹⁰².

Une lettre nous donne à voir aussi une chasse organisée aux alentours de Baudoncourt, près de Luxeuil, en un bois appelé communément « Autrage ». On y traque le chevreuil, au mois d'avril 1623, à l'arquebuse¹⁰³.

Le mercredi 20 mai 1626, Jean Picque l'Aîné, fils de Sébastien, demeure à Vallerois-le-Bois. Il se rend à la chasse au lièvre, avec une arquebuse. Pour cela, il s'arrête en un lieu du finage de Montespénoux¹⁰⁴ dit « En la grande combe ». Là, il aperçoit un lièvre sortant d'un buisson. Il tire, « mais le malheur voulut que le coup porta sur la personne et en la poitrine de Jehan Claude Convers, dudit Montespénoux, lequel estoit caché de l'autre part dudit buisson, couvert d'une enceinte de rameaux attendant pareillement quelque gibier ». De ce coup d'arquebuse, Convers

99. ADN : B 1812 ; 14 mai 1627.

100. ADN : B 1809 ; je n'ai pas réussi à localiser ce bois.

101. ADN : B 1812

102. ADN : B 1808.

103. ADN : B 1812, f° 100.

104. Aujourd'hui Montepénoux, hameau situé sur la route de Cerre-lès-Noroy.

mourut « sur le champ ». Pour ne pas être accusé de meurtre, Jehan Picque précise bien que Convers était « son meilleur et plus confident ami, avecq lequel il alloit ordinairement à la chasse »¹⁰⁵.

Une mésaventure du même ordre survient à messire Maximilien Noirot, curé d'Andelarre, le jour de la Saint-Antoine, 17 janvier 1617. Accompagné de villageois, il se mit en tête de « faire un tracq [une traque, une chasse, une battue] et illecq chasser rièr le bois du Mons-de-Vernoy, appartenant au baron d'Oiselet, pour ès cas qu'ils prendroyent quelques pièces de venaison, en faire présent audit baron pour le festin qu'il prétendoit faire à la couche de sa femme, et entendant, sur les advenues du bois, froisser dans une broussaille fort espaisse, estima que ce fust une beste rousse et lascha son coup d'arcquebuse, qui frappa Mathelin Longuet, lequel estoit, celle part, ceuillant du petit faoug [= du hêtre] pour faire des ramasses [=balais] dont il avoit un grand ramas [=tas] à l'entour de luy »¹⁰⁶.

Sur les routes, en hiver

Finissons sur une ultime composante de l'identité comtoise, le paysage hivernal. Le 7 février 1627, vers 10 h. du soir, un homme circule dans les rues de Salins. Il est précédé par un jeune garçon qui porte la lumière. En passant par la rue d'Orgemont, le garçon glisse à cause « des glaces dont la rue était remplie »¹⁰⁷.

En hiver, lorsque la neige est abondante, il est plus commode d'utiliser les traîneaux que les chariots. Un 22 février, probablement en 1623, Jean Guichard, fils de Claude, revient de Chaux-Neuve vers Châtelblanc, non loin de Mouthe. Le soleil se couche. Il porte une hache ou « cougnée » ; c'est alors qu'il rencontre en chemin Claude Blondeau, fils de Denys, qui revient du bois. Il conduit un traîneau. Les deux hommes échangent « quelques paroles au sujet de ce qu'environ trois mois auparavant ledit Claude Blondeau s'estoit querellé avecq ledit Claude Guichard son père et luy avoit jetté quelques coups de pierre ». Or, Blondeau ne voulut pas s'excuser ou s'humilier. Alors, Jean Guichard lui donna sur la tête un coup du manche de sa cognée. Blondeau en fut blessé « à playe ouverte » et « en mourut sur la minuict » au grand regret de Jean Guichard¹⁰⁸.

105. ADN : B 1812.

106. ADN : B 1805, f° 156-157. Le don de gibier et surtout de venaison est d'usage à cette période ; cf. Natalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 2003, p. 62-66.

107. ADN : B 1812.

108. ADN : B 1809.

Conclusion

Le tableau qui surgit des lettres de rémission est à peine esquissé. Nous avons laissé de côté les auberges ou les tavernes, cadre privilégié des violences qui aboutissent à des lettres de rémission ; il y a tant d'informations à leur sujet qu'elles exigent une étude spécifique. Nous avons délaissé aussi la maison et son intérieur, déjà étudiés par ailleurs¹⁰⁹.

Toutefois, la multitude de détails que nous avons glanés montre suffisamment le grand intérêt de cette source documentaire judiciaire.

Ces précisions sont d'autant plus précieuses que les sources iconographiques manquent cruellement ici ; nous ne disposons pas de plans-terriers, d'aquarelles ou de dessins, si nombreux pour les villes et les villages de Flandre à la même époque. Pour nous, la moindre mention de la clôture d'un cimetière ou d'une variété d'arbre ne peut donc pas être négligée.

Dans l'attente d'une approche moins fragmentaire, force est de constater que nous saisissons mieux les paysages ruraux que les paysages urbains, sans doute parce que 85 % de la population vit à la campagne. Bien sûr, les lieux propices aux rencontres et à l'explosion de la violence, fût-elle domestique, sont surreprésentés. En réalité, étant donné que tous les hommes sont armés, les lieux susceptibles de devenir le théâtre d'un homicide sont partout, surtout la nuit et après la consommation du vin.

Le paysage comtois se retrouve bien dans ces documents : prédominance de la campagne et de la montagne, importance considérable des espaces liés à l'élevage ; abondance des jardins et des vergers ; ampleur des vignobles, sans commune mesure avec celle d'aujourd'hui réduite à une peau de chagrin. À dire vrai, il n'y a rien là d'original.

Retenons aussi que nous avons vu des villages ou des hameaux qui ont disparu ensuite, probablement au cours de la guerre de Trente Ans, par exemple Mety près de Beure, Les Breullots à Chassey-lez-Montbozon ou Centenaire près de La Latette, non loin de Nozeroy¹¹⁰.

109. Cf. notre étude : « L'intérieur de la maison rurale en Franche-Comté au temps des Habsbourg (1493-1678) », *Archives et bibliothèques de Belgique* (à paraître, 2010).

110. Ces deux sites ne sont pas mentionnés dans le répertoire établi par Florian Bonvalot, *Recherche sur les « habitats » disparus entre le XI^e et le XIX^e siècle en Franche-Comté*, mémoire de Master 2 sous la direction de Paul Delsalle, Université de Besançon, 2007.

Dans cette approche des paysages comtois, le plus surprenant, peut-être, est la relative faiblesse des bois et des forêts, qui sont alors des espaces de travail très fréquentés et peuplés. Mais notre investigation, faut-il le rappeler, n'est pas d'ordre quantitatif ¹¹¹. Elle reste qualitative, très subjective, entièrement subordonnée aux rares mentions que les greffiers et les juristes de la chancellerie de Bruxelles ont bien voulu transmettre à la postérité.

111. D'ailleurs, il n'y a pas d'informations susceptibles de nous renseigner sur le paysage (urbain ou rural) dans la plupart des lettres de rémission, d'où l'intérêt du présent relevé.

Une archéologie de l'écrit médiéval : défaits de reliures, fragments et autres parchemins de remploi illustrés avec les fonds du diocèse de Besançon

M. Manuel Tramaux

Séance du 26 avril 2010

Une bibliothèque parallèle

La fierté d'une bibliothèque ou d'un fonds d'archives réside bien souvent dans les manuscrits anciens qui s'y trouvent. Lorsque le conservateur veut honorer ses visiteurs, c'est à ces antiques ouvrages qu'il confie le soin de plaider pour lui en faisant résonner aussi loin qu'il le peut l'écho des mots érudition, transmission, conservation... Mais les gardiens de ces dépôts littéraires savent-ils toujours eux-mêmes que leurs collections recèlent des richesses insoupçonnées parfois plus anciennes encore ? Si oui, ont-ils conscience que celles-ci peuvent ouvrir de nouveaux champs d'investigation scientifique ?

C'est au creux d'une reliure, parfois sur le contre-plat d'un ouvrage, au mieux sur sa couverture que l'on découvre ces membres disjoints faits de parchemin¹, fragments d'écrits généralement médiévaux remployés au mépris de leur contenu littéraire.

1. Le terme technique pour désigner ces fragments de parchemins est *membra disiecta* (parchemins dispersés). On notera toutefois l'analogie entre un livre démantelé et un corps démembré.

Pour tempérer l'indignation spontanée qui gagne nos esprits contemporains devant le spectacle de ce patrimoine démembré, il importe d'en comprendre les motivations. On se rend compte alors que derrière l'image classique de déprédation ou d'acharnement idéologique, se cache une réalité toute autre, beaucoup plus pragmatique et utilitariste, empreinte d'une conception patrimoniale radicalement différente de la nôtre.

La précarité du livre médiévale

Il est intéressant de souligner d'emblée que le cas bisontin étudié ici à travers les fragments trouvés à la Bibliothèque et aux Archives diocésaines, cadre parfaitement avec les études menées à plus grande échelle par la spécialiste de la question, Elisabeth Pellegrin. La grande majorité des parchemins - parfois de simples lanières ou morceaux de la taille d'un timbre poste - provient d'ouvrages liturgiques. Ce sont en effet ces livres qui ont payé le plus lourd tribut à l'industrie du remploi : appréciés pour leur grande taille, ils présentaient en outre le mérite d'être très abondants et rapidement caducs du fait des réformes liturgiques. Au Comté de Bourgogne comme ailleurs, la place importante tenue par le clergé exigeait une production d'ouvrages liturgiques très soutenue : antiphonaires, graduels, missels, hymnaires, bréviaires, processionnaires.... La mise au rebut de manuscrits, n'est pas une pratique forcément récente : « [...] il semble qu'elle remonte déjà au Moyen-âge. Dans les anciennes bibliothèques monastiques, on éliminait les manuscrits trop anciens ou en mauvais état qu'on ne lisait plus ou qui étaient remplacés par de nouvelles copies »². C'est à cette occasion que l'on procédait au dépeçage du volume, car le parchemin, « matière coûteuse et appréciée pour sa solidité »³, trouvait un nouvel emploi comme couverture d'attente ou tout bonnement entre-nerfs et dos de livres chez les relieurs de la place. Pour se convaincre du statut précaire du livre médiéval, il suffit de regarder de près l'un de nos manuscrits médiévaux comtois, le « Livre du chapitre » de la cathédrale Saint-Jean de Besançon⁴, véritable

2. E. PELLEGRIN, « Fragments et Membra disiecta », dans *Codicologia*, Vol. 5, 1976, p. 73.

3. *Ibid.*

4. Besançon, Bib. Mun., Ms 711. De façon générale, le *Liber capituli* des chapitres ou des abbayes, est un recueil constitué pour servir aux lectures de la première partie de l'office : il est en quelque sorte la mémoire de l'institution puisqu'il contient la règle de vie, l'obituaire, les coutumes etc.



Couverture d'un livre de cens et revenus de la familiarité
de l'Isle-sur le Doubs, 1598

ouvrage vivant de la mémoire de l'institution dont on n'hésite pas à remplacer ou compléter certains éléments à diverses époques. Le cœur de cet ensemble de pièces - dont l'amplitude est d'environ trois siècles - est constitué par un cahier daté de la fin du XII^e siècle, recopiant entre autres choses un ordinaire liturgique⁵ du milieu du XI^e s. La reproduction de documents et la recomposition d'ouvrages sont fréquentes au Moyen-âge, particulièrement pour ce type de manuscrit utilisé quotidiennement. Le remploi passe aussi par le grattage partiel ou total du parchemin et sa réécriture à même le livre. Le cas n'est pas rare dans les ouvrages composites : martyrologes, coutumiers etc., ainsi que dans les livres sujets à modifications périodiques : eucologes, antiphonaires, missels... L'utilisation de brou de noix permettant de révéler les palimpsestes, il est possible de juger des recherches antérieures en observant les badigeons brunâtres qui souillent certains manuscrits comme le *Liber capituli* de la cathédrale Saint-Jean que nous venons d'évoquer.

⁵ Il s'agit de l'*Ordo canonicorum* de Saint-Jean, connu sous le nom de *Rituel de saint Prothade*.

Caducité et idéologie

Si l'on considère que l'ex-libris ou la date d'édition de l'ouvrage que le parchemin enveloppe, correspond peu ou prou à la date de démembrement, il est possible de situer la plupart de ces opérations de remploi à la fin du XVI^e s. et dans le cours du XVII^e s. C'est évidemment la diffusion de l'imprimerie qui incite les clercs à remplacer des livres liturgiques parfois éculés et de toute façon dépassés par les réformes du Concile de Trente⁶. Les démembrements opérés au XVIII^e siècle, peuvent s'expliquer par la diffusion des liturgies néo-gallicanes : de nombreux livres de chœur qui avaient échappé aux nouveautés introduites par la Réforme tridentine et l'imprimerie, ont été mis au rebut à cette époque.

Sous d'autres cieux, la Réformation et les guerres de religion « provoquèrent le saccage et la mise en pièces de collections complètes de manuscrits considérés comme périmés ou victimes du fanatisme religieux »⁷. Le cas le plus emblématique est celui du Danemark où l'introduction du Luthérianisme en 1536, « provoqua la destruction d'un nombre considérable de manuscrits considérés comme 'old monkish book which are of no use whatever' »⁸. La perte patrimoniale considérable engendrée à cette occasion, oblige encore actuellement les chercheurs danois à recourir aux fragments⁹.

Les bibliothèques bisontines ne connurent pas un destin aussi tragique, bien qu'elles fussent passablement dispersées pour certaines dès le XVII^e siècle, en particulier la bibliothèque de l'abbaye Saint-Paul¹⁰. Il en fut tout autrement pour les archives, plus faciles à éparpiller et détruire, puisque composées de documents indépendants. Quelques exemples suffisent à illustrer les raisons majeures qui ont engendré ces pertes patrimoniales : la caducité des contenus et la rancune idéologique que cristallisaient ces titres. Le Trésor des chartes du Comté de Bourgogne qui avait longtemps séjourné à Poligny, l'une des cités les mieux fortifiées de la région, fut trans-

6. Le missel de l'Abbaye de Rosières conservé à la Bibliothèque diocésaine de Besançon, bien que daté de la fin du XIII^e s., présente des ajouts en marges témoignant d'usages contemporains du Concile de Trente (1545-1563).

7. E. PELLEGRIN, *Art. cit.*, p. 74.

8. *Ibid.*

9. E. Pellegrin parle en 1976 d'environ 50 000 fragments répertoriés dans les reliures, notamment de couvertures d'anciens registres de comptes. Il faut préciser que de nombreux parchemins utilisés par exemple par les cordonniers ou les fabricants de cartouches ont disparus du fait de leur réemploi.

10. Voir : R. ETAIX - B. DE VREGILLE, « Les manuscrits de Besançon, Pierre-François Chifflet et la bibliothèque Bouhier », dans *Scriptorium*, t. XXIX, 1970, p. 27-39.

féré à Dole en 1561. Après avoir incombé au premier maître, puis au greffier en chef de la Chambre des comptes, la charge de trésorier des chartes passa en 1771 au greffier du Parlement de Besançon, ville où furent réunies ces archives. En 1790, quelques mois après la pause des scellés sur le local des archives, « une commission de deux membres choisis par les délégués réunis du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, présida à l'apurement des gestions et examen des archives de la Chambre des Comptes, sous la direction d'un envoyé extraordinaire du ministre des finances de la République »¹¹. Le résultat de cette vérification fut désastreux pour le dépôt. On condamna à la destruction, entre autres choses, un important lot d'anciens comptes restitués à Besançon en 1774 par les cours des comptes de Bruxelles et de Lille : « six caisses de papiers et parchemins »¹². Sacrifiés, faute de place dans l'entrepôt prévu à cet effet dans l'ancienne Intendance, un grand nombre de papiers et chartes des établissements supprimés par la Révolution prirent le même chemin que « les documents de caractère féodal ou quasi féodal, rappelant des servitudes qu'on se plaisait à grossir et à dénaturer »¹³. Les anciens inventaires permettent de chiffrer les pertes à près de 10 000 pièces ou registres pour les seuls fonds de l'archevêché et du chapitre métropolitain. Ces parchemins, dont les plus anciens remontaient au IX^e s., furent brûlés le 10 août 1793 en application d'une loi de la Convention. Les raisons de cette destruction étaient multiples : brûlés comme titres de privilèges, comme féodaux, éliminés comme inutiles, surannés, vétustes... La destruction touchât particulièrement les bulles pontificales et les diplômes royaux. On ne conserva guère que les titres pouvant aider à la vente des biens nationaux, mais aussi les actes importants concernant les moulins de Rivotte, Tarragnoz et Battant¹⁴. Curieusement, ce sont ici les libraires-éditeurs bisontins (aussi relieurs) qui contribuèrent au sauvetage d'un certain nombre de pièces qu'ils récupérèrent avant le brasier pour leur usage professionnel¹⁵. Mais la réalité fut souvent

11. J. GAUTHIER, *Notice sur le trésor des chartes de Franche-Comté et sur les origines des archives du département du Doubs (1290-1871)*, Besançon, Impr. Dodivers et Cie, 1871, p. 8.

12. *Ibid.* p. 8, note 4.

13. J. GAUTHIER, *Les Archives départementales du Doubs, la bibliothèque et les Archives municipales de Besançon*, Besançon, Imp. Dodivers, 1893, p.3-4.

14. Voir B. DE VREGILLE, « Heurs et Malheurs des Archives du chapitre métropolitain de Besançon », dans *Procès-verbaux et mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté*, Vol. 191, 1996, p.226-238.

15. « C'est ainsi qu'environ 200 pièces provenant des archives du Chapitre se trouvaient encore, vers 1870 aux mains de Monsieur Louis de Sainte-Agathe, qui les remit libéralement au chanoine Denizot [...] », B. DE VREGILLE, *Art., cit.*, p. 234.

toute autre : « On appliqua la même méthode, aggravée encore par la recherche de parchemins bons à fabriquer des gargousses pour les canons des armées de la République¹⁶, aux fonds de l'abbaye Saint-Vincent dont les plus beaux et les plus anciens documents tombèrent sous l'application sévère des lois de proscription »¹⁷. Concernant cette abbaye bisontine, nous pouvons mesurer l'ampleur des pertes en feuilletant les inventaires dressés en 1727 et 1735-1738 sur lesquels ont été portées des mentions comme « Remis à la municipalité comme constitutifs de privilège en exécution de la loi du 17 juillet 1793 » ou « Éliminés en 1793 comme vieilleries inutiles à conserver »¹⁸. Il n'en reste pas moins un fonds considérable aux Archives départementales du Doubs, dont les lacunes, occasionnées par les éliminations révolutionnaires, peuvent être comblées grâce à deux cartulaires compilés de 1535 à 1553 pour le premier et en 1681 pour le second¹⁹.

Un remploi méconnu et dévastateur

La réutilisation du parchemin pour les besoins de l'artillerie évoquée plus haut dans les propos de Jules Gauthier, est une réalité très peu connue bien qu'elle ait donnée lieu à une collecte nationale planifiée particulièrement dévastatrice. C'est pourquoi nous lui consacrons une grande place, bien que le résultat de ce type de réutilisation aboutisse à la destruction du support et donc à tout constat scientifique postérieur.

En armement, la gargousse est la charge de poudre d'une bouche à feu contenue dans une enveloppe de tissu, de papier ou... de parchemin. Bien avant l'invention de la gargousse métallique qu'est la douille, le besoin d'un contenant solide et étanche se faisait déjà sentir, particulièrement en période de guerre comme c'est le cas dans les années qui suivent la Révolution Française. C'est pourquoi l'Administration centrale passe des ordres très précis à l'échelon départemental pour organiser la collecte de parchemins. Cette demande, datée du 22 prairial an II, est transmise au différents districts de Doubs de la façon suivante : « Le service de l'artillerie a le plus pressant besoin citoyen de parchemin pour la

16. Les inventaires d'archives portent parfois la trace de ce type de remploi : « Inventaire des archives des communautés religieuses, des études de notaires - Parchemins employés à la fabrication de gargousses : correspondance ; état... » : M. PIGALLET, *Répertoire de la série L. des Archives départementales du Doubs* (Administration, 1789-1800), liasse 428, p. 43.

17. J. GAUTHIER, *Les Archives départementales du Doubs*, op. cit., p. 4.

18. Archives départementales du Doubs (ADD), H 8 à H 13.

19. ADD, H 2 et H 3.

fabrication de gargousses suivant les dimensions ci-après [suit un tableau des dimensions de parchemins nécessaires à la réalisation de gargousses pour des calibres allant de 36 à 4. Il est stipulé que la feuille doit être sans trou]. Nous vous invitons à faire réunir dans différents dépôts tous les parchemins que vous pourrez vous procurer provenant des églises, maisons religieuses, collèges et tribunaux »²⁰. Le Bureau des Domaines de Baume [les Dames] répond peu après en envoyant quelques parchemins trouvés dans les bureaux et la bibliothèque des religieuses du lieu. Le courrier joint au colis se termine ainsi : « Si l'on nous eut fait cette demande quatre mois plutôt, nous aurions pu vous en fournir au moins deux quintaux pesant ; mais le brûlement a mis bon ordre à l'empressement que nous aurions de vous faire un semblable envoi aujourd'hui »²¹. Le district de Quingey ne peut, quant à lui, envoyer que deux feuilles trouvées au tribunal, de 23 et 24 pouces de haut sur 17 de large, faisant observer comme à Baume que « tous les papiers des différents dépôts de ce district ont été brûlés avec les papiers représentatifs de la féodalité le 3 frimaire dernier [...] »²².

Le 11 germinal an III, les administrateurs composant le Directoire du district de Besançon, accusent réception de deux misels de 324 et 370 pages en provenance d'Ornans²³. Les expéditeurs prennent soin d'indiquer que les cahiers, une fois démontés, produiront 173 feuillets de parchemins de bonne taille. A Besançon la moisson est plus abondante puisque ce ne sont pas moins de 7422 feuilles de parchemin qui sont envoyées à l'Agence de conservation des armes à Paris le 9 messidor²⁴. Une circulaire émanant de la Commission des revenus nationaux en date du 8 pluviôse an III, ordonne de nouveau l'envoi de parchemins préalablement « bâtonnés d'encre » – afin de les rendre inutilisables – en stipulant que le choix doit être fait avec intelligence pour ne pas nuire aux intérêts de la République et des particuliers²⁵.

20. ADD, L 428, Circulaire de l'Administration de conservation des armes et munitions de guerre, Division de première inspection et entretien, 22 prairial an II.

21. *Ibid.*, Bureau des Domaines, Lettre des administrateurs du district de Baume aux citoyens administrateurs du Département du Doubs, 12 fructidor an II.

22. *Ibid.*, District de Quingey, « Tableau des parchemins [...] passés au département du Doubs en exécution de la lettre écrite par le département », 10 thermidor an II.

23. *Ibid.*, Lettre d'envoi du 8 germinal an III et accusé de réception du Bureau des Domaines datée du 11 germinal an III.

24. *Ibid.*, District de Besançon, « Tableau des parchemins trouvés dans les archives du district de Besançon propres à la fabrication des gargousses [...] ». On trouve dans ce tableau le nombre exact de feuillets de parchemins et leurs tailles classés en fonction des différents calibres de canons.

25. *Ibid.*

Quelques cas de dispersions de fonds monastiques

En Franche-Comté, bien d'autres fonds subirent les remous de la Révolution Française. Les prieurés et abbayes des campagnes, trop isolés ou insignifiants pour que les autorités publiques s'en occupent immédiatement, furent laissés entre les mains d'officiers publics subalternes peu regardants et parfois complices des dépeceurs. C'est ainsi qu'après la suppression de la vie religieuse à l'abbaye prémontrée de Corneux, en 1790, la bibliothèque conventuelle « extrêmement riche en vieux manuscrits »²⁶ a été dispersée. Bien qu'une partie des livres ait été transportée à la bibliothèque de Gray, les manuscrits anciens disparurent purement et simplement²⁷. Ces ouvrages n'ayant pas réapparu depuis, on peut imaginer ce qu'ils devinrent. Faut-il imputer ces pertes au procureur syndic de Gray qui, se servant dans les biens personnels de l'abbé de Corneux, aurait rétorqué à une dame outrée : « Silence ! la Nation à tous les droits. Prenez garde »²⁸.

Mais le mal n'est pas toujours commis par les autorités comme ici, ou le peuple dans le cas du sac de l'abbaye de Luxeuil en 1789, il est parfois l'œuvre de l'ignorance et de la nécessité cumulée des religieux eux-mêmes. Ayant fait l'effort de racheter en 1795 l'abbaye de Château-Chalon pour y faire naître la vie conventuelle, la dernière abbesse, Charlotte-Anne-Désirée-Sophie de Stain, en but aux difficultés financières, dût se résoudre à revendre le bien. « Lors de cette liquidation de 1803, les archives de l'abbaye ont été vendues pour 54 livres et, comme les acquéreurs restent inconnus, la documentation actuelle se réduit aux bribes qui ont échappé à la dispersion et aux éditions partielles réalisées par les érudits et les avocats du XVIII^e siècle [...] »²⁹. Cette pénurie documentaire que les historiens du XIX^e siècle attribuent trop fréquemment aux autodafés de la période révolutionnaire, cache quelquefois une autre réalité, celle de l'indigence de certaines bibliothèques et archives d'Anciens Régime. En cause, comme à Baumeles-Dames, les « diverses destructions consécutives aux guerres qui rythment l'histoire de la province (guerre de Cent ans, conflit de Charles le Téméraire contre Louis XI, guerre de Dix ans, etc.) »³⁰.

26. E. M. GROSSARD, *Le nouveau Corneux, Région Grayloise 1708-1904*, Gray, Impr. G. Roux, 1906, p. 63.

27. B. DE VREGILLE, R. LOCATELLI, G. MOYSE, *Gallia Pontificia, Répertoire des documents concernant les relations entre la papauté et les Églises et monastères en France avant 1198. Vol. I, Diocèse de Besançon*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1998, (*Regesta Pontificum romanum*), p. 216.

28. E. M. GROSSARD, *Op. cit.*, p. 62.

29. B. DE VREGILLE, R. LOCATELLI, G. MOYSE, *Op. cit.*, p. 157.

30. *Ibid.*, p. 137.

De l'objet utilitaire à l'objet scientifique

Si l'application brutale et incontrôlée des lois de la Convention cacha des pertes déjà anciennes, elle n'en créa pas moins un préjudice considérable qui ne prit fin, à l'échelon public, qu'avec la création des dépôts d'archives départementales en 1796. Placés sous séquestre dès 1791, quelquefois sous la garde de leurs anciens propriétaires comme ce fut le cas pour les archives capitulaires de Besançon, ces fonds ne furent traités qu'à partir de 1793. Durant ces trois années d'incertitudes, l'encombrement des dépôts provisoires empêcha bien souvent que soient mis à l'abri nombre de manuscrits et imprimés précieux qui restèrent sans surveillance sur leurs emplacements d'origine quelquefois dévolus à d'autres fonctions. A Besançon comme ailleurs, ces « bibliothèques et fonds d'archives [furent] livrés au gaspillage des curieux et à la cupidité des épiciers et des relieurs »³¹. Cet autre fléau, qui ne peut se prévaloir d'une quelconque idéologie, ne nous est connu que par les témoignages et les chroniques du temps.

Les derniers démembrements d'ouvrages et réemplois de parchemins, se situent dans les quinze premières années du XIX^e siècle. Plusieurs études citent le cas de l'abbaye de Saint-Ghislain en Belgique, qui vendit à un relieur une quarantaine de manuscrits en mauvais état en 1816³². Peu avant, Mgr Lecoz, futur archevêque de Besançon, fait encore relier un carnet de notes insignifiantes, avec un parchemin constitué par l'une des pages du calendrier des saints issue vraisemblablement d'un missel du XV^e siècle³³.

Eglise et Etat : un patrimoine devenu commun

La prise de conscience de l'intérêt patrimonial des fragments, se fait très progressivement, d'abord dans le clergé, puis dans les institutions publiques en ce début de XIX^e siècle. Pour les premiers, la Révolution tire un trait sur une situation de confort, d'abondance et de sécurité. Le souvenir des confiscations et des destructions, conscientise la nouvelle génération désireuse de renouer avec son

31. *Ibid.* Les épiciers utilisaient le parchemin pour emballer les denrées alimentaires et créer des opercules, pour les pots de confiture par exemple.

32. L. TONDREAU, « La dispersion des manuscrits de l'abbaye Saint-Ghislain », *Scriptorium* 24, 1970, p. 65.

33. Archives diocésaines, Mss Lecoz. Ce carnet a été commencé par Mgr Lecoz au temps où il était encore évêque de Rennes, puis poursuivi par d'autres mains.

héritage culturel. Le chanoine Denizot, bibliothécaire du Chapitre métropolitain de Besançon, exprime ce souci de la sorte en 1859 : « On devait réunir les documents du passé, et il était urgent de le faire. Ceux que la Révolution avait épargnés étaient presque introuvables ; ceux qu'elle avait légués disparaissaient de jour en jour [...] ; en attendant davantage, où aurait-on pu en rencontrer ? ». A la suite d'un appel au don, plusieurs dizaines de parchemins lui seront remis, formant ce qu'il appellera le « troisième ordre » de la bibliothèque capitulaire³⁴.

L'Etat, quant à lui, éprouve davantage de difficulté à revenir sur ce malaise. Ce sont les bibliothécaires et les archivistes qui les premiers, voient l'intérêt patrimonial et scientifiques des *membra disjecta*³⁵. L'inventaire des papiers du chapitre, donne à Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs depuis 1870, l'occasion de s'exprimer sur ce sujet épineux : « L'immense majorité des documents des IX^e-XVIII^e siècles, analysés dans cette cote d'inventaire [Série G - Chapitre de Besançon], a été détruite en 1791-1793, par la sotte et ponctuelle exécution des lois révolutionnaires [...]. Deux imprimeurs, les sieurs Daclin et de Sainte-Agathe, obtinrent en échange de fournitures de bureau, partie des documents condamnés au feu, de là proviennent 200 chartes environ conservées aujourd'hui à la bibliothèque du Chapitre de Besançon [...] et une centaine documents que j'ai pu retirer des registres administratifs de la Révolution et du Premier Empire (séries K, L et Q) »³⁶.

Commencent effectivement à naître à cette époque, des recueils de parchemins de remploi que ces professionnels constituent en détachant les fragments des reliures, sans toujours noter, malheureusement, les références de leurs supports d'origine³⁷. Bien entendu, la sollicitude des conservateurs se porte en priorité sur les parchemins les plus précieux : chartes, bulles, sentences..., mais parallèlement et peut-être grâce à ces explorations, fleurissent en marge des inventaires les premières descriptions et localisations d'épaves d'ouvrages littéraires ou religieux. L'archiviste du département du

34. Voir M. TRAMAUX, « La bibliothèque du chapitre métropolitain de Besançon [...] », *Procès-verbaux et mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté*, Vol. 198, 2007, p. 460.

35. Parchemins dispersés.

36. J. GAUTHIER, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790* [...], *Archives ecclésiastiques. Série G. N° 1 à 1139*, Besançon, Impr. de Paul Jacquin, 1900, T. I., p. 303.

37. Ces documents collectés de la sorte, perdent alors une partie de leur intérêt, puisque les informations indispensables que sont les dates d'édition, titres ou ex-libris, ne peuvent être confrontées au manuscrit pour en déduire les possibles lieux et dates de démembrements.

Doubs qui s'était intéressé très tôt au problème, parvient à livrer un inventaire sommaire de « documents extraits des reliures » dans son rapport d'activité pour les années 1889-1890 : « Depuis longtemps j'ai signalé dans mes rapports les documents en parchemin, quelquefois même en papier, que recèlent dans leurs flancs les vieilles reliures administratives, particulièrement celles qui furent exécutées pendant la Révolution. J'ai désiré en finir avec l'exploration de ce genre de richesses, et les résultats presque définitifs de cette entreprise méritent de vous être exposés. En utilisant pendant plusieurs mois le talent de relieur-cartonnier d'un de mes auxiliaires, j'ai retiré de vieux registres, après les avoir nettoyés d'une épaisse couche de colle et débarrassés du carton auquel ils adhéraient, environ 200 documents ou textes de parchemin datant du XI^e (peut-être même du X^e) au XVIII^e siècle [...] : pièces d'archives, telles que bulles, diplômes, contrats, testaments, etc. [...] Je tiens au moins à vous signaler ici même les principaux d'entre eux, pour faire apprécier l'utilité de mes fouilles et l'importance de leurs résultats »³⁸. Suit une description de trente-six pièces réparties selon le cadre de classement traditionnel des archives : dans la série E, entre autres reprise de fiefs, dénombrements et ordonnances des gouverneurs, on trouve les lettres de naturalisation accordées par Louis XIV en 1673 au P. André de Saint-Nicolas, historiographe bien connu des Franc-comtois ; Dans la série G, plusieurs bulles papales, certaines du XII^e s., de nombreux fragments de testaments de l'Officialité de Besançon ; pour la série H : une bulle de l'antipape Victor IV en faveur de l'abbaye de Baumeles-Messieurs (1162), une autre de Clément IV organisant l'inquisition datée de 1265, mais aussi quatre folios XIV^e du cartulaire de l'abbaye Bourguignon du Val des Choues... Bref, un ensemble d'originaux inestimables pour l'Histoire, auquel il ajoute une rubrique *Textes littéraires* dont il résume le contenu ainsi : « Fragments de lectionnaires, missels, antiphonaires manuscrits du XII^e au XV^e siècle, quelques-uns avec miniatures, lettres ornées, etc. - Fragments de compilations de droits canon et civil des XIV^e-XV^e siècles ; d'un commentaire sur l'Écriture sainte (XIV^e s.) ; d'une vie de saints du XI^e siècle (lettre de Constance à saint Athanase) ; d'une traduction de la Bible en vers français (7 à 800 vers) (XIII^e s.) ; d'un Ancien Testament du XI^e s. ; d'une table de la Bible (XV^e s.) ; de divers romans ou chansons de geste en vers ou en prose (XIV^e s.), etc. »³⁹.

38. J. GAUTHIER, *Archives départementales du Doubs, Rapport de M. Gauthier, archiviste, années 1889-1890*, Besançon, Impr. Millot Frères et Cie, 1890, p. 6.

39. *Ibid.*, p. 6-8.

Ce précieux travail achevé en 1890 par Jules Gauthier, en annonce et facilite un autre qu'aura à mener l'un de ses successeurs trente-cinq ans plus tard. En octobre 1925, la Direction des Archives de France, demande à tous les archivistes départementaux, de rechercher et d'expédier à Paris « les parchemins du Moyen-âge ayant servi jadis à des travaux de reliure ». Ces parchemins envoyés de toute la France, furent réunis sous la cote AB XIX 1722 à 1746. Cette demande qui « ne reçut [qu'] une exécution partielle »⁴⁰, eut toutefois le grand mérite de renouveler l'intérêt des professionnels pour ces fragments disséminés et dans certains cas de poursuivre l'opération plus avant. Les Archives départementales de la Marne sont exemplaires à cet égard, puisque leur directeur René Gandilhon, aidé de Dom Jacques Hourlier, bénédictin de Solesmes, parvint à produire en 1956 un inventaire sommaire mais complet des fragments tirés de ses collections : « Aux Archives de la Marne, mon prédécesseur Just Berland, commença le rassemblement de quelques uns de ces parchemins, qui restèrent dans une partie non classée de la série F. C'est justement ce petit groupe de manuscrits qui m'incita à opérer la recherche systématique des documents de ce type dans tous les fonds, même modernes »⁴¹. Les catégories utilisées dans cet inventaire pour répertorier les défaits, ainsi que les titres génériques de leur *codices* de provenance, peuvent être utilisés comme base de travail pour les bibliothécaires et archivistes désireux de mener une opération similaire. L'autre mérite de cet inventaire réside dans sa prise en compte des fragments d'imprimés, particulièrement d'incunables. Inutile de préciser que ce repérage est plus âpre encore que le précédent ! Comme l'écrit E. Pellegrin au sujet de l'ouvrage précité : « quiconque s'est trouvé aux prises avec l'irritant problème que pose l'identification de tels fragments, rendra hommage au patient labeur de l'auteur et de son savant collaborateur »⁴².

40. J. HOURLIER - R. GANDILHON, *Inventaire sommaire de fragments de manuscrits et d'imprimés conservés aux Archives de la Marne (sous-série 3 j)*, Châlons-sur-Marne, Archives de la Marne, 1956, p. 5.

41. J. HOURLIER - R. GANDILHON, *Op. cit.*, p. 7.

42. E. PELLEGRIN, Recension de *L'inventaire sommaire...* de R. Gandilhon et J. Hourlier, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1956, Vol. 114, p. 268-269.

Une recherche pluridisciplinaire ardue mais passionnante

Il faut bien reconnaître que les matériaux utiles à une pareille recherche sont quelque peu déconcertants : fragmentaires par essence, les textes qu'ils portent n'ont souvent ni début ni fin. Issus généralement de la sphère religieuse médiévale, ils sont rédigés dans un latin dont la lecture est rendue plus compliquée encore par l'abondance des abréviations, si ce n'est par l'écriture elle-même. Passées ces austérités qui requièrent des compétences déjà très particulières, le chercheur est alors confronté à l'identification d'un texte qui lui faut attribuer à tel ou tel type d'ouvrage. De paléographe, il doit maintenant se faire philologue, patrologue, liturgiste, canoniste... bref, connaisseur un tant soit peu éclairé de l'immense production littéraire médiévale. Il va sans dire que le bibliothécaire ou l'archiviste ne peut se consacrer pleinement à une recherche aussi vaste et complexe, c'est pourquoi notre démarche ici se limite à la présentation de quelques fragments repérés au sein de la bibliothèque et des Archives du diocèse de Besançon. Au-delà de la mise en lumière de ces trouvailles parmi les plus emblématiques, nous espérons un jour pouvoir en produire un catalogue raisonné complet et pourquoi pas étendre la recherche à d'autres dépôts.

Les deux fonds réunis de la bibliothèque et des archives diocésaines de Besançon ont révélé jusqu'à présent un peu plus d'une cinquantaine de parchemins médiévaux en situation de emploi. Il faut préciser que la récupération d'archives en provenance des presbytères du diocèse, apporte régulièrement de nouveaux cas. L'étude menée ici n'est donc pas exhaustive, elle est même en constante évolution.

Cette recherche menée simultanément dans les collections d'une bibliothèque et un dépôt d'archives nous permet un premier constat : les parchemins de emploi se trouvent beaucoup plus fréquemment sur des registres manuscrits issus d'archives, qu'en couverture d'ouvrages imprimés. La réponse à cela nous est fournie par les habitudes bibliothéconomiques antérieures à la seconde moitié du XIX^e siècle, date après laquelle le livre devient réellement un objet de grande diffusion, financièrement accessible. On sait que les libraires ne proposaient pas toujours un produit fini à leurs clients, ceux-ci pouvaient ainsi choisir d'acheter l'ouvrage broché pour des raisons économiques ou en vue de le faire

relier ailleurs. La prestation du libraire pouvait inclure l'installation d'une reliure d'attente, comme nous le confirment les échanges de parchemins contre des fournitures de bureau entre les deux principaux libraires-éditeurs de Besançon et la municipalité dans les années 1790. Mais dès qu'il le pouvait, le bibliothécaire ou le bibliophile faisait relier plus solidement ses ouvrages. Les bibliothèques ordinaires de communautés religieuses ou de séminaires, sont toutefois plus riches en reliures provisoires que les bibliothèques publiques. Deux raisons peuvent expliquer cela : on sait le peu de moyens que le clergé - séculier surtout - allouait aux acquisitions et a fortiori aux travaux de reliures, « Plusieurs maisons, encore au milieu du siècle, n'ont pas de somme fixe pour leur bibliothèque et accordent seulement quelques achats, demandés par les professeurs. [...] C'est le cas de Viviers avant 1860. [...] Les chiffres demeurent très bas à la fin du siècle : 200 francs annuels à Viviers, Le Puy. [...] »⁴³. Ce qui est vrai pour le XIX^e siècle, l'est aussi pour la fin de l'Ancien Régime. La bibliothèque du séminaire de Besançon bénéficie traditionnellement et depuis les origines des dons et legs du clergé séculier, tout comme de la générosité de l'archevêque, ce qui engendre des économies substantielles profitant le plus souvent à la sacristie (paramentique, vases sacrés...) ou à l'embellissement de la chapelle, beaucoup plus rarement à la reliure.

L'autre raison de cette abondance de couvertures bon marché, réside dans l'usage fréquent qui est fait d'ouvrages essentiellement destinés à l'étude et non à la décoration, au prestige ou à la bibliophilie. C'est pourquoi, on trouve d'autres couvertures en papier peint, carton, agglomérat de papiers, tissus d'ameublement...

Les fonds d'archives, quant à eux, recèlent un grand nombre de *membra disjecta*. Là encore, le contenu explique son contenant : Le caractère administratif de ces documents qu'il importe avant tout de conserver longtemps dans des conditions parfois précaires (sacristies humides, clochers, coffres...), leur abondance, les formes variées qu'ils revêtent, la nécessité d'ajouter ou retirer certaines pièces ou encore leur usage fréquent⁴⁴, ne laisse pas place à une reliure par trop soignée et coûteuse.

43. I. NOYE, « Les bibliothèques des grands séminaires », dans D. VARRY Dir., *Histoire des bibliothèques françaises, tome III : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789-1914*. Privas, Cercle de la librairie, 1991.

44. Certains registres de catholicité (baptêmes, mariages, sépultures) de petites paroisses ont été utilisés trois cent ans d'affilée. De même pour les registres de confréries paroissiales ou les obituaires de communautés monastiques.

Quelques fragments repérés à la Bibliothèque et aux Archives diocésaines de Besançon

Le plus ancien parchemin identifié dans les collections diocésaines appartient au XI^e siècle : il enveloppe une copie manuscrite de l'ouvrage de Jean Boyvin intitulé *Le siège de la ville de Dole...* (1637). La couverture à livre ouvert, donne à contempler une partie de l'*Homelia XXIV* de Bède le Vénérable⁴⁵ qui se termine sur le contre-plat supérieur de l'ouvrage - compte tenu du pliage du parchemin de remploi - pour laisser place immédiatement aux premières lignes du sermon LXIII *De Passione Domini* de saint Léon le Grand⁴⁶. La juxtaposition de ces deux textes nous révèle que nous sommes en présence d'un fragment de l'œuvre du polygraphe carolingien Paul Diacre⁴⁷, très répandue au Moyen-âge.

Autre découverte, attribuable par son écriture au XII^e siècle : une double page arrachée aux célèbres *Confessions* de saint Augustin⁴⁸. Le parchemin enveloppe intégralement un ouvrage juridique imprimé au début du XVII^e siècle⁴⁹. La présence dans le livre-support de l'ex-libris manuscrit d'un avocat de la Cour présidiale de Vesoul, peut éventuellement ouvrir une piste de recherche, si tant est que l'on retrouve ailleurs d'autres marques de possessions identiques ou que l'on se donne la peine de rechercher dans cet environnement professionnel et géographique. De même que pour le fragment de Paul Diacre, la découverte d'œuvres patristiques ou littéraires est assez rare, une analyse de contenu s'imposait donc, mais la confrontation de cet extrait avec les éditions classiques n'a rien révélé d'extraordinaire, sinon quelques très légères variantes.

Plus surprenante et plus rare encore, cette épave issue d'un glossaire médiéval du XII^e siècle, qui protège de son parchemin sale et racorni, un registre de catholicité de la paroisse de Bonnevent de 1597. Sur trois colonnes se déroulent les mots de la lettre G, suivis de leur définition. Citons un exemple à la fois étonnant et amusant tiré de ces lignes : « Gurgustium : Domus pauperis ». Le *Dictionnaire Historique de la langue française* d'Alain Rey⁵⁰ attribut le mot bien

45. J.P. Migne, *Patrologia Latina* (PL) 94, col. 129 CD.

46. PL 54, col. 354.

47. Paul Diacre, *Homélaire*, I, 99, 100, 101, PL 95, col. 1162 et sq.

48. Le passage concerne une partie du Livre XI.

49. *Matthaei Wesembecii in pendentas Juris Civilis*, 1606.

50. A. RAY Dir., *Dictionnaire Historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2000, t. 2, p. 1615.

connu « gourbi » à l'arabe *gurbi* « maison de terre » et le voit apparaître dans un récit de voyage du XVIII^e siècle. Il nous précise qu'à la fin du XIX^e siècle, ce terme désigne par extension une habitation misérable et sale. Sans aller chercher aussi loin, notre manuscrit six cent ans plus ancien, désigne la « maison du pauvre » par le mot latin qui donnera plus tard le terme « gargote ». Nous pouvons vérifier ici, de façon anecdotique et modeste, l'intérêt de l'étude du contenu de ces *membra disjecta*.

Les fragments de Bible et commentaires d'Écritures constituent le genre le plus représenté après les écrits liturgiques dont nous allons parler plus loin. Nous retrouvons ainsi un passage de l'Évangile selon saint Matthieu (Mt 27, 23-48) en couverture d'un carnet de notes spirituelles du XVIII^e ; Plusieurs versets du psaume 106, là aussi sur un recueil manuscrit de 1703 ; un extrait des visions du prophète Ezéchiel (Ez. 40 à 47) enveloppant un registre de catholicité de Pirey des années 1661 à 1684 etc. L'examen paléographique permet d'inscrire ces documents dans la fourchette XIV^e-XV^e siècle.

Les gloses d'Écritures saintes sont reconnaissables grâce à la disposition si particulière du texte : les versets bibliques sont au centre du folio et les commentaires - souvent d'un calibre d'écriture plus petit - viennent se disposer autour comme pour encadrer le texte inspiré. Ce genre littéraire pique particulièrement la curiosité, puisqu'à la facilité d'identifier la péricope⁵¹ à l'aide d'une *concordance*, répond l'extrême difficulté de déterminer qui en est le glosateur. L'outil informatique peut ici se révéler particulièrement utile. On trouve notamment ce type de parchemin sur un registre de catholicité de la paroisse de Vieilley des années 1668 à 1724, et sur un autre registre paroissial de Tromarey où l'on peut lire un commentaire du chapitre XI du livre de l'Exode. La possibilité de démonter sans dommage la couverture de parchemin d'un livre de cens et revenus de la familiarité de l'Isle-sur-le-Doubs daté de 1598, nous a permis de découvrir une glose à la fois marginale et interlinéaire de la première Épître de saint Jean au chapitre 2, versets 4 et suivants. La partie exposée de ce remploi était si usée par les manipulations antérieures, que l'identification aurait été particulièrement compliquée sans cette opération. Malheureusement la colle et le carton n'autorisent que très rarement cette lecture recto-verso pourtant idéale.

51. Passage, fraction de texte biblique.

Les fragments liturgiques proviennent en grande partie de missels ou d'antiphonaires. On y trouve bien souvent des antiennes, des répons ou des hymnes notés que les *incipit* permettent de rattacher à telle ou telle heure ou partie de l'office divin. Voici quelques exemples en situation : sur un incunable de 1478, un parchemin qui, une fois déployé, présente une page d'une hauteur de 45 cm couverte d'un texte dont les lettres mesurent en moyenne 2 cm. Il s'agit de l'hymne « Christe Redemptor Omnium » dans une écriture quasi contemporaine de l'incunable qui est le support de remploi... encore un mystère. Les bréviaires démembrés offrent de longs passages patristiques et hagiographiques dans l'office des matines. Les pièces chantées qui accompagnent ces textes peuvent être de bons repères pour situer dans le temps et l'espace l'ouvrage d'origine. Quelquefois le fragment s'offre lui-même à la datation ou présente un *terminus a quo* : autrement dit une date avant laquelle il n'a pu exister. C'est le cas du contre-plat inférieur de la couverture d'un registre réutilisant une page de missel sur laquelle se lit clairement *Missa pro pace et unitate ecclesie ordinata per dominum nostrum Clementem papam sextum*. Nous sommes pour le moins face à un texte du milieu du XIV^e siècle lorsque l'on sait que Clément VI a régné en Avignon de 1342 à 1352 et certainement peu de temps après si l'on considère le type d'écriture.

Un retour en grâce lucratif

Considérés comme matériaux commodes il y a encore deux cent ans, les fragments de parchemins sont aujourd'hui très prisés des collectionneurs. Il n'est pas rare d'en trouver dans les catalogues de ventes aux enchères. Citons quelques exemples : un fragment enluminé du *Super Isaiam* de saint Jérôme, daté entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle, a été estimé entre 3000 et 6000 euros en vue d'une vente à Drouot-Richelieu en mai 2009⁵². Pour cette même occasion, un feuillet de missel plénier du milieu du XII^e s. - comme il s'en rencontre couramment dans les remplois de couverture - a été estimé entre 200 et 300 euros. Nous pouvons encore mentionner une grande page de parchemin de 38 cm sur 54, portant un passage du *Livre de Tobie* que l'expert attribut au *scripto-*

52. R. de COLIGNY, *Catalogue d'expertise de livres & de manuscrits dressé pour la vente aux enchères organisée par Lafon le 29 mai 2009, à Drouot-Richelieu*, Paris, Lafon SVV - Cabinet d'expertise « Honoré d'Urfé », 2009, p. 1.

rium de Chartres et inscrit dans la fourchette 1140-1145, estimé entre 4000 et 8000 euros⁵³. Il est vrai que le texte disposé sur deux colonnes à petites lignes (*parva linea*), l'écriture typique des « derniers feux de la minuscule caroline » comme se plaît à le décrire l'expert, ainsi que la lettrine de l'*incipit* du *Liber Tobiae*, en font un objet particulièrement esthétique... Ces catalogues nous permettent de constater que l'expertise est nettement plus élevée s'il s'agit d'un texte littéraire ou réputé comme tel : *Bible*, commentaires d'Écritures ou leçons patristiques du *bréviaire*. En revanche, les fragments liturgiques, beaucoup plus abondants comme nous l'avons vu, sont moins cotés, sauf s'ils ont le privilège d'être rehaussés d'une enluminure ou simplement d'une lettre ornée. À noter encore que les notices descriptives particulièrement détaillées fournies par ces catalogues, sont les exemples aboutis du travail qu'il faudrait mener pour chaque fragment un tant soit peu intéressant si le temps et les compétences nous l'autorisaient.

Perspectives

On peut dire de façon générale, qu'il est possible d'identifier les trois quarts de ces parchemins de remploi. Pour que ce travail soit profitable par la suite, il faudrait créer une sorte de répertoire de fragments qui donnerait les références de contenu de chacun d'eux et les classeraient par genre sans oublier d'en indiquer la localisation. Une opération comme celle-ci, même sommaire, offrirait à la communauté scientifique un bel instrument de recherche utile dans des domaines aussi variés que l'histoire des textes, la liturgie ou encore l'hagiographie.

Ce qu'écrivait Jules Gauthier dans la préface de ses *Épithaphes inédites*, nous paraît s'appliquer aussi à la matière plus fragile des fragments de papiers et de parchemins : « ... Toutes les inscriptions sont précieuses, et l'historien a le devoir de les recueillir, de les amasser, d'y puiser en toute circonstance les renseignements précis et concis qui s'y trouvent renfermés... »⁵⁴.

53. *Ibid.*, p. 3.

54. J. GAUTHIER, « Épithaphes inédites recueillies au XVIII^e siècle dans les églises de Besançon et de la région », dans *Annuaire du Doubs*, 1900, p. 35-48.



Fragment de missel, fin XIV^e - début XV^e siècle
dans la couverture d'un registre



Fragment de missel médiéval dans un dos de reliure
provenance Ray-sur-Saône

**A propos de la campagne de 1939-1940
en Franche-Comté
Des faits à rectifier, plusieurs vérités
à réviser ou à compléter,
quelques légendes à détruire**

M. le Colonel Robert Dutriez

Séance du 17 mai 2010

Depuis plus d'un demi-siècle ont paru de nombreux livres et articles, français ou étrangers, relatifs à la seconde guerre mondiale. Toute cette littérature, jointe à l'ouverture progressive des archives officielles, tant chez nos alliés que parmi nos ennemis de l'époque, permet de réexaminer les événements guerriers avec la plus rigoureuse objectivité.

Mais attention ! que de pièges à éviter... Car sur ce conflit – et en particulier pour sa phase initiale, celle des années 1939-1940 – d'assez nombreux écrits virent le jour, avec la finalité suivante : soutenir un point de vue en partie inexact, ou quelque peu douteux, et même des plus hypothétiques. Une méfiance qui tout particulièrement vise, et les plaidoyers « pro domo » de certains hauts responsables militaires (ou parfois civils), et ces récits par trop fantaisistes chers à d'anciens combattants vieillissant mal. Enfin n'omettons pas de le dire, la désinformation sournoisement voulue pour des motifs idéologiques.

En conséquence l'historien qui se consacre à ce que l'on nomme – curieuse appellation – le « théâtre des opérations » doit-il constamment faire preuve de patience et de modestie, voire d'humilité. Pour lui une seule règle d'or : recouper les renseignements, en les passant et les repassant au crible des sources les plus diverses, celles qualifiées de sûres comme celles considérées peu fiables. Un travail de bénédictin dont l'objectif consiste à réduire au maximum l'inévitable pourcentage accordé au doute qui jamais – hélas ! – ne pourra être définitivement égal à zéro.

C'est en appliquant de telles règles que la présente étude va s'efforcer de lever le mystère, d'importance très variable selon le cas, entourant quatre faits survenus en Franche-Comté lors de la période surnommée « drôle de guerre » (septembre 1939 à avril 1940) puis « Blitzkrieg » (avril et mai 40).

1^{er} fait, ayant un lien avec les craintes - pour ne pas dire la hantise – soulevées par les possibles menées subversives de la « cinquième colonne ».

Le général anglais Spears¹ a écrit dans « Témoignages sur une catastrophe » (Presses de la Cité) : « Une très authentique histoire ennuyait énormément l'armée française. Un corps d'armée avait reçu par téléphone l'ordre de venir chercher un officier qui avait un ordre de mission. On envoya une voiture dans laquelle il visita toute la région de Belfort, se fit déposer près de la frontière suisse et disparut. Ce n'est que le lendemain que des soupçons naquirent et qu'on apprit que c'était un espion »....

Or quelques années après la parution de ce texte fut publié un livre intitulé « Une guerre perdue en quatre jours ». L'auteur, Monsieur P.E. Caton, fait très opportunément surgir, dans son chapitre « Contre-témoignage sur une catastrophe » ce démenti aux dires du général anglais : ... « Vers la fin octobre 1939 (date à laquelle se situe l'histoire du général Spears) le lieutenant-colonel Schlessler, alors chef du contre-espionnage, entreprenait une enquête sur la façon dont était contrôlée la frontière suisse. Venant de Paris par chemin de fer, il avait demandé au chef du 2^e bureau du 7^e corps d'armée, stationné dans la région, d'en-

1. Le général anglais Spears assurait les fonctions de chef de la mission de liaison britannique auprès des hautes autorités françaises (gouvernement et grand quartier général). C'est lui qui emmena le Général de Gaulle par avion en Angleterre, au départ de Bordeaux, le 17 juin 1940.

voyer une voiture le prendre en gare de Belfort. Il fit donc son inspection, visitant en détail l'ouvrage fortifié le plus important dont il critiqua sévèrement le système de surveillance des abords. Le lendemain il rendit visite au 2^e bureau et aux services spéciaux de la VIII^e armée, à Giromagny. Enfin, après avoir déjeuné à la popote de Valdoie, il se fit conduire à la gare de Belfort d'où il renvoya la voiture du 7^e corps. Ainsi l'authentique espion « du général Spears n'était autre que le chef du contre-espionnage français ».

Précisons que P.E. Caton, capitaine de réserve, occupait alors un poste aux services spéciaux de la VIII^e armée et qu'un recoupement de son témoignage se trouve dans un des livres écrit récemment par l'un des adjoints d'alors de Schlessler, le colonel (à cette époque, tout jeune capitaine) Paillole.²

2^e fait, se rapportant à des manifestations de mécontentement populaire qui se seraient produites à Besançon, le 15 juin 1940 au soir, donc moins de vingt-quatre heures avant l'arrivée des blindés allemands.

Parmi les documents archivés au Service historique des Armées se trouvent quelques feuillets épars, dactylographiés ou même manuscrits, provenant du 77^e régiment régional, un corps de troupe qui tenait garnison à Besançon, caserne Vauban. Des papiers sans grand intérêt, il faut bien le reconnaître. Sauf deux fiches, où l'on détecte malaisément, à la date du 15 juin 40, des notes rédigées au crayon et que, très vraisemblablement, griffonna à la hâte un officier de permanence quelque peu harcelé par maintes sonneries de téléphone.

Ces indications les voici :

1^e feuille ... « 21 H. Appel Lt Manne. Effervescence en ville. Ordre de la place. 20 hommes prêts à partir. Ordre donné section de transport. 2 camionnettes prêtes.

1^{er} Bon (1^e cie) 1 s : off-10 H prêts.

2^e Bon (10^e et 15^e) 1s :off-10H prêts.

2. Le colonel Paillole fut, durant les années 1936-1940 (et même après), un des meilleurs spécialistes des affaires allemandes au sein de notre service de contre-espionnage. Il a beaucoup écrit sur la « 5^e colonne », s'efforçant de réduire un mythe presque affolant à une réalité plus modeste et certainement plus exacte.

Ordre aux hommes coucher habillés prêts à partir. Voitures restant cour. »

2^e feuille ... « 22 H. Commissaire Madeleine. Demande dégager place St Pierre. Appel Lt Manne. Bien Reçu demande Commissaire central faire dégager place St Pierre. Ordre Région. Envoyer piquet place St Pierre. Appeler commissaire central. Place St Pierre civils déjà dispersés. Attendre autres ordres. Décommande piquet et camionnettes »...

Comment interpréter ces indications parfois difficiles à lire ? De toute évidence un groupe de civils a dû se rassembler le 15 juin 1940, entre 21 et 22 heures, sur la place St Pierre de Besançon (sans doute face à la mairie), afin d'y manifester bruyamment son inquiétude devant la gravité des événements et (peut-être, on ne sait, mais vraisemblablement) en vue d'inciter les autorités municipales à faire une déclaration. L'incident ne dégénéra point en grave désordre, les seules forces policières dépendant du maire ayant dû suffire, et, en conséquence, le détachement armé prévu par la région militaire fut maintenu à la caserne Vauban.

De cette épisode de la vie bisontine, survenu au cours du terrible an 40, l'auteur de la présente étude rechercha longtemps une confirmation. Or, dans ses conversations avec des personnes habitant alors au centre ville, pas la moindre allusion à pareil événement. En 1980, il lança une sorte d'appel à témoin dans « l'Est Républicain ». Personne ne lui répondit. Mais un jour la chance daigna lui sourire en mettant sous ses yeux un livre publié, peu de temps après la guerre, par un certain monsieur Renard. En effet dans un recoin de cet ouvrage intitulé « Histoire de Franche-Comté », on découvre une note complémentaire où cet historien local fait état, le 16 juin 1940 au matin, devant l'hôtel de ville de Besançon, d'un rassemblement populaire plus ou moins hostile aux autorités civiles. Du texte de monsieur Renard, retenons le passage suivant :... » Le dimanche matin (donc le 16), vers 7 heures, la foule grondait devant la mairie. On entendait crier : « seuls les riches réussissent à s'enfuir ». Tels étaient les propos pessimistes qu'on échangeait, lorsque quelqu'un proposa aux gens attroupés de se présenter à l'hôtel de ville pour y obtenir des renseignements. Après un court entretien avec un adjoint, la délégation se rendit à la pré-

fecture où il fut décidé qu'une proclamation serait lue dans les rues de la ville ; Ainsi assurance était donnée aux habitants que les autorités civiles ne quitteraient pas leur poste »....

Que penser de ces deux informations, celle révélée par les archives d'un corps de troupe dissous depuis plus d'un demi-siècle et celle glanée au fil d'un livre depuis longtemps oublié ? Indéniablement elles relatent des faits quasi-semblables, s'étant déroulés en un même lieu ; seul diffère – une douzaine d'heures environ – le moment de l'action. Certes d'autres recoupements s'avéreraient indispensables, en recourant aux archives municipales et départementales, ce que l'auteur n'a pas manqué de faire. Aucun résultat ! Quoiqu'il en soit des insuffisances de cette prospection historique, nous pouvons quand même affirmer ceci : au centre de Besançon, le 15 juin 1940, soir ou lendemain matin, l'angoissante approche de l'ennemi provoqua chez certains un mouvement d'humeur qui, sans aller jusqu'à réellement troubler l'ordre public, dut quelque peu préoccuper les autorités. A une époque où proliféraient les bobards les plus inouïs, cet événement de crû – ignoré des actuels Bisontins ne mérite-t-il pas d'être mis en lumière ?

3^e et 4^e faits, consistant en des mitraillages aériens sur plusieurs localités franc-comtoises, lors du « Blitzkrieg » de juin 40, et dont l'origine fut la source de maintes controverses.

Ce 3^e fait est relaté dans une brochure publiée en juin 1941 à Besançon, par le journal « Le Comtois », sous le titre « Le mois de juin 1940 en Franche-Comté et dans le pays de Gex ». Date et lieu d'impression ont de quoi surprendre puisque de telles indications sous-entendent « zone d'occupation », plus précisément « zone interdite ». Nous reviendrons ultérieurement sur ce point de détail fort délicat, puisqu'il laisse supposer une autorisation de diffusion, auprès du public régional, accordée par les autorités allemandes.

Pour l'instant, priorité au seul texte de la dite brochure. Le voici, réduit à trois lignes stupéfiantes :... « C'est seulement à 20 heures (15 juin) que les unités motorisées allemandes pénétrèrent dans le centre de Gray. Le lendemain l'aviation franco-britannique effectua un violent bombardement de la ville ».... Rarement on a diffusé une information aussi fausse ! En effet le

16 juin 40 la Royal Air Force s'était entièrement repliée sur le sol anglais. Quant aux quelques restes de nos forces aériennes, ils livraient héroïquement leurs derniers combats bien loin vers le sud.

L'éclaircissement de pareil mystère, nous le devons, dix ans après, au célèbre général allemand Guderian qui dans son livre « Souvenirs d'un soldat » présente tout autrement l'épisode guerrier survenu au-dessus de la malchanceuse cité grayloise. Voici ce rectificatif, nullement à la gloire de la Luftwaffe : « Plusieurs heures durant, nos aviateurs bombardèrent le pont que nous avions jeté à Gray, ce qui amena des atterroissements. Selon toute vraisemblance, ils appartenaient au groupe d'armées Leeb, si bien que nous ne pûmes nous faire entendre d'eux, ni les éclairer sur leur erreur ». Souhaitez-vous, auditeurs intransigeants, un recoupement ? Le Kriegstagebuch de la 1^e Panzerdivision le fournira amplement, cette grande unité ennemie ne cessant d'ailleurs de maudire ses frères aviateurs qui, déjà sur la Meuse, leur avaient occasionné des pertes sérieuses.

Cette rectification historique faite, retournons-nous maintenant vers la direction française du journal « Le Comtois ». Comment fut-elle amenée à diffuser semblable fausse nouvelle ? Une conversation que l'auteur eut avec le fils du responsable de ce quotidien régional va permettre de comprendre la genèse de cette erreur journalistique. La brochure en question avait pour but de rassembler les articles rédigés par les correspondants locaux, après l'armistice. Or, pour publier, il fallait l'autorisation de la Feldkommandantur. Il se trouve qu'elle fut aisément obtenue. Presqu'aucune rectification du texte, selon le responsable du journal qui, dicit son fils, en fut fort étonné. Afin de comprendre cette attitude inhabituelle chez un censeur allemand, osons avancer l'hypothèse suivante : la fantaisiste annonce d'un bombardement franco-britannique sur Gray permettait d'occulter la stupide bétise de la Luftwaffe auprès d'un public français que, en 1941, le III^e Reich cherchait encore à se concilier. Un procédé de récupération d'événements a priori défavorables assez souvent utilisé lors du second conflit mondial, et ce dans les deux camps !

Du 4^e et dernier fait commençons par dire qu'il atteint de très près le summum de la désinformation, celle qui au pire moment d'une guerre peut assaillir jusqu'à un incompréhensible aveu-

glements la quasi-totalité d'une population. Vous devinez, sans aucun doute, que, là, l'auteur fait allusion aux terribles mitraillages et bombardements attribués à l'aviation italienne contre les localités de Combeaufontaine, Baume-les-Dames, Saint-Amour, etc., entre les 15 et 19 juin 1940.

N'en déplaise aux quelques témoins encore en vie, civils autochtones ou réfugiés de passage sur nos routes, militaires stationnés en Franche-Comté ou se repliant à travers son territoire, le rédacteur va s'efforcer de tordre le cou à cette légende. Pour ce faire, il brandira trois arguments :

Primo : Un accord germano-italien qui, signé le 12 avril 1940, stipulait que si l'Italie entrait dans le conflit aux côtés du III^e Reich, ses forces aériennes devraient limiter leur offensive au sud d'une ligne Bordeaux-Valence-Briançon. Dès le 10 juin 1940, jour de la déclaration de guerre de l'Italie à la France, cette décision d'ordre stratégique fut rigoureusement appliquée, faisant ainsi du ciel franc-comtois une chasse gardée pour les seuls avions à croix gammée³.

Secundo : Les assez modestes performances des aéronefs italiens de l'époque qui n'auraient permis l'accomplissement du trajet, aller-retour, Italie du nord-Franche-Comté (sans survol de la Suisse, évidemment) que dans le cas de bonnes conditions météorologiques. Or, à partir du 11 juin, le temps se dégrada considérablement entre le lac Léman et Briançon, à tel point que le franchissement d'une barre montagneuse nécessitait de monter jusqu'à 6000 mètres. D'où une consommation excessive de carburant qui de façon sensible réduisait le rayon d'action. Alors par quel miracle d'ordre technique ces enfants chéris du duc auraient-ils pu sévir contre notre belle province ?

Tertio : Le manque absolu de documents relatifs à des raids que l'aviation transalpine aurait effectués entre Saône et frontière suisse, en juin 40 ; et ce tant dans les archives militaires allemandes et italiennes que parmi les dossiers détenus par le service historique de notre armée de l'air.

3. Une raison à la fois tactique et technique explique cette décision du haut commandement allemand. En effet la coopération dans un même espace aérien et en pleine offensive, se révèle très difficile lorsque les personnels ne parlent pas la même langue et utilisent des procédures différentes. Pour ce faire il faudrait une assez longue préparation dès le temps de paix, ce qui ne fut pas le cas pour les forces de l'axe Rome-Berlin.

Allons ! La cause, celle de ces fantômes volants italiens, est définitivement jugée. Encore une légende à mettre au rancart. Ainsi conclut l'auteur. Du moins le voudrait-il car étonnamment, il lui arrive parfois d'hésiter face à l'impressionnante masse de témoignages provenant d'amis franc-comtois qui, avec véhémence, continuent d'affirmer avoir bel et bien été pris pour cible par ces maudits « macaronis »⁴.

Aussi, ne sachant comment achever son étude, ce trop perplexe rédacteur s'empresse de s'en remettre à un éminent spécialiste d'histoire militaire, monsieur Félix Debysser, qui en 1972 écrivait dans la revue historique de l'armée : ... « Il s'agit d'une légende qui n'a pas de fondement. Et pourtant elle existe et des centaines de gens sont là pour attester qu'elle est la Vérité. S'agirait-il d'un phénomène de psychose collective⁵ qui aurait frappé pendant plusieurs jours des Français éparpillés des Vosges aux Deux-Sèvres⁶ ? Hypothèse invraisemblable, nous dit-on. Aucune autre explication n'est cependant possible. Ne peut-on imaginer, en effet, que de malheureuses colonnes de réfugiés mêlées à des troupes en déroute, apprenant soudain que Mussolini n'hésitait pas à nous donner le coup de poignard dans le dos⁷ aient cru voir, dès le lendemain dans le ciel, les marques de ses avions, illusions qui était comme la projection visuelle du dégoût et de la haine que son agression inspirait ?

Mais, objectera-t-on, ces faits sont si largement accrédités, attestés partant de témoins de bonne foi ! Souvenons-nous que lorsque l'ignorance et la passion s'en mêlent, le témoignage humain perd toute sa valeur. Or, en temps de guerre, il est cependant accepté comme péremptoire. Et dans l'obsession générale, une simple rumeur finit par être crue par tout le monde.

Psychose collective ? oui, nous nous trouvons devant un phénomène de ce genre »...

Colonel Robert Dutriez

4. Macaronis : terme méprisant que les Français de l'an 40 utilisaient pour désigner les Italiens.

5. Les deux mots : psychose collective sont soulignés dans le texte de monsieur Debysser.

6. Si monsieur Debysser écrit : « des Vosges aux Deux Sèvres », c'est que son étude porte essentiellement sur l'étude des prétendues attaques de l'aviation italienne sur une bande de territoire français allant de la Franche-Comté à la vallée de la Loire via la Bourgogne.

7. Coup de poignard dans le dos : expression employée par les hommes politiques et la presse d'alors pour stigmatiser la déclaration de guerre de l'Italie, le 10 juin 1940.

Que découvre un historien qui entre en politique ?

M. Joseph Pinard

Séance du 17 mai 2010

Quand le Président Woronoff m'a demandé de travailler sur le thème « *Théoriciens et praticiens de l'analyse sociale à l'Académie de Besançon* » j'ai été amené à me plonger dans les travaux de notre Compagnie et j'ai pu découvrir que les sujets relatifs à l'organisation de la société avaient suscité beaucoup d'intérêt de la part de nos anciens. Ces questions ont été débattues, sans esprit partisan, par des personnes de cultures et de convictions très différentes.

Ce constat m'a donné l'idée de vous faire part de mon expérience. Je partirai de 1973, date à laquelle je fus candidat pour la première fois aux Législatives. Je fis campagne avec des moyens extrêmement modestes, mais c'était encore la règle quasi générale. Battu, je me représentai en 1978. Et c'est alors que je fus témoin de la place que commençaient à prendre les entreprises de communication qui proposaient des moyens de propagande forts onéreux mais dont l'efficacité était parait-il garantie.

Je reçus donc des offres alléchantes. Je n'ai conservé qu'un dépliant. La société *Alpha-Communication* mettait à disposition des candidats toute une batterie de moyens réputés à même d'assurer un avantage indiscutable sur les concurrents ringardiés. Bien sûr, l'agence affirmait d'emblée : « *Il est évident que sur un plan strictement déontologique, Alpha-Communication n'apportera son concours qu'à un seul candidat par circonscription.* » Il fallait donc faire vite pour être le premier à contracter... à condition de disposer d'une somme rondelette.

Mais, c'était du sérieux : la plaquette de présentation s'ouvrait par une citation de Clausewitz : « *Le combat n'offre qu'une alternative : la victoire ou la défaite. Toutes deux dépendent de la stratégie et des moyens mis en oeuvre.* »

Passons donc à ces fameux moyens... la gamme était très complète :

- *Des photographes de grand talent dont les signatures vous sont familières dans les hebdomadaires nationaux d'actualité réaliseront pour vous des affiches soit chez vous, soit dans nos studios équipés des derniers perfectionnements techniques ;*
- *Nous vous proposons des concepteurs ayant apporté leur concours aux plus grandes campagnes publicitaires ;*
- *Vous bénéficierez à tout moment de nos photographes de presse référencés par les agences les plus connues ;*
- *Les lettres catégorielles constituent un des éléments psychologiques majeurs de la communication électorale. Leur rentabilité est évidente en raison du fait qu'elles échappent à l'atomisation de la propagande générale. Leur vocation est en effet d'établir un contact sélectif et intimiste né de l'évocation de problèmes touchant plus particulièrement telle ou telle catégorie socioprofessionnelle : cadres, agriculteurs, PME, artisans, etc.*

Il faut aussi que le candidat puisse réagir à propos à l'actualité. Qu'à cela ne tienne : « *Une équipe de journalistes spécialisés rédigeront pour vous chaque jour dès 5 heures une revue de presse semblable à celle qui est déposée tous les matins sur les bureaux des Chefs d'État...* » Et puis venaient les innovations les plus spectaculaires comme par exemple le « *Canon à images : ce procédé qui est maintenant devenu opérationnel permet de projeter de nuit vos messages en couleur, sur plus de 200 mètres carrés à 100 mètres de distance.* » Éblouissant !

Mais le discours politique passe mal auprès des jeunes : il faut donc les allécher. D'où la suggestion d'avoir recours à des « *shows d'accompagnement (...) Il est de plus en plus accepté de faire précéder les grandes réunions par une première partie divertissante. Les relations privilégiées qui sont les nôtres avec les principaux impresario et organisateurs de spectacles nous permettront, si vous le souhaitez, de vous aider à ce propos.* »

N'ayant ni le goût, ni les moyens de donner suite, je me privai des services d'une société qui, vertueusement, déclarait être « *ni une agence de publicité, ni un bureau de marketing.* »

Il arrive que la politique l'emporte sur la technique. En 1981, pour les Législatives consécutives à la dissolution décidée par le nouveau Président de la République, les sociétés en conseil politique en furent - si l'on ose dire - pour leurs frais et n'eurent pas le temps de démarcher les candidats. Porté par la vague, je fus donc élu sans avoir eu besoin de faire campagne. Le délai entre la dissolution et les Législatives ayant été fort bref.

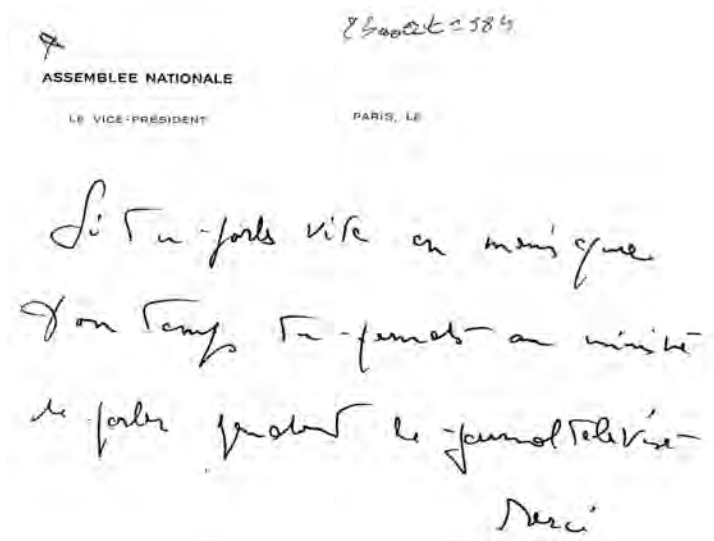
J'entrai donc au Palais Bourbon. Jusqu'alors, j'avais fort peu fréquenté les milieux politiques parisiens. Lors de la première séance, présidée par le pittoresque doyen d'âge Marcel Dassault, un fait me frappe : tous les leaders que je n'avais jusqu'alors vus qu'à la télévision, m'apparaissent livides. Il me fallut un temps pour réaliser qu'ils ne m'étaient familiers que grâce aux étranges lucarnes, et qu'avant de s'adresser au bon Peuple, ils étaient passés par les mains expertes des maquilleuses afin d'offrir un visage avenant et ne pas trop souffrir sous les projecteurs.

J'appris aussi bien vite qu'on se disputait âprement certaines places dans l'Hémicycle, c'était celles qui permettent d'être vu lorsque la télévision transmettait certains débats. La télévision a bouleversé la manière de faire de la politique. J'en ai fait l'amère expérience. C'était le 23 août 1984. Nous siégeons en session extraordinaire. Il faisait une chaleur étouffante dans l'Hémicycle. À l'ordre du jour, un projet de loi relatif à l'usage du référendum. Je m'étais inscrit dans la discussion générale. Pour ce type de débat, le Règlement prévoit un temps de parole pour chaque groupe parlementaire. Vient ensuite le partage entre orateurs.

J'avais droit à dix minutes. Il arrive que des incidents de séance ne permettent pas le déroulement dans les temps prévus. A 19 heures, un Huissier en queue de pie m'apporte cérémonieusement et discrètement à mon banc un message manuscrit du Président de Séance sur papier à en-tête de l'Assemblée Nationale. Je lis : « *Si tu parles vite en moins que ton temps, tu permets au Ministre de parler pendant le journal télévisé. Merci.* »

Ce fut un choc pour le Professeur d'Histoire chargé d'instruction civique. J'ai pensé que Montesquieu devait se retourner dans sa tombe. J'étais prié d'être participant à une opération de violation du principe de séparation des pouvoirs. Un Ministre, incarnation de l'Exécutif, avait sollicité du Président de l'Assemblée Nationale, incarnation du pouvoir Législatif, le moyen d'abréger un débat. Et pourquoi cette initiative intempestive ? Pour pouvoir s'exprimer dans le cadre du journal télévisé, le fameux *20 heures* promu lieu majeur de l'information politique de nos concitoyens.

Je n'eus pas la force de résister, mais je compris pourquoi les séances étaient encore plus désertées dès lors qu'approchait le moment fatidique des informations. Je garde précieusement le document qui m'a traumatisé. Peut-être trouvera-t-il un jour place dans un musée de l'Histoire des pratiques politiques.



Puisque j'évoque la télévision, je voudrais faire état d'une remarque. Il est banal d'évoquer le fossé qui se creuse entre le Peuple et les Élus. Je crois qu'un élément d'explication est passé sous silence. Autrefois, les élus tout comme leurs électeurs étaient informés essentiellement par la presse écrite. Aujourd'hui, les citoyens regardent massivement les journaux télévisés. Or, les élus sont très rarement à l'écoute à 20 heures à cause de leur emploi du temps.

Puisque je viens d'évoquer la télévision, je voudrais faire part d'une réflexion sur l'évolution de la presse écrite. S'agissant de la question du financement des partis politiques qui a provoqué bien des scandales à gauche comme à droite, on a oublié une donnée majeure. Sous toute la III^e République et une bonne partie de la IV^e République, la Presse Quotidienne Régionale était pluraliste et les journaux de chaque camp défendaient au jour le jour la ligne de leur bord, avant de se transformer en machine de propagande lors des campagnes électorales.

Or, ces publications étaient – et de loin – la source majeure d'information des citoyens et leur influence était énorme. Longtemps, les quotidiens locaux ont accordé une place capitale à la politique mettant en vedette les leaders proches d'eux. Chez nous, le quotidien le plus lu était le *Petit Comtois*. Comme ses confrères, il paraissait sur 4 pages seulement. Mais, ses colonnes étaient très largement ouvertes aux amis politiques.

Ainsi, Charles Dumont, Député du Jura, a bénéficié de 19 longues tribunes en 1907, 46 en 1908. Son collègue Renoult, Député de Haute-Saône, publie 15 articles en 1907, 34 en 1908. Pour Réville, Député de Montbéliard, les chiffres sont respectivement de 20 et 17. Monsieur Millot, propriétaire du *Petit Comtois*, faisait la pluie et le beau temps chez les Radicaux. Il déclara publiquement : « *J'ai cet avantage de n'avoir ni Conseil d'Administration, ni personnalité pour me contrôler. Je suis maître de ma maison et prétend le demeurer.* » Millot régnait sur les investitures de son camp. Il boycottait qui lui déplaisait et accordait une large audience à Charles Siffert, avant dernier Maire radical de Besançon.

En 1944, dans le contexte de la législation nouvelle permettant l'expropriation des journaux ayant paru après le 11 novembre 1942, Millot fut dépossédé et les socialistes mirent la main sur le

journal. Devenu *Le Comtois*, ce quotidien fut désormais un outil faisant campagne pour Jean Minjoz et ses amis. Et, c'est parce qu'ils étaient furieux d'avoir perdu un formidable moyen de propagande que les Radicaux bisontins, derrière l'ancien Maire Bugnet, firent alliance avec le RPF gaulliste et la droite pour battre la Municipalité Minjoz en 1947. Et Vincent Auriol, dans son « *Journal du Septennat* » raconte le dialogue qu'il eut avec les dirigeants du Parti radical reçus à l'Élysée le lendemain même de son élection : « *Ils (les délégués) dressent avant de partir un véhément réquisitoire contre ce qu'Édouard Herriot appelle l'escroquerie de la dévolution des journaux' et ils demandent la restitution à leurs propriétaires de la 'Dépêche de Toulouse', du 'Provinçal', du 'Petit Comtois', etc.* »

Si ce dernier avait été tour à tour le principal moyen gratuit de propagande pour les Radicaux puis les Socialistes, la *République de l'Est* fut l'organe électoral des de Moustier, très hostiles après la Libération aux deux nouvelles formations politiques susceptibles de faire concurrence à droite au Marquis et à ses amis, les Démocrates-Chrétiens du MRP, les Gaullistes du RPF.

L'absorption progressive du *Comtois* et de la *République* par l'*Est Républicain* a privé les Socialistes d'une part et la droite d'autre part d'un outil essentiel d'influence et qui présentait l'avantage de ne rien coûter. Intervenant au colloque organisé pour le centième anniversaire de la naissance de Marc Bloch, le regretté Bronislaw Geremek déclara : « *L'historien en sait trop sur le jeu politique, sur l'écart entre les programmes et les réalisations, entre le voulu et le possible pour ne pas éprouver une certaine gêne à s'engager.* » Certes, mais quand il met les mains dans le cambouis, il apprend beaucoup de choses permettant de mieux comprendre l'histoire.

Ainsi, on croit qu'on va être législateur et appelé à contrôler le Gouvernement et on découvre vite qu'on est l'objet de nombreuses sollicitations pour échapper à la loi. Voici par exemple une requête venant d'une personne forte honnête et estimable en faveur d'un proche qui a besoin de son permis de conduire pour son travail, et qui va passer en jugement d'appel suite à un accident lié à un léger dépassement du taux d'alcoolémie. Le jus-

ticiable avait connu, sans que sa responsabilité soit en cause, de lourds déboires familiaux. Que faire ? Pas facile d'expliquer qu'une démarche auprès d'un juge est contraire au principe de la séparation des pouvoirs et risquerait au demeurant d'irriter à bon droit le magistrat. Dans ce cas, une prise de contact avec l'avocat permet de motiver un peu plus le défenseur ; et l'essentiel n'est-il pas qu'une personne éprouvée ait le sentiment d'avoir été écoutée ?

Voici par contre une démarche on ne peut plus déplaisante : *« Je soussigné, X. Je suis sympathisant socialiste et de tendance de père en fils. J'ai même fait campagne pour vous avec collage d'affiches dans mon village. J'apprécie vos écrits, mais... j'apprécie de moins en moins la justice qui est mise en place depuis un certain temps. Et, je me demande même si je vais continuer de voter. Hier soir, en rentrant de chez un ami, je suis tombé sur un contrôle sauvage d'alcoolémie. (...) Bien sûr, je ne nie pas les faits et je sais qu'une intervention est très difficile au niveau de la Préfecture. Mais pourriez vous, dans la mesure de vos moyens, essayer de faire alléger la sentence ? En espérant que... avec l'expression de mes remerciements anticipés. »* Même compte-tenu du chantage à la grève du vote, voilà une supplique qui n'appelle pas de réponse.

Il est des faits heureusement moins déplaisants. A l'époque du service militaire obligatoire, il existait des imprimés tout prêts intitulés : *« Renseignement nécessaires à l'établissement d'une démarche militaire. »* Il s'agissait d'obtenir une affectation permettant de ne pas être trop éloigné de la famille ou de la petite amie. C'est mon secrétariat qui s'occupait de ce genre de requête. Mais il m'est arrivé d'être interpellé dans la rue par des personnes qui me remerciaient chaleureusement parce qu'un soldat du contingent de leurs proches avait eu gain de cause. Avec le recul du temps, j'estime que ces *coups de piston*, pour reprendre l'expression consacrée, relevaient d'un favoritisme discutable, les personnes qui avaient des raisons très valables de solliciter une incorporation privilégiée ignorant souvent la manière de faire, ou n'osant pas entreprendre une démarche. Et, cette pratique massive était déplaisante à l'égard des autorités militaires priées de s'exécuter.

On apprend beaucoup sur la nature humaine avec l'attribution des décorations. Un jour, je reçus de la préfecture un dossier avec des notices pour faire des propositions touchant à ces rubans qui sont une spécialité nationale de la prestigieuse Légion d'Honneur au modeste Mérite Agricole, en passant par les Palmes Académiques. Et les sollicitations ne manquaient pas. Le Gouvernement ayant insisté pour que les promotions dans l'Ordre du Mérite fassent plus de place à des femmes, je proposai une syndicaliste, d'une grande discrétion, d'apparence physique presque chétive, mais très énergique, très compétente dans les questions souvent complexes relevant du droit du travail et des prudhommes. La demande aboutit et je reçus une très belle lettre de remerciement de cette personne me disant très simplement combien elle était touchée du fait que la République ait reconnu ses mérites, et à travers ce geste symbolique, ait honoré les personnes modestes défendues, des femmes souvent.

Si l'engagement politique permet à l'historien d'approfondir son approche de la nature humaine, il conduit à découvrir plus encore le poids des groupes qui méritent bien leur appellation de « *groupes de pression*. » C'est sans doute sur ce sujet que j'ai le plus appris, grâce à des expériences parfois cocasses, parfois cuisantes.

Expérience cocasse : chaque Député dispose au bureau de Poste du Palais Bourbon d'un casier où arrive son courrier. Un jour, j'y découvre un volumineux paquet de télégrammes. Ils émanaient de nombreuses organisations agricoles, notamment de coopératives laitières, qui exigeaient que je ne vote pas un texte d'application d'une Directive européenne relative à la margarine. Les producteurs de beurre avaient obtenu, pour éviter toute confusion avec leurs productions, que la margarine ne puisse être vendue sous la forme classique de nos demi-livres de beurre. Elles étaient façonnées en pyramides. Et, cette particularité devait être abolie, ce qui pouvait nuire aux intérêts d'une sympathique corporation. Je connaissais déjà le poids du lobby agricole. Je pris un peu mieux conscience de l'efficacité de sa machine, de ses réseaux multiples forts bien organisés.

Des lobbies usent de procédés classiques. Ils inondent les élus de publications spécialisés dans la défense d'une cause. Ainsi, je fus destinataire d'« *Euro-tabacs* » périodique trimestriel spécia-

lisé dans la défense d'une chaîne allant des planteurs aux débiteurs, ces derniers n'hésitant pas à rappeler qu'ils causaient beaucoup avec leurs clients, et qu'ils pouvaient ainsi nuire à ceux qui cherchaient à étrangler l'industrie du tabac.

L'efficacité n'est pas forcément fonction de l'ampleur des moyens mis en oeuvre. Elle peut résulter de la discrétion habile. Les parlementaires sont largement tributaires de leurs collaborateurs directs, mais aussi des services des Assemblées dans lesquels travaillent des Administrateurs de très haut niveau, très compétents, à même de préparer des dossiers remarquablement ficelés. Et, quand un groupe de pression réunit des élus et ceux que l'on appelle un peu vite les technocrates, on peut être sûr d'un poids indiscutable. C'est sans doute le cas pour l'« *AMFPCPS* » sigle barbare pour l'Association des Membres et Fonctionnaires du Parlement pour la Chasse et la Pêche Sportive dont j'ai appris l'existence après la fin de mon mandat. Créée en 1994, et d'emblée forte de 200 membres dont 75 parlementaires, cette sympathique amicale dresse dès l'année suivante un bilan flatteur de ses activités : « *Plus de 130 journées de chasse pour le gros ou le petit gibier dans des endroits aussi différents que la Sologne, l'Alsace, la Baie de Somme, le Sénégal, l'Irlande et la Guyane.* » et des projets pour l'Île Maurice, l'Argentine, le Kenya et Cuba. L'association dispose de présidents d'honneur prestigieux : le Président du Sénat, le Ministre de l'Aménagement du territoire, etc. Le Conseil d'Administration panache judicieusement élus et fonctionnaires, les deux postes de Vice-président étant pourvus l'un par le Président du Groupe d'étude sur la chasse au Sénat, l'autre par son homologue à l'Assemblée Nationale. Un poste de *Conseiller Pêche à la mouche* est dévolu à un fonctionnaire de l'Assemblée Nationale. Gageons qu'à l'occasion de safaris en Afrique ou en Amérique, on n'oublie pas d'évoquer les questions posées par exemple par l'application de telle ou telle Directive européenne allant à l'encontre de pratiques locales, et provoquant l'ire des défenseurs de nos respectables traditions.

La découverte du poids des groupes de pression m'a conduit à modifier ma pratique politique. Dans les collectivités locales, des débats récurrents sont provoqués par la recherche de critères objectifs relatifs au montant des subventions sollicitées par de

nombreuses associations. Il est fréquent, que, de bonne foi, des élus demandent notamment la prise en compte du nombre de cotisants. Voilà une donnée objective, vérifiable, qui peut être souvent pertinente. Mais il est des intérêts, ô combien légitimes, qui ne suscitent que peu d'adhésions compte-tenu de la situation des personnes concernées. Je pense par exemple à un groupement qui, avant qu'on ne crée l'expression *famille monoparentale*, s'appelait Association des femmes seules chef de famille, animée par une poignée de militantes méritantes. Dans ce milieu, les *inorganisées* sont l'immense majorité et cependant, que de causes à défendre. Il est donc des cas où l'appui des collectivités doit être inversement proportionnel aux maigres effectifs cotisants rassemblés.

C'est mon expérience de Parlementaire qui m'a conduit à plaider ce type de causes, car elle m'a amené à considérer la société comme étant faite de groupes plus ou moins bien placés pour faire valoir des intérêts plus ou moins dignes d'être pris en considération. Mon mandat m'a appris à distinguer les groupes qui savent à quelles portes il faut frapper, qui connaissent les réseaux de pouvoir, qui ont des moyens d'influence et les groupes qui ignorent tout de ces rouages, ne disposent pas de relais, a fortiori de carnets de bonnes adresses.

Je pense à cette association de parents d'élèves qui m'envoya un jour à mon domicile le télégramme suivant : « *Vous avez pris connaissance du problème 'Classe de mer Paul Bert'. Comptons sur votre soutien et votre efficace intervention pour que les enfants puissent partir avec leurs deux instituteurs. Tous les élus ont été avisés jusqu'à l'Élysée.*

Les parents d'élèves.

Ainsi, à propos d'une classe de mer, on remuait ciel et terre, jusqu'à l'Élysée, pour une très modeste histoire de normes administratives relatives à l'encadrement d'une classe. Si un problème de cette nature s'était posé dans un quartier défavorisé, il y a fort peu de chance que les parents prennent l'initiative de démarches de ce type.

On fait beaucoup de discours sur l'égalité, mais on oublie les inégalités très importantes qui existent entre individus dans un domaine capital pour la vie publique : la résistance physique. Les personnes qui réussissent en politique sont très souvent celles qui

se satisfont de 4 heures de sommeil par nuit, sans en souffrir et être accablées par la fatigue. On a fort heureusement diminué récemment le nombre de séances de nuit qui se terminaient souvent vers 5 heures du matin. Je n'en ai suivi que deux ou trois. Après coup, j'étais lessivé. Or, j'ai pu constater que des collègues ou des Ministres n'étaient pas du tout éprouvés par cette pratique. C'est un avantage énorme, très sous-estimé, car la victime du manque de sommeil est souvent facilement irritable, perd la capacité d'écoute, réprime difficilement des bâillements face à des interlocuteurs venus défendre des dossiers très importants à leurs yeux. En politique, c'est désastreux. Ceux qui sont capables de faire face sont dotés d'une santé robuste, savent prendre du recul, se détendre. Bien digérer est aussi un atout majeur. Savoir se détacher des problèmes qui vous assaillent – et dieu sait s'ils sont nombreux – portant souvent sur des enjeux considérables, voilà qui est capital. Malheur à ceux qui font des insomnies, étant obsédés par telle ou telle question d'importance. Et c'est bien parce que je n'étais pas en mesure d'assumer physiquement ma tâche que j'ai renoncé à solliciter un second mandat de Député.

Ma conclusion pourrait être pessimiste. Comment gérer l'emploi du temps, se consacrer à l'essentiel, quand on attend de vous une présence à toutes les manifestations locales, souvent banales, futiles, voire frivoles. Voici par exemple une invitation à en-tête du Comité *Miss France* pour participer à un jury un peu particulier où pour lequel j'étais fort peu compétent : « *Le Comité Miss France à le plaisir de vous annoncer que l'établissement Le Privilège a été sélectionné pour présenter l'élection officielle de 'Miss Doubs 84' le jeudi 20 septembre en soirée. Élection qualificative pour la finale nationale de 'Miss France 85'. Aussi, nous serions très honorés de vous voir figurer parmi les membres du Jury lors de cette élection départementale. En vous remerciant par avance...* »

Mais en conclusion, je ferai état de deux satisfactions

J'ai eu la chance de côtoyer la dernière génération des hommes politiques issus de la Résistance, les Chaban-Delmas, Baumel, Debré, Defferre, Savary. J'ai été frappé par la fraternité qui les unissait au-delà des clivages politiques. Je me sou-

viens du jour où, parce que j'avais évoqué à la Tribune Edmond Michelet, le gaulliste Baumel est venu me dire, les larmes aux yeux, quelle amitié le liait à l'homme qui, au nom de Péguy, était entré en Résistance avant même l'Appel du 18 juin. J'ai entendu Michel Debré, tout aussi ému, me remercier parce que j'avais cité le Compagnon de la Libération André Boulloche, Député-Maire de Montbéliard tragiquement disparu en 1978.

J'ai reçu des leçons utiles à méditer. Je n'étais pas l'ami politique d'Édgar Faure, qu'on a souvent brocardé pour sa formule sur les girouettes, alors qu'il faut mettre en cause les vents inconstants qui les font tourner. J'ai vu comment cet homme s'y prenait pour mettre de son côté non seulement les rieurs, grâce à un humour formidable, mais aussi nombre de personnes subjuguées. Quand il rencontrait quelqu'un pour la première fois, Édgar Faure entamait la conversation. Grâce à une batterie de questions judicieuses, il cernait les centres d'intérêts privilégiés de l'interlocuteur. Et comme celui qu'on appelait familièrement *Le Président* avait une culture encyclopédique époustouflante, il trouvait toujours le moyen d'entrer en sympathie en dialoguant avec autrui. Il était à l'aise avec tout le monde. Ainsi, avec les juristes, il parlait en expert, citations latines à l'appui ; avec les littéraires il était capable de réciter des poèmes entiers ; avec les paysans il savait adapter son langage et pouvait être intarissable, aussi bien sur la sélection de la vache montbéliarde que sur la maîtrise du marché du Comté. On pourrait multiplier les exemples. Il ne s'agissait pas comme on l'a trop souvent dit de flatterie intéressée pour étoffer une clientèle. Il s'agissait de trouver une longueur d'onde commune, d'un pouvoir de séduction qui ne relevait pas de la facilité, mais plutôt d'une certaine ascèse, et exigeait en amont un travail de maîtrise des dossiers les plus complexes et les plus divers.

Pour terminer, je ne me prononcerai pas sur la question de savoir si le niveau des Parlementaires a baissé. Je travaille en ce moment sur la trentaine d'articles que Lucien Febvre a publié, sans les signer, dans le *Socialiste Comtois* de 1907 à 1909. Celui qui allait devenir un de nos plus grands historiens était – à l'époque – très méprisant à l'égard des élus radicaux qui disposaient d'un quasi monopole en Franche-Comté. (13 sièges de Députés sur 14 et les 10 sièges de Sénateur) Lucien Febvre croyait

que les Parlementaires radicaux étaient des notables à bout de souffle. Il dut se rendre compte du fait qu'ils étaient souvent loin d'être médiocres. Ainsi, à la Belle Époque, le Jura a eu pour Députés deux agrégés de Philo en attendant qu'entre au Sénat un brillant agrégé de Lettres considéré comme le meilleur traducteur d'Homère, Victor Bérard. En Haute-Saône, Charles Couyba était agrégé de Lettres et finit sa carrière en qualité de conservateur du Musée des arts décoratifs à Paris. Tandis que Jules Jeanneney commençait une carrière qui allait le conduire, fait unique dans nos annales, à être Ministre de Clemenceau puis de de Gaulle. A Belfort, le Sénateur Berger avait succédé à son ami Ernest Renan au Collège de France. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, il était considéré comme le meilleur spécialiste de l'Archéologie et de l'Épigraphie puniques. Dans le Doubs, à Besançon, l'inamovible Charles Beauquier, élu 8 fois de suite Député dont 7 fois au premier tour de 1880 à 1914, était ancien Chartiste et est à bon droit considéré comme le père de la législation de l'environnement. Il a été sélectionné à ce titre par Jean-Louis Debré pour être l'une des 21 personnalités présentées dans son livre « *Les oubliés de la République* » et l'agrégé d'histoire-géographie Albert Métin, Député de Besançon campagne de 1909, à sa mort en 1917, a été l'un des pionniers de notre législation sociale.

Autres temps, autres mœurs : jusqu'à une date récente, les Parlementaires ne disposaient pas de collaborateurs rémunérés à plein temps. Ils n'avaient pas non plus recours à des moyens permettant de briller aux yeux de leurs électeurs. Ils n'étaient pas démarchés pour acquérir un « *Recueil de discours à l'usage des personnalités politiques* » donnant des recettes pour intervenir judicieusement en toutes occasions : « *plus de 600 modèles censés couvrir tous les domaines* :

- mariages ;
- décès ;
- obsèques ;
- remises de décorations et de distinctions ;
- manifestations sportives ;
- manifestations culturelles ;
- commémorations ;
- anniversaires ;
- etc. »

Des exemples de fiches étaient donnés sur, par exemple, le propos à tenir pour le « *mariage d'un employé municipal* » ou pour la « *réception d'un congrès d'agriculteurs*. » L'appel à souscrire se terminait par la présentation des « *trois privilèges que l'éditeur garantit aux élus et aux personnalités publiques* :

1. *'Recueil de discours à l'usage des élus' est régulièrement actualisé. Vous recevrez des compléments, des mises à jour tous les deux ou trois mois. C'est pour vous l'assurance de ne pas tourner en rond mais au contraire d'assurer un renouvellement constant de vos interventions orales.*

2. *Nos auteurs sont à votre disposition. Vous pouvez les interroger sur toute question intéressant notre recueil grâce à des cartes contact préétablies que vous trouverez dans votre ouvrage.*

3. *Toute demande nécessitant moins de deux heures de recherche est entièrement gratuite.*

Le tout était vendu pour la modique somme de 850 F TTC en 1996, mais avec une offre de réduction exceptionnelle pour toute commande passée dans un délai de trois mois.

L'industrie de la communication a envahi en peu de temps tout le champ de l'action politique. Face à une débauche de moyens cherchant à nous mettre en condition, comment le citoyen peut-il se faire sereinement une opinion ? Qu'on me permette une ultime remarque : l'Éducation Nationale incite les professeurs à faire des stages en entreprise. Il se trouve que j'en ai fait un, d'une durée de 5 ans, dans une entreprise d'un type particulier : l'Assemblée Nationale. Lorsque, au terme de mon passage au Palais Bourbon, j'ai réintégré ma profession, jamais mon employeur ne m'a demandé de restituer à mes collègues le fruit de mon expérience. Et, cependant, le bilan dont je pouvais faire part pouvait être utile à mes collègues chargés d'instruction civique. Mais je reste intimement convaincu du fait que, selon la fameuse formule : « *La démocratie est le pire des régimes à l'exception des autres.* »

Joseph PINARD

Présentation de M. le professeur Francis Python

M. le Président Yvon Michel-Briand

Séance publique du 16 juin 2010

Cette séance est destinée à marquer le deux centième anniversaire de la naissance de Montalembert, homme politique qui s'est passionné pour votre région et fut député du Doubs en 1848 et en 1852

Le professeur Francis Python est né dans le canton de Fribourg (Suisse) en 1946. Il est entré en 1969 à la Faculté des lettres de l'université de Fribourg et a été Licencié ès lettres en 1974, avec un mémoire intitulé : *Le clergé et le pouvoir politique à Fribourg sous le régime libéral-conservateur (1856-1881)*. De 1979 à 1980 M. Python fait un séjour d'études à Paris, en particulier à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sciences sociales et à l'Institut catholique. Il est Docteur ès lettres en 1982. Sa thèse porte également sur un sujet religieux : *Mgr Marilley et son clergé à Fribourg au temps du Sonderbund. De la défense religieuse à l'intervention politique, 1846-1856*.

Ces travaux conduisent M. Python à des fonctions dans l'enseignement : il est privat-docent en 1992 et en 1993, il est nommé professeur à la Chaire d'histoire contemporaine, générale et suisse.

Par ailleurs le professeur Python participe à de nombreuses Sociétés et Comités. Il a été pendant dix ans rédacteur de la Revue suisse d'Histoire et secrétaire de rédaction des Annales fribourgeoises. Il est éditeur de la collection de mémoires de licence *Aux sources du temps présent*, seize volumes sont parus depuis 1996. Il est également l'auteur de très nombreuses publications et co-éditeur de plusieurs livres.

Charles de Montalembert et les catholiques suisses 1845-1852

M. le Professeur Francis Python

Séance du 16 juin 2010

Introduction

Le 14 avril 1843, Lacordaire écrivant à la mère supérieure d'un couvent de dominicaines d'Estavayer-le-Lac dans le canton de Fribourg, inquiètes devant la suppression des couvents d'Argovie opérée contrairement à la garantie du Pacte fédéral de 1815, cherche à les rassurer par ces paroles :

“Dieu saura vous défendre, lui qui vous a protégées depuis des siècles [fondation en 1316] contre le protestantisme et la Révolution française. Les idées de destruction ont des partisans nombreux en Suisse; mais une partie des cantons est restée fidèle, particulièrement le vôtre [Fribourg], et il me semble difficile que désormais le mal prenne un accroissement plus grand et devienne le maître. La Suisse est un trop petit pays pour ne pas dépendre jusqu'à un certain point des pays voisins, tels que la France, l'Autriche et le Piémont, tous catholiques. Il faudrait une révolution générale pour vous atteindre et encore ne serait-ce qu'un orage passer”.¹

1. Lacordaire, Henri-Dominique. Correspondance établie par Guy Bedouelle et Christoph-Aloïs Martin. Fribourg, Academic Press/Paris, Cerf, tome II 1840-1846. Lettre à la sr Hiss du 14 avril 1843, pp. 539-540.

On peut imaginer que Montalembert, alors très proche de Lacordaire, partage à cette date ces vues sur la Suisse catholique : des cantons imperméables aux idées révolutionnaires, un pays sous l'influence de ses voisins, sans omettre la croyance en la protection divine qui n'est pas pure rhétorique en ces temps romantiques. A cette vue idyllique va succéder une vision de cauchemar, une Suisse devenue en 1847 le foyer d'un bouleversement idéologique et social capable de mettre le feu à l'Europe et qu'on aura mille peines à maîtriser.

Malgré sa volonté de croire à une Suisse conservatrice formée de protestants et de catholiques unis dans la défense de leurs intérêts communs et de leurs libertés traditionnelles, Montalembert assiste à l'éclatement du pays sous le coup de tensions confessionnelles (suppression des couvents d'Argovie en 1840, rappel contesté des jésuites à Lucerne en 1844, alliance séparée des cantons catholiques en 1845), de putschs radicaux dans plusieurs cantons (Vaud, Genève) et de victoires électorales dans d'autres au profit du radicalisme (Berne, Zurich, St-Gall) qui donnent une majorité en Diète pour réaliser en 1847-48 une réforme du Pacte, faisant passer la Confédération au stade d'Etat fédéral. Cela va s'opérer par une guerre civile et une sévère défaite des sept cantons catholiques qui bouleverse Montalembert et brise son image idéalisée de la Suisse traditionnelle.

On peut voir comment, à travers sa correspondance, ses discours et ses actions concrètes, Montalembert, orienté par ses correspondants suisses catholiques conservateurs, prend la défense de l'antique Confédération d'avant 1798, 1803 ou 1815, sans comprendre sa transformation en un Etat fédéral moderne, profitant de l'ébranlement européen de 1848 pour réussir sa mutation.

1) L'Alliance séparée (Sonderbund) et sa défaite (novembre 1847)

L'évolution du pays dans les années 1840 manifeste une discordance de plus en plus forte entre deux Suisses : une partie réformée, plus urbaine, en train d'opérer son décollage industriel, cherchant à réaliser un marché commun avec une certaine centralisation administrative et politique. En contraste, on observe une partie plus rurale et alpine, liée par le service étranger aux puissances

restauratrices, attachée à ses antiques libertés et qui érige les barrières cantonales en bastion de son identité religieuse. Une vieille histoire du *Corpus catholicorum* soutenue par la France que Montalembert connaît bien et qu'il cultive dans ses relations avec quelques leaders conservateurs de Suisse centrale (Siegwart-Müller, le chevalier Scherer et d'autres encore), proches des jésuites dont Montalembert est aussi le défenseur en France².

Des démarches avaient été faites par Montalembert auprès de ses amis polonais en exil, dont le général Skrynecki, pour fournir aux cantons catholiques un chef militaire aguerri capable de défendre la cause. Entre autres, le nom du général D. Chlapowski (1788-1879), un héros du soulèvement de 1831, avait été évoqué, mais Siegwart-Müller craignait de froisser la fierté nationale des officiers et des troupes³.

La guerre du Sonderbund, en effet, est tout à la fois une guerre civile mais aussi une guerre de sécession, une guerre confessionnelle où les jésuites servent de prétexte, et un affrontement idéologique lié à la modernisation de la société et des structures étatiques ainsi qu'à l'éveil du sentiment national⁴.

Présenté par les cantons catholiques comme purement défensif, le Sonderbund est entaché aux yeux des libéraux-nationaux d'une faute grave, le recours sollicité par ses chefs à l'intervention de l'Autriche et de la France. Des tractations avaient été menées secrètement et Siegwart-Müller avait même conçu un plan de remodelage des cantons qui devait donner durablement l'avantage aux catholiques, en liant directement leurs territoires aux puissances voisines (nouveau canton du Porrentruy et agrandissement de celui de Fribourg jusqu'à Jougne, par exemple)⁵.

La décision de la Diète, prise à la majorité des cantons, de dissoudre le Sonderbund et de réviser le Pacte débouche sur une

2. Lecanuet : Montalembert d'après son journal et sa correspondance. T. II. La liberté d'enseignement (1835-1850). Paris, Poussielgue, 1899, chap. XIII, pp. 245-278.

3. Archives départementales de la Côte d'Or, Dijon (ci-après ADD), Fonds Montalembert, Dossier 698, 3. lettres de Skrynecki à Montalembert, en particulier des 8 et 12 novembre et 16 décembre 1845. Voir aussi les lettres de Siegwart-Müller à Montalembert des 7 et 26 janvier 1846.

4. Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses. Lausanne, Payot, 1986 (2^e éd.), pp. 587-592.

5. Bucher Erwin : Die Geschichte des Sonderbundskrieges. Zürich, Verlag Berichthaus, 1966, pp. 19-28.

brève guerre de moins d'un mois (113 tués, 522 blessés) en novembre 1847, qui surprend le concert européen neutralisé par Palmerston. Quand la note des Puissances parvient à la Diète pour exiger le rétablissement de l'ordre ancien, la transformation de la Suisse est sur le point d'aboutir et le Printemps des peuples qui éclate alors consolide le nouvel Etat fédéral.

Montalembert suit très attentivement le déroulement du conflit et son journal intime révèle ses tiraillements et son désir de participer au combat à Fribourg et à Lucerne. Espérant un miracle, à défaut de l'intervention de son pays, il est abattu par la capitulation de Fribourg, le 14 novembre 1847, qu'il juge honteuse, car il n'y eut pas de combat⁶. Il est informé par les journaux mais aussi par des lettres de ses amis suisses dont il ne perçoit pas bien le "jusqu'au boutisme" suicidaire. Ainsi son correspondant, le chevalier soleurois Théodore Scherer, lui écrit une semaine après la défaite de Fribourg : "Il ne faut pas se laisser déconcerter par la défaite de Fribourg, dans peu de temps le monde entier y reconnaîtra l'action merveilleuse de la Providence divine. Sans doute, les chefs n'ont pas voulu laisser tomber Fribourg, mais la Vierge divine l'a fait tomber pour la sauver, Fribourg se relèvera"⁷. Une semaine plus tard, le 28 novembre, c'est Lucerne qui tombait, au terme d'un combat suivi de la fuite et de l'exil de ses chefs. Très touché par cette défaite et plus déçu et honteux encore devant l'inaction des catholiques des pays voisins qui n'avaient pas osé pousser à une intervention impopulaire qui aurait passé comme un sauvetage des jésuites, Montalembert va se soucier du sort réservé aux catholiques vaincus qui l'interpellent d'ailleurs.

Ainsi, le 4 janvier 1848, le chevalier Th. Scherer, réfugié à Strasbourg, lui transmet des informations sur la situation à Lucerne, qu'il suggère de publier dans l'*Univers*, et lui expose une idée : "Au moment où les Chambres vont s'occuper des affaires suisses, il serait infiniment important que les orateurs catholiques parlent surtout de la situation actuelle de la Suisse catholique. On peut considérer l'action du Sonderbund et de la

6. Montalembert, Charles de : Journal intime inédit. Tome IV, 1844-48. Paris, Ed. du CNRS, 2005. Notes du 27 octobre au 29 novembre 1847.

7. ADD, Fonds Montalembert, Dossier 698, 11d, lettre de Théodore Scherer du 21 novembre 1847.

diplomatie *avant* le combat de différentes manières; mais tout honnête homme doit blâmer les cabinets qui ne font absolument rien pour soulager le sort des populations vaincues”⁸.

On trouve là l’origine de l’intervention de Montalembert à la tribune de la Chambre des Pairs dix jours plus tard.

2) Le discours à la Chambre des Pairs (14 janvier 1848)

C’est un morceau d’anthologie⁹ de l’art oratoire de Montalembert, les expressions sont fortes et paradoxales : “on ne s’est battu en Suisse ni pour ni contre les jésuites, ni pour ni contre la souveraineté cantonale; on s’est battu contre vous et pour vous”; ou encore “je ne viens pas parler pour des vaincus, mais à des vaincus, c’est-à-dire aux représentants de l’ordre social, de l’ordre régulier, de l’ordre libéral qui vient d’être vaincu en Suisse et qui est menacé dans toute l’Europe par une nouvelle invasion de barbares”. Le discours est empreint d’un souffle prophétique, six semaines plus tard, en effet, éclate la Révolution de février. On le perçoit rapidement comme cela et Montalembert lui-même et son réseau franco-suisse l’utilisent en ce sens à diverses reprises et notamment en 1852, comme on le verra. L’orateur sait bien qu’il est trop tard pour une intervention qui aurait vraisemblablement causé une guerre européenne ou un ébranlement interne des belligérants, mais il veut prendre date, comme l’avait expressément demandé Théodore Scherer, et veut provoquer un élan de sympathie pour les victimes.

Le discours est articulé en trois volets. Le premier est une dénonciation du *complot* qui depuis une dizaine d’années s’était attaqué à la Suisse catholique, protégée par la souveraineté cantonale, garantie internationalement en 1815, et qui venait de provoquer la défaite des cantons catholiques.

L’orateur en montre les étapes et les exactions, notamment à l’endroit des couvents qu’on avait pris comme cibles dès le début du processus. Sa sincérité le pousse à des aveux pénibles : “Oui, la défaite a été honteuse. La vérité m’arrache ce témoignage, au

8. ADD, Fonds Montalembert, Dossier 321, Lettre de Théodore Scherer à Montalembert du 4 janvier 1848.

9. Montalembert, Charles de : Œuvres. Discours, 1843-1848. Paris, J. Lecoffre, 1860, pp. 676-677.

détriment même de mes amis. Mais, poursuit-il, savez-vous quelque chose de bien plus honteux que cette défaite ? C'est la victoire, cette victoire remportée, sans combat, par dix contre un, victoire qui se présentera à la postérité, flanquée d'un côté par une soeur de charité expulsée et de l'autre par un moine du Saint-Bernard, spolié, chassé et insulté par ces lâches vainqueurs".

Une autre particularité du discours consiste à évoquer dans ce premier volet le sort réservé par les radicaux aux "protestants croyants et zélés" des cantons "archi-protestants de Genève est Vaud". Persécutés par le gouvernement du vaudois radical Druet et consorts, ils ont dû créer une Eglise libre, et Montalembert est prêt à lire des lettres de leurs pasteurs qui dénoncent cette politique, non pas anti-catholique mais anti-religieuse.

A partir de là, le discours aborde un deuxième volet qui fait intervenir la défense des principes, d'ordre et de liberté, attaqués par le radicalisme. En Suisse, premier berceau de la liberté européenne, le droit naturel et humanitaire a été étouffé, l'ordre social, l'ordre régulier, l'ordre libéral a été abattu non pas par une monarchie absolue, comme il y a peu en Pologne (Cracovie) mais par la loi du nombre qui absorbe et anéantit les minorités. L'orateur n'hésite pas à faire naître la crainte à propos du principe de propriété que les radicaux suisses bafouent et réduisent à néant par les confiscations des biens des couvents et des amendes exorbitantes frappant les chefs du Sonderbund. Le spectre de la révolution sociale est brandi et Montalembert, sûr de son effet, peut aborder son troisième volet, le contrecoup prévisible de cette défaite du Sonderbund sur la France.

Selon lui, "le radicalisme s'est parfaitement placé en Suisse pour agir, d'une part sur la France, de l'autre sur l'Allemagne constitutionnelle, qu'il a infectées, gangrenées, percées à jour, en quelque sorte, par ses mauvaises doctrines comme on ne le verra que trop tôt". Et Montalembert de dénoncer "ses complices et ses alliés" au-dedans qui relèvent de trois *cercles*. Il y a d'abord les partisans de la Montagne ou de la Convention qui confondent la liberté avec la Révolution et qui se font entendre dans les fameux banquets qui se sont déroulés dans sa province, la Bourgogne. En deuxième rang se trouvent des opposants qui réclament une réforme électorale, sans se rendre compte de ce que cette réforme électorale a amené en Suisse, à savoir l'anéantissement de la liberté

électorale des minorités. Car pour Montalembert, le radicalisme n'est pas "l'exagération du libéralisme; non, c'en est l'antipode. C'est l'extrême opposé, le radicalisme n'est que l'exagération du despotisme". L'orateur s'en prend ici à Lamartine qui aurait "proclamé la nécessité de substituer une Suisse unitaire à l'antique Suisse libre, prospère et alliée de la France". Même si ces réformistes ne veulent pas rouvrir le club des jacobins, il faut savoir que ce club "est déjà rouvert" dans "les esprits et dans les cœurs". Quant à la dernière catégorie, elle se recrute dans l'opposition constitutionnelle, dynastique, légale et régulière qui (...) sur la question suisse a fait chorus avec les terroristes".

Quant au dernier volet de son discours, il est réservé à une attaque en règle de Palmerston et de sa diplomatie mue par la haine de la France. On ne s'attardera pas sur ce point, mais il faut noter que ce discours, centré sur la liberté religieuse et considéré comme partie intégrante d'une liberté plus large et indivisible, comporte aussi quelques exhortations faites à la Suisse catholique ou conservatrice, ce qui, note Montalembert, est la même chose. La première est de ne pas trop compter sur la justice "faite par l'étranger, de ne pas l'appeler surtout, et en général de ne plus compter pour quoi que ce soit sur l'étranger, de ne compter que sur elle-même, de ne puiser sa force que dans l'*union*". Montalembert ajoute un souhait que les conservateurs protestants et catholiques apprennent à s'entendre et à comprendre que leurs droits et leurs intérêts sont les mêmes. Il se permet, in fine, de critiquer l'ostracisme des protestants genevois à l'égard de leurs concitoyens catholiques et souhaite que les catholiques, s'ils redeviennent un jour maîtres dans certains cantons, n'excluent plus, comme en Valais, les citoyens protestants.

Ce passage sera persifflé à Fribourg¹⁰ par les radicaux qui mesurent mieux combien l'antagonisme confessionnel a été ravivé dans cette guerre civile. Cependant le discours est très apprécié dans cette enceinte, même de Guizot, et on lui donne un grand retentissement dans les milieux catholiques en le publiant en trois endroits, à Paris, à Avignon et à Digne ; il est aussi diffusé chez les catholiques suisses qui vont s'en souvenir, comme on le verra. On trouve dans les Archives de Montalembert un dossier

10. Python, Francis : Mgr Etienne Marilley et son clergé à Fribourg au temps du Sonderbund, 1846-1856. Fribourg, Editions universitaires, 1987, p. 520, note 69.

de 137 lettres relatives à ce discours, presque toutes laudatives, où figurent 6-7 lettres en provenance de Suisse remerciant l'orateur¹¹. On retiendra celle du pasteur de Mestral¹² du canton de Vaud qui avait précédemment¹³ informé Montalembert sur la situation des pasteurs en butte aux tracasseries du régime radical de Druey. Le ministre le remercie pour son intervention qui a produit du bien et qu'il compare à une semence qui ne peut manquer de lever "en son temps". Il évoque aussi la crainte que lui avaient confiée plusieurs pasteurs à propos des lettres de confrères que Montalembert disait dans son discours avoir sous les yeux. Le pasteur Mestral avouait avoir autorisé "le Conseil qui dirige notre Eglise [libre] à faire connaître le nom de votre unique correspondant [lui-même] si on le jugeait opportun". Il terminait par ailleurs sa lettre par une réflexion sur l'unité des Eglises chrétiennes qui ne pouvait être réalisée sous forme romaine mais uniquement dans un large cercle dont le centre devait être Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ce discours de Montalembert n'est qu'un élément du soutien manifesté par le Comte envers les catholiques suisses. On en connaît d'autres preuves qui s'étaient manifestées immédiatement après la défaite du Sonderbund.

3) L'engagement concret de Montalembert en faveur des catholiques suisses

C'est au lendemain de la défaite de Fribourg que le Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse, présidé par Montalembert lance une souscription pour venir au secours des catholiques du Sonderbund défaits et victimes de la guerre ou des mesures prises par les radicaux vainqueurs. A partir des éléments de comptabilité trouvés dans le fonds Montalembert¹⁴, les sommes

11. ADD, Fonds Montalembert, Dossier 351, "137 lettres relatives à mon discours sur la Suisse"

12. ADD, Fonds Montalembert, Dossier 351, Lettre du pasteur de Mestral, du 16 février 1848.

13. ADD, Fonds Montalembert, Dossier 320, Lettre de A. de Mestral du 24 avril 1846.

14. ADD, Fonds Montalembert, Dossier 321, 89 pièces, Lettres, comptes et récits "Catastrophe de la Suisse catholique en 1847". Souscriptions (les pièces vont du 16 novembre 1847 au 1er juin 1859)

rentrées, indépendamment des pertes subies lors des désordres de la Révolution de février 1848, se montent à un total de 158.728 francs. Des subsides sont versés pour 118.859 francs entre le 16 novembre 1847 et la fin de l'année 1848, y compris 1.125 francs de frais de fonctionnement pour l'envoi des aides. On délivre encore 22.772 francs jusqu'à la fin de 1849, puis plus sporadiquement quelques versements jusqu'en 1859, pour atteindre une somme de subsides équivalant en tout et pour tout à 149.102 francs.

Les secours sont d'abord attribués à certains chefs du Sonderbund en exil, tel Siegwart-Müller, réfugié en Lombardie, en Autriche puis en Alsace, et Bernard Meyer, également de Lucerne, ou l'ancien avoyer de Fribourg, Louis Fournier, qui se trouvait à Annecy, ou encore le conseiller d'Etat Vaillant, du même canton. Le Comité distribue également des subsides de 2.000 à 5.000 francs aux responsables de comités cantonaux chargés de les répartir auprès des victimes valaisannes, lucernoises ou provenant de la Suisse centrale (Waldstätten). Dans ce dernier cas, l'intermédiaire est l'Abbé d'Einsiedeln. Des sommes moindres sont réparties entre les soldats catholiques vaudois et genevois qui avaient manifesté leur objection de conscience en refusant de marcher pour l'armée fédérale et qui avaient été condamnés. On compte également des sommes plus petites attribuées à des individualités du Tessin ou de l'Argovie catholique en butte à des tracasseries dues à la défaite.

On utilise aussi des sommes importantes pour soutenir un journal catholique de la cité de Calvin, *L'Observateur de Genève*, soumis à des procès de presse. On constate aussi une somme de plus de 500 francs pour publier une brochure sur le "Radicalisme en Suisse", rédigée par Eugène Veuillot, à partir d'un manuscrit fourni par l'homme politique libéral-conservateur fribourgeois, Hubert Charles¹⁵.

15. Ces secours en argent du comité sont très peu attestés en Suisse. Notons qu'on trouve dans les papiers du colonel Perrier une mention d'un fonds Montalembert non chiffré et d'un fonds Eugène Veuillot s'élevant à 100.000 frs. + un envoi du solde Lecoffre de 27.750 frs. Il est vraisemblable qu'il s'agit du même fonds, car le comité utilisait la maison Lecoffre pour ses transactions. Bibliothèque cantonale et universitaire, Fribourg, Cabinet des manuscrits, Fonds Perrier, LD 8, 2, dossier 3. On connaît aussi une lettre de Montalembert au Père Hartmann du 9 février 1850, certifiant qu'aucune somme de la souscription, placée dans les rentes françaises n'a été versée à des jésuites. Archives d'Etat de Fribourg, Fonds de Raemy, 254, I.

Lorsque les besoins décroissent au début des années 1850, la question du reliquat de la souscription se pose. On sait que 5.000 francs sont envoyés au curé de Genève, Victor Dunoyer, pour la construction de l'église Notre-Dame sur les anciennes fortifications de la ville, près de la gare Cornavin. Le dernier reliquat de 1.560 francs est accordé en fin de compte en 1859 à Siegwart-Müller, ruiné par les dettes du Sonderbund qui lui étaient réclamées.

Dans ces attributions de subside, une attention particulière doit être accordée au soutien apporté à Mgr Marilley, soumis avec son clergé à une forte pression du gouvernement radical fribourgeois. Une aide lui est accordée rapidement durant l'été 1848, mais une importante somme de 10.000 francs lui parvient dans son exil à Divonne au début 1849¹⁶, pour aider son clergé et pourvoir à l'administration de son diocèse, entravée par les mesures radicales.

Le comte s'implique davantage encore dans le soutien à Mgr Marilley lors de son installation au château de Divonne, à sa sortie de la prison de Chillon. Pressé par le Préfet de l'Ain de quitter la région frontalière de son diocèse, à la suite de demandes d'éloignement provenant des autorités radicales des cantons solidaires de Fribourg, Mgr Marilley a recours à l'aide de Montalembert pour faire aboutir une démarche auprès du ministre de Falloux et du ministre de la Marine, laquelle est couronnée de succès¹⁷.

A la tête du Comité électoral de défense de la liberté religieuse, Montalembert est donc un relais actif entre les catholiques suisses et français, chargé de transmettre des aides et des informations sur la situation helvétique. Il est aussi considéré comme un maillon important du réseau catholique poussant la France à intervenir en faveur des coreligionnaires suisses, une fois la République devenue restauratrice du pouvoir temporel de Pie IX et des valeurs conservatrices.

16. ADD, Fonds Montalembert, Dossier 698. Affaires de Suisse, Sonderbund, 15, Mgr Marilley à Montalembert du 1er janvier 1849 et remerciements de Marilley du 16 janvier 1848 à la lettre du comité du 9 janvier 1849.

17. Python, Francis : op. cit. pp. 314.

4) L'appel à l'intervention, la préface de Montalembert aux "Lettres" que lui adresse Léopold de Gaillard (1852)

Rallié de mauvaise grâce à la II^e République et plus ou moins introduit dans les allées du pouvoir du prince-président, Montalembert est très sollicité par les leaders catholiques du Sonderbund et par les jésuites. Ainsi, on apprend dans une correspondance du Père de Ravignan, en date du 31 octobre 1849, que le jésuite fribourgeois Hartmann viendra de Genève lui "exposer certains points importants"¹⁸ des affaires suisses. Echange habituel d'informations pour le président du Comité de défense catholique, sans doute, mais il faut savoir qu'en automne 1849 est aussi rédigé en quatre mois un ouvrage brûlot, l'*Histoire du Sonderbund* de Crétineau-Joly, publié en 1850, et qui se termine par un appel à l'intervention des Puissances. Le père Hartmann en a été le co-auteur avec le sulfureux Crétineau-Joly¹⁹, connu pour sa monumentale *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, parue en six volumes de 1841 à 1846. Aux dires de ce dernier, Grégoire XVI finissant lui aurait confié en 1846 la charge d'écrire un ouvrage dénonçant l'action des sociétés secrètes contre l'Eglise et l'ordre social, à partir de sources romaines. L'ouvrage en quatre volumes était pratiquement terminé et imprimé en 1850, mais Pie IX, de retour de Gaète par la grâce de la France du président Louis-Napoléon, lui en aurait demandé le sacrifice pour ne pas désobliger son protecteur.

Pressé dès août 1849 par le général des jésuites, le Père Roothaan et son conseiller, le père de Ravignan, d'écrire une histoire justificative du Sonderbund, Crétineau-Joly en profite pour insérer dans son nouvel ouvrage des passages entiers de sa charge contre les sociétés secrètes, faisant de leur action le leitmotiv de son enquête sur le Sonderbund. On remarquera encore que la collaboration du Père Hartmann se basait sur des documents fournis par l'ancien avoyer de Fribourg, Louis Fournier, justifiant l'Alliance séparée et dénonçant la vindicte radicale. Crétineau-Joly écrivait parfois sous la dictée du Père Hartmann

18. ADD, Fonds Montalembert, Dossier 698. Affaires de Suisse, Sonderbund, lettre du P. de Ravignan à Montalembert du 31 octobre 1849.

19. Python, Francis : "Le Sonderbund et les positions des catholiques vus à travers l'ouvrage de justification et de propagande de J. Crétineau-Joly", in Bedouelle, Guy et Walter, François : *Histoire religieuse de la Suisse. La présence des catholiques*. Fribourg, Ed. Universitaires, 2000, pp. 277-295.

et sa présence était fréquemment requise pour, ainsi que l'avoue le jésuite, "faciliter la rédaction et maintenir l'écrivain dans l'exaltation nécessaire"²⁰. Outre la thèse du complot révolutionnaire, on y trouve la même idéalisation du camp catholique, présenté comme un pur foyer de démocratie antique, et une grande incompréhension des protestants, sans aucune auto-critique de l'échec d'un accord espéré entre les deux confessions. On y remarque aussi des critiques à peine voilées sur les deux premières années du pontificat de Pie IX. L'ouvrage publié à Paris au début de 1850 était une arme de combat et marque l'opinion catholique tant en France que dans les cantons de l'ex-Sonderbund, mais on ignore la réaction de Montalembert à sa parution et lors des polémiques suscitées dans les journaux par les outrances de l'ouvrage.

On est mieux documenté en revanche sur une autre opération impliquant Montalembert, mise au point par les partisans du Sonderbund, peu après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et visant à pousser Louis-Napoléon à intervenir en faveur des catholiques suisses et notamment des Fribourgeois.

Le Père Hartmann, toujours lui, écrit à Louis Fournier le 15 décembre 1851 : "Depuis notre coup d'Etat du 2 décembre, coup providentiel pour la France et toute l'Europe, je ris bien sous cape en pensant à la triste figure que doivent faire nos radicaux suisses. (...) Le moment serait, ce me semble, venu d'instruire l'Europe par un manifeste rédigé au nom de la population des sept cantons catholiques, ce manifeste devrait être envoyé à M. de Montalembert qui a facile accès auprès du président et qui a certains points de vue assez clairs sur la vraie position suisse. Napoléon et son gouvernement, étant occupé à donner la chasse aux sociétés secrètes, ne peut se dispenser de voir un peu ce qui se passe en Suisse."²¹

Suivant ce conseil, l'ancien avoyer Fournier écrit à Montalembert dans le même sens le 11 février 1852²², réclamant ses bons offices pour pousser le prince-président à compléter en Suisse son œuvre de destruction du socialisme et de la barbarie.

20. Cité par Castella, Gaston : "Comment fut composée L'Histoire du Sonderbund de Crétineau-Joly (1850)", in *Mélanges offerts à Marcel Godet*. Neuchâtel, 1937, p. 205.

21. Python, Francis : *Mgr Etienne Marilley et son clergé*, op. cit., p. 548, note 13.

22. ADD, Fonds Montalembert, Dossier 698. Affaires de Suisse, Sonderbund, 10, lettre de Fournier du 11 février 1852.

Fournier fait état d'un mémoire que des Fribourgeois étaient en train d'adresser à Louis-Napoléon en ce sens et croyant à l'influence de Montalembert sur ce dernier, il demande au Comte de participer à une préparation de l'opinion en faveur d'une intervention, en utilisant les rapports de Léopold de Gaillard sur la situation en Suisse et notamment dans le canton de Fribourg.

Sur la lettre même de Fournier, on lit le brouillon de la réponse faite par Montalembert qui regrette de ne pouvoir seconder ces vues comme il l'aurait désiré étant "tout à fait étranger au gouvernement" et sans "la moindre influence sur le Président" (il venait de démissionner, le 23 janvier 1852, de la Commission consultative).

On trouve cependant un moyen pour placer le plan des catholiques sonderbundiens sous le patronage de Montalembert. Ce moyen consiste à faire publier dans le journal *L'Assemblée nationale* ces rapports de l'avocat Léopold de Gaillard, sous forme de cinq lettres intitulées *Lettres politiques sur la Suisse à M. de Montalembert*, et publiées entre le 23 avril et le 10 octobre 1852. Elles sont réunies en un livre, à la fin 1852, publié à Genève, muni de notes et de pièces justificatives, avec une introduction de Montalembert qui datait du 11 août 1852²³.

Ces *Lettres politiques* sont la réplique du discours de Montalembert prononcé le 14 janvier 1848 et Léopold de Gaillard, s'adressant au comte, écrit avoir repris au point où "vous l'aviez laissée, cette question suisse dont le premier comme le dernier mot vous appartient". On remarquera toutefois que l'espoir d'une alliance avec les protestants conservateurs n'est plus à l'ordre du jour.

Dans son introduction, Montalembert revient sur sa prédiction de 1848. Il déclare pouvoir concevoir l'abstention des Puissances vu les circonstances internes et externes en 1847 mais, affirme-t-il, en 1852, "quand tout se tait, quand tout courbe la tête, quand l'expérience a prouvé qu'il suffisait de marcher résolument au danger pour le dissiper et de mettre la main sur le monstre pour le faire rentrer dans le néant"²⁴, l'intervention

23. ADD, Dossier 31, Journal 1852, jeudi 12 août "Je fais une réponse sur le triste état de la Suisse à M. de Gaillard qui va publier ma lettre en tête des siennes qu'il m'a adressées sur cette triste matière".

24. De Gaillard, Léopold : *Lettres politiques*, op. cit. "Introduction", p. 17.

étrangère se justifie. A ces vieilles républiques de Lucerne, de Fribourg, du Valais “nul ne saurait contester le droit d’être sauvées par le concours de leurs alliés du dehors” et, poursuit-il, “nul ne saurait refuser aux grands Etats le droit d’étouffer le foyer de l’incendie qui a failli les consumer”²⁵.

Montalembert rappelle l’heureux effet de l’intervention des puissances conservatrices pour délivrer Rome en 1849 et demande aux catholiques de persévérer dans la résistance, à l’image de l’Irlande, et de ne pas désespérer de leur libération même si la diplomatie européenne en a jugé autrement.

La réserve finale traduit sans doute la prudence du Comte face à la politique ondoyante des Puissances et surtout du prince-président dont il n’est pas sûr, étant donné ses liens ambigus avec la Suisse libérale et officielle. Intervention diplomatique ou militaire ? Léopold de Gaillard ne tranche pas non plus dans la conclusion de sa dernière lettre, mais il affirme que le gouvernement des radicaux est trop en désaccord avec l’opinion et les intérêts suisses et surtout, trop en désaccord avec l’état général de l’Europe pour ne pas être condamné à une chute prochaine.

Une fois l’empire proclamé (2 décembre 1852), les demandes des conservateurs suisses redoublent auprès de Napoléon III pour faire pression, notamment à propos du canton de Fribourg, régulièrement en ébullition. Mais on n’y remarque plus la main de Montalembert, délaissé vraisemblablement au profit de Louis Veuillot et de l’*Univers*²⁶.



Incontestablement, Montalembert s’est engagé fortement, en paroles et en action en faveur de la Suisse catholique, selon ses convictions, à partir de ses connaissances et surtout des informations de ses coreligionnaires qui l’orientent et, osons le mot, le manipulent par delà l’expression de la solidarité confessionnelle.

Dénonçant les exactions faites aux vaincus, Montalembert y voit la main du radicalisme confondu avec la révolution sociale

25. Ibid. p. 19.

26. Vuilleumier, Marc : “La France et les conservateurs fribourgeois en 1856”, in Cahiers Vilfredo Pareto, 22-23, 1970, pp. 77-91.

spoliatrice et usurpatrice, foyer d'où part l'incendie européen de 1848. Ce radicalisme-là était une tendance très minoritaire en Suisse qui s'active d'ailleurs davantage en paroles qu'en actes après les journées de février, et qui se trouve immédiatement confinée par les nouveaux pouvoirs fédéraux. Les mesures prises contre les couvents, le clergé et les chefs du Sonderbund sont surtout un moyen diabolique de faire reporter les frais de guerre sur les vaincus, en épargnant les populations et en flattant un anticléricalisme primaire et un certain nationalisme. Ces spoliations réelles étaient injustes et douloureuses mais n'ont pas affecté fondamentalement la liberté des cultes garantie par la nouvelle constitution. Elles correspondent plutôt à du joséphisme, plus ou moins développé selon les traditions cantonales.

Cela explique aussi l'échec de la stratégie de Montalembert de fédérer conservateurs protestants et catholiques dans un front de résistance devant la révolution. La menace sociale était assez irréaliste pour les protestants vaudois et genevois et inexistante en Suisse allemande. Montalembert dut comprendre progressivement que ses correspondants suisses n'avaient guère de sympathie pour les réformés et que ses timides suggestions de rapprochement et de respect entre les confessions ne pouvaient être suivies d'effets.

Reste le grand leitmotiv de Montalembert, la défense de la liberté religieuse et plus globalement des libertés. En faisant perdre aux cantons leur souveraineté, le nouvel Etat fédéral n'était pas nécessairement liberticide sur le plan politique et social et s'accompagnait d'un système législatif à deux chambres qui aurait pu satisfaire le partisan du parlementarisme qu'était Montalembert.

Outre les influences de son réseau catholique helvétique à l'époque peu libéral²⁷, il faut sans doute rechercher la cause de son incompréhension de la transformation de la Suisse dans son idéalisation de l'antique Confédération et dans sa réticence à imaginer le principe d'une alliance entre démocratie, au sens moderne, et liberté.

27. Müller-Büchi, Emil-Franz-Josef : "Montalembert und der Schweizerische Katholizismus in der Zeit des I. Vatikanischen Konzils. Eine Episode aus den religiösenpolitischen Auseinandersetzungen in Freiburg um 1868/70", in *Freiburger Geschichtsblätter* 58, 1972/73, pp. 85-105.

Montalembert en Franche-Comté : Dieu ou liberté ?

M. Vincent Petit

Séance du 16 juin 2010

Pour Montalembert, la Franche-Comté aura constitué une attache familiale, une terre d'élection et une patrie intellectuelle : c'est en se plaçant à la confluence de la vie publique et de la vie privée que révèle son *Journal intime inédit*, que l'on comprendra, autant qu'un historien peut le faire, la complexité d'un homme. Cet aristocrate européen, ce parlementaire libéral aussi peu à l'aise avec la démocratie qu'il est rétif à l'autocratie, ce catholique fervent soutien des nations belge, polonaise, irlandaise... a mené une partie de sa carrière politique dans notre région à laquelle il a aussi consacré une part de son œuvre érudite. Montalembert peut ainsi être considéré comme le fondateur d'un certain provincialisme franc-comtois, contrée qu'il a magnifiée dans son discours de réception à l'Académie française sous le nom de « Tyrol de la France » en février 1852.

Le jeune Montalembert a été fortement marqué par le romantisme, dont témoignent sa découverte de Walter Scott en 1828, et ses liens avec Chateaubriand, Lamartine, Hugo et Vigny. Lecteur de Chateaubriand, de Maistre et Bonald, il est aussi un proche des

historiens Guizot, Michelet, Augustin Thierry, Quinet, Ozanam, dont il lit les livres ou suit les cours à la Sorbonne, du critique d'art Alexis-François Rio qui a été son précepteur et avec qui il conserve une amitié très étroite, et du musicologue Joseph d'Ortigue. A ce titre, il est le principal relais entre l'école mennaisienne et le mouvement romantique. Nourri dès l'adolescence d'un dégoût du siècle dans lequel il vit, il a du Moyen Âge une vision aux traits idéalisés, issue de cette confrontation avec l'époque des Lumières et celle de la Révolution. Dès 1831, dans *L'Avenir*, à propos de *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, il manifeste son intérêt pour l'architecture catholique et se lie avec Viollet-le-Duc. Membre du comité supérieur des arts et monuments historiques en février 1838, il publie, après deux articles dans *La Revue des Deux Mondes*, *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art* en 1839. Il collabore régulièrement aux *Annales archéologiques* de Didron et participe aux congrès savants organisés par Arcisse de Caumont.

Son *Histoire de sainte Elisabeth* qu'il publie en 1836 et qui connaît de nombreuses rééditions, marque avec succès le renouveau de l'hagiographie et la redécouverte du Moyen Âge. La préface du livre et son cours sur l'histoire littéraire et sociale des siècles catholiques, paru dans *L'Université catholique* la même année, constituent l'amorce d'un programme de grande ampleur, poursuivi par la rédaction des *Moines d'Occident*, mais aussi par l'action publique, comme en témoigne son rôle dans la refondation des ordres religieux, bénédictins de Solesmes ou dominicains du P. Lacordaire.

Mais toute son œuvre historique est sous-tendue par la mise en parallèle de « l'organisation sociale du monde catholique et féodal du Moyen Âge, comparée au monde païen démocratique et industriel des temps modernes » – comme l'explicite le titre d'un manuscrit inédit. En effet, pour Montalembert qui ne cesse d'être un politique, la société moderne, issue de la Renaissance, de la Réforme et de la Révolution, a apporté un certain progrès matériel au détriment de tout bienfait spirituel et moral. L'affaiblissement de l'Eglise, l'exclusion de la religion de l'organisation sociale n'ont entraîné que la souffrance et ce qu'il appelle lui-même le « désenchantement ». Pour lui qui appartient à ces hommes « dont la foi rend comme des exilés au milieu de la société moderne » et qui est

resté fidèle à l'Eglise qui en a conservé le dépôt, l'écriture historique constitue une nouvelle forme d'apostolat.

Cette passion de Montalembert pour le passé est celle d'une société où la foi emplit tous les aspects de la vie quotidienne et où le christianisme est le principal agent de progrès. A cet égard, sa connaissance de l'Allemagne, des îles britanniques et de la Scandinavie, pays où le catholicisme est minoritaire ou persécuté et où l'exigence de liberté est indispensable à son épanouissement et à son développement, a constitué une propédeutique. Dès 1830, aux côtés de Lamennais, il collabore à la parution du quotidien *L'Avenir*, dont la devise est « Dieu et liberté », et participe à la création de l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse. Avec *Des intérêts catholiques au XIX^e siècle* (1852), il réfute l'idée d'une quelconque contradiction entre le catholicisme et les libertés politiques modernes. En 1863, il appelle de ses vœux « une Eglise libre dans un Etat libre » dans son célèbre discours de Malines, tout en réfutant l'idée d'une séparation absolue de l'Eglise d'avec l'Etat. Comme Lacordaire, mais avec les ambiguïtés de l'homme public, Montalembert aura été ainsi authentiquement catholique et libéral jusqu'à éprouver un malaise grandissant au sein de l'Eglise et à constater la fin prématurée de sa carrière politique. A l'image d'un Dollinger qu'il connaît depuis 1832, il regrettera d'avoir pu d'une façon ou d'une autre contribuer au raidissement doctrinal du catholicisme romain qui trouve son expression la plus crue avec le Syllabus de 1864 puis la proclamation du dogme de l'infailibilité pontificale de 1870. A l'abbé Besson, en 1869, il se déclare « affligé de la direction de plus en plus marquée que reçoit le gouvernement de l'Eglise au milieu de la société contemporaine ». Il fustige les intransigeants que « l'amour du *pouvoir absolu* dans l'Eglise » rend « naturellement sympathique au pouvoir absolu dans l'Etat » et « le nom même de libéral est regardé comme synonyme d'hérétique ».

Quelques jours avant sa mort le 13 mars 1870, il réitère sa confiance dans l'issue pour laquelle il n'a cessé de se battre : « Dans l'ordre religieux, je reste convaincu, malgré toutes les apparences contraires, que la religion catholique, sans subir la moindre altération dans la majestueuse immutabilité de ses dogmes ou de sa morale, saura s'adapter en Europe, comme elle l'a déjà fait en Amérique, aux conditions inévitables de la société moderne, et

qu'elle demeurera, comme toujours, la grande consolation et la grande lumière du genre humain ».

Pour Montalembert, le premier contact avec la Franche-Comté est celle d'une douleur : c'est à Besançon, sur la route qui les mène de Stockholm en Italie que meurt sa sœur, Élise, le 3 octobre 1829. Il peut alors compter sur le soutien moral de M^{sr} de Rohan-Chabot et d'un jeune avocat général et futur prélat, Henri de Bonnechose. La tombe de la jeune fille à Bregille deviendra un lieu de pèlerinage personnel. La Franche-Comté constitue aussi une étape sur la route qui le mène de Paris en Suisse ou en Italie (août 1845). La comparaison avec le Tyrol qu'il a visité en 1834 apparaît sous sa plume lors de son voyage dans le Jura en 1839 puis dans le haut Doubs en 1849 et 1851.

Son intérêt pour la Franche-Comté provient aussi des relations anciennes qu'il entretient avec l'abbé Claude-Ignace Busson qui a été son confesseur dès 1822 et les mennaisiens comtois qu'il côtoie dans les bureaux de *L'Avenir* ou de ceux de l'Agence générale pour la liberté de l'enseignement, comme l'abbé Gerbet qu'il connaît depuis 1826, les abbés Gousset et Doney, ou l'abbé Jean-Baptiste Clerc. C'est surtout son mariage, célébré par l'abbé Gerbet, en 1836 avec Anna de Mérode, fille du comte Félix de Mérode et de Rosalie de Grammont, qui l'attache définitivement à notre région, à Villersexel, la demeure des Grammont, jusqu'au décès de celle qu'il appelle « sa chère grand-mère » en 1853. Avant l'achat de la propriété de la Roche-en-Brény (Côte d'Or) en 1841, il évoquera même le désir de s'installer en Franche-Comté et plus tard exprimera le regret de ne pas y avoir trouvé d'habitation.

Cette implantation progressive passe aussi par la fréquentation du clergé local à Villersexel, à Besançon ou à Paris chez Xavier Marmier. En Franche-Comté, le clergé diocésain, en particulier celui de la montagne, constituera son principal relais électoral jusqu'en 1851. Cette alliance tactique avec un clergé qu'il juge globalement « assez nul » et gagné de plus en plus aux idées intransigeantes est lourde de malentendus à venir. Après le coup d'Etat du prince-président, et son éloignement progressif de la ligne intransigeante représentée par *L'Univers* qui l'amène à « comprendre, sans l'approuver, le gallicanisme de nos pères », Montalembert tend au contraire à apprécier davantage l'archevêque de Besançon,

M^{sr} Mathieu, et à nouer une relation privilégiée avec le principal collaborateur du prélat, l'abbé Besson supérieur du collège Saint-François-Xavier qu'il a contribué à fonder à Besançon en 1850.

Son discours académique témoigne aussi du processus de naturalisation du parlementaire et de l'érudit qui cherche depuis 1837, comme le disait le président Boyvin au XVII^e siècle, à « vouloir être tenu pour naïf et véritable franc-comtois ». Il collabore à la revue *Les Deux Bourgognes* en 1836, à la *Revue de la Franche-Comté* de Clovis Guyonnaud en 1842. Il est élu membre d'honneur de l'Académie de Besançon en août 1840 sur proposition de Charles Weiss, et donnera à cette compagnie plusieurs communications. Dans le haut Doubs, il possède une bibliothèque d'ouvrages comtois et soutient activement le travail de Jules Sauzay.

C'est la campagne en faveur de la liberté d'enseignement qui l'amène à tisser des liens plus conséquents avec l'opinion régionale et à entrer en contact avec les milieux légitimistes franc-comtois, en particulier le quotidien *L'Union franc-comtoise*. Pour tenter de comprendre la carrière politique de Montalembert en Franche-Comté, il faut d'abord revenir sur les caractères originaux du contexte comtois : la persistance de l'influence catholique libérale, la faiblesse de la mouvance royaliste dans une province depuis longtemps acquise à l'ultramontanisme, la présence d'un archevêque, M^{sr} Mathieu, doublement suspect d'orléanisme et de gallicanisme. La fondation du journal en 1846 semble apparemment consacrer « la fusion réussie » (C.I. Brelot) entre les différents réseaux, mennaisien et légitimiste, comme le soutien qu'elle apporte en 1849-50 à la restriction du suffrage universel, à la protection armée des États du Pape et au vote de la loi Falloux. Montalembert accepte, après quelques répugnances, d'être candidat aux élections législatives dans le Doubs, et il est élu le 23 avril 1848 d'extrême justesse (dernier des sept élus avec 22 543 voix). Le 15 mai 1849, il est réélu plus largement, et, parce que désigné aussi par les électeurs de Côtes-du-Nord, opte pour le Doubs sur l'insistance de M^{sr} Mathieu. Après avoir voté pour Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1848, il se rallie au coup d'État du 2 décembre 1851, ce qui lui vaut d'être élu membre du Corps législatif en tant que candidat officiel du gouvernement dans la circonscription de Besançon en février 1852. En 1849 comme en 1852, Montalembert est bien le candidat du « parti de l'ordre ».

Seulement, Montalembert ne peut être considéré comme un royaliste. Ainsi donc, les royalistes comtois, « oubliant ce qui les séparait de l'illustre orateur », font cause commune avec « l'éloquent défenseur de la religion et des libertés constitutionnelles du pays » comme l'écrit l'abbé Besson, auteur d'un irénique *Montalembert en Franche-Comté* (1872). Rien n'est évidemment aussi simple – et l'abbé Besson de le reconnaître en ne publiant pas les passages les plus polémiques de sa correspondance avec Montalembert, le Montalembert qui voulait rompre avec « l'idolâtrie aveugle qui a identifié les destinées impérissables de l'Eglise avec le sort d'une dynastie mortelle », le Montalembert dont la présence en Franche-Comté était supposée « trop grandir la position du clergé », dès 1838, selon le marquis de Vaulchier. Les relations entre les royalistes et la figure de proue du catholicisme libéral ne sont donc pas des plus sereines. A Jacques Michel, il écrit en 1850 : « Je n'ai en politique qu'un seul principe : c'est que la révolution c'est le mal ». Dès octobre 1851, Montalembert conseille à ses amis prêtres de « rompre avec le parti légitimiste » et va jusqu'à réclamer la suppression de *L'Union franc-comtoise*. Alors que Montalembert se rallie au coup d'Etat du prince-président et se justifie en expliquant « qu'il valait mieux maintenir et contenir, que travailler à renverser un pouvoir dont on méconnaissait la force et dont on ne pouvait désigner avec certitude et unanimité le successeur », les légitimistes figurent parmi les rares défenseurs de la République. Mais comme il s'affirme très vite comme le seul opposant du Corps législatif, Jacques Michel et Louis de Vaulchier prennent l'initiative en 1857 de soutenir sa candidature. Devant la pression gouvernementale et l'inaction de la hiérarchie ecclésiastique, le résultat se solde par un désastre (4 300 voix sur 29 000 votants). Mais la politique italienne de Napoléon III et la menace qu'elle fait peser sur les Etats pontificaux suscitent l'opposition des catholiques. Dans le même temps, plusieurs des initiatives de Montalembert peuvent être interprétées comme autant de signes aux catholiques intransigeants : son discours de réception à l'Académie française en 1852, la plaque qu'il fait apposer en l'honneur des dix-neuf guillotins de Maïche en l'église paroissiale, la préface qu'il accorde à la monumentale *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs* (1867-1873) de Jules Sauzay. Les élections de 1863 sont révélatrices du regain d'acti-

vité commun des légitimistes et des catholiques. Montalembert accepte à nouveau de se porter candidat, de même que son beau-frère, Werner de Mérode dans l'autre circonscription. Jacques Michel prend l'initiative d'adresser une circulaire à tous les curés du département pour soutenir les deux opposants. Monseigneur Mathieu précise à son clergé : « J'avais répondu aux curés qui m'avaient consulté, tout en respectant leur liberté et leurs convictions qu'ils étaient et demeureraient entièrement libres de suivre, que je verrais avec plaisir qu'ils s'employassent pour M. de Montalembert et M. de Mérode ». Le préfet se plaint auprès de l'archevêque que « les presbytères soient ainsi transformés en agences électorales ». En fin de compte, la campagne électorale, où *L'Union franc-comtoise* se montre très active, s'achève par un échec (9 000 voix sur 32 000 votants). Passé à l'opposition, les catholiques semblent donc unis contre le régime impérial. En réalité, Montalembert supporte mal la prédominance des intransigeants. Dans une lettre à l'abbé Besson – que celui-ci n'a pas publié –, en date de 24 décembre 1858, il écrit de Jacques Michel : « Je trouve un changement si étrange dans ses allures à mon égard et dans l'attitude de sa feuille que je ne me sens plus autorisé à lui parler avec la même franchise ». Il estime que *L'Union franc-comtoise* « aurait du se tenir à l'écart des folies du parti légitimiste ». Les dernières années de Montalembert le rendent de plus en plus aigri. Il va jusqu'à déplorer « l'affaiblissement de notre pauvre Michel » et à l'accuser d'être « tombé successivement dans le mysticisme, le crétinisme et le veuillotisme ». Enfin, une dernière lettre, en date du 14 février 1869, montre l'étendue de ses déconvenues devant « l'état de torpeur où le Doubs est plongé et où l'a soigneusement entretenu notre excellent Michel avec son *Union franc-comtoise*, en désintéressant, autant qu'il a pu les catholiques et les conservateurs de toute préoccupation politique et de toute opposition libérale ». De leur côté, *L'Union franc-comtoise* et les légitimistes se détachent et critiquent peu à peu le catholicisme libéral, désigné comme un des responsables de la dégradation de la situation du pape : Jacques Michel reproche à Montalembert sa réputation à s'unir aux légitimistes pour défendre le souverain pontife, blâme vigoureusement la lettre qu'il a publié sur le concile (17 mars 1870) et se montre très hostile aux évêques défavorables au dogme de l'infaillibilité pontificale.

L'alliance progressive qu'il a nouée avec le clergé, surtout celui de la montagne, l'amène à se faire le chantre d'un projet catholique conservateur sous l'expression de « Tyrol de la France ». Ce discours académique constitue bien la meilleure profession de foi électorale d'un Montalembert, qui est à nouveau candidat aux élections du 29 février 1852. Le catholique libéral qu'est Montalembert, sans véritables attaches dynastiques, justifie son ralliement au coup d'Etat à travers l'exaltation d'une société d'ordre, d'une chrétienté fidèle à ses traditions. La dénomination de Franche-Comté de Bourgogne, la mention des moines défricheurs soulignent les réminiscences du Moyen Âge que cultive le romantisme. Issue tout autant du romantisme est l'exaltation d'un paysage de type alpin qui résume la Franche-Comté à sa marge frontalière. Il développe aussi un véritable ethnotype du montagnon, défini par les valeurs de fidélité, de liberté et surtout de piété, en reprenant les éléments d'un discours politique prononcé à Maïche le 30 août 1849, dans lequel il saluait cette « cette montagne chrétienne, et en même temps patriotique et vraiment libérale ». L'identité catholique est la plus déterminante puisqu'elle explique la transition entre la nostalgie de la monarchie espagnole et l'intégration réussie dans le royaume de France. Dans un contexte politique qui l'amène, depuis début 1848, à faire cause commune avec les forces les plus conservatrices, Montalembert ne renonce pourtant pas au libéralisme catholique, qui, selon lui, seul peut vaincre la démocratie et l'anarchie comme le despotisme. En 1869, sollicité par Jacques Michel, il déclinera l'idée d'une nouvelle candidature, battu qu'il a été « avec le concours du clergé » puis « avec le concours de la démocratie ». Ce sera son ultime tentative. Un légitimiste, Victor Pidoux, représentera les catholiques aux élections de 1869 dans la circonscription de Besançon, avec le soutien de Montalembert, malade : « il représent[e] ce que j'aurais voulu représenter moi-même, l'indépendance politique et la foi catholique ».

En 1869, il se plaindra avec amertume que la candidature d'opposition du « socialiste » Edouard Ordinaire ait obtenu près du double des voix que la sienne en 1863 !

C'est paradoxalement après son échec de 1857 que les liens avec Maïche se resserrent davantage. L'accueil qu'il a reçu des

montagnons fin août 1849 est extraordinaire de chaleur et d'enthousiasme. C'est en 1851 que pour la première fois, il passe l'été à Maîche avec son épouse et ses enfants qui s'y plaisent : dès lors, tous les mois d'août se passeront dans le château dont il a acquis les droits de son beau-frère, Werner de Mérode, en 1858. Même si la gestion du domaine lui cause bien des tracas, Maîche est un lieu propice à l'écriture – il y rédige une partie des *Moines d'Occident* et du discours de Malines –, et à la lecture, dans la bibliothèque ou sous les arbres de l'allée des tilleuls. Entre des promenades et l'assistance à la messe paroissiale, il reçoit les prêtres des environs, mais aussi des hôtes plus illustres comme M^{gr} Dupanloup puis Alfred de Falloux à l'été 1860. Il s'attache à y faire naître sa dernière fille, à qui il donne le prénom de Généreuse « si habituel dans ces montagnes » et qui en recevra l'héritage. Son ultime séjour, en août-septembre 1868, marqué par un accident qui faillit lui coûter la vie, lui inspire des adieux déchirants : « Malgré la beauté toujours rayonnante de ces belles montagnes et de ces vallées encore plus belles du Dessoubre et du Doubs, je quitte ce pays sans avoir l'espoir ni le désir d'y retourner jamais ! ».

De sa jeunesse mennaisienne, où il dénonçait le gallicanisme et l'asservissement de l'Eglise par le pouvoir central, de Louis XIV à Napoléon en passant par la Révolution, Montalembert se sera comporté en champion conséquent d'un libéralisme catholique, défenseur des libertés publiques – d'où son attachement au système parlementaire et à la décentralisation administrative – qui sont nécessaires à la religion. Il aura surtout conservé la certitude qu'une Eglise libérée des prétentions spirituelles d'un Etat quel qu'il soit, sans pour autant tomber elle-même dans l'autocratie et le cléricalisme, sera plus à même de porter le message évangélique dans la société moderne. Derrière cette conclusion irénique, il faut néanmoins souligner les ambiguïtés du catholicisme libéral – les aléas de la carrière politique de Montalembert en Franche-Comté le montrent suffisamment – au sens où il entend à la fois promouvoir la liberté de conscience caractéristique d'une société pluraliste tout en réaffirmant l'Eglise catholique romaine en tant qu'institution nécessaire au Salut. Catholique d'abord, Montalembert cherchait à « concilier les traditions de l'Eglise avec les aspirations de la société moder-

ne dans la liberté » tout en trouvant son principal soutien chez un clergé « gangrené par la servitude politique » ; mais opposant à un régime qui s'amendait progressivement, il fut ainsi rejeté du côté de l'alliance du royalisme antilibéral. Dans une « démocratie cléricale » telle que le Haut-Doubs, peu sensible au bonapartisme, allergique au libéralisme – largement synonyme de protestantisme suisse ou montbéliardais –, Montalembert, châtelain de Maïche, se devait de se placer dans le souvenir de la Petite Vendée et dans le présent d'un catholicisme qui abhorrait la liberté.

Sources :

Louis BESSON, *M. de Montalembert en Franche-Comté*, Besançon, Jacquin, 1871.

Jean-Luc MAYAUD, *Les secondes républiques du Doubs*, Paris, Les Belles-Lettres, 1986.

Charles DE MONTALEMBERT, *Catholicisme et liberté. Correspondance inédite avec le P. Lacordaire, M^{re} de Mérode et A. de Falloux (1852-1870)*, Paris, Cerf, 1970.

Charles DE MONTALEMBERT, *Journal intime inédit*, texte établi par Louis Le Guillou et Nicole Roger-Taillade, Paris, éditions du CNRS puis Honoré Champion, 1990-2009, 8 vol.

Vincent PETIT, *Le curé et l'ivrogne. Une histoire religieuse et sociale du haut Doubs au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Vincent PETIT, *Querelle liturgique et identité régionale. Le cas du diocèse de Besançon (milieu du XIX^e siècle)*, thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Philippe Boutry et de Francis Python, universités de Paris-I et de Fribourg, 2008.

Vincent PETIT, « La Franche-Comté pittoresque de Nodier à Montalembert », colloque Le Pittoresque, université Lille-III, à paraître aux éditions Garnier.

Bibliothèque municipale de Besançon, lettres à Jaques Michel, 1848-1869, Ms. Z. 643 (2).

Les féminismes rencontrés au cours d'une carrière de gynécologue : témoignages et réflexions

M. le Professeur Claude Colette

Séance du 27 septembre 2010

Le féminisme est une doctrine, comme l'indique son suffixe. Elle vise à étendre les droits des femmes et accroître leur rôle dans la société : je me tiendrai à cet aspect, ne citant que ses liens fréquents avec d'autres doctrines. La Gynécologie prend en charge la pathologie organique et fonctionnelle de l'appareil génital féminin, notamment les troubles de la sexualité et de la reproduction.

Quand, en 1952, à Nancy, j'ai choisi, l'internat en poche, de devenir Gynécologue, les raisons étaient simples. Jugé par mes maîtres de stage apte à la pratique d'une discipline chirurgicale, j'en avais pris l'option. La rigueur quasi mathématique de la mécanique obstétricale et sa promesse d'une naissance heureuse m'avaient séduit. La chirurgie des cancers gynécologiques était alors bien réglée et ses résultats non négligeables. Enfin, au début de la seconde moitié du siècle, les progrès de la génétique avec la double hélice de l'A.D.N., celle de l'endocrinologie avec les dosages hormonaux diversifiés et multipliés annonçaient des progrès thérapeutiques importants.

Si on m'avait parlé de féministes, j'aurais répondu que, grâce à De Gaulle, à Alger, ayant accepté la double proposition des communistes et des chrétiens sociaux (pour les chansonniers, « la faucille et le goupillon », la France n'en avait pas besoin : le vote féminin était acquis depuis 1943. Au reste, je n'avais moi-même pas encore eu à voter. Qui par ailleurs m'aurait enseigné que le mot avait été créé en 1837 par Charles Fourier dont la plaque apposée en notre ville, rue Moncey, m'avait tout juste appris son utopie socialiste ? A l'hôpital de Besançon, personne ne m'avait parlé ni du « luxurisme » ni du « groupisme ». Au reste, les mots et les choses ne furent connus qu'après 1967 et l'édition du « Nouveau Monde Amoureux » fut cachée d'abord par son gendre, Victor Considerant, puis par d'autres, également bien pensants. C'est le **féminisme échangiste phalanstérien**.

A ma prise de fonctions en Obstétrique, je retrouve le même esprit que dans les autres branches de la médecine déjà connues. Une décision exige d'être prise en sachant qu'elle ne nuira point, en connaissant bien la technique qu'elle implique. Tout ce bon sens, fruit de l'expérience est dit aussi en latin, allant du « primum non nocere » au « si nescis abstine ». L'action est justifiée par le but louable dont elle est jugée capable, en vue du seul intérêt de la santé de la patiente (et de son heureux fardeau éventuellement).

De plus, le « *divinum est opus sedare dolorem* » cherche bien entendu à soulager les douleurs de l'enfantement, exagérées dans notre espèce par la station debout et ses nécessaires corollaires : la puissance du sphincter au niveau du col utérin, puis la résistance périnéale. Pour que les hommes en aient une idée, c'est facile : il convient d'imaginer une contracture intéressant tous les muscles de la cuisse pendant une minute. Cette sorte de crampe va revenir près de cent quarante fois, avec des intervalles qui raccourcissent de plus en plus jusqu'à ne pas dépasser les deux minutes. Certains, bien avant mon internat, l'avaient déjà atténuée, tel Jacques Henriet, élève de Leriche, à Pontarlier, par des infiltrations anesthésiques. Mais ils n'ont pu agir que sur la deuxième période, l'expulsion fœtale, la novocaïne n'atteignant qu'un nerf relativement superficiel. Il a fallu l'audace suédoise, par des infiltrations bilatérales plus profondes, pour obtenir l'analgésie lors de la dilatation du col.

Au début des années cinquante, la technique faisait appel à l'inhalation d'une substance efficace auto-administrée par la parturiente : le cliquetis du halètement dans l'appareil avait déjà pris la place des geignements et cris accompagnant jusqu'à le travail d'accouchement. Malheureusement le produit utilisé s'est avéré dangereux : on l'appelait « trilène », et en fait, son nom est bien connu des ménagères en quête d'un détachant : c'est le trichloréthylène. Il ne faut pas nuire, d'où l'abandon du procédé et la quête d'un autre, sans danger et efficace.

Si une loi dite « bleu horizon » (même couleur que la chambre qui l'a votée après l'hécatombe de 14/18) interdit toute propagande en faveur des moyens contraceptifs, elle n'empêche pas leur prescription et même leur mise en place. Peu après mon arrivée, je me rends dans le secteur du seul gynécologue nancéen parlant alors couramment l'anglais. Il me voit contempler un étrange champignon : son chapeau métallique coiffe un pied fait de deux petites lames divergentes. « It is a sterilet ». Je comprends malgré ma méconnaissance de la langue utilisée. Il m'apprend qu'il reçoit depuis 1948 le personnel féminin de l'hôpital militaire de Toul. Ces jeunes Américaines, après réflexion, remettent à plus tard la fondation de leur famille. Il m'explique les techniques de pose, d'extraction, la stérilisation périodique étant à l'origine de la place où j'avais vu l'appareil. Aucune discussion entre nous philosophique ou juridique pour une attitude justifiée par le simple bon sens. J'allais oublier de signaler que celui-ci accompagnait officiellement les pèlerinages de Lourdes et qu'il a donné son avis officiel sur de prétendus miracles.

Bien entendu, il faut des limites : elles avaient été données vingt-cinq siècles plus tôt dans l'île de Cos : le fameux serment fut traduit par un médecin apprécié des Hellénistes, et connu pour d'autres raisons. C'est Littré, dans sa traduction du seul texte sacré, par quatre Dieux invoqués, qui a envisagé la chose, avec promesse de ne jamais prescrire « le pessaire abortif ».

De même, sans excès, sans dispute de part et d'autre, il est décidé de ne pas poursuivre une réanimation néonatale au-delà des dix minutes limite choisie pour éviter les séquelles ultérieures de l'anoxie prolongée ôtant toute possibilité d'un destin humain. Pas d'acharnement : « si la tumeur est trop grosse pour ton cautère, abstiens-toi » écrivait Hippocrate. Mes amis jésuites

approuvent cette manière de faire comme ils dissuadent des baptêmes donnés sous condition, in utero ou, a fortiori, pour l'œuf humain condamné par la grossesse extra-utérine.

Les avortements provoqués sont suspectés dès qu'un état sub-fébrile est constaté à l'entrée des patientes. Il implique alors sans autre question posée, le sérum antitétanique, les antibiotiques et la surveillance de la diurèse. Le curetage se fait toujours sous anesthésie générale et non, comme certains l'ont avancé, à vif, « pour dissuader de retomber dans le péché ». Nous ne jugeons pas. Nous donnons nos soins de la même qualité à toutes les patientes.

En France, pour ces dernières années 1950, l'Institut National d'Etudes Démographiques en évalue le nombre annuel comme étant compris entre 40 et 70 000, soit un pourcentage de cinq à dix pour cent des accouchements. Les morts consécutives ont considérablement diminué, passant à moins de cent décès annuels. Au reste, ces malheureuses ne meurent pas à la Maternité, mais en chirurgie ou à leur domicile.

Sur la route, alors, chaque année on dénombre plus de dix mille morts.

Fernand Lamaze, très estimé de ses confrères pour son sérieux, en 1950 revient d'U.R.S.S. avec un enthousiasme surprenant et déclare avoir découvert là-bas un moyen « naturel », c'est-à-dire sans drogue, d'obtenir des accouchements sans douleur. La clinique des Métallurgistes est certes propriété de la C.G.T. et notre confrère, communiste déclaré. Mais ses propos d'homme honnête intéressent tous les accoucheurs, avides de connaître la méthode et ses résultats vérifiés sur notre sol.

Certes, quelques mois plus tard, deux gestantes ont été reçues par notre Maître. Elles lui ont demandé s'il pouvait réaliser à Nancy les conditions observées à Moscou et en particulier l'isolement phonique d'une chambre pour y accoucher avec la nouvelle méthode. Heureuses de son acceptation, ces deux parturientes ne montrèrent aux sages-femmes aucune diminution des décibels émis lors de la dilatation comme lors de l'expulsion. Pourtant, avant leur sortie, elles vinrent remercier le personnel en déclarant un travail accompli sans aucune douleur.

L'année suivante furent publiés les constats faits par tous les témoins médicaux prouvant l'efficacité statistique incontestable de la méthode appliquée à Paris. De plus, la nouvelle année 1953 permit à Lamaze, comme à l'accoutumée, de présenter ses vœux

à notre équipe : il le fit par une photo prise de l'arrière du lit montrant une femme extraire elle-même son enfant qu'elle tient entre ses genoux. La décision qui couvrait fut alors prise d'appliquer la méthode à la Maternité Adolphe Pinard.

La lecture des cahiers de médecine soviétique publiés en France posait un problème sérieux aux idéaux universitaires de neutralité politique. En effet, les trois premiers cours offerts aux gestantes traitaient, d'abord du mépris des hommes et des religions pour les femmes qu'ils condamnaient à souffrir pour devenir mères. Puis, suivait un panégyrique de Marx et Engel affirmant leur volonté de défendre les droits de celles-ci et de mieux respecter le genre féminin et enfin était évoquée, la réussite du petit père des peuples. Staline avait permis à la science bolchevique de soutenir la mémoire de génies, tel Pavlov découvreur des réflexes conditionnés, base de la nouvelle obstétrique mondiale parce que libératrice des douleurs de l'enfantement. C'était alors, rappelons-le, la guerre froide avec un endoctrinement recherché. Doctrine donc de libération et de défense des femmes : c'est bien un féminisme ! Mais là-bas, nous allons le voir, c'est le **féminisme de la persuasion suggestive soviétique**.

Certains, d'ailleurs, attaquèrent devant l'Ordre des médecins notre confrère de la Capitale. Ils échouèrent, car, comme partout en France, les leçons faites amputèrent spontanément la propagande pour bien expliquer aux gestantes le déroulement des événements, leur apparence et l'attitude logique du personnel soignant. L'apprentissage d'une détente psychologique et également musculaire était ainsi enseignée et obtenue. Enfin, les effets d'une respiration haletante et profonde à la fois, devaient permettre, par l'élimination accrue de l'acide carbonique d'éviter une crampe trop pénible de l'utérus en contraction. C'est la « french touch ».

En un mot comme en cent, la neutralité politique absolue de l'Université était donc sauvegardée. Toutefois, quand je repense à cette technique médicale, je ne peux oublier un grand psychiatre lorrain, le professeur Bernheim et ses travaux mondialement connus de la fin du XIX^e siècle sur *l'importance de la persuasion et de la force de la suggestion* en particulier dans certains troubles mentaux féminins, telle l'hystérie. Il ne reste de lui que le nom d'un de ses disciples, le pharmacien Coué immortalisé par son buste sculpté dans un parc de Nancy. Pavlov, lui, pourtant alors loué en France, n'était en réalité pour rien dans la nouvelle méthode.

Peut-être un peu las d'avoir rédigé un manuel de « Psychoprophylaxie obstétricale », notre maître est surpris par la Maîtresse Sage-femme. Celle-ci, un matin, de 1956, devant toute l'équipe, l'interpelle en lui annonçant qu'à Rome, le pape, recevant un congrès de sages-femmes, avait déclaré que rien ne s'opposait à la nouvelle préparation à l'accouchement. Cette fois, ce n'est plus la politique, mais la religion ! La réponse fut cinglante et immédiate : « Madame George, je ne discute pas : à Rome, en matière de religion, le pape, c'est le pape ; mais à Nancy, en obstétrique, le pape, c'est moi ». La formule fit le tour des salles de garde. En y repensant toutefois, ce n'était pas une once de mégalomanie ridicule, mais la responsabilité de l'expert officiel qu'il avait défendue contre toute utilisation non médicale, mais doctrinaire d'une technique utile aux parturientes.

L'immense majorité des mères déclarent que le premier accouchement est plus pénible que les suivants. Pour mieux « vendre » sa préparation, un accoucheur bisontin refusait toujours, sous des prétextes divers, d'inscrire à la préparation les primigestes. Il fut ainsi loué comme « apôtre » par un journal de l'école laïque. Plus tard, la sophrologie (et l'amphigouri qui l'entoure) fut exploitée dans une autre clinique et valorisée par des causeries « internationales », faites en Suisse par une sage-femme. *Votre médecine « marchande » travaille ses arguments de vente* : telle fut la réflexion d'un confrère helvète.

Après mes stages en chirurgie générale et en chirurgie carcinologique au Centre Alexis Vautrin, je revins en gynécologie. C'est en 1957 la sortie du film « Le cas du docteur Laurent ». Mes fonctions me font inviter à la présentation de l'œuvre à Nancy. C'est un peu mélodramatique, mais non irréaliste. La très élégante Nicole Courcel me fait l'honneur d'une conversation où j'admire, entre autre, le soin qu'elle avait pris à étudier la question et à en discuter intelligemment : courte mais agréable rencontre.

Nommé gynécologue accoucheur à la Maternité de Besançon, je viens y préparer l'agrégation et j'ouvre mon cabinet, en 1958, découvrant la médecine libérale locale.

M'arrive une jeune clientèle, et en particulier les épouses de vaillants militaires revenant peu de fois au foyer, à Valdahon, seulement avec une permission, rare en raison de la guerre

d'Algérie. Si les jeunes femmes ne sont pas enceintes, elles le deviennent alors. Les enfants se suivent de trop près et trop souvent. A leur demande, j'accepte de faire une conférence sur les moyens d'atténuer cette abondance légèrement étouffante devant les maris, mal instruits du sujet. L'atmosphère est détendue pendant que je parle de courbe de température basale et que je compare et compare l'efficacité des autres méthodes avec l'indice de Pearl enregistrant les proportions respectives d'échec. L'un des époux, manifestement, réfléchit avant de déclarer que nous sommes en infraction vis-à-vis de la loi de 1920. Un autre lui répond illico que nous sommes couverts par le secret « défense » avant qu'un dernier, plus paillard, n'évoque le « secret défoncé ». Ambiance de corps de garde, certes, mais détendue et attentive !

[Fut constatée, courbe ménothermique en main, une fécondation le quatrième jour du plateau thermique : super ovulation ? sans doute, mais cette possibilité n'était pas enseignée comme fréquente. La naissance fut heureuse, c'est l'essentiel.]

Nous ne disposons en effet alors que de très peu de moyens. La vente des nouveaux stérilets en plastique est encore interdite en notre pays. Pincus n'a pas encore utilisé les associations hormonales à Porto-Rico.

Un laboratoire me sollicite alors pour l'essai clinique (en phase quatre) d'une nouvelle molécule : ce genre de travail manquait à ma liste de travaux, et j'accepte d'autant que la structure chimique me paraît intéressante. Dans mes conclusions, il m'apparaît utile d'envisager la rétroaction hypophysaire, l'arrêt des stimulations ovariennes, donc le blocage ovulatoire. Le comité de lecture l'accepte sans barguigner. Extrêmement surpris, je reçois une carafe en cristal avant la visite du représentant du laboratoire pharmaceutique. N'ayant jamais fait de publication qui m'ait rapporté un centime, le voilà qui m'offre un chèque très important. Je le refuse. Il s'en offusque. Alors, je lui dis de le verser à mon libraire. Il sera utilisé pour enrichir la bibliothèque du service hospitalier : elle en a besoin. Il m'a fallu attendre longtemps avant de me rendre compte qu'il ne s'agissait pas d'un cadeau, mais de la rémunération légitime d'une publicité cachée en faveur d'un moyen contraceptif. En fait, le risque masculinisant du stéroïde fit abandonner rapidement la vente. La morale était sauve.

Pendant ces années soixante se développe en France le planning familial, importé des U.S.A. et fondé sur *l'éducation, le conseil et la technique*. Il permet aux couples de modeler leur famille à leur convenance. Ce **féminisme néolibéral réformateur** ne pénètre pas dans le cadre législatif français, donc dans les C.H.U. qui viennent d'être créés par la réforme de Robert Debré. Quand je l'évoque, avec ses possibilités techniques nouvelles devant mon auditoire militaire, il est résumé dans son efficacité par une comparaison entre l'orthogénie et l'orthographe éclairée à la lumière de l'ancien Certificat d'Etudes Primaires : cinq fautes à la dictée, c'était alors un zéro éliminatoire. Une grossesse non programmée, c'était donc six fautes d'orthogénie ! Deux responsables, l'homme et la femme, avant, pendant et encore après. Le compte y est : deux fois trois. A ce moment, en effet, le stérilet du lendemain (comme la pilule du même nom ; cf. plus bas) empêchait la nidation d'un ovule ayant fait une rencontre avec « plus si affinité ». Sa vente en pays musulman et sa mise en place post coïtum furent acceptées car l'hyper péristaltisme tubaire et utérin que sa présence déclenchait expulsait en quelques heures l'ovule éventuellement pondu, loin du délai d'une petite semaine nécessaire pour démarrer une grossesse.

Certains confrères, proches de la frontière allemande, prescrivaient le Dispositif Intra Utérin (D.I.U.), acheté donc à l'étranger pour être posé, au retour de la patiente dans notre pays. *La médecine marchande* n'est pas toujours dénuée de bons raisonnements dans son exercice libéral.

Les résultats sur les Portoricaines de l'association œstre-progestative, prescrite par voie orale quotidiennement, démontre son efficacité. Moins d'une femme sur cent, menant une vie sexuelle normale ne connaît d'échec, alors que le préservatif laisse de huit à douze fécondations. Un tel indice de Pearl permet de conclure à une maîtrise technique totale de la procréation. Dans les paroisses, il ne reste plus qu'à accuser le diable d'avoir glissé un agent cancérigène pour tenter d'en exclure la prise souhaitée dans les foyers.

Les lignes bougent pourtant. Un de ses vieux compagnons finit par faire pencher le Général qui l'écoute plus que sa très chrétienne épouse. En décembre 67 est votée la loi Neuwirth abolissant les mesures concernant la contraception : on peut en parler, et prescrire à la demande.

Quand arrive ma responsabilité de chef de service en décembre 68, certes les décrets d'application ne sont pas parus, mais j'obtiens des marchands de lait les fonds nécessaires à la réalisation de mon projet. Début janvier, je prévien le directeur administratif du C.H.U. de l'ouverture d'une consultation de contraception. Elle sera accessible jour et nuit. La demande doit être satisfaite de manière à être efficace avant la sortie de l'hôpital du ou des consultants. En effet, nous avançons le moyen choisi sous forme d'une plaquette de pilules ou nous posons le stérilet, à charge du quémendeur de nous rapporter grâce à son ordonnance l'équivalent pour rendre service à d'autres dans les mêmes conditions que celles qu'il (ou elle) vient de connaître. L'Ordre des pharmaciens n'attaque pas ce court-circuitage de la profession, car je menace d'utiliser pour tous, les allaitements artificiels du lait vendu en grande surface.

Mais, quelques jours après l'affichage à l'entrée du Service, une femme demande à me parler au téléphone. Je ne connais pas ce nom et m'en excuse auprès de ma correspondante qui s'étonne : C'est elle qui dirige le planning familial à Besançon. J'accède à sa sollicitation de rendez-vous et je déclare, en raison de l'apparente urgence de son appel, pouvoir la recevoir, dès le lendemain à 7 heures 30, le matin.

Quand elle se présente, en cet hiver 1969 je suis en blouse, derrière mon bureau, mais devant la fenêtre ouverte. Le froid écourtera la conversation qu'elle commence en me demandant si j'ai un diplôme du planning familial français. Il est indispensable, m'assure t-elle pour connaître la pose des diaphragmes non enseignée en Faculté. Je lui réponds qu'un diaphragme est un pessaire porteur d'une membrane, et que tout médecin doit donc savoir poser. Elle n'en démord pas, je la salue donc, très poliment en lui recommandant de me faire poursuivre pour exercice illégal de la contraception.

N'en sont connues aucune conséquence, à moins que...

En effet, à la fin de cette année là, dès 1969, je suis invité avec mon collègue et ami de Tours, Henri Soutoul à venir à Paris, avenue Paul Doumer où nous invite notre consœur Marie-Andrée Lagroua – Weill- Hallé. Celle-ci, avec Evelyne Sullerot a fondé depuis quelques années le Planning Familial Français, inspiré par l'exemple américain. Elle n'a esquissé qu'un sourire navré au rappel de l'attitude de sa subordonnée comtoise.

Nous sommes entièrement d'accord, à Paris, pour éviter la plupart des avortements provoqués grâce à *la technique médicale et à l'éducation sexuelle*. Les morts consécutives aux manœuvres clandestines en seront réduites. Cette position de la Présidente nationale se trouve confortée par les données que nous lui apportons et qui lui permettront de répondre aux soixante-huitardes ayant trouvé là un nouveau moyen de reprendre leur révolution politique, elle, bel et bien « avortée ».

Le féminisme français, réformateur jusque là, donc rationnel, est en effet menacé par un nouveau féminisme révolutionnaire où la passion excuse tous les débordements irrationnels et mensongers. Cette nouvelle situation n'est pas perçue par le Vatican. L'encyclique *Humanae vitae* de 1968 est utilisée par les révolutionnaires pour dénoncer une attitude moyenâgeuse, donc à rejeter.

Je donne toutefois une excuse à Paul VI qui n'a rien trouvé dans ses textes sacrés : ceux-ci n'abordent la contraception que par le péché d'Onan, et sa traduction en onanisme est hélas bien fausse.

Il est difficile à bien des institutions de s'adapter aux situations nouvelles. Et puis, comme mon Maître, je pense un peu, sans le dire, qu'en Obstétrique, cette fois à Besançon, j'ai, avec ma liberté de penser et d'agir un peu, dans mon domaine, la responsabilité du pape : mon nouveau titre est du reste celui de Conseiller Régional en Obstétrique.

Au début des années soixante dix, m'est attribuée la charge de modeler l'architecture intérieure du nouveau pavillon de la Mère et l'Enfant. Il faut également susciter une équipe capable de faire face à mes ambitions professionnelles. Les couples et les femmes osent enfin parler de leurs souffrances sexuelles. C'est évidemment un de mes objectifs que de les soulager. A Genève, mon collègue Geisendorf, utilisant un legs, a su développer un ensemble thérapeutique solide. Un collègue Tessinois, psychanalyste de formation fait partie de l'équipe, c'est Pasini. J'ai l'occasion de le rencontrer à Luxembourg lors d'un congrès où loin de nous opposer, l'organiciste et le psychiatre, nous partageons la même approche des faits cliniques. J'étoffe en conséquence l'équipe bisontine avec des consœurs jeunes et sans a priori freudien. Et puis, en 1973 nous entrons dans un service neuf et innovant par son accueil non réglementaire, la gestante pouvant demander la présence, à son

choix, d'une personne l'accompagnant en salle d'accouchement ; l'accouchée pouvant recevoir visite de dix heures du matin à vingt heures le soir. Une coiffeuse est à sa disposition sur place, tout comme une esthéticienne. Dans sa chambre, plus intime avec des rideaux, non réglementaires non plus, elle trouve une nouveauté technique, le frigo garni. La bouteille de champagne proposée à la vente est illégale, comme tout commerce d'alcool à moins de cent mètres d'un hôpital, mais acceptée au nom de l'usage par la ligue antialcoolique mise au courant. L'Etat ne paye rien et l'illégalité est oubliée. Quant à la télévision gratuite pour l'accouchée, c'est un effort départemental sollicité par notre Préfet qui l'a permise, aidant l'éducation sanitaire et sexuelle par des émissions quotidiennes. L'atmosphère pesante des salles d'attente est allégée par un fond musical, sans coût pour la collectivité, la S.A.C.E.M. en ayant, fort obligeamment, fait une thérapeutique non redevable juridiquement de la moindre rétribution aux auteurs et compositeurs. Des hôteses, dès l'entrée répondent aux demandes de tous les visiteurs, consultants et même confrères. Une gouvernante s'assure du séjour agréable par une visite quotidienne générale pendant toute l'hospitalisation. *La mère et son entourage immédiat doivent se sentir dans un nid réconfortant. Elle est accompagnée sans cesse d'une équipe compétente et dévouée.* Issu du comportementalisme de Konrad Lorenz, fils d'un confrère chirurgien, ces choix me paraissent essentiels. Je pense ainsi aider la femme à obtenir le respect de ses droits non dits, mais fondamentaux : le respect des usages, dictés par les *comportements venus du fond des âges* et non des textes administratifs. C'est, début 1973, le **féminisme comportementaliste des bons usages respectés**.

Dans les premières années 1970, les affiches nouvelles de soixante-huitards attardés, ne m'interpellent pas. Prôner le désir d'enfant n'est pas, en effet, la garantie qu'ensuite on l'accepte. Ceci me paraît, en quelque sorte, bien puéril. L'essentiel est pour moi de bien accueillir toute progéniture. Derrière ces bons sentiments apparents, c'est la revendication de l'avortement libre et gratuit, contre lequel, instruction et technique contraceptive restent mes réponses. Chacun traduit à sa manière les trois lettres M.L.F. Le « Moulinex Libère la Femme » n'est pas, loin de là, ridicule en louant la technique facilitant les travaux de nos compagnes.

A Paris pourtant, en 1972 une explosion s'est produite : le procès de Bobigny. Gisèle Halimi a retrouvé à Grenoble un collègue, venu de Besançon en 1968, et comme elle, originaire de Tunisie par son père. Mon collègue, pourtant disert et éloquent dans la diatribe a fort à faire, et en définitive contribue malgré lui à la renommée de la future fondatrice du M.L.A.C., avocate qui remonte à Paris et qui va défendre les accusées.

L'affaire de cet avortement jugée à Bobigny entraîne une manifestation telle que le gouvernement décide de ne plus poursuivre aucun ou aucune accusée du délit d'avortement, même provoqué sans aucune indication médicale. On sait en effet les mouvements de foule et le fameux manifeste des femmes en recherche de célébrité qui laisse cois ceux qui devraient parler : qui en effet oserait accuser Catherine Deneuve de se tromper en annonçant plus d'un million d'avortements clandestins annuels et déplorant des milliers de morts dues à des soins indignes ? ! C'est le **féminisme des contrevérités révolutionnaires**. La plupart s'en montrent victimes, tel ce polytechnicien, futur Président et Académicien, qui, se voulant sans doute modéré, affirme pourtant 300.000 avortements annuels comme un fait alors certain. Une juriste, future Ministre, estime encore actuellement à 300 les morts annuelles dues aux manœuvres fœticides. L'un et l'autre multiplient par plus de trois les chiffres donnés par l'I.N.E.D. sur la branche haute de la fourchette d'évaluation, pourtant connue. L'offensive de la propagande en faveur des avortements libres et gratuits, atteint les hôpitaux et j'entends un ancien des conférences Laënnec, devenu chef de Service, le professeur Lucien Leger commenter à la télévision, avec précision et calme une pensée médicale, qui est aussi la mienne, après une incursion des manifestants dans un hôpital de l'Assistance Publique. A Besançon, tous les confrères offrent l'avortement pour un prix inférieur à celui réclamé en Suisse. Ces « honoraires » demandés ne sont pas déclarés. Seule sanction : quelques années plus tard, le montant du redressement fiscal est affiché sur les portes des cliniques. Autre effet collatéral : le déficit accru de la ligne La Mouillère-La Chaux de Fonds qui conduit à envisager sa fermeture. Heureusement Edgar Faure fait « avorter » le projet !

Nous sommes en 74, un an après l'ouverture du Pavillon de la Mère et l'Enfant. Un vendredi soir du printemps, je suis appelé par mon excellent agrégé et ami. Il est dans le Service, médecin d'as-

treinte ne sachant que faire, le Directeur lui ayant indiqué que le Maire, injoignable, n'ayant pas donné son avis au Préfet, personne n'expulsera des manifestants accompagnant une femme qui demande l'avortement pour sa enième grossesse. Je descends immédiatement pour me trouver en face d'une bonne centaine d'individus des deux sexes entourant effectivement une femme du peuple, digne, mais fatiguée et anxieuse.

La sage-femme de garde me donne son carton de consultation, car c'est une habituée, grande multipare. Je m'avance vers elle pour lui proposer mes soins. Elle m'accueille heureuse de ma proposition, prête à l'examen qui en est le corollaire. Une manifestante intervient pour exiger d'être là pendant mon travail, au prétexte que c'est sa sœur. C'est le fameux « sororisme », je l'ignore encore. Mais, mon carton en main, devant les yeux, je lui demande un seul des prénoms de ses nombreux neveux et nièces. Silence. « Il est interdit par l'Islam d'examiner en public une chaste épouse, au risque d'être accusé de racisme ». Ma réponse la surprend et j'en profite pour lui fermer la porte au nez. Ouf ! Avec la sage-femme et la patiente nous sommes enfin seuls. L'examen clinique confirme la grossesse, et permet de constater sur le dossier une absence répétée aux examens postnataux où un stérilet, accepté auparavant devait être posé. Je fais sortir patiente et sage-femme par une autre porte. Elles ne rencontreront ainsi personne jusqu'à la chambre qui ne portera aucun nom et où seul le mari aura accès.

Quand je ressors, j'annonce que, « faisant ce qui me plait », je ne discuterai pas de cette décision médicale comme on m'y convie, mais j'approche discrètement les journalistes de FR3 en les emmenant dehors, leur demandant « de peaufiner l'interview qui doit défendre la liberté du médecin, celle-ci étant comparable à celle du journaliste ». Tout est techniquement parfait, spot et micro, devant la statue où j'explique les indications médicales qui justifient des avortements provoqués, thérapeutiques ou eugéniques, terminant en assurant qu'aucune décision médicale ne saurait être prise « sous la pression des événements ou la menace des matraques ».

Retour à domicile, non sans avoir repéré des policiers en civil qui confirment la déclaration du Directeur. Je leur conseille lors de l'intervention prévue le lendemain matin d'entrer par la porte de l'hôpital pour prendre à revers les manifestants et les refouler dehors en les empêchant de se sauver en courant dans le Service.

Le lendemain matin, en début de consultations l'évacuation est surprenante de rapidité et d'efficacité, sans brutalité. Peu après, je reçois un appel téléphonique du mari, algérien qui demande à son « toubib de soigner sa femme comme d'habitude, sans écouter les bonnes femmes ».

Lui succède le délégué C.G.T. qui m'annonce le soutien du P.C. puisque aucune manifestation sur un lieu de travail ne peut se faire sans l'accord préalable des travailleurs impliqués et présents. J'ignore que la veille, sa nièce, élève sage-femme avait été « bousculée » par quelques manifestants qui voulaient entrer dans les chambres pour trouver la patiente). J'ai donc des alliés solides : les communistes et l'Islam. Ce sont les seuls à s'être alors manifestés.

Week-end sans histoire. Le lundi, je passe la visite et je revois la patiente pour lui demander ce qu'elle a décidé avec son mari. Elle me déclare être fermement opposée à l'avortement et vouloir bénéficier de la seule contraception. A ma demande, elle le déclarera à la Télévision. Inquiète toutefois d'être mal coiffée, je lui offre gracieusement la coiffeuse et l'esthéticienne. Les Renseignements Généraux constatent que plus de quatre-vingt-dix pour cent de la population comprend mon attitude comme du reste l'ensemble des organisations médicales, syndicales et ordinaires.

Le féminisme des bobards n'est pas cru lorsqu'il dénonce les brutalités policières en raison des témoignages de consultantes dans les salles d'attente lors de leur expulsion. Par contre, l'étiquette de « fasciste » m'est collée au dos définitivement par le groupuscule. Cette étiquette bavera plus tard comme nous le verrons...

Une semaine après, la mort du Président Pompidou va permettre l'élection du Président Giscard. Avec d'autres collègues, je fais au Ministère de la Santé partie d'une commission, nommé par Marie Madeleine Dienesch. A la première réunion est annoncée la visite de celle qui lui succède. Quand Simone Veil se présente, après les salutations d'usage, avec un air gêné elle nous annonce la nécessité politique d'une loi réclamée par une situation trouble et perturbée. Nous en serons certainement surpris dans nos usages. Ceux-ci seront toutefois parfaitement respectés, tels qu'on les connaît et qu'on les apprécie. Que nous ne soyons pas choqués, mais persuadés que tout ce qui est possible sera fait pour réduire au maximum le nombre d'I.V.G. et les inconvénients à en attendre. Cette nouvelle ne surprend pas

mais la courtoisie dans sa présentation nous fait comprendre le poids à supporter par chacun. Elle nous quitte en répétant sa sympathie respectueuse pour notre légitime mission. On connaît la suite. Avant le débat parlementaire, le Directeur Général de la Santé nous dit, lui, son scepticisme quant à l'efficacité des « freins juridiques ajoutés. »

Ici, au cours d'un repas à la Préfecture, un épicier en gros s'enquiert de ma position. Je la lui donne volontiers. Il insiste en cherchant à me persuader, avançant comme dernier argument que je n'aurai sans doute pas la Légion d'Honneur que pourtant je mérite. Je hausse les épaules, le préfet intervient : « Je me doutais bien de votre réponse » : son épouse est sage-femme.

Quelques mois plus tard, début 1976, le Médecin Inspecteur Régional m'annonce sa venue officielle pour envisager l'application de la loi au C.H.U. Il me rappelle le respect de la « clause de conscience », formule juridique empruntée au journalisme professionnel (Loi de 1881). Quand il arrive, je lui déclare que la conscience appartient ici à chacun, donc qu'il doit aller préalablement voir la Surveillante-Chef. Elle m'a promis de demander à chaque groupe professionnel du Service de se réunir, pour lui dire à mon insu, si, en conscience, il accepte de participer à l'activité prévue par la nouvelle loi. Quand il revient, je suis un peu tendu, mais il me rassure, personne ne tient à participer aux I.V.G.. Je lui demande de signaler ma démarche dans son courrier au Ministère, tout en pensant que les manifestants du M.L.A.C. l'année précédente m'avaient bien aidé.

Au reste, ils ont quitté la rue.

Pourquoi ne pas avoir une attitude correcte vis-à-vis des trois confrères qui viennent me déclarer qu'ils ont décidé de pallier ma « carence » en agissant ? Dans le même esprit, je dissuade l'administration de faire des dépenses coûteuses en les assurant que toutes les éventuelles complications médicales seront prises en charge comme pour toute patiente s'étant jusque là confiée à notre équipe. (Il n'y eut du reste jamais la moindre complication avant mon départ en retraite, vingt ans plus tard).

Une analyse de la loi est écrite sous la direction du professeur Soutoul deux ans plus tard, en 1978. Il a, hélas, accepté des textes issus des débats parlementaires et que j'estime avilisants pour notre métier. C'est l'argument choisi par la journa-

liste locale du quotidien régional pour me « caviarder », mot et chose que je découvre à l'occasion. J'avais fait une analyse de la fragilité d'un texte dont l'application était facile à détourner. L'avenir ne m'a pas démenti. Il faut remarquer le silence des féministes et surtout les prix cassés depuis que les interventions sont faites dans le service public, sans aucun surcoût. Elles n'ont jamais remercié, femmes de gauche, Simone Veil dont la loi a pourtant « cassé les prix. »

Cinq ans plus tard, comme prévu, cette loi est confirmée comme définitive, les dix semaines après la date estimée de la fécondation selon la définition française passent à douze semaines au prétexte de s'aligner sur les choix faits à l'étranger (où, par définition, l'âge de la grossesse est compté à partir du premier jour des dernières règles, soit quinze jours avant le choix plus logique des Français.) Aucun retentissement statistique. Les avortements continuent depuis sur le même plateau annuel des 200 000 « détresses ». Mais les naissances ont diminué de 100 000 environ, et les générations ne se renouvellent plus dans notre pays, ceci de manière définitive.

Les féminismes rencontrés ont aussi un autre visage, plus intéressé, dans les raisonnements affichés, soutenus cette fois par les structures officielles ou officieuses : C'est un **féminisme du corporatisme mesquin**.

Le conseil dit conjugal et familial manquant de praticiennes, il fallait pallier ce manque en formant des conseillères aptes à assurer cette fonction. Je m'en ouvre à mes amis genevois au cours d'un repas. A ma question, c'est la sage femme suisse qui me répond : « Nous, les sages femmes pouvons apprendre tout ce que les autres femmes peuvent savoir, mais en plus nous avons un avantage unique et exceptionnel : celui de pouvoir mettre le doigt où ça ne va pas ». Réflexion vite faite : nous formerons des sages femmes à Besançon avec un diplôme universitaire, car je suis certain de trouver les compétences nécessaires. C'est début 1977.

Où avais-je mis les pieds avec cette nouvelle initiative ? Si l'appui des Collègues m'est acquis, lors de la réunion que j'organise au C.H.U., c'est un instituteur, adjoint au Maire, convoqué en raison des stages à l'hôpital qui discute mes compétences pédagogiques.

Il est évident, à la première réunion parisienne que je suis en face d'un front commun « planning familial » et « couple et famil-

le » ou encore, si des chansonniers avaient été là, le tablier avec la chasuble. C'est pour défendre leurs deux corporations contre l'Université. Une seconde réunion me conforte dans mon soupçon avec la présence de mon confrère Pierre Simon, Grand Vénérable de la rue Cadet (où les femmes ne sont alors pas encore admises). Confrère, du reste, il s'est montré par son silence respectueux à mon égard, refusant d'approuver, en m'entendant, l'accusation de fascisme, mais aucun accord n'est obtenu entre eux et moi, malgré ma courtoisie.

Cette histoire est racontée à mes amies, conseillères du Ministère de la Santé. Une femme que je ne connais pas m'écoute en silence. Elle vient ensuite me trouver pour me proposer à ce sujet un rendez-vous avec la secrétaire personnelle de Simone Veil, en se présentant, elle, Madame Simonot comme la responsable des sages femmes au Ministère. Bien entendu, j'accepte avec plaisir. Quelques jours après, je suis attendu.

Il m'a fallu monter au quatrième étage du Ministère pour être reçu par madame Même, secrétaire du Cabinet et obtenir la certitude de l'acceptation de mon projet. J'ai suivi son conseil de la laisser plaider ma cause devant le Ministère. (En redescendant Avenue de Ségur, je n'avais pas encore compris que le Cabinet n'est pas le Ministère.) Je reçus quelques semaines plus tard en fin d'année 1977 un appel téléphonique où mon interlocutrice m'annonçait la bonne nouvelle, en me demandant toutefois d'accepter que les diplômes du Planning et des autres soient publiés, par exemple au J-O du 27/12 et le mien seulement au J-O du 6/01. J'acceptai ce qui, pour moi, était de la paperasse, heureux même d'échapper à un mélange sur une même liste. Mes adversaires avaient imaginé ce ridicule subterfuge pour exhiber le numéro du J.O. où elles figureraient en affirmant que mon diplôme n'était pas officiellement reconnu. Quelques mois encore, et notre Ministre répondit à une demande faite par « les autres » en déclarant qu'il n'y aurait pas de traitement spécial payé pour ce travail car ce n'était pas un métier, mais simplement une fonction. C'est bien ainsi que je l'avais toujours entendu comme les sages-femmes du reste. J'ai alors compris les raisons de mes difficultés devant deux comportements dignes des anciennes corporations, et qui avait pourtant trouvé un soutien « philosophique » : c'était *l'appât du gain*.

L'éducation sexuelle est réclamée bien au-delà de la circulaire Fontanet qui avait prévu deux heures consacrées au sujet, en clas-

se de troisième, classe choisie en raison du programme de sciences naturelles, certes, mais sans tenir compte de l'âge de la puberté humaine : texte en fait, resté lettre morte. Nos consœurs du Syndicat National des Gynécologues et Obstétriciens veulent s'en occuper et le président national les encourage. Il les aide. Des infirmières en pédiatrie comme des enseignantes mères de famille et travaillant dans les « petites classes » des Collèges apportent leur contribution respectueuse d'une rigoureuse pédagogie. Les illustrations sont apportées par un artiste des Beaux-Arts de Paris. Personnellement, dès 1978, j'adopte le contenu en ajoutant à l'édition franc-comtoise la liste des lieux officiellement reconnus ici comme offrant accueil et conseils. J'ai l'aval de notre Recteur Legohérel et son appui à la Région où Edgar Faure m'encourage et décide l'impression de quinze mille exemplaires pour l'année scolaire. Le tout est présenté officiellement. Mais aucun exemplaire ne sera distribué et commenté, à une exception près : une documentaliste, pour obtenir les brochures, a « court-circuité » le Centre Régional de Documentation Pédagogique chargé de la dispersion dans les établissements pour les élèves de sixième. L'institution en effet a « oublié » de le faire. Normal, aucun enseignant n'a accepté le travail : les disciplines littéraires n'ayant rien à dire sur le sujet aux élèves ; la corporation de l'histoire naturelle arguant que leur discipline est seulement d'éveil et non d'éducation, celle de l'éducation physique ne se chargeant que de l'éducation musculaire, celle des éducateurs s'intéressant uniquement aux « psycho-sociaux. » Les autres corporations n'ont pu être jointes. C'est pour tous et toutes, le respect de la loi fondamentale pour eux : *la loi du moindre effort*.

Avec l'arrivée de François Mitterand, le calme revient. Gisèle Halimi s'en plaint. Mais le féminisme quitte la gynécologie pour entrer en politique. C'est la parité sur les listes électorales, listes appelées « chabadabada », paroles s'il en est de la chanson « un homme, une femme » chantée dans le film du même nom de Lelouch. Certes, le cinéma continue dans les bobards orientés avec le film « Une affaire de femmes. » La guillotine rétablie par Vichy pour les avorteuses n'a, en fait, coupé qu'une tête, décision du jury populaire, tête d'une femme bien différente de la victime jouée par Isabelle Huppert : Une mère maquereille qui « offrait la chair du plaisir et débarrassait celle qui gênait assurant ainsi le service après vente » dont les hommes, mari et amant enter-

raient les fœtus, reliquats des mâles de la Kriegsmarine et de l'agence Todt du port de Cherbourg. Relisez « 1940-1945 Années érotiques » de Patrick Buisson : aucune féministe pour fustiger la prière finale injurieuse faite à une femme pourtant, la mère d'un prophète religieux. Ce sera le dernier méfait des révolutionnaires menteurs.

Le féminisme apprêté des intellectualistes se développe, et se poursuit depuis dans notre pays. Il est culturellement intéressant, mais loin des pratiques médicales. Avec Françoise Héritier, ethnologue, sociologue, on connaît mieux les rites favorisant l'exogamie aux effets eugéniques. Avec Michelle Perrot, les silences de l'histoire sont révélés, tels ceux de la famille de Karl Marx. Avec Elisabeth Rudinesco, c'est l'approche psychiatrique qui jette des bases oubliées donc nouvelles. Je recule pourtant devant une équation impliquant à la fois identité, différence et égalité : ma formation en mathématiques est trop faible pour la résoudre.

Deux autres intellectuelles se sont intéressées à des aspects de notre art, de manière toutefois tangentielle.

Elisabeth Bleustein Blanchet dans les années 70 écrit un ouvrage intitulé « L'un est l'autre ». En réponse, un journaliste, Yves Christen, publie « L'un n'est pas l'autre ». Je fus sollicité pour assister à la présentation du livre. Un débat était prévu où ma participation était attendue. Je m'y rendis, craignant des propos houleux. Je fus surpris par la courtoisie de tout le public. Finalement, la féministe avoua ses quelques doutes et peut être ses quelques erreurs. Galamment, de l'autre côté on regretta certaines formulations au ton trop viril. Récemment, dans les années 2000, de la même plume féministe, il est réclamé plus de liberté maternelle au profit du nourrisson oppresseur pour lequel le sein maternel ne saurait être considéré comme un légitime avantage, puisqu'asservissant la femme qui l'a mis au monde. En réponse, et tenant compte de ses origines familiales dans la publicité, un nouveau journaliste pourrait vanter le lait maternel de manière publicitaire, précisément : C'est le seul à la température idéale sans avoir à le chauffer, quelle que soit l'heure du repas, le seul pouvant être emporté en voyage sans bagage particulier, le seul par ailleurs qui politiquement soit équilibré entre gauche et droite, enfin, c'est incontestablement celui qui a, de plus, l'emballage le plus séduisant. Ceci est avancé dans l'esprit d'une discussion intellectuellement nourrissante en cas de confrontation !

Sylviane Agazinski a donné des arguments hostiles aux mères porteuses, peut être en souvenir d'une belle mère sage-femme.

En tout état de cause, les deux maris de ces féministes ne sont pas intervenus : deux Politiques pourtant, l'un comme l'autre : Messieurs Jospin et Badinter.

Un dernier féminisme vient d'apparaître, inspiré par la situation des femmes au sud de la Méditerranée. Lors d'un de mes séjours philanthropiques au Tchad, j'avais constaté les méfaits des mutilations sexuelles féminines. J'ai vu revenir de leur séjour hors du village, ces gamines à peine pubères courir en chantant sous l'influence des herbes, inconscientes de la gravité de l'opération sanglante qu'elles venaient de subir. Les Sœurs de la Charité (branche italienne) connaissaient la nécessaire incision périnéale lors de l'accouchement pour éviter compressions vésicales, ruptures périnéales et surtout les infirmités ultérieures, obligeant l'épouse handicapée à quitter son foyer en raison d'une permanente incontinence due à une fistule vésico-vaginale. En métropole, l'I.N.E.D. a recensé plus de 50 000 femmes excisées en 2004. Heureusement, les « exciseuses » qui travaillaient en France ont été poursuivies, notamment par Linda Veil-Curiel, emprisonnées puis converties au respect indispensable des corps, comme Hava Gréou. Ce genre de praticiennes n'existe plus chez nous. Actuellement ce **féminisme généreux et mondialiste** est victorieux, grâce à la P.M.I. et à ses médecins qui donnent avant les vacances projetées en Afrique, un certificat de non mutilation pour les filles, et qui indique, en plus, qu'une excision constatée au retour entraînerait condamnation pénale et surtout financière des parents. Il reste toutefois bien des combats à mener, la-bas, sur place, comme s'en indigne Wassyla Tamzali, parce que tout est loin d'être gagné. Le cinéma, comme le livre, a fait connaître au monde l'intelligence, le courage et la beauté de Waris Dirie, la Somalienne, « Fleur du Désert », actuellement en lutte au plus haut sommet mondial de l'O.N.U. pour défendre ses semblables. Mon scepticisme des années 90 s'efface un peu comme l'avait prédit mon ami Jésuite, le Père Gherardi : les tchadors sont moins à la mode en Algérie depuis quelques années.

Chercher une conclusion avec la diversité rencontrée des années cinquante jusqu'à cette première décennie du nouveau siècle est difficile.

Dire que tout combat suscite des héros et des soudards, que toute lutte comporte des excès et des faiblesses, c'est une banalité. Dire que toute peine est promesse, c'est courant : La journaliste du quotidien local, par ses caviardages m'a fait connaître le rédacteur en chef du Figaro Magazine, partager avec lui un repas au « Train Bleu » avant interview, enquête et article sur notre centre de Procréation Médicalement Assistée, confirmant publiquement la valeur de mon collaborateur en charge du Service. Du coup, j'ai également conversé avec madame Escoffier-Lambiotte, du « Monde ». Et puis, l'équipe des journalistes de Thalassa, série télévisée, est venue réaliser un film sur nos activités d'aide à la procréation. Les corporatistes « intéressées » m'ont rapproché de Simone Veil, toujours respectueuse de mes options et répondant personnellement à mes courriers, même en dehors de ses obligations ministérielles. J'ai pu admirer l'efficacité de la Secrétaire de son Cabinet. Le Préfet Schmitt, le Recteur Legohérel, le Président Faure m'ont ici témoigné leur sympathie et j'ai bénéficié de leur soutien. Madame Philip m'a fait confiance à Lyon. Mes confrères et collègues, ceux de Besançon comme ceux des instances européennes, m'ont témoigné leur estime. Je les remercie ce jour.

La recherche du mieux, préférable au moins bien, continue ; elle est mal connue.

S'il existait des Olympiades européennes du sexe féminin, les Françaises décrocheraient deux médailles d'or pourtant logiquement peu compatibles : championnes pour les dépenses de contraception ; championnes également pour le nombre d'avortements annuels.

Simone Veil, devant ces dernières données, réclame, c'est logique, plus d'éducation.

L'effort en ce sens a commencé outre Atlantique. Mais ici, il est inutile d'appeler les responsables de l'orthographe : les fautes d'orthogénie seront toujours aussi nombreuses. Il n'est pas d'enseignement efficace sans effort. Apprendre le code de la route, après vérification de connaissances réelles, entraîne le permis de conduire, mais aussi les sanctions condamnant les manquements à ses règles, ce qui assure une sécurité effective. Avec une contrainte acceptable, les connaissances acquises doivent entraîner un changement comportemental et entraîner des

résultats satisfaisants. Dans toute démocratie, chaque nouvelle liberté implique en effet, pour le citoyen la prise de nouvelles responsabilités

Répondre à la curiosité légitime pré pubertaire, puis en fin d'adolescence faire accepter un code donnant le permis de séduire, représentent les bases du progrès, et les seules. De plus, elles favoriseront, souhaitons-le, un nouvel amour courtois et sa noblesse actuellement oubliée.

Laurent Chifflet, Jésuite (1598-1658)¹

Père Bernard de Vregille

Séance du 27 septembre 2010

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mes chers confrères et amis,

Vous le savez : un ensemble de travaux de valeur a été consacré ces dernières années à l'histoire des représentants de l'illustre famille bisontine des Chifflet, et cela sur l'initiative d'un brillant Groupe d'études universitaires.

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui enrichir d'un volet ce polyptique en esquisant pour l'Académie la biographie d'un Chifflet moins connu mais à la personnalité attachante, le jésuite Laurent, frère cadet de Jean-Jacques, de Pierre-François et de Philippe, qui vécut de 1598 à 1658.

1. La principale source pour la biographie du Père Laurent Chifflet est l'*Elogium* rédigé à Anvers immédiatement après sa mort. Cette notice nécrologique est transmise sous deux formes : la plus longue figure dans une immense collection de notices analogues provenant du noviciat jésuite de Malines et conservée à la Bibliothèque royale de Bruxelles (Mss 6484-6489 ; Van den Gheyn 4040). Elle se lit au f. 329rv du ms. 6485. S'y trouve jointe la lettre de « suffrages » adressée au recteur de Malines par celui d'Anvers le 10 juillet 1658 (f. 328 rv). De cette notice longue dérive celle faisant partie des *Litterae annuae* envoyées à Rome et conservées aux Archives générales de la Compagnie de Jésus (*Fl. Belg.* 59, f. 328rv). Celle-ci, deux fois plus brève et d'un style plus soigné ne fournit qu'un ou deux détails absents de la première. – Une courte notice sur le Père Laurent est donnée par son neveu Jean dans le ms. Chifflet 23, p. 105-108 (*obiit sanctissime*). – Un *curriculum vitae* manuscrit a été établi par les Pères Emile Lamalle et Georges Bottreau, archivistes romains de la Compagnie de Jésus.

Lors de son baptême, à Saint-Pierre de Besançon, le 15 novembre 1598, le quatrième et dernier fils du médecin Jean Chifflet et de demoiselle Marguerite Poutier, reçut le nom de Laurent, celui qu'avait illustré son grand-père et que lui transmettait un autre Laurent, son oncle et parrain. Sa marraine était une tante par alliance, demoiselle Denise Filiochat, épouse de Pierre Poutier, conseiller au Parlement de Dole².

De sa jeunesse, on retenait, bien des années plus tard, son penchant inné à distribuer aux pauvres tout ce qu'il recevait. Ses études, au Collège de Besançon, furent poussées jusqu'à une seconde année de philosophie. C'est le temps où il dédia quelques vers latins à la gloire de *Vesontio*, illustrée par son aîné Jean-Jacques³.

Peu après, le 13 octobre 1617, il entra, à Avignon, au noviciat de la Province jésuite de Lyon, où son frère Pierre-François l'avait précédé neuf ans plus tôt. Ses études de philosophie scolastique le conduisirent ensuite à Lyon (1619-1622). Après quoi il enseigna durant cinq ans, de la 5^e à la rhétorique – le cursus classique –, dans les collèges de Vienne (1622-1626) et de Roanne (1626-1627). A Roanne, il composa pour ses élèves une *Informatio perfecti oratoris*, restée inédite⁴. On constate que l'enseignement des lettres ne se limitait pas pour lui aux auteurs classiques : nous avons ses notes en marge d'un poème de l'humaniste Ange Politien⁵. A Vienne il régenta "le chœur des symphonistes et des joueurs de flûte et d'instruments à cordes".⁶

Et l'on conserve, de lui, tout un recueil manuscrit de cinquante-et-un *Airs spirituels*, poèmes de divers genres et divers rythmes, faits pour être chantés, mais dont la musique manque. Cela va des Odes sacrées aux Noël's populaires⁷. Voici deux courts extraits de ces genres extrêmes :

2. BmB, Archives municipales, GG 173, f. 19.

3. Jean-Jacques Chifflet, *Vesontio*, Lyon 1619, pages liminaires.

4. BmB, ms. Chifflet 181, ff. 1-256.

5. *Angeli Politiani Sylva*, in-^{fo}, Ascensius 1511 : Bibl. de Montmirey, 7.000-I,6.

6. *Mémoires de Nicolas Chorier*, de Vienne (son ancien élève), traduits par F. Crozet, Grenoble 1868, p.13.

7. BmB, ms. Chifflet 28, ff. 238-288 : *Recueil des Airs spirituels composez par le R.P. Laurent Chiffletius*. Il s'agit en fait de deux exemplaires du *Recueil*, à peine différents, malencontreusement mêlés lors du foliotage. L'un des deux comporte, après chaque première strophe, des blancs destinés à transcrire la musique.

DE L'AMOUR DIVIN

Quand mon esprit prend son vol vers les Cieux
 S'élevant par-dessus soy-mesme
 Les Esclairs de la foi fortifiant ses yeux
 Luy font voir la beauté suprême.

O grand Soleil dont mon amour jouit
 Que vostre lumière est charmante
 Mon coeur brusle d'amour et mon œil s'esjouit
 Dans cette splendeur qui l'enchanté.

Grands Seraphins o que vous trouvez beau
 Ce bel objet qui vous allume!
 Comme des papillons amoureux du flambeau
 Qui les attire et les consume.

.....⁸

Et par contraste, avec les bergers à la Crèche :

DE JESUS NOUVEAU NE

Joseph, oyant le son
 De la musette
 Dez sa logette
 S'escrie pour son Nourrisson
 Ah. Ah. n'y entrez, n'entrez pas
 Le petit enfant s'endort
 Marchez à petits, petits pas
 Il dort.

.....

Au moins, montrez le nous
 Depuis la porte
 Et de la sorte
 Vous aurez satisfait à tous
 Ah. Ah. je ne refuse pas
 Vous diriez que j'avais tort
 Marchez à petits, petits pas
 Il dort.

.....⁹

8. F. 257r (variantes f. 265v-266r).

9. F. 250r (variantes f. 276r).

D'autre part, à Roanne, où il fut chargé de la Congrégation des Messieurs, créée sous le vocable de l'Immaculée Conception, son zèle lui fit reprocher par le clergé d'introduire de nouveaux exercices de piété ¹⁰.

Etudiant en théologie à Lyon, de 1627 à 1631, il fut ordonné prêtre le 27 décembre 1629. Offrant, après ses frères, quelques vers latins en exergue à l'*Histoire du Prieuré de Bellefontaine* publiée par Philippe en 1631, il pourra signer *Laurentius Chiffletius, Ioannis natu minimus, Societatis IESU Sacerdos* ¹¹. Après son "troisième an" de noviciat, à Lyon également (1631-1632), il regagna la Franche-Comté pour enseigner, au Collège de Dole, l'Écriture sainte et l'hébreu. Nous avons de lui un court commentaire, inédit, sur le Psautier : *Citharae propheticae carmen quotidianum* ¹². C'est à Dole qu'il fit profession solennelle le 8 septembre 1633.

Et voici ce qu'il dit de son ministère et de son enseignement à son frère Philippe, le 6 mars 1634 : "Vous demandez si je treuve le temps long par deça. Si vous comprenez que c'est d'estre confesseur en cette ville où la dévotion des Dames et de celles qui suyvent leur exemple ne met comme point de distinction entre les grandes et les petites festes ; d'enseigner des escoliers qui sont mes frères, grands esprits et sçavans hommes, mesmement en une profession qui demande une grande et profonde lecture de dix ou 12 interprètes sur le mesme sujet ; de plus de satisfaire aux visites des parents, des devotes, des passants, et mille petites affaires qui accompagnent la direction de plusieurs ames ; enfin avec tout cela de prescher dans nostre Eglise trois fois la semaine durant ce Caresme ; vous diriez qu'il n'y a que la benediction de Dieu attirée par l'obeyssance qui puisse donner la force et le loysir de bien faire tout cela à un homme qui n'a que deux bras et une teste. Au reste, je vis très content, me laissant gouverner à Dieu et taschant d'aneantir ma propre volonté affin que la sienne très aymable regne toute seule dans mon cœur ¹³."

10. Pierre Delattre, *Les Etablissements des Jésuites en France*, t. IV, c. 420 (article « Roanne »).

11. Philippe Chifflet, *Histoire du prieuré de Notre-Dame de Bellefontaine*, Anvers, Balthazar Moretus, 1631 : « *Epigramma in D. Virginem Bellifontanam* », p. 56-57.

12. BmB, ms. Chifflet 181, ff. 257-275.

13. BmB, ms. Chifflet 97, f. 382.

En 1635, il fit imprimer par Jean Vernier, curé de Pin - Pin était un fief des Chifflet - son premier ouvrage publié, la *Couronne de roses de la Royne du Ciel, ou la maniere de dire facilement avec attention le Chappelet ou Couronne de la Vierge*¹⁴. Ce petit volume, qui comportait d'ingénieux dépliant, allait être réimprimé à Anvers en 1638, par les soins de Philippe Chifflet, et très souvent depuis. Il fut traduit en latin et en espagnol¹⁵. Philippe avait complété l'ouvrage de son « bien aimé frère » (voir les dédicaces à la Marquise Sfondrati et à Claude d'Achey, archevêque de Besançon).

Et nous voici en 1636, l'année fatidique du siège de Dole par le prince de Condé. Quiconque a lu le récit passionnant que le Président Jean Boyvin nous a laissé de la défense de la ville et de sa libération y a rencontré le portrait admiratif que Boyvin a tracé du jeune Père Laurent Chifflet.

«... Entre ceux qui se signalèrent... fut le Père Laurent Chifflet, de Besançon, l'un de ces quatre frères qui semblent s'être répartis dans les maisons royales et religieuses pour y travailler à l'envie au salut des corps et des âmes des grands et des petits, et qui enrichissent journellement, à l'exemple de leurs devanciers, les plus curieuses librairies de pièces exquis de toute sorte d'érudition et solide piété. Il fut l'inventeur et le directeur de presque tous les voeux et dévots exercices que l'on a pratiqués dans la ville pour implorer la faveur du ciel au coeur des plus grandes détresses. Dès le commencement du mois de juillet, s'apercevant que les soldats et les pauvres bourgeois et paysans blessés ou autrement malades qui peuplaient le grand hôpital et comblaient ses cimetières avaient besoin d'aide en ce dangereux passage d'un moment à l'éternité, il s'y engagea volontairement pour cela, et pour les y servir en toutes leurs nécessités spirituelles et temporelles, et spécialement pour surveiller à ce que les chirurgiens, officiers et servants y rendissent fidèlement et diligemment leurs devoirs. Il fut secondé en une si pieuse entremise par le Frère Remy Milson, Lorrain de naissance, autant adroit et pratique en la pharmacie et en la chirurgie comme il est débonnaire en ses moeurs et fervent dans sa charité, qui passait les jours et les nuits infatigablement à

14. Cf. B. de Vregille, « Une imprimerie dans un presbytère comtois, Pin l'Emagny 1626-1637 », dans *Revue française d'Histoire du Livre*, n°88-89, 1995, p. 235-268 (spécialement 256-258).

15. La Bibliographie du P. Laurent Chifflet sera publiée ultérieurement.

panser et soulager leurs plus poignantes douleurs. Cependant le Père Chifflet leur apprêtait et distribuait les médicaments divins des Sacrements, les consolait et conseillait, et les accompagnait des prières de l'Eglise en leurs agonies, sans s'épargner à les servir pour le corps même, en tout ce que peut un zélé religieux, s'acquittant ainsi, non moins par exemple que par exhortements et avis, de l'intendance que le Magistrat lui avait donné sur cette maison de Dieu"¹⁶.

Au lendemain du siège, levé le 14 août, ce fut la "ravageante peste" : "Le Père Chifflet et le Frère Milson, Jésuites, qui s'y étaient engagés (à l'hôpital) pour le soulas des âmes et des corps, ne voulurent pas fuir plus loin que jusqu'à la porte, se logeant en la maison qui est vis à vis, afin d'accourir avec plus de promptitude et moins de mélange au secours des blessés et des languissants. Cette maladie meurtrière, qui décoche ses traits invisibles à tort et à travers, ne tarda guère, après le siège levé, d'atteindre le Père Chifflet, qu'elle poussa jusqu'au bord du cercueil. Sa guérison inespérée lui parut une nouvelle vie, que Dieu lui avait prêtée pour la prodiguer une autre fois au salut de son prochain, comme il fit durant cette ravageante peste, qui déserta presque la ville en l'automne suivant. Il s'y exposa sans réserve, dedans et dehors les maisons empestées, à toutes sortes de périls, pour en retirer les autres si possible en une extrémité où les plus proches et les plus affectionnés abandonnaient leurs parents et amis pour se sauver eux-mêmes"¹⁷.

Guéri, mais affaibli, le Père Laurent Chifflet demeura encore à Dole jusqu'au début de 1638; il aura pu lire déjà le récit de Jean Boyvin, paru dès 1637 ! Quittant l'enseignement, il fut envoyé en 1638-1639 au Collège de Vesoul, avec le seul titre de prédicateur à la grande église.

L'année 1639 allait marquer un tournant décisif dans son itinéraire apostolique: de la Province jésuite de Lyon, il fut transféré à celle de Flandre-Belgique et assigné à la résidence de

16. Jean Boyvin, *Le Siège de Dole*, édition d'Anvers 1638, p. 120-122 – Entre autres « dévots exercices », le Père Laurent fit imprimer des billets pour préserver les hommes et les maisons des canonnades et des bombes : « *Loué soit et adoré le Saint Sacrement du Miracle, conservateur de la Ville de Dole* » (Il s'agit de la Sainte Hostie de Faverney). Aux soldats il remettait « un petit rouleau qui comprenait en peu de mots l'adoration de l'Eucharistie, la vénération de la Vierge, la profession de la Foy de l'Eglise universelle, et la protestation de vivre et mourir Catholiques ». Ces rouleaux trouvés sur les soldats morts provoquèrent la risée des ennemis (*ibid.*, p.156-157).

17. *Ibid.*, p. 274-276.

Bruxelles. Ses frères Jean-Jacques et Philippe, qui résidaient là depuis de longues années, au service de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas et de la Franche-Comté, puis de ses successeurs, les cardinaux Ferdinand et Léopold d'Autriche, l'avaient fait venir à Bruxelles pour affaires et ils obtinrent de le retenir. Le Père Général ratifia ce transfert exceptionnel qui répondait à un besoin local, celui de disposer d'un bon prédicateur de langue française.

Durant quatorze ans, de 1639 à 1653, le ministère bruxellois du Père Laurent Chifflet allait s'exercer auprès des fidèles francophones par la prédication, les confessions et la catéchèse. De sa prédication, rien ne paraît s'être conservé, à moins que l'on n'en retrouve l'écho dans certains de ses opuscules spirituels. Ce qui a surtout frappé les contemporains, ce sont ses talents de catéchiste. Voici ce que dit sa notice nécrologique, rédigée en beau latin :

“Comme catéchiste, il se montrait plein de charme et plein de succès. Il semblait fait pour semer dans les âmes des enfants les premières semences de la piété. Lorsqu'il s'y employait, les adultes même, hommes et femmes, affluaient. Il publia, sous le nom de “catéchismes”, des livrets dans lesquels sont donnés aux petits enfants, par des procédés ingénieux, sous forme de refrains rythmés, les rudiments de toute la doctrine chrétienne. Au-delà des enfants, il s'adressait aux plus grands avec le même désir, qui lui tenait à cœur, d'aider tout le monde. Il le faisait passionnément envers les malades, les soldats et les troupes de pauvres ¹⁸.”

Lui-même s'explique sur sa méthode à propos de son *Beau Catechisme par questions énigmatiques et recreatives* : « La jeunesse apprend volontiers quelque chose de beau, principalement quand c'est pour le reciter en quelque belle assemblée, comme une Instruction ou Catéchisme de parade et de splendeur en commun... Les Catéchistes auront de quoy réjouir leurs petites troupes de jeunesse chrestienne, & de quoy lui aiguïser l'appetit, pour desirer d'apprendre toujours quelque chose de gentil & de curieux, mais qui n'en soit pas moins profitable ».

18. *Elogium Patris Laurentii Chiffletii* (ci-dessus, n.1), f. 329v. - Dans un poème adressé à Jules Chifflet, Antoine Sanderus évoque ses deux oncles jésuites et dit de Laurent : *Te ... eximia(e) pollens dulcedine suadet/ Qui bene divinos Belgis Laurentius ignes/ Adspirans animis magno conatur amore/ Terrigenas miseros stellanti inducere olympo.* (« T'en persuade, doué d'une insigne douceur, Laurent qui, avide des feux divins pour les âmes belges, s'efforce en grand amour d'introduire au ciel étoilé les pauvres terriens ».) (BmB, ms. Chifflet 140, f. 3v).

Voici, par exemple, quelques-unes de ces « questions énigmatiques », presque sous forme de devinettes : « Quelle est la science dont le plus grand Roy du monde a tenu escole publiquement ? – Qu'est-ce qui rend les petits enfans plus sçavants que n'ont esté tous les anciens Philosophes payens ? – Qui est celuy qui est cogneu de tous, & encore plus incogneu ? – Quel est le Don qui est aussi grand que celui qui le donne ? – Qui est le berger qui a fourré sa teste dans un buisson d'épines en courant apres sa brebis egarée ? – Quel est le pain dont une miette nourrit autant que la miche toute entiere ? »

De ce zèle et de ce talent du Père Laurent catéchiste et guide spirituel témoigne une foison de livrets imprimés, à Anvers surtout, durant ces années bruxelloises. Il n'est pas facile d'en établir la liste, tant les titres sont voisins; les mêmes thèmes ont dû être repris plus d'une fois ¹⁹. Il y a les catéchismes proprement dits, spécialement ceux destinés aux petits enfans. Le plus répandu fut le *Catechisme de la premiere Communion* “pour la petite jeunesse chrestienne qui n'a pas encore commencé de communier, ou qui, ayant desja comunié, a encore besoin d'estre mieux instruite à cette divine action”. Il fut traduit en flamand, en espagnol, en allemand et en latin. Une longue introduction s'adresse “aux Peres et Meres des Enfants Catholiques”; elle discute l'âge souhaitable, dix ans ordinairement, et souhaite qu'une trop grande fréquence de la communion des enfans ne les amène à la routine.

Parallèlement aux catéchismes proprement dits, il y a toutes les *Pratiques* : pour l'exercice chrétien du matin, pour l'examen de conscience, pour communier dignement, etc. Et aussi toutes les instructions sur les dévotions : à Marie Mère de Miséricorde – c'était sa dévotion dominante : “Il ne renvoyait jamais personne sans l'avoir d'abord enflammé de l'amour de cette très douce Mère” –, au glorieux saint Joseph, aux âmes du Purgatoire, à l'ange gardien, etc.

Je vous cite deux titres parlants, tous deux parus à Tournai en 1648 : « *La pratique de l'exercice chrestien du matin, et du soir de la journee sainte. Avec celle des sept Elevations d'esprit à Dieu durant le jour. Et la facile conduite à la perfection Chrestienne d'une vie toute de tout l'Amour.* » Et celui-ci : “*La plus grande gloire de Dieu. Ou conseil de perfection en deux examens particuliers. Pour les Directeurs spirituels, & pour les Ames, qui desirent un court, facile, & assuré chemin à une vie parfaite. Addressé à toute Ame*

19. Bibliographie à paraître.

Chrestienne sous le nom de Theonice, c'est à dire Victoire de Dieu."
Les historiens de la spiritualité citent ces ouvrages avec éloges.

L'année 1653 marqua une nouvelle étape de la vie du Père Laurent Chifflet; elle le conduisit de Bruxelles à Anvers. Il allait vivre là ses dernières années, de 1653 à 1658, attelé aux mêmes ministères de catéchiste, de confesseur et de préfet des congrégations.

Le transfert d'une résidence à l'autre fut vivement ressenti dans la famille, très unie, des Chifflet, dont Laurent était comme le père spirituel. Le chanoine Jules Chifflet, fils de Jean-Jacques, qui résidait alors à Madrid, comme chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or, a conservé, parmi ses papiers précieux, la copie d'une lettre latine qu'il écrivit à ce sujet au Général des Jésuites, le Père Goswin Nickel, en octobre 1654. En voici le passage essentiel :

"... J'ai à Bruxelles un oncle paternel, premier Aumônier de l'Archiduc Léopold et Abbé de Balerne, tout dévoué à la Compagnie de Jésus. Or il est de santé fragile, et nous tous, les fils de son frère, qui sommes sept et qui lui devons beaucoup de reconnaissance, nous ne pouvons être auprès de lui, ni surtout l'assister comme auparavant. Moi, l'aîné, je suis ici à la cour de Madrid, où j'ai la charge de la chancellerie de la Toison d'Or; les autres sont retenus par leurs occupations, et ils ont dû quitter leur excellent oncle Abbé, qui depuis vingt ans nous a tenu lieu de mère. Il restait à celui-ci une seule consolation, le Père Laurent Chifflet, son frère et notre oncle, qui vivait à Bruxelles, tout occupé à procurer le salut des âmes avec un zèle infatigable, si vrai fils de saint Ignace que je ne doute pas que Votre Révérendissime Paternité le connaisse bien.

Or il se fait que, par une décision, sage sans aucun doute, des Supérieurs, il a été envoyé à Anvers; il y marche du même pas qu'ailleurs et travaille dans la vigne du Seigneur. Mais voila: j'apprends de mon père, qui est aussi le frère de l'Abbé et du Père Laurent, que ce digne Abbé est affaibli à tel point que l'on craint qu'il ne survive pas longtemps. Et je sais que la présence du Père Laurent lui serait une très grande consolation sur le plan spirituel, comme elle l'a été pour tous les enfants de son père, nous qui sommes six sur sept à nous être consacrés, sur le conseil de notre oncle, le Père Laurent, au service de Dieu et à la vie religieuse et ecclésiastique. Voici pourquoi, au nom de notre vénération à tous

pour la Compagnie de Jésus, eu égard aussi à ce que nous avons pu lui rendre de services, je sollicite de Votre Révérendissime Paternité, en toute humilité, le retour à Bruxelles de mon oncle le Père Laurent²⁰”.

Suivent d'intéressants détails sur les services rendus aux Jésuites par Jean Chifflet, par un oncle, le conseiller Pierre Poutier, par Jean-Jacques et par Philippe. La demande, inspirée par Philippe, est faite à l'insu du Père Laurent. Et Jules ajoute qu'il aimerait pouvoir être utile à la Compagnie de Jésus auprès de l'excellent roi Philippe IV.

Je n'ai pas eu sous les yeux la réponse du Père Goswin Nickel, mais elle n'a pu être que négative, puisque le Père Laurent Chifflet est demeuré à Anvers. Il eut du moins l'occasion de revenir assister Philippe, que l'on crut mourant mais qui revint à la vie lorsqu'il le confia à l'intercession de saint François Xavier.

Cette guérison, considérée comme miraculeuse, n'est pas le seul trait surnaturel que rapporte l'auteur de la notice nécrologique du Père Laurent Chifflet. Il cite des exemples de conversions et de vocations religieuses obtenues par lui au prix de ses prières, de ses dons de persuasion et de ses pénitences, par exemple celle de se prosterner à terre sept fois le jour pour implorer le pardon des pécheurs. Il possédait des dons d'exorciste. Enfin, il nous est dit que, vers la fin de sa vie, “reluisait sur sa face comme une admirable union à Dieu, qui se manifestait surtout lorsque souvent, dans la célébration des Saints Mystères, les larmes inondaient son visage.”

Je note aussi que cet apôtre des Grands de la Cour, qui assiégeaient son confessionnal, aussi bien que des enfants, des humbles et des malades, continuait à Anvers un ministère bien particulier, qu'il avait commencé à Dole, celui auprès des soldats. “Il allait trouver avec un zèle attentif ceux qui occupaient les forts autour de la ville comme aussi la citadelle”. “Il les assistait grâce aux aumônes qu'il mendiait”.

Le Père Laurent Chifflet est mort “très saintement” à Anvers le 9 juillet 1658, après dix jours de maladie. On nous le montre rendant le dernier soupir, l'esprit et le visage joyeux, au milieu des Pères et Frères de sa communauté, après leur avoir demandé pardon de ses fautes.

20. BmB, ms. Chifflet 148, f. 328v-329v.

Il n'a pas vu paraître son dernier ouvrage, pour lequel l'approbation ecclésiastique fut donnée le 5 décembre de cette année-là. Dès le 15 août, son frère Jean-Jacques s'était informé auprès du Père Jean Bolland de l'état d'avancement de l'impression de ce livre de "feu mon bon frère le Père Laurent"²¹. Le volume parut en 1659. Il s'agissait cette fois d'une oeuvre profane, mais tout au service du public: *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise, où le lecteur trouvera en bel ordre tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux, de plus élégant en la pureté, en l'orthographe et en la prononciation de cette langue*. Ce livre, longuement mûri, connut une réelle célébrité. Il allait être réédité une vingtaine de fois, jusqu'au début du XVIII^e siècle²².

Le besoin se faisait sentir d'un tel ouvrage pour les Flamands et les Brabançons, nous dit l'auteur, "tant pour le commerce avec leurs voisins, qu'à cause que c'est la langue de leur principale Noblesse, & de leur Cour de Bourgogne, de leur Conseil d'Etat, de leur Conseil Privé, de celui de Malines, & de celui de Finances"²³. Certains Belges avaient besoin d'apprendre le français; d'autres, d'éliminer de leur français les tournures flamandes, disons les "belgismes": "Cela sais-je bien. - Venez ici une fois. - Qu'est-ce là pour un livre? "etc. Beaucoup d'autres aspects de cette grammaire, remarquablement étudiée par Jacques Bourquin²⁴, sont pleins d'intérêt. Laurent Chifflet y cite et parfois y critique Vaugelas, "cet excellent homme, qui m'a fait l'honneur de me visiter, il y a plus de trente ans"²⁵.

Il existe un autre témoignage de l'intérêt du Père Chifflet pour la langue française, "en laquelle il excellait". A partir de 1681, les rééditions de l'énorme dictionnaire en huit langues qu'est le "Calepin" se donnent comme "révisées par le R.P. Laurent Chifflet", qui reçoit de grands éloges. Sans doute a-t-on tiré profit d'un exemplaire annoté naguère par lui²⁶.

21. « Au reste, je supplie le Rd Père Bollandus (de voir) en quel estat est l'impression de la Grammaire Françoise de feu mon bon frère le P. Laurent et savoir si Mr Meurse en poursuit l'impression, auquel cas il faudra garder soigneusement les feuilles originelles, pour dresser un *errata* en cas qu'il y aye des fautes comme je ne doute pas, faute de bons correcteurs en la langue françoise » (lettre adressée à G. Henschenius et publiée par B. Joassart, dans *Analecta Bollandiana*, 125 (2007), p. 426-427).

22. Bibliographie à paraître.

23. « *Adjonctions particulières pour les Flamands* », p. 156.

24. Jacques Bourquin, *Galerie des linguistes franc-comtois*, PUFC, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 2003, p. 11-17.

25. « *Préface au lecteur* ».

26. Bibliographie à paraître.

Un dernier écho, nettement plus tardif, de la vertu et du zèle du Père Laurent Chifflet nous vient d'un document inattendu, les fameux *Mémoires* de son neveu Jules. Celui-ci raconte qu'il fit en 1670 un voyage dans les Flandres, à la demande de son père, Jean-Jacques, alors âgé de quatre-vingt-trois ans, qu'il n'avait pas revu depuis de longues années. Un jeune neveu - ce ne peut-être que Jean-Etienne, fils aîné de Philippe-Eugène et futur Jésuite, alors âgé de huit ans - l'accompagnait. Il se rendit jusqu'à Anvers.

"Je dis la messe en la belle église de la Maison professe des Jésuites, et me recommandai fort à mon oncle défunt, le Père Laurent Chifflet, en son temps religieux de leur Compagnie, des plus intérieurs et spirituels, dont le corps y était inhumé, et qui était mort en odeur d'une grande et exemplaire vertu dans toutes les fonctions d'un véritable enfant de saint Ignace, comme dans la chaire, dans les confessionnaux, dans les congrégations, au secours des malades, et tel en tous ses emplois que qui l'eût vu eût dit que, selon le lieu où il était, il représentait dignement un saint François-Xavier en ses missions apostoliques."

Jules Chifflet détaille ensuite la grâce que lui-même reçut alors d'un appel à une vie plus intérieure et d'une invitation à se consacrer à la réforme de son abbaye de Balerne. Et il ajoute :

"Le Père Godefroy Henschenius, qui continue d'écrire les *Acta Sanctorum* me mena au lieu qu'ils appellent *Coemeterium novum*, qui est une voûte éclairée où, dans les flancs, comme dans les anciennes catacombes de Rome, ils mettent les corps des personnes desquelles ils ont fait estime; et là il me montra la petite inscription qui couvrait les os de ce même bon oncle, mêlés avec ceux du Père Joannes Bollandus, homme célèbre dans leur Institut pour avoir donné commencement à cette grande entreprise de donner à l'Eglise trente grands volumes contenant les vies des Saints, sous le titre que j'ai dit de *Acta Sanctorum*²⁷."

La crypte de l'ancienne résidence jésuite d'Anvers existe toujours, mais les noms des Pères Jean Bolland et Laurent Chifflet ne s'y lisent plus. En revanche, on y voit toujours le nom du Père Godefroy Henschen, celui qui avait guidé Jules Chifflet en ce lieu saint.

27. *Mémoires de Jules Chifflet*, t. I, p. 460-461. Sur ce séjour, cf. p. 441 et 458.

Modernité de Vauban

M. le Général Jean-Louis Vincent

Séance du 18 octobre 2010

L'œuvre de Vauban est exceptionnelle : ses qualités extraordinaires d'ingénieur ainsi que de poliorcète sont bien connues et son talent de bâtisseur est à l'origine de sa notoriété : son œuvre de pierre a survécu et certaines de ses réalisations ont donc été inscrites en 2008 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mais l'héritage de Vauban est à la fois matériel et immatériel : les idées et la personnalité de l'homme méritent tout autant d'être mises en exergue, d'autant que cet aspect de son œuvre est souvent moins connu. Au-delà de l'ingénieur hors pair, Vauban est, en effet, un esprit universel, qui s'est intéressé à tous les aspects du fonctionnement d'un état, comme en attestent les écrits qu'il nous a laissés, mais aussi les témoignages de son époque.

Quand on se réfère au recueil des « Oisivetés » ou encore à ses lettres, à Louvois, à Le Peletier de Souzy par exemple on peut constater que Vauban fait preuve d'une **liberté de ton étonnante** pour l'époque, notamment vis-à-vis du roi. Il manifeste également un **sens de l'humain** qui n'était pas si courant au Grand Siècle. Enfin ses réflexions sont souvent **en avance sur son temps**. En fait ce qui me paraît résumer le mieux la personnalité de Vauban c'est un **profond bon sens et un grand pragmatisme**.

Je vais donc essayer brièvement de développer ces différents points.

*
* *

Il faut d'abord se référer à ses écrits.

Ses principaux mémoires et traités, sur les sujets les plus divers, sont en effet rassemblés dans le recueil des « Oisivetés » (le vrai titre de ce recueil de 29 mémoires regroupés en 12 tomes, est : « Oisivetés de Mr de Vauban ou ramas de divers mémoires de sa façon sur différents sujets ») ...par un homme qui n'avait pas grand-chose à faire, dit-il par ailleurs, ce qui montre qu'il avait aussi le sens de l'humour.

Les « Oisivetés » comprennent l'essentiel des écrits de Vauban, qu'ils traitent de son métier d'ingénieur (Traité de l'attaque des places par exemple) ou de tout autre sujet auquel il s'est intéressé.

Vauban connaît le royaume de France mieux que quiconque pour l'avoir parcouru en tous sens.

Il a pu constater de visu la misère des paysans, les injustices des impôts royaux, ou encore réfléchir à l'aménagement du territoire sous tous ses aspects. Un des meilleurs exemples de sa capacité d'observation est donné par sa « Description géographique de l'élection de Vézelay » (tout près de Bazoches) dans lequel il donne les résultats d'une véritable enquête démographique, géographique et économique et établit pratiquement une méthode qui servira aux études statistiques ultérieures (notamment un état de dénombrement des populations).

Vauban est en effet un arithméticien qui chiffre toutes ses études et il met au point ou perfectionne les instruments dans ce but (tableaux à double entrée par exemple).

Liberté de ton

Nous sommes au Grand Siècle. Le roi, né en 1638, cinq ans après Vauban, mais qui ne règne effectivement que depuis 1661, se méfie des grands du royaume depuis la Fronde qui a marqué son enfance et il les a en quelque sorte « neutralisés » en les amenant à Versailles.

C'est une époque de courtisans dans laquelle il faut plaire au roi et donc éviter de lui parler des sujets qui fâchent.

Vauban va assez peu à la Cour : il ne s'y sent d'ailleurs pas à l'aise, car le faste qui y règne lui semble masquer la grande misère du peuple, à laquelle Vauban est d'autant plus sensible qu'il la constate à chaque occasion lors de ses voyages. Mais quand il y va, il n'hésite jamais à faire preuve de franchise, ce qui était rare à l'époque.

Et puis il rencontre le roi à d'autres occasions, notamment durant les sièges (il en a conduit une vingtaine en présence du souverain)

Lors de ces rencontres avec le roi comme dans sa correspondance, Vauban dit toujours les choses sans détour.

Cette franchise étonne. Je cite Saint-Simon :

« Il est inconcevable qu'avec tant de droiture et de franchise, incapable de se prêter à rien de faux ni de mauvais, il ait pu gagner, au point qu'il fit, l'amitié et la confiance de Louvois et du Roi ».

Le marquis de Sourches dans ses mémoires sur le règne de Louis XIV écrit quant à lui : *« il n'y avait pas d'homme qui dît ses sentiments aussi librement que lui au Roi et aux ministres mais... en ne disant jamais que ce qu'il croyait le plus utile pour le service de l'Etat. »*

Un exemple frappant de cette franchise réside dans le mémoire de 1689 par lequel il prône le rappel des Huguenots, suite à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et dans lequel il ose écrire au roi, qui ne l'oublions pas, est persuadé que la Révocation de l'Edit de Nantes est son grand œuvre :

« Les Rois sont bien maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais jamais de leurs opinions, parce que les sentiments intérieurs sont hors de leur puissance, et Dieu seul peut les diriger comme il lui plaît ».

(A noter que ce mémoire ne sera pas transmis par Louvois qui craignait les réactions du roi).

Je souligne qu'il ne faut pas voir dans ce mémoire sur le rappel des Huguenots un esprit de tolérance intrinsèque. Ce concept

idéologique n'existe pas à cette époque. Vauban est catholique et souhaite que ce soit la religion de la France (le roi est de droit divin). C'est en l'occurrence son **pragmatisme** qui le guide.

Il constate simplement, chiffres à l'appui (toujours ce goût des statistiques) que l'exil des Protestants suite à la Révocation de l'Edit de Nantes a affaibli la France dans des proportions considérables tout en accroissant le nombre et la qualité de ses ennemis (80 à 100 000, sans compter les « faux-convertis » restés en France et que l'on peut craindre comme ennemis intérieurs) et surtout que cet exil a ruiné le commerce et les manufactures. Il veut faire comprendre au roi que beaucoup de ses meilleurs sujets ont quitté la France (certains des plus proches collaborateurs de Vauban ont d'ailleurs déserté) et que c'est une erreur de persister dans cette voie. Il ne sera, vous le savez, pas entendu.

Dans la correspondance soutenue qu'il entretient avec Louvois il n'hésite jamais à faire part de ses réflexions voire de ses conseils. Cela lui vaut parfois des rebuffades comme dans cette lettre de 1683, dans laquelle Louvois lui dit en quelques mots de se mêler de ce qui le regarde.

« Sur quoi je vous répondrai en peu de paroles que si vous étiez aussi mauvais ingénieur que politique, vous ne seriez pas si utile que vous êtes au service du roi »

Mais il ne se décourage pas pour autant : dans une lettre de 1695 à Le Peletier de Souzy, responsable du département des fortifications de terre et de mer, depuis la mort de Louvois en 1691, il écrit :

« Le roi, de qui j'ai l'honneur d'être connu à fond, est accoutumé à toutes mes libertés, et dès que je cesserai d'être libre, il me prendra pour un homme qui devient courtisan, et n'aura plus de créance en moi ; il vaut mieux lui dire les choses comme je les écris ; Sa Majesté sachant mieux que personne que je n'ai nulle mauvaise intention, me pardonnera plutôt qu'un autre les grossièretés qui m'échapperont »

Toujours ce solide **bon sens** : c'est ma franchise qui me rend crédible.

Le roi tenait en effet Vauban en haute estime et il le lui écrira : *« On ne peut avoir plus de considération, d'estime et d'amitié que j'ai pour vous »*. Il ne semble donc pas lui en avoir vraiment voulu de cette franchise. D'ailleurs dans une lettre de 1693 le monarque demande à Vauban de continuer à lui écrire en toute liberté : *« continuez à m'écrire ce qui vous passe par la tête et ne vous rebutez pas, quoique je ne fasse pas toujours ce que vous proposez... »*

On peut finalement dire que, sans avoir jamais été ministre, Vauban a été conseiller du roi qui lui a conservé son estime malgré les vicissitudes des derniers mois et l'affaire de la Dîme royale.

Louis XIV déclarera d'ailleurs lors de la mort de Vauban : *« Je perds un homme fort affectionné à ma personne et à l'Etat »*

Une des constantes de la pensée de Vauban est le souci de l'humain.

Il convient ici d'éviter toute naïveté et de ne pas transposer de nos jours un état d'esprit vieux de trois siècles. Mais indéniablement Vauban surprend. Je cite à nouveau Saint-Simon qui le qualifie *« de plus avare ménager de la vie de ses hommes »*.

Toutes ses actions visent en effet à économiser la vie de ses hommes, et il cherche aussi souvent à préserver les populations civiles lors des sièges (il veille à limiter par exemple le tir « à boulets rouges » qui provoque des incendies)

Sa préoccupation principale est la réduction des pertes, ce qui l'amène avec sa franchise habituelle à critiquer les généraux :

« l'émulation qui est entre les officiers généraux fait que souvent ils exposent les soldats mal à propos, leur faisant faire au-delà de leur possible, et se soucient peu d'en faire périr une trentaine pour avancer quatre pas de plus que leurs camarades »

« Ce que je trouve surprenant est qu'on verra ces messieurs...se vanter... qu'ils auront perdu cent ou cent cinquante hommes pendant leur garde parmi lesquels il y aura peut-être 8 ou 10 officiers et quelque brave ingénieur qui aurait pu bien pu servir ailleurs » (Mémoire pour servir d'instruction dans la conduite des sièges. 1672).

Quant à lui, il affirme au roi qu'il préférerait lui préserver 100 hommes que d'en enlever 3000 à l'ennemi.

Son traité de l'attaque des places résume parfaitement sa pensée :

« La précipitation dans les sièges ne hâte point la prise des places, la recule souvent et ensanglante toujours la scène »

(Traité de l'attaque des places. Maxime XVII. 1704).

Ce souci constant de préserver la vie de ses hommes est illustré par sa méthode d'attaque des places, très processionnelle (12 phases) donc assez lente, (ce qui ne plait point aux généraux) et qui s'oppose notamment à celle de Menno Van Coehoorn (le « Vauban hollandais ») plus rapide, mais aussi plus coûteuses en vies humaines car prévoyant, après une grosse concentration d'artillerie, un assaut frontal sans tranchée ni sape.

Vauban résumait sa position ainsi : *« J'économise le sang par la sueur et la poudre »*.

Mais pour Vauban il faut aussi veiller au moral des hommes, en se préoccupant des détails de leur vie :

«...on doit nécessairement conclure que la paye est trop faible et qu'elle le serait même trop à six sols... »

« peut- on croire que des jeunes gens de 20, 25 à 30 ans, qui peinent beaucoup, puissent se (contenter d') un mauvais pain..., mal boulangé, plein de son et qui n'a le poids qu'il doit avoir que par le défaut de la cuisson ? ».

C'est pourquoi il mettra personnellement au point une recette de soupe au blé, beaucoup plus à même de rassasier le soldat (et donc d'accroître son moral et partant son efficacité) « que le mauvais pain » qui leur est alors distribué.

A propos de l'hôtel des Invalides créé par Louis XIV il écrit :

« Cet établissement n'a rien que de grand et de pieux ; c'est sans contredit le plus juste et le plus beau car que pouvait-on imaginer de mieux selon Dieu et les hommes que d'assurer du pain et un honnête entretien à des pauvres soldats qui ayant sacrifié leur vie au service du roi où la plupart ont été percés de coups, estropiés ou mutilés....que ne pouvant plus servir dans leurs troupes...il ne leur restait pour toute ressource qu'une dure et honteuse mendicité »

(Moyen d'améliorer nos troupes et de faire une infanterie perpétuelle et très excellente. Oisivetés. Tome VII).

Pourquoi ce souci de l'humain ?

- Je crois qu'au delà du fait qu'il est chrétien, Vauban fait là encore preuve d'un **solide bon sens et d'un grand pragmatisme**. « *La sueur épargne le sang* ». Un ingénieur est long à former et donc précieux (c'est pourquoi il impose le port de la cuirasse et du casque à ses ingénieurs et qu'il leur interdit d'aller se promener imprudemment sur le devant des tranchées). À l'évidence les pertes excessives en hommes affaiblissent l'armée, mais surtout nuisent au moral et conduisent souvent à la désertion. De même un soldat mal nourri a un moral chancelant et il est donc moins efficace.
 - Il réclame d'ailleurs le repos dominical pour les ouvriers de la tranchée, car, dit-il, ils n'en seront que plus efficaces durant le reste de la semaine.
- Toujours ce **pragmatisme** foncier et ce bon sens de « terrien ».

Son souci d'humanité s'applique même parfois à l'ennemi. Il estime ainsi que les actes de cruauté et les pillages sont choquants. Il pense aussi que la grandeur du Roi ne peut s'accommoder d'actes indignes perpétrés par ses troupes. Le « Roi soleil » doit apparaître comme un souverain grand et généreux. Il sera profondément scandalisé par la conduite des troupes royales dans le Palatinat et le rasage de la ville de Mannheim, ordonné par Louvois.

Nous allons retrouver ce souci de l'homme dans sa démarche de réflexion sur les sujets autres que militaires.

C'est un des aspects qui permettent d'éclairer le traité sur la cochonnerie ou encore la « Dîme royale ».

Dans le premier, soucieux de la pauvreté des paysans, qui, dit-il, mangent du pain sec les trois-quarts du temps, il calcule que si chaque foyer élevait une truie, on ne mourrait plus jamais de faim dans les campagnes françaises. En effet une seule truie peut, en théorie, produire en 10 ans près de 4 millions de cochons. Certes on est dans le spéculatif, mais cette arithmétique économique vise à trouver une solution pour pallier les famines récurrentes.

Dans le second, partant de ses enquêtes statistiques sur le royaume, qui lui permettent de calculer « l'assiette » possible de l'impôt, il réfléchit d'abord à une « capitation » (un impôt par tête donc) qui toucherait tout le monde (et dont la noblesse et le clergé ne seraient ainsi plus exemptés). Il propose ensuite un impôt en nature, la dîme royale, sur toutes les formes de revenus, y compris les revenus de la terre.

On peut lire dans le préambule de ce mémoire que : « *de tout temps on n'avait pas eu assez d'égard pour le menu peuple... ; aussi c'est la partie la plus ruinée et la plus misérable du royaume ; c'est elle cependant qui est la plus considérable par le nombre et par les services réels et effectifs qu'elle rend (à Sa Majesté) ».*

Humanité donc, mais aussi ***pragmatisme***.

On sait que ce mémoire sera interdit dans sa version définitive très peu de temps avant la mort de Vauban, ce qui amènera certains, dont Saint-Simon, à inventer la légende de la mort de chagrin. En fait Vauban souffrait depuis 30 ans d'une bronchite chronique (« *mon mauvais rhume* ») qui s'est transformée en pneumonie et qui l'a emporté.

Le souci de l'humain de Vauban n'a pas échappé à ses contemporains puisque dans son éloge funèbre Fontenelle dira : « *C'était son but principal, la conservation des hommes. Non seulement l'intérêt de la guerre, mais aussi son humanité naturelle les lui rendaient chers* ».

La modernité de la pensée de Vauban

On le sait à travers ses « Oisivetés » Vauban a réfléchi à presque tous les sujets concernant le fonctionnement d'un état et ses réflexions, toujours frappées au coin du bon sens, revêtent souvent une étonnante modernité.

Certains vont jusqu'à dire qu'il a inventé l'euro puisqu'il prônait dans un mémoire de 1685 une monnaie unique pour les états de la chrétienté.

Je vais me contenter de souligner cette modernité par certains exemples, en particulier dans le domaine de la défense.

Une approche interarmes de la manoeuvre

Vauban ne se contente pas de réfléchir à l'action de l'ingénieur.

Il applique ainsi une réflexion globale à la conduite d'un siège.

Son **pragmatisme** fait là encore merveille : durant un siège trois composantes sont concernées : l'artillerie, ce que l'on n'appelle pas encore le génie (sapeurs et mineurs) et l'infanterie.

Il s'intéresse d'abord à l'infanterie. Il écrira un mémoire sur les « Moyens d'améliorer nos troupes et de faire une infanterie perpétuelle et très excellente ». Il propose par exemple le remplacement du mousquet (l'arme des mousquetaires), dont le maniement difficile et le chargement en 32 temps (!) réduisent la cadence de tir, par le fusil à pierre. Le Roi ne lui donnera satisfaction qu'en 1692 (les troupes françaises avaient jeté leurs armes pour s'emparer des fusils de leurs ennemis lors de la bataille de Steinkerque). Il invente aussi la baïonnette à douille qui laisse le canon libre (ce qui permettra in fine de remplacer piquiers et mousquetaires par une seule catégorie de fantassins).

Il s'intéresse ensuite à la puissance de feu durant le siège et en particulier à la coordination des feux et de la réalisation des tranchées ainsi que de l'assaut final.

Il rationalise le « tir à mitraille » en groupant des fusils sur un chevalet pour augmenter le nombre de coups tirés, de même que l'emploi du mortier (tir vertical) pour créer des pertes dans les tranchées ennemies.

Il expérimente le tir à ricochet au siège de Phillipsbourg en 1688.

Il privilégie le canon de préférence à la mine pour réaliser la brèche dans la muraille (les pertes sont moindres) et met au point une méthode pour la faire écrouler (en H).

Dans tout ce qu'il fait ou propose on retrouve ce bon sens et ce pragmatisme déjà évoqués : l'efficacité accrue des armes et l'action coordonnée des différentes composantes ne peuvent qu'optimiser la manoeuvre d'ensemble.

C'est ce que l'on apprend encore dans nos écoles militaires.

Lors du siège de Valenciennes en 1677 il parvient à convaincre le roi de lancer l'assaut au petit matin contre l'avis des généraux présents (dont la Feuillade). Il démontre que l'artillerie tire mieux de jour et que la garnison est fatiguée par une nuit de veille durant laquelle elle a attendu l'assaut. Le succès sera éclatant.

En fait Vauban a comme souvent *une approche globale d'une question*, ici la conduite d'un siège, mais comme c'est la première fois que l'on voit un ingénieur se préoccuper de la manœuvre tactique d'ensemble, il ne se fera pas que des amis.

Le rôle de l'ingénieur militaire

Durant un siège, le rôle de l'ingénieur est ordinairement bien précis. Un général en chef conduit le siège et l'ingénieur est souvent limité à un rôle purement technique : la réalisation des sapes et à la mise en place des mines qui vont créer une brèche dans les murailles.

Or Vauban refuse la subordination aveugle de l'ingénieur aux officiers de troupe qui, dit-il, n'entendent rien aux techniques de siège.

Il demande donc que l'avis de l'ingénieur en chef soit pris en compte par le général chargé de conduire le siège.

De plus il estime que les troupes employées à la réalisation des tranchées doivent être des troupes permanentes. C'est du **bon sens**. Celles-ci étaient en effet des compagnies de marche, dépendant du général commandant l'attaque et mises à la disposition de l'ingénieur de tranchée; elles n'avaient souvent aucune compétence technique en ce domaine si particulier (elles étaient même parfois aidées de civils).

En 1688 il écrit : « *Je suis las de tout faire au hasard et d'avoir à chaque nouveau siège de nouveaux sapeurs à former* ».

Aussi réclame-t'il des unités permanentes de sapeurs-mineurs. Vauban aura beaucoup de mal à faire entendre son point de vue et n'obtiendra pas gain de cause de son vivant (car on répugnait à confier le commandement permanent de troupes à des ingénieurs) mais à la fin du XVIII^e siècle le corps du génie sera créé et nous vivons toujours sur les principes qui avaient été définis par Vauban (considéré à ce titre comme le père de l'arme du génie) :

- 1/ unités permanentes de sapeurs-mineurs formées à leur métier
- 2/ participation du commandant du génie à l'élaboration de la manœuvre interarmes (et bien sûr conduite par lui de l'action des unités du génie).

C'est pourquoi Vauban avait introduit dans la formation des ingénieurs qu'il avait élaborée, des modules sur la manœuvre interarmes. Il ne voulait pas que l'ingénieur soit réduit au simple rôle de remueur de terre.

Aujourd'hui un officier du génie mis pour emploi auprès d'un chef interarmes a deux rôles : d'une part il conseille ce chef sur l'emploi qui peut être fait du génie et participe donc à l'élaboration de la manœuvre d'ensemble, d'autre part il commande les unités du génie pour l'exécution des missions reçues.

C'est l'héritage direct de Vauban.

Vauban précurseur de la réflexion sur une défense moderne ?

Je ne me hasarderai certes pas à faire de Vauban le précurseur du concept de « défense globale » qui est une des caractéristiques de la défense de notre pays aujourd'hui. Je me méfie trop de la « transposition historique » ou de « l'illusion rétrospective ».

Mais ce qui semble évident et qui a été souligné par plusieurs spécialistes de Vauban (dont Michèle Virol) c'est que l'on trouve dans les Oisivetés un fil directeur qui est l'optimisation de la défense du royaume.

C'est pourquoi je voudrais revenir sur certains aspects novateurs de la pensée de Vauban que l'on peut, avec certaines précautions, raccrocher aux préoccupations modernes de la défense.

Qu'est ce qui caractérise la politique de défense de la France aujourd'hui ? La clé de voûte reste la dissuasion (aujourd'hui nucléaire). Certains n'hésitent pas à considérer Vauban comme un des précurseurs de la dissuasion. C'est à mon sens quelque peu exagéré.

La défense moderne revêt par ailleurs certaines caractéristiques définies essentiellement dans l'ordonnance du 7 janvier 1959 sur l'organisation de la défense nationale. Bien que cette dernière soit en refonte pour intégrer désormais la politique de défense et de sécurité suite au Livre Blanc de 2008, certaines constantes ne seront pas remises en cause.

Dissuasion

- *Au niveau stratégique c'est la conception du « pré carré ». Dans une lettre célèbre à Louvois en 1673, Vauban écrit : « Sérieusement, Monseigneur, le Roi devrait un peu songer à faire son pré carré. Cette confusion de places amies et ennemies pêle-mêlées... ne me plaît point. Vous êtes obligé d'en*

entretenir trois pour une...C'est pourquoi, soit par traité ou par une bonne guerre, prêchez toujours la quadrature non du cercle, mais du pré... »

Le « pré carré » relève en fait d'un double souci. D'économie d'abord : Vauban montre qu'il faut choisir celles parmi les places fortes qui méritent entretien, garnison et approvisionnement en munitions, donc qui nécessitent des finances, à l'exclusion des autres. Mais surtout un souci stratégique : il faut obtenir un bornage cohérent du royaume, ainsi rendu plus facile à défendre. Au final Vauban pense que la cohérence des ceintures de places fortes (ce que l'on a appelé la « ceinture de fer ») *dissuadera* l'ennemi de s'y attaquer ou au minimum le conduira sur un terrain où nous choisirons de l'affronter

- *permanence de l'effort de défense* : quand on ne fait pas la guerre, on la prépare.

Prenons l'exemple du traité sur la navigation des rivières. Un des fils directeurs de son mémoire est que le réseau de canaux et de rivières navigables qu'il définit permettrait en temps de paix d'acheminer facilement les matériaux nécessaires aux chantiers et en temps de guerre les vivres et les munitions pour les sièges. On peut donc penser que le traité sur la navigation fluviale va au-delà du simple développement du commerce intérieur : l'intérêt stratégique y est souligné et il est bien pensé dans un contexte temps de paix / temps de guerre répondant ainsi au principe moderne de *permanence de la défense*

- *globalité de la défense et unité d'action*: on trouve ce souci dans l'utilisation de la diplomatie pour réaliser le fameux « pré carré » : « *soit par traité, soit par une bonne guerre* » : action militaire et diplomatie doivent ainsi être en cohérence. Il écrit d'ailleurs un mémoire sur les « Places dont le roi pourrait se défaire en faveur d'un traité de paix ». C'est le concept même de globalité de la défense et singulièrement de la cohérence de la politique étrangère et de celle de défense. Vauban conseille d'ailleurs au roi de rechercher par un congrès de paix les moyens d'établir une paix perpétuelle en Europe. Michèle Virol, dans l'analyse d'un des derniers mémoires des Oisivetés, « Intérêt présent des Etats de la chrétienté », écrit : « *Vauban, un militaire aimant par-dessus tout la paix* »

- *déconcentration* : un exemple est celui des ingénieurs de Vauban et des intendants qui travaillent sur ses plans généraux et règlent sur place les problèmes liés à l'exécution concrète des chantiers. Dans ce but Vauban a imposé des procédures normalisées pour faciliter la passation des marchés, la réalisation des plans etc. Il existe ainsi une cohérence de l'action dans le sens voulu.

Les principes de la tactique en guerre classique :

S'agissant de la tactique on peut constater que sa méthode d'attaque des places répond aux principes majeurs qui la régissent, principes qu'il n'a pas inventés bien sûr, mais qui ne seront codifiés que plus tard par Napoléon, Clausewitz ou encore le Maréchal Foch.

Au passage je souligne que **Vauban n'invente presque rien**. Mais son bon sens et son pragmatisme en font un **organisateur et un normalisateur remarquables**.

Il l'admettait parfaitement : « *A la guerre, l'art consiste autant à appliquer qu'à inventer* ».

Les principes de la tactique sont généralement déclinés ainsi : concentration des efforts, liberté d'action, économie des forces auxquels on peut ajouter l'importance des forces morales. On retrouve dans la méthode Vauban d'attaque des places l'application de ces principes.

- *concentration des efforts* : dans l'attaque des places une des phases importantes, qui suit l'investissement de la place est la reconnaissance en vue de déterminer les points faibles où il faudra concentrer l'attaque

- *liberté d'action* : elle est procurée lors des sièges par la circonvallation qui interdit à l'ennemi de prendre les assiégeants à revers (Jules César le faisait déjà à Alésia)

- *économie des forces* : sa méthode processionnelle de conduite des sièges, les mesures de protection qu'il impose visent à préserver les hommes et donc à réserver le maximum de forces à l'exécution de la mission

- *importance du moral* : souvenons-nous de la nourriture des troupes (la soupe au blé).

Au niveau stratégique il écrit par ailleurs : « *le moral des peuples fait beaucoup pour soutenir ou affaiblir des actions proprement militaires* ».

Autres exemples de la modernité de sa pensée:

Sur d'autres points il semble là encore en cohérence avec des préoccupations modernes :

– *importance de la communication* : Vauban réfléchit (il l'écrira dans un court mémoire sur les ennemis de la France) à une sorte d'équipe de communication, formée de « bonnes plumes » pour combattre par la réaction écrite immédiate les « libelles diffamatoires » qui circulent dans le royaume et dont il dénonce le caractère délétère. Il avait déjà compris le pouvoir de ce que l'on n'appelait pas encore les médias et la nécessité d'expliquer la politique poursuivie (il fournit ainsi un argumentaire des réponses françaises, avec une petite dose de mauvaise foi il faut en convenir) mais son approche est très novatrice : *information voire désinformation*

– dans le mémoire sur le rappel des huguenots il démontre que la division religieuse et les injustices sociales nuisent à ce que l'on appellerait aujourd'hui la *cohésion sociale* et donc à la puissance du royaume (d'où les propositions plus tard de la « dime royale »). C'est aussi pourquoi il préconise d'éviter les « bombarderies inutiles » et le pillage « des peuples nouvellement soumis » pour les intégrer plus facilement

– il dit clairement que les « faux-convertis » que sont les huguenots restés dans le royaume représentent une *menace intérieure* : il parle des « *nouveaux convertis qui sont catholiques comme je suis mahométan* » (rappelons nous les craintes sur l'ennemi intérieur au moment de la Guerre Froide)

– en matière de ce que l'on appelle aujourd'hui les ressources humaines, Vauban a là encore une vision moderne : il suggère de *recruter les officiers* non pas seulement dans la noblesse mais aussi dans la bourgeoisie, prône *l'avancement au mérite* ou du moins une combinaison de l'ancienneté et du mérite, ce qui est la formule générale dans l'armée française aujourd'hui.

Favorable à une *armée de métier*, qui apparaîtrait d'ailleurs à cette époque, il propose également un *système de conscription fort détaillé* (service obligatoire de 3 ans avec tirage au sort)...qui apparaîtra sous une forme approuvée près d'un siècle après sa mort.

Pour résumer cette partie et je le répète sans faire une transposition historique déplacée, on peut quand même se dire que Vauban semble bien avoir été un de ceux qui a perçu, au niveau de l'Etat, l'unité profonde de la défense dans ses aspects militaires économiques et politiques. Il a compris que la défense ne pouvait pas être seulement militaire, qu'elle devait reposer sur l'ensemble du pays. Que ce pays devait avoir une assise économique et démographique solide, et être habité par un peuple dont le moral, essentiel, justifiait une politique économique et sociale plus juste.

Je cite ici Pierre Messmer, Ministre des armées en 1962, inaugurant une statue de Vauban : « *Vauban apparaît comme une figure étonnamment moderne...ce qui m'intéresse, c'est de voir comment cet homme a pu élaborer une politique de défense nouvelle et qui est encore d'actualité* ».

*
* *

Je conclus :

Trois siècles après sa mort, celui qui avouait « *n'attendre qu'un peu d'encens de la postérité* » reste un personnage fascinant.

Esprit universel, capable d'avoir une réflexion d'ensemble embrassant l'histoire, la géographie, l'économie, le social et le politique, homme d'une **étonnante liberté de ton** dans une époque de courtisans, autodidacte au parcours exceptionnel dont **la modernité de pensée et de comportement** impressionne, Vauban n'est donc pas seulement celui qui a marqué durablement le sol français.

« *S'il est parfaitement intégré dans le Grand Siècle, Vauban est déjà porteur des valeurs du siècle des Lumières* », écrit Michèle Virol. C'est un précieux témoin de son temps, qui fait preuve en toutes circonstances d'un profond **bon sens et d'un grand pragmatisme**. C'est d'ailleurs en raison de ce pragmatisme que Vauban s'est refusé à écrire un traité sur la fortification. Pour lui c'est le terrain qui commande et il convient d'adapter au terrain des principes qui ne doivent jamais être intangibles :

« *L'art de fortifier ne réside pas dans des règles et des systèmes, mais dans le bon sens et l'expérience* » disait-il.

Mais s'il n'a pas écrit de traité des fortifications il nous a laissé une oeuvre bâtie magnifique qui, trois siècles après sa mort, méritait bien d'être reconnue par l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Références :

Michèle VIROL : « Vauban, de la gloire du roi au service de l'état » (Les classiques de Champ Vallon. 2003)

« Les Oisivetés de monsieur de Vauban » : édition intégrale établie sous la direction de Michèle VIROL (Les classiques de Champ Vallon. 2007)

Anne BLANCHARD : « Vauban » (Fayard. 1996)

J. MAISON (chef de bataillon) : « Vauban précurseur ». 1968

Martin BARROS, Nicole SALAT, Thierry SARMANT : « Vauban l'intelligence du territoire ». (Editions Nicolas Chaudun et Service historique de la Défense. 2006).

Le vieillissement : comment l'accompagner en Franche-Comté ?

M. le Président Jean-François Robert

Président de l'Institut Régional
du Vieillissement de Franche-Comté (IRV)

Séance du 17 novembre 2010

Discours de réception

INTRODUCTION

Le vieillissement de la population est incontournable. Il existe dès le début de l'humanité et se trouve inscrit dans l'histoire du Monde depuis que nos ancêtres, connus sous le nom d'Adam et Eve, ont « croqué » la fameuse pomme dans le jardin de l'Eden, les privant ainsi de l'immortalité !

Les civilisations qui nous ont précédés ont abordé ce sujet de façons différentes mais toutes ont eu conscience que l'avancée en âge était inéluctable.

Notre société moderne se trouve, de ce fait, confrontée à la gestion d'une cohorte de plus en plus nombreuse de personnes concernées par le vieillissement. Bien sûr, en premier lieu, il s'agit de nos aînés, mais aussi de ceux qui leur sont proches : les enfants, petits-enfants, voire arrière-petits-enfants, mais parfois les parents, mais aussi les aidants dans un sens très large du terme puisque l'on y trouve, aux côtés des proches, les institutions, les associations et les collectivités.

Cet exposé se propose d'aborder les points suivants.

1 Quelques réflexions sur le vieillissement.

2 Quel accompagnement en Franche-Comté mis en place ces dernières années avec :

La création de l'Institut Régional du Vieillissement

La mise en place d'un Pôle de Gériologie Interrégional Bourgogne-Franche-Comté.

L'Agence Régionale de Santé.

LE VIEILLISSEMENT AUJOURD'HUI

C'est un mot qui a une connotation plutôt négative, car derrière ce terme on y voit trop souvent une représentation de personnes malades, grabataires, souffrantes, dépendantes, atteintes de pathologies multiples et handicapantes, avec des troubles de mémoires.... Or, celles-ci ne représentent qu'une faible partie de la population des personnes âgées ! Mais quand on dit personnes âgées que veut-on vraiment dire ? A partir de quel âge devient-on une personne âgée ?

Les sociologues parlent de l'atteinte des 60 ans ! Qui, parmi cette Assemblée, s'estime qualifié de personne âgée, voire de vieux ?

C'est pourquoi, plutôt que de normer à partir de quel âge on devient « vieux », je préfère qualifier le vieillissement d'un processus normal de notre existence, ayant à l'esprit que le patrimoine génétique de chacun d'entre nous peut fortement influencer l'évolution de ce processus ainsi que des facteurs déclenchants tels la maladie, l'accident, l'hygiène de vie...

Pour certains, le vieillissement commence de la naissance, voire de la procréation ! C'est donc bien un processus de nature biologique qui s'enclenche très (trop) tôt. Et chacun d'entre nous y est soumis avec son « soi ».

Le vieillissement doit-il avoir cette connotation négative précitée ?

Plusieurs remarques sur ce point.

Ne dit-on pas qu'un vin prend de la qualité gustative en étant conservé dans de vieux tonneaux, surtout s'il est conservé en fût

de chêne ? D'ailleurs, l'expression « vieux comme un chêne » n'est-elle pas synonyme de longévité en bonne santé ?

Les vieilles cités antiques n'attirent-elles pas des touristes, pour une certaine part retraités donc considérés comme âgés ?

D'autre part, le public des retraités devient un champ d'activités économiques en plein développement. Là intervient la notion de « jeunisme » présent dans tous les médias.

Quelle publicité ne voit-on pas pour montrer les qualités de produits diététiques, cosmétiques, dermatologiques et autres, illustrés par des personnes ayant la qualité de quinquas, sexas, voire heptagénaires ?

De même les publicités de remise en forme et/ou de voyages s'adressent davantage aux retraités qu'aux personnes actives.

En bref, on peut être « jeune » à tout âge, à condition d'être actif, beau, lisse, mince et bronzé !

Comme il a été dit plus haut, les personnes âgées susceptibles de répondre à ces critères et aux activités qu'elles peuvent vivre, représentent, heureusement, une grande part de ces tranches d'âge.

Mais, il y a celles dont les ressources physiques, intellectuelles, émotionnelles les éloignent de cette vie « active ».

Elles sont la préoccupation de nombreuses associations, organismes et collectivités dont le dévouement est exceptionnel en ces temps de difficultés financières en période de crise.

C'est pour ces personnes en difficultés que la solidarité doit jouer. Comme il a été dit plus haut, les handicaps sont multiples et lourds. Ceci nécessite donc une approche transversale que notre société a encore du mal à gérer. En effet, les différentes structures existantes restent trop souvent dans leur seul périmètre d'intervention sachant que la personne âgée est, avant tout, en perte d'autonomie et qu'elle peut passer d'un soutien à domicile à celui d'un traitement en établissement de soins temporaire puis de revenir à domicile et ainsi de suite !

Un sondage montre que près de 75% de ces personnes souhaitent rester dans leur domicile. Cela nécessite un aménagement de ce dernier, parfois lourd et cher. De plus, ce maintien à domicile demande une forte assistance par des personnes compétentes, sans compter les proches qui, en s'y consacrant, peuvent s'épuiser – d'où la nécessité de développer l'aide aux aidants.

Voici quelques réflexions sur ce stade de la vie concernant surtout celle en difficulté. Abordons maintenant les dispositifs mis en place en Franche-Comté pour tenter de l'accompagner.

L'INSTITUT REGIONAL DU VIEILLISSEMENT (IRV)

Historique

Lors des réflexions sur la dépendance des personnes âgées, engagées par le Gouvernement Jospin au début du XXI^e siècle, Paulette Guinchard-Kunstler, Députée du Doubs, a été sollicitée par le Premier ministre pour rendre un rapport sur ce sujet. La prise de conscience des pouvoirs publics sur ce phénomène de société, dont ils auraient pu, et surtout dû, se préoccuper depuis quelques décennies, a permis de sensibiliser les Français sur la nécessité d'agir en faveur des personnes dont l'autonomie devenait de plus en plus précaire. Sans rentrer dans les différentes mesures préconisées à cette occasion, il convient de retenir le principe, soutenu par Paulette Guinchard-Kunstler, devenue Secrétaire d'Etat aux personnes âgées, de créer un Institut National du Vieillissement décliné dans les régions, dans la logique de constituer un véritable réseau national.

C'est pourquoi, dès 2000 des rencontres ont été organisées en Franche-Comté afin de mettre en place cet Institut régional.

Dans un souci d'associer tous les partenaires concernés : collectivités, professionnels, chercheurs et usagers, la création d'une structure de caractère associatif a été proposée et mise en oeuvre en 2002.

Les échéances électorales de cette même année n'ont pas permis d'avoir d'autres IRV ! Une fois de plus, la Franche-Comté, terre d'innovation et d'utopie se retrouve à la pointe d'une avancée sociale, ce qui montre ainsi son dynamisme et une volonté prospective nécessaire pour envisager l'avenir de notre société.

Constitution

Afin d'associer les personnes concernées, l'IRV s'est attaché à réunir dans un Conseil d'Administration l'ensemble des partenaires agissant en ce domaine au sein de 7 collèges dont la composition est la suivante :

Collège des membres de droit constitué

- du Président du Conseil régional,
- du Président du Conseil économique et social régional,
- des Présidents des quatre Conseils généraux,
- des Maires des quatre Chef-lieux de département,
- d'un représentant d'un CODERPA, dans l'attente de la création d'un CORERPA.

Collège des institutions de protection sociale.

Collège des professionnels.

Collège des associations fédérant les gestionnaires d'établissement et de service.

Collège des personnes morales gérant des structures de formation et de recherche.

Collège des personnes physiques et associations autres que celle prévues dans les collèges précédents.

Collège des personnes qualifiées.

Domaines d'études

Initialement, lors de sa création, l'IRV a défini trois champs d'intervention : la documentation, la formation et la recherche. Toutefois, le périmètre de ces trois champs a évolué afin de prendre en compte les attentes des personnes impliquées et de les associer dans nos réflexions.

1 La documentation.

Il s'agit de collecter le maximum d'informations dans le domaine du vieillissement en puisant dans l'ensemble des documents produits sur ce sujet. Ceci se traduit par la création d'un site Internet : www.irv-fc.org

Et la parution d'une « news letter ».

2 La formation

Un constat s'impose : de nouveaux métiers sont à créer afin de répondre aux personnes concernées par le vieillissement, notamment les accompagnants qu'ils soient dans des établissements ou dans des structures d'aides à domicile, domaine en pleine évolution du fait que les personnes âgées souhaitent de plus en plus rester dans leur milieu dans lequel elles ont vécu.

A cet effet, l'IRV s'implique dans la constitution d'un fichier dans lequel sont recensées les formations existantes. Ce travail

s'avère complexe, car le recensement de ces formations est délicat, au regard des nombreuses structures impliquées dans la formation : Education nationale, Enseignement supérieur, Institut Régional pour le Travail Social (IRTS), Institut de Formation des Soins Infirmiers (IFSI) ...

Par ailleurs, l'IRV s'est fortement mobilisé pour la création d'un Master « Vieillesse et Société » assuré par les Universités de Franche-Comté et de Bourgogne dans le cadre du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), unissant ces deux établissements.

Les étudiants suivent une formation dans un cursus à Bac +4 et 5, soit relevant de la formation initiale, soit de la formation continue, cette dernière permettant à des personnes, déjà en activité, d'acquérir des compétences nouvelles et originales dans le cadre de leur métier. C'est en quelque sorte la possibilité de se former tout au long de la vie, thème qu'il convient d'amplifier !

Il est important de pouvoir, le plus rapidement possible, identifier les besoins en matière de formation, car les attentes sont de plus en plus pressantes !

3 La recherche.

C'est l'un des points forts de l'IRV, car il a une compétence en la matière, du fait que de nombreux chercheurs de l'Université de Franche-Comté (UFC), de l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard (UTB) et de l'Ecole Nationale de Mécanique et des Microtechniques (ENSM), participent déjà, ou participeront, à des réflexions concernant le domaine du vieillissement.

Ainsi, l'aspect pluridisciplinaire reste une spécificité de l'IRV en faveur de cette approche globale qu'elle défend. En effet, des philosophes, sociologues, psychologues, juristes, économistes, gérontologues interviennent, de concert, dans les rencontres que nous mettons en place de plus en plus fréquemment dans l'espace régional.

C'est ainsi que l'IRV a répondu avec succès à plusieurs appels d'offre émanant de ministères, de structures associatives ou d'organismes. A titre d'exemple, l'IRV a été retenu pour engager une réflexion sur le logement des personnes âgées à l'initiative de Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDM) dans le cadre du Programme, Urbanisme,

Construction, Architecture (PUCA). Ce travail a réuni des psychologues, des sociologues et des juristes de l'UFC pour remettre un rapport d'orientation, avec des préconisations précises !

Ces trois domaines relèvent d'une veille permanente de ce qui existe ou de ce qui est attendu !

Il convient, maintenant d'aborder les actions en faveur du public concerné.

Ceci se traduit par des conférences, des colloques, des rencontres dont des exemples sont présentés.

Ainsi, en 2007 et en 2008, l'IRV a initié des conférences départementales, afin de montrer sa volonté de dimension régionale sur la citoyenneté des personnes âgées. Ces rencontres ont fait l'objet d'une conférence régionale permettant de recenser les attentes des personnes concernées afin de pouvoir mettre en place des groupes de travail sur des sujets tels que le passage à la retraite, étape importante qu'il convient de maîtriser, la dépendance, sujet de plus en plus préoccupant en cette période, l'habitat et l'intergénérationnel.

D'autre part, en partenariat avec des caisses de retraites, des associations se préoccupant de pathologies (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson...) l'IRV propose des conférences thématiques sur la gestion d'un deuil, la sexualité des personnes âgées, l'aide aux aidants, la médiation familiale, l'habitat en milieu rural.

L'IRV s'avère un lieu de ressources et d'échanges afin d'avoir une approche transversale, globale et pluridisciplinaire dans la prospective de mieux accompagner les acteurs concernés par cette avancée en âge de nos aînés afin que celle-ci se réalise dans les conditions les meilleures possible.

LE POLE DE GERONTOLOGIE INTER-REGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (PGI)

Historique

Courant juin 2008, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) de Bourgogne a fait part d'un projet, initié à sa demande et réalisé par le cabinet ICADE de constituer un pôle interrégional sur la gérontologie. Dans ces deux régions, des structures

avaient été mises en place au début de ce siècle. En Franche-Comté, l'IRV avait été créé en 2002. En Bourgogne, un Gérotopôle a été mis en place au sein du CHU de Dijon. Ces deux structures se sont rapprochées dès 2007 afin d'identifier les thématiques qu'elles pourraient développer en commun, sachant que les domaines de chacune d'entre elles étaient davantage complémentaire que concurrentes : approche transverse pour l'IRV, approche médicale pour le Gérotopôle.

Une rencontre à l'ARH de Bourgogne a eu lieu afin de présenter ce projet. Les destinataires forts nombreux comprenaient notamment les collectivités (Conseils régionaux, Conseils généraux, Communautés d'agglomération, Universités, CHU, DRASS, URCAM, l'IRV, le Gérotopôle...).

A l'issue de cette rencontre, il a été décidé en 2010 de structurer cet ensemble « protéiforme », afin de lui donner une organisation lisible et opérationnelle !

Constitution

Deux assemblées ont été créées.

– Un Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Il s'agit d'un « outil » de gestion, constitué d'un nombre restreint de membres.

Il en comprend 7 :

L'Université de Bourgogne et celle de Franche-Comté,

Le CHU de Dijon et celui de Besançon,

L'IRV et le Gérotopôle de Bourgogne,

La CARSAT Bourgogne/Franche-Comté (ex CRAM, dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) concernant le passage de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) à l'Agence Régionale de Santé (ARS)).

Le Président en est le Directeur de la CARSAT et le Vice-président, le Président de l'IRV.

– Un Conseil d'orientation

Il s'agit d'une Assemblée très élargie dont la composition s'appuie sur les principaux partenaires précités dont le périmètre peut être élargi, notamment aux industries pharmaceu-

tiques (Novartis, Sanofi, Pfitzer, Glaxo..) , aux pôles de compétitivités (Vitagora, Microtechniques), aux centres de recherches universitaires et aux grands organismes (CNRS, INSERM, INRA...).

Le Président en est le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).

Afin de mener à bien les orientations définies par ce Conseil, trois commissions ont été créées :

- Commission Recherche
- Commission Formations
- Commission adéquation entre besoins et demandes.

Enfin une Commission transversale concerne l'approche éthique.

Objectifs

Cette structure, apparemment complexe, a pour ambition de proposer des actions en faveur des personnes âgées en mobilisant l'ensemble des acteurs des deux régions. Il convient de rappeler que Bourgogne et Franche-Comté n'ont pas attendu la création du PGI pour travailler ensemble dans le domaine sanitaire au sens large et universitaire, voire médico-social !

La création du PRES, reprend des actions de plus de 20 ans (Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) communs, Ecoles Doctorales communes), les deux CHU ont signé récemment une convention afin de coopérer davantage sur des activités médicales, chacun ayant sa spécialisation non « concurrentielle », avec la possibilité d'un Internat partagé...

Les actions envisagées en sont à leur début, mais ont peut déjà en décrire quelques unes.

Ainsi, un questionnaire a été adressé aux Etablissements concernés par l'accueil de personnes âgées afin d'identifier les attentes en matière de formation de leur personnel pour mieux répondre à leur mission, avec leur attente en service relevant de la télémedecine et/ou de la télé santé.

Par ailleurs, la nutrition des personnes âgées devient préoccupante. Aussi, dans ce cadre, des actions sont l'objet de réflexions menées en coopération avec Vitagora, dont les mots clés sont santé, goût et nutrition.

L'organisation d'événements de sensibilisation vis-à-vis d'un public large est également à l'ordre du jour en s'appuyant, notamment, sur un réseau international, au sein d'une association REIACTIS, permettant le témoignage de spécialistes de pays dont l'engagement vis-à-vis des personnes âgées peut être source d'actions (Canada, Espagne, Chili...)

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)

Historique.

Cette nouvelle agence résulte de la fusion d'organismes de création plus ou moins récentes dont les missions concernaient le domaine de l'hospitalisation, de l'assurance maladie et de l'action sanitaire et sociale. Cette création répond aux préconisations de la Réforme Générale des Politiques Publiques, connu sous le sigle de RGPP, dont l'ambition est de regrouper les services de l'Etat déconcentrés en région.

De plus cette réorganisation s'inscrit dans le cadre de la loi Hospitalisation, Population, Santé, Territoire (HPST), dite loi Bachelot du nom de la Ministre en charge de la Santé

L'ARS regroupe essentiellement l'ancienne Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH), l'Union Régionale des Caisses d'Assurances Maladies (URCAM), la Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale (DRASS), la Caisse Régionale de l'Assurance Maladie (CRAM)

Il s'agit d'une certaine révolution dans l'approche du soin à la personne car on peut y identifier un découpage important et depuis longtemps attendu.

Objectif.

Le regroupement de ces différentes directions doit permettre une transversalité au profit de la personne « dépendante », donc de la personne âgée. En effet, l'ARS aura en charge le « suivi » de la personne dans son parcours entre un séjour dans un établissement de soins, un retour au domicile dans le cadre de la médecine ambulatoire, voire dans un établissement relevant du domaine du médico-social, au regard que le parcours peut se réaliser de façon réversible ou aléatoire ! Il s'agit donc d'un autre regard, plus proche des personnes en perte d'autonomie.

Organisation.

L'ARS est dotée d'un Conseil de Surveillance, véritable organe institutionnel avec des directions stratégiques sur lesquelles je ne reviendrai pas. En revanche, la mise en place d'une Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), « fille naturelle » de l'ancienne Conférence Régionale de Santé (CRS) mérite quelques propos, car elle se veut une structure de la démocratie participative dans le champ de la santé !

Sa composition est répartie en sept collèges dont :

- les représentants des collectivités territoriales,
- les représentants des usagers de services de santé ou médicaux sociaux,
- les représentants des conférences des territoires (dont il sera fait mention ultérieurement),
- les partenaires sociaux,
- les acteurs de la cohésion et de la protection sociale,
- les acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé,
- les offreurs de services.

Deux personnes qualifiées complètent cette assemblée, qui de plus se voit adjointe des personnalités, à titre consultatif : le Préfet de région, le Président du CESER, le Directeur de l'ARS, des représentants de l'Etat déconcentré en Région....

Afin d'être opérationnelle, la CRSA comporte plusieurs commissions thématiques, dites « spécialisées » :

- Commission prévention,
- Commission prise en charge et accompagnement médico-sociaux ,
- Commission organisation des soins,
- Commission droits des usagers.

Et une Commission permanente, véritable lieu de synthèse, de réflexions, d'initiatives et de propositions d'actions.

Enfin, l'approche territoriale est bien identifiée. Ainsi, quatre territoires se substitueraient au six territoires de santé définis dans le précédent SROS par l'ARH.

L'ARS en est à ses débuts, mais elle présente l'intérêt de cette approche transversale que j'appuie ainsi que beaucoup d'entre nous. Elle doit être le lieu d'échanges, d'expériences, et devenir un

catalyseur pour définir les actions à mettre en place avec les partenaires que sont l'IRV et le PGI dans notre avancée en âge !

Site internet : www.ars.franche-comte.fr

CONCLUSION

Peut-on conclure sur ce sujet ?

La conclusion du vieillissement ne peut être que la mort !

Mais nous devons tout faire pour en repousser le moment.

Par ces propos, il y a des pistes à explorer au travers de nos multiples structures qui, trop souvent se chevauchent, voire se concurrencent et dont l'existence risque d'être mise en difficulté au regard des restrictions budgétaires inévitables qui nous attendent.

L'avancée en âge de nos anciens mérite une attention de plus en plus prenante, ce que notre société n'a pas encore réellement réalisé et intégré dans son comportement de plus en plus individualiste, voire égocentriste !

L'implication de tous est nécessaire et, par les propos que j'ai tenus, je reste optimiste car de tels structures, qu'il s'agisse de l'IRV ou du PGI, sont des lieux où des échanges nombreux seront source de réflexions afin de mieux accompagner nos aînés.

Quelques précisions sur l'histoire, le culte et l'iconographie de saint Bénigne

M. Bernard Olivier

Séance du 17 novembre 2010
Discours de réception

L'église du centre ville de Pontarlier est dédiée à saint Bénigne. Il se trouve que la cathédrale de Dijon est également sous le vocable de ce saint. De même, le diocèse de Dijon est sous son patronage mais seulement depuis... 1839 ! Reconnaissance bien tardive et qui se situe dans un contexte pour le moins controversé. Alors qui est saint Bénigne et que sait-on sur lui ?

La question n'est pas simple. Pour y répondre, avant d'aborder le culte et les représentations de ce dernier, il faut d'abord faire la part entre la légende, les connaissances qu'on peut avoir sur le sujet et les querelles qu'elles ont soulevées.

I – Aux origines : la christianisation de la Bourgogne

La légende, qui entoure ce saint, est issue de travaux hagiographiques, c'est-à-dire de récits édifiants présentant la vie des saints comme des exemples à suivre pour les chrétiens. En quoi consistent-ils ?

A / Les sources

La première mention de la mission de saint Bénigne est brièvement relatée par Grégoire de Tours (environ 538-594) dans le

Livre de la Gloire des Martyrs. Il la tiendrait de son bisaïeul Grégoire évêque de Langres (506-539)¹.

Une seconde source est constituée par les *Actes de Saint-Bénigne* écrits aux VI^e - VII^e siècles mais déjà déformés « par le goût des amplifications historiques »².

Une troisième pièce est constituée par un long poème écrit au IX^e siècle, dont la bibliothèque de Dijon possède une copie retrouvée par l'abbé Bougaud. Selon lui, ce serait une paraphrase des *Actes* mais aussi le premier essai d'histoire générale de l'Eglise en Bourgogne.

Quant à *La Chronique de Saint-Bénigne*, rédigée au XI^e siècle par les moines de cette abbaye, c'est un texte tardif, sujet à caution, avec des invraisemblances, des lacunes dans la liste qu'il dresse des abbés qui ont été à la tête du monastère et qui reprend les textes antérieurs sans les vérifier. Il y a d'autres sources mais toutes se réfèrent jusqu'au XVI^e siècle aux *Actes* et à *La Chronique*...

B / La légende

Ces récits manuscrits fondent la tradition sur laquelle repose les origines chrétiennes de la Bourgogne. Ils constituent un corpus légendaire que J. Marilier appelle « le cycle bénignien »³ et qu'on peut sommairement résumer de la façon suivante.

Saint-Bénigne aurait été envoyé en Gaule, à la demande de saint Irénée (évêque de Lyon), par saint Polycarpe, évêque de Smyrne (en Asie Mineure). Il débarque à Marseille, accompagné de saint Andoche et saint Thyrses pour évangéliser la Bourgogne. Arrivé à Autun, il est hébergé chez un notable, Fauste, dont il baptise le fils, Symphorien qui sera décapité. Il se rend ensuite à Langres où il est accueilli par Léonille, tante de saint Symphorien qui élève les enfants de son fils, les saints Jumeaux, Eleusippe, Méleusippe et Speusippe. Il les baptise mais, futurs martyrs, ils

1. CHOMTON (abbé L.), *Histoire de l'Eglise Saint-Bénigne de Dijon*, Dijon, 1900, pp. 5-8, et MALFROY (M.), OLIVIER (B.), GUIRAUD (J.), *Histoire religieuse de Pontarlier et du Haut-Doubs*, Besançon, 1985, pp. 28-29.

2. BOUGAUD (abbé - L.E.), *Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne*, Autun, 1859, p. 3.

3. MARILIER (J.), *Histoire de l'Eglise en Bourgogne*, Les Editions du Bien Public, 1991, p. 13.

périront victimes de leur foi sur le bûcher. Il gagne alors Dijon où il poursuit sa mission en fondant une communauté chrétienne. Contraint de s'enfuir lors du passage de l'empereur *Aurelianus*, il est arrêté à Epagny, refuse d'abjurer et est horriblement martyrisé à Dijon en 178. Des pèlerins se rendent sur la tombe de « Benignus », le « Bien-bon » où ceux qui l'invoquent et le prient se voient en général accorder ce qu'ils demandent. (fig. 1)



Fig.1. Crypte élevée sur le tombeau de saint Bénigne à Dijon

L'évêque de Langres, Grégoire, réservé sur ce qu'on raconte, préfère dans un premier temps « interdire la dévotion »⁴. Puis saint Bénigne lui étant apparu dans un rêve et des pèlerins lui ayant rapporté de Rome une copie de sa passion, il autorise son culte.

4. RICHARD (J.), *Histoire de la Bourgogne*, Privat, 1978, p. 92 et MILBACH (S.), *Prêtres historiens et pèlerinages du diocèse de Dijon (1860-1914)*, Editions Universitaires de Dijon, 2000, p. 161.

II – Le problème de l'historicité de saint Bénigne

Des anachronismes, des contradictions, des invraisemblances sont peu à peu relevés dans les récits concernant la mission de ce saint. Prenant de l'ampleur, ils finissent par remettre en cause son existence et l'authenticité de son action, soulevant des polémiques virulentes au XIX^e siècle.

A / Des doutes croissants sur l'apostolat de saint Bénigne

Au-delà de ce qui est légende et apologie, l'historien est confronté à divers problèmes. Toutes les sources et les originaux ayant disparu, les hagiographes n'ont pu travailler que sur des copies de copies, c'est-à-dire des textes peu sûrs, à l'origine d'embellissements successifs, d'interprétations parfois fallacieuses ou d'interpolations.

Il y a ainsi des erreurs de chronologie. Il est par exemple impossible que saint Irénée, évêque de Lyon mort vers 202, ait été en relation avec saint Polycarpe martyrisé en 155.

Autre point ayant vraiment soulevé problème : qui est *Aurelianus* sous lequel saint Bénigne aurait été supplicié en 178 ? Ce ne peut être l'empereur Aurélien qui a régné de 270 à 275... Les critiques s'accordent finalement mais assez tardivement sur Marc Aurèle, empereur de 161 à 180 et sous lequel les chrétiens ont été persécutés ⁵.

D'autres invraisemblances ont été relevées mais c'est à partir du XVII^e siècle que les attaques se font plus vives, mettant à mal la version traditionnelle de la christianisation de la Bourgogne. Ismaël Boulliau par exemple, en 1657, frappé par les invraisemblances relevées, en vient à nier l'évangélisation de la Bourgogne par saint Bénigne ⁶. En 1696, l'abbé Fyot essaie de réfuter les arguments avancés par Boulliau mais sans apporter de preuves justificatives...

Au XVIII^e siècle, les auteurs continuent à se diviser sur le sujet mais cela reste une querelle de spécialistes. Comme on n'a rien d'assuré sur saint Bénigne, son nom disparaît peu à peu des vies des saints et des bréviaires en usage à Autun, Langres et

5. BOUGAUD (L.E.), *Etude critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne...* ouvr. cité, p. 80, MILBACH (S.), *Prêtres historiens...*, ouvr. cité, p. 299.

6. BOUGAUD, (L.E.), *Etude critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne...* ouvr. cité, p. 7.

Dijon. « Ainsi s'évanouit de la mémoire des peuples le souvenir de ce martyr vénérable... qui avait depuis 1600, ans dans les martyrologes, une place si distincte » ⁷.

B / Des débats passionnés et virulents au XIX^e siècle

La polémique reprend de plus belle au XIX^e siècle. Elle se place dans un contexte différent avec le renouveau de l'histoire et les tentatives de rechristianisation du pays.

La Révolution a créé, rappelons-le, une rupture profonde dans la société et dans l'histoire religieuse de la France. L'histoire, renouvelée dans ses méthodes par l'étude critique des sources, s'emploie à développer, dans le peuple français, un sentiment d'appartenance à un Etat-nation destiné à renforcer la cohésion sociale. Dans une France déchristianisée, le clergé s'appuie sur le passé en rappelant la permanence du sentiment religieux dans notre pays et il instrumentalise l'histoire en la mettant au service d'une pastorale de reconquête des populations.

Une série de travaux érudits contradictoires agitent alors le diocèse et les sociétés savantes de Dijon, divisant le clergé. Ils ont été magistralement étudiés par Sylvain Milbach dans sa thèse de doctorat publiée en 2000 ⁸. Nous n'en donnerons que quelques exemples.

*
* *

Certains sont particulièrement critiques comme Vallot en 1832, Belloguet en 1851, l'abbé Duchesne en 1894... Roget de Belloguet (fig.2), ancien officier de cavalerie et membre de plusieurs sociétés savantes, considère ainsi que saint Bénigne n'a pu être martyrisé sous Marc Aurèle car ce dernier n'est jamais venu en Gaule ⁹ et il repousse son apostolat vers 250. C'est à peine s'il admet l'existence de ce saint « venu d'on ne sait d'où, envoyé on ne sait par qui, et mort on ne sait quand » ¹⁰. De même, il nie le baptême des saint Jumeaux à Langres par saint

7. *Ibid.*, p. 19.

8 - MILBACH (S), *Prêtres historiens...*, ouvr. cité, p. 288-320.

9 - ROGET DE BELLOGUET (D.F.L.), *Origines dijonnaises dégagées des fables et des erreurs qui les ont enveloppées jusqu'à ce jour, suivies d'une dissertation particulière sur les actes et la mission de saint Bénigne*, Dijon, 1851, p.187.

10. *Ibid.*, p. 211-217.

Bénigne. Il s'agit pour lui d'« une fourberie, une falsification effrontée »¹¹ dont le coupable serait un moine langrois, Warnahaire, responsable à ses yeux d'avoir déplacé le martyr des saints Jumeaux de Cappadoce à Langres. L'abbé Duchesne, directeur de l'Ecole française de Rome, de son côté, considère que les *Actes* sont apocryphes, et insiste « sur le caractère légendaire et falsificateur du cycle bénignien »¹². Saint Bénigne apparaît ainsi, à la limite, « une figure créée de toutes pièces ».



Fig.2

Mais ces auteurs trouvent chaque fois des contradicteurs en la présence de prêtres historiens érudits qui défendent âprement l'historicité de la mission de saint Bénigne en s'appuyant sur les textes, leur critique et la tradition.

11. *Ibid.*, p. 207.

12. MILBACH (S.), *Prêtres historiens et pèlerinages du diocèse de Dijon...*, ouvr. cité, p. 305.

L'abbé Bougaud (1824-1887) (fig. 3), professeur au grand séminaire de Dijon, s'en prend avec véhémence, voire violence, à Roget de Belloguet dans un ouvrage de 480 pages paru en 1859. Son travail est un modèle de réfutation érudite tout à fait dans l'esprit du temps. Alors que Belloguet exclut par exemple tout passage de Marc Aurèle en Gaule, il consacre plus de vingt pages à démontrer que cet empereur a pu venir à Dijon après sa venue à Besançon ¹³.

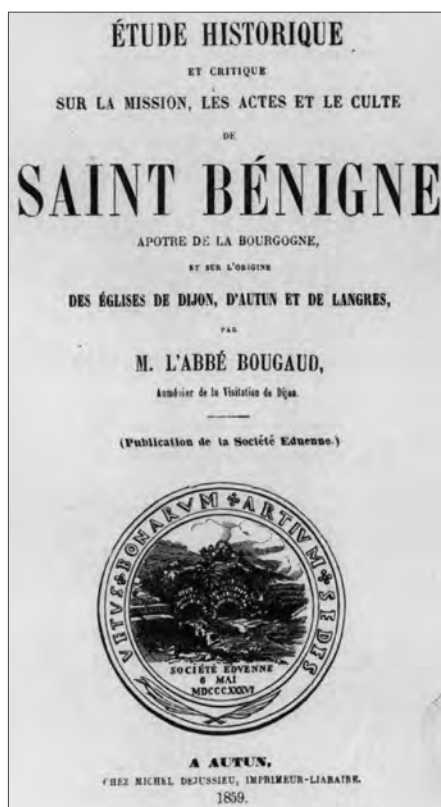


Fig.3

Mais son étude est partielle et il ne s'en cache pas. « Je défends les traditions séculaires des églises de Bourgogne, j'essaie d'étayer, je ne démolis pas » ¹⁴ car il est pour lui de son devoir de « prémunir contre les erreurs contenues dans cet ouvrage »...

13. BOUGAUD (abbé - L.E.), *Etude critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne*..., ouvr. cité, pp.80 à 101.

14. *Ibid*, Avant-propos, p. IX.

Il faut cependant attendre l'étude beaucoup plus mesurée de l'abbé Chomton (1838-1928) parue en 1900¹⁵ et l'analyse de Lejay en 1902 pour dépassionner le débat et clore la polémique. Avec la montée de l'anticléricalisme, le problème de la séparation des Eglises et de l'Etat inquiète autrement les esprits et occupe alors la première place.

C / Le point sur la question

Que retenir finalement de ces débats ? La synthèse n'est pas évidente. La christianisation de la Bourgogne a des origines obscures et serait à mettre en relation avec l'établissement de marchands venus du Proche-Orient. Certains étaient chrétiens et se seraient installés dans des cités le long de grands axes de circulation romains partant de Lyon. Leur nom grec a été pour certains retrouvé sur certaines inscriptions et les patronymes des premiers évêques d'Autun sont grecs.

Pour l'historien en revanche, l'existence de saint Bénigne ne repose sur rien. L'abbé Paul Lejay lui-même écrit « le corps enfermé dans le sarcophage de Dijon était vraisemblablement celui d'un de ces martyrs inconnus qui n'ont pas trouvé d'histoire »¹⁶. Louis Réau est encore plus catégorique : « aucun texte ne le mentionne avant le VI^e siècle et la valeur de ses *Actes* est nulle »¹⁷.

C'est aussi l'avis de Jean Marilier, vice-doyen du chapitre cathédral de Dijon et un des meilleurs connaisseurs de l'histoire religieuse de la Bourgogne décédé en 1991 : « Un clerc du VI^e siècle écrivit un cycle de légendes autour d'un héros, et ce héros, il l'appela le martyr Bénigne ; on eut le cycle bénignien ... Son auteur, qui a prétendu retracer les origines de l'Eglise dans nos contrées, a construit son épopée en ramassant, à l'instar des auteurs de chansons de geste, quelques noms et quelques faits qui surnageaient dans la mémoire chrétienne. Il connaît l'origine orientale de la chrétienté bourguignonne, quelques lieux où se rattachaient un souvenir. Il a le nom de quelques chrétiens, peut-être des martyrs... Le reste, il l'invente »¹⁸. Le même clerc

15. CHOMTON (abbé, L.), ouvr. cité.

16. LEJAY (P.), « Saint Bénigne de Dijon », dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, tome VII, 1902, p. 83.

17. REAU (L.), *Iconographie de l'art chrétien*, P.U.F., tome III, 1958, p. 192.

18. MARILIER (J.), *Histoire de l'Eglise en Bourgogne*, ouvr. cité, p. 13.

a procédé de façon identique avec l'évêque de Troyes en composant la Passion de saint Patrocle¹⁹. Il est d'ailleurs révélateur que Grégoire, l'évêque de Langres en résidence à Dijon, ait dans un premier temps interdit le culte autour de cette tombe. Et lorsqu'il fit élever une église à proximité de cette sépulture, elle a été dédiée à... saint Maurice, le martyr d'Agaune ! Il la fit desservir par un collège de clercs qui, quelques décennies plus tard, « donna naissance à la célèbre abbaye de Saint-Bénigne ».

Sylvain Milbach enfin, dans son approche historiographique, a magnifiquement recensé les débats que la question de saint Bénigne a suscités et il a su la replacer dans les enjeux de l'hagiographie régionale au XIX^e siècle. Sans ces polémiques, son nom et son souvenir étaient appelés à disparaître. Ces querelles ont donc eu le mérite de lui conférer à nouveau notoriété et prééminence sur tous les autres saints du diocèse.

III – Dévotions et représentations

Un véritable culte, même s'il a connu des fortunes diverses, a été rendu à ce saint, sur lequel on n'a aucune certitude, et il a fait l'objet de diverses représentations.

A / Le culte

Le culte des saints et de leurs reliques est ancien. Les travaux de Peter Brown ont montré leur rôle religieux, certes, mais aussi économique, sociétal et même politique au haut Moyen Âge²⁰. Ces dévotions populaires ont commencé à la fin de l'empire romain, se sont amplifiées au V^e siècle et plus encore à l'époque mérovingienne. En les vénérant, les fidèles cherchent à se placer sous leur protection. Leur présence attire pèlerins, donations et est source de revenus pour les églises et les abbayes qui en possèdent²¹.

19. *Ibid*, p. 14.

20. BROWN (P.), *L'essor du christianisme occidental, Triomphe et diversité, 200-1000*, Seuil, 1997 et MERIAUX (C.), L'évêque, le saint et le trône, dans *L'Histoire*, novembre 2010, numéro 358. pp.80-83.

21. *Histoire du christianisme* (sous la direction de J.M. MAYEUR, CH. et L. PETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD), Desclée, tome III, *Les églises d'Orient et d'Occident (432-610)*, 1998, pp. 1068-1093.

A partir du V^e siècle, les évêques s'investissent dans l'administration des cités désorganisées par les migrations germaniques. De ce fait, leur fonction est de plus en plus prisee par les familles aristocratiques. Le saint, intercesseur privilégié de la cité auprès de Dieu, est non seulement un élément de cohésion sociale mais il légitime aussi un système politique. Les évêques, en élevant à la sainteté leur prédécesseur, justifient leur propre gouvernement. Outre leurs effets socio-politiques, le culte des saints a également des conséquences sur l'organisation spatiale des villes. Les édifices funéraires, souvent situés extra-muros, comme celui de saint Bénigne en dehors du castrum dijonnais, de saint Martin à Tours ou celui de saint Rémi à Reims, voient s'élever des constructions plus importantes avec la présence de communautés religieuses qui assurent le service liturgique et gèrent les sanctuaires.

*
* *

Le premier lieu de culte a été la sépulture restaurée et l'église édifiée par Grégoire de Langres au début du VI^e siècle. Celle-ci est richement dotée par le roi de Bourgogne Gontran (545-592) en 584. Monastère et basilique ont été restaurés au IX^e siècle sous le règne de Charles-le-Chauve²².



Fig. 4. Église romane (Dijon)

22. BOUGAUD (abbé - L.E.), *Etude critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne...*, ouvr. cité, p. 255.

Au début du XI^e siècle, l'abbé Guillaume de Volpiano aménage une superbe rotonde romane composée de trois étages surmontés d'une coupole avec, au niveau inférieur, trois cercles de colonnes entourant la fosse où se trouvait le sarcophage du saint. L'ayant fait ouvrir, il retrouve sur son crâne la trace de la barre de fer de son martyr. Il décide alors de reconstruire l'église et fait venir des maçons lombards. Commencée en 1001 et de style roman, elle est consacrée par le pape en 1016 et impressionne les contemporains par ses dimensions et la richesse de sa décoration²³ (fig. 4). Elle compte 22 autels et d'innombrables reliques dont « trois reliquaires en or apportés de Jérusalem avec parcelles de la vraie Croix, de la sainte éponge et de la couronne d'épines, un reliquaire contenant des restes des saints Jumeaux, une châsse avec des reliques de saint Maurice, un buste de saint Jean contenant une de ses dents »²⁴... L'abbatiale pâtit malheureusement de l'incendie qui ravage Dijon en 1137 puis une partie de la nef s'écroule en 1271.

L'abbé Hugues d'Arc fait alors édifier en 1280 l'église gothique qui subsiste encore de nos jours (fig. 5). Elle ne conserve pas trace de l'église romane en dehors de son plan cruciforme, de la crypte et du portail. L'entrée principale à l'ouest est épaulée par deux grosses tours et la croisée du transept est surmontée d'une flèche haute de 93 mètres. L'intérieur, remanié dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, est dépouillé, froid et sévère.

*
* *

Ce sont les évêques de Langres qui ont fixé les dates de célébration en son honneur. Saint Bénigne a d'abord été fêté le 1^{er} novembre, jour de son martyr. Lorsque la fête de la Toussaint est arrêtée le 1^{er} novembre en 895, elle a été reportée au 2, puis après l'institution de la fête des morts, au 3. Enfin, à la demande des religieux de Saint-Bénigne et du magistrat de Dijon, Mgr. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, décrète en 1703 que la fête de saint Bénigne aura lieu le 24 novembre. Lorsque le diocèse de Dijon est créé en 1731 par la bulle du pape Clément XII, les premiers évêques lui confèrent une solennité particulière²⁴.

23. *Ibid.*, p. 266.

24. *Ibid.*, pp.268-269.

Les ducs de Bourgogne, à partir de Philippe-le-Hardi, se font couronner dans l'abbatiale. Après la mort du Téméraire et le rattachement de la province à la France, ni le parlement, ni le clergé, ni le magistrat dijonnais ne prêtent hommage au roi avant que ceux-ci n'aient juré sur les reliques de saint Bénigne de maintenir et respecter les privilèges de la province. De Louis XI à Louis XIII, tous les souverains, à l'exception de Henri IV, se sont ainsi rendus à Dijon²⁵. Au XVIII^e siècle en revanche, sa fête est célébrée avec moins de zèle. Depuis que l'abbaye est en commendé, la règle s'est relâchée et les critiques se font plus vives. La liturgie de saint Bénigne s'en ressent et, remaniée en 1761, elle voit disparaître les faits miraculeux de sa mission.



Fig. 4. Église gothique (Dijon)

25. *Ibid.*, p.336.

Cette église a beaucoup souffert sous la Révolution. Le jubé est abattu, les boiseries du chœur et les stalles sont enlevées, les statues brisées ou vendues et les reliques dispersées²⁶. Quant à la crypte, au lieu d'être détruite, elle est comblée.

*
* *

Dijon n'a pas été le seul lieu de culte. L'église, élevée par Grégoire, a été au départ sous le patronage de saint Maurice d'Agaune, avant d'être placée sous le nom de Saint-Bénigne... L'abbaye d'Agaune avait été fondée dans le Valais en 515 par Sigismond, roi de Bourgogne sur le lieu même du martyr de Maurice. Des liens semblent s'être tissés assez tôt entre ces établissements monastiques, des reliques ont été échangées et le roi Gontran aurait réuni en une « confraternité » les abbayes d'Agaune, de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Marcel de Chalon-sur-Saône. Des relais ont été créés pour les moines, qui se rendaient dans l'un ou l'autre de ces établissements, et Pontarlier a pu constituer pour eux une étape, expliquant le vocable de saint Bénigne donné à son église²⁷.

Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Bénigne, a par ailleurs fondé au XI^e siècle 12 prieurés sur des terres offertes par des nobles dont cinq en Bourgogne²⁸...

De nos jours, on dénombre encore 18 églises placées sous le nom du saint dijonnais. Huit sont dans le diocèse de Dijon, une dans le diocèse de Saint-Claude, huit dans le diocèse de Besançon et une dans le diocèse de Belfort-Montbéliard²⁹.

26. *Ibid.*, p. 394.

27. MOYSE (G.), *Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon (V-X^e siècle)*, Bibl. De l'Ecole des Chartes, 1973, pp. 74-76 et Malfroy (M.), OLIVIER (B.), GUIRAUD (J.), *Histoire religieuse de Pontarlier et du Haut-Doubs*, Besançon, 1985, pp. 24-34.

28. MARILIER (J.), *Histoire de l'Eglise en Bourgogne*, ouvr. cité, p. 77.

29. Les églises placées sous le vocable de saint Bénigne sont les suivantes :

Diocèse de Dijon : Darcey (paroisse de Venarey-les-Launes), Dijon, Epagny et Prenois (paroisse de Messigny), Nantoux (paroisse de Meursault), Quemigny-sur-Seine et Saint-Broing-les-Moines (paroisse d'Aignay-le-Duc / Baigneux), Tellecey (paroisse de Pontailler-sur-Saône).

Diocèse de Saint-Claude : Saint-Baraing (paroisse Simon-Pierre des Rivières, Chausain).

Diocèse de Besançon : Arc-et-Senans (paroisse Callixte II, Quingey), Chalezeule (paroisse Beaupré), Dambenoit-les-Colombe (paroisse Luxeuil-Ouest), Favernay, Pontarlier, Sorans-les-Breurey et They-les-Sorans (paroisse du pays Riolais, Rioz), Uzelle (paroisse de Rougemont).

Diocèse de Belfort-Montbéliard : Dambelin (Pont-de-Roide).

B / L'iconographie

Ce saint hypothétique, presque mythique, redécouvert au XIX^e siècle, a été une source d'inspiration pour les artistes régionaux. Comme saint Pierre avec sa clef, saint Paul avec son épée ou saint Sébastien percé de flèches, saint Bénigne a des attributs qui lui sont propres. Pour les comprendre, il faut connaître les particularités de son martyr longuement décrit par les hagiographes.

*
* *

Après avoir été arrêté à Epagny et ramené à Dijon par le comte Térance, il est cruellement flagellé mais un ange le guérit. Conduit dans un temple pour offrir des sacrifices, il refuse de s'y associer, prie et fait tomber les idoles. On lui enfonce alors des alènes sous les ongles et on l'enferme avec des chiens affamés mais, six jours plus tard, on le retrouve intact, apaisé et nourri. On lui scelle alors les pieds dans une auge en pierre avec du plomb fondu et on tente de lui briser le crâne avec une barre de fer. En vain ! Il meurt enfin le corps transpercé par deux coups de lance. Les témoins virent alors une colombe s'élever vers les cieux³⁰.

*
* *

Saint Bénigne est aisément identifiable car, dans l'iconographie, il est traditionnellement représenté avec les instruments de sa passion. Il est revêtu d'habits sacerdotaux, souvent d'évêque, ce qu'il n'a jamais été. Les alènes prolongent les doigts déformés de ses mains. Les lances croisées sont rarement intactes. Quant à la barre de fer, elle a souvent disparu.

Les statues qui le représentent ne sont pas très nombreuses. Celle du XVII^e siècle, qui existe dans une chapelle privée près de Pontarlier, nous le montre un peu figé dans ses habits d'officiant, les bras ouverts, transpercé par les lances en forme de croix de saint André (Fig. 6).

30. REAU (L.), *Iconographie de l'art chrétien*, ouvr. cité, p. 193.



Fig. 6. Saint Bénigne (collection privée Pontarlier)

Cette sculpture peut être rapprochée de deux autres plus anciennes mais qui ont mieux conservé leur polychromie d'origine.



Fig. 7. Saint Bénigne (Dijon)



Fig. 8. Saint Bénigne (Saint-Baraing)

La première se trouve vers l'entrée de la crypte de la cathédrale de Dijon (Fig. 7). Plus âgé, son visage souffrant dégage une infinie tristesse. Si la tarière est enfoncée au milieu de son crâne, les mains ont été brisées et il ne reste que de modestes fragments des lances. La seconde (Fig. 8), conservée dans l'église de Saint-Baraing près de Chaussin dans le Jura, est du XV^e siècle. De belle facture, elle révèle une école différente. La finesse du drapé de sa chasuble, ses plis profonds confèrent plus de souplesse au corps. La restauration, effectuée pour l'exposition jurassienne de 2007, fait bien ressortir les motifs imprimés du tissu. Les alènes, qui s'impriment dans l'étoffe, ce qui les protège, prolongent les doigts des mains croisées sur la poitrine³¹.

Signalons enfin, à Dambelin, à 8 km de Pont-de-Roide dans le Doubs, un tympan en bois de chêne sculpté peu connu (Fig. 9). Il est au-dessus de la porte d'entrée de l'église reconstruite en 1726. Il montre l'Immaculée Conception, entourée d'étoiles avec à sa gauche saint Desle et à sa droite saint Bénigne, bras largement ouverts et reconnaissable avec les lances qui lui furent fatales.

En tant que saint patron du diocèse de Dijon, on le retrouve dans une pose toujours conventionnelle sur les vitraux d'un assez grand nombre d'églises rurales bourguignonnes. Ils sont généralement de la fin du XIX^e siècle comme celui de l'église d'Arcenant. Les vitraux historiés de la cathédrale de Dijon (Fig. 10), offerts par l'évêque en 1896, rappellent les différentes phases de son supplice avec les bourreaux versant le plomb fondu sur ses pieds, les soldats le transperçant et la colombe s'élevant au-dessus de sa tête³².

Mentionnons enfin que l'église de Pontarlier possède une relique de saint Bénigne offerte au magistrat de la ville par un capucin en 1685³³. Le reliquaire doré, de forme rectangulaire, évoque à la fois un sarcophage et une église primitive (Fig. 11). Surmonté d'un toit à deux pans, il repose sur un mince socle à quatre pieds. On a trois ouvertures couvertes par des arcs en plein cintre prenant appui sur de petites colonnes. Dans chacune d'elles, deux baies géminées laissent entrevoir, derrière une vitre, la relique, vraisemblablement un fémur.

31. ROSER (S.), Saint Bénigne, dans *La sculpture du XV^e siècle en Franche-Comté (de Jean sans Peur à Marguerite d'Autriche, 1404-1530)*, Les Amis des musées du Jura, 2007, pp. 160-163.

32. MILBACH (S.), *Prêtres historiens...*, ouvr. cité, p. 644.

33. MATHEZ J.), *Histoire de la ville de Pontarlier, des origines à 1790*, Pontarlier, 1930, p. 316.



Fig. 9. Tympan en bois sculpté de l'église de Dambelin



Fig. 10. Vitrail de la cathédrale de Dijon



Fig. 11. Reliques de saint Bénigne (église de Pontarlier)

Pour conclure

Cette étude synthétique, forcément réductrice, est loin d'être exhaustive. Elle a simplement tenté de montrer un passé revisité par l'historiographie. Saint Bénigne, avec toutes les interrogations et les questions que sa mission soulève, a suscité une littérature considérable. L'histoire ne cherche pas à imposer une vision. Elle souligne les inconnues de ce destin, replace dans le temps les hypothèses émises, prend ses distances pour rappeler le souvenir et montrer comment s'est progressivement construit la mémoire d'un saint qui s'inscrit au plus profond de l'histoire religieuse de la Bourgogne.

IN MEMORIAM

Hommage de M. le Président Yvon Michel-Briand aux Académiciens disparus

Séance publique du 18 novembre 2009

Je rendrai hommage à nos confrères disparus en suivant l'ordre chronologique de leur décès. L'académie est souvent prévenue très en retard de la disparition de ses membres, particulièrement lorsqu'ils sont éloignés de Franche-Comté, voire à l'étranger.

Nous avons appris seulement récemment la disparition en 2005 de **M^{me} Germaine Rose-Villequey**. Madame Rose-Villequey est décédée le 21 novembre 2005, elle avait 98 ans et était la plus ancienne associée correspondante de notre académie (1938).

Elle est née à Bar-le-Duc en 1907 mais était de souche comtoise (de Purgerot en Haute-Saône). Après des études poursuivies à Nancy puis à Paris, elle est agrégée d'histoire en 1932, et Docteur d'état ès Lettres en 1968, en soutenant une thèse sur laquelle nous reviendrons. Elle enseigne dans différentes villes de l'Est de la France, dont Besançon, puis opte en 1942 pour l'administration. Elle est directrice puis proviseur de plusieurs établissements dont le Lycée Pasteur à Besançon. Son mari, professeur de taupe, lui donnera quatre enfants. En 1968, elle est nommée Inspectrice générale de l'éducation nationale.

Son nom est attaché à une œuvre magistrale, qui correspond à sa thèse de Lettres : *Verre et verriers en Lorraine au début des temps modernes de la fin du XV^e au début du XVII^e siècle*, thèse parue en 1971 aux Presses Universitaires de France. Cet ouvrage, véritable bible des verriers, commencé peu avant la deuxième guerre mondiale, comprenant plus de 900 pages, a donc été achevé en 1968. Il y est relaté comment la verrerie constitua aux XV^e et XVI^e siècles un apport économique important pour la Lorraine, avant que cette activité disparaisse lors de la guerre de trente ans, pour renaître au XVIII^e siècle.

L'intense activité de Madame Rose-Villequey fut reconnue. Officier de la Légion d'honneur, elle était commandeur des Palmes académiques et commandeur de l'Ordre national du Mérite. Elle était membre de notre académie depuis 1938 et membre de l'académie Stanislas depuis 1981.

Les personnes qui ont connu Madame Rose-Villequey ont toutes été frappées par son énergie peu commune, son intelligence vigoureuse et lors de la remise de la médaille de commandeur de l'Ordre national du Mérite en 1990, les personnes présentes étaient heureuses d'honorer une octogénaire sereine et toujours rayonnante.

Le professeur **Ksente Bogoev**, ancien président du gouvernement de la République Socialiste de Macédoine, est décédé le 16 avril 2008 à Skopje, à l'âge de 89 ans. Le professeur Bogoev avait été élu membre correspondant de notre académie en décembre 1997.

Monsieur Bogoev a exercé successivement d'éminentes fonctions dans son pays, la Macédoine, la Macédoine, province turque jusqu'à la veille de 1914, la Macédoine désirée par les Bulgares, les Serbes, les Grecs et qui sera en 1945 une des six républiques de Yougoslavie.

Né le 20 octobre 1919 à Leunovo-Gostivar, Docteur ès sciences économiques, Ksente Bogoev aura une double carrière, universitaire et politique. Carrière universitaire. Pendant trente-deux ans (1953-1985) il fut professeur d'économie à l'université Sts Cyrille et Méthode à Skopje, doyen de la faculté des

sciences économiques (1960-1963) puis recteur de cette université de 1965 à 1968.

Sa carrière politique débuta en 1945 en tant que ministre adjoint des finances de la république de Macédoine, puis, comme nous l'avons rappelé, il fut Président de la République socialiste de Macédoine de 1968 à 1974. Après avoir été membre de la Présidence collégiale, il fut gouverneur de la banque nationale de Yougoslavie de 1977 à 1981.

Monsieur Bogoev fut président et membre de la rédaction de nombreuses publications scientifiques et économiques spécialisées et il a publié plus de deux cent cinquante travaux en macédonien, en serbe, en anglais ou en français, dont la plupart portent sur les sciences économiques : *Le nouveau système fiscal* (1951), *La politique fiscale* (1964), *Les perspectives du développement économique et social de la République de Macédoine* (1996), *Les caractéristiques du modèle des systèmes fiscaux des pays développés* (2000), *Les enjeux et les implications de la décentralisation fiscale* (2004) etc.

Monsieur Bogoev a également effectué une série de conférences dans les Universités européennes et américaines, à Londres, Paris, Thésalonique, Moscou, Montréal, Washington, Buenos Aires et d'autres, et a été nommé Professeur *honoris causa* de l'Université de Halle en Allemagne. Il a reçu de nombreuses distinctions, dont l'Ordre du Mérite de Macédoine.

Depuis 1974, il était membre de l'académie macédonienne des Sciences et des Arts et président pendant sept ans de cette académie et c'est en se référant à cette qualité qu'il remerciera notre académie de son élection, dans une belle lettre rédigée en français. Il fut aussi membre de plusieurs institutions européennes.

Pour terminer, je reprendrai les termes d'un hommage rendu par Madame Liljana Todorova, professeur à la faculté de philologie de l'université Sts Cyrille et Méthode. *Homme de grande érudition et de dignité scientifique, Monsieur Ksente Bogoev laisse derrière lui une oeuvre de chaleureux enthousiaste pour le progrès et une vie bien remplie d'un dévouement particulier aux nobles causes du développement de la société macédonienne, surtout en cette dernière étape de la transition économique et sociale du pays.*

Monsieur Mironneau, Directeur honoraire des Bibliothèques de la Ville et de l'Université de Besançon, a tenu à rendre hommage, au nom de l'académie, à Mademoiselle **Marie Lordereau** (1921-2009). Voici son texte.

« Mademoiselle Lordereau était conservateur honoraire de la Bibliothèque municipale classée de Besançon. Elle était associée correspondante depuis 1978 et membre d'honneur en 1997 de notre académie.

Appartenant à une famille connue de Franche-Comté, petite fille de l'avocat Philippe Guerrin, elle fit ses études universitaires à Besançon et passa à Paris le diplôme technique de bibliothécaire. Elle fut recrutée en 1946 pour succéder à Mademoiselle Cornillot dans les fonctions d'adjointe à la Bibliothèque municipale, par Maurice Picquard ; au départ de celui-ci pour Strasbourg en 1950, elle géra en fait l'établissement pendant une année.

A l'arrivée en 1951 de Jacques Mironneau, qui héritait de la direction de deux établissements différents, Bibliothèque municipale et Bibliothèque universitaire, son rôle dépassait celui d'une adjointe : par sa loyauté, son don de soi, sa modestie, par son contact intime avec le personnel, par son conseil toujours judicieux, par sa connaissance de Besançon et de la Franche-Comté, par son immense travail si compétent de mise en état des fonds et d'accueil du public.

Après sa retraite et celle de Monsieur Mironneau, elle continua leur étroite collaboration à la bibliothèque et aux archives de l'Académie. C'est elle, en particulier qui établit la *Table des publications de l'Académie de Besançon 1901-2000*, publiée dans le volume 195 des Procès-verbaux et Mémoires, à l'occasion du deux cent cinquantième anniversaire de notre Compagnie. Elle se consacra également au reclassement d'une partie de la correspondance ancienne, de même qu'au service courant de la bibliothèque et des archives de l'Académie. »

Je voudrais ajouter un mot à l'hommage de Monsieur Mironneau. Bien que j'aie très peu connu Mademoiselle Lordereau, je me souviendrai des petits matins gris des mois de novembre d'où, année après année, émergeait la frêle silhouette de Mademoiselle Lordereau qui venait prier pour les confrères disparus. Nous évoquerons sa mémoire, demain, avec émotion.

Madame **Michelle Maugain** est décédée le 12 mars 2009, à l'âge de soixante-cinq ans, suite à une évolution brutale et agressive de la leucémie dont elle était atteinte depuis dix ans. Elle était membre associé correspondant de l'académie depuis décembre 2007.

Madame Maugain est originaire de Lorraine, mais elle s'est attachée à la Franche-Comté dont son mari, ingénieur à l'EDF, est originaire. Elle collectionna les prix d'excellence au lycée de Vitry-le-François puis entrepris des études de lettres classiques à Nancy, un DES de latin et un CAPES de Lettres classiques, en 1966, mais au delà d'un vif intérêt pour les lettres classiques, c'est la pédagogie qui fut sa véritable passion.

Elle a d'abord enseigné en formation initiale, dans huit lycées ou collèges dans l'est et le nord-est de la France, les impératifs de carrière de Monsieur Maugain l'ayant amené à déménager une dizaine de fois. Tout au long de ces années, Madame Maugain s'est montrée disponible pour des projets et des expériences pédagogiques innovantes, favorable au travail multidisciplinaire, exigeante avec ses élèves et ambitieuse pour eux. Elle a aussi effectué de la formation d'adultes, dans trois Ecoles Normales (Arras, Vesoul, Antony) et dans des services de formation d'enseignants ou de personnels administratifs des académies de Besançon et de Paris. Elle a enfin assuré des formations dans des entreprises par l'intermédiaire de GRETA, puis pendant huit ans, en libéral, des formations pour une grande variété de public, ingénieurs de l'INRA, ouvriers très qualifiés, femmes détenues à la prison de Versailles.

Tous ont apprécié ses talents de pédagogue, son souci d'aider et de faire progresser, son attention à autrui, mais aussi sa finesse d'esprit. Elle était chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques. Ces qualités l'ont conduit à s'investir dans des associations, avec un souci de matérialiser des encouragements.

Vice-présidente, dans les années 90, de l'association *Le Jura Français*, elle crée le prix du *Jeune Talent du Jura Français*. Son but était à la fois de développer la solidarité entre générations, de découvrir des jeunes Franc-Comtois talentueux, dynamiques, inventifs, de faciliter les débuts de leur carrière et de valoriser leurs réalisations. Grâce à son action, depuis 1994, un

prix est remis chaque année.

Présidente pendant trois ans, du groupe Paris-Ile de France de l'AFFDU (Association Française des Femmes Diplômées des Universités) au milieu des années 90, Madame Maugain a créé avec trois amies en 1999, *Le Cercle Culture et Entreprise*, qu'elle a présidé jusqu'en 2008. Ce Cercle, destiné à rapprocher les Diplômées, des réalités de l'entreprise, organisait à Paris, de multiples formes de rencontres permettant des dialogues enrichissants entre ses membres et des dirigeants d'entreprises, journalistes, économistes, responsables d'école de commerce, scientifiques. Ce Cercle a créé, à son initiative, une bourse annuelle destinée à soutenir et valoriser une femme diplômée de l'enseignement supérieur et créatrice d'une entreprise ou d'une activité libérale.

Michelle Maugain débordait de vie, elle n'a pas eu son compte de vie, malgré toutes les attentions dont elle a été entourée. Elle a fait face à la maladie avec le même courage, la même énergie que dans les moments fastes. Il ne s'agissait pas de se dérober, il fallait faire face à l'ennemi, le nommer clairement. Il y a de glorieuse défaite. Mort, où est ta victoire ?

Monsieur **Jean-Emile Jouannic** est décédé le 14 juillet 2009, il avait 90 ans. Il était membre associé correspondant de notre académie depuis 1988.

La famille de Monsieur Jouannic est originaire de l'Ile-de-France, son père, militaire, glorieux combattant de Verdun, devint à la fin de la guerre pilote de chasse. Il se tua en 1930 au cours d'un entraînement. Jean Jouannic avait 11 ans. Après des études secondaires brillantes, il entre à l'Ecole des Mines de Paris à 20 ans. Elève officier mobilisé en 1939, il traverse la France à vélo pour rejoindre son régiment basé en Corse. Il devint lieutenant de réserve.

De 1945 à 1962, Monsieur Jouannic a été ingénieur dans l'industrie électronique dans de grandes sociétés, dont la CSF Thomson et participe à la construction de Radios-Radars civils et militaires. Il participe aussi à l'installation du premier radar sur le porte-avion Clémenceau.

Fin 1962, il vient à Besançon, au Centre technique de l'horlo-

gerie, le Cetehor, pour fonder un service d'électronique et contribue à l'élaboration de la première montre à quartz française. Il effectuera toute sa carrière, jusqu'à sa retraite en 1984, au Cetehor dans des postes de haute responsabilité.

Il a été président du conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Micromécanique et de Microtechnique, de 1981 à 1987. Tout au long de sa carrière à Besançon, il sera sollicité pour sa compétence dans le domaine de l'électronique horlogère : participation aux jurys de thèse, participation à la formation des techniciens, élèves ingénieurs. Il déposera plusieurs brevets, présentera de nombreuses communications à différents congrès et publiera en 1981, un ouvrage technique qui fera date : *La montre à quartz*. Toutes ces activités seront reconnues, il recevra les Palmes académiques en 1984.

Monsieur Jouannic fut un homme humble et discret, ne se plaignant jamais même dans les circonstances les plus dures, heureux d'être entouré de son épouse, de ses trois enfants et ses huit petits-enfants.

Monsieur **Paul Laugier** est décédé dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, le 6 septembre 2009. Il a marqué de son empreinte la vie médicale bisontine et française, ainsi que celle de Genève.

Monsieur Laugier est né à Avignon le 3 octobre 1910, Avignon où il effectue ses études secondaires au collège des Jésuites. Son père est décédé alors qu'il avait 13 ans. Il rejoint ensuite un oncle à Strasbourg et c'est dans cette ville qu'il poursuivra des études de médecine, à la fois dans le domaine clinique et histopathologique dans la grande tradition des facultés de l'Est.

Fait prisonnier en 1940 et libéré sur parole pour assurer les soins en cette période d'exode, il crée un service de dermatologie à Bellevaux, puis à l'hôpital Saint-Jacques, la discipline est individualisée en 1946 et Monsieur Laugier est alors nommé chef de Service. Reçu à l'agrégation en 1958, il devient en 1964, président de la Commission médicale consultative et directeur de l'Ecole de Médecine, il participe au développement de cet établissement qui sera transformé en faculté de médecine en 1967. Le Service de dermatologie continue à se développer, comme va vous le

témoigner le professeur Humbert.

A cette date, en 1967, il est sollicité par l'Université de Genève pour occuper la Chaire de dermatologie. Hésitant à quitter la faculté qui venait de naître, le général de Gaulle en personne l'incite à accepter, *pour y représenter la France*. Il assurera cette fonction jusqu'à sa retraite en 1981.

Le doyen Laugier a été un clinicien hors pair, un histopathologiste renommé et a publié de nombreux travaux où il associait observations cliniques et résultats biologiques provenant de son imposant Service, comprenant plusieurs unités. Il était respecté et écouté, sa renommée était nationale et internationale. Il fut président de l'Association des Dermatologistes de langue française en 1972, puis président de la Société Française de Dermatologie en 1976.

Commandant de réserve, croix de guerre 1939-1945, officier de la légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite, commandeur des palmes académiques, toutes ces distinctions sont les témoins d'une reconnaissance de la nation pour les mérites du doyen Laugier.

Le doyen Laugier, homme de savoir, homme de pouvoir, est toujours resté l'homme à l'écoute des autres, affable, disponible, généreux, aidé par son épouse, madame Monique-Elisabeth Vienot, beaucoup de pensionnaires des couvents et des écoles helvétiques se souviendront des soins gratuits qu'il leur dispensait.

Monseigneur Jean Margelin, né à Vesoul le 6 février 1920, est décédé le 10 octobre 2009. C'est une figure du diocèse qui disparaît, une voix qui s'éteint. Ordonné prêtre le 10 avril 1943, son ministère s'est ordonné autour de trois pôles : la Mission d'École, le diocèse, les Sœurs de la Charité.

La Mission diocésaine. Après trois années de ministère paroissial à Lure, Monseigneur Margelin est nommé missionnaire diocésain à Ecole (1946 – 1960). Dans quel coin du diocèse n'est-il pas allé pendant ces quatorze années de prédication des missions paroissiales ? Qui ne le connaissait pas, qui n'a pas entendu une fois sa voix claironnante et ressenti la chaleur communicative de sa présence et de sa parole : c'était un homme de tempérament, de conviction et de foi.

Le diocèse. En 1960, il fut nommé prélat de sa Sainteté et

devint Vicaire Général, archidiacre – comme on disait alors – pour la région de Belfort-Montbéliard, l'actuel diocèse de Belfort-Montbéliard. Sa tâche a été souvent délicate notamment à Sochaux-Montbéliard au moment des événements de mai 68.

Enfin, il devint le supérieur et le conseiller spirituel pendant presque un demi-siècle, des Sœurs de la Charité, accompagnant toutes leurs démarches à Besançon, Sancey, Rome, au Moyen Orient et en Afrique, animant les célébrations, les professions religieuses, les fêtes, les obsèques. Et parce qu'il habitait depuis plus de vingt ans le quartier Saint-Ferjeux, après avoir été curé de Boussières de 1976 à 1988, des paroissiens ont aussi bénéficié du ministère du Père Margelin, en particulier de ses visites aux malades.

Monseigneur Margelin était membre associé correspondant de notre académie depuis 1981.

Le Docteur Robert Favre est décédé le 26 mai 2009 à Saint-Gengoux-le-National (Saône et Loire), après une maladie supportée avec courage. Il était membre associé correspondant de notre académie depuis 1979.

Robert Favre était né le 15 août 1922 à Bellegarde-sur-Valserine (Ain). Après des études de médecine à Lyon durant lesquelles il a été externe des hôpitaux, il s'oriente vers la médecine du travail. Il exerce son activité en particulier à Electricité de France, à Besançon. Robert Favre a été un membre très actif de l'académie de Mâcon où il avait été élu membre titulaire en 1965. Il assistait régulièrement aux réunions mensuelles de cette académie en venant depuis Besançon, puis de Germany où il avait pris sa retraite en 1986. Il fut deux fois président de l'académie de Mâcon, en 1973 et en 1992 et publia de nombreux travaux. Dans son discours de réception, il retraça la vie du général Thyard de Bissy, le chambellan de Napoléon Ier. Il fit de nombreuses communications sur l'histoire nationale, locale et littéraire, ainsi que sur des problèmes d'actualité concernant la centrale nucléaire de Fessenheim, le travail des femmes et la lutte contre l'alcoolisme. Il s'occupa aussi activement de la bibliothèque de l'académie de Mâcon.

Robert Favre était très apprécié de ses confrères pour sa très grande culture, son extrême courtoisie et sa modestie. Il laisse dans la peine son épouse et ses sept enfants.

IN MEMORIAM

Hommage de M^{me}. le Président Jeanine Bonamy aux Académiciens disparus

Séance publique du 17 novembre 2010

L'année académique 2009-2010 a été marquée par son cortège de deuils.

Madame le Professeur Anne Edwige Ubersfeld-Maille, sœur du Professeur Jean Ubersfeld, membre d'honneur de notre académie et co-fondatrice avec lui du prix Hélène Zweig et Léo Ubersfeld, est décédée à Paris le 28 octobre 2010.

Née le 4 juin 1918, elle est bachelière à 16 ans. Reçue à l'ENS de la rue d'Ulm en 1938, et interdite de se présenter à l'agrégation en 1941 en raison de son statut de juive, elle enseigne dans une école privée jusqu'en 1944 tout en déployant une activité de résistance dans le réseau MUR (mouvement unifié de résistance). Reçue à l'agrégation en 1945, elle enseigne à Tournon, à Rouen, et à Paris et crée une troupe de théâtre au lycée Monet de Paris. Nommée assistante à la faculté des Lettres de Besançon, elle présente en 1971 une thèse d'état sur le théâtre de Victor Hugo. Professeur en 1975 à Paris III Sorbonne nouvelle, elle est nommée en 1979 à la chaire d'esthétique et sciences de l'art. Elle publie un ouvrage de référence « Lire le théâtre », traduit en une trentaine de langues, qui fait aujourd'hui référence et est utilisé dans toutes les alliances françaises du monde. Elle a écrit une dizaine d'ouvrages sur divers écrivains et hommes de théâtre.

Professeur émérite depuis 1988 à la Sorbonne nouvelle, Madame Ubersfeld-Maille était aussi commandeur des Arts et Lettres.

Notre Confrère le Professeur Ernest Cerutti, Associé correspondant de notre académie depuis le 15 décembre 1986, est décédé à Besançon le 7 mai 2010.

Né le 28 novembre 1928 en Italie, il arrive en France en 1930 avec ses parents, son père travaillant à la construction de la ligne Maginot. Plus tard, il fréquentera l'école Battant où son instituteur le remarque et le pousse à faire des études. Il entre à l'Institut de Chimie et passe sa thèse à son retour d'Algérie (de 54 à 56). Il devient Directeur de L'Institut de Chimie de Besançon de 1973 à 1982. Il développe les techniques de spectroscopie IR (Infra-rouge), RMN (résonance magnétique nucléaire) etc.. et s'occupe de l'Association des anciens élèves dont il fut trésorier puis secrétaire.

Sa vie sera marquée par sa fidélité à sa famille, à son épouse Michèle, décédée en 1995, à ses trois enfants et à ses amis. Etre au service des autres était sa raison d'exister. Ernest Cerutti était membre du club service Rotary, Président de l'Association bisontine des Clubs et Equipes de Prévention, du Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées, de l'Association franc-comtoise pour la Formation aux professions éducatives.

Il a encadré plusieurs thèses, publié 41 articles scientifiques et donné 26 communications orales ou affichées.

Le Professeur Ernest Cerutti était commandeur dans l'ordre des Palmes académiques et chevalier de la Légion d'honneur.

Nous avons appris tardivement la disparition de **Monsieur Georges Jeanney**, entré dans notre Académie comme Associé correspondant le 7 décembre 1998, et décédé le 22 janvier 2009.

Monsieur Jeanney était né le 25 août 1927, à Besançon.

Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris, il était spécialiste de fiscalité et de développement économique et également féru d'histoire régionale.

Sur le plan professionnel, il a été PDG du groupe DIMECO à Pirey, entreprise de plus de 300 salariés, spécialiste mondiale d'automatisation du formatage des matériaux en feuilles.

Il a été Délégué régional de la Fondation du Patrimoine, Président d'honneur du MEDEF du Doubs et, sur le plan associatif, Président de l'Association ADP, structure de travail adapté à Ornans et membre du club service Rotary à Besançon.

Monsieur Jeanney a publié plusieurs ouvrages, sur des thèmes économiques ou historiques. Citons en particulier son dernier ouvrage « Les Franc-Comtois de l'Indiana », publié en 2007.

Notre confrère était chevalier dans l'ordre national du Mérite.

L'année 2010 a durement frappé des membres de notre Académie en leur arrachant leurs épouses :

Madame Jutta Demenge, née Jahns, épouse de notre confrère Michel Demenge, a quitté les siens le 6 avril 2010.

Madame Raymonde Picard, née Roy, épouse du Général Charles Picard, Académicien honoraire, est décédée le 4 juin 2010.

Notre confrère Jean Hardin a eu la douleur de perdre son épouse, née Jeannine Toirot, le 7 juin 2010. **Madame Jeannine Hardin** avait été professeur de Mathématiques au lycée Jules Haag de Besançon.

Table des matières

Tableau d'activités 2009	5
Tableau d'activités 2010	9
Les deux visages de Georges Colomb	11
<i>Eveline Toillon</i>	
Le livre de leçons de choses de Georges Colomb Archives de Monsieur le Professeur Jean Bernard, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences	23
<i>Présenté par Jean-Gérard Théobald</i>	
Le Cabinet de Pierre Adrien Pâris	29
<i>Visite sous la conduite de Henri Lopez-Ferreira</i>	
En quoi le Coran est-il différent des autres textes sacrés	31
<i>Francis Weill</i>	
Du temps biblique au temps géologique ou la conquête progressive d'un temps long	45
<i>Pierre Chauve</i>	
Deux comtois méconnus, Le chirurgien Pierre-Joseph Desault et sa petite nièce Clarisse Vigoureux, première femme disciple de Fourier	55
<i>Jean-Claude Dubos</i>	

Les dépêches de Talleyrand à Bonaparte jetées à la mer, et les aventures de Samson Cerf-Berrou un juif royaliste, malgré lui au service d'un tyran	73
<i>Jean-Gérard Théobald</i>	
Le ver, la mouche et la souris : trois animaux d'intérêt pour la biologie du développement	77
<i>Claude-Roland Marchand</i>	
Au Pays de Marcel Aymé	89
Les plantes transgéniques, enjeux et risques	91
<i>Alain Pugin</i>	
La Poésie à tire d'aile	95
<i>Henry Tournier</i>	
Remise du prix Hélène Zweig et Leo Uebersfeld <i>Allocution de M. le Président Yvon Michel-Briand</i>	107
<i>Yvon Michel-Briand</i>	
Remise du prix Hélène Zweig et Léo Uebersfeld à Mademoiselle Justine Cuinet	111
<i>Yvon Michel-Briand</i>	
Réponse de la récipiendaire du Prix de Médecine	113
<i>Justine Cuinet</i>	
Présentation du professeur Maxime Schwartz	115
<i>Yvon Michel-Briand</i>	
L'Institut Pasteur hier et aujourd'hui, de la rage au Chikungunya	119
<i>Maxime Schwartz</i>	
Pasteur oublié	133
<i>Richard Moreau</i>	
400 ^e anniversaire du miracle de Faverney, le trésor de la Sainte chapelle	141
<i>Guy Scaggion</i>	
Phys'Bis' 50. La physique à l'université de Besançon, il y a un demi-siècle	161
<i>Jean-Gérard Théobald</i>	

Proudhon, itinéraire d'un anticlérical	171
<i>Jean Defrasne</i>	
L'Alsace-Lorraine annexée dans les œuvres de Théodore Fontane, René Bazin et Maurice Barrès	181
<i>Joseph Barthen</i>	
Présentation de M. André Badot	209
<i>Yvon Michel-Briand</i>	
Un drame dans le ciel Franc-Comtois, énigme à résoudre . . .	211
<i>André Badot</i>	
Présentation de M. Osmo Pekonen	231
<i>Yvon Michel-Briand</i>	
Johan Ludvig Runeberg (1804–1877), le poète national de la Finlande	233
<i>Osmo Pekonen</i>	
La peau humaine reconstruite, principes et applications . . .	251
<i>M. P. Humbert et M. C. Viennet</i>	
Les cavaliers grecs	259
<i>Michel Woronoff</i>	
L'architecte et le philosophe	275
<i>Michel Demenge</i>	
Le souvenir français	277
<i>Guy Scaggion</i>	
L'énergie au fil de l'eau De la force hydraulique à l'hydroélectricité	293
<i>Marie Madeleine Mesny</i>	
La Huerta en Franche-Comté	307
<i>Claude Ponsot</i>	
Mahaut d'Artois et le domaine Comtal : la transformation et le financement du château de Montmirey (Jura), entre 1306 et 1310	325
<i>Jacky Theurot</i>	

La pensée sociale de l'église : l'encyclique de Benoît XVI « L'amour dans la vérité »	345
<i>André Lacrampe</i>	
Visite de l'archevêché	357
<i>Le 29 mars 2010</i>	
Paysages, villes et villages de Franche-Comté au début du XVII ^e siècle	359
<i>Paul Delsalle</i>	
Une archéologie de l'écrit médiéval	383
<i>Manuel Tramaux</i>	
A propos de la campagne de 1939-1940 en Franche-Comté ...	403
<i>Robert Dutriez</i>	
Que découvre un historien qui entre en politique ?	411
<i>Joseph Pinard</i>	
Présentation de M. le professeur Francis Python	425
<i>Yvon Michel-Briand</i>	
Charles de Montalembert et les catholiques suisses 1845-1852	427
<i>Francis Python</i>	
Montalembert en Franche-Comté : Dieu ou liberté ?	443
<i>Vincent Petit</i>	
Les féminismes rencontrés au cours d'une carrière de gynécologue : témoignages et réflexions	453
<i>Claude Colette</i>	
Laurent Chifflet, Jésuite (1598-1658)	475
<i>Bernard de Vregille</i>	
Modernité de Vauban	487
<i>Jean-Louis Vincent</i>	
Le vieillissement : comment l'accompagner en Franche-Comté ?	503
<i>Jean-François Robert</i>	
Quelques précisions sur l'histoire, le culte et l'iconographie de saint Bénigne	515
<i>Bernard Olivier</i>	

In Memoriam	533
Table des matières	547